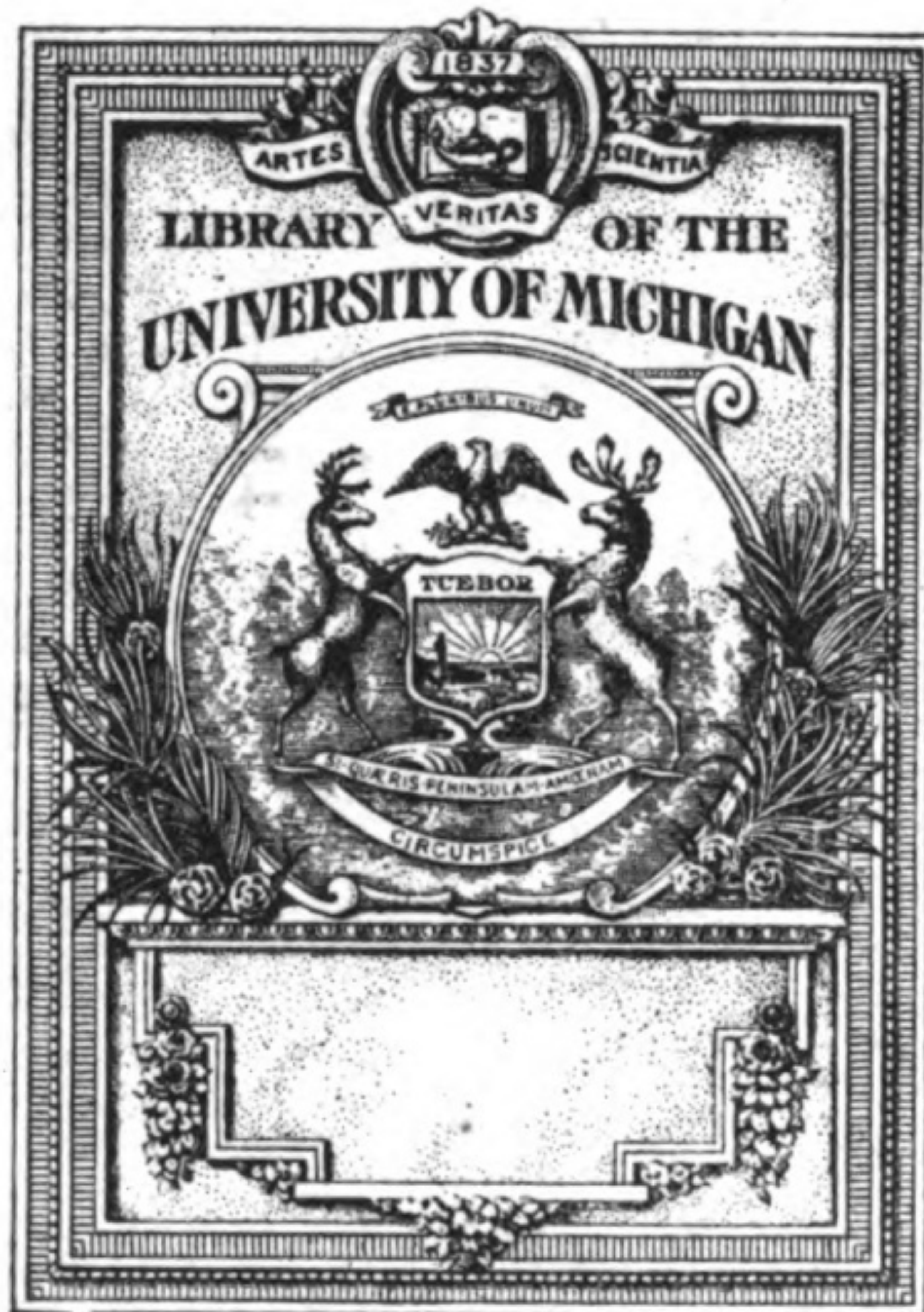

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

LXXVI.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE

LXXVI.

ANNÉE 1915.

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

RUE BONAPARTE, 82

1915

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXXVI.

PREMIÈRE ET DEUXIÈME LIVRAISONS

Janvier-Avril 1915.

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 82
1915

La **Bibliothèque** de l'École des chartes *paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante-cinq feuilles.*
Abonnement annuel, pour Paris, **10** fr. — Départements, **12** fr. — Étranger, **15** fr.

TABLE DES MATIÈRES.

NOUVELLES ACQUISITIONS

DU

DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PENDANT LES ANNÉES 1913-1914.

LE DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS EN 1913-1914[1].

Les collections du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale se sont augmentées pendant les années 1913 et 1914 de 756 volumes, qui ont été répartis ainsi dans les différents fonds :

Fonds orientaux	127	volumes.
Fonds grec	6	—
Fonds latin	73	—
Fonds français.	501	—
Fonds de langues modernes . .	49	—
Total :	756	volumes.

Acquisitions.

Fonds orientaux. — Les acquisitions de manuscrits orientaux n'ont point été moins importantes que celles des années précédentes, ainsi qu'on en pourra juger par la liste suivante des principaux volumes dont se sont enrichies nos collections :

Arabe 6615-6616. Traité de droit shiite, par Ibn Babaveiyyih el-Koummi; exemplaire du XVII[e] siècle, collationné et corrigé.

1. Voir la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIV (1913), p. 5-66.

ARABE 6617. Traité de droit shiite, par le sheïkh el-Tousi; exemplaire du XVIIe siècle, collationné et corrigé.

— 6624. *Raouh al-rouh*, recueil de poésies arabes, analogue aux deux *Hamasa;* XVIe siècle.

— 6626. Fragment du traité de médecine intitulé *Kounnash*, par Rhazès; XIIIe siècle.

— 6647-6648. Encyclopédie des connaissances humaines, composée au Xe siècle, sous le nom de « Traités des frères de la pureté »; datée de 1277.

— 6653. Histoire nestorienne, depuis le patriarche Babaï (461) jusqu'au patriarche Ishoyab d'Adiabène (660); copie du XIIIe siècle.

— 6654. Commentaire, par Aboul-Kasim ibn Abi Sadik, des questions sur la médecine de Honeïn ibn Ishak; XIIe siècle.

— 6663. *Divan el-adab*, traité de philologie arabe, par al-Farabi; daté de 1153.

SUPPLÉMENT PERSAN 1811. Histoire de Tamerlan, par Shéref ed-Din Ali Yezdi; exemplaire contemporain de l'auteur (XVe siècle).

— 1812. Recueil des poésies de Djami; manuscrit de grand luxe, copié en 1519.

— 1813. *Soubhat al-abrar*, l'un des sept poèmes écrits par Djami; exemplaire de luxe, de la fin du XVe siècle, ayant appartenu à Akbar, empereur de l'Inde.

— 1814. Les sept poèmes de Abdi Nishapouri; copiés en 1565, six ans après leur achèvement.

— 1815. Recueil de documents officiels concernant les dynasties qui ont régné en Perse entre les Mongols et les Séfévis; du commencement du XVIe siècle.

— 1816. Recueil des œuvres complètes de Khaghani; manuscrit de grand luxe, avec un commentaire, du commencement du XIVe siècle.

— 1817. Les cinq poèmes de Nizami; exemplaire daté de 1362 et le plus ancien connu.

— 1825. Recueil de pièces diplomatiques, recueillies par Yousouf ibn Mohammed ibn Shihab ed-Din; manuscrit original du XVe siècle.

— 1838. Collection de pièces diplomatiques concernant les sultans Seldjoukides d'Asie Mineure, les Turcs, les Timourides et les Uzbeks; manuscrit contemporain de l'auteur, qui les a rassemblées (XVIIe siècle)[1].

SYRIAQUE 360. Nouveau Testament; manuscrit sur parchemin, du VIIIe siècle.

— 361. Nouveau Testament; manuscrit sur parchemin, du VIIe siècle.

1. Un inventaire des nouvelles acquisitions des fonds arabes, persan et turc, rédigé par M. E. Blochet, est sous presse.

SYRIAQUE 363. Nouveau Testament; manuscrit sur parchemin, du VIe ou VIIe siècle.

— 366. Livre des Scolies de Mari Théodoros; manuscrit sur parchemin, du VIIe siècle.

— 372. Livre des Sessions, contenant des parties de la Bible; manuscrit sur parchemin, du IXe siècle.

— 376. Fragment des homélies de S. Grégoire de Nazianze; manuscrit sur parchemin, du IXe siècle.

Fonds latin et français. — Au premier rang des acquisitions du fonds des manuscrits latins, il faut citer deux monuments paléographiques provenant de l'antique bibliothèque de la cathédrale de Beauvais[1] : un exemplaire, en écriture mérovingienne, des Évangiles et Épîtres (n. a. lat. 1063) et une copie en écriture semi-onciale des livres II à V des Morales sur Job de saint Grégoire (n. a. lat. 2061). Une douzaine d'autres volumes provenant de la bibliothèque de la cathédrale de Beauvais, qui avaient comme ceux-ci été recueillis dans les collections du château de Troussures, mises en vente à Paris en 1909 et 1912, sont entrés en même temps dans nos fonds. En mai 1913, une nouvelle vente (la seizième) de manuscrits provenant de la célèbre bibliothèque de Sir Thomas Phillipps, à Cheltenham, a eu lieu à Londres; la Bibliothèque nationale a pu s'y faire adjuger neuf articles, parmi lesquels il y a lieu de mentionner un recueil d'anciens grammairiens latins, provenant de la collection de G. Libri (n. a. lat. 1073). Un précieux registre des procureurs de la Nation de France de l'Université de Paris (n. a. lat. 2060), heureusement retrouvé, est venu aussi prendre place dans nos collections à côté du registre de la Nation d'Angleterre et d'Allemagne et d'autres monuments de l'ancienne Université de Paris[2]. Il faut enfin rappeler les acquisitions de deux correspondances diplomatiques de Jacques de Germigny (1577-1584), ambassadeur en Levant, et du marquis de Feuquières (1673-1696), ambassadeur en Suède (n. a. fr. 22048, 22049 et 22070); ainsi

1. Voir *Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais*, par H. Omont, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1914), t. XL, p. 1-93.

2. Voir un article de M. Ém. Chatelain dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1913), t. XVIII, p. 73-100; et le *Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps acquis en 1908 pour la Bibliothèque nationale* (Paris, 1909, in-8°).

que de deux collections de papiers, l'une du cardinal de Fleury (n. a. fr. 22404-22407), l'autre du ministre Roland de la Platière (n. a. fr. 22422-22424); ces derniers complétant la série des correspondances et papiers de M. et Mme Roland entrés à différentes reprises dans le fonds français des nouvelles acquisitions.

Dons.

Des dons et legs importants sont venus en même temps accroître les fonds de manuscrits de différentes langues anciennes et modernes. Au premier rang, il faut citer la belle collection qui vient d'être libéralement donnée à l'État pour la Bibliothèque nationale par les héritiers de Mme Jules Smith, née Lesouëf, en exécution des intentions de leur mère. Cette collection, formée avec un goût délicat et sûr par un amateur aussi informé que judicieux, M. Auguste Lesouëf, décédé à Paris en 1906, doit être prochainement installée à Nogent-sur-Marne, suivant les conditions expresses de l'acte de la donation, du 2 juin 1913, acceptée par un décret présidentiel du 30 juillet suivant.

Sans parler présentement des volumes imprimés rares et précieux, incunables, livres à figures des XVIe et XVIIe siècles, reliures d'art, exemplaires à provenances célèbres, xylographes orientaux, etc., qui abondent dans la collection Lesouëf, on peut citer parmi les manuscrits qui en constituent la richesse principale : un bel Évangile, peut-être du Xe siècle, dont la reliure est ornée d'un émail limousin du XIIe siècle; un Graduel et Missel du XIe siècle, important pour la paléographie musicale; un Évangéliaire grec du XIIe siècle; un Psautier en écriture wisigothique; une Bible latine du XIIIe siècle. Parmi les manuscrits du XIVe siècle, le plus remarquable est la célèbre Mappemonde d'Angelino Dulcert, datée de 1339[1]; au même siècle appartiennent un bel exemplaire de la Divine Comédie de Dante, daté de 1357, un Roman de la Rose, avec le Testament de Jean de Meung, les voyages de Jean de Mandeville et une rédaction en prose de la Chronique versifiée de Cuvelier.

Dans la série des volumes du XVe siècle et du début du XVIe siècle, on peut signaler l'Arbre des batailles d'Honoré Bonnet, la carte

1. Voir la notice du Dr É.-T. Hamy (Paris, 1903, in-8°), avec fac-similé in-plano.

de Gratiosus Benincasa d'Ancône, composée à Rome en 1467, un récit des funérailles d'Anne de Bretagne, un beau Doctrinal moral, translaté à Bruges en 1427, les Fables d'Êsope, les Grandes Chroniques de Saint-Denis, un Horace, un très beau Livre des Bonnes mœurs de Jacques le Grant, manuscrit exécuté pour le grand Bâtard de Bourgogne[1], la Chronique, dite Bouquechardière, de Jean de Courcy, le Livre des Trois eages, avec de remarquables miniatures, un beau Régime des Princes, de la translation de Charles de Saint-Gelays, un curieux traité d'astronomie de Zothor, un beau Végèce, exécuté en Italie, et le Virgile de René d'Anjou.

Mentionnons encore, parmi les ouvrages d'une époque plus récente, l'*Enchiridium orationum*, exécuté en 1579 pour le cardinal Georges d'Armagnac, une collection de portraits de personnages de la cour de François Ier, un beau recueil des Privilèges des notaires et secrétaires du roi (1546-1549), les Statuts de la République de Venise, avec une remarquable reliure vénitienne, l'Histoire tragicque d'Hippolite et de Yzabelle Neapolitaine, par Villebois (1596), l'Estat présent de l'Empire du Maroc, par le sieur de Saint-Olon (1693), une rédaction des Sentences et Maximes de La Rochefoucauld, datée de 1663, un Almanach de la Maison de la Reine (1781), aux armes de Marie-Antoinette, un Compte des Menus-Plaisirs, de 1771 et 1772, les Menus de Mme Adélaïde (1754), la Finance prétendue réformée (1781), aux armes de Marie-Antoinette, le manuscrit autographe des Pensées de Vauvenargues, un Homère annoté par Chateaubriand, les *Martyrs* annotés par Sainte-Beuve, etc. La série des livres d'Heures et des Psautiers offre un intérêt particulier pour l'histoire de la miniature et de la calligraphie; on y remarque un précieux manuscrit d'Heures de l'école d'Avignon vers 1380, plusieurs beaux livres de prières d'origine italienne et flamande, des copies du célèbre Jarry.

La Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes bibliothèques de France, récemment fondée à Paris, a fait don, entre autres, au Département des manuscrits d'un volume unique, exemplaire de dédicace au roi Henri II, de l'*Inghilterra*, tragédie politique du poète Maffio Galladei (italien 2222). — M. Guimet a offert un lot de papyrus grecs et coptes

1. Voir un article de M. A. Boinet dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1906), t. LXVII, p. 260-266.

(suppl. grec 1336-1340 et copte 155-156). — Une précieuse collection de chartes, lettres autographes et pièces diverses, principalement relatives à Paris, aux arts et aux artistes, du XIVe siècle au début du XIXe, formée jadis par le marquis de Laborde, a été donnée par ses fils, M. le marquis et M. le comte Alexandre de Laborde (n. a. fr. 22045-22047). — Mlle Marie Bordeaux, continuant des libéralités antérieures, a enrichi nos collections de nouveaux portefeuilles contenant de précieuses notes historiques et archéologiques de son frère feu M. Raymond Bordeaux, principalement relatives à la Normandie et au département de l'Eure (n. a. fr. 11191, 22056-22064 et 22421). — Un legs de feu Henry Harrisse († 1910) nous a apporté un certain nombre d'autographes de l'abbé Prévost, de P.-L. Courier et de différents personnages contemporains (n. a. fr. 11189-11190, 11206-11207 et 22055).

Enfin d'autres dons et legs ont été faits de documents dont la communication est présentement réservée d'après la volonté expresse des donateurs. Mmes Montargis, Ozenne et Albert Clémenceau, filles de feu M. Paul Meurice, ont offert à la Bibliothèque nationale une collection de lettres et de papiers de Victor Hugo, dont la communication est réservée jusqu'en 1963; — Mme Franklin-Grout, nièce de Gustave Flaubert († 1880), a fait don du manuscrit original de Salammbo et des Trois contes, mais ces volumes ne pourront être communiqués avant que les œuvres du grand écrivain soient tombées dans le domaine public; — M. Pierre-Paul Martine, professeur de l'Université (1845-1913), a légué ses « Mémoires d'un indépendant » sur l'Empire et la Commune, dont la communication est aussi réservée jusqu'en 1921.

CLASSEMENTS.

L'obligation imposée aux bibliothécaires de ne rien détruire et de mettre à la disposition des travailleurs tous les documents sans exception conservés dans les dépôts dont ils ont la garde a fait reprendre et achever en ces dernières années la mise en ordre et la constitution définitive en volumes, par les soins de M. Louis Royer, de ce qui restait encore de l'ancienne série dite des *Cartons non classés*. Depuis le milieu du XVIIIe siècle, et surtout à l'époque de la Révolution, il était entré à la Bibliothèque nationale de volumineuses collections dans lesquelles, à

côté de manuscrits précieux et de liasses régulièrement constituées, se trouvait une masse énorme de documents, de genres très variés, mais souvent dépourvus de valeur. Un premier tri de ces papiers avait été commencé sous la Restauration par Benjamin Guérard, alors au début de sa carrière, puis leur classement avait été continué sous l'administration de Barthélemy Hauréau et surtout de Léopold Delisle[1], à qui est due l'insertion dans différents fonds de nombreux volumes constitués à l'aide de prélèvements faits dans les *Cartons non classés*. La dernière opération, qui pourra nous attirer le reproche d'avoir poussé trop loin le respect de ces papiers, d'origine et de valeur si diverses, aura eu pour résultat d'accroître de près de 300 volumes la série des nouvelles acquisitions du fonds français (n°s 11208-11271 et 22072-22403)[2].

La liste alphabétique suivante permettra de juger au reste des principaux accroissements des fonds latin et français pendant les deux années 1913-1914 :

ACADÉMIES. Papiers divers; n. a. fr. 22278.
ADRIANO (Epistola divo); n. a. lat. 1065.
AFRIQUE. Mélanges; n. a. fr. 22335.
ALBERTUS MAGNUS. Ethica; n. a. lat. 2067.
ALLEMAGNE. Mélanges; n. a. fr. 22287.
ALSACE. Mélanges; n. a. fr. 22305 et 22311.
AMÉRIQUE. Mélanges; n. a. fr. 22335.
ANGLETERRE. Mélanges; n. a. fr. 22288-22289.
ANJOU. Chartes; n. a. fr. 22380. — Mélanges; n. a. fr. 22293.
AQUILON DE BAVIÈRE (Fragment du roman d'); n. a. fr. 22389.
APT. Histoire ecclésiastique, par Remerville, n. a. fr. 22041.
ARTOIS. Chartes; n. a. fr. 22381.
ARTOIS (Charles-Philippe, comte D'). Papiers relatifs à ses biens sous la Révolution et le premier Empire; n. a. fr. 22416.
ASIE. Mélanges; n. a. fr. 22335.
AUGUSTIN (S.). Enarrationes in Psalmos et tractatus in Joannis evangelium; n. a. lat. 2440-2441. — Plants de Nostra-Dona; n. a. fr. 11180.
AUTOGRAPHES (Collection de lettres); n. a. fr. 22199-22201.
AUVERGNE. Mélanges; n. a. fr. 22303. — Voyage; n. a. fr. 11265.

1. *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions* (1891), préface, p. XXXII.
2. L'inventaire d'une grande partie de ces volumes a été rédigé par M. Pierre Bouvier.

BARBIER (A.-A.). Mélanges bibliographiques; n. a. fr. 22074-22077.

BAUDELOT DE DAIRVAL. Papiers; n. a. fr. 22078-22083.

BAUDRY DES LOZIÈRES. Œuvres diverses; n. a. fr. 11258-11262, 22084-22088.

BÉARN. Mélanges; n. a. fr. 22295.

BEAUVAIS. Obituarium S. Vedasti; n. a. lat. 1087. — Ordo ad peregrinum; n. a. lat. 1064.

BECCATELLUS (Antonius) Panormita. De Alfonsi regis dictis et factis; n. a. lat. 1072.

BELGIQUE. Mélanges; n. a. fr. 22329-22330; n. a. lat. 1106. — Minimes, n. a. fr. 22374.

BELLERIVE (Chevalier DE). Campagnes du duc de Vendôme; n. a. fr. 22391-22403 et 11269. — Expédition du roi d'Espagne, Philippe V, en Afrique; n. a. fr. 11269.

BERRY. Chartes; n. a. fr. 22380.

BERTIN DU ROCHERET. Papiers; n. a. fr. 22089-22091.

BIBLE. Novum Testamentum, sæc. VIII; n. a. lat. 1063.

BINET (Jean), de Beauvais. Œuvres poétiques; n. a. lat. 2070.

BORDEAUX (Raymond). Recueil de documents et dessins relatifs à la Normandie; n. a. fr. 11191, 22056-22064 et 22421.

BORDEAUX (DE). Mémoires; n. a. fr. 22209.

BOUQUET (Dom). Diplômes des rois de France; n. a. fr. 22210-22211.

BOURBONNAIS. Mélanges; n. a. fr. 22303.

BOURGOGNE. Chartes; n. a. fr. 22379. — Mélanges; n. a. fr. 22301.

BRESSE et BUGEY. Mélanges; n. a. fr. 22300.

BRETAGNE. Mélanges; n. a. fr. 22294.

CATALOGNE. Campagnes du duc de Vendôme; n. a. fr. 22391-22393.

CHAMBRE DES COMPTES; n. a. fr. 22246.

CHAMPAGNE. Chartes, n. a. fr. 22376-22379. — Mélanges; n. a. fr. 22304.

CHANSONS et poésies diverses; n. a. fr. 11211, 11212, 22176, 22202-22207, 22386.

CHARTES (Recueils de); n. a. lat. 2446, 2595, 2597; n. a fr. 22045-22047, 22188-22198, 22217-22219, 22258, 22376-22384.

CHINE. Dictionnaire des principales villes; n. a. fr. 11217. — Mémoires du P. Cibot; n. a. fr. 11167. — Papiers d'Ét. Fourmont; n. a. fr. 22165-22166. — Papiers du P. Lamiot; n. a. fr. 22168. — Papiers de Langlès; n. a. fr. 22171. — Lettre du P. Verbiest; n. a. lat. 2069. — Mélanges, n. a. fr. 22167, 22169, 22170, 22335.

CI NOUS DIT; n. a. fr. 11201.

CITEAUX (Ordre de). Mélanges; n. a. fr. 11230.

COLONIES françaises; n. a. fr. 22085-22086, 22134-22135, 22253.

COMPTES divers; n. a. fr. 11164, 22060, 22247, 22248, 22388.

CONSTANTINOPLE. Ambassade de J. de Germigny; n. a. fr. 22048 et 22070.

CORSE. Mélanges; n. a. fr. 22299.

DAUPHINÉ. Chartes; n. a. fr. 22377. — Mélanges; n. a. fr. 22300.

DOUAI. Université et séminaire; n. a. fr. 22314.

DUBOIS (Succession du cardinal); n. a. fr. 22043.

DUCHESNE (André et François). Papiers; n. a. fr. 22092-22094.

EDMOND (S.) le Confesseur. Miroir; n. a. fr. 11200.

EMBLÈMES et devises; n. a. fr. 11253.

ÉPERNON (B. et J.-L. de Nogaret, ducs D'). Papiers; n. a. fr. 22365.

ESPAGNE. Chartes et diplômes; n. a. lat. 2597. — Mélanges; n. a. fr. 22333. — Campagnes du duc de Vendôme; n. a. fr. 22391-22393, 22401-22402 et 11269.

ÉTATS-GÉNÉRAUX et provinciaux; n. a. fr. 22234.

FALCONET (C.). Papiers; n. a. fr. 22095-22098.

FAYET (Pierre), d'Étampes. Journal de la Ligue; n. a. fr. 11170.

FEUQUIÈRES (Marquis DE). Correspondance diplomatique en Suède; n. a. fr. 22049.

FLANDRE. Campagnes du duc de Vendôme; n. a. fr. 22400. — Chartes; n. a. fr. 22381. — Mélanges; n. a. fr. 22306-22307.

FLEURY (Cardinal DE). Papiers; n. a. fr. 22404-22407.

FONTEVRAULT (Abbaye de). Chartes; n. a. fr. 22382. — Obituaire; n. a. lat. 1079.

FOURMONT (Étienne). Papiers; n. a. fr. 22165-22166 et 22187.

FRANCHE-COMTÉ. Mélanges; n. a. fr. 22302.

FRANÇOIS Ier. Relation de ses obsèques; n. a. fr. 11268.

GARDE-MEUBLE de la Couronne; n. a. fr. 22251.

GERMIGNY (Jacques DE). Correspondance diplomatique en Levant; n. a. fr. 22048 et 22070.

GOURDON (Coutumes de); n. a. fr. 22425.

GRAMMATICA (Opuscula); n. a. lat. 1073.

GRÉGOIRE IX. Décrétales; n. a. lat. 2439.

GREGORIUS MAGNUS (S.). Moralium in Job libri II-V, sæc. VII; n. a. lat. 2061.

GREGORIUS TURONENSIS (S.). Historia Francorum, ed. P. Gilles Bouchier; n. a. lat. 2063.

GUALTERUS ANGLICUS. Romuleæ fabulæ; n. a. lat. 1084.

GUERRE. Affaires militaires (XVIe-XIXe s.); n. a. fr. 22263-22267, 22280.

GUILLELMUS PERALDUS Lugdunensis. Sermones; n. a. lat. 1075.

GUYENNE et GASCOGNE. Chartes; n. a. fr. 22378. — Mélanges; n. a. fr. 22295.

HAINAUT. Chartes; n. a. fr. 22381.

HENNEQUIN (A.-L.). Papiers; n. a. fr. 22099-22100.

HÔPITAUX. Mélanges; n. a. fr. 22259.

ILE-DE-FRANCE. Chartes; n. a. fr. 22379. — Mélanges; n. a. fr. 22291.

IMPRIMERIE; n. a. fr. 22259 et 22260.

INDE. Relations des Jésuites; n. a. fr. 11168.

ITALIE. Chartes et diplômes; n. a. lat. 2446. — Mélanges; n. a. fr. 22334. — Campagnes du duc de Vendôme; n. a. fr. 22394-22399.

JOANNES GALLENSIS. Summa collectionum; n. a. lat. 1074.

JOLY DE FLEURY. Inventaire de la collection; n. a. fr. 22342-22343.

JUSTINIEN. Digeste; n. a. lat. 2438.

LANGUEDOC. Chartes; n. a. fr. 22378. — Mélanges; n. a. fr. 22297-22298.

LAON. De sacro J. C. triumpho habito Lauduni, auct. Ch. Hericurtio; n. a. lat. 2062.

LA VALETTE (B. et J.-L., ducs DE). Papiers; n. a. fr. 22365.

LEBRUN (ÉCOUCHARD). Œuvres poétiques; n. a. fr. 22181-22185.

LEFEBVRE D'AMÉCOURT. Papiers; n. a. fr. 22103-22112.

LEVANT. — Voir *Constantinople*.

LIBRAIRIE; n. a. fr. 22259-22260.

LIBRI (G.). Papiers et correspondance; n. a. fr. 22114-22118.

LIMOUSIN. Mélanges; n. a. fr. 22294.

LORRAINE. Chartes; n. a. fr. 22376, 22379. — Mélanges; n. a. fr. 11181-11187, 22305, 22311, 22312, 22315-22322.

LYONNAIS. Mélanges; n. a. fr. 22300.

MALTE (Ordre de). Preuves de noblesse; n. a. fr. 22269-22275.

MARINE. Mélanges; n. a. fr. 22268.

MASPARAULT (DE). Correspondance; n. a. fr. 22071.

MÉNARS (Inventaire des meubles du marquis DE); n. a. fr. 22056.

METZ. Extraits des registres du Parlement; n. a. fr. 11181-11187.

MILAN. Mission d'Albert Merveilles (1532); n. a. fr. 11267.

MINIMES de Belgique; n. a. fr. 22374.

MONMERQUÉ (DE). Papiers; n. a. fr. 11239-11243, 22124-22133.

MONNAIE (Vaisselle portée en 1759-1760 à la); n. a. fr. 22044.

MORIMOND (Abbaye de). Chartes; n. a. fr. 22376.

NAVARRE. Mélanges; n. a. fr. 22295.

NICOLAI de Tolentino (Vita S.); n. a. lat. 2071.

NIVERNAIS. Chartes; n. a. fr. 22380. — Mélanges; n. a. fr. 22303.

NORMANDIE. Chartes; n. a. fr. 22383. — Documents, notes et dessins sur l'histoire et l'archéologie de la Normandie, recueillis par R. Bordeaux; n. a. fr. 11191, 22058-22065. — Mélanges; n. a. fr. 22292.

NOTAIRES. Registres de Villefort et Cubières (Lozère); n. a. lat. 1066-1070.

NOUVELLES à la main (1700-1724); n. a. fr. 11220-11222; — (1706-1712); n. a. fr. 11173-11178, 22289.

ORDO ad peregrinum; n. a. lat. 1064.

ORDRES MILITAIRES. Pièces diverses; n. a. fr. 22269-22277.

ORIGENES. Homiliæ in S. Scripturam; n. a. lat. 2064-2065.

OTTER (J.). Papiers; n. a. fr. 22172.

H. OMONT.

LISTE DES MANUSCRITS DÉCRITS.

Manuscrits *latins* nouv. acq.	1062-1090,	39 mss.
—	1101-1106,	6 —
—	2059-2073,	15 —
—	2438-2447,	10 —
—	2595-2597,	3 —
Manuscrits *français* nouv. acq.	11159-11271,	113 —
—	22038-22425,	388 —
	Total :	574 mss.

MANUSCRITS LATINS.

Petit format.

1062. Cartulaire de l'église de Saint-Étienne-de-Fémy (Aisne).

Copie du ms. des archives municipales de Guise (Aisne), par M. G. Alquier (1909).

xxe s. Pap. 311 feuillets. 220 sur 170 millim. Demi-rel. (Don de M. G. Alquier.)

1063. Novum Testamentum, præter Acta et Apocalypsim.

Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures; n° 2 des ventes de 1909 et 1912.

VIIIe s. Parch. Écriture mérovingienne. 120 feuillets, à 2 col. 220 sur 140 millim. Demi-rel. anc.

1064. Prières et hymnes notés à l'usage de Beauvais.

Fol. 8. « Ordo ad peregrinum. » — Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château des Troussures. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1913), t. LXXIV, p. 257-266.

XIIe s. Parch. 42 feuillets. 205 sur 120 millim. Rel. anc. en bois, avec encadrement métallique.

1065. Juliani Pomerii de vita contemplativa libri III.

Fol. 89. « Dicta S. Hieronimi presbiteri » [Theodosii de situ Terræ sanctæ]. — Fol. 93 v°. « Fermes epistola divo Adriano. » Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1913), t. LXXIV, p. 507-515, et *Romania* (1914), t. XLIII, p. 119-215 et 353-370. — Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures.

Xe s. Parch. II et 95 feuillets. 240 sur 165 millim. Rel. parch.

1066-1070. Registres de notaires de Villefort et Cubières (Lozère).

I (1066). Jean Mathey (1471) et Jean Vitalis (1493), à Villefort. — 166 feuillets.

II (1067). Jean Rocherii (1497). — 85 feuillets.

III (1068). Id. (1505). — 303 feuillets.

IV (1069). Id. (1509). — 175 feuillets.

V (1070). Blaise Malarse, à Cubières (1520). — 132 feuillets.

Cf. les mss. nouv. acq. lat. 1839-1864.

XVe et XVIe s. Pap. Cinq volumes. 210 sur 140 millim. Demi-rel.

1071. « Liber contractuum per me Johannem Rocherii, notarium, sumptorum in favorem... Guigonis de Garda, domini de Trolhas et de Redossas » (Lozère) (1484-1490).

XVe s. Pap. 228 feuillets. 210 sur 140 millim. Demi-rel.

1072. Antonii Beccatelli Panormitæ de Alfonsi regis dictis et factis memoratu dignis libri IV, cum commentario Æneæ Sylvii Piccolomini.

Fol. 1. « Alphonsi regis vita. » — Fol. 2. « Ferdinandi vita. » — Fol. 3. « Anthonii Panormite... prohemium. » — Fol. 145. « Mahumetis Turchi vita. » — Fol. 146. « Baiseti, Machumetis filii, vita. » — Ibid. « Suncassiani, regis Persarum, vita. » — Fol. 147. « Laudivii, equitis Hierosolimitani, ad Franciscum Beltrandum in epistolas Magni Turchi prefatio et epistolæ. » — Fol. 153. « Fran-

cisci Petrarche, poete clarissimi, vita, — Epitaphium, — et Penitentiales Psalmi. »

Aux fol. 142 v° et 160 v°, mention de la copie de ce ms. le 20 décembre 1503 et le 16 décembre 1504; au-dessous de cette dernière date, la signature et devise de « F. Gressier, fâché d'ennui, mais consolé d'espérance ».

XVIe s. Pap. 160 feuillets. 150 sur 105 millim. Rel. veau noir.

1073. Opuscula grammatica.

Anonymi « tractatus grammaticalis » : « Quot sunt officia grammaticorum? — IIII^{or}, videlicet lectio, enarratio, emendatio, judicium... » — Fol. 6 v°. Ælii Donati editio prima, cum expositione. — Fol. 33. Servii liber de ratione ultimarum syllabarum. — Fol. 42. Tebaldi regulæ « de longis brevibusque protis »; versibus. — Fol. 51. Versus de diebus ægyptiacis : « Egitus grece, nostro sermone tenebre... » — Fol. 52. Anonymi tractatus de prosodia : « Primas sillabas omnium partium orationis... » — Fol. 55. Anonymi tractatus de quantitate syllabarum : « A in prima sillaba ante B brevis est... » — Fol. 60 v°. Anonymi tractatus de accentibus : « Littera nota elementi, que cum scribitur... »

D'après une note italienne du XVIIe s., sur le premier feuillet de garde, ce ms. aurait appartenu à Marsile Ficin. — Il provient de G. Libri, vente de 1859, n° 424; puis n° 16329 de Sir Th. Phillipps, et vente de 1913, n° 777.

X^e-XIe s. Parch. 70 feuillets. 170 sur 110 millim. Rel. anc. gaufrée.

1074. Joannis Gallensis « Summa collectionum ».

Provient de MM. de Chevannes, 1680, Dilan, 1730, et Demigieu, 1754; voir *Revue des bibliothèques* (1901), t. XI, p. 277, n° 163.

XVe s. Parch. 312 feuillets. 210 sur 140 millim. Rel peau rouge gaufrée.

1075. « Sermones fratris Guillelmi [Peraldi] Lugdunensis super Epistolas de Dominicis. »

Provient de MM. de Chevannes, Dilan et Demigieu; cf. *ibid.*, p. 269, n° 119. — A la fin, le nom : « P. Ardelot (?) ».

XIIIe s. Parch. 209 feuillets, à 2 col. 190 sur 120 millim. Rel. veau gran., retournée.

1076. Opuscula varia ascetica.

Fol. 1. « Tractatulus pauperculaque appologia contra nonnullos

sacro Ordini Cartusiensi in multis impudenter... detrahentes,... cujus auctor fuit Alanus de Villanova. »

Fol. 77. « Tractatulus de laude vite solitarie, ab aliquibus ascribitur beato Gregorio pape, ab aliis vero Petro Damiani. »

Fol. 85 v°. Nicolai de Lyra excerpta. « Venerabilis doctor in sacra pagina magister Nicolaus de Lyra, in sua postilla super Lucam, exponens illud Luce XVIII : Maria optimam partem elegit... »

Fol. 90 v°. Gelasii papæ decretum de libris recipiendis et non recipiendis.

Fol. 94. « Secuntur ea in quibus cavendum sit in Collacionibus Patrum Johannis Cassiani et in libro Institucionum. »

Fol. 96. « Bonifactus quartus de regulis juris. Beneficium ecclesiasticum non potest licite sine constitutione canonica optineri... »

Fol. 101. « Quidam tractatus et brevis [de vita interiore], a quodam Cartusiensi compositus. Prologus. Volens purgari... »

Fol. 117. Anonymi tractatus de quatuor spiritualibus gradibus. « Cum quadam die corporali manuum labore... »

Fol. 129. « Omelia Origenis de Maria Magdalena, super : Maria stabat » ; en français. « In illo tempore Maria stabat ad monumentum foris plorans, c'est-à-dire : En celluy temps Marie... »

Au verso du dernier feuillet : « Iste liber est de domo Vallis Viridis, Ordinis Cartusiensis, et est correctus. » — Provient de Ch.-Adr. Picard, 1748, et Demigieu, 1752; cf. *ibid.*, p. 275, n° 156.

XVe s. Pap. 150 feuillets. 140 sur 98 millim. Rel. anc. peau blanche.

1077. « Ars notarie Rainerii Perusini de negotiis legitime ordinandis, » cum apparatu.

XIIIe s. Parch. 63 feuillets. 260 sur 175 millim. Rel. anc. parchemin.

1078. « Antonii Bitontini, Ordinis Minorum, » sermones, « ad Guidantonium Montis Feretri Urbini... comitem ».

XVe s. Parch. 145 feuillets, à 2 col. 198 sur 135 millim. Demi-rel.

1079. Obituaire ou nécrologe de l'abbaye de Fontevrault.

XVe-XVIe s. Parch. 82 feuillets. 125 sur 60 millim. Demi-rel.

1080. « In articulos fidei nostræ et confessionis versiculi V[eteris] T[estamenti], hebræa lingua, N[ovi] vero T[estamenti] græca, latina et gallica. »

XVIIe s. Pap. 124 pages. 150 sur 90 millim. Demi-rel.

1081. Anonymi tractatus de prosodia.

Début : « De primis et mediis sillabis, que nec vocali ante alteram vocalem... » — En haut du fol. 1, ex-libris gratté : « Iste liber est mei fratris S... de Florentia. »

XIVe s. Parch. 22 feuillets. 162 sur 112 millim. Demi-rel.

1082. « Petri Parleonis Ariminensis [oratio] pro milite, qui, injussu imperatoris egressus aciem, fugit hostes, cum Sigismundus Pandulfus Malatesta, Florentinorum exercitus imperator, edixisset ne quis injussu suo, pena capitis, aciem egrederetur. »

XVe s. Pap. 11 feuillets. 210 sur 140 millim. Demi-rel.

1083. Breviarium, ad usum Rothomagensem.

Provient de la cathédrale de Beauvais et du château de Troussures.

XIIIe s. Parch. 183 feuillets. 218 sur 120 millim. Demi-rel.

1084. Gualteri Anglici Romuleæ fabulæ, versibus elegiacis.

Intitulé dans le ms. « Liber Esopi » ; incomplet de la fin à partir des deux derniers vers de la fable 39, *De viro et mustela*.

XIVe s. Parch. 8 feuillets. 230 sur 140 millim. Demi-rel.

1085. « Nicholai Leoniceni libellus de melancholia; item de fistula in ano, et quibusdam herbis, ad Benedictum Adelardum a Portu. »

XVIIe s. Pap. 5 feuillets. 218 sur 155 millim. Demi-rel.

1086. « Oratio de lingua arabica ; » discours inaugural de Leroux-Deshauterayes dans la chaire d'arabe du Collège de France (1752).

XVIIIe s. Pap. 26 pages. 230 sur 170 millim. Demi-rel.

1087. Obituarium ecclesiæ S. Vedasti Belvacensis.

Au bas du fol. 4, la date : « Anno Domini M° CCC° I°. » — Provient de la bibliothèque du château de Troussures. — Cf. une notice de M. l'abbé Meister, dans le *Bulletin historique* du Comité, 1914.

XIIIe s. Parch. 187 feuillets, à 2 col. 265 sur 180 millim. Demi-rel. anc.

1088. Anonymi poemata : « I. Amoris vindictæ. — II. Fati decreta. — III. Pœnitentiæ miracula. — IV. Clius admonita. »

XVIIe s. Pap. 30 feuillets. 200 sur 142 millim. Demi-rel.

1089. « Liber judiciarie cabale. »

Début : « Cum sint multi eruditissimi viri, qui in arte cabalæ... »

XVIIIe s. Pap. 68 feuillets. 200 sur 140 millim. Demi-rel.

1090. Opuscula varia.

Fol. 5. Manuels de confession, dont le premier est un incunable vénitien, impr. s. d. — Fol. 28 v°. « Articoli di dottrina cristiana. » — Fol. 33. Formules d'absolution. — Fol. 40 et 43. Vers d'Hildebert et de Marbode. — Fol. 45. « Nomina civitatum et locorum quæ sunt in toto Genuensi. » — Fol. 46. *Laude*, en italien. — Fol. 49 v°. « Stationes urbis Romæ. » — Fol. 53. « Indulgentiæ urbis Romæ. » — Fol. 60. Vers de Pierre Damien. — Fol. 63 v°. Calendrier, en vers. — Fol. 64 v°. Lamentations de Jérémie. — Fol. 67. Traités et règles de comput, en latin et en italien. — Fol. 74 v°. Notes sur l'astrolabe et les signes du zodiaque. — Fol. 84 v°. Extraits de Manilius et d'Albumazar. — Fol. 88. Vers de « M. Alexius ». — Fol. 89. « Ordinationes vestimentorum. » — Cf. une notice détaillée de ce ms. par M. L. Auvray dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1914), t. LXXV, p. 328-344.

XVe s. Pap. 89 feuillets (moins les fol. 17-27). 180 sur 140 millim. Rel. parchemin.

Moyen format[1].

1101. « Metrica Flodoardi presbiteri opuscula nondum edita. De triumphis Christi sanctorumque Palæstinæ. »

XVIIe s. Pap. 49 feuillets. 350 sur 220 millim. Demi-rel.

1102. Tabula in Summam theologicam Hugonis de Sancto Victore.

Au fol. 12 v°, début d'une formule d'acte de l'Officialité de Saint-Omer (1336).

XIVe s. Parch. 12 feuillets, à 8 col. 300 sur 210 millim. Demi-rel.

1103-1104. Fragments de manuscrits latins.

I (1103). Fol. 1. P. P. Vergerii, ad Ubertinum Carrariensem, de ingenuis moribus et liberalibus artibus pars ultima. — Fol. 33. « Liber qui non abs re Clavis scienciarum nuncupatur. Quoniam propter ignorantiam... » — Fol. 46. Grammatica : « Omne verbum

1. Sous les n°s 1101 à 1142, on trouvera les notices de la suite des manuscrits latins de *moyen format* insérés dans la série des nouvelles acquisitions postérieurement au n° 2073 décrit plus loin, les n°s 2074 et suivants ayant été jadis réservés au *grand format*.

aut est personale aut impersonale... » — Fol. 56. « De modo crucifixionis Christi, » etc. — Fol. 63. Rétractation de « Fr. Evangelista de Claris, Ordinis Minorum » (1536?). — Fol. 73. « De clericis pugnantibus in duello. » — Fol. 75. Sermones : « De ecclesia spirituali, de amore, de avaricia, de judicio universali. » — Fol. 91. « Auctoritates philosophie, que dicuntur Flores philosophie. Primus liber metaphisice. Omnes homines naturaliter scire desiderant, etc. Sensus nisus multas... differentias... » — Fol. 98. Fragmenta mathematica. — Fol. 103. Enveloppe d'une lettre adressée « R. P. Domino Petro de Bastida, sacriste Sancti Nicesii,... Lugduni. » — Fol. 104. Fragments d'un registre de l'officialité de Bourges, de la fin du xve s. — Fol. 159. Tableau chronologique pour la période comprise entre 1064 et 1568, avec noms d'abbés de Clairvaux, etc., provenant de la vente Harmand, de Troyes. — Fol. 163. « Historia Udonis, episcopi Saxonie, qualiter et quomodo sibi successit in episcopatu suo. Anno Domini noningentesimo xl... » — Fol. 170. Hymne en l'honneur de saint Jérôme : « Magni patris Hieronimi... » — xve-xviie s. 170 feuillets.

II (1104). Feuillets de garde de différents mss. des xiiie-xvie s. : Fol. 1. « Iste liber est magistri Egidii de Burgolio... Detur iste liber magistro Alano, Sancti Quintini canonico. » — Fol. 2 et 3. Ex-libris de deux mss. de Sorbonne, dont le premier avait été légué par Pierre de Limoges. — Fol. 12. « Ce present livre feust achevé l'an de grace mil cinq cens quatre. » — Fol .18. « Enseignement des filles, par le chevalier de la Tour ; » note de la main de Gosselin. — Fol. 21. « Liber de apibus moralizatus ; » notice d'un ms. de Saint-Victor, de la main de Cl. de Grandrue. — xiiie-xvie s. 22 feuillets.

xiiie-xviie s. Parch. et pap. Deux vol., montés in-fol. Demi-rel.

1105. « Vivarien[sis diocesis]. Beatificationis et canonizationis ven. servæ Dei Mariæ Rivier, fundatricis Congregationis a Præsentatione B. M. V. nuncupatæ, informatio... »

A la fin, signatures des commissaires.

xixe s. Pap. 291 feuillets. 265 sur 190 millim. Demi-rel.

1106. Recueil de pièces de vers latins, flamands et français, en l'honneur de différents personnages des Pays-Bas et en particulier de Louvain (1719-1785).

xviiie s. Pap. 35 feuillets. 265 sur 180 millim. Demi-rel.

2059. P. Virgilii Maronis Aeneidos libri VI, 77-XII, cum Servii commentario.

Au verso du dernier feuillet, on lit l'ex-libris : « Ar. Thirieti, canonicus majoris ecclesie Metensis et prepositus beate Marie Rotunde in eadem, etc., anno, etc. lxxiij. A. Th. » (1473).

XIIe s. Parch. 126 feuillets. 355 sur 280 millim. Demi-rel.

2060. Registre des procureurs de la Nation de France de l'Université de Paris (1507-1537).

Fol. 1-6. Calendrier de la Nation de France. — Un second registre, faisant suite à celui-ci et contenant les mentions autographes des procureurs de 1537 à 1677, est conservé à la bibliothèque Mazarine, ms. 3312. — Cf. les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* (1914-1915), t. XLI, p. 1 et suiv.

XIVe-XVIe s. Parch. 189 feuillets. 295 sur 220 millim. Rel. peau jaune.

2061. S. Gregorii Magni Moralium in Job libri II-V.

Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures, n° 1 des ventes de 1909 et 1912.

VIIe s. Parch. Écriture semi-onciale. 94 feuillets. 340 sur 230 millim. Demi-rel. anc.

2062. « De sacro Jesu Christi triumpho habito Lauduni adversus dæmonem, mulierculæ corpus agitantem, compendiosa historia,... auctore Chr. Hericurtio, Laudunensis ecclesiæ decano » (1569).

Cf. les mss. latins 3224 et A. — A la suite, différentes pièces de Jean Boulæse, prêtre de Laon et principal du collège de Montaigu. — N° 757 de la vente Chardin, puis n° 815 de la bibliothèque de Sir Th. Phillipps; vente de 1913, n° 876.

XVIe s. Parch. 40 feuillets. 290 sur 200 millim. Demi-rel.

2063. « Corpus Francicæ historiæ veteris et sinceræ, » « editum a Marquardo Frehero. Hanoviæ, typis Wechelianis, 1613. » In-fol.

Exemplaire imprimé, avec nombreuses notes mss. du jésuite Gilles Bouchier, pour une nouvelle édition de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours; cf. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1894), t. LV, p. 515. — Provient du collège des Jésuites de Tournay, des bibliothèques de C. van Baviere, de Bruxelles, et de Sir Th. Phillipps, n° 11917; vente de 1913, n° 541.

XVIIe s. Pap. XI fol., 236 et 587 pages, plus 55 fol. mss. 320 sur 200 millim. Rel. veau gran.

2064. Origenis homiliæ, ex translatione Rufini, in Genesim, Exodum, Leviticum et Numeros.

Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures, nº 17 de la vente de 1909 et nº 5 de celle de 1912.

XIIe s. Parch. 219 feuillets, à 2 col. 330 sur 225 millim. Rel. parchemin noir.

2065. Origenis homiliæ, ex translatione Rufini, in Jesu Nave, libros Judicum et Regum, Isaiam, Jeremiam, Ezechielem et Canticum canticorum.

Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures, nº 16 de la vente de 1909 et nº 4 de celle de 1912.

XIIe s. Parch. 187 feuillets, à 2 col. 330 sur 225 millim. Rel. parchemin noir.

2066. Jeremias, cum glossa marginali et interlineari Gilleberti Autissiodorensis.

Sur un feuillet de garde, à la fin (XIIIe s.) : « Liber magistri Roberti de Corchon ». — Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures, nº 18 de la vente de 1909 et nº 6 de celle de 1912.

XIIe s. Parch. 127 feuillets. 330 sur 220 millim. Rel. parchemin noir.

2067. Alberti Magni ethica.

Au haut du premier feuillet de garde : « Pro collegio Burgondie. » — Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures, nº 26 de la vente de 1909.

XVIe s. Pap. encarté de parch. 282 feuillets. 290 sur 210 millim. Rel. anc. peau blanche.

2068. Nicolai de Lyra postillæ in Esdram, Tobiam, Judith, Esther et Job.

Fol. 143. Ejusdem « probatio per Scripturas a Judeis receptas quod misterium Christi, in Lege promissum, est completum ».

Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures, nº 27 de la vente de 1909.

XVe s. Pap. 180 feuillets, à 2 col. 290 sur 210 millim. Rel. anc. veau gaufré.

2069. Epistola R. P. Ferdinandi Verbiest, vice-provincialis Missionis Sinensis Societatis Jesu, ad socios missa (Pekini, 15 augusti 1678).

Impression xylographique; cf. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (1896), t. VII, p. 582 (nº 35).

XVIIe s. Pap. 8 feuillets doubles. 322 sur 200 millim. Demi-rel.

2070. Œuvres poétiques de Jean Binet, de Beauvais.

Fol. 119. « Jo. Bineti, Bellovaci, epistolæ aliquot ad familiares, » « studio et diligentia Claudii Bineti, fratris filii, conquisitæ et restitutæ. »

XVIe s. Pap. 132 feuillets. 295 sur 210 millim. Demi-rel.

2071. S. Nicolai de Tolentino vita.

Début : « Nova lux oriri visa est, gaudium, honor et tripudium apud omnes populos... » — Cf. Poncelet, *Biblioth. hagiog. latina*, nº 6232.

XIVe s. Parch. 8 feuillets, à 2 col. 290 sur 200 millim. Demi-rel.

2072. « Thesaurus scripturarum veterum, continens 1^{mæ} 2^{æque} ætatis roman. scripturarum specimina, item sæculi VI usque ad XV studiosis collectar. et in tab. XVI. eleg. pict., a quodam eximio antiquitatum amatore. — Hagæ Comitis, in museo meo, M DCC XCIIII. »

Au bas du titre, on lit : « Door J.-A. Naber. »

XVIIIe s. Pap. 18 feuillets. 325 sur 208 millim. Demi-rel.

2073. Chartes diverses et fragments de manuscrits latins.

Charte de Landry, abbé de Saint-Père de Chartres, relative à la terre « de Gausberti villa in Constantini pago » (1060); publiée par B. Guérard, *Cart. de Saint-Père*, t. I, p. 152-153, et transcrite au dos de la table d'un Évangéliaire du Xe siècle. — Fol. 2. Bulle du Concile de Bâle, adressée « Johanni Nicolai presbitero, utriusque juris » doctori. — Fol. 4. Charte relative à l'église cathédrale de Saint-Pierre de Bologne (1444). — Fol. 5. Feuillet d'un registre de cens du XIIIe s. — Fol. 7. Feuillet d'un obituaire d'une église du Puy (?) (XIVe s.). — Fol. 11. Reçu de « Symonate de Werres, electe... de Remiremont », pour « Henry de Grantmont, chanoine de Monbeliart » († 1350). — Fol. 19. Mandement du roi Charles VII (?). — Fol. 23. Inventaire du trésor de Saint-Martial (?) (1392). — Fol 26. Mandement du roi Charles VIII (1484). — Fol. 27. Procuration donnée par Jean Chesneau, clerc du diocèse de Troyes (1397). — Fol. 28. « Procès contre Andry du Molin, demandeur, à cause de Jehanne la Marcelle, pour une maison estant en la rue Saint-Martin, » à Paris. — Fol. 29 et suiv. Chartes et fragments de chartes diverses, parmi lesquelles une pièce de « Charles,

duc de Calabre, Lorraine » (1600), etc. et une autre du garde du scel royal du bailliage de Mâcon (1513).

xe-xvie s. Parch. 37 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

Grand format.

2438. Justiniani Digesti seu Pandectarum libri XXIV, cum apparatu.

On lit au bas du fol. 3 (premier du texte) : « Iste liber est monasterii fratrum Celestinorum de Columberio, Viennensis diocesis; ita est, frater Andreas de Bor. » — Provient des Célestins du Colombier en Vivarais. — Legs de M. Marc Sauzet, remis par M. Mimerel; cf. les mss. nouv. acq. lat. 2436 et 2437.

xive s. Parch. 211 feuillets, à 2 col. 380 sur 240 millim. Rel. anc. veau.

2439. Decretalium Gregorii IX, libri V; fine mutila.

Provient des Célestins du Colombier en Vivarais. — Même legs que le précédent.

xive s. Parch. 248 feuillets, à 2 col. 380 sur 270 millim. Rel. anc. avec ais en bois.

2440. S. Augustini enarrationes in Psalmos LI-C.

A la fin (fol. 245 v°), signature du xve siècle : « N. Pajot, notarius », et sur un feuillet de garde de la fin la mention : « Hunc librum emi a priore Prati juxta Rothomagum, de consensu abbatis Becci et scitu domini officialis Rothomagensis. »

Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures, n° 8 de la vente de 1909.

xie s. Parch. 245 feuillets, à 2 col. 370 sur 260 millim. Rel. peau blanche.

2441. S. Augustini in Joannis evangelium tractatus CXXIV.

Provient de la cathédrale de Beauvais, puis du château de Troussures, n° 9 de la vente de 1909 et n° 3 de celle de 1912.

xie s. Parch. 232 feuillets, à 2 col. 370 sur 270 millim. Rel. anc. peau blanche.

2442-2444. Fragments de manuscrits latins.

On remarque parmi ces fragments de manuscrits, la plupart bibliques, liturgiques, théologiques ou juridiques :

I (2442). Fragments de la Chronique d'Adon de Vienne, prove-

nant d'un ms. de Cluny (8); — d'un ms. de médecine (32 et 33); de la vie de Térence et de l'*Andria* (34); — des chapitres 18 et 19 des *Vitæ Patrum* de Grégoire de Tours (41); — de traités de grammaire (45, 46 et 51). — IXe-XIIIe s. 52 feuillets.

II (2443). « Disputatio beati Augustini episcopi et Feliciani heretici de Trinitate » (1); — fragment de glossaire ou vocabulaire (11); — « Collationes Odonis [Cluniacensis], liber secundus » (20); — Anonymi chronicon « tempore Ottonis primi » (43); — « Marci Tullii Ciceronis epistolarum liber primus » (47); — Modèles d'un maître d'écriture du XVIe s. (49); — « Theoremata de hostia consecrata » (73); — Theodoli ecloga (137); — Petri Blesensis, Bathoniensis archidiaconi, epistolæ CX-CXII (154); — Liber libertatum pro patria Dalphinatus (158). — XIIe-XVIe s. 159 feuillets.

III (2444). Fragments de manuscrits liturgiques, avec notation neumatique et musicale. — Fol. 107. « Missa de S. Sebastiano, » in diœcesi Ebroicensi (XVIIIe s.). — Xe-XVIIIe s. 110 feuillets.

IXe-XVIIIe s. Parch. Trois volumes, montés in-fol. Demi-rel.

2445. Recueil de poésies latines des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Fol. 1. « Vers de M. de Thou à M. le Chancelier. » — « P. Guirandi Alosiani » poemata. — Fol. 16. « Oratio contra Romulum » (en prose). — Fol. 23. « Josephi a Pinu Auerbachii eteosticha de Academiis. » — Fol. 25. « In Macrini cognomento Cormorii effigiem. » — Fol. 27. « Vers latins sur l'*Histoire* de de Thou et vers de J.-A. de Thou « in villicum ». — Fol. 32. Vers latins dédiés à Peiresc, etc., impr. — Fol. 47. « Augustissimi primi Delphini, nunc Ludovici 14, regum maximi, genethliacum, publice recitatum in majoribus Cadomensis Academiæ scholis. » — Fol. 55. « Bouquet d'anagrammes, tiré du nom glorieux de Louis quatorzieme..., présenté à Sa Majesté à la feste de saint Louis, par... Mittelhammer, professeur de langues à Versailles. » — Fol. 68. Inscription latine commémorative du siège de Valenciennes (1677), etc. — Fol. 80. Vers latins adressés au duc François de La Rochefoucault. — Fol. 81. Autres en l'honneur de l'empereur de Russie, Pierre Ier. — Fol. 83. « Inscriptiones Luparæ. » — Fol. 86. « Doctissimo... N. B. Despreaux de divino amore scribenti hendecasyllabi. » — Fol. 92. « Ad... Franciscum de Harlay, Parisiensem archiepiscopum, elegia; » scripsit « Carolus Boileau ». — Fol. 94. Vers latins en l'honneur de Michel-Robert Le Peletier, de l'abbé Bignon, de Cl. Pelliot, du duc de Montausier, de Cl. Perrault. — Fol. 110. « Pontifici Maximo Innocentio duodecimo, annum sacrum Christi millesi-

mum septingentesimum ineunti, carmen sæculare, » scripsit « Franciscus Boutard ». — Fol. 64. « Traduction [en vers latins] de l'Épistre de M. Boileau à son jardinier. » — Fol. 121. « Guillelmi Auriaci elogium funebre. » — Fol. 122. « Somnium, ad Ægidium Menagium. » — Fol. 126. « R. C. P. L. Rhytmus pacificus, scriptus Hollandiæ ordinibus, quos serio et politice ad pacem hortatur. » — Fol. 133. « Carmen in Gustavi, Sueciæ regis, ensem, qui cum aliis naturæ aut artis miraculis in Borilli cujusdam arcano repositus asservatur. » — Fol. 144. « Poema in serenissimum Galliæ Delphinum. » — Fol. 164. « Epigrammata virorum illustrium, posita in aula minoris palatii Florentini... » — Fol. 189. « Templum tragœdiæ, authore Marsy, S. J. » — Fol. 211. « Carmen Bergayi, editum Venetiis..., 1627; » « par M. Ruffin, interprète du Roi pour les langues orientales. » — Fol. 229. Εὐχαριστικὸν ob basilicam sancto Xaverio extructam. » — Fol. 232. « Prosa de gloriosissimo thaumaturgo sancto Francisco de Paula, sacri Ordinis Minimorum institutore; » avec portrait gravé. — Fol. 242. Vers latins en l'honneur de François Léchassier, prêtre de Saint-Sulpice. — Fol. 252. « Aman, tragœdia. » — Fol. 265. « Cœnomanes, comœdia. » — Fol. 279. Geneviève de Brabant, tragédie en vers latins.

XVII[e] et XVIII[e] s. Pap. 299 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

2446. Recueil de pièces originales relatives à l'histoire de France et d'Italie (1370-1803).

On y remarque : Fol. 4. Quittance de Jean Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, pour « l'achapt d'une coupe de madre, garnie d'argent doré, poinsonné et esmaillé », etc. (1416). — Fol. 5 et 6. Comptes de fourniture d'encre, papier et plumes et de copies faites pour la Chambre des Comptes (1416). — Fol. 17. Lettres patentes de François I[er], roi de France et duc de Milan, confirmant les privilèges des Hiéronymites de Saint-Sigismond hors les murs de Crémone (13 juin 1516). — Fol. 21. « Roolle des admandes adjugées au Roy par sa court presidialle de Bazas » (1558). — Fol. 23. Lettres patentes du roi Henri II pour la nomination des « revendeurs de sel » (1560); formule imprimée. — Fol. 26. Liste d'émargements de gratifications à divers personnages. — Fol. 43. Brevet de chevalier de Saint-Georges accordé à « Joannes Cottunius, patricius Berræensis », par « Vincentius Blancus Palæologus..., Peloponnesi Thessaliæque legitimus hæres ac magnus despota » (Rome, 15 avril 1626). — Fol. 47. Bulle du pape Clément IX (1716). — Fol. 49. Lettres de légitimation de Charlotte-Marguerite de Lorraine

d'Elbeuf (mai 1708). — Fol. 50. Actes de « Charles-Philippe, fils de France, frère du Roy, comte d'Artois », relatifs à ses domaines (1777-1779). — Fol. 62. Autorisation d'exercer la profession d'avocat, accordée à Spiridion Dilotti par le sénat de Corfou (1803); en italien.

XIVe-XIXe s. Parch. 62 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

2447. « Antiphonaire et graduel à l'usage des Pénitents de Notre-Dame du Confalon de Pontdevaux, rédigé, imprimé et présenté à ses confrères par M. C.-E. Borjon de Scellery, gouverneur pour le Roy de la ville de Pontdevaux, ancien recteur. — A Pontdevaux, 1780. »

XVIIIe s. Pap. 308 pages. 440 sur 280 millim. Rel. veau, avec coins et clous de cuivre. (Don de M. Paul Lacombe.)

Très grand format.

2595. Chartes relatives à Saint-Geniez-d'Olt (Aveyron), etc.

Provenant des couvertures des registres de notaires, inscrits sous les n°s 968-994 et 1993-2026 des nouv. acq. lat.

XIVe-XVIIe s. Parch. et pap. 65 feuillets, montés gr. in-fol.

2596. Calendrier d'un Missel à l'usage de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, et plus tard de l'église de Vitry-sur-Seine.

Provient de la bibliothèque du château de Troussures, n° 28 de la vente de 1909.

XVe et XVIe s. Parch. 6 feuillets. 510 sur 370 millim. Demi-rel.

2597. Recueil de chartes et diplômes espagnols des XIIe, XIIIe et XVe siècles.

1. Legs par Jean Diez au Saint-Sépulcre de Jérusalem d'un domaine appelé « Cusanka », qu'il avait reçu du roi Alphonse-Raymond VIII (8 id. oct. era 1166 = 1128). — 2. Don par l' « infantissa Sancia » aux moines de Cluny de l'église de Saint-Michel « extra murum civitatis Zamorensis » (13 cal. jan. era 1169 = 1131). — 3. Confirmation par le roi Ferdinand II, sa femme Urraque et son fils Alphonse à saint Pierre « de Runiacho », et aux religieuses « de Marciniaco » et à « Guido, priori Sancti Michaelis de Zamora », de l' « infantagum », que son père le roi Alphonse-Raymond VIII avait donné au susdit monastère « de Croniaco » (8 cal. julii era 1210 = 1172); avec un sceau pendant. — 4. Charte-partie de « Stephanus, prior S. Michaelis de Zamora », cédant une « ferragina » en échange

de la somme d'argent nécessaire pour faire un puits dans le jardin du monastère (6 cal. aug. era 1241 = 1203). — 5. Privilège du roi Sanche IV, confirmant une donation de son père le roi Alphonse X « al conceio de Laredo » (3 febr. 1293); avec grand sceau peint au milieu de l'acte. — 6. Acte de la reine Isabelle de Castille (mai 1486); sur papier.

XIIe-XVe s. Parch. et pap. Six pièces, montées gr. in-fol.

MANUSCRITS FRANÇAIS.

Petit format.

11159-11163. Œuvres poétiques du vicomte de Guerne (1853-1912).

I-III (11159-11161). L'Orient antique, grec et chrétien. — XVI-227, XIV-238 et XVII-251 feuillets.

IV (11162). Le Bois sacré. — 221 feuillets.

V (11163). Les Flûtes alternées. — 292 feuillets.

XIXe s. Pap. Cinq volumes. 300 sur 220 millim. Demi-rel. bas. rac. (Don de Mme d'Hautpoul, née de Guerne.)

11164. Recueil de comptes divers (1312-1328).

Fol. 2. « Ce sont les despens de l'ostel Denys, fais par la main Hanot de Flomiermont, puis le lundi xxiij^{e} jour d'octembre en l'an M III^{c} XII. »

Fol. 24. Fragment de compte d'un trésorier du comte d'Artois (1323).

Fol. 42. « Ce sont les parties des deniers que Monseigneur [le comte d'Artois] m'a baillié pour paier les chosss de son nouvel estat... » (1328).

XIVe s. Parch. et pap. 54 feuillets, montés in-4°. Rel. basane verte. (Provient de A.-A. Monteil; puis Barrois 515, et vente Ashburnham de 1901, n° 24.)

11165. Correspondance de la comtesse Clémence de Corneillan avec Léopold Hervieux, relative à la formation d'une Société d'entrepôts pour la conservation des grains (1858-1860).

Cf. plus loin le ms. nouv. acq. fr. 22042.

XIXe s. Pap. 123 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11166. « Michel Lévy. Lettres d'Orient, 1854-1855. Paris, Armand Colin, 1905. »

Copie de l'imprimé.

xxe s. Pap. 200 feuillets. 172 sur 105 millim. Demi-rel. (Don de Mlle Dionis du Séjour.)

11167. Mémoires divers du P. Pierre-Martial Cibot sur la Chine.

Fol. 1. « Mémoire sur l'interest de l'argent en Chine » (1771). — Fol. 62. « Notice du papier de Corée » (1771). — Fol. 68. « Notice sur le fresne de Chine, nommé *hiang tchun.* » — Fol. 70. « Le chesne. » — Fol. 78. « Raisins secs de *ha-mi.* » — Fol. 88. « Abricotier. » — Fol. 98. « *Che-hiang.* » — Fol. 104. « *Mo kou sin* et *Lin tchi.* » — Fol. 106. « Notice du livre chinois *Si-yuen* » (1771).

N° 9620 de la bibliothèque de Sir Th. Phillipps; vente de 1913, n° 829.

xviiie s. Pap. 118 feuillets. 190 sur 150 millim. Demi-rel.

11168. Relations et lettres des Jésuites de l'Inde (1699-1740).

Fol. 3. Relation de la mission du Maduré; « premier voyage du P. Mauduit » (1699-1701). — Fol. 53. Lettre d'un hindou, nommé Cordier, à un jésuite, datée de Pondichéry, 12 février 1702. — Fol. 56. Copie d'une lettre du P. Dolu, de Pondichéry, 1er octobre 1704. — Fol. 61. Copie d'une « lettre du P. Pierre Martin... au P. Le Gobien..., sur un voyage d'Aour à Pondichéry..., 1er février 1701. » — Fol. 75. Lettre du P. C.-A Barbier, de Chandernagor, 31 décembre 1715. — Fol. 77. Lettre du P. Estienne Le Gac au P. de Linyères, de Ballabaran (Carnate), 8 janvier 1715. — Fol. 81. Deux lettres du P. V. Baudré au P. Le Gobien, de Chandernagor, 12 et 16 janvier 1709. — Fol. 86. Lettre du P. P. Lalane au P. Provincial de Toulouse, de Pondichéry, 30 janvier 1709. — Fol. 99. Lettre du P. C.-A. Barbier au P. Du Halde, de Bengale, 29 décembre 1714. — Fol. 102. Lettre de M. Regnard à un jésuite de Surate, 2 avril 1710. — Fol. 105. Lettre du P. J.-V. Bouchet au P. Du Halde, de Pondichéry, 21 septembre 1714. — Fol. 108. Lettre du P. C.-A. Barbier au P. Du Halde, de Bengale, 23 décembre 1715. — Fol. 111. Copie d'une lettre du P. de Bourzes à Madame la comtesse de Soudé, du Maduré, 12 janvier 1716. — Fol. 120, 126, 132 et 135. Lettres du P. Charles de La Breville au P. Du Halde, de Pondichéry, 9 et 14 février 1716, 5 janvier 1717 et 27 janvier 1718. — Fol. 123. Lettre du P. Loupias au P. Du Halde, de Pondichéry, 11 février 1716. — Fol. 129. Lettre du

P. Bouchet au P. Du Halde, de Pondichéry, 19 février 1716. — Fol. 138. Récit de la mort du P. Simon Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor (10 mars 1729). — Fol. 142. Lettre du P. J.-Fr. Pons [au P. Orry], de Pondichéry, 14 janvier 1739. — Fol. 144. Lettre du P. Ducros au P. Du Halde sur sa relation de l'Ile-de-France (vers 1740).

N° 9380 de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps; vente de 1913, n° 828.

XVIIIe s. Pap. 144 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11169. « Ensegon se aquels que me devo cessas et darrayratges coma procuror de Madama de Nonenqua, extrach de las reconoys-censas et rolles de comptes l'an V^c XXIX, après la Magdalena... »

XVIe s. Pap. 58 feuillets. 285 sur 100 millim. Demi-rel.

11170. Journal de Pierre Fayet, greffier de la prévôté d'Étampes, pendant les troubles de la Ligue (1566-1593).

Autographe. — Publié par V. Luzarche (Tours, 1852, in-8°).

XVIe s. Pap. 109 feuillets. 158 sur 98 millim. Rel. anc. veau gaufré.

11171. « Prières pour le soir. »

Ms. calligraphié dans le genre de N. Jarry.

XVIIe s. Parch. 19 feuillets. 128 sur 80 millim. Demi-rel.

11172. Recueil d'analyses et de copies de pièces relatives aux Bertran de Bricquebec, formé par L. Delisle.

XIXe s. Pap. Feuillets 115 à 253, montés in-4°. Cartonné.

11173-11178. Lettres et nouvelles à la main, de William de Lamberty, adressées à Lord Portland et à divers (1706-1712).

I (11173). Années 1706-1707. — 344 feuillets.
II (11174). Année 1708. — 358 feuillets.
III (11175). Année 1709. — 362 feuillets.
IV (11176). Année 1710. — 352 feuillets.
V (11177). Année 1711. — 323 feuillets.
VI (11178). Année 1712. — 290 feuillets.

XVIIIe s. Pap. Six volumes. 230 sur 170 millim. Cartonné.

11179. Les Heures d'Anne de Bretagne, par L. Delisle.

Ms. autographe ayant servi à l'édition (1913).

XXe s. Pap. 223 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11180. « Aiso es le plants de Nostra Dona, lo cal fes sant Augustins. »

Début : « O qui donara aiga al meu cap et als mieus uelis font de lagremas... »

XIVe s. Parch. 43 feuillets. 125 sur 90 millim. Rel. chagrin grenat.

11181-11187. Extraits des registres du Parlement de Metz (1633-1652).

I (11181). Années 1633-1638. — 466 feuillets.
II (11182). Années 1638-1642. — 327 feuillets.
III (11183). Années 1642-1644. — 325 feuillets.
IV (11184). Années 1644-1646. — 336 feuillets.
V (11185). Années 1646-1648. — 282 feuillets.
VI (11186). Années 1648-1651. — 334 feuillets.
VII (11187). Années 1651-1652. — 255 feuillets.

XVIIe s. Pap. Sept volumes. 305 sur 205 millim. Rel. veau fauve.

11188. « Historio bertadieyro de las causas pus memorables fachos en la bilo de Galhac en Albiges, durant lous troubles de Fransa, en l'anno do 1559, finissen en 1595, compausado et mezo atal en rimo per mi Mathieu Blouin. »

Copie. — Cf. les *Mémoires de Mathieu Blouin*, publiés par le baron de Rivières (Montpellier, 1877, in-4°).

XIXe s. Pap. 62 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11189. Lettres autographes de George Sand adressées à Henry Harrisse (1866-1876).

On y a joint des lettres de Marie Delaporte, Lina Sand-Calamatta et Maurice Sand. — Cf. plus loin les mss. nouv. acq. fr. 11189-11190 et 22055.

XIXe s. Pap. 381 feuillets, montés in-8°. Rel. maroquin brun, avec fermoirs d'argent. (Legs de H. Harrisse.)

11190. Paul-Louis Courier. Mémoire pour « Pierre Clavier, dit Blondeau, à MM. les juges de police correctionnelle à Blois » (1819), et Placet aux ministres contre ceux qui le pillent (1819).

XIXe s. Pap. 26 feuillets. 192 sur 155 millim. Cart. toile. (Legs de H. Harrisse.)

11191. « Album ou recueil de dessins par R. B[ordeaux]. — Années 1836-1841. »

Dessins de sites et monuments de Normandie : Évreux, Navarre, Lyre, Conches, Neubourg, Lisieux, Caen, Bayeux, etc. — Cf. les mss. nouv. acq. franç. 22056-22064 et 22421.

XIXe s. Pap. 97 feuillets oblongs. 215 sur 295 millim. Demi-rel. (Don de Mlle M. Bordeaux.)

11192. « Registre des chartes et tiltres des privileges de la communaulté des proprietaires de la Grande Boucherie et du Cimetiere Saint-Jean, à Paris, et confirma[tion] par les roys de France, avec les arrestz de la cour de Parlement de vériffication d'iceux » (1210-1633).

Recueil collationné par Cardin Lebret (janvier 1635). — Cf. une notice de M. C. Couderc dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* (1915).

XVIIe s. Parch. IX et CXXXVII feuillets. 275 sur 220 millim. Demi-rel.

11193. « Résumé de l'histoire des quatre spectacles : Comédie françoise, Théâtre italien, Opéra comique et Opéra. »

XIXe s. Pap. 30 feuillets. 245 sur 200 millim. Demi-rel.

11194. Notice biographique sur Étienne Psaume et extraits de journaux relatifs à son assassinat (1828).

XIXe s. Pap. 54 pages. 230 sur 170 millim. Demi-rel.

11195. « Cours de philosophie. M. Bouillet, professeur. Programmes. Année 1833-1834, 2e semestre; » rédigé par Fr. Guessard.

XIXe s. Pap. 29 feuillets. 180 sur 145 millim. Cartonné.

11196. « Armorial marin, ou recueil des familles qui portent des navires pour leurs armes. »

Blasons gravés et coloriés.

XVIIIe s. Pap. 54 feuillets. 225 sur 185 millim. Demi-rel.

11197. Lettres de G.-A. Crapelet à G. Peignot (1821-1842).

XIXe s. Pap. 164 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11198. Fragments de manuscrits français.

Fol. 1. Roman du Saint-Graal (XIIIe s.). — Fol. 6. Miroir de Robert de Gretham (XIIIe s.). — Fol. 9. Eracles (XIIIe s.). — Fol. 13. Miracles de Notre-Dame, de Gauthier de Coincy (XIVe s.). — Fol. 20. Breviari d'amor, de Matfre Ermengau (XIVe s.). — Fol. 29.

Légende dorée, traduction de Jean de Vignay (xive s.). — Fol. 32. Mémoire contre les prétentions du roi d'Angleterre (xve s.). — Fol. 41. Histoire de Tite-Live, traduction de Pierre Bersuire (xve s.). — Fol. 43. Chronique de Jean de Courcy, livre V (xve s.). — Fol. 44. Pèlerinage de vie humaine, de Guillaume de Digulleville (xve s.). — Fol. 46. « L'exemple et miracle par lequel la saincte Ordre de Chartreuse conmança » (xve s.). — Fol. 49. Comptes royaux (1407). — Fol. 51. Traité pour la guérison des plaies (xve s.). — Fol. 61. Notes d'un libraire du xvie s. — Fol. 64. Catalogue anonyme de « libres manuscripts »; cf. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1889), t. L, p. 158-160. — Fol. 67. Diplôme de l' « Accademia degl' Ignoranti » (1825). — Fol. 68. Fragment relatif à la maladie du calife « Aaroun al Raschild »; falsification moderne.

xiiie-xixe s. Parch. et pap. 68 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

11199. Le Trésor de sapience.

Début : « Qui le Tresor de sapience veult mettre en l'armaire de sa memoire... » — Cf. l'article de M. P. Meyer, dans la *Romania* (1885), t. XV, p. 64, note.

xve s. Pap. iv et 248 feuillets. 290 sur 210 millim. Rel. anc., avec ais en bois.

11200. « Le Mireor seint Eadmund le Confessur. »

Chap. i. « Quei est vivre parfitement et quei est la volenté de Deu. *Videte vocacionem vestram.* Cist moz del apostle partenent as genz de religion... — ... Amen par sa duce pité. Explicit liber qui numcupatur Speculum sancti Eadmundi, Cantuariensis archiepiscopi, in lingua francisca. »

Fol. 23 v°. « Tractatus quidam a sacris canonis valde necessarius in confessionibus audiendis et penitenciis injungendis sub conpendio. In sanctam et rectam confessionem tria sunt necessaria... — ... id est fluens et pertransiens. »

xiiie s. Parch. 37 feuillets, à 2 col. 170 sur 120 millim. Rel. parchemin.

11201. « Ci nous dit. »

Fol. 1. Calendrier provenant d'un livre d'heures du xve s., avec notes (fol. 1-13) relatives aux naissances de plusieurs membres de la famille Boudeville, de Nevers (1636-1643).

Fol. 7. « Ci nous dist comment un preudomme demandoit à un malade comment il pooit faire si bonne chiere si malade comme il estoit... »

xve s. Parch. 26 feuillets, à 2 col. 192 sur 142 millim. Rel. en peau de truie.

11202. « Additions relatives à l'histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux..., par le R. P. Louis-Anselme Boyer de Sainte-Marthe de Tarascon... — Avignon, 1731. »

Copie de l'imprimé, in-4°.

xixe s. Pap. ix feuillets et 40 pages. 280 sur 200 millim. Cartonné. (Don de M. le comte Henri de Castellane.)

11203. Recueil de discours, poésies, lettres, etc., relatifs à la célébration à Rouen et à Paris du deuxième centenaire de Pierre Corneille, en 1884.

Discours de M. Boissier, vers de M. de Bornier, etc.; autographes.

xixe s. Pap. 33 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11204-11205. Recueil de notes et extraits pour un Dictionnaire des artistes, par Eugène Müntz.

I (11204). Abadie-Kerjagu. — 512 feuillets.

II (11205). La Barre-Wrine. — 465 feuillets.

Cf. les mss. nouv. acq. franç. 21483-21500.

xixe s. Pap. 512 et 465 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11206-11207. Correspondance de Henry Harrisse (1829-1910).

I (11206). About-Müntz. — 183 feuillets.

II (11207). Napoléon-Wagner. — 350 feuillets.

Cf. plus haut les mss. nouv. acq. fr. 11189-11190 et 22055.

xixe s. Pap. Deux volumes, montés in-4°. Demi-rel. (Legs de H. Harrisse.)

11208-11209. Dictionnaire de droit.

I (11208). Abandonnement de biens-Curés primitifs. — 520 feuillets.

II (11209). Danses publiques-Utilité. — 398 feuillets.

xviiie s. Pap. Deux volumes, montés in-4°. Demi-rel.

11210. Lettres de Synésius et d'Aristénète; traduction française, dédiée à Bourdelot et datée de « Carhais, ce 26e may 1695 ».

xviie s. Pap. 147 feuillets. 240 sur 180 millim. Demi-rel.

11211. Recueil de poésies diverses, chansons, etc.

xviie s. Pap. 241 feuillets. 260 sur 200 millim. Demi-rel.

11212. Recueil de contes, chansons et poésies diverses du xviiie siècle.

XVIII[e] s. Pap. 288 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11213. Description de Madrid (postérieure à l'année 1774).

XVIII[e] s. Pap. 16 feuillets. 255 sur 165 millim. Demi-rel.

11214. Terrier de la seigneurie de Sainte-Soline (canton de Lezay, Deux-Sèvres).

Incomplet des huit premiers feuillets et de la fin.

XVIII[e] s. Parch. 101 feuillets. 265 sur 175 millim. Demi-rel.

11215. « Extraits des bordereaux des octrois des villes pour parvenir à fixer la jurisprudence de la Chambre [des Comptes] sur cette matière, » vers le milieu du XVIII[e] siècle.

XVIII[e] s. Pap. 217 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11216. « Statistique générale de la France, publiée par ordre de Sa Majesté l'Empereur et Roi... Département du Var. M. Fauchet, préfet. — Paris, 1805, » in-4°.

Exemplaire imprimé, interfolié et avec de nombreuses additions manuscrites. — A la suite : « Tableau des anciennes mesures du département, comparées avec celles du nouveau système; » en plusieurs exemplaires (paginé 282-286).

XIX[e] s. Pap. 295 pages. 270 sur 210 millim. Demi-rel.

11217. Dictionnaire des principales villes de la Chine, tiré de la *Description géographique, etc. de l'empire de la Chine*, du P. Du Halde (1735).

Fol. 211. « Essay de dictionnaire jeroglyfique » chinois.

XVIII[e] s. Pap. 247 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11218-11219. Papiers de l'abbé Beaumont de Saint-Maurin.

I (11218). Mélanges et extraits bibliographiques, parmi lesquels une lettre de Tiraboschi (Milan, 23 mai 1791). — 309 feuillets.

II (11219). Mélanges littéraires, parmi lesquels on remarque une Table alphabétique de la *Description of the east*, de Pococke (fol. 2); — une chronologie jusqu'à Louis XIII (fol. 106); — des Racines hébraïques (fol. 138); — une Notice sur Jean de Cabanes, poète provençal (1653-1717), avec extraits mss. et impr. de ses œuvres. — 291 feuillets.

XVIII[e] et XIX[e] s. Pap. Deux volumes, montés in-4°. Demi-rel.

11220-11222. « Collection de notes sur les affaires politiques et autres » (1700-1721), recueillies par « l'abbé Melani, rue des Petits-Champs », à Paris, pour la rédaction de Nouvelles à la main.

I (11220). Années 1700-1705. — 384 feuillets.

II (11221). Années 1707-1710. — 326 feuillets.

III (11222). Années 1711-1724. — 363 feuillets.

Beaucoup de ces notes sont de la main de Jean Buvat.

XVIIIe s. Pap. Trois volumes, montés in-4°. Demi-rel.

11223. « Journal de la régence de feu Mgr le duc d'Orléans; » par Jean Buvat (juin-septembre 1715).

Feuillets autographes doubles du début du ms. français 13691.

XVIIIe s. Pap. 69 feuillets. 250 sur 195 millim. Demi-rel.

11224-11225. Papiers de Louis-Henri Duchesne (1737-1793).

I (11224). Mémoires et pièces diverses. On remarque au fol. 1 les armes peintes de Duchesne. — « Réflexions sur les avantages de la liberté de la presse... » (fol. 2). — « Feux d'artifice chinoix, par le P. d'Incarville, de la Compagnie de Jésus... » (fol. 28). — « Description du duché de Bourgogne » (fol. 67). — « Description du païs de Bugey » (fol. 99). — « Projet d'administration, remis à M. Trudaine le 1er décembre 1769 » (fol. 139). — « Observations générales sur les points d'administration discuttés à l'Assemblée des notables, et projet pour libérer l'État sans emprunt, sans innovations et en soulageant les peuples, donnés à Monsieur et aux ministres en l'année 1787 » (fol. 183). — « Mémoire d'observations sur les réformes proposées dans la Maison du Roy » (fol. 199). — « Observations relatives à l'état présent de la France » (fol. 207). — « Journal des fonctions d'un avocat général » (fol. 235), etc.

II (11225). Règlements et pièces diverses. On y remarque : « Catalogue de ma minéralogie, 1er septembre 1774; donnée à Chambéry en 1778 » (fol. 1). — « Catalogue de minéralogie concernant la mine d'or et autre, 1778; donné à la bibliothèque de Chambéry » (fol. 47). — « Catalogue des livres qui sont contenus dans la bibliothèque de M. Duchesne, secrétaire ordinaire de Madame » (fol. 121). — « Règlements de la Société des Arts établie à Paris » (fol. 173). — « Règlemens de la Société établie à Londres pour l'encouragement des arts, des manufactures et du commerce » (fol. 199). — « Règlemens de la Société libre d'émulation de Paris » (fol. 221). — « Académie royale des Sciences. Collection de ses règlemens et délibérations par ordre de matières » (fol. 276).

XVIIIe s. Pap. 318 et 319 feuillets. 240 sur 190 millim. Demi-rel.

11226-11228. Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire politique et religieuse des XVe-XVIIIe siècles, provenant de différents recueils du Département des Imprimés.

I (11226). Années 1477-1620. — On y remarque : « Discours d'un vieux cavallier, traduit de flamand en françois » (fol. 19). — « Discours en forme de conseil pour la conduite de la Royne en sa régence » (fol. 77). — « Raisons et motifs de la resolution nagueres executtée en la Valtelline contre la tirannie des Grisons et hereticques » (fol. 296). — « Responce à l'appollogie de Luynes » (fol. 314); etc.

II (11227). Années 1621-1622. — On y remarque : « Raisons alléguées par le cardinal duc de Lerme pour sa deffence et justiffication, 1621 » (fol. 15). — « Raisons alléguées par don Roderigo Calderon, marquis des Sept-Eglizes, pour sa deffence, 1621 » (fol. 65). — « La vie, mœurs et mort de don Roderigo Calderon, 1621 » (fol. 97). — « Discours veritable de ce qui s'est passé en la reformation des PP. Cordeliers et la rumeur advenue au grand couvent de Paris à l'occasion d'icelle, le 26e jour de febvrier 1622 » (fol. 145) ; etc.

III (11228). Années 1623-1787. — On y remarque : « Tableau des assemblées calvinicques de ce royaume » (fol. 42). — « Avis importants à M. Arnaud sur le projet d'une nouvelle Bibliothèque d'auteurs jansénistes » (fol. 128). — « Remonstrances de la Cour des Aydes, présentées au Roy le 29 mars 1776 » (fol. 330); etc.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 361, 297 et 367 feuillets. Trois volumes, montés in-4°. Demi-rel.

11229. Documents sur l'abbaye de Saint-Polycarpe (Aude, arr. de Limoux).

Fol. 3. Règlement de l'abbaye de Saint-Polycarpe, donné par l'abbé Henri de La Fitte-Maria, et règlements divers. — Fol. 80. Nécrologe des religieux profès et novices qui sont morts à Saint-Polycarpe. — Fol. 99. « Relations de la vie et de la mort de plusieurs religieux de Saint-Polycarpe. » — Fol. 108. « Idée de l'esprit et de la conduite de feu Monsieur de Maria, abbé... de Saint-Polycarpe, et son acte mortuaire, par Dom Arsène » (4 mars 1728).

XVIIIe s. Pap. 222 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11230. Mélanges sur l'Ordre de Citeaux.

Fol. 1. « Accord entre l'abbé de Cisteaux et les quatre premiers Pères. Transaction de 1675; nomination de vicaires généraux en conséquence. » — Fol. 13. « Conclusions prises par les parties dans l'arrêt de 1681. » — Fol. 22. « Translation du noviciat de l'abbaie du Pin en celle de Savigny, de l'avis et consentement des premiers Pères, le 1er septembre 1749. » — Fol. 26. « Procès-verbal

d'un commissaire de l'abbé de Cisteaux, qui déclare nuls les vœux de deux religieux pour n'avoir pas été faits dans le noviciat de la province. Protestation de l'un des deux religieux contre le procès-verbal » (18 et 19 novembre 1754). — Fol. 32. « Renovation de vœux faits en l'abbaie de Beaupré sur la commission de l'abbé de Cisteaux » (14 janvier 1761). — Fol. 38. « Premier [et second] cahier concernant l'entier pouvoir de l'abbé de Cisteaux, » et appels contre des arrêts du Grand Conseil (1733-1761).

XVIIIe s. Pap. 146 feuillets. 232 sur 172 millim. Demi-rel.

11231-11233. Papiers de Charles-Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre (1658-1743).

I (11231). Mélanges d'histoire, de droit et de philosophie. — On y remarque plusieurs listes des ouvrages de politique de l'abbé de Saint-Pierre (fol. 237).

II (11232). Mémoires divers, lettres et poésies. — On y remarque trois résumés historiques du règne de Louis XIV et du début du règne de Louis XV, se rapportant aux années 1668-1691, 1712-1716 et 1717-1741.

III (11233). Livre de comptes de ménage (1er novembre 1694-13 août 1695).

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 326, 309 et 81 feuillets. Trois volumes, montés in-4°. Demi-rel.

11234. Notes de Méon sur divers manuscrits d'ancienne littérature française, conservés à la Bibliothèque nationale.

XVIIIe-XIXe s. Pap. 267 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

11235. Recueil de quittances de lettres de noblesse (1697), classées par ordre alphabétique : Bailli-Touraine.

XVIIe s. Pap. 58 feuillets oblongs. 210 sur 275 millim. Demi-rel.

11236. « Histoire des épices [attribuées à la Chambre des Comptes] et leur état actuel depuis 1743. »

XVIIIe s. Pap. 232 feuillets. 175 sur 108 millim. Demi-rel.

11237. « Essai sur l'usure, par Proust. »

Avec dédicace en vers à Louis XVIII.

XIXe s. Pap. 359 pages. 210 sur 160 millim. Demi-rel.

11238. Épitre d'Abailard à Héloïse, transcrite en caractères cryptographiques.

A la fin : « Fait par Villette, ce 4 aoust l'année 1768. »

XVIIIe s. Pap. 15 feuillets. 202 sur 145 millim. Demi-rel.

11239-11240. « Recueil de pièces. Lettres et poésies inédites, du XVIIe siècle. Miscellanea, t. I et II. »

Copies de M. de Monmerqué, pour la préparation de son édition des Lettres de Mme de Sévigné (1816-1817). — On y a joint deux lettres autographes du comte d'Estournel et de Beffara.

XIXe s. Pap. 509 et 442 pages. 218 sur 160 millim. Demi-rel. et rel. parch. vert.

11241. « Poésies inédites de M. de Senecé, premier valet de chambre de la Reine. »

Copie par Monmerqué du ms. de la bibliothèque du marquis de La Guiche (1820-1822).

XIXe s. Pap. 191 feuillets. 230 sur 180 millim. Rel. parch. vert. (Provient de Monmerqué.)

11242. « Lettres qui m'ont été adressées [à Monmerqué] par M. le marquis Garnier, pair de France, à l'occasion de mon édition des Lettres de Madame de Sévigné, en 1817 et 1818. »

XIXe s. Pap. 53 feuillets. 230 sur 185 millim. Demi-rel.

11243. « La Pucelle d'Orléans, » poème en quinze chants, par Voltaire.

A la suite : « Aux champs où fut Lisbonne, le 14 décembre 1755 » (fol. 111) ; — « Vers de Voltaire sur le tremblement de terre arrivé à Lisbonne, le 1er novembre 1755 » (fol. 113) ; — « Bulle de Clément IX à tous ses sujets ecclésiastiques, tirée des archives du Vatican, » en vers (fol. 111) ; — « Méditation de Voltaire pendant le carême 1756 » (fol. 117) ; — « Épitre du Père Grisbourdon à M. de Voltaire sur le poème de la Pucelle d'Orléans, des Enfers, l'an du règne de Lucifer 1755. »

XVIIIe s. Pap. 123 pages. 218 sur 152 millim. Demi-rel.

11244. Utopie, par Léon Brothier.

XIXe s. Pap. 274 pages. 200 sur 150 millim. Demi-rel.

11245. « L'Eliade, ou triomphes et faits mémorables de saint Élie, patriarche des Carmes, poème héroïque, divisé en trois chants, par le R. P. Pierre de Saint-Louis, Carme,... précédé d'une notice historique sur l'auteur par M. l'abbé Follard, chanoine de Nismes. — A Aix, chez Augustin Pontier,... 1827. » In-8° ; impr., avec corrections et additions manuscrites.

XIXe s. Pap. 122 feuillets. 220 sur 130 millim. Demi-rel.

11246. Mélanges littéraires et historiques.

Fol. 1. « Tablettes ou quatrains de la vie et de la mort, par Monsieur Matthieu, conseiller du roy Henri IIII, d'heureuse memoire, roy de France et de Navarre » (1640). — Double série de cent quatrains. — Fol. 56 v°. « Regrets de François Perrin, Autunois, jadis chanoine de l'église cathedrale S. Lazare. — A Autun, MDCXL. » — Fol. 20 v°. « Histoire de l'antique cité d'Autun, en forme d'abrégé des choses les plus remarquables, tirées sur un manuscrit traitant de son antiquité » (1640).

XVIIe s. Pap. 33 feuillets. 250 sur 150 millim. Demi-rel.

11247. « Coustumes generales des païs, duché de Luxembourg et comté de Chiny, decretées par le Roy nostre sire. — A Luxembourg, chez Hubert Reulandt, en l'an MDCXXIII. »

XVIIe s. Pap. 59 feuillets. 222 sur 152 millim. Demi-rel.

11248. « Histoire de Bourgogne, » livres II et III, depuis la première réunion du royaume de Bourgogne à la couronne de France jusqu'au règne de Pépin le Bref.

XVIIIe s. Pap. 28 feuillets (pages 54 à 198). 190 sur 130 millim. Demi-rel.

11249. Chronique abrégée de Metz et de Lorraine, allant jusqu'au 24 novembre 1741 ; « fini de copier le 30 janvier 1816 ».

XIXe s. Pap. 75 feuillets. 170 sur 105 millim. Demi-rel.

11250. « Appel nominal, extrait du procès-verbal de la séance permanente de la Convention nationale, des 16 et 17 janvier 1793, l'an 2e de la République, sur cette question : Quelle peine sera infligée à Louis? »

XIXe s. Pap. 154 pages. 160 sur 100 millim. Demi-rel. (Provient de Baudry des Lozières.)

11251. « Les derniers moments de Louis XVI ; détail de ce qui s'est passé depuis sa communication avec sa famille jusqu'à son exécution. »

XIXe s. Pap. 74 feuillets. 210 sur 130 millim. Demi-rel.

11252. « Le procès de Marie-Antoinette de Lorraine-d'Autriche, veuve de Louis XVI, suivi de celui d'Anne-Élisabeth, sœur de ce monarque,... par Pierre-Anne-Louis Maton de la Varenne. — Paris, 1796. »

XIXe s. Pap. 57 pages. 210 sur 120 millim. Demi-rel.

11253. Recueil d'emblèmes et devises.

XVIIe s. Pap. 78 feuillets. 150 sur 95 millim. Demi-rel.

11254. « Observations historiques sur la littérature allemande, par un François [Hérissant]. » — S. l., 1781, in-8°.

Imprimé, avec notes manuscrites autographes de Hérissant.

XVIIIe s. Pap. 159 feuillets. 190 sur 110 mill. Demi-rel.

11255-11257. Notes de voyages du chevalier de Paravey (1808-1810).

I (11255). Voyages en Belgique, dans l'est de la France et en Provence (1809). — 275 feuillets.

II (11256). Voyages à Montpellier, dans les Landes et à Bayonne. — 90 feuillets.

III (11257). « Excursion minéralogique, etc. de Fumay à Chimay, en revenant par Marienbourg, Nismes, etc. » — 59 feuillets.

XIXe s. Pap. Trois volumes. 140 sur 85 et 175 sur 108 millim. Demi-rel.

11258. « Idées politiques et morales, ou les Rêveries d'un homme sans prétention, dédiées à la patrie, par M. Louis-Narcisse Baudry des Lozières, citoyen du Nouveau-Monde. Première [et seconde] partie et seconde édition. — A Niz-Nei-Novogorod, 1778 et 1780. »

XVIIIe s. Pap. 409 feuillets. 210 sur 160 millim. Demi-rel.

11259. « Les entretiens d'un fils avec l'ombre de son père, [par Baudry des Lozières]. — At Deslozières's Cottage, near of Philadelphia, in the United States. »

XVIIIe s. Pap. 216 feuillets. 200 sur 120 millim. Demi-rel.

11260. « Le Panorama de la Révolution françoise, [par Baudry des Lozières]. — At Deslozières's Cottage, in the United States. »

Fol. 26. « Le petit mot à l'oreille, ou les souhaits d'un honnête homme. Seconde partie. » — Fol. 65. « Robespierre terrassé, ou le vrai républicanisme, drame tragi-comique en trois actes et en vers. »

XVIIIe s. Pap. 115 feuillets. 152 sur 85 millim. Rel. veau gran.

11261-11262. « Voyage en Ligurie, sous la forme de lettres d'un père de famille, par le général chevalier baron des Lozières. » (1799).

Cf. les mss. nouv. acq. franç. 22084-22088.

XVIIIe-XIXe s. Pap. 277 feuillets et 558 pages. 190 sur 112 millim. Demi-rel.

11263. Carnets de notes de voyages de Francis Wey en Italie et en Savoie (1864-1865).

XIXe s. Pap. Huit cahiers. 600 feuillets. 148 sur 83 millim. Rel. chagrin.

11264. Fragment d'un livre de comptes d'un bourgeois de Colognac (Gard), pour les années 1689-1694.

XVIIe s. Pap. 76 feuillets. 245 sur 165 millim. Demi-rel.

11265. Voyage en Auvergne, suivi de notes statistiques sur le département du Puy-de-Dôme.

XIXe s. Pap. 72 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

11266. Livre-journal de Ramond Ranvic, de Salviac (Lot), pour les années 1612-1627.

XVIIe s. Pap. 58 feuillets. 270 sur 180 millim. Demi-rel.

11267. Documents originaux relatifs à la mission auprès de François-Marie Sforce, duc de Milan, d' « Albert Merveilles, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy » (1532-1533).

Cf. le ms. franç. 2846, fol. 52.

XVIe s. Pap. 21 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

11268. « Le trespas glorieux et triumphantes obsecques du feu... prince Françoys de Valois, par la grace de Dieu roy de France treschr[r]estien premier de ce nom... » Relation du héraut Guyenne, François Vallet (1547).

Publié par M. L. Royer, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* (1915).

XVIe s. Pap. 17 feuillets. 270 sur 190 millim. Demi-rel.

11269. Histoire de l'expédition en Afrique du roi d'Espagne Philippe V, en 1720-1721, par le chevalier de Bellerive.

XVIIIe s. Pap. 28 feuillets. 213 sur 155 millim. Demi-rel.

11270. Fragment autographe des Mémoires de Sully (règne de Louis XIII).

Cf. les mss. franç. 10305-10314 et 4038.

XVIIe s. Pap. 10 feuillets. 200 sur 135 millim. Demi-rel.

11271. Mélanges.

Fol. 1. « Lombard des Arts. » — Fol 16. « Suite des illustres Françaises. » — Fol. 47. « Travail historique... et moral sur la maison centrale de détention de la ville de Rennes. » — Fol. 76. « Réponse du sieur de La Rivière aux libel[le]s diffamatoires du sieur de Bussy. »

XVIIe-XIXe s. Pap. 92 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

Grand format.

22038-22040. « Registres du Controolle general des finances » (1635-1665).

I (22038). « Quittances du Trésorier des parties casuelles... Année 1635. » — 71 feuillets.

II (22039). « Commissions particulières pour impositions et levées de deniers... Années 1662-1665. » — 21 feuillets.

III (22040). « Acquitz patentz. — Pensions. — Commissions particulières. — Années 1664 et 1665. » — Feuillets 86 à 107.

XVIIe s. Pap. Trois volumes. 420 sur 280 millim. Couvert. parchemin.

22041. « Histoire ecclésiastique du diocèse d'Apt, » par Remerville de Saint-Quentin (1690).

Ms. autographe. — A la suite : « Dissertation sur les reliques de Sainte-Anne. »

XVIIe s. Pap. 650 et 54 pages. 345 sur 222 millim. Rel. bas. rac.

22042. Correspondance de Léopold Hervieux, auteur des *Fabulistes latins* (1831-1900).

Notices biographiques de L. Hervieux et lettres à lui adressées par Michel Bréal, duc de Broglie, Castellani, Ceriani, Coxe, Delisle, Du Rieu, Dziatzko, Ehrle, R. Ellis, Gamurrini, Halm, L. Havet, von Heinemann, Keuffer, R. de Lasteyrie, Laubmann, Lefebvre de Béhaine, S. Lewis, P. Meyer, Müldener, Neubauer, Nicholson, G. Paris, G. Parker, F. Ravaisson, S. Reinach, A. Réville, Robertson Smith, Edw. Scott, L. Sieber, von Sybel, H. Wallon, H. L. D. Ward, Wilmanns, Zangemeister, etc. — Cf. le ms. nouv. acq. franç. 11165.

XIXe s. Pap. 157 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22043. « Compte que rend Messire Joseph Du Bois, secrétaire du Cabinet du Roy,... héritier bénéficiaire de S. E. Mgr le cardinal

Du Bois, archevêque-duc de Cambray, premier ministre de France, décédé à Versailles, le 10 aoust 1723... » — Original.

XVIIIe s. Pap. 71 pages. 370 sur 240 millim. Demi-rel.

22044. « État de la vaisselle portée à la Monnoie de Paris » et dans les Monnaies de province (1759-1760).

N° 3692 de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps ; n° 883 de la vente de 1913.

XVIIIe s. Pap. 105 feuillets. 330 sur 210 millim. Cartonné.

22045-22047. Recueil de chartes, lettres et pièces diverses, principalement relatives à Paris, aux arts et aux artistes, recueillies par le marquis de Laborde (1311-1802).

I (22045). Années 1311-1600. — 183 pièces.

II (22046). Années 1601-1680. — 287 pièces.

III (22047). Années 1681-1802. — 294 pièces.

Cf. la description détaillée des pièces de ce recueil, publiée par M. Paul Perrier dans le *Bulletin historique* du Comité, 1913, p. 321-351.

XIVe-XIXe s. Parch. et pap. Trois volumes, montés in-fol. Demi-rel. (Don de MM. le marquis et le comte Alexandre de Laborde.)

22048. Correspondance de Jacques de Germigny, baron de Germolles, ambassadeur de France en Levant (1578-1584).

Lettres à lui adressées, à Constantinople, par Henri II, Catherine de Médicis, François, duc d'Alençon, le cardinal de Bourbon, le duc de Neufville-Villeroy, etc. — Cf. plus loin le ms. nouv. acq. franç. 22070.

XVIe s. Pap. 266 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22049. Correspondance du marquis de Feuquières, ambassadeur de France en Suède (1673-1696).

Lettres à lui adressées par Barillon, Blondeau, Courtin, de Pas, Mme de Pomponne, Rebenac, le comte de Sternberg, le chevalier de Terlon, de Tourmont, Verjus, etc.

Fol. 125. Reçus signés Arnaud et datés de 1632 et 1633.

XVIIe s. Pap. 146 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22050. Correspondance du Dr Jaenger, de Colmar (1833-1845).

Lettres à lui adressées par différents phalanstériens, J. Blanc, Dr Dularry, Cantagrel, Victor Considérant, Laverdant, Just Muiron et C. Pellarin.

XIXe s. Pap. 25 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. Paul Muller.)

22051. « Compte de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. — Année 1759. »

Compte original, rendu et approuvé en 1767. — N° 4373 de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps; n° 745 de la vente de 1913.

XVIIIe s. Pap. 77 feuillets. 360 sur 240 millim. Demi-rel. bas.

22052. Recueil de documents relatifs à l'histoire de la domination française en Hollande (1793-1811).

Copie de M. Gijsberti Hodenpijl, de Delft.

XXe s. Pap. 117 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don du ministère de l'Instruction publique.)

22053. Registre des lettres écrites par le marquis de Fortia d'Urban, de 1841 à 1843.

XIXe s. Pap. 318 feuillets. 375 sur 248 millim. Cartonné.

22054. Recueil de lettres et pièces relatives à des commandes de boulets, balles, etc., faites par le ministre de la Marine aux forges de Conches-en-Ouche (1803-1807).

XIXe s. Pap. 53 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. Paul Muller.)

22055. Lettre autographe, en anglais, de l'abbé Prévost à Thiériot aîné (1735).

N° 525 de la vente A. Sensier. — On a relié à la suite le facsimilé d'une autre lettre du 1er décembre 1763 et plusieurs portraits gravés de l'abbé Prévost. — Cf. plus haut les mss. nouv. acq. franç. 11189-11190 et 11206-11207.

XVIIIe-XIXe s. Pap. 18 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Legs de H. Harrisse.)

22056. Inventaire après décès des meubles de Michel-Jean-Baptiste Charron, marquis de Menars, dans sa maison, à Paris, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain, et au château de Menars (1740).

XVIIIe s. Pap. 521 feuillets. 315 sur 205 millim. Rel. veau rac. (Don de Mlle M. Bordeaux.)

22057. Mémoires pour servir à l'histoire de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Incomplet du début et de la fin. — Cf. les mss. fr. 23127-23130.

XVIIIe s. Pap. 405 feuillets. 330 sur 222 millim. Demi-rel. (Don de Mlle M. Bordeaux.)

22058. Recueil de notes et documents sur l'histoire de différentes villes et localités de Normandie, formé par Raymond Bordeaux.

Classé par ordre alphabétique : Broglie-Verneusses.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 150 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de Mlle M. Bordeaux.)

22059. Album de dessins et aquarelles de Raymond Bordeaux, représentant différents monuments ou paysages de Normandie.

Cf. le ms. nouv. acq. franç. 11191.

XIXe s. Pap. 56 feuillets oblongs. 320 sur 480 millim. Demi-rel. (Don de Mlle M. Bordeaux.)

22060-22063. Albums archéologiques de la Normandie, formés par Raymond Bordeaux.

I (22060). Normandie : Allouville-Ivry-la-Bataille. — 246 pièces.
II (22061). Normandie : La Noë-Villedieu, etc. — 369 pièces.
III (22062). Évreux. — 124 pièces.
IV (22063). Lisieux. — 84 pièces.

Gravures, cartes, plans, dessins de monuments, etc.; plusieurs dessins archéologiques de R. Bordeaux.

XVIIe-XIXe s. Pap. Quatre volumes, montés grand in-fol. Demi-rel. (Don de Mlle M. Bordeaux.)

22064. Relevés et estampages des vitraux de la cathédrale d'Évreux et des vantaux de la porte de l'église de Caillouet (Eure), par Raymond Bordeaux.

XIXe s. Pap. Deux rouleaux, dans un étui. (Don de Mlle M. Bordeaux.)

22065. « Livre de copies de lettres » de Pierre-René Guiton, procureur du roi en la sénéchaussée de Saint-Marc à Saint-Domingue (1742-1756).

Incomplet de la fin.

XVIIIe s. Pap. 174 feuillets. 325 sur 210 millim. Rel. parchemin.

22066. « Adresse au peuple français et à Bonaparte, premier consul de la République, pour la construction de deux monumens nationaux, à Paris, en reconnaissance des services rendus par les

armées de la République française, » par Coüard (Paris, 28 vendémiaire an 10).

XIXe s. Pap. 2 feuillets. 415 sur 258 millim. Cartonné.

22067. « Air martial, » calligraphié par Caussé et dédié « à Sa Majesté l'Empereur [Napoléon Ier] et à Sa Majesté l'Impératrice » Joséphine à l'occasion de leur couronnement (1804).

XIXe s. Pap. 5 feuillets. 540 sur 470 millim. Cartonné.

22068. « Nobiliaire de Provence, imparfait. »

Blasons coloriés.

XVIIIe s. Pap. 16 feuillets. 450 sur 300 millim. Demi-rel.

22069. Recueil de fragments de manuscrits français.

Fol. 1. Rôles d'amendes infligées à des habitants de Paris et de la banlieue en 1360, 1361, 1368, 1415 et 1421. — Fol. 25. Comptes d'impositions sur les habitants de différentes prévôtés du midi de la France (XIVe s.). — Fol. 39. Comptes de la cathédrale d'Évreux (XVe s.). — Fol. 68. Comptes italiens de 1468. — Fol. 71. Comptes de divers particuliers (XVe et XVIe s.). — Fol. 102. Lettres de Charles VII, Louis de Graville, etc. — Fol. 143. Vie de sainte Pélagie (XVe s.). — Fol. 137. « Liber celestis imperatoris ad reges, revelatus divinitus beate Brigide, principisse Nericie, de regno Suecie. » — Fol. 140. « Circa librum Porphirii primo queritur utrum logica sit scientia... » (XVe s.). — Fol. 143. « Les raisons pour lesquelles les serenissimes archiducz d'Austriche soustiennent qu'ils ne sont point tenuz de proceder en la matiere arbitraire suyvant le compromis fait et passé entre eux et le sieur duc de Wirtemberg... » (XVIe s.). — Fol. 145. Fragment d'un traité sur le baptême, en français (XVe s.). — Fol. 151. « Contract d'annoblissements pour la paroisse de la Baszoge » (1639). — Fol. 154. Chansons françaises, avec musique notée (XVIe s.).

XIVe-XVIIe s. Pap. 166 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22070. Correspondance de Jacques de Germigny, baron de Germolles, ambassadeur de France en Levant (1577-1584).

Lettres à lui adressées, à Constantinople, par Henri II, Catherine de Médicis, Louise de Lorraine, François d'Angoulême, grand prieur de France, les cardinaux d'Armagnac, de Bourbon et d'Este, etc. — Cf. plus haut le ms. nouv. acq. franç. 22048.

XVIe s. Pap. 85 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22071. Correspondance de M. de Masparault, maître des requêtes de l'Hôtel (1572-1593).

Lettres de Henri III, du duc de Joyeuse, H. de Mesmes, J. de Montluc, de Montmorency, maréchal de Damville, etc. — Nos 24 à 27 de la vente des archives du château de Balincourt (1914), dont le catalogue est joint à la fin du volume.

XVIe s. Pap. 108 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de la Société des amis de la Bibliothèque nationale.)

22072. Papiers et correspondance de Léon Angrand, consul général, relatifs au Mexique et à l'Amérique centrale (1861-1863).

XIXe s. Pap. 234 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don du Dr Bégin.)

22073. Mélanges généalogiques sur diverses familles, recueillis par Armynot du Châtelet.

XVIIe-XIXe s. Pap. 257 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22074. Mélanges de bibliographie, recueillis par A.-A. Barbier.

Fol. 2. Lettres de A.-A. Barbier (1802-1825). — Fol. 19. Notes sur l'organisation et l'administration du British Museum, empruntées aux *Reports*, de 1835-1838. — Fol. 307. Lettres aux journalistes de Trévoux, sur la *Bibliographie instructive* de de Bure, etc., avec nombreuses notes ajoutées par Mercier de Saint-Léger, et lettres de A.-L. Millin, R. de Porta, chevalier de Pio, etc.

XVIIIe-XIXe s. Pap. 549 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22075-22077. Mélanges biographiques et bibliographiques, recueillis par A.-A. Barbier.

I (22075). Aboulola-Lyserus. — 426 feuillets.

II (22076). Mably-Puységur. — 318 feuillets.

III (22077). Quarré-Zinzendorf. — Fol. 296. « Observations sur la première livraison du *Dictionnaire historique* de MM. Michaud, » etc. — 376 feuillets.

XIXe s. Pap. Trois volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22078-22083. Papiers de Charles-César Baudelot de Dairval (1648-1722).

I-IV (22078-22081). « Miscellanea » d'histoire et de littérature antiques. — 1,874 pages et 370 feuillets.

V (22082). Fol. 1. « Lettre écrite à Mgr le duc d'Orléans, en 1712, sur le prétendu Solon des pierres gravées antiques. » —

Fol. 20. « Médailles d'argent des papes. » — Fol. 36. « Du petit poème de Virgile intitulé *Culex*. » — Fol. 43. « Ptolémée Auletes, dissertation historique et critique sur une améthyste ancienne du cabinet de Madame. » — Fol. 47. Pièces concernant une discussion entre Baudelot et Leibniz, au sujet de bas-reliefs antiques, découverts dans la cathédrale de Paris, avec une lettre (fol. 47) de Leibniz à Madame (Hanovre, 1er octobre 1711). — Fol. 111. « Critique des remarques sur une prime d'émeraude antique, gravée en creux, du cabinet de Madame. » — Fol. 117. « Sur les médailles consulaires qu'on a cru jusqu'à présent, sans preuve, représenter des marches de triomphes. » — Fol. 127. « Explication nouvelle de l'endroit de l'Odyssée où le poète dit que, dans le pays des Lastrigons, les chemins du jour et de la nuit sont proches. » — Fol. 135. « Explication d'un bas-relief de marbre trouvé depuis peu dans l'isle de Délos. » — Fol. 152. « Observations sommaires sur l'écrit de M. Ficoroni touchant les marques d'honneur que les jeunes enfants romains portoient au cou. » — Fol. 163. « Dissertation sur une pierre gravée qui représente un panthéon égyptien. » — Fol. 180. « Dissertation sur les urnes éyyptiennes données à l'Académie des belles-lettres par M. le duc d'Antin. » — Fol. 214. « Traitté des actions de grâces publiques des anciens..., » avec planches. — 387 feuillets.

VI (22083). Mélanges d'archéologie et d'histoire. — Fol. 1. Lettre de Barthélemy Courçay à Saint-Léger, relative aux « Miscellanea » de Baudelot. — Fol. 5. Lettres de Baudelot, Carteron et de Villemont. — Fol. 19. « Raisons pour lesquelles Jean Jerson... n'est point autheur du livre de l'Imitation. » — Fol. 22. Lettre sur les voyages. — Fol. 68. Épitre au roi d'Espagne. — Fol. 74. Lettre de Cuper (Sivol, 7 septembre 1701). — Fol. 86. « Preuves de l'usage de la langue grecque à Rome avant la deuxième guerre punique. » — Fol. 90. « Remarques sur une inscription communiquée à M. Galland par M. Cuper..., 12 juillet 1707. » — Fol. 103. « Sur les marques d'honneur accordées aux enfans des Romains. » — Fol. 113. « Précieuses antiques gravées, recueillies par Pierre Stephanoni, de Vicence, avec l'explication de quelques-unes, à Rome, 1627, expliquées de nouveau sommairement par C. C. B. D., 1710, à Paris. » — Fol. 137. « Dissertation sur une pierre gravée qui représente un panthéon égyptien, mardy 29e janvier 1706. » — Fol. 156. « Extrait d'une dissertation sur des urnes égyptiennes données à l'Académie par M. le duc d'Antin, » avec quatre planches gravées;

cf. nouv. acq. franç. 22082, fol. 180. — Fol. 187. « Lettre à M. de Vallemont sur la nouvelle explication qu'il a donnée à une médaille d'or de l'empereur Gallien, qui est au Cabinet du Roy. » — Fol. 196. Explication des nouvelles médailles consulaires de S. A. R. Madame. » — Fol. 200. « De la guerre des Athéniens contre les peuples de l'isle Atlantide, décritte dans le Timée et le Critias de Platon. » — Fol. 218. « Explication d'un passage de Trebellius Pollio contre l'opinion de Saumaise. » — Fol. 233. « Remarques sur un cachet, ou pour mieux dire un sceau, trouvé à Smyrne. » — Fol. 241. « S'il y a quelque différence entre le terme d'idylle et celuy d'églogue. » — Fol. 253. Lettre relative à un bronze antique, appartenant à M. de La Mare, avec lavis. — Fol. 269. « Explication d'une médaille d'or de la famille Cornuficia, du cabinet de S. A. R. Madame, déterrée en 1745 dans le territoire de Modène. » — 327 feuillets.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. Six volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22084-22088. Papiers de Louis-Narcisse Baudry des Lozières (1751-1841).

I (22084). Documents biographiques sur Baudry des Lozières et sa famille, et pièces historiques diverses. — Fol. 1. « La vie de saint Baudry, en abrégé, par M. Robaille, curé de Groslay. A Amiens, janvier 1792. » — Fol. 25. Provision de capitaine de cavalerie pour Pierre Balderic ou Baudry (29 janvier 1744). — Fol. 27. Mémoire de Pierre Baudry pour ses enfants. — Fol. 33. Lettres administratives adressées à L.-N. Baudry des Lozières par divers fonctionnaires du ministère de la Guerre et de l'intendance de la Maison du roi. — Fol. 46. Portrait gravé [de Baudry des Lozières?]. — Fol. 47. « Mémoire ou renseignement de famille. » — Fol. 53. Pièces relatives à la carrière militaire de L.-N. Baudry des Lozières. — Fol. 72. Pièces relatives aux rapports de Baudry des Lozières avec l'Ordre de Malte. — Fol. 88. « Mémoire historique pour l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem,... publié par la Commission des trois langues françaises. Paris, 1816, » in-8°. — Fol. 131. « Réclamation de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, adressée au roi de France et aux deux Chambres. Paris, 1815, » in-8°. — Fol. 147. « Liste de MM. les chevaliers de l'Ordre-archiconfrérie royale du Saint-Sépulchre-de-Jérusalem. » — Fol. 171 et 192. Statuts de l'Ordre du Saint-Sépulcre. — Fol. 202. Trois lettres adressées à Baudry des Lozières par de Saint-Allais (1817-

1818). — Fol. 208. Correspondance de Baudry des Lozières avec M. Lainé. — Fol. 233. Lettres adressées principalement à Baudry des Lozières par divers. On y remarque des lettres des ducs d'Aumont et de Blacas, de Boucher de Perthes, du comte de Caumont, de Cubières-Palmezeaux et du marquis de Cubières, du duc de Feltre, de Fourcroy, de Lacépède, de Lacretelle, du comte de La Gallissonnière, du général M. Dumas, de Moreau de Saint-Merry, de François de Neufchâteau, Pougens, etc. — Fol. 349. Manifeste du général de Charette, 26 juin 1795. — Fol. 352. « La Bara ou le simulacre de l'Assomption de la Vierge, célébrée le 15 d'août tous les ans. » — Fol. 358. « Rapport de l'arrivée de Leurs Majestés impériales à Milan. » — Fol. 361. Arrêté rendu par Moreau de Saint-Méry, administrateur général des états de Parme, Plaisance et Guastalla, 1er brumaire an XI. — Fol. 368 et 369. Brevets de major et de capitaine dans les troupes des colonies en faveur du sieur Hesse (1773-1788). — Fol. 372. Pièces relatives à la carrière militaire de Ch.-Fr.-E.-G.-S. d'André (1780-1792). — Fol. 376. Précis de la vie du baron de Ompteda, par Baudry des Lozières. — Fol. 390. Preuves de la noblesse de Jeanne de Loubert de Martainville. — Fol. 392. Diplôme de franc-maçon [pour L.-N. Baudry des Lozières. — 396 feuillets.

II (22085). Mémoires et pièces historiques sur les colonies françaises. — Fol. 1. « Essais sur l'île d'Otahiti, située dans la mer du Sud, et sur l'esprit et les mœurs de ses habitans, 1778, par Baudry des Lozières. » — Fol. 33. « Conversation coloniale, ou quelques-unes de mes idées sur les colonies, » par le même. — Fol. 57. « Essay sur la manière de faire du sucre en France avec ses propres productions, précédé de la manière de le fabriquer dans les colonies. » — Fol. 103. « Table chronologique et analytique des arrêts, édits, déclarations et ordonnances rendus pour les colonies, de 1782 a 1786. » — Fol. 108. Copie d'une lettre, signée Fénelon, écrite à Sainte-Lucie, le 20 juillet 1764. — Fol. 114. Nomination par Guillaume III, roi d'Angleterre, de Christophe Codrington, pour restituer au roi de France une partie de l'île de Saint-Christophe, en vertu du traité de Ryswick (3 janvier 1698). — Fol. 118. Commission de lieutenant en faveur du baron de Saint-Castin. — Fol. 120. « Apperçus sur le nouveau système de politique et de colonisation qui convient au peuple français comme peuple modérateur, » par Leyritz. — Fol. 128. « Instructions pour le capitaine général de la Martinique et Sainte-Lucie, Paris, 14 messidor an X. » — Fol. 132.

« Éloge de MM. de Larnage et Maillart, général et intendant des isles françoises de l'Amérique sous le vent, lu dans la séance publique du Cercle de Philadelphie, le 11 may 1785, » par Baudry des Lozières. — Fol. 152. « Sur les rapports à venir des États-Unis de l'Amérique septentrionale avec la France, » par Donatien de Rochambeau. — Fol. 165. « Sur la situation de l'agriculture et du commerce des États-Unis de l'Amérique septentrionale, sur celle de ses manufactures et sur le degré de perfection qu'elles peuvent acquérir, » par D. de Rochambeau. — Fol. 188. Mémoire sur les nègres et les plantations. — Fol. 199. Mémoire sur les cannes à sucre. — Fol. 224. « Extrait du parfait indigotier. » — Fol. 235. « Mémoire sur la découverte du cotton animal, » par Baudry des Lozières. — Fol. 241. « Essais théoriques sur l'agriculture des colonies, » par Baudry des Lozières. — Fol. 274. « Considérations sur les stipulations coloniales à insérer dans le traité de paix entre la France et l'Angleterre, 13 fructidor an IX. » — Fol. 282. « Exposé des moyens propres à la formation d'un établissement sur les bords de l'Orapu, » par J.-J. Anthoine, lieutenant au 2e régiment d'artillerie de marine. — Fol. 294. « Dissertation sur les suites de la découverte de l'Amérique. » — Fol. 363. « Reconnaissance générale ou mémoires militaires et politiques sur l'état actuel des principaux établissements dans la presqu'île de l'Inde. » — Fol. 409. « Mémoire sur la concession du Sénégal. » — 435 feuillets.

III (22086). Documents d'histoire coloniale concernant principalement Saint-Domingue. — Fol. 1 et 199. Inventaire d'une correspondance officielle relative aux colonies (an XIII). — Fol. 71. Correspondance de M. Percheron, agent du Cap de Bonne-Espérance; originaux et copies (1781-1783). — Fol. 134. Prospectus et tableau du Cercle des Philadelphes, établi au Cap de Saint-Domingue. — Fol. 137 *bis*. « Éloge de feu Le Gras, membre honoraire du Cercle des Philadelphes, » par Baudry des Lozières. — Fol. 138. Lettre du ministre de la Marine au citoyen Bertin, préfet colonial à la Martinique (5 pluviôse an XII). — Fol. 140. Traduction d'une lettre de MM. Van de Perre et Boers au baron de Plettenberg, gouverneur du Cap de Bonne-Espérance (9 février 1782). — Fol. 142. Pièces diverses relatives à Saint-Domingue. — Fol. 170. Recueil de recettes diverses. — Fol. 228. Lettre de Barré-Saint-Venant, colon de Saint-Domingue, au premier Consul (25 prairial an X). — Fol. 229. Requête adressée au ministre de la Marine par Jean Vermonet, commissaire et agent du gouvernement à Saint-Domingue.

— Fol. 240. Décret de l'Assemblée nationale, du 17 juin 1790, relatif aux députations des troupes coloniales. — Fol. 241. Arrêté des Consuls sur l'organisation du gouvernement à la Martinique et à Sainte-Lucie (6 prairial an X). — Fol. 251. « Instructions provisoires pour les directeurs des hôpitaux sédentaires et des armées » (1er avril 1793). — Fol. 266. « Projet de joindre la rivière Salée à celle du haut du Cap..., présenté en 1678... par M. Bonamy. » — Fol. 277. « Adresse des propriétaires de biens aux colonies, résidants à Bordeaux, à nos seigneurs formant l'Assemblée nationale. » — Fol. 284. Arrêt du Conseil supérieur de Saint-Domingue, du 8 octobre 1790. — Fol. 287. « Troupes licenciées. Au Port-au-Prince, 1790. » — Fol. 295. « Propositions des citoyens de la colonie qui étoient rassemblés à Léogane, et réponses de M. le gouverneur général. Au Port-au-Prince, 1790. » — Fol. 305. Pièces relatives à la phalange de Crête-Dragons. — Fol. 378. « Ordonnance provisoire du Roi concernant la formation et la solde de ses régimens de dragons, du 8 août 1784. » — Fol. 412. Lettres adressées principalement à Baudry des Lozières par divers. — 467 feuillets.

IV (22087). Mélanges historiques et littéraires. — Fol. 1. « Journal et observations locales sur le voyage d'Espagne, 1782. » — Fol. 32. « Examen des rapports établis par la Charte entre le gouvernement et les églises catholiques romaines du royaume de France. Octobre 1817. » — Fol. 39. « Histoire remarquable du siège de Toulon,... en 1707,... traduit de l'anglais par Baudry des Lozières. » — Fol. 70. Poésies et remarques littéraires. — Fol. 88. Traduction, par Jean Weiler, de la vie de Jean-Philippe, électeur de Mayence, par Vogt, avec une lettre de Weiler à Baudry des Lozières. — Fol. 112. « Projets politiques sur les moyens propres à réunir les églises catholiques et évangéliques. » — Fol. 114. « Simple histoire. Seconde partie. » — Fol. 140. « Le catéchumène, traduit du chinois. A Amsterdam, 1769. » — Fol. 159. « Brouillard ou cahier de traductions de différentes langues, [faites par Baudry des Lozières] pour l'administration de la Guerre, » pendant les années 1814-1820. — Fol. 186. « Tableau des membres de la Société grammaticale. » — Fol. 190. « Procès-verbaux des séances de l'Académie grammaticale » (1807-1808). — 233 feuillets.

V (22088). Brouillons et extraits de l'ouvrage intitulé : *La Glossa-Polygène* [n. a. fr. 9630-9631], par un secrétaire-traducteur du ministère de la Guerre (1823). — 154 feuillets.

Cf. les mss. nouv. acq. franç. 11261 et 11262.

XVIIIe et XIXe s. Pap. Cinq volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22089-22091. Papiers de Bertin du Rocheret, président en l'élection d'Épernay.

I (22089). Notes et documents sur Épernay et ses environs. — 360 feuillets.

II (22090). Notes historiques diverses, concernant notamment l'administration de la France, les conseils du roi, les parlements, les intendants, les secrétaires d'État, l'armée, les académies, etc. — Fol. 1. « Déclaration du Roi qui ordonne que les causes comprises dans les grand et petit rôles de la jurisdiction du Grand Conseil y seront à l'avenir plaidées les vendredy et samedy de chaque semaine; donnée à Versailles, le 6 mars 1738. A Paris, chez Pierre Simon, 1738. » — Fol. 3. « Déclaration du Roy concernant les fonctions des avocats généraux du Grand Conseil; donnée à Versailles, le 24 février 1739. A Paris, chez Pierre Simon, 1739. » — Fol. 53. « Dépouillement des registres du Parlement au sujet des maitres des requestes. » — Fol. 400. Notices sur les personnages représentés en divers portraits gravés ou peints par Edelinck, Simon François, Lubin, Nanteuil, Duflos, Mignard, H. Rigaud, Van Schuppen. — 411 feuillets.

III (22091). Notes historiques sur le clergé, les affaires religieuses et la noblesse. — Fol. 6. « Conclave della sede vacante di papa Urbano septimo, nella quale fu creato papa Gregorio XIIII, alli 4 di decembre del anno 1590. » — Fol. 59. « Nota dei nomini, cognomi et patrie degl' eminentissimi e reverendissimi signori cardinali viventi... In Roma,... 1700. » — Fol. 69. « Les noms, quallités, armes et blazons de tous les papes et cardinaux français de naissance,... par Jacques Chevillard, généalogiste du Roy, historiographe de France, en 1698. » — Fol. 71. Lettre de l'évêque de Pamiers au P. de la Chaize (copie). — Fol. 79. « Table alphabétique des dix-huit archevêchez de France, le nom des évêchez suffragans et le nombre des évêques qui ont remply chaque diocèse depuis l'année 1691. » — 476 feuillets.

Cf. les mss. nouv. acq. fr. 1313-1326, 4304-4330 et 10736-10737.

XVIIIe s. Pap. Trois volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22092-22094. Mélanges historiques, recueillis par André et François Duchesne.

I (22092). Notes et documents concernant divers cardinaux, archevêques et évêques, notamment le cardinal Ferry de Clugny, Louis

de Lorraine, évêque d'Albi, le cardinal Charles de Bourbon, le cardinal Raymond Peyraud, le cardinal de Richelieu, le cardinal de Bérulle, le cardinal Guillaume Briçonnet, etc. — Fol. 101. « Epitaphium Caroli cardinalis Lotharingi, » s. d., impr. in-8°. — Fol. 149. Lettre signée de « Challudet », adressée à François Duchesne (26 juillet 1654). — Fol. 171. Portrait gravé du cardinal de Bourbon. — Fol. 178. Lettres de B. de Monconys à Fr. Duchesne (1654). — 333 feuillets.

II (22093). Notes et documents concernant l'histoire de France. — Fol. 91. Lettre signée « C. Robert » (Bourges, 25 mars 1618). — Fol. 118. Lettre de M. Vergy à M. de Chenet, lieutenant pour le Roi en Bassigny (5 octobre 1557). — Fol. 209. « Épitaphe de Monsieur le prince de Pfalsbourg » (1632). — Fol. 225. Lettre d'Étienne Boucher, évêque de Cornouaille, au prévôt de Saint-Étienne de Troyes (Paris, 1er janvier 1561, a. st.). — Fol. 229. Lettre signée « Châteauvert », relative à l'incendie de l'église de la Charité-sur-Loire (10 août 1559). — Fol. 247. « Cathologue des prieurés, cures, chapelles et offices despendant de l'abbaye de Cormeri » (XVIe siècle). — Fol. 361. Lettre de Nicolas Camusat à André Duchesne (16 juin, s. a.). — 379 feuillets.

III (22094). Notes et documents généalogiques concernant principalement les dauphins de Viennois et les maisons de Poitiers et de Melun. — Fol. 41. Lettre adressée à Fr. Duchesne par le comte de Poitiers, marquis de Varambon (8 juin 1663). — Fol. 75. Vidimus, en 1422, d'une charte de A. de Poitiers, comte de Valentinois, du 21 avril 1277. — Fol. 143. Lettre de Fr. Duchesne au marquis de Varambon (23 mars 1662). — Fol. 165. Lettre de Chifflet à A. Duchesne (15 juillet 1633). — Fol. 252. Lettre du P. Antoine de Douay à M. Tintelier, demeurant rue aux Ours, à Paris (4 février 1649). — 313 feuillets.

XVe-XVIIe s. Pap. Trois volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22095-22098. Papiers de Camille Falconet (1671-1762).

I (22095). Πίναξ ἱστορουμενῶν. Répertoire bibliographique, par ordre alphabétique de matières. — 537 feuillets.

II (22096). Dissertations diverses. — Fol. 1. Dissertation sur les bétyles. — Fol. 11. Sur l'aimant. — Fol. 25. « Dissertation sur nos premiers traducteurs françois et essay d'une Bibliothèque françoise. » — Fol. 99. Dissertation et notes sur l'étymologie. — Fol. 120. Notes sur diverses horloges, avec une planche au lavis.

— Fol. 127. « Hystérolithes. Mémoire sur la pierre de la Mère des dieux; » avec une note signée de B. de Jussieu. — Fol. 134. « Ouvrages sur le Roman de la Rose. » — Fol. 165. Liste de mots orientaux avec leur signification. — Fol. 206. « Table chronologique des jurisconsultes françois sur le droit romain, depuis 1136... » — Fol. 215. Notes sur Rabelais. — Fol. 226. Mémoire sur la réimpression des Dictionnaires de La Martinière et de Moréri. — Fol. 234. Lettre de Richer du Bouchet, prévôt de Notre-Dame de Provins, à La Curne de Sainte-Palaye (janvier 1752). — Fol. 236. Exemples d'emploi de noms latins d'animaux. — Fol. 257. « Dissertations qui sont dans les collections qu'a faites M. Haller, dans d'autres et dans celles que j'ai fait relier ensemble... » — Fol. 292. Mémoires sur la réception du marquis de la Coudraye, comme gouverneur de Fontenay-le-Comte. — Fol. 296. Consultations médicales. — Fol. 300. « Nomina et cognomina magistrorum doctorum in Facultate medica Parisiensi, secundum Commentariorum nostrorum seriem; » avec une lettre de Chomel. — Fol. 318. Exposé des titres du comte Jean-Antoine de Chantar, ou Ciantar, candidat à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. — Fol. 320. Mémoire pour l'éloge historique de l'abbé Bignon. — Fol. 322. « Sujets de nouvelles médailles proposées par l'Académie des belles-lettres pour completter l'Histoire métallique du Roi... » — Fol. 325. Dissertation sur les sentiments, faite à l'ouverture de l'Académie de Lyon, le 6 décembre 1729. — Fol. 357. Affiche annonçant le cours de Charles Batteux, professeur royal de philosophie grecque et latine au Collège de France. — 357 feuillets.

III (22097). Dictionnaires de divers patois. — Fol. 2. « Proverbes picards. » — Fol. 4. « Mots picards usités dans l'Artois et le Cambrésis. » — Fol. 41. « Dictionnaire angevin et françois, dédié à Monsieur Falconet par Du Pineau, chanoine régulier. » — Fol. 108. « Addition contenant neuf cent soixante dix sept mots lyonnois, qu'il faut ajouter au[x] 1,479 envoyez à M. Falconet par le Père Du Pineau; plus 794 mots de basse Normandie. » — 168 feuillets.

IV (22098). Recueil de lettres adressées principalement à Falconet. — On remarque les signatures du chevalier de Béla, de Boneti, de Canville, de Bure, Caumont, Deleyre, Du Pineau, Falconet, Garnier, Gautier, Grosley, Klaus, de Bimard La Bastie, de La Coudraye, La Monnoye, Le Rebours, Levesque de la Ravalière, Mahudel, Alex. Monro, G. Nicolaï, J.-Ch. Pohle, de Saint-Marc, Saint-Paulet, Séguier. — 103 feuillets.

XVIII[e] s. Pap. Trois volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22099-22100. Papiers d'Antoine-Louis-Marie Hennequin (1786-1840) et de Victor-Antoine Hennequin (1816-1854).

I (22099). Correspondance et pièces diverses. — Fol. 1. Correspondance d'A.-L.-M. Hennequin. On remarque les signatures suivantes : chevalier d'Abbatucci, A. d'Amécourt, chevalier de Baggiano, Baillot de Guerville, C. de Beaupuy, de Bermond de Vachères, de Bonnard, comte de Bourbon-Conty, L. Brachet, B. Burel, comte de Caraman, Victor de Carrière, G. Charvet, de Coüetus, comte de Coutard, duc Decazes, Delaunay, E. Denis, Dolivot, Donnadieu, Dubois, Dufaur, comte Du Hamel, J. Duval, baron d'Egvilly, C. Fever, Fortin, Gaix de Mansour, de Gerlache, Jullien, comte de La Bédoyère, comte de Liniers, comte A. de Lostanges, abbé Migne, maréchal Moncey, de Nervaux, A. Nettement, Peyre, Pieri, L. Potteau d'Hamardrie, de Quincerot, vicomte de Rochencore, R. de Rougemont, Royer-Collard, Saint-Priest, Salaberry, baron de Stassart, A. Taillandier, A. Touroude, etc. — Fol. 204. Délibération du Conseil municipal de Lille, pour l'érection d'un monument en souvenir du siège de 1792 (5 mai 1839). — Fol 222. Lettres de Victor Hennequin adressées aux directeurs de l'*Indépendance belge* et du *Moniteur belge*, et à M. Bonaventure, imprimeur. — Fol. 234. Extraits d'ouvrages de Victor Hennequin, réunis à propos de la demande en interdiction de l'auteur. — Fol. 261. Répertoire des mémoires, plaidoyers, mélanges judiciaires et mélanges de droit criminel et correctionnel de M. Hennequin. — Fol. 284. Catalogue de la bibliothèque de M. Hennequin. — Fol. 328. « M. Hennequin; souvenirs du barreau de Paris, 1800-1840, » par Pinard (coupures du journal *Le Droit*, décembre 1858-janvier 1859). — Fol. 354. Pièces relatives aux caisses de secours de divers corps de métiers de Strasbourg. — 363 feuillets.

II (22100). Recueil de pièces relatives à l'histoire économique. — Fol. 6. Arrêté du maire de Strasbourg, du 6 juin 1832, concernant une réduction du prix du pain en faveur de la classe ouvrière. — Fol. 14. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal d'Armentières, relatif au projet de chemin de fer de Lille à Dunkerque (16 mars 1838). — Fol. 17. Pièces relatives aux monts-de-piété. — Fol. 81. « Mémoire sur l'établissement des magasins de réserve en grains..., par Legendre, lieutenant-colonel du 16[e] léger. » — Fol. 99. « Copie de la déclaration faite à MM. les pairs et les dépu-

tés de France, au nom des propriétaires réfugiés de Saint-Domingue, en mai 1833. » — Fol. 101. Pièces sur la prohibition d'acquérir faite aux militaires et employés en Algérie, et sur l'intérêt de l'argent dans ce pays. — Fol. 114. « Statuts de la Société d'encouragement, établie en faveur des sciences, des arts, du travail, de l'industrie et de la littérature. » — Fol. 131. « Enregistrement des maîtres et marchands tanneurs, corroyeurs et autres y réunis, reçus depuis le mois d'août 1776. » — Fol. 142. Pièces relatives au rétablissement du droit royal dû à S. M. par chaque apprenti et aspirant à la maîtrise dans les corps et communautés des arts et métiers, dans toute l'étendue du Royaume (1761-1789). — 308 feuillets.

XVIIIe et XIXe s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22101-22102. Correspondance de M. d'Hermand, consul de France à Lisbonne, aux îles Canaries, à La Corogne, à Cadix et à Madrid, puis chef de division au ministère des Relations extérieures (1777-1816).

I (22101). Années 1777-1798. — 471 feuillets.

II (22102). Années 1798-1816. — 345 feuillets.

XVIIIe et XIXe s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22103-22112. Papiers de Lefebvre d'Amécourt; mémoires et documents sur l'histoire et l'administration de la France.

I (22103). Assemblées provinciales et administration financière. — Fol. 1. « Arrêt du Conseil d'État du Roi portant établissement d'une administration provinciale dans le Berry, du 12 juillet 1778. » — Fol. 5. Lettres patentes sur le même objet, du 9 mai 1779. — Fol. 7. « Mémoire sur l'assemblée provinciale de Moulins. » — Fol 101. « Sur un arrêt du Conseil, du 22 avril 1781. » — Fol. 105. « Mémoire de M. Necker au Roy sur l'établissement des administrations provinciales. » — Fol. 135. « Lettre du marquis de Caraccioli à M. d'Alembert. Paris, 1er mai 1781. » — Fol. 172. « Lettre d'un bon François à M. Necker. » — 217 feuillets.

II (22104). Impôts. — Fol. 1. Déclaration du Roi concernant la levée du dixième (25 avril 1742). — Fol. 10. « Arrêt du Conseil d'État du Roi, concernant les vingtièmes, du 26 avril 1778. » — Fol. 156, 164 et 184. Remontrances du parlement de Rouen à l'occasion des vingtièmes (16 juillet 1777, 6 août 1778 et 1er septembre 1775). — Fol. 192. Remontrances du Parlement de Paris (1778). — Fol. 296. « Mémoire instructif au sujet du procès-verbal dressé le 17 septembre 1783, à la requête de messire Denys-Louis-Jacques-

Nicolas de Loynes, marquis de La Coudraye, contre l'opération du contrôleur des vingtièmes dans la paroisse de Nalliers, » avec deux lettres (fol. 294 et 304) de M. de La Coudraye au Premier Président (18 septembre et 2 novembre 1783). — Fol. 306. « Mémoire pour Louis-Guillaume-Angélique de Gouffier, marquis de Thoix, mestre de camp, contre le receveur des vingtièmes de la généralité d'Amiens. » — Fol. 313. « Mémoire tendant à maintenir l'ancien tarif général de 1669 et la refaction des cadastres en la forme ordinaire, conformément à l'arrêt d'enregistrement des lettres patentes du 10 juin 1780. » — Fol. 408. « Édit du Roy portant création d'une loterie en rentes viagères et perpétuelles » (janvier 1777). — 421 feuillets.

III (22105). Corvées. — Fol. 69. « Réflexions sur la corvée des chemins, ou supplément à l'Essai sur la voierie; à La Haye et à Paris, Nyon-Barrois, 1772. » — Fol. 99. Lettre adressée au premier président d'Aligre par Le Marchand, arpenteur en la maîtrise des eaux et forêts de Caen (25 avril 1782). — Fol. 101. « Mémoire au sujet de l'édit du mois de février 1776, qui su[p]prime les corvées et ordonne la confection des grandes routes à prix d'argent. » — Fol. 126. « Mandement concernant le service des corvées dans la généralité d'Orléans » (1er juin 1680; in-4°). — Fol. 164. « Mémoire de M. Boullanger, sous-ingénieur des ponts et chaussées dans la généralité de Tours, sur les corvées. » — Fol. 197. « Mandement concernant le service des corvées dans la généralité d'Orléans » (10 août 1777). — Fol. 231. « Mémoire sur l'instruction adressée par M. Ducluzel, intendant de Touraine, pour la réparation ou construction des routes. » — Fol. 251. Lettre de l'intendant d'Alençon Jullien, au sujet de son ordonnance sur les corvées (19 novembre 1777). — Fol. 308. Copie de la lettre écrite au Contrôleur général par Turgot, intendant de Limoges (30 juillet 1764). — Fol. 336. Lettre de Ducluzel, intendant de Tours, au Premier Président (2 mai 1778). — 381 feuillets.

IV (22106). Affaires religieuses. — Fol. 1. Inventaire d'une collection de 39 volumes de mémoires, etc., sur les affaires ecclésiastiques. — Fol. 55. « Extrait de plusieurs auteurs sur le droit des souverains touchant l'administration de l'Église, par un conseiller de Grand'Chambre. » — 139 feuillets.

V (22107). Affaires religieuses. — Fol. 1. « Observations importantes sur les déclarations du Roy des années 1673 et 1675 sur son droit de régalle... » — Fol. 41. « Relation de ce qui s'est passé au

Parlement, à Pontoise, au sujet de la déclaration du Roy, du 4 aoust 1720, sur la Constitution Unigenitus, par M. de La Porte, conseiller de Grande Chambre. » — Fol. 71. « Relation de la conversion et de la mort édifiante de M. Bouguer, de l'Académie des Sciences, par le Père de La Bretonnie. » — Fol. 83. Observations sur la dissolution de la Compagnie de Jésus. — Fol. 103. « L'Église plaintive entre nos lys et le remède à sa douleur. » — Fol. 127. « Améliorations pour le diocèse de Reims, que M. l'archevêque de Reims se propose de faire pour se conformer au vœu de la déclaration du 2 septembre 1786. » — Fol. 184. « Déclaration faite au greffe de l'officialité de Luçon par les sœurs de l'Union » (26 janvier 1756). — Fol. 188. Pièces concernant l'Hôtel-Dieu de Paris. — Fol. 200. Édit d'Henri IV affectant la maison royale de la Charité chrétienne à l'entretien « des pauvres gentilhommes, capitaines et soldats estropiez, vieux et caducs » (juin 1606). — Fol. 208. Mémoire relatif à la primatie prétendue par l'église de Lyon sur celle de Rouen. — 378 feuillets.

VI (22108). Administration de la justice. — Fol. 56. « Mémoire concernant le projet de loy pour l'administration de la justice dans la ville de Reims. » — Fol. 70. « Lettres patentes qui règlent la manière de procéder par-devant les sieurs commissaires nommés par autres lettres à l'effet de juger toutes les contestations concernant la succession du sieur comte de la Suze » (4 juillet 1777). — Fol. 78. Pièces relatives aux frais de procédure. — 304 feuillets.

VII (22109). Mémoires divers. — Fol. 1. « Mémoires qui furent lus en 1722 devant le Roy, pour l'instruction de Sa Majesté dans les affaires du gouvernement. » — Fol. 85. « Réflexions sur les avantages de la liberté de la presse relativement aux matières d'administration. » — Fol. 99. « Procès-verbal de la députation du Parlement à l'occasion de la naissance de M. le Dauphin. » — Fol. 101^{6}. « Procès-verbal de ce qui a été fait à l'occasion de la naissance de deux filles de France. » — Fol. 101^{10}. « Procès-verbal dressé au Parlement à l'occasion de la naissance de M. le Dauphin. » — Fol. 107. « Style du Conseil, » par Daguesseau. — Fol. 145. « Traduction de l'ouvrage d'Hincmar, *De ordine palatii*. » — Fol. 177. « Traité de la noblesse. » — Fol. 189. « Les choses possibles pour le bonheur de la Nation françoise. » — Fol. 211. Mémoire sur la langue gauloise. — Fol. 237. « La France, » mémoire historique et géographique. — Fol. 295. « Pot pourry, » recueil de pensées et maximes. — Fol. 329. Pièces relatives aux ducs et pairs et au procès du duc de Richelieu. — 382 feuillets.

VIII (22110). « Journal des principales époques du règne de Louis XVI. » — 83 feuillets.

IX (22111). « Journal du règne de Louis XVI ; » notices sur les différents ministres de ce roi. — 79 feuillets.

X (22112). Rapports de divers procès concernant les villes et communautés, classés par ordre alphabétique : « Aigny — Vercourt. » — 373 feuillets.

Cf. les mss. nouv. acq. franç. 940-987.

xviiie s. Pap. Dix volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22113. Correspondance de M. Juge, banquier et receveur général des décimes de la province d'Auvergne, à Clermont-Ferrand (1754-1790).

Trois séries de correspondances signées : Geslin, de Saint-Cirgue et Saint-Estienne.

xviiie s. Pap. 216 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22114. Papiers et correspondance de G. Libri-Carrucci, ou concernant son procès.

Lettres adressées à Libri par D. Nisard (fol. 22), G. de Pontécoulant (fol. 25), A. Richard (fol. 35), St-Julien (fol. 42). — Fol. 8. Lettre signée Duvivier, adressée au citoyen Eisenmann, ingénieur des ponts et chaussées, et relative au décintrement du pont de Nemours (Nemours, 17 frimaire an VII). — Fol. 40. Lettre signée de Saint-Géraud (1er juin 1756). — Fol. 82. Réponse de Libri à la critique d'Arago contre certains passages de son *Histoire des sciences mathématiques en Italie*. — Fol. 111. Correspondance de L. Lalanne, H. Bordier et F. Bourquelot, relative à l'affaire Libri ; notes et pièces sur cette même affaire.

xviiie et xixe s. Pap. 310 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22115-22118. Correspondance sténographiée de G. Libri-Carrucci avec Mme Collin, d'Auteuil (1836-1840).

xixe s. Pap. 456, 473, 466 et 191 feuillets. Quatre volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22119-22123. Papiers et correspondance de l'abbé Jean-Joseph Rive (1730-1791).

I-III (22119-22121). Lettres et adresses diverses (1787-1791). — Au fol. 39 du ms. 22121 : « Liste des ouvrages, soit imprimés soit manuscrits, de M. l'abbé Rive. » — 272, 344 et 216 feuillets.

IV (22122). Notes diverses. — Fol. 1. « Notice biographique de l'abbé Rive. » — Fol. 13 et 49. Prospectus de l' « Édition com-

plète des œuvres bibliographiques et littéraires de feu l'abbé Rive », par Achard; avec traités pour l'édition. — Fol. 31. « La science du bibliothécaire, ouvrage élémentaire composé d'après les manuscrits de feu l'abbé Rive, par C.-F. Achard, conservateur du Musée et bibliothécaire à Marseille. — 1797. » Introduction. — Fol. 43. Catalogues des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbé Rive. — Fol. 71. Notes bibliographiques diverses. — Fol. 218. « Lettre de M. l'abbé Rive à M. de Laborde, sur la formule : *Nos Dei gratia*. » Impr., 1779, 8 p. in-4°. — Fol. 234. « Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de La Vallière, cité au tome second de son catalogue sous le n° 2768, par feu l'abbé Rive; » aujourd'hui ms. franç. 24230. — Fol. 253. Pièces relatives aux *Peintures antiques* du comte de Caylus, dont l'abbé Rive devait faire les notices pour les libraires Nicolini et Lamy. — Fol. 293. Mémoires sur la bibliothèque Méjanes, à Aix-en-Provence. — 355 feuillets.

V (22123). Correspondance, classée alphabétiquement et dans laquelle on remarque des lettres de d'Açarq, Achard, de Bure, Du Bosgueroult, Girardot de Prefond, Gjoerwell, Guiot, d'Herbouville, Izquierdo, de Jumilhac, de Laborde, l'abbé Leblond, Luneau de Boisgermain, Dom Maugerard, chevalier de Noë, de Tinseau, frères de Tournes, etc. — 367 feuillets.

XVIIIe et XIXe s. Pap. Cinq volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22124-22129. Recueil de notes et extraits relatifs à différents personnages des XVIIe et XVIIIe siècles, formé par Monmerqué et complété par Rochebilière.

I (22124). A-B. — 433 feuillets.
II (22125). C-H. — 449 feuillets.
III (22126). L. — 596 feuillets.
IV (22127). M. — 504 feuillets.
V (22128). N-R. — 366 feuillets.
VI (22129). S.-V. — 668 feuillets.

XIXe s. Pap. Six volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22130-22133. Recueil de copies de lettres et extraits pour servir à l'annotation des Lettres de Mme de Sévigné, formé par Monmerqué et complété par Rochebilière.

I-II (22130-22131). Notes pour les tomes I-VII et VIII-XI de l'édition Gault de Saint-Germain, 1822; avec « lettres et papiers divers ayant rapport à la préparation d'une édition des Lettres de Mme de Sévigné », et fac-similés de lettres. — 609 et 627 feuillets.

III (22132). « Lettres adressées à M. Monmerqué et à M. Rochebilière, contenant des notes ou renseignements sur Mme de Sévigné et sa famille. » — Fol. 173. « Érection de la statue de Mme de Sévigné à Grignan (1852). » — On y remarque des lettres du comte et du marquis de Castellane, de la comtesse de Guitaut, Ginoux, La Bouille, du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, Ellis, de Laboüisse-Rochefort, Feuillet de Conches, Vallet de Viriville, Monfalcon, Mélanie Waldor, de Châteaugiron, Margry, Philarète Chasles, A. Floquet, etc. — 802 feuillets.

IV (22133). Notes et extraits relatifs à l'édition Monmerqué (1818), aux Mémoires de Coulanges et aux Lettres de Bussy-Rabutin. — Fol. 343. « Inventaire des sacs de titres de la maison de Rabutin » (XVIIe s.). — On y remarque des lettres du baron Walckenaër, A. Floquet, Feuillet de Conches, Grangier de la Marinière, Huillard-Bréholles, etc. — 613 pages.

XVIIe-XIXe s. Pap. Quatre volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22134-22135. Recueil de documents sur les Colonies françaises et l'esclavage, provenant de Victor Schœlcher.

I (22134). Fol. 1. « Recrutement militaire aux Colonies. » — Fol. 24. Documents relatifs à la Martinique. — Fol. 225. Nouvelle-Calédonie. — Fol. 257. Tahiti. — Fol. 297. Tonkin. — Fol. 356. Guadeloupe. — Fol. 427. Soudan et Afrique centrale. — Fol. 427. Nouvelles-Hébrides. — Fol. 451. Établissements français de l'Inde. — Fol. 500. Sénégal. — 562 feuillets.

II (22135). Documents et lettres divers sur l'esclavage aux Colonies, sur les victimes du Coup d'État de 1851, les réfugiés en Angleterre, etc. — 329 feuillets.

XIXe s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22136-22137. Papiers du chirurgien Jacques-René Tenon (1724-1816), la plupart relatifs aux hôpitaux.

I (22136). Fol. 1. « Catalogue des ouvrages sur les hôpitaux, les prisons, la mendicité, etc. » — Fol. 41. « Pièces sur le Comité de salubrité. » — Fol. 53. « Tenue des registres dans les hòpitaux. » — Fol. 77. « Des lits des malades, leurs différentes espèces. » — Fol. 130. « Aperçu sur les dimensions à donner aux salles des hôpitaux, » etc. — Fol. 149. « Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans une grande ville, par Dupont de Nemours. Février 1786. » — Fol. 174. « Mémoire de demandes relatives aux hôpitaux de malades. » — Fol. 252. Listes d'esclaves rachetés au

Maroc, à Tunis et à Alger par les Pères de la Merci (1767, 1779 et 1785); impr. in-4°. — Fol. 273. « Rapport sur l'organisation du service de santé de l'armée, fait au nom du Comité militaire par M. Blanchard, député ... du Pas-de-Calais, 1792, » et projet de décret. — Fol. 382. « Tarif de la fourniture des étapes,... juillet 1783; » impr. in-8°. — Fol. 418. « Mémoire sur les causes des maladies des gens de mer. » — 430 feuillets.

II (22137). Fol. 1. « Époques où la ville de Paris a été affligée de pestes, maladies contagieuses, etc. » — Fol. 26. « État des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Paris. » — Fol. 37. « Récit de ce qui s'est passé en 1773 tendant à la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu, » etc. — Fol. 77. « Boulangerie [et boucherie] de Scipion, » avec plans. — Fol. 144. « Mémoire sur les hôpitaux à construire, par M. Pharoux. 1787. » — Fol. 158. « Détails sur le service intérieur et extérieur des quatre nouveaux hôpitaux civils dans Paris,... par M. Basire de Sainte-Croix. 1788. » — Fol. 237. Notes sur différents hôpitaux de Paris et des provinces, Autun, Avignon, Falaise, Senlis, etc. — Fol. 284. Notes relatives aux prisons de Paris et à leurs infirmeries. — 455 feuillets.

XVIIIe s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22138. Mélanges d'Écriture sainte, d'histoire religieuse et de théologie.

Fol. 1. Double rédaction autographe, en anglais et latin, de la dédicace au prince de Galles par J.-J. Wetstein de son édition du Nouveau Testament (15 février et 26 mars 1751). — Fol. 5. Dissertation sur les Évangiles. — Fol. 77. Office pour la fête de saint Paul, en latin. — Fol. 83. « Remarques de M. Conrart sur le N. Testament du P. Amelotte. » — Fol. 92. « Monita salutaria B. V. Mariæ ad cultores suos indiscretos. Gandavi, 1673. » — Fol. 103. Énigmes et emblèmes, avec explications théologiques (1460-1463) : « MCCCCLX. Primus lapis angustiæ. Nonne benedixisti semini nostro, Domine... » — Fol. 115. « Préface sur les Épitres de saint Paul. » — Fol. 164. Explication du Cantique des cantiques, par Jacobi, traduite « en françois sur la version hollandoise, par M. Scheidius ». — Fol. 202. « Extrait des Paraphrases des Pseaumes d'après Berthier, par Mme Sainte-Marie pendant sa détention à Troyes en 1793. » — Fol. 259. « Réponses aux chrétiens sur quelques Pseaumes, avec les difficultés proposées contre eux par le Rabbin David Kimchi,... traduit de l'hébreu. » — Fol. 269. « La vie du

très illustre martyr sainct Sabin, nepveu de l'empereur Diocletian... » — Fol. 281. « Prologus in vita beatæ ... Baltechildis reginæ. » — Fol. 282. « Miracula S. Eparchii abbatis,... e cod. ms. S. Cypriani Pictavensis. » — Fol. 285. Vita S. Pauli Leonensis, initio et fine mutila (*AA.* SS., mart. II, 112). — Fol. 293. « Sancti Menelei abbatis vita, ex antiquo libro ms.,... diligentiâ magistri Renati Beauplet, presbiteri, anno 1645. » — Fol. 298. « Catéchisme de la grâce. » — Fol. 365. « De Scripturæ fine et usu theses, respondente J. Balduino Normanno, anno 1621. » — Fol. 388. « Des divisions et particularitez qui sont entre ceux de mesme religion. » — Fol. 405. « Exercitium cruciforme ad vulnera Domini Jesu pro virtutibus illius impetrandis, » etc. — Fol. 444. « Exercice préparatif à la venue du saint Esprit, » etc. — Fol. 497. « Index alphabeticus scriptorum nostrorum Missionariorum. » — Etc.

xve-xviiie s. Pap. 518 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22139. Recueil de pièces relatives aux affaires religieuses du xviiie siècle.

Fol. 18. « Remarques sur les abus et inconvéniens qui résultent de l'édit du mois d'octobre 1706, au sujet du contrôle des extraits de baptêmes, mariages et enterremens. » — Fol. 21. Copie d'une lettre de l'empereur Joseph Ier au pape Clément XI (Vienne, 9 juin 1708). — Fol. 33. « Lettre d'un évesque de France au cardinal Fabroni sur la Constitution Unigenitus. » — Fol. 66. « Mémoire au sujet du Molinisme en Sicile, fait en juillet 1715,... envoyé par le sieur Lespinard, consul à Messine. » — Fol. 79. « Projet original de l'acte d'appel de la Constitution Unigenitus, signé de la main de M. de Senez, tiré d'un portefeuille noir où se trouvent plusieurs lettres et papiers de M. de Jublé, autrefois curé d'Asnières. » — Fol. 90. « Mémoire pour nosseigneurs du Parlement sur l'enregistrement et la déclaration qui autorize l'accommodement conclu entre plusieurs évesques touchant la Constitution Unigenitus. » — Fol. 111. « Lettre du Père d'Aubenton, jésuite assistant du Général, écrite de Rome, le 9 septembre, au P. Croiset, aussi jésuite, à Avignon. » — Fol. 118. « Lettre du P. Le Courayer à M. de Marseille, au sujet du mandement que ce prélat a fait contre l'ouvrage de ce père sur le sacrifice. » — Fol. 125. Pièces relatives à la déposition de M. Jean Soanen, évêque de Senez (1727). — Fol. 139. Mandement du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, sur la Constitution Unigenitus (11 octobre 1728). — Fol. 148. « Relation

abrégée de D. Louvard, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, à laquelle on joint la protestation qu'il a faite pour être signifiée au juge avant son interrogatoire » (17 novembre 1728). — Fol. 165. « Censures et jugements portés contre le Père Le Courayer. » — Fol. 169. Pièces relatives au procès du P. Girard, jésuite, et à l'affaire des convulsionnaires de Saint-Médard (1731). — Fol. 252. « Année 1744; » pièce remise à la Bibliothèque impériale, le 30 septembre 1807, par M. Méon, et concernant un cas de convulsions à l'Hôtel-Dieu. — Fol. 290. Épitre circulaire de ... Benoît XIV, adressée à tous les patriarches, primats, métropolitains, archevêques et à tous les évêques,... du 10 juin 1745 (traduction française). — Fol. 304. « Conclusiones theologicæ de Deo uno, trino et incarnato,... in regio Ludovici Magni collegio Societatis Jesu... Parisiis, 1754, » in-8° (avec des notes marginales manuscrites). — Fol. 313. « Conclusiones ex universa theologia... Parisiis, 1754, » in-8° (avec des notes marginales manuscrites). — Fol. 328. Lettre de l'abbé de La Luzerne et de l'abbé de Cicé, agents généraux du Clergé de France (20 octobre 1763). — Fol. 335. « Copie du bref du Pape en réponse à la lettre du roy d'Espagne, du 31 mars 1767. » — Fol. 345. Bref de Clément XIII abrogeant quelques édits imprimés dans les duchés de Parme et de Plaisance (30 janvier 1768). — Fol. 381. « Extrait d'une lettre du Père Lanfant, prédicateur à la cour de Vienne, en Autriche, à M[me] la supérieure de la Visitation, rue Saint-Jacques » (20 mars 1771). — Fol. 385. Copies de lettres du pape Pie VI à l'empereur Joseph II (1781-1782). — Fol. 393. Requête présentée au Roi par Louis-Henri, Charles et Louis-Armand de Bourbon, afin d'obtenir révocation de l'édit de 1714 donnant au duc du Maine et au comte de Toulouse le droit de succéder à la couronne (copie). — Fol. 401. Notice biographique et bibliographique sur Melchior Inchofer, jésuite. — Fol. 446. « Bulla authoritate Pauli V, pontificis maximi, compilata, qua quid in materia auxiliorum divinae gratiae, sub se et praedecessore suo Clemente VIII, Romae controversa, sentiendum respuendumque sit, decernitur. » — Fol. 486. « Remarques sur la déclaration du 29 avril. » — Fol. 497. « Lettre du P. Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor, qui expose humblement ses sentimens au R. P. Latteignant, prieur de Saint-Victor, sur le P. Guéton, son confrère, exilé et privé des sacremens. » — Fol. 514. « Projet d'un supplément aux preuves des libertez de l'Église gallicane. » — Fol. 528. « Mémoire concernant la revision et l'approbation des livres, com-

mise par S. A. R. Monseigneur le duc de Lorraine à la Faculté de théologie de son Université de Pont-à-Mousson. » — Fol. 557. « Observation pour les pourvus en régale de plusieurs bénéfices de l'église cathédralle d'Arras. »

XVIIIe s. Pap. 562 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22140. Recueil de pièces relatives aux affaires religieuses des XVIe et XVIIe siècles.

Fol. 1. « La fortune du Concordat passé entre Léon X et François Ier. » — Fol. 27. « Copie de la lettre que l'Empereur a écrit aux nouveaux cardinaux » (s. d.). — Fol. 44. « Copie des articles envoyés par le Roy pour la publication du concile de Trente » en Franche-Comté (1572). — Fol. 52. « Touchant l'acceptation, publication et exécution du concile de Trente au[x] Pays-Bas. » — Fol. 95. « Estat de l'Église gallicane avant le babtesme du roy Clovis. » — Fol. 156. Extraits de textes intéressant l'histoire de Bretagne, collationnés en 1613 par Antoine de Révol, évêque de Dol. — Fol. 188. « Avertissemant du sieur du Plessis à Messieurs de l'Église romaine sur l'écrit nagueres publié par le sieur évêque d'Évreux, » Davy-Duperron. — Fol. 203. « Lettre de la Reine à Monsr le cardinal Ursin » (27 décembre 1647; copie). — Fol. 209. « Coppie d'une lettre du P. François Blezeau au R. P. François Martin, supérieur de la résidence de la Compagnie de Jésus à Constantinople » (5 janvier 1642). — Fol. 213. « Relation véritable de ce qui s'est passé en la création du pape Innocent dix, contre les faulx bruits publiez au desadvantage de Mr de Sainct-Chamond, ambassadeur extraordinaire du Roy près Sa Saincteté. » — Fol. 222. « Parallelum sive comparatio sancti Augustini, Jansenii, Calvini, 1651. » — Fol. 248. Copie des lettres d'Alphonse Delbene, évêque d'Orléans, levant l'interdit prononcé contre frère Jean Crasset, de la Compagnie de Jésus (10 février 1657). — Fol. 251. « Ordonnance de Messieurs les vicaires généraux de Monseigneur le ... cardinal de Retz, archevesque de Paris, pour la signature du formulaire de foy dressé en exécution des constitutions de nos SS. Pères les papes Innocent X et Alexandre VII » (placard impr.). — Fol. 253. « Déposition du sieur Desmarets contre Simon Morin, du 23 may 1662. » « Donné à la Bibliothèque du Roy par le P. Niceron et copié sur des pièces qui sont entre les mains de M. Baré, auditeur des comptes, le 28 may 1734; » signé « Sallier ». — Fol. 268. « Articuli illustrissimo Convenarum episcopo oblati, quibus S. Augustini

discipulorum circa quinque propositionum materiam doctrina continetur. » — Fol. 282. « Lettre de Monsieur le mareschal de Bellefonds au très R. P. Oliva, général des R. R. P. P. Jesuittes » (1679; copie). — Fol. 291. « Response à la lettre adressée au pape Innocent XI, en 1681, par un docteur françois au sujet de la régale. » — Fol. 341. « Mémoire concernant les affaires présentes de la France avec la cour de Rome, 1682. » — Fol. 358. « Abbrégé du conclave de 1691. » — Fol. 368. Attestations de reliques de sainte « Monacella » (Saint-Omer, 27 et 28 mars 1692); signées « Ludovicus Sabran, S. J. », et « Joannes Clare ». — Fol. 371. « Oratio habita ab ... Innocentio papa XII, in consistorio, sub die 9 januarii 1692, ante praeconisationem quatuor Galliae ecclesiarum. » — Fol. 374. « Lettre de M. Arnauld à M. Le Tour, sur l'écrit du P. l'Ami, le 22ᵉ avril 1693. » — Fol. 423. « Lettre de cachet par laquelle il est ordonné au P. Flavet, jésuite, de se retirer incessamment à Pontarlier » (13 février 1699; copie). — Fol. 442. « Écrit ou recueil pour la puissance séculière contre la puissance ecclésiastique. » — Fol. 450. « Les matières dont les officiaux peuvent connoitre en France. » — Fol. 466. Lettre de Nointel, sans date et sans adresse. — Fol. 475. « Responce des prestres de la Congrégation de Jésus et Marie, à ce que l'on a escrit contre eux de Paris à Rome. » — Fol. 509. « Decretum ordinum Moraviae in Jesuitas » (6 mai 1619; copie). — Fol. 513. Liste des maisons de la Compagnie de Jésus. — Fol. 517. « Mandement de Mʳ l'évêque de Cisteron, qui condamne les écrits imprimés sous le nom de Chaudon, avocat, et de la Cadière » (copie). — Fol. 521. « Réflections sur le plaidoyer de Mʳ Talon, avocat général au Parlement de Paris, touchant la bulle de N. S. Père le pape Innocent XI. » — Fol. 543. « Copie de la lettre écrite par M. Bossuet, évêque de Troyes, en réponse de celle que M. de Maurepas luy avoit écrite de la part du Roy » (copie). — Fol. 545. « Lettre de M. de Tillemont à M. l'abbé de La Trappe » (copie).

XVIIᵉ et XVIIIᵉ s. Pap. 563 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22141-22142. Recueil de pièces relatives aux affaires religieuses des XVIIᵉ et XVIIIᵉ siècles.

I (22141). Fol 1. « Sommaire et briefve déclaration de ce quy s'est passé à Bourges sur la fin de l'année 1622 et au commencement de l'année 1623, en l'affaire des Carmélines de ladite ville et Mʳ Estienne Louistre,... doyen de Nantes... » — Fol. 16. Lettre de

l'archevêque de Bourges à la Reine-mère au sujet de la morale relâchée des Jésuites (orig., s. d.). — Fol. 28. « Réflexions d'un docteur de Sorbonne sur l'advis donné par Mgr l'évesque d'Alet sur les cas proposé touchant la soubzcription de la dernière constitution du pape Alexandre 7 et du formulaire de l'Assemblée généralle du Clergé de France. » — Fol. 79. « Observations sur la bulle du pape contre les deux censures de la Faculté de théologie de Paris » (1665). — Fol. 156. « Troisième requeste du théologal de Seez à Mgr l'archevesque de Rouen contre Mgr l'évesque de Seez » (8 mars 1670). — Fol. 233. « Propositions portées en 1678 à Rome par les docteurs de Louvains, entre lesquelles ont esté choisies celles qui ont esté censurées par S. S. le 2 mars 1679. » — Fol. 287. « Responsio ad propositiones oblatas summo pontifici tam ex parte Sabaudorum quam Taurinensium, adversus ... DD. episcopos Genebensem et Gratianopolitanum » (1679). — Fol. 316. « Epistola D. Lucae d'Aquin, episcopi Forojuliensis, ad Innocentium papam XII. » — 434 feuillets.

II (22142). Fol. 3. « Ce qui a donné lieu au livre de Mr de Cambray et ce qui s'est fait à ce sujet jusques au 25 aoust 1697 ; » signé : « Guyon de Sardière ». — Fol. 27. « Extrait d'une lettre sur le livre de M. l'archevêque de Cambray, » et nombreuses pièces sur le quiétisme. — Fol. 194. « Mémoire présenté à M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à l'occasion du sermon prononcé devant le Roy par le frère de la Ferté, jésuite non approuvé dans son diocèse, le jour de la Toussaint 1716. » — Fol. 211. « Copie de la lettre de Monsr l'évêque de Castres à Mgr le duc d'Orléans, du 4 janvier 1717. » — Fol. 250. Copies de mandements de divers évêques ordonnant des prières pour le repos de l'âme de Mgr le Dauphin (1766). — Fol. 273. « Clausula disputationum de ceremoniis Sinensibus. » — Fol. 287. « Extraits de divers auteurs sur l'établissement du christianisme et sur le clergé. » — 330 feuillets.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22143. Recueil de sermons.

On y remarque des sermons du P. Delarue, de Cocquelin, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, de Bossuet, Bourdaloue, Aubry, vicaire de l'église des Jésuites de Saint-Mihiel, etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 332 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22144-22147. Recueil d'oraisons funèbres et de sermons.

I (22144). Fol. 1. « Éloge funèbre d'Anne, infante d'Espagne,

espouse de Louis XIII, roy de France, par Mgr l'évesque de Mascon [Colbert de Saint-Pouange], au Val-de-Grâce, devant Monsieur. » — Fol. 47. « Oraison funèbre prononcée dans la grande église de Paris aux obsèques de Henry le Grand,... par messire Philippe Cospeau, évesque d'Aire. » — Fol. 59. Testament d'Anne d'Autriche, 3 août 1665 (copie). — Fol. 63. « Oraison funèbre d'Anne-Maurice (*sic*) d'Austriche, reyne de France et de Navarre, prononcée dans l'églize des Pères de l'Oratoire, par le R. P. Jules Mascaron. » — Fol. 93. « Extrait des fautes observées dans trois oraisons funèbres de S. M. la Reyne-mère. » — Fol. 109. Oraison funèbre du duc d'Orléans, prononcée à Pézenas, le 15 mars 1661. — Fol. 124. « Panégyrique funèbre de M. le mareschal de Clerembault. » — Fol. 137. « Oratio funebris in obitum Guillelmi de Lamoignon,... pronunciata apud Mathurinenses a magistro Bernardo Colon, emerito eloquentiæ professore in Marchiano, die 7ª decembris 1678. » — Fol. 149. « Harangue funèbre faicte pour le Père Joseph, capucin, par le Père Léon, carme. » — Fol. 155. « Abrégé de la vie, des vertus de la Reyne, fait par le P. Bonaventure de Soria, son confesseur. » — Fol. 163. « Discours prononcé par l'abbesse du Val-de-Grâce à la réception du corps de M. le duc d'Orléans, du 8 février 1752. » — Fol. 165. « Discours fait à la réception du corps de feu messire Chrestien-François de Lamoignon..., présenté à Saint-Leu, le 9 aoust 1709. » — Fol. 173. « Oraison funèbre de ... Mgr Philippes,... duc d'Orléans, prononcée dans l'église cathédrale d'Orléans, en présence du ... cardinal de Coislin, grand aumônier de France, le 4 aoust 1701. » — Fol. 190. « Oraison funèbre du R. P. Henry-Louis de Pigis, ancien prieur de Vaujours et sous-doyen de l'abbaye de Saint-Victor, mort le 25 may 1731. » — Fol. 194. « Oraison funèbre du R. Père Simon Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor, mort le 10ᵉ jour de mars 1729... » — Fol. 200. « Oraison funèbre du R. P. Charles d'Arly, prestre, chanoine régulier de Saint-Victor,... mort le 17 novembre 1729, par M. Dorat, grand prieur de Saint-Victor. » — Fol. 206. « Oraison funèbre du R. P. Louis de L'Attaingnant, prieur du Bois-Saint-Pierre, ancien prieur de l'abbaye de Saint-Victor, mort le 23ᵉ février 1731... » — Fol. 214. Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Gaudeveau. — Fol. 230. Panégyrique de saint Victor, par le même. — Fol. 245. Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, par Mascaron. — Fol. 257. « Oraison funèbre de ... Geneviève de Gedoin, marquise du Pont-du-Château-Canilliac, prononcée dans

l'église des Pères Récolés de Guéret, où son cœur repose, par le Père Florent Laserre, gardien. » — Fol. 269. « Lettre écrite à Mgr le comte de Maurepas, secrétaire d'État, par le sieur Le Roy de Lapotherye, controlleur de la marine et des fortifications en Canada, sur la mort de M. le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ce pays, avec son oraison funèbre, prononcée à Québec par le Père Olivier Goyer, commissaire provincial des Récolets. » — Fol. 311. « Oraison funèbre faite dans l'abbaye de Saint-Menoux, le 13e juin 1674, à l'arrivée du cœur de M. le marquis de Beringhen, colonel du régiment Dauphin,... et prononcée en présence de Mme d'Huxelles, sa tante, abbesse de ce monastère, et de Mesdames ses sœurs, qui en sont religieuses. » — Fol. 324. Oraison funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, par Mascaron. — Fol. 359. Oraison funèbre de François de Vendôme, duc de Beaufort, par Mascaron. — Fol. 385. Discours de M. de Lamoignon sur la mort du Père Bourdaloue. — 389 feuillets.

II (22145). Sermons divers. — 388 feuillets.

III (22146). Sermons divers. — 330 feuillets.

IV (22147). Sermons divers, parmi lesquels on remarque (fol. 1) le Sermon sur l'aumône, de Saurin, ministre à La Haye, en 1708. — 539 feuillets.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. Quatre volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22148. Sermons et papiers du R. P. de La Tour, de l'Oratoire.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 209 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22149-22154. Recueil de pièces relatives à l'histoire ecclésiastique.

I (22149). Fol. 1. Correspondance relative à la publication du « Pentateuchus historicus », de Félibien, archidiacre de Chartres (1703). — Fol. 53. Documents relatifs à la condamnation du libelle intitulé « De la correction fraternelle », par l'abbé Médéric Mortier (ou feu M. Gobinet, docteur de Sorbonne [?]) ; lettres de d'Argenson, de Harlay, etc. (1705-1706). — 103 feuillets.

II (22150). Clergé séculier. — Fol. 1. Copie d'une bulle d'Innocent IV réglant les droits de visite de l'archevêque de Reims dans sa province (Lyon, 17 mars 1246). — Fol. 18. Extraits des registres de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille. — Fol. 23. Copie d'une bulle de Paul III en faveur d'André, évêque élu de Chalcédoine (9 janvier 1542, n. st.). — Fol. 24. Lettres de Jean Ligeret, official de Mâcon, en faveur de Benoît Albert, notaire à Romenay

(21 avril 1542). — Fol. 29. Extraits des registres du Parlement concernant des procès intentés contre divers évêques aux xve et xvie s. — Fol. 39. « Oraison funèbre de messire Pierre Danès, évesque de Lavaurs, le samedy 27 avril 1577, par D. G. Genebrard. » — Fol. 49. Lettre du chapitre de Toulouse à l'archevêque L. de Nogaret (s. d.). — Fol. 57. Copie d'un bref d'Innocent X, adressé à Anne-Christine de Foix (25 octobre 1649). — Fol. 59. « Réponse au libelle intitulé : Dom Pacifique d'Avranches,... 1654. » — Fol. 109. « La sauce Robert, ou advis salutaires à Mre Jean Robert, grand archidiacre de Chartres. » — Fol. 115. « Relation des motifs qui ont élevé le cardinal Odeschalchi au pontificat. » — Fol. 118. Copie de brefs d'Innocent XI et de pièces relatives aux affaires de l'Église gallicane (1677). — Fol. 138. « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 12 septembre 1678, à Fontainebleau, pour les cures possédées par les religieux de l'Ordre de Prémontré. » — Fol. 146. « Relation de la mort de M. l'abbé de Lavergne, » adressée « à la mère Angélique Priols, supérieure du monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Chaillot, près Paris » (1684). — Fol. 158. « Contestation entre les chanoines et chapitre de Saint-Ugal de Laval et le curé de l'église de la Trinité de la mesme ville, pour sçavoir qui enterreroit le corps du deffunt sieur Cripal... » (1692). — Fol. 165. Projet d'établissement du séminaire de Saint-Jacques. — Fol. 168. Lettre de Cl. Joly, chantre et official de Paris, relative à l'Hôtel-Dieu. — Fol. 174. Dossier relatif à la demande de béatification du R. P. Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille. — Fol. 190. Mémoire concernant une querelle de préséance entre les archevêques de Toulouse et d'Albi. — Fol. 193. Mémoires concernant un procès entre les trois chapitres des églises cathédrales de Metz, Toul et Verdun, et le sieur Colin. — Fol. 229. Procès entre les sieurs Demarcq et Malpaix, au sujet de la prévôté de l'église Saint-Amé de Douai (1718). — Fol. 252. « Lettre de M. de Quiqueran-Beaujeu, évêque de Castres, au marquis de La Vrillière, au sujet de l'incendie de Rennes » (15 février 1721). — Fol. 262. « Lettre de Mgr l'évêque de Castres aux fidelles de son diocèse, à l'occasion de la déclaration du Roy, du 18 juillet 1724, qui concerne les mandians » (5 octobre 1724). — Fol. 284. Mémoires pour le chapitre de Saint-Pierre de Bar-le-Duc (1751). — Fol. 339. Attestation de reliques de saint Jean Népomucène, par J.-A.-A. Kayser, vicaire général de l'archevêque de Prague (10 septembre 1773). — Fol. 342. Copie de lettres patentes de Louis XVI pour l'instruction de l'affaire du cardinal de Rohan

(6 septembre 1785). — Fol. 368. Copie de la lettre de l'évêque de Limoges au clergé de son diocèse, sur la mort du cardinal de La Rochefoucauld (s. d.). — Fol. 370. « Copie d'une lettre de M. l'abbé de La Trape à Mme de l'Hôpital, au sujet de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris » (s. d.). — Fol. 372. « Sommaire des grâces, bonnes qualitez et saintes œuvres de feu Mgr Paul de Godet des Marais, évesque de Chartres. » — Fol. 378. Pièces relatives à une contestation entre les archevêques de Toulouse et d'Albi. — Fol. 391. « Réponse de M. l'évesque d'Oléron au mémoire envoyé par le sindicq du chapitre d'Oléron à M. le marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'État. » — Fol. 407. « Motifs de mon serment; lettre d'un curé à son confrère, qui lui reprochoit d'avoir prêté le serment civique exigé des ecclésiastiques fonctionnaires. » — Fol. 419. « Au ministre du culte catholique se disant évêque de Versailles, sur sa lettre contre les prêtres mariés. » — Fol. 425. Copie d'une lettre du pape Pie VII au cardinal Maury, évêque de Montefiascone (Savone, 5 novembre 1810). — Ce volume contient en outre un certain nombre de copies de bulles d'Innocent XII, Benoît XIII et Clément XIII, ainsi que des lettres patentes royales et diverses pièces de procédure. — 444 feuillets.

III (22151). Protestantisme, Universités, Sorbonne, Collèges divers, etc. — Fol. 2. Copie d'une lettre de Renée de France à Calvin (s. d.). — Fol. 24 et 34. Copies d'une requête adressée à Louis XIV par les Protestants pour demander la révocation de la déclaration du 17 juin [1681]. — Fol. 32. « Lettre de M. l'évesque de Saint-Pons à M. le marquis de la Trousse. » — Fol. 43. « Réponse à la question si un homme de la Religion peut, sans offenser Dieu, ôter son chapeau lorsqu'il rencontre par les rues l'hostie de l'Église romaine. » — Fol. 46. « Response du consistoire de Charenton à Mr de Ménars, lorsqu'on y lut la lettre du Clergé. » — Fol. 51. « Lettre d'un solitaire aux Calvinistes révoltez. » — Fol. 56. « Letre pastorale aux Protestans de France qui sont tombés par la force des tourmens. » — Fol. 62. « Lettre de Mgr le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, aux curez de son diocèse, touchant la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des nouveaux convertis. » — Fol. 102. « Estat contenant le dénombrement des persones et familles faisant profession de la Religion P. R. en Provence. » — Fol. 107. « Copie du mémoire de M. de Vauvré, maître des requêtes » (septembre 1737). — Fol. 112. « Discours sur l'état misérable où se trouvent dans une infinité d'endroits les églises

qui suivent la confession d'Augsbourg, prononcé le 9 mai 1748 à Strasbourg, dans l'auditoire académique, par Jean-Léonard Froereisen... » — Fol. 129. « Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du Clergé de France, 1775...; remontrances concernant les entreprises des Protestants. » — Fol. 138. « Indulgentiae a... Paulo papa V° concessae doctoribus et baccalaureis theologis collegii Sorbonae Parisiensis. » — Fol. 144. « Decretum almae Universitatis Bituricensis » (1626). — Fol. 147. « Traité de M. Pereyret, docteur de la maison de Navarre et professeur royal en théologie au même collège, que l'Université de Paris et la faculté de théologie a toujours eu des maistres et des escholiers réguliers et ainsy n'a jamais esté purement seculière. » — Fol. 185. « Mémoire présenté à Messieurs les docteurs de la Faculté de Paris nommés pour examiner la vie de la très sainte Vierge, composée par la mère Marie de Jésus, religieuse espagnole. » — Fol. 196. « Observations sur le mémoire envoyé depuis peu de Rome, touchant l'affaire du livre de la religieuse d'Agreda. » — Fol. 206. Règles de la maison de Sorbonne. — 249 feuillets.

IV (22152). Clergé de France. — Fol. 1. « Extraict du roolle de la taxe faicte par M[rs] les députez du clergé de Touraine, pour les fraiz du voyage des Estatz à Orléans... » (1560). — Fol. 13. « Contrat passé entre le Roi et le Clergé, assemblé en la ville de Fontenay-le-Comte, le 27 juin 1628. » — Fol. 23. Avis donné par les Capucins et les Jésuites sur les mariages des princes du sang, 1635 (copie). — Fol. 29. « Suasion de la délibération de l'assemblée générale du Clergé de France, de novembre 1656, sur la restitution du temporel de Monseigneur le cardinal de Rets. » — Fol. 34. Requêtes du P. Bagot à l'assemblée générale du Clergé de France (1657). — Fol. 44. « Traduction de la lettre circulaire écrite par l'assemblée du Clergé à tous les archevesques et évesques du Royaume, du 19 mars 1682, en exécution de leur déclaration touchant la puissance ecclésiastique. » — Fol. 52. « Coppie d'une lettre adressée à M. de Louvois, le 9 febvrier 1683, pour rendre au Roy, » par le recteur et le conseil de l'Université de Douai. — Fol. 55. « Mémoire sur les différentes manières de contribuer par le Clergé dans les nécessités pressantes de l'Estat... » — Fol. 74. Fragment de compte et pièces de comptabilité (XVI[e]-XVIII[e] s.). — Fol. 119. Sentence relative au remboursement des offices de greffiers et contrôleurs des registres des baptêmes, mariages et sépultures du diocèse de Vannes (24 mai 1715). — Fol. 123. Constitution de 500 l. de rente au profit de

Joseph-Hyacinthe de Broglie, abbé de Pignerol (24 janvier 1719). — Fol. 129. Lettre circulaire des agents généraux du Clergé de France à MM. les évêques, concernant la propriété des greffes et contrôles des insinuations (31 mai 1730); *impr.* — Fol. 142. « Consultation de MM. les avocats du Clergé sur la lettre de M. l'archevêque de Paris et les défenses faites par ce prélat au sieur Noguier (30 juin 1764). — Fol. 153. « Copie de la requête au Parlement donnée par M. le cardinal de Gesvres contre le chapitre de Beauvais. » — Fol. 170. « Discours de M. de Dillon, archevêque de Narbonne, à l'assemblée du Clergé, sur les lettres patentes relatives à l'affaire de M. le grand aumônier de France » (7 septembre 1785). — Fol. 182. « Discours prononcé au Roi par Mgr l'archevêque de Narbonne au nom du Clergé. » — Fol. 195. « Projet d'une déclaration au sujet du Clergé de France, avec les observations à faire sur chaque article. » — Fol. 211. « Lettre de M. l'archevêque d'Ausch à M. le cardinal de Tencin. » — 227 feuillets.

V (22153). Clergé régulier (1403-1771). — Fol. 2. Copie d'une charte de Louis d'Orléans en faveur des Célestins (15 février 1403, n. st.). — Fol. 4. Pièces diverses concernant le prieuré de Briouze, dépendant de Saint-Florent de Saumur, l'abbaye de N.-D. de Bonlieu, l'abbaye de N.-D. de la Clarté-Dieu et l'abbaye de Clairefontaine (XVI[e]-XVII[e] s.). — Fol. 32. Copies de bulles de Clément VIII, Grégoire XV et Urbain VIII, pour l'établissement des nouveaux monastères. — Fol. 34. Copies de pièces concernant la réforme des monastères bénédictins en Lorraine. — Fol. 44. Mandement de l'évêque d'Agde au sujet de l'interdit mis sur la chapelle des Récollets de Marseillan (24 février 1623). — Fol. 46. Érection de la Congrégation de Saint-Maur. — Fol. 54. Copie d'une bulle d'Urbain VIII en faveur de Cluny (12 juillet 1643). — Copie de lettres patentes de Louis XIV concernant la commanderie de Saint-Antoine de Reims (27 janvier 1644). — Fol. 60. « Lettre sur la mort de la mère Marie de Jésus, carmélite, autrement Madame de Bréauté (1652). » — Fol. 69. Pouvoirs donnés par frère Raymond Allard, provincial de l'Ordre de N.-D. de la Merci, aux RR. PP. Michel Auvry et Pierre Recaudon, pour aller racheter les chrétiens captifs à Alger (23 avril 1669). — Fol. 70. « Cathalogue des monastères de l'Ordre de Saint-Benoist qui restent à estre réformez, avril 1667. » — Fol. 74. « Bulle de... Clément X touchant les privilèges des réguliers pour la prédication et administration du sacrement de pénitence » (1670). — Fol. 87. « Bref du pape Innocent XI contre

les abbesses Urbanistes perpétuelles » (18 janvier 1679). — Fol. 91. Arrêt du Conseil en faveur des religieuses de Sainte-Claire du Puy (26 août 1653). — Fol. 101. « Extrait de la fondation de la reine Anne d'Autriche en faveur de douze demoiselles de qualité pour être reçues par les religieuses de l'abbaie roiale du Val-de-Grace gratuitement. » — Fol. 102. Lettre de Pierre Pommereau, au sujet de la mort du R. P. Jacques Croiset (Paris, 10 janvier 1695). — Fol. 108. « Extrait du manuscrit intitulé : Explication de la règle du bienheureux père saint Benoist, » par M. de Barcos. — Fol. 127. Pièces concernant les abbayes de Bellaigue, de la Joie et des Roziers, de l'Ordre de Citeaux. — Fol. 145. Lettre de sœur de Mailly, prieure de Poissy. — Fol. 147. « Regulae S. Francisci de Paula s[mi] Ordinis Minimorum et utriusque sexus fidelium. » — Fol. 170. « Catalogus generalium correctorum qui huic Ordini Minimorum praefuerunt usque ad annum 1593. » — Fol. 173. « Mémoires généraux touchant la réforme des Carmes de la place Maubert. » — Fol. 184. Supplique adressée au Roi par les Carmes déchaussés de la province de Paris. — Fol. 204. « Coppie de la lettre envoyée à Madame la supérieure des religieuses de Coignac sur la mort de Madame de Magnac. » — Fol. 210. « Abbayes et prieurez conventuels de l'Ordre de saint Benoist en France. » — Fol. 220. « Supplique au pape pour confirmer la séparation des deux monastères de P.-R.-des-Champs et de la ville. » — Fol. 222. Procuration donnée par les frères Prêcheurs de la province de Saint-Louis de France au R. P. Jacques-Hyacinthe Féjacq, pour s'opposer à toute innovation dans l'union et l'observance des couvents de ladite province (20 janvier 1706). — Fol. 224. Arrêt du Conseil concernant les Ermites déchaussés de Saint-Augustin (8 décembre 1706). — Fol. 232. Lettres de Florent, abbé de Corvey (1710-1712). — Fol. 235. Mémoires concernant les Pères de la Doctrine Chrétienne (vers 1713). — Fol. 253. « Déclaration du Roy qui défend aux Mendians transférés de posséder plus d'un bénéfice, du 25 janvier 1717. » — Fol. 255. Bref d'indulgences de Clément XII en faveur de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel (19 mai 1732) ; *impr.* — Fol. 256. Lettre du P. Champion, provincial de la Doctrine Chrétienne de Paris (26 mars 1724). — Fol. 263. Permission royale pour l'abbaye du Mont-Saint-Éloi de décorer ses armoiries d'une couronne de comte et de deux griffons pour supports (16 août 1729). — Fol. 265. Mémoire en faveur de l'abbaye de Savigny. — Fol. 270. Bref de Benoit XIV, accordé au duc de Berry pour la grande maîtrise de

l'Ordre de Saint-Lazare (27 avril 1757). — Fol. 278. Projets de discipline et de pacification pour les Capucins de la province de Paris (1765). — Fol. 307. « Constitutiones Urbanae Ordinis fratrum Minorum Sancti Francisci Conventualium, ad breviorem methodum redactae et nuper a Clemente XIV feliciter regnante confirmatae et declaratae. » — On trouve en outre dans ce volume un certain nombre de bulles des papes Alexandre VII, Clément X, Innocent XI, Benoît XIII et Clément XIV. — 342 feuillets.

VI (22154). Clergé régulier (XVIIe-XIXe s.). — Fol. 1. Copie d'une lettre du pape Pie VI à Madame Louise de France, religieuse aux Carmélites de Saint-Denis (16 juillet 1783). — Fol. 6. Pièces relatives à l'abbaye de Notre-Dame de Lonlay (XVIIe et XVIIIe s.). — Fol. 20. « Concordat *de regia ad prælaturas nominatione.* » — Fol. 44. Arrêt du Conseil concernant les Ermites déchaussés de Saint-Augustin (8 décembre 1706). — Fol. 58. « Supplément à l'histoire des écrivains de la congrégation des Célestins de France. » — Fol. 69. « Monasteria et residentia Carmelitarum discalceatorum congregationis Franciae. » — Fol. 73. « Petit règlement de la maison de Sainte-Marthe pour le spirituel. » — Fol. 75. « Mémoire des choses les plus essentielles du bref d'Alexandre VII, que l'on néglige d'observer dans l'ordre de Citeaux. » — Fol. 78. « Copie de la lettre que Madame a écrite au R. P. abbé de la Trappe pour répondre à celle ci-dessus qu'il a écrite à sa communauté. » — Fol. 90. Note de Gerbault, chanoine régulier, sur Thomas Ravenel, prieur de Mer. — Fol. 91. « Dissertation politique, régulière et ecclésiastique sur la question, sçavoir si des religieux engagés au service du Roy, mandez par leur supérieur général pour comparoir hors le royaume, doivent obéir et satisfaire au mandement de leur général. » — Fol. 97. Pièces relatives à la Congrégation de Saint-Maur, parmi lesquelles on trouve des notes de la main de dom Rousseau et de dom Le Noir. — Fol. 223. « Statistique des propriétés que possédait l'Ordre des Templiers en France, au commencement du XIVe siècle; travail entrepris en 1838 par la Société bibliophile historique, sur la proposition de M. Alph. Paillard, resté inachevé en 1840 par suite de la dissolution de la Société. » — 349 feuillets.

XVIe-XIXe s. Pap. Six volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22155. Recueil de pièces concernant la théologie et le droit canonique.

Fol. 1. « Des dispositions de l'esprit dans l'étude de la religion. »

— Fol. 69. « Remarques sur les instructions de M. Nicole sur les sacremens. » — Fol. 76. « Réflexions d'un homme qui n'i connoit pas la religion. Manuscrit donné par le marquis de Quincy, le 25 avril 1777. » — Fol. 170. Sentiments des docteurs de Sorbonne sur les propositions contenues dans le traité de Fénelon intitulé « Explication des maximes des saints ». — Fol. 178. Examen de l'ouvrage de G. Postel intitulé « De nativitate mediatoris ultima ». — Fol. 229. « Journal spirituel,... par le vénérable père Canale, barnabite,... avec l'abrégé de la vie et de la mort du vénérable père Canale... » (incomplet). — Fol. 269. « Preuves du contenu en la déclaration du Roy accordée sur le cahier présenté par le clergé touchant la jurisdiction ecclésiastique » (1666). — Fol. 310. Mémoires d'Ellies du Pin sur l'édition des Conciles du P. Hardouin. — Fol. 372. Lettre d'A. Sorbin, évêque de Nevers, à G.-C. Romenays, sur les rapports du pape et du concile. — Fol. 378. « Traitté succinct de l'origine des cardinaux,... le tout contenu en deux lettres de M. Chassebras de Cramailles. » — Fol. 431. « Mémoire concernant les cotte mortes des religieux curés de l'Ordre de Prémontré. » — Fol. 478. « Officium sancti Caroli imperatoris, ex breviario antiquo Sancti-Servatii. » — Fol. 489. « Mémoire touchant les cérémonies qui se sont pratiquées lorsque les roys ont donné le bonnet aux nonces faits cardinaux. » — Fol. 507. « Lettre du R. P. de la Chaize à M. Spon, médecin de Lion. A Paris, ce 2 janvier 1680, » et réponse (copie). — Fol. 524. « Ascanii cardinalis Columnae eorum quae Cesar cardinalis Baronius de monarchia scripsit judicium. »

XVIIe-XVIIIe s. Pap. 532 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22156. Mélanges de philosophie et de morale.

Fol. 1. « Essay analitique sur la compassion, par le Dr Ubalde Cassina, professeur de philosophie morale dans l'Université royale de Parme. Parme, 1772 » (traduction incomplète). — Fol. 22. « Traduction d'une lettre d'Hypocrate à Damagette. » — Fol. 102. « Lettre de M. le marquis Caraccioli à M. d'Alembert; Paris, le 1er mai 1781. » — Fol. 113. « Catéchisme moral. » — Fol. 207. « Réfutation de la première partie de la morale de Spinoza, par M. Nuguet. » — Fol. 268. « L'anacrise, ou le livre du docte Pelagius, de l'isle de Majorque, envoyé au philosophe Libanius, françois, qui comprend la manière d'avoir communication familière avec son bon ange. » — Fol. 296. « Principes de la nature et de la grâce fondez en raison, par M. Leibnits. » — Fol. 305. « Conseils

d'un homme de qualité à sa fille, par M. le marquis d'Halifax. A La Haye » (incomplet).

XVIIe-XIXe s. Pap. 387 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22157. Mélanges d'arithmétique, de géométrie, d'astronomie, d'astrologie et de chimie.

Fol. 1 et 37. Règles et problèmes d'arithmétique. — Fol. 19. « Principes de géométrie pratique. » — Fol. 54. « Mémoire sur la mesure des superficies par la pesanteur relative des plans ou cartes qui les représentent, par L.-E. Pouchet. » — Fol. 58. « Tableau graphique pour l'arithmétique linéaire, par Louis-E. Pouchet. » — Fol. 68. « Quadrature du cercle : le diamètre est au cercle, comme 19 et à 60, » par « F.-P.-G. Testart, arithméticien à Paris, rue Saint-Denis, n° 312 ». — Fol. 69. « Traicté cosmographique de la sphère. » — Fol. 87. « Traicté mathématique de la science des hydrauliques. » — Fol. 128. « Réduction des bois quaré. » — Fol. 159. « Incipit practica geometriæ, composita a Leonardo Pisano de filiis Bonaccii, anno M CC XX. » — Fol. 175. « Méthodes ou élémens de calcul pour les problèmes de la physique céleste, par Léonard Jadelot, 1792. » — Fol. 201. « Notes de M. Parquoy sur un planisphère chinois. » — Fol. 225. « The Daily Post, monday, march 28, 1720. » — Fol. 230. « De l'âge de la lune, du nombre d'or et de l'épacte. » — Fol. 237. « Extraict d'une lettre de M. Godin, de l'Académie des sciences, à M. l'abbé Bignon, du 3 décembre 1728, touchant le manuscrit des Ephémérides angloises. » — Fol. 238. Calendrier indiquant les précautions hygiéniques à prendre pendant chaque mois de l'année (XVIe siècle). — Fol. 249. « Les dignités des planètes, ou mémoires astrologiques servant d'horoscope à Monseigneur de La Tour, vicomte de Turenne » (1555). — Fol. 256. « Abraham, juif, prince, prestre, lévite, astrologue et philosophe. » — Fol. 291. Discours et pratique de l'élexir ou pierre des philosophes. » — Fol. 303. « Liber sive opus chymisticum Calisteni philosophi experti » (incomplet du début). — Fol. 325. « Catalogue des procédés chimiques faits au laboratoire de M. Rouelle, démonstrateur royal, en l'année 1749. »

XVe-XVIIIe s. Pap. 350 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22158. Mélanges de physique et de mécanique.

Fol. 1. « Mémoire sur une pendule à ressort spiral pour les longitudes, par le sieur Degennes, 1684. » — Fol. 4. « Observations faites en Savoye pour déterminer la hauteur des montagnes par le

moyen du baromètre, ou examen des règles de M. De Luc, proposées dans ses recherches sur les modifications de l'atmosphère, par M. George Shuckburgh, lu à la Société royale, le 8 et le 15 mai 1777. A Londres. » — Fol. 51. Note sur la chute des deux aéronautes Pilatre de Rosier et Romain, à Boulogne-sur-Mer, le 15 juin 1785. — Fol. 55. « Explication succincte de six planches déposées à la Bibliothèque impériale, le ... floréal an 13me, par C^{e} A^{e} Auguste Didier, ci-devant ingénieur géographe, élève de l'École des Mines et régisseur de forges. » — Fol. 67. « Objectifs polièdres et sphériques à deux centres pour la perfection des lunetes d'aproche, par M. de Hautefeuille, mars 1711. » — Fol. 73. « Mémoire sur la mesure des superficies par la pesanteur relative des plans ou des cartes qui les représentent, par L.-E. Pouchet. » — Fol. 84. « Plans d'une forge sans roues ni soufflet, avec les explications des parties qui servent à la construction. » — Fol. 97. « Manière fort simple de se servir d'horloges de moyen volume, au lieu de grosses horloges, dans les cas où on est obligé de les faire sonner sur des timbres fort gros et fort éloignés, par M. Grandjean de Fouchy. » — Fol. 101. Lettre d'Hector Ausonio, relative à un système d'horloge (Venise, 30 août 1561). — Fol. 108. Billet de l'abbé Renaudot (s. d.). — Fol. 109. « De la phisique occulte de M. de Vallemont, 1693. » — Fol. 141. « Observations sur le plomb laminé. » — Fol. 148. Copie d'une lettre de Galilée, du 11 janvier 1594. — Fol. 149. « Autres réflexions sur les sentiments de M. le chevalier Newton. » — Fol. 153. Lettre de Brook Taylor (1er août 1710), suivie d'un mémoire intitulé : « An answer to M. de Monmorts dissertation sur les Principes physiques de M. Descartes conférés à ceux des philosophes anglois ». — Fol. 171. « De la charpanterie. » — Fol. 174. « De la ferrumination ou souldure (Ex Fabrianis, tom. II); » copie d'E. Bigot. — Fol. 179. « Procès-verbal de l'eau de mer rendue potable, datté à l'Orient le 11 juin 1717, signé et envoyé par Mrs de Beauregard, capitaine de vaisseau, commandant la marine au Port-Louis, et de Clairambault, commissaire général de la marine... » — Fol. 180. « Explication de la machine dont on s'est servi à Avignon pour désinfecter les tombeaux en 1722. » — Fol. 181. « Dessein d'un arbalestre... renouvellé et perfectionné par M. de Camus, Lorrain, en 1732. » — Fol. 184. « Chandelier de travail inventé par M. l'abbé Privat de Mollière. » — Fol. 187. Notes et lettres de Benoît de Maillet, auteur de « Telliamed ou entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français ». — Fol. 221. Mémoires imprimés et manuscrit

remis à la Bibliothèque nationale, le 19 messidor an IX, par le citoyen François Cointeraux, professeur d'agriculture rurale à Lyon. — Fol. 316. Mémoire sur le son. — Fol. 372. « Magasin des usines à fer. »

XVIe-XVIIIe s. Pap. 453 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22159. Mélanges d'histoire naturelle, de zoologie, de botanique et de minéralogie.

Fol. 1. « Oratio dicta die 29 januarii 1777, in audit. publ. gymnas. Carolsruh., de propagatione hominis et animantium. » — Fol. 17. « Traitté de la physionomie de l'homme. » — Fol. 23. Avertissement d'une traduction française de l'*Histoire naturelle de la terre*, de M. Woodward. — Fol. 27. « Relation du vent particulier de Nyons, dict le Ponthias, » et autres observations se rapportant à la vallée du Rhône (paraissant provenir de Peiresc). — Fol. 35. « Lettre de David Macbride à Jean Walsh, écuyer, accompagnée de deux lettres de M. Simon au docteur Macbride, qui traitent de quelques limaces revenues à la vie » (1772-1773). — Fol. 48. « Preuves de la Théorie de la terre » de Buffon. — Fol. 58. « Table des matières contenues dans les Mémoires sur les arts utiles et agréables recueillies dans diverses contrées de l'Europe, par M. Pingeron, ancien ingénieur de la ville et forteresse de Zamosen en Pologne. » — Fol. 66. « Mémoire concernant les plantes, les fruits, les graines et les curiositez naturelles que l'on peut raporter du Levant. » — Fol. 68. « Observations sur la culture de l'arbre à pain; » signées Lahays. — Fol. 71. « Liste des arbres et arbrisseaux étrangers qu'on cultive dans les jardins anglois. » — Fol. 88. « Vera causa multiplicationis frumenti admirandae,... detecta a Cristiano Wolfio. Halae-Saxonum, 1718, in-4°. » (Notice bibliographique.) — Fol. 91. Correspondance relative à des expériences faites dans la paroisse de Boigny (Loiret), par le sieur de Saint-Martin, inventeur d'une poudre pour la multiplication de toutes espèces de grains et graines (1777). — Fol. 104. « Exposition du sistème sexuel de Linné. » — Fol. 110. Fragments et matériaux du *Traité des jardins d'agrément*, par Antoine-Nicolas Duchesne, professeur à l'école centrale de Seine-et-Oise. — Fol. 177. Copie de l'estimation faite par Besson, inspecteur des mines, du cabinet de feu M. Romé de l'Isle (30 mars 1790). — Fol. 181. « Minéralogie distribuée méthodiquement d'après le célèbre professeur M. Haüy. » — Fol. 197. « Halligraphia, c'est-

à-dire la vraye description de tous les sels,... traduict d'aleman en françois. » — Fol. 241. « Extrait d'une dissertation de M. de Jeussieux sur les herbes, coquilles de mer et autres choses qui se trouvent dans certaines pierres de Saint-Chaumont en Lionnois. » — Fol. 251. « Essai sur le sucre. » — Fol. 271. Notes sur les mines de charbon, le ciment, les bougies, l'huile, les dartres, etc. — Fol. 298. Extrait du *Mémoire sur les Iles Ponces*, de Dolomieu. — Fol. 344. Fragments d'un lapidaire italien (xviie siècle).

xvii[e] et xviii[e] s. Pap. 361 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22160-22161. Bibliographie médicale; répertoire, par ordre alphabétique des noms d'auteurs, d'un grand nombre d'ouvrages scientifiques divers, mais surtout médicaux.

I (22160). A.-B. — II (22161). C.-Z.

xvii[e] s. Pap. 575 et 552 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22162. Mélanges de médecine et de pharmacie.

Fol. 1. « Discours sur la maladie des Filles hospitalières de Louviers,... par M. de l'Ile-Marivau, docteur en la Sorbonne, le 15[e] décembre 1646. » — Fol. 17. « Lettre d'un médecin sur la méthode qu'on a suivie dans le traitement de la maladie de feue Madame la Dauphine. A Bruxelles, 1746. » — Fol. 26. « Index thesium Facultatis medicae Parisiensis, ab anno 1740 ad annum 1744. » — Fol. 34. Certificat d'admission à la maitrise de chirurgie pour la ville de La Rochelle, en faveur de Louis-Thomas Pinet (21 mars 1789). — Fol. 36. Mémoires signés du général de La Mothe et de M. Sidobre sur l'élixir d'or et l'élixir blanc, dont ils ont donné le secret au Roi; avec deux lettres du cardinal de Fleury et de l'abbé de Targny (1729). — Fol. 68. Lettres de Léonard Barré au directeur et au conservateur des imprimés de la Bibliothèque du Roi (1822). — Fol. 79. « Système de Rohault sur la nature des bêtes. » — Fol. 81. « Première lettre de M[r] de la Poterie à S. M. touchant la nouvelle expérience de la transfusion du sang en la personne d'un maniaque, faitte à Paris, sur la fin de l'année 1667; » copie adressée à Falconet, médecin du Roi. — Fol. 85. « Observationes de fabrica musculorum. » — Fol. 96. « Variolæ per insitionem excitatæ, » par « Emanuel Timonius, Constantinopolitanus, philosophiæ et medicinæ doctor in universitatibus Patavina et Oxoniensi ». — Fol. 102. « Pronostication des tempestes. » — Fol. 107. « Traité de la nicotine ou du tabac en poudre et en fumée,... par M. ***. » — Fol. 123. Notes et consultations médicales (xvi[e] et

XVIIe s.). — Fol. 190. « Mémoire concernant les eaux minérales de l'abbaye d'Abécourt, » par « Gouttard, méd. ord^re du Roy et de feue Mad^e la Dauphine. A Saint-Germain, ce 28 juin 1714 ». — Fol. 192. Notes et recettes médicales, parmi lesquelles on remarque : « 25 maximes de M. Meyssonnier pour la senté » (fol. 198). — Fol. 212. « Remèdes curatifs et préservatifs de la peste, donnez au public en 1652, par M. Pierre-Jean Fabre, conseiller et médecin ordinaire du Roi, réimprimez en 1720... » — Fol. 294. Recettes culinaires.

XVIe-XIXe s. Pap. 320 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22163. Manuscrits de Ch. Lemonnier.

Fol. 1. « Études philosophiques et religieuses. » — Fol. 137. « Le contentieux des chemins de fer. » — Fol. 397. « Leçons de législation usuelle, faites à la Halle-aux-draps. »

XIXe s. Pap. 432 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22164. « Dictionnaire égyptien, ou recherches sur les mots de l'ancienne langue égyptienne, dont la signification nous a été conservée par les auteurs grecs et latins. »

XVIIIe-XIXe s. Pap. 23 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22165-22166. Travaux d'Étienne Fourmont sur la langue chinoise.

I (22165). Grammaire chinoise. — 330 feuillets.

II (22166). Meditationes sinicæ, etc. — 174 feuillets.

XVIIIe s. Pap. Deux volumes. 350 sur 220 millim. Demi-rel.

22167. Mélanges sur la Chine.

Fol. 1. « Notes de M^r l'evesque de Claudiopolis [Visdelou] sur le livre chinois nommé *Yi-Kim*, ou livre canonique des changemens. » — Fol. 13. « *Hia Chou*, seconde partie du *Chou King*, » traduction française. — Fol. 33. « *Chang Chou*, première partie dite *Yu-Chou*. » — Fol. 95. « Histoire de Kouang Wou Ti, premier empereur des Han orientaux, » etc. — Fol. 113. « Réflexions sur les termes de *fagfour*, d'*altunchan* et de *tumgag*, que l'on trouve dans les auteurs qui ont écrit de la Chine ou du Catai. » — Fol. 118. « Mémoire sur l'ancienne géographie de la Chine. » — Fol. 125. « Recherches sur les principes de l'astrologie judiciaire des Chaldéens et des Chinois. » — Fol. 147. « Introduction à la langue chinoise. » — Fol. 160. « Histoire des Turcs orientaux, connus en Chine sous le nom de Toukoue,... traduite des livres chinois par

Leroux-Deshautrayes. » — Fol. 205. Extraits relatifs au mariage chez les Chinois et les Japonais, etc.

XVIIe-XVIIIe s. Pap. 259 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22168. Papiers de M. Louis Lamiot, missionnaire lazariste en Chine (1765-1831).

Fol. 3. Lettre datée de Macao, 14 avril 1826. — Fol. 4. « Analyse du *Tai-tsing-y-tun tchy*, ou Géographie universelle de toute la Chine. » — Fol. 216. « Description du *Sse-tchouan*. » — Fol. 299. « Apperçu sur le *Sy-yia*. »

XIXe s. Pap. 321 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22169. Mélanges sur la Chine.

Fol. 1. « *Tchuno-Tsieu*, ou le Printems et l'Automne, ouvrage qui contient l'histoire du royaume de Lou,... par Confucius,... traduit... en françois l'an 1750 par Leroux-Deshautesrayes. » — Fol. 18. « Abbregé de l'histoire du Japon, traduit du chinois de Matouanlin. » — Fol. 25. « Recherches sur les païs de Tatsine [Tartarie], de Posu [Perse], de Foulin [Constantinople] et de plusieurs autres. » — Fol. 33. « Explication de la sphère chinoise » et du planisphère. — Fol. 41. « De la prononciation chinoise et de l'orthographe des mots chinois écrits en caractères d'Europe. » — Fol. 51. Lettre d'Ath. Cottin sur les deux ouvrages du P. Dentrecolles, etc. — Fol. 59. « Clefs chinoises. » — Fol. 78. « Deuxième lettre à M. le sinologue de Berlin, » par Klaproth (28 nov.-10 déc. 1810). — Fol. 89. « De l'encre et de la manière d'écrire des Chinois. »

XVIIIe et XIXe s. Pap. 153 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22170. Mélanges sur la Chine.

Fol. 1. « Préface pour servir d'introduction à l'histoire des San hoang et des Outi. » — Fol. 17. « Dynastie Hia, » etc. — Fol. 45 et 184. « Sol Josue voci obediens, » et autres extraits de l'Écriture sainte, en transcription chinoise. — Fol. 80. « Quæ vera sit rerum omnium origo, » par le P. Du Halde. — Fol. 123. « Explication des caractères chinois qui sont sous les années 35 et 36 de Kien-long, pour faciliter l'intelligence de tout ce qui est contenu dans le second tome. » — Fol. 141. « Recherches sur l'art militaire des Chinois. » — Fol. 145. « Remarques sur l'invention de la poudre chez les Chinois. » — Fol. 147. « Description d'un métier à fabriquer des étoffes de soye, envoyé de Chine à Mgr Bertin, ministre et secrétaire d'État, dans la vue de répondre aux questions qu'il avoit

faites sur cet objet. 1771. » — Fol. 168. « Explication des caractères difficiles du livre *Tien tchu kiang seng*; 2e chapitre, baptême de J.-C., » etc. — Fol. 195. « Chronique météorologique de Kiang-ning-fou, aujourd'hui capitale de la province de Kiang-Nan... » — Fol. 242. « Observations de physique et d'histoire naturelle de l'empereur Kang-hi. 1771. »

XVIIIe s. Pap. 261 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22171. Mélanges sur la langue des Tartares Mantchous, par L. Langlès.

Fol. 1. « Essai de méthode pour apprendre la langue des Mantchoux, ou Tartares orientaux, qui sont aujourd'hui maîtres de la Chine. » — Fol. 25. « Dialogues tartares mantchoux. » — Fol. 55. « Alphabet tartare-mantchou,... par L. Langlès » (Paris, 1787, in-4°). — Fol. 95. « Recueil de mots tartares-mantchoux pour servir de supplément au Dictionnaire mantchou-françois de Mr Amyot. » — Fol. 134. Mémoire sur deux volumes chinois et tartare, par Jean Firmin, en latin. — Fol. 147. Catalogue des livres tartares-mantchous de la Bibliothèque du Roi, au nombre de quatorze.

XVIIIe s. Pap. 163 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22172. Papiers de l'orientaliste Jean Otter (1707-1748).

Fol. 1. « Fragments de la traduction des Mille et une nuits,... de la main de Galland. » — Fol. 6. « Récit des principaux points et des articles essentiels de la croyance des Druses... » — Fol. 33. Préface d'Otter à l'Histoire de la conquête de l'Afrique par les Arabes de Annoain. » (N° 2624 de la bibl. de S.-Germain-des-Prés.) — Fol. 60. « Mémoire sur la conquête de l'Afrique par les Mahométans. » — Fol. 88. « Traduction d'une épître hors d'œuvre qui est à la fin du 4e tome du livre des Druses. » — Fol. 96. « Bagavatam, ou l'histoire de Dieu, qui est le sein ou l'origine de toutes choses; » etc. — Fol. 203. « Préface [et traduction] du livre des Mehabaret, » etc. — Cf. n. a. fr. 5385, 10062 et 20507.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 283 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22173. Mélanges de philologie et de littérature grecque et latine.

Fol. 1. « Dissertation sur Prométhée, par Leroux-Deshautrayes. » — Fol. 19. « La Morale d'Aristote à son filz Nicomachus. » — Fol. 37. « Hécube, tragédie d'Euripide, » traduction française. — Fol. 57. « De l'Iliade. » — Fol. 185. « Lettre de Monsieur *** sur l'Iliade de M. de La Motte, par Mr l'abbé de Ponce. » — Fol. 195.

« Observation sur l'édition des œuvres d'Isocrate, par M. l'abbé Auger. » — Fol. 252. « Matériaux pour la vie de Pindare » et traduction de différentes odes de Pindare, par Jean Boivin. — Fol. 297. « Explication du voiage de Polybe le long des côtes de l'Afrique, dont Pline a parlé, livre V, chap. I. » — Fol. 309. « Discours servant d'introduction à l'histoire de Cyrus. 1661. » — Fol. 319. « Plan d'un mémoire sur la question : Si un éditeur peut se prescrire pour règle de corriger les passages altérés et inintelligibles des anciens auteurs..., 10 juillet 1781. » — Fol. 332. « Observationes miscellaneæ. Scaliger de significatione vocis *Ara* notatus, » etc. — Fol. 339. « Dissertation sur l'ancienneté des accents et des esprits chez les Grecs..., 16 novembre 1790. » — Fol. 357. « Table chronologique de toutes les œuvres de Cicéron. » — Fol. 371. Collations sur différents manuscrits d'Italie, d'Angleterre et de Hollande de passages de l'Histoire de Pline l'ancien relatifs au tombeau de Mausole, avec plans. — Fol. 401. « Manuscrits de M. Turgot, envoyés à M. Dup[uy] par M. Albert, le 14 sept. 1781 ; » etc. — Fol. 426. « Questions ou difficultez sur Lucrece. » — Fol. 431. « Valerii Maximi vita » et extraits divers (XVIe s.). — Fol. 438. « Règles pour bien prononcer le latin. » — Fol. 448. « Observata Lennepii quibus verba primitiva atque adeo verborum origines pervestigantur. » — Fol. 464. Expressions latines, avec traduction française.

XVIe-XVIIIe s. Pap. 498 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22174. Mélanges littéraires.

Fol. 2. Vocabulaire français-gascon. — Fol. 61. « La princesse Perle, conte par Madame de ***. » — Fol. 95. « Dialogue entre Pasquin et Marphorio ; la scène à Paris, rue du Sepulchre, 30 may 1778. » — Fol. 100. Essais et traductions divers, bons mots, etc. — Fol. 210. Fables diverses. — Fol. 231. « Ramas des quelques notes de M. Colomiés, qu'on trouve écrites de sa propre main sur... des livres qui lui ont appartenu. » — Etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 242 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22175. « Les Triumphes de la noble amoureuse Dame, et l'art d'honnestement aymer, contenant troys parties, composé par le docteur Christifere et traverseur des voyes perilleuses et nouvellement imprimé. — A Rennes, par Jehan Georget..., 1541. »

Copie de l'ouvrage imprimé de Jean Bouchet. — « Ex-libris Jacobi Harduini Belier, ex dono domini de Plesse, canonici Sagien-

sis », et « De Messay, chanoine de Sées ». — Cachet noir aux armes d'Orléans, sur les premier et dernier feuillets.

XVIe-XVIIe s. Pap. 26 feuillets. 310 sur 185 millim. Demi-rel.

22176. Recueil de poésies diverses, sonnets, noëls, épigrammes, etc.

A la suite, diverses pièces imprimées in-8° : « Éloge historique de M. Restaut » (fol. 120). — « Discours en vers sur la société, par M. H. Paris, 1775 » (fol. 125). — « Éloge historique de M. Mengs » (fol. 138). — « Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Barbeau de La Bruyère, mort en 1781. Tirée du *Mercure de France*,... 1782 » (fol. 157). — Placet de l'imprimeur J.-Th. Hérissant à l'impératrice de Russie, au sujet d'une jeune russe, Érofée Karjavine, qu'il avait élevée en 1756, à Paris (fol. 161). — Etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 171 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22177. Recueil de pièces de théâtre et ballets.

Fol. 1. « Arrest du Conseil d'Apollon, rendu au sujet d'un ouvrage intitulé : Le prince de Noisy, comédie héroïque en trois actes... » — Fol. 3. « Arrest du Conseil d'Estat d'Apollon, rendu au sujet d'une déclaration donnée suivant l'arrest du 30 octobre dernier par l'auteur de la comédie du Prince de Noisy. » — Fol. 5. « Mandosse, tragédie, en vers. » — Fol. 32. « Paternæ pietatis atque prudentiæ de filiorum audacia et astutia triumphus. » — Fol. 36. « Scanderberg, tragédie. » — Fol. 59. « Innocentia detecta, comœdia. » — Fol. 66. « Jezabel, tragœdia. » — Fol. 79. « Nicocles, tragœdia. » — Fol. 93. « Sapor, exhibebitur a figuristis majoribus Antverpiæ, in aula gymnasii Societatis Jesu, die 20 martii 1771. » — Fol. 98. « Scepticus, comœdia exhibita Gandavi, 1744, à M^ro Joanne Janssens syntaxiano. » — Fol. 108. « Wamba, Hispaniæ rex, exhibebitur a classis humanitatis studiosis in gymnasio Societatis Jesu Ruremundæ, 16 decembris 1740. » — Fol. 110. « Ervigius et ejus uxor regno inhiantes consternantur, dum Wambam de hostibus triumphantem intelligunt. » — Fol. 116. « Epicharis, ou conspiration contre Néron pour la liberté, tragédie en cinq actes et en vers..., par Le Gouvé, 1793. » — Fol. 148. « Ernestine, ou l'Orpheline artiste, comédie par M. Benoît Duseillan (?) ; déposée au Département des manuscrits de la Bibliothèque impériale le 16 janvier 1813. » — Fol. 188. « Zelmire et Almenor, ballet héroïque en trois actes. » — Fol. 203. « Les Amours de Pan, » ballet en cinq actes. — Fol. 237. « Pytis, pasto-

rale héroïque en quatre actes. » — Fol. 259. « Tyresias, comédie en trois actes. » — Fol. 309. « Stratonice, comédie héroïque. » — Fol. 322. « Panurge, ballet comique en trois actes. » — Fol. 337. « Les deux Pierrots, » comédie en trois actes.

XVIIe-XVIIIe s. Pap. 391 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22178-22180. « Les Conversations d'Émilie, » par Mme d'Épinay.

Exemplaire imprimé (Leipzig, s. d., in-8°), avec très nombreuses additions manuscrites.

XVIIIe s. Pap. 220, 157 et 187 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22181-22185. Manuscrits autographes des œuvres poétiques de P.-D. Ecouchard-Lebrun, dit Lebrun-Pindare (1729-1807).

I-II (22181-22182). Odes. — 279 et 376 feuillets.

III (22183). Élégies et Épitres. — 295 feuillets.

IV (22184). Épigrammes. — 338 feuillets.

V (22185). Mélanges poétiques. — 223 feuillets.

Cf. les mss. nouv. acq. fr. 9196-9205.

XVIIIe s. Pap. Cinq volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22186. Mélanges de géographie et voyages.

Fol. 1. « Projet de critique [que] le sieur Duval, géographe ordinaire du Roy, a fait au mois de novembre 1677, sur la méthode de géographie du sieur Robe, qui parut à la fin de septembre 1677; » etc. — Fol. 6. « Discours entre Messieurs S... et D... sur le sieur Malte-Brun, auteur du Précis de la géographie universelle. » — Fol. 11. « Notice des manuscrits de M. d'Anville. » (615 numéros.) — Fol. 69. « Analyse critique des cartes de l'ancienne Grèce, dressées pour le voyage du jeune Anacharsis, par J.-D. Barbié du Bocage. » — Fol. 102. « Des trois parties de nostre continent. » — Fol. 120. « Géographie souterraine. » — Fol. 131. « Incipit Cronica Julii Cesaris. Julio Cæsare et Marco Antonino consulibus, omnis orbis peragratus est per sapientissimos... » — Fol. 146. « Noms des anciens peuples des Gaules. » — Fol. 160. « Examen des Dictionnaires topographiques de la France, publiés par le ministère de l'Instruction publique. » — Fol. 180. « État par diocèses de diverses paroisses, avec indication du ressort et du nombre des habitants. » — Fol. 249. Liste de ports d'Afrique (XVIe s.). — Fol. 250. « Remarques faictes par le chevalier Delamotte-Dayran, capitaine de galiotte du Roy, de la baye de Cadix. » — Fol. 261. « Mémoire sur une carte de la mer Méditerranée à composer de nouveau. » —

Fol. 264. Minutes de lettres et notes diverses relatives à la mission de Paul Gaimard dans les pays du Nord. — Fol. 315. « Observations diverses faites dans un voyage du Levant. » « Lû à la rentrée publique de l'Académie [des sciences], de la Saint-Martin, 1732. » — Fol. 321. Notes sur l'histoire et la géographie de la Perse. — Fol. 354. « Essai sur les Mahrattes, » etc. — Fol. 374. « Description de la vigne à gomme élastique de l'île dite du Prince de Galles,... par Jacques Howison. » — Fol. 382. « Catalogue géographique de l'Inde. » — Fol. 396. « Traité de la culture du nopal et de l'éducation de la cochenille dans les colonies françoises de l'Amérique, précédé d'un voyage à Guaxaca, par M. Thierry de Menonville...; » préface signée : « Demachy » (8 août 1786). — Fol. 403. Description des États-Unis. — Fol. 415. « Sur les steam-boats et le steam-frégate. » — Fol. 421. « Relation envoyée à M. Castro, médecin à Londres, par l'intendant de Rio-de-Janeiro dans le Brésil, datée de 1743. » — Fol. 424. Origines mahométanes de la dynastie sakalave de Madagascar.

XVIe-XIXe s. Pap. 429 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22187. « Réflexions critiques sur les histoires des anciens peuples, » par Étienne Fourmont.

XVIIIe s. Pap. 345 feuillets. 350 sur 230 millim. Demi-rel.

22188-22194. Recueils de pièces diverses relatives à l'histoire de France, classées par ordre chronologique (1316-1874).

I (22188). Années 1316-1610. — 393 feuillets.
II (22189). Années 1611-1684. — 443 feuillets.
III (22190). Années 1685-1715. — 419 feuillets.
IV (22191). Années 1715-1744. — 476 feuillets.
V (22192). Années 1745-1789. — 471 feuillets.
VI (22193). Années 1789-1804. — 451 feuillets.
VII (22194). Années 1804-1874. — 372 feuillets.

XVIe-XIXe s. Pap. Sept volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22195-22198. Recueil de pièces originales des XVIIe et XVIIIe s., classées par ordre alphabétique.

I (22195). Albray-Bussy. — 203 pièces.
II (22196). Cabazat-Furetière. — 244 pièces.
III (22197). Gadencourt-Mussey. — 284 pièces.
IV (22198). Narbonne-Wavrechin. — 284 pièces.

XVIIe et XVIIIe s. Parch. Quatre volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22199-22200. Recueil de lettres autographes, classées par ordre alphabétique.

I (22199). Alembert-Hautefort. — 265 feuillets.

II (22200). Henri II-Voltaire. — 327 feuillets.

On y remarque des lettres de d'Alembert, d'Argentré, Barbazan, Barbié du Bocage, Barrois aîné, Berckheim, Bertin du Rocheret, Boissonade, L.-H. de Bourbon, Paul Bourget, maréchal Brune, Capperonnier, Catherinot, de Caulet, Chardon de La Rochette, Du Chastellet d'Anglure, Clerault, Condorcet, Coquebert-Montbret, comte de Crécy, Daunou, A.-F. Didot, Dugaş-Montbel, J.-B. Gail, Gauthier de Rougemont, Goulard, Ch. du Haultbois, Hauréau, Hautefort, Henri II, Henri III, d'Hozier de Serigny, Éloi Johanneau, Langlès, Lechevalier, J.-V. Leclerc, Lepage-Dubocage, Le Peletier de Saint-Fargeau, de l'Épinois, Letronne, Lorenzi, maréchal Masséna, cardinal Mazarin, Méon, Mercier de Saint-Léger, J. Michelet, Mirabeau aîné, de Montausier, Naudet, de Noyers, F. Odorici, Philippe, duc d'Orléans, régent, Paciaudi, Payne et Foss, Pougens, Edgar Quinet, Raoul-Rochette, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, cardinal de Richelieu, de Riencourt, G. de Rochefort, amiral Roussin, Silvestre de Sacy, J. Soanen, maréchal de Soubise, Teulet, de La Thaumassière, baron de Thourotte, prince de Timor et de Solor, J.-B. de Rossi, Vallot, de Vaubécourt, de Villers, Villot, Voltaire, etc.

XVIe-XIXe s. Pap. 265 et 327 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22201. Recueil de lettres autographes, classées par ordre alphabétique.

On y remarque des lettres de Barthélemy-Saint-Hilaire, Berryer, de Cadoudal, Clot-Bey, comte de Damas, duc de Fitz-James, de Golbéry, F. de La Mennais, A. et Ch. de Lameth, comte A. de La Rochefoucauld, Louis-Philippe d'Orléans, duc de Luxembourg, Michaud, comte de Mirabeau, comte de Montagu-Lomagne, Montbarey, d'Ormesson, comte de Peyronnet, prince de Polignac, baron de Puymaurin, Quaglia, comte de Quatrebarbes, marquis de Rastignac, baron de Reinach, Reinaud, Revoil, baron Taylor, Terrasson, Trouvé, etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 276 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22202-22207. Recueil de chansons et poésies diverses, la plupart concernant l'histoire de France, du XVIe au XIXe siècle.

I (22202). XVIe et XVIIe siècles. — 482 feuillets.

II-III (22203-22204). XVIIIe siècle. — 440 et 392 feuillets.
IV (22205). Révolution et Empire. — 320 feuillets.
V-VI (22206-22207). Chansons diverses. — 450 et 482 feuillets.

XVIIe-XIXe s. Pap. Six volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22208. Histoire des rois mérovingiens, par Nicolas Rigault. Autographe.

XVIIe s. Pap. 114 feuillets. 330 sur 200 millim. Demi-rel.

22209. « Mémoires de M. de Bordeaux, intendant des finances, contenant ce qui s'est passé de particulier en France et en Angleterre depuis l'avènement de Louis le Grand à la couronne jusqu'à la mort de la Reine-mère. »

On lit au fol. 316 : « M. de Malesherbes. — Ces deux pièces du ms. des Mémoires de M. de Bordeaux ont été comparées à la véritable écriture de Gatien [Sandras] de Courtilz et reconnues de sa main. » Imprimés en 1758, 4 vol. in-12.

XVIIIe s. Pap. 453 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22210-22211. Recueil de copies de diplômes de rois de France de la deuxième race et autres, formé par Dom Martin Bouquet.

I (22210). Années 752-883. — 319 feuillets.

II (22211). Années 884-980. — Fol. 239. Liste de diplômes des premiers Carolingiens et copies de pièces diverses. — 341 feuillets.

XVIIIe s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22212. Mélanges et extraits historiques, de la main de « Gabriel Chassebras, sieur de la Grand'maison, conseiller du Roy et général en sa Cour des Monnoyes ».

XVIIe s. Pap. 155 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22213. Mélanges de géographie et d'histoire de France.

Fol. 1. Cosmographie et géographie universelle. — Fol. 62. Résumé chronologique d'histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la fin du règne de Henri IV.

XVIIe s. Pap. 146 feuillets. 335 sur 215 millim. Demi-rel.

22214. Mélanges d'histoire de France, provenant de Colbert.

Fol. 1. « Recueil des principales epoches, ou remarques chronologiques depuis le commencement du monde jusques à present » (1603). — Fol. 9. « Pars orbis Japheth adscripta. » — Fol. 12. Chronologie jusqu'à l'an 71 de J.-C. — Fol. 33. « De la loy salique. » — Fol. 43. « Description de la France. » — Fol. 79.

Notices historiques sur le connétable Anne de Montmorency, les cardinaux d'York, de Mendoza, Ximenès et d'Amboise. — Fol. 97. « Les principalles clauses et les plus secrettes raisons alleguées par Henry III pour son divorce avec Marguerite de Valois » ; imprimé en 1663, in-12, sous le titre du *Divorce satyrique*. — Fol. 120. « Les rois de France de la troisième race, suivant l'ordre de leurs règnes, avec quelques particularités touchant les reines leurs épouses, leur extraction, leurs mariages et leurs enfants. » — Fol. 143. « Contracts de mariage d'une partie de nos rois de la troisième race, qui sont entre les mains du sieur Colbert. » — Fol. 149. « Remarques sur les guerres de France » (499-1600). — Fol. 155. « Liste des archeveschez et eveschez du royaume, avec le nom des archevesques et evesques qui en sont pourveus. » — Fol. 168. « Sur les objections au livre des cartes de Tavernier, écrites à la main, soubz ombre de quelques autres cartes particulières, imprimées par le sieur Sanson. Juin 1665 ; » avec notes de Colbert et de Carcavy. — Fol. 174. « Extraict des traictez contenus dans le *Mercure françois* du livre de la *Chronologie septenaire* » (1598-1635). — Fol. 182. « Sujets de conférences » ecclésiastiques (1691-1692). — Fol. 193. « Composition du parfum fort et doux pour la santé. » — Fol. 194. Minute incomplète d'une lettre de Baluze pour défendre l'authenticité des titres de la maison de Bouillon. — Fol. 196. Impositions de l'élection d'Alençon pour l'année 1664. — Fol. 209. Dessin d'une médaille du cardinal de Richelieu, avec devise : « Mens sidera volvit ». — Fol. 210. « Liste de NN. SS. de l'Assemblée générale du Clergé de France..., 1665 ; » placard in-fol. — Fol. 211. « Liste de NN. SS. de Parlement..., 1663 ; » placard in-fol.

XVII[e] s. Pap. 216 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22215-22216. Mélanges d'histoire de France.

I (22215). Fol. 1. « Relation veritable de la deffaite de l'armée des Espagnols devant Leucate. A Tolose, par A. Colomiez, 1637. » — Fol. 16. Nomination d'un grand vicaire du cardinal de Retz à l'archevêché de Paris (11 août 1656). — Fol. 18. « Rellation particulière de ce qui s'est passé dans la conférence de Saint-Germain, le 23 mars 1649, » et autres copies de pièces relatives à la Fronde (1649-1650). — Fol. 132. « Extraict des registres du Conseil privé du Roy, du 14 aoust 1654, » contenant défense aux grands vicaires de l'archevêché de Paris de faire aucun mandement. — Fol. 154. « Mémoire présenté au Roy par Messieurs les Pairs de France pour

la conservation de leurs rangs et leurs droits, le 26 febvrier 1662. » — Fol. 161. « Remarques sur la déclaration du 29 avril 1665. » — Fol. 186. Actes d'adhésion de différents évêques à la condamnation du livre intitulé : « Lettres. Ne repugnate vestro bono. Londres, 1750. » — Fol. 193. Épitaphe de M. le cardinal de Noailles (4 mai 1729). — Fol. 197. « Arrêt du Conseil des 8 et 13 août 1746, réglant le différend entre les chapitres de Saint-Orens et de la cathédrale d'Auch. » — Fol. 202. « Le Clergé de France, poème, » dédié à l'Assemblée du Clergé (mai 1750). — Fol. 208. Remontrances du Parlement (1753), et affaires de 1757 et 1759. — Fol. 236. « Harangue de M. d'Hemery, faicte en l'Assemblée du Clergé de Mantes, 1641. » — Fol. 237. « Copie de la lettre escritte par la Reine, le 29 aoust 1651, à Madame. » — Fol. 239. « Lettre du Roy à l'Eslecteur de Mayence » (19 décembre 1672). — Fol. 243. « Manifeste contenant les raisons et motifs qui ont émeu Sa Majesté Impériale à prendre si justement les armes... » (30 août 1673). — Fol. 249. « Raisons pour monstrer que le pape Clément dix n'a pas fait ce qui est escrit à Mons[r] le Nonce... sur le sujet de la promotion de six cardinaux » (mai 1675). — Fol. 254. « Contrat de mariage de Mgr le duc de Bourgogne » (15 septembre 1696). — Fol. 261. « Mémoire pour répondre aux plaintes faites par Mess[rs] les ambassadeurs plénipotentiaires d'Espagne, d'Angleterre et d'Hollande contre la déclaration du Roy, du 22 juillet 1697. » — Fol. 268. « Instruction du roy Stanislas de Pologne à la princesse Marie, sa fille, reine de France. » — Fol. 271. « Mémoire pour monstrer que l'obmission du tiltre de roy de Navarre dans le pouvoir donné par le pape au sieur Rasponi, son plénipotentiaire pour le traicté de Pise, n'est pas de l'importance que quelques-uns se sont imaginez. » — Fol. 277. « Fondement des prétentions de nos roys sur le royaume de Naples. » — Fol. 283. « Mémoire pour monstrer que les Holandois ne doivent point estre exempts du droict d'aubeine... » — Fol. 290. Mémoires pour les maîtres d'hôtel du roi et de la reine. — Etc.

II (22216). « Discours sur la prétendue déposition du roy Hilderic et couronnement de Pépin, » par Dupuy. — Fol. 9. « Examen des différentes opinions des historiens anciens et modernes au sujet de l'avènement de Hugues Capet à la couronne; lu à l'Académie, le 8 mars 1785, » par Dom Poirier. — Fol. 30. Collation et extraits d'Annales des rois de France, du Chronicon Gaufredi, d'une continuation de Martin le Polonais, des chroniques de Louis XI et de Guillaume de Puylaurens. — Fol. 65. « La Fondacion de Paris, »

poème. — Fol. 87. « Dissertation sur la vie de saint Louis, écrite par le sire de Joinville. » — Fol. 96. « Abrégé de l'histoire des anciens sires de Joinville, » avec gravures de la pierre tombale de Jean et du sceau d'Anselme de Joinville, etc. — Fol. 130. Règlements des chevaliers du Papegay. — Fol. 136. Mélanges et extraits sur les rois de France et l'autorité royale. — Fol. 196. Charges de la maison des rois de France et des princes : secrétaires du roi, historiographes de France, confesseurs du roi, cérémonial, sacre, réception d'ambassadeurs, préséances; extraits des registres de la Chambre des comptes et du Parlement relatifs au cérémonial. — Fol. 367. Notes de Bréquigny sur différents registres du Trésor des chartes. — Fol. 398. « Proposition d'établir en titre d'office héréditaire des gardes des archives dans chaque ville du royaume. » — Fol. 402. « Information succincte de l'establissement des charges d'intendans des chartes. Juin 1659. » — Fol. 409. « Response au troisième mémoire donné de la part de Messieurs de la Chambre des comptes sur les plaintes par eux faictes contre les édicts des mois de mars 1655 et aoust 1658 concernant les chartres. » — Fol. 419. « Inventaire des laiettes, coffres, sacs et registres... rangés par les sieurs Dupuy et Godeffroy,... comme ils sont encore à présent en cette année 1650. » — Fol. 443. Table d'un registre de copies de lettres politiques de 1658. — Etc.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 309 et 524 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

(A suivre.)



DE LA

SIGNIFICATION DU MOT « FORÊT »

A L'ÉPOQUE FRANQUE

EXAMEN CRITIQUE D'UNE THÉORIE ALLEMANDE SUR LA TRANSITION DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE A LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

I.

La « Forêt » opposée a la « Marche ». Critique générale de cette théorie.

Forestis est un mot du bas-latin[1], qui apparaît à l'époque mérovingienne, dans les chartes. Selon Du Cange et ses continuateurs, il signifie un *saltus*, une *silva*, un lieu où vivent les bêtes sauvages; plus spécialement une *silva* royale, où le roi seul a le droit de chasser et d'autoriser la chasse; ou encore un vivier à poisson; et le forestier est simplement un garde et doit s'identifier avec l'officier appelé par Grégoire de Tours *custos silvarum*. Les érudits français de l'ancien régime et de notre temps, qui ont étudié la portée de ce terme, ont vu dans la « Forêt » de l'époque franque une réserve de chasse ou de pêche : tels du Tillet[2], Pasquier[3], Pastoret[4], Maury[5], Quicherat[6],

1. Sur son étymologie, qui est douteuse, voir plus loin, p. 141.
2. *Recueil des roys de France*, éd. de 1580, p. 144.
3. *Recherches de la France*, l. II, ch. xiv, éd. de 1643, p. 119-120.
4. Préface au t. XVIII des *Ordonnances des rois de France*, 1828, p. xxiv, note *d*.
5. *Les Forêts de la Gaule*, 1867, p. 97-98.
6. *Critique des deux plus anciennes chartes de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, 6e série, t. I, p. 527.

M. Prou[1], etc.; de même, en Allemagne, l'auteur du meilleur livre sur les forêts et la chasse, Adam Schwappach[2], et les historiens des institutions franques et les juristes, comme Waitz[3], H. Brunner[4] et Schröder[5]. J'ai eu, pour ma part, à me faire une opinion sur ce sujet. J'ai exposé l'histoire de cette « Forêt » anglaise, qui a excité tant de plaintes outre-Manche et contribué à rendre plus âpres les luttes constitutionnelles[6], et j'ai recherché la liaison de la « Forêt » anglaise avec la « Forêt » franco-normande[7]. La lecture des capitulaires m'a conduit à adopter la théorie communément admise par les savants et à considérer la « Forêt » de l'époque carolingienne comme une réserve de chasse ou de pêche et le « Forestier » comme un garde des eaux et forêts et un garde-chasse.

Dans un mémoire, appuyé sur de nombreux documents, intitulé : *Forestis, bien royal et droit royal, du sixième au douzième siècle*[8], un érudit allemand, M. Hermann Thimme, s'est efforcé de faire prévaloir une autre doctrine. Selon lui, la « Forêt » est une exploitation agricole et pastorale, fermée aux usagers, et le *jus forestis* s'oppose aux droits de la communauté de marche; ce n'est qu'à l'extrême fin de la période carolingienne que le privilège de la chasse est devenu le caractère principal de la « Forêt » et que ce mot a pris le sens de chasse gardée. On voit que cette thèse a autant d'importance pour l'histoire de la propriété foncière que pour l'histoire du droit de chasse. Elle vaut, à tous égards, la peine d'être vérifiée. Après une nouvelle étude des textes, je la crois complètement

1. *Les Coutumes de Lorris*, dans *Nouvelle revue historique de droit*, t. VIII, 1884, p. 171.

2. *Handbuch der Forst-und Jagdgeschichte Deutschlands*, t. I, 1886, p. 56-57.

3. *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. IV, 2e éd., 1885, p. 128.

4. *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, 1892, p. 75.

5. *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 5e éd., 1907, p. 204.

6. En appendice à mon édition française de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, de Stubbs, t. II, 1913, p. 747-849. Mon étude a été traduite en anglais : *Studies and notes supplementary to Stubbs' Constitutional History*, by Ch. Petit-Dutaillis, translated by W. T. Waugh; Manchester, University Press, t. II, 1914, p. 147-251.

7. *Les Origines franco-normandes de la « Forêt » anglaise*, dans *Mélanges d'histoire offerts à M. Ch. Bémont*, 1913, p. 59-76.

8. *Forestis, Königsgut und Königsrecht nach den Forsturkunden, vom 6. bis 12. Jahrhundert : Archiv für Urkundenforschung*, t. II, 1909, p. 101-154.

fausse. Je profiterai de mon examen critique pour définir avec précision, s'il est possible, ce que nous apprennent sur la question les documents, époque par époque.

Voici en résumé la démonstration de M. Thimme :

La *forestis*, dit-il, est dès l'origine autre chose que la *silva*. Sans doute, les deux mots peuvent se trouver rapprochés dans certains textes et paraître employés comme synonymes. Mais d'autres documents, où l'on trouve les expressions *silva de foreste*, *silva ex foreste*, prouvent que, si une *silva* pouvait être contenue dans une *forestis*, elle n'en était en tout cas qu'une partie : les étendues boisées étaient alors si nombreuses qu'on ne peut s'étonner que les *forestes* aient compris des *silvae*, et il ne faut pas conclure à l'identité des deux termes. La *forestis* n'est pas simplement la « Forêt du roi », comme l'ont prétendu maints auteurs.

Ce mot, remarque M. Thimme, paraît avoir pris naissance chez les Francs. On ne le trouve ni dans les lois populaires, ni dans les chroniqueurs, mais dans les diplômes royaux. Il est employé pour la première fois dans un diplôme de 556, où il s'applique à une pêcherie. La *forestis* est une institution royale. Il y a, dès l'époque mérovingienne, des « Forêts » appartenant à des églises, mais c'est en vertu de donations faites par les rois. Ces donations sont des concessions de tréfonds, et par conséquent Schröder a tort de dire que les rois francs avaient le droit de constituer des « Forêts » (que ce juriste entend au sens de réserves de chasse et de pêche) dans n'importe quelles terres du royaume, pour eux ou pour leurs protégés. Les « Forêts » sont des biens fonciers, appartenant au roi ou lui ayant appartenu.

Ce sont, continue notre auteur, des biens fonciers pourvus d'un droit spécial. Le *jus forestis* est déjà mentionné dans un diplôme de Chilpéric II. Mais, à l'époque franque, le *jus forestis* ne doit pas être identifié avec le droit de chasse. Il n'est jamais parlé de la chasse dans les textes mérovingiens relatifs à la « Forêt ». Les Carolingiens, il est vrai, ne voulurent point qu'on chassât dans leurs « Forêts », mais ce n'est pas là une raison pour considérer les « Forêts » comme des réserves de chasse. Les « Forêts » pouvaient même être concédées sans le droit de chasse. On a parlé du ban royal frappant ceux qui avaient chassé dans les « Forêts ». Mais la mention du ban

n'apparaît guère dans les textes qu'à la fin de la période carolingienne, et c'est seulement à partir de cette époque, à la fin du IXe et au Xe siècle, que la chasse commence à devenir le trait caractéristique de la « Forêt ».

Qu'est donc la « Forêt » du VIe au IXe siècle, aux yeux de M. Thimme? C'est une propriété où il y a des bois, mais qui est avant tout une exploitation agricole. Non seulement on y coupe le bois et on y pêche, mais on cultive la terre, on fait les foins, on paît les bestiaux et les porcs. Les « gens du dehors » n'y ont pas de droits d'usage. La Forêt est une sorte de colonie agricole. Dans la partie qui n'est pas boisée, la mise en culture est intense. La *forestis* n'a pas d'analogue dans notre vocabulaire moderne. De même le *forestarius*, qui n'est pas le forestier actuel. Les *forestarii* sont à la fois des officiers chargés de défendre la « Forêt », et des paysans, serfs ou libres. M. Thimme se demande si ce nom s'applique seulement à ceux qui remplissent un office effectif, ou en général à tous les habitants du district afforesté, et il estime que ce problème est insoluble.

En ces conditions, comment s'explique l'institution de la *forestis?* Pourquoi les rois ont-ils fait des « Forêts »? Parce qu'ils voulaient, dit M. Thimme, avoir des domaines strictement privés, fermés aux gens des environs, lesquels ne pourraient y avoir aucun usage. Telles ont été les « Forêts », qu'ils ont constituées en dehors (*foris*) des « Marches » sur les terres vacantes.

A partir de la fin du IXe siècle, cette signification du mot *forestis* se modifie et elle finira par disparaître, en raison de l'importance prise par le privilège de chasse. L'afforestation consiste maintenant à interdire la chasse dans un district et s'applique, avec le consentement des *compagenses*, à des terres possédées par autrui; de sorte que le droit de la Forêt, après avoir caractérisé essentiellement la propriété privée, a fini par être en contradiction avec le droit de propriété. Comme la chasse se fait surtout dans les bois, ajoute M. Thimme, le mot « Forêt » est de plus en plus employé dans un autre sens encore, celui d'étendue boisée, et finalement cette signification prévaudra.

Telle est la thèse de M. Hermann Thimme. Ce qui frappe tout d'abord, c'est qu'elle suppose universellement admise, péremptoirement prouvée, la théorie de la Marche. Pour ne point risquer d'altérer la pensée de M. Thimme, citons ses propres expressions : « La formation des Forêts, dit-il, marque de façon carac-

téristique l'extension de la propriété privée aux dépens de la Marche commune ; c'est, à vrai dire, le terme du développement de l'idée de propriété foncière. Le mot *forestis* porte l'empreinte d'un temps où, pour la première fois, la propriété privée devient une notion claire et distincte, d'un temps qui avait besoin de ce mot pour opposer à l'idée existante de Marche commune son contraire. Le contraire de la *forestis*, c'est la Marche commune. La *forestis* c'est le *bien en dehors* de la Marche commune[1]. » M. Thimme accepte donc dévotement la théorie de la Marche, telle sans doute qu'elle est sortie du cerveau de Kemble et de von Maurer. Il ajoute dans une note[2] que « la *Forestis*, par son apparition, cautionne l'existence de cette idée de communauté ». Il ne s'aperçoit pas que, pour définir la « Forêt » comme il le fait, il est obligé de tenir pour démontrée l'existence, fort contestable, de la « Marche » et que par conséquent son raisonnement tourne dans un cercle.

L'assurance avec laquelle M. Thimme parle de la « Marche commune » a choqué, je pense, tous ceux de ses lecteurs qui connaissent, de près ou de loin, l'histoire de la propriété foncière en Occident. Les savants français s'étonneront particulièrement du contraste qu'il établit entre la Forêt et la Marche, car beaucoup de textes sur la *forestis*, dont il a usé, se rapportent au territoire de la France actuelle et par exemple à la région parisienne. Il faudrait donc, ce semble, que l'existence de la Marche ou d'une forme de propriété analogue en France eût été prouvée. Je n'ai pas besoin de dire que l'on attend encore des études approfondies sur le régime de la propriété dans la Gaule barbare. C'est un problème très difficile, qu'il faudra étudier, non seulement à l'aide des textes, mais avec le secours de l'histoire comparée et de la géographie humaine. En tout cas, on n'a encore aucune preuve que le régime de propriété commune auquel se réfère, en des termes d'ailleurs déplorablement vagues, M. Thimme, prévalût dans toutes les parties de la Gaule où, selon les textes, il y avait des « Forêts ».

D'autre part, même dans les pays germaniques étudiés par von Maurer, la Marche commune existait-elle à l'époque où la « Forêt » apparaît, c'est-à-dire à l'époque mérovingienne? Y avait-il des associations d'hommes libres possédant en commun

1. P. 124.
2. Ibid., n. 3.

des terres de labour aussi bien que des pâturages et des bois et perpétuant le très ancien communisme agraire? On sait que Fustel de Coulanges a pu accuser von Maurer d'avoir projeté dans le passé lointain de la Germanie des faits qu'on ne trouve que dans des documents de la fin du moyen âge; on ne peut, dit-il, faire commencer l'histoire de la communauté de Marche avec quelque sûreté qu'au XIIe siècle[1]. De nos jours, beaucoup d'érudits allemands se refusent à admettre les hypothèses de von Maurer. Récemment encore, un érudit perspicace, Alfons Dopsch, a fait siennes un certain nombre des conclusions de Fustel de Coulanges, tout en refusant de voir dans les textes la preuve que la propriété privée existait seule[2]. Bref, on n'a pas le droit, à l'heure actuelle, de tenir pour résolue la question de la Marche. Pour user de la thèse de von Maurer comme l'a fait M. Thimme, il faudrait commencer par en établir la solidité et réfuter ceux qui l'ont réfutée. Peut-être M. Thimme admet-il les atténuations qu'on a fait subir aux idées de von Maurer? Je n'en sais rien. Nulle part il ne nous dit ce que représente exactement pour lui l'expression de « Marche commune ». Nous ne voyons pas si elle comporte à ses yeux la culture en commun, analogue à l'*open-field* des Anglais, ou bien si elle signifie seulement la possession collective des terres incultes. La forme de propriété qu'il oppose à la « Forêt » reste indéterminée. Nous cherchons le point de départ de la démonstration et nous n'apercevons que de la brume.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre ici, au pied levé, un problème très obscur, très complexe et dont, il faut le répéter, les données ne sont pas les mêmes dans tous les pays envahis par les barbares. Mais, pour discuter l'opinion de M. Thimme sur la « Forêt », il nous faut bien dire ce que nous pensons de ce qu'il appelle la « Marche », puisqu'il oppose l'une à l'autre.

Personnellement, nous croyons que Fustel de Coulanges est allé trop loin dans ses négations. Ses boutades à l'adresse de la « méthode comparative » n'atteignent pas le but. Il n'admet point que, pour porter un peu de lumière dans des ténèbres si

1. *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 355-356.
2. *Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit, vornehmlich in Deutschland*, t. I, 1912, p. 335-369.

épaisses, on observe ce qui se passe chez des peuplades restées de nos jours à un stade de civilisation que nous avons dépassé et oublié. Il n'admet point qu'on prête attention à des documents de la fin du moyen âge, qui révèlent des pratiques vraisemblablement archaïques. Il n'admet point que des faits certains, puisés dans l'histoire très ancienne d'autres pays, puissent émouvoir l'érudit qui étudie le régime foncier de la Gaule mérovingienne. Il oublie que, par exemple dans ses admirables *Recherches sur le droit de propriété chez les Grecs*, certaines de ses hypothèses lui ont été suggérées par des rapprochements du même genre[1]. Assurément, les analogies ne prouvent rien par elles-mêmes. Mais elles fournissent des méthodes d'investigation, des points de vue auxquels on n'avait pas auparavant l'idée de se placer pour interpréter les textes, et, comme il faut bien que l'imagination ait sa part dans la construction historique, elles mettent le savant dans l'état intellectuel qui convient pour se représenter les anciennes sociétés. Etudier par exemple le régime foncier en Gaule et ignorer les travaux de savants anglais sur l'*open-field*, c'est se priver, non point d'un fait précis qu'on pourra enregistrer et utiliser, mais d'une lueur nouvelle pour examiner les textes francs.

L'étroitesse de sa méthode a conduit Fustel de Coulanges à se former des préjugés et à torturer ces textes mêmes dont il croyait avoir le respect religieux. M. Marcel Thévenin a eu raison contre lui dans l'explication qu'il a donnée des *communia* de l'époque franque[2]. Ce n'était pas des « terres incultes ou de culture trop difficile, laissées *par le propriétaire* à l'usage commun des tenanciers », comme l'a prétendu Fustel[3]. C'était des pâturages, des étendues boisées, des eaux, des marais, possédés en commun par des cultivateurs libres, qui en jouissaient proportionnellement à l'importance de leurs champs; ou, si l'on peut préciser davantage, ces pâtures, ces eaux, ces bois étaient, bien qu'indivis, des dépendances des manses, et celui qui pos-

1. Par exemple, l'hypothèse sur les débiteurs spartiates : Fustel rappelle la situation des débiteurs athéniens avant Solon et celle des débiteurs gaulois au temps de César (*Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 113 et n. 2).

2. *Les Communia*, dans les *Mélanges Renier*, 1887, p. 121 et suiv.

3. Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 142.

sédait par exemple trois manses avait sans doute des droits d'usage trois fois plus étendus que celui qui n'en avait qu'un seul[1]. Le mot *marca*, qui très souvent signifie limites ou domaine, a servi quelquefois pour désigner les *communia*[2].

Voilà, selon nous, le résidu de la théorie de la Marche, le résidu certain, visible dans les textes et conforme à ce que nous savons de beaucoup d'états sociaux analogues. Cette collectivité de cultivateurs, jouissant de droits d'usage dans les *communia*, était-elle d'origine très ancienne? Était-ce, comme le croit notamment Dopsch, des organisations récentes? On ne peut formuler là-dessus que des hypothèses.

Mais ce qui est certain, c'est que le régime des *communia* n'était nullement contradictoire avec celui de la propriété privée. Les cultivateurs qui envoyaient leur bétail dans les communaux, qui y prenaient du bois, y chassaient et y pêchaient avaient des manses et des champs qui étaient bien à eux. Et même, s'ils défrichaient une partie des *communia*, elle devenait par là même leur propriété[3]. D'innombrables chartes et formules de l'époque mérovingienne et carolingienne attestent l'existence de la propriété privée, et j'ajoute que les pâtis, les bois, les eaux, loin d'être toujours possédés en commun par les usagers, appartiennent le plus souvent à des particuliers[4]. Tandis que des mots tels que *communia*, *silva communis* sont relativement peu fréquents, on trouvera, par exemple dans le recueil des chartes mérovingiennes de Pardessus, de très nombreuses donations de propriétés aux églises, et les expressions d'une netteté parfaite,

1. Voir des documents décisifs dans le recueil de M. Thévenin : *Textes relatifs aux institutions privées aux époques mérovingienne et carolingienne*, notamment les nos 111 et 180. — Cf. von Inama Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, t. I, 2e éd., 1909, p. 561 ; — A. Dopsch, *ouvr. cité*, t. I, p. 337 et suiv.

2. Dopsch, t. I, p. 335-336.

3. Voir dans le recueil de Thévenin le no 139, et la formule de l'année 871 citée plus loin, p. 106-107.

4. Schwappach (*Handbuch der Forst-und Jagdgeschichte Deutschlands*, t. I, p. 41-42), qui accepte lui aussi le dogme de la Marche, estime, sans donner de preuve, que la propriété forestière privée ne commença à se constituer que grâce aux donations faites par les rois et qu'elle fut une rareté jusqu'au VIIe siècle. Il cite pourtant certains textes de lois populaires qui prouvent le contraire et il rappelle les « silvas ecclesiarum aut privatorum » dont parle l'Édit de Clotaire II, de 614, art. 21. Ces « silvae » privées devaient exister bien antérieurement.

telles que *proprietas*, *hoc quod mihi ex paterno jure legitime provenit*, *silva juris mei*, abondent. Au milieu des *communia*, il peut y avoir une *silvicula propria*[1].

Le roi, à cet égard, se trouvait dans la même situation qu'un riche propriétaire. Il pouvait, comme on l'a remarqué pour l'époque carolingienne[2], avoir sa part de droits d'usage dans des bois et des pâturages où d'autres avaient également des droits « par coutume antique »[3]. Et il avait aussi des domaines lui appartenant en propre où, évidemment, il concédait des droits d'usage aux paysans, si ces droits n'existaient pas déjà de temps immémorial, car il fallait bien que les paysans eussent, par exemple, du bois pour construire et se chauffer. La nécessité de constituer des domaines fermés aux « gens du dehors », des « Forêts », au sens où M. Thimme entend ce mot, ne s'expliquerait que si toutes les terres du royaume avaient été possédées par des communautés de Marche. Il suffit d'ouvrir n'importe quel recueil de textes pour y trouver immédiatement la certitude qu'une pareille thèse est insoutenable, et que le roi, comme ses leudes, avait des biens fonciers régulièrement exploités par ses intendants. M. Thimme n'a pas été sans s'apercevoir qu'il existait des fiscs royaux, ce qu'il appelle « des biens royaux qui ne sont pas désignés sous le nom de Forêts ». Il consent à ne point les considérer comme assujettis au prétendu régime de la Marche et il faut lui savoir gré de cette concession au bon sens. Mais, s'il y a des biens royaux qui, sous le nom de « Fiscs », échappent au régime de la Marche, à quoi bon créer des « Forêts »? M. Thimme esquive cette difficulté en établissant une distinction d'origine entre les uns et les autres[4]. Le Fisc, c'est le « vieil héritage royal »; la Forêt, c'est l'exploitation nouvelle établie dans les terres sans maître. Le malheur, c'est que nous avons des textes où la « Forêt » et le « Fisc » ne font qu'un et où les « Forestiers » sont appelés, sans aucune déférence pour la thèse

1. Voir la formule de l'année 871 citée plus loin, p. 107.

2. Waitz, *Verfassungsgeschichte*, t. IV, 2e éd., p. 129; — von Inama Sternegg, *ouvr. cité*, 2e éd., t. I, p. 565.

3. « ... Cum memoratus Ando abba... *necnon et familia memorati fisci nostri ac actores ejusdem*, propter antiquam consuetudinem, suas opportunitates et commoditates in eadem silva communiter habere debeant... » (Diplôme de Louis le Pieux, 827, dans Martène, *Ampl. collectio*, t. II, 1724, p. 25).

4. P. 123-124.

de M. Thimme, *forestarii fiscalini*[1], et du coup la thèse de M. Thimme est bien malade.

Quels textes enfin invoque-t-il pour prétendre que le *jus forestis* est fondé, non sur le privilège de chasse et de pêche, mais sur l'exclusion des usagers?

J'examinerai, en cours de route, les documents dont il s'est servi, mais je voudrais présenter tout de suite au lecteur ceux qui spécifient nettement une exclusion de ce genre; il est intéressant de voir immédiatement si l'interprétation qu'en donne M. Thimme est justifiée, si ces documents prouvent que la « Forêt » était caractérisée, non point par le ban de chasse, mais par l'interdiction aux « gens du dehors » d'y exercer les droits d'usage, et d'autre part si cette interdiction des droits d'usage est inconciliable avec la définition qui fait de la « Forêt » une réserve de chasse.

Ces documents[2] sont d'abord deux notices de la seconde moitié du IXᵉ siècle, recueillies à cette même époque dans des formulaires du monastère de Saint-Gall. Elles sont bien connues et souvent citées. La première est une notice datée du 29 mars de la 32ᵉ année de Louis le Germanique (871); la seconde est de la fin du IXᵉ siècle : de Rozière la place entre 896 et 899 et Zeumer croit qu'elle date du règne de Charles le Gros. Il est à peine besoin de le répéter ici : des notices que les auteurs des formulaires ont extraites d'actes contemporains et ont jugées d'intérêt assez général pour les introduire dans leurs recueils de modèles sont des textes extrêmement précieux. Mais voyons ce que nous disent celles-ci.

La notice de 871[3] indique comment il faut rédiger le procès-

1. Voir plus loin, p. 116 et 138.

2. On remarquera que les textes dont nous allons nous occuper sont de la fin du IXᵉ siècle et du commencement du Xᵉ. Ce n'est pas de notre faute si les documents qui donnent une apparence, bien vaine d'ailleurs, de solidité à la thèse soutenue par M. Thimme appartiennent à la période où, selon M. Thimme, les conditions changent et où la « Forêt », naguère exploitation rurale, commence à devenir un district de chasse. Il y a tant de contradictions et de faiblesses dans les procédés de recherche de M. Thimme que nous ne tirerons pas de là un argument contre lui. Il y en a trop d'autres à faire valoir.

3. Eug. de Rozière, *Recueil général des Formules*, t. I, 1859, n° 402, p. 488 et suiv. — Zeumer, *Formulae Merowingici et Karolini aevi*, 1886 (M. G.), *Collectio Sangallensis*, n° 10, p. 403. — Thévenin, *Textes*, n° 44, p. 53. — M. Paul Lacombe en a donné une traduction, non pas toujours exacte, dans

verbal de la « division d'une marche », c'est-à-dire, ici, d'un territoire, dans le sens le plus général, « entre le fisc du roi et les possessions populaires, dans tels pays ». Cette opération a pour but de mettre fin à de longs procès. L'assemblée chargée de régler l'affaire, composée de fonctionnaires du roi et de notables du pays, a décidé que l' « immunité » du roi s'étendrait de telle villa à telle villa, de telle rivière à telle rivière, de telle colline à telle colline, etc., et que dans ces limites personne ne jouirait de droits d'usage, sauf les gens auxquels le roi en aurait concédé à titre de précaire; dans les bornes de cette immunité, il est défendu désormais de chasser ou de prendre du bois sans la permission des fonctionnaires du roi[1]. Dans le reste du territoire en litige, les gens du pays auront en commun l'usage du bois et la paisson, sauf les *nemora* et les *silviculae* qui sont tenus en héritage et les terres que des citoyens ont pu s'approprier en les défrichant.

M. Thimme incline à voir dans ce document la confirmation de sa thèse : « Le district désigné sous le nom d'*immunitas regis*, écrit-il[2], n'est pas autre chose qu'une Forêt. L'énumération des droits d'usage dont l'exercice est interdit aux *pagenses* le caractérise comme tel. » Le malheur est que le mot « Forêt » n'est nulle part dans le document. Nous supposerons cependant très volontiers, avec M. Thimme, qu'*immunitas* a été employé ici comme synonyme de *forestis*. Mais alors, est-ce que ce texte ne se retourne pas contre la thèse de M. Thimme? Il s'agit d'un district, composé de bois et de pâtures, qui était disputé depuis très longtemps entre les fonctionnaires du roi et les gens du pays. En 871, une partie, après enquête, est déclarée immunité du roi. Quelle est la première interdiction qui est faite? C'est de chasser dans cette partie réservée au roi. L'autre interdiction est de couper du bois; or, toutes les fois qu'au moyen âge on a

son *Appropriation du sol, essai sur le passage de la propriété collective à la propriété privée*, 1912, p. 253.

1. « ... deliberaverunt ut immunitas regis a villa ad villam... sine ullius conmunione esse deberet, nisi forte precario cuilibet ibi et servitute pro merito usus necessaria concederentur; si autem quis sine permissione praefecti vel procuratoris regis aut venationem ibi exercere vel ligna aut materiem cedere convictus fuerit, juxta decretum senatorum provintie conponat » (éd. de Rozière).

2. P. 114.

créé des réserves de chasse, on a interdit ou limité les coupes de bois, car les arbres, les ramures, les feuillages sont indispensables pour la conservation du gibier. Il paraît évident que l'origine des litiges entre les gens du pays et les fonctionnaires du roi était la volonté qu'avaient ceux-ci de garder, comme on a dit plus tard, « vert et venaison ».

Dans la seconde notice[1], il s'agit du règlement d'un litige de même sorte, entre un monastère et les gens du pays, qui veulent avoir les droits d'usage du bois, de la pâture et du pasnage « dans une *silva* ou plutôt un *saltus* très large et très long ». La commission de notables réunie sur l'ordre des *missi* divise le *saltus* en deux parties; dans l'une, personne n'aura d'usages sans la permission de l'abbé; dans l'autre, les gens du pays, ainsi que la *familia* du monastère, pourront couper du bois et mener paître les porcs et le bétail, mais le forestier de l'abbé les admonestera s'ils nuisent à eux-mêmes et au saint lieu, en dévastant les arbres à gland; au cas où ils ne l'écouteraient pas, la justice impériale interviendrait. La division du *saltus* a été opérée conformément à la règle qui était observée au temps de l'empereur Louis pour les droits d'usage.

« L'intervention du *forestarius*, écrit M. Thimme[2], ne permet pas de douter que la partie du *saltus*, laissée à l'abbaye, ait été, non seulement en droit, mais en nom, une *forestis*. » Voilà une bien étrange façon de raisonner. Le *saltus* fermé aux usagers est une *forestis*, parce que, dans la formule, apparaît un forestier. Mais de quoi s'occupe ce forestier? Sans doute des bois réservés au monastère, puisqu'il est appelé *forestarius Sancti*, mais aussi du district où les *pagenses* prennent leurs usages. Si nous raisonnions à la manière de M. Thimme, nous conclurions que ce second district est une « Forêt » et que, par conséquent, une « Forêt » est un *saltus* abandonné aux usagers. Inutile d'ajouter que cette conclusion serait sophistique. Celle de M. Thimme l'est au même degré. La cause de son erreur est

1. De Rozière, t. I, n° 401, p. 487-488. — Zeumer, *Formulae Sangall. miscell.*, n° 9, p. 383-384. — Thévenin, *Textes*, n° 43, p. 51-52. — Cette formule a été commentée par M. Thévenin, *les Communia*, *Mélanges Renier*, p. 139 et suiv.; — von Inama-Sternegg, *ouvr. cité*, t. I, 2e éd., p. 563. Les conclusions de von Inama-Sternegg dépassent de beaucoup ce texte. Elles n'ont sans doute pas été sans influence sur M. Thimme.

2. P. 118.

facile à discerner. Pourquoi l'intervention de ce *forestarius*, qui en réalité s'occupe du *saltus* où entrent les usagers aussi bien que du *saltus* qui leur est fermé, lui paraît-elle démontrer que ce dernier seul est une « Forêt »? C'est qu'il a une idée fixe : au lieu d'étudier chaque texte en lui-même et indépendamment de toute théorie préconçue, il a dans l'esprit une définition toute faite, dont il cherche la justification dans les textes.

En dehors de ces deux formules, qui ne fournissent point à M. Thimme les preuves qu'il a cherchées, nous avons quelques textes de l'époque franque qui, incontestablement, mentionnent l'interdiction des droits d'usage dans la *forestis*. Il en est un que M. Thimme qualifie, je ne sais d'ailleurs pourquoi, « de tout particulièrement important[1] ». C'est un diplôme de Louis l'Enfant (5 février 908) en faveur de l'évêque d'Eichstädt : dans une certaine « Forêt » et aussi dans le territoire du monastère d'Eichstädt et en six autres lieux, qui sont énumérés, il faudra l'autorisation de l'évêque pour « faire paître les porcs, chasser les bêtes sylvestres, couper du bois ou faire quoi que ce soit qui porte dommage[2] ». Ce texte perd l'importance que lui attribue M. Thimme pour la démonstration de sa thèse, si l'on remarque que la « Forêt » n'est pas seule mise en défens et que d'autre part la chasse y est interdite. Comme pour l'*immunitas*, citée dans la formule de l'année 871, nous dirons qu'il est tout naturel que cette *forestis* et ces autres territoires soient à la fois interdits aux chasseurs et fermés aux usagers[3]. Rien de plus naturel, répétons-le, que d'abolir ou tout au moins de restreindre les droits d'usage dans un district où on veut conserver le gibier.

1. *Mémoire cité*, p. 117.

2. Böhmer-Mühlbacher, *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, t. I, 1889, n° 1992; n° 2049 de la nouvelle édition. Cf. n° 1791 (n° 1840, nouvelle édition), un acte de 889 par lequel Arnulf cède à la même église d'Eichstädt une Forêt où il est également défendu de chasser et d'exercer des droits d'usage sans la permission de l'évêque. M. Thimme a cité ce texte, p. 117, en omettant la défense de chasser. Il publie intégralement la phrase où elle est mentionnée, p. 150.

3. Il est à peine besoin de remarquer que les textes interdisant l'exercice des droits d'usage ne font aucune distinction entre les personnes que M. Thimme appelle (p. 118) les « gens du dehors » et les habitants du district afforesté. Le possesseur de la Forêt exemptera de cette interdiction qui il voudra : « Nulla persona audeat... sine consensu et voluntate Erchambaldi... » (charte de Louis l'Enfant). « ... Ea videlicet ratione ut nullius ordinis vel potestatis persona... presumat... » (charte d'Arnulf).

Les usagers pourraient détruire la végétation indispensable à la conservation des bêtes et seraient tentés, une fois entrés dans la « Forêt », d'y braconner. Plus tard, en Angleterre, on limitera très strictement les droits d'usage dans la « Forêt ». La Forêt anglaise, qui est, personne ne songe à le nier, une réserve de chasse, présente tous les caractères que M. Thimme a si diligemment notés dans les textes de l'époque franque et qui lui ont fait croire que la *forestis* n'était pas une réserve de chasse.

Waitz[1] avait bien remarqué que la « Forêt » franque pouvait comporter un privilège au point de vue des droits d'usage, mais il avait noté ce fait avec son habituelle prudence, son habituel respect des textes et n'en avait tiré aucune conclusion téméraire. Parfois, dit-il, la « Forêt » implique le monopole de la paisson des porcs et de la coupe de bois et s'oppose ainsi à la *silva communis*. Mais il n'en définit pas moins la « Forêt » une réserve de chasse et de pêche[2].

Combien Waitz a eu raison de ne pas considérer cette opposition entre la *silva communis* et la *forestis* comme perpétuelle

1. *Verfassung*, t. IV, p. 129. — En un autre endroit, p. 131-132, il remarque que l'afforestation devait affaiblir les droits d'usage, mais il se garde bien de dire qu'elle en impliquait la suppression totale. La même observation a été faite par Schwappach, *Handbuch*, t. I, p. 62-63.

2. M. G. Huffel, dans son *Traité d'économie forestière* (2e édition, t. I, 1910, p. 303-304), n'est pas tombé dans l'erreur que M. Thimme a commise, mais il a attribué comme ce dernier une valeur absolue aux textes interdisant les droits d'usage dans certaines forêts et, s'aidant d'un argument étymologique, il a construit une théorie que nous ne pouvons pas accepter : « Nous croyons, dit-il, que le mot *forestis* ou *forastis* désignait primitivement des eaux ou des forêts restées en dehors des villas. Ces eaux et ces forêts appartenaient souvent au roi ou à des grands dignitaires, mais de simples particuliers pouvaient en posséder également... Les mots *forestis* et *forastis* dérivent sans aucun doute possible de *foris* et de *foras*... La *forestis* fut à l'origine ce qui était resté sans être mis en valeur, en dehors des domaines, et se trouvait par là même soustrait à la jouissance des habitants des domaines. Ceux-ci usaient des eaux et des bois intérieurs ; le roi ou le seigneur avait seul droit sur les eaux et les bois extérieurs, c'était sa *forastis*, sa *forestis dominica*... La *forestis* est, au IXe siècle, une forêt appartenant au roi ou à quelque grand personnage, réservée pour la chasse, où aucun colon ne pénètre pour couper du bois ou prendre du gibier. C'est le sens que présente très nettement ce mot dans les capitulaires carolingiens, où il revient une vingtaine de fois pour désigner les chasses royales, les garennes, tandis que les forêts exploitées par des tenanciers sont des *silvae*. » Cette théorie est ingénieuse, mais elle ne résiste pas à un examen minutieux des documents mérovingiens et carolingiens. Il est inexact notamment que la *forestis* des Capitulaires soit une forêt où aucun colon ne pénètre pour couper du bois.

et fondamentale! Il existe en effet un texte, — et il y en a peut-être d'autres, — où une *forestis* nous est présentée comme enfermant des *communia*. C'est un acte de Charles le Gros, daté du 6 septembre 885. Il accorde à un fidèle du comte Gislebert, nommé Théodon, un manse dans la villa d'Oneux, au pagus de Condroz, et « des communs dans la Forêt d'Aulne-sous-Aywaille » (au sud de Liège)[1]. Voilà donc une « Forêt » où les possesseurs des manses environnants avaient des droits d'usage. M. Thimme cite cette charte sans qu'elle lui paraisse gênante pour sa théorie : « L'expression *communia*, dit-il, est très caractéristique. » Assurément! Et il ajoute avec une désinvolture admirable : « Tous les droits d'usage qui autrefois étaient des *communia* se transforment dans les Forêts en droits particuliers[2]. » Passez, muscade. Ce n'est plus de l'histoire, c'est de la prestidigitation.

La critique générale que nous venons de faire de la théorie de M. Thimme suffit peut-être à en montrer le néant. Mais nous ne nous sommes pas seulement proposé de réfuter son paradoxe. Il faut essayer d'épuiser la question. Que signifie le mot « Forêt » aux temps mérovingiens et carolingiens? La seule bonne méthode est de poser le problème sans envisager d'avance aucune solution, et, comme le terme a pu changer de sens, il convient de distinguer les époques. Passons à l'examen chronologique des documents où se trouve le mot « Forêt ». Nous ne négligerons pas de poursuivre la critique négative des théories émises, mais nous chercherons surtout à établir positivement ce que le mot signifie dans chaque document, et, si cette signification n'est pas toujours la même, nous noterons les variations, sans nous imposer l'obligation de trouver une définition unique, car le vocabulaire du moyen âge est fertile en pièges pour celui qui y cherche la précision et l'unité.

II.

Les documents mérovingiens.
Signification première du mot « Forêt ».

Le premier en date des documents mérovingiens dont se sert M. Thimme est une charte du 6 décembre 558 (et non 556) par

1. « ... ac communia de foreste nuncupante Hulsina... » (Martène, *Amplissima Collectio*, t. II, p. 33).
2. P. 118.

laquelle Childebert Ier aurait accordé une pêcherie dans la Seine à l'église Saint-Germain-des-Prés[1]. Ce texte, où *nostra forestis* désigne sans ambiguïté une pêche gardée, semble favorable à la thèse combattue par M. Thimme plutôt qu'à celle qu'il a soutenue. Mais n'insistons pas. Quicherat a prouvé que ce diplôme n'avait pu être rédigé au VIe siècle et qu'il avait été probablement fabriqué dans les premières années du XIe[2]. M. Thimme, faisant preuve en cela d'une bien grande inexpérience, puise tous ses renseignements sur l'époque mérovingienne dans la regrettable collection des *Diplomata regum Francorum* de Pertz. Comme Pertz n'a tenu aucun compte de la dissertation de Quicherat[3], M. Thimme l'a aussi ignorée[4].

C'est seulement un siècle plus tard que le mot *forestis* se rencontre dans des documents incontestés. Une série de diplômes, concernant les monastères de Stavelot et de Malmédy, de 648 à 744, va nous fournir les deux plus anciens textes où se trouve notre mot et une collection de renseignements sur ce qui était appelé la « Forêt » de l'Ardenne.

Que l'Ardenne fût alors une immense forêt au sens moderne du mot, c'est ce que tout le monde sait. Au temps de César, cette étendue boisée ou inculte mesurait une longueur de près de 200 lieues. Depuis, les Romains y avaient percé de grandes routes, opéré des défrichements, mais la région garda, pendant les premiers siècles du moyen âge, un aspect sauvage et la réputation redoutable d'un repaire de bêtes féroces[5].

Le roi d'Austrasie Sigebert III, aidé de saint Remacle, y fonda des monastères[6]. Ce fut d'abord celui de Cougnon, sur la

1. « Has omnes piscationes quae sunt et fieri possunt in utraque parte fluminis, sicut nos tenemus et nostra forestis est... »

2. *Critique des deux plus anciennes chartes de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, 1re série, t. I, 1864-1865, p. 513 et suiv. La démonstration de Quicherat, dans son ensemble, nous paraît péremptoire.

3. Voir les *Diplomata*, n° 5, p. 7. Le recueil de Pertz a été édité en 1872, plusieurs années après le mémoire de Quicherat.

4. Une note de Waitz n'a pas réussi à mettre en garde M. Thimme. Waitz (*Verfassung*, t. II, 2e partie, 3e éd., p. 316, n. 5) dit sans ambages que le diplôme est faux. M. Thimme (p. 103, n. 2) écrit : « Waitz tient ce passage pour interpolé (?), mais ne donne pas ses raisons. » Il y avait peut-être lieu de les rechercher.

5. Maury, *Forêts de la Gaule*, p. 59-64.

6. Voir Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, 1728, p. 423-424.

Semoy. Le diplôme de fondation de Cougnon[1], qui ne contient pas encore le mot *forestis*, mérite cependant de nous arrêter. Il est de 644. Sigebert y appelle l'Ardenne *terra nostra*, *silva Arduennense*. Ainsi l'Ardenne est, d'une façon générale, terre du roi. Et en effet les souverains francs se sont considérés comme les propriétaires des terres inhabitées, des landes, des pâtis, des solitudes boisées[2], et un historien a mis en lumière les services qu'ils ont rendus à la civilisation en « colonisant » ces vastes districts incultes[3]. Même en Neustrie, les *saltus* étaient considérés comme étant du domaine du roi et on ne s'y établissait qu'avec sa permission. Ils étaient surveillés par un officier qui avait également en mains l'administration générale des domaines cultivés; par un diplôme de 639, que semble avoir analysé fidèlement l'auteur du *Chronicon Fontanellense*, nous voyons en effet qu'à cette époque le roi de Neustrie Clovis II avait un *domesticus* qui était *custos saltuum villarumque regalium*. Il le chargeait d'assurer à un certain Rothmarus la paisible possession d'un *saltus* que celui-ci avait défriché avec l'autorisation de Dagobert Ier[4].

Dans le diplôme de 644, l'Ardenne est qualifié de *silva*. Ce mot, ici, a bien son sens classique : *silva diffusa et inculta*, grande étendue boisée avec des clairières et des terres incultes[5]. Mais, dans les documents mérovingiens, il désigne très souvent

1. Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. II, p. 83, n° 309. — Pertz, *Diplomata regum Francorum*, p. 21-22, n° 21.

2. Waitz, *Verfassung*, t. II, 2e partie, 3e édit., p. 280 et suiv., 316. — Von Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, t. I, 2e éd., p. 122 et suiv.

3. Rübel, *Die Franken*, 1904.

4. « ... Confirmatio... directa Teutgislo domestico et custodi saltuum villarumque regalium, necnon et Radulpho comiti Rotomagensi » (*Chronicon Fontanellense*, cap. I, 8, dans d'Achery, *Spicilegium*, éd. in-fol., 1723, t. II, p. 266). M. Ferdinand Lot considère ce diplôme de 639 comme authentique et allègue de bonnes raisons (*Études sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, *Bibl. de l'École des hautes études*, 1913, p. III et suiv.). — Alcuin, dans sa *Vie de saint Riquier*, attribue la même charge à un certain Mauronte, au temps de Dagobert : « Maurontus, nobilis vir et terrarum vel silvarum ad regem pertinentium servator... » (*Vita Richarii confessoris Centulensis*, dans M. G., *Scriptores rerum Merovingicarum*, t. IV, p. 396). Cf. Hariulf, *Chronique de saint Riquier*, l. I, ch. XIX : « Maurontus... qui, ob insignem nobilitatem apud regem Dagobertum plurimum poterat, et tunc terrarum vel silvarum ad regem pertinentium dispositor et custos habebatur... » (éd. F. Lot, 1894, p. 32).

5. Forcellini et de Vit, *Lexicon*, au mot *Lucus*.

un petit bois faisant partie d'un domaine. Et ici il prend également cette signification dans des passages où Sigebert III parle de *silvae* domaniales contenues dans la grande *silva* d'Ardenne. Une de ces *silvae* domaniales contient une *venna dominica*, c'est-à-dire une réserve de poissons, desservie par des *juniores*[1].

Ainsi nous pouvons nous figurer l'Ardenne mérovingienne, d'après ce document de 644, comme une région en général inhabitée et boisée et appartenant par conséquent au roi, qui y a établi quelques petites colonies. Le mot *silva* est employé pour désigner soit la région entière, soit des bois qui sont exploités, avec leurs cours d'eau, par des hommes du roi. Dans les Chroniques et les Vies de saints de l'époque mérovingienne, l'Ardenne est également qualifiée de *silva*.

Peu d'années après la fondation d'un monastère à Cougnon, Sigebert III, sur la demande de saint Remacle, créa une abbaye double à Stavelot et Malmédy, à quatre-vingt-dix kilomètres environ au nord-est de Cougnon, sur la Warche. Dans un diplôme de 648, où le mot *forestis* fait son apparition[2], Sigebert décrit ainsi la région où il taille pour les moines de Stavelot et Malmédy un domaine considérable : « ... in foreste nostra nuncupata Arduenna, in locis vastae solitudinis, in quibus caterva bestiarum germinat. » Ainsi, la première fois que nous trouvons l'expression *forestis* dans un texte, elle s'applique à l'immense Ardenne tout entière; le district choisi au milieu de cette *forestis* est une « vaste solitude où se reproduisent des bandes de bêtes féroces ». Quelques lignes plus bas, le mot que nous étudions désigne plus spécialement la solitude où les moines vivent : il est défendu d'envahir la *forestis*, c'est-à-dire le district forestier qui leur est donné, et d'y construire des demeures, ces serviteurs de Dieu ayant seuls le droit d'y avoir des huttes[3].

Donc le mot *forestis*, dans le texte le plus ancien, désigne,

1. « Leuvas tres de nostra silva Uriacense, cum ipsa venna dominica quae dicitur Arnulfi... similiter... ex alia silva dominica tres leuvas... necnon et aliam venellam in fluvio... » — Sur l'exploitation partielle des *silvae* franques, le bétail qu'on y élevait, les bergeries, voir Inama-Sternegg, *ouvr. cité*, t. I, 2e éd., p. 216 et suiv.

2. Pardessus, t. II, p. 88-89, n° 313. — Pertz, p. 22-23, n° 22.

3. « ... Taliter noster promulgavit edictus ut nullius unquam tempore vitae suae quaelibet persona ipsam forestem audeat irrumpere, aut mansiones aut domos aedificare, nisi tantummodo illi servi Dei qui haec tuguriola omni tempore, nostro concessu, excolere videntur. »

en son sens étroit, une solitude peuplée de bêtes féroces et où des moines vivent seuls, loin de tout contact profane[1]. En son sens large, il s'étend à toute l'Ardenne et il a la même signification que *silva Arduennensis* dans le diplôme de 644, avec toutefois cette nuance qu'il est immédiatement suivi d'une allusion à la présence des bêtes féroces. Il n'y a pas de certitude que déjà en 648 les idées de « Forêt » et de gibier soient inséparables, mais je constate qu'elles sont exprimées côte à côte dans la première phrase où figure le vocable *forestis*. Et, en tout cas, ce premier document contredit de façon claire et formelle la thèse de M. Thimme.

Dans les diplômes du même roi Sigebert III en 651, de Childéric II en 667, de Thierry III en 681 et Childéric III en 744, pour Stavelot et Malmédy, l'expression *forestis* garde la même portée et reste incompatible avec l'explication de M. Thimme. Tantôt elle s'applique à l'Ardenne entière, qui est la « Forêt » du roi, *foreste nostra Ardinna*, et, s'il y a quelques chemins, quelques manses royaux, l'Ardenne n'en est pas moins qualifiée de « vaste solitude[2] ». Tantôt elle s'applique à une partie de l'Ardenne, à une partie boisée, par exemple au Wolfsbusch, Bois du Loup, qui existe encore à l'endroit indiqué par le document[3]. Jamais elle ne désigne un domaine agricole exploité par les hommes du roi. Si le rédacteur du diplôme, pour rendre plus évidente la générosité du donateur, veut spécifier que les monastères de Stavelot et de Malmédy ont été édifiés sur le domaine

1. « ... ob cavenda pericula animarum inhabitantium, et ad devitanda consortia mulierum. »

2. Diplôme de 651 : « Monasteria... quae vir inluster Grimoaldus major domus... suo opere in vasta eremi Arduennensis construxit, quemadmodum nos loca ipsa ad ipsa monasteria aedificanda pro nostra praeceptione ex foreste nostra concessimus » (Pardessus, t. II, p. 94, n° 319; Pertz, p. 23, n° 23). — Diplôme de 744 : « ... quae ponuntur in foresta nostra Arduenna... » (Pardessus, t. II, p. 388, n° 575; Pertz, p. 87, n° 97).

3. Diplôme de 667 indiquant les limites du domaine concédé aux deux monastères : « ... per illam forestem de Vulfebergo... deinde per ipsum rivum usque in Reftam; et de Refta, per illam forestem quae separat Helmin roboretum et Audastviler; per ipsam mediam forestem usque Jocunda Fania... deinde per mediam forestem de ipsas fanias usque viam Mansueriscam... » J'ai suivi le texte de Pertz, p. 29, n° 29; cf. Pardessus, t. II, p. 146, n° 359. Le Wolfsbusch est une forêt qui s'étend actuellement sur plusieurs kilomètres au nord-est de Recht. Les *fagnes* ou *fanges*, marécages et tourbières, se trouvent encore en abondance au nord de Stavelot et Malmédy.

royal, il écrit : « Construits dans la Forêt sur notre Fisc[1]. » Ainsi les expressions « Forêt » et « Fisc » peuvent s'appliquer à un seul et même lieu géographique, considéré ici au point de vue de l'administration domaniale proprement dite, là au point de vue de l'aspect général et naturel du terrain, et cette constatation suffit à rendre insoutenable la théorie de M. Thimme sur la raison d'être et le caractère de la « Forêt »[2]. On se souvient que la « Forêt » et le « Fisc » sont pour lui deux formes, différentes par leur origine, d'exploitation agricole.

L'inanité de ce système apparaît donc, dès le début, dans la série des diplômes rédigés en faveur de Stavelot et Malmédy, même si l'on se contente d'étudier, d'après le contexte, le sens qu'y prend le mot *forestis*. Mais elle se montre encore bien plus clairement si on regarde, ce que n'a peut-être pas fait M. Thimme, une carte de cette région[3] et si on lit les descriptions des géographes. Le pays de Stavelot et Malmédy est couvert de hauteurs boisées et bordé au nord par des « fagnes » ou « fanges », c'est-à-dire des marécages et des tourbières. Il a une beauté sauvage qui est appréciée aujourd'hui par les touristes, mais il a toujours été peu accueillant aux agriculteurs. Sur toute cette Ardenne, qui s'étend vers le nord-est jusqu'à Spa, Malmédy, Montjoie et les abords d'Aix-la-Chapelle, a écrit M. Vidal de la Blache, « sur toute cette surface de 13,500 kilomètres carrés environ, c'est le même sol, pauvre, infertile, le

1. Diplôme de 744, déjà cité : Childéric III confirme l'immunité des monastères de Stavelot et Malmédy, « quae ponuntur in foresta nostra Arduenna, vel super fisco nostro videntur esse constructa ». En 681, Thierry III a confirmé les biens des deux monastères, « quae sunt... de foreste fiscibus nostris super fluvium Amblavam constructa ». Je suis le texte de Pertz, p. 48, n° 53. Cf. Pardessus, t. II, p. 189, n° 399. Voir également les diplômes de 653 et de 697 cités plus loin, p. 119 et 120. Le rédacteur de 667 emploie l'expression « de ipsa foreste dominica » qui a évidemment à peu près le même sens que l'expression « ex alia silva dominica » dans le diplôme de Cougnon, cité plus haut.

2. A ces diplômes mérovingiens où la Forêt et le Fisc sont associés, on peut ajouter des documents carolingiens, notamment une formule de 822 qui qualifie les forestiers impériaux de *forestarii fiscalini* (voir plus loin, p. 138) et un diplôme du 12 juin 823 par lequel Louis le Pieux donne aux religieux de Munster en Gregorienthal une partie d'une Forêt sise dans le Fisc de Colmar : « Partem quamdam de foreste nostra, contiguam ipso monasterio, quae ad fiscum nostrum nomine Columbarium aspicere vel pertinere videtur » (*Historiens de France*, t. VI, p. 534).

3. Voir la *Karte der deutschen Reichs, 1/100,000*, 480, Malmédy.

même climat rude, la même difficulté de communication ». Il a fallu aux hommes beaucoup d'efforts pour tirer parti de cette terre ingrate : « C'est par des défrichements souvent temporaires qu'ils sont parvenus à étendre peu à peu, assez faiblement en somme, le domaine des cultures sur celui des landes, des forêts et des bruyères. Les abbayes, nombreuses dans l'Ardenne, ont été la seule force directrice capable d'imprimer quelque impulsion de vie générale. » Par quelle aberration les Mérovingiens auraient-ils choisi cette région pour y faire de la culture intensive et interdire aux habitants certaines pratiques de la vie rurale en commun? M. Vidal observe qu'encore aujourd'hui « autour des champs sur lesquels se concentre la culture s'étendent de vastes espaces de landes, propriété commune où le berger du village mène paître la *herde*[1] ».

En revanche, ni les textes, ni les vraisemblances géographiques ne se dressent contre l'hypothèse que l'Ardenne fût essentiellement caractérisée, aux yeux des Mérovingiens, par l'abondance de son gibier et que même elle constituât une immense région de chasse. Il faut bien se représenter qu'à cette époque une vaste étendue inhabitée, comme l'Ardenne, n'intéressait guère les Francs que pour la pratique de leur sport favori. D'où que vienne le mot énigmatique de *forestis*, — son origine est un problème fort obscur dont nous dirons plus tard quelques mots, — il nous paraît probable que déjà ce terme évoquait dans les esprits l'idée de la chasse. Assurément, dans les diplômes que nous venons de citer, il ne s'agit que de donner un domaine à des moines. Mais ce n'est pas une raison pour que le mot « Forêt », employé pour désigner le pays inculte où l'on découpait pour eux ce domaine, n'ait pas impliqué la notion de région de chasse. Et il n'est pas téméraire de supposer que les rois mérovingiens voulussent s'en réserver la jouissance pour les furieuses chevauchées qu'ils faisaient à la poursuite des sangliers, des cerfs et des taureaux sauvages. Sans aucun doute, à cette époque, la chasse était libre, mais, précisément parce qu'elle était libre, les rois devaient être amenés à faire garder pour eux certains territoires particulièrement giboyeux. Schröder a dit que le droit de chasse en Allemagne était issu, non pas du droit de chasse des propriétaires dans leur propriété, mais du

1. *Tableau de la géographie de la France*, t. I de l'*Histoire de France*, publ. sous la direction d'Ernest Lavisse, p. 64, 69-70.

droit de prendre librement le gibier : il a fallu créer le *wiltban* pour assurer aux propriétaires le monopole de la chasse sur leur fond[1]. Cette théorie nous paraît juste, et, bien qu'elle ne s'applique pas à l'époque mérovingienne, elle fait comprendre comment les rois francs ont dû être induits, d'assez bonne heure, à créer des districts de chasse. Sans cette précaution, leur gibier aurait été rapidement détruit.

Une dernière considération, tirée des diplômes que nous venons de citer, achève de faire notre conviction. Le diplôme de 667 mentionne l'existence des « forestiers » du roi, *forestarii nostri*, qui sont sans nul doute des officiers et non pas de simples habitants de la « Forêt ». Le domaine de Stavelot et de Malmédy devant être réduit de moitié sur la demande même de saint Remacle, les « forestiers » du roi sont chargés, sous la direction de l'évêque Théodard et du *vir inluster* Hodon, de faire les mensurations. D'autre part, l'immunité du roi protège pour l'avenir les religieux contre les attaques des « forestiers ». Donc, dès cette époque, il y avait des « forestiers » qui avaient dans les « Forêts » la garde des intérêts du roi et qui en abusaient. Ces gardiens, Grégoire de Tours nous parle déjà d'eux au VIe siècle, alors que le mot de « Forêt » n'est pas encore apparu dans les documents : ils veillent à la conservation du gibier.

L'évêque de Tours nous raconte en effet que le roi Gontran, chassant dans les Vosges, trouva les restes d'un « bubale » qu'on y avait tué. Il voulut savoir qui avait osé abattre cette bête *in regale silva*, et le gardien, *custos silve*, fut étroitement interrogé. Cet homme désigna le chambellan Chundon comme le coupable. Chundon, à la suite de l'épreuve du duel judiciaire, tenta

1. *Deutsche Rechtsgeschichte*, 5e éd., p. 547. Les textes des lois barbares prouvent péremptoirement, à mon sens, qu'avant l'institution du ban forestier on ne punissait que le vol du gibier *déjà abattu par un autre chasseur* et des animaux dressés pour la chasse. On trouvera ces textes réunis dans Schwappach, *Handbuch*, t. I, p. 53-76, notes. Il ne les a pas toujours bien interprétés et sa foi dans le dogme de la Marche lui a inspiré une théorie nuageuse et sans fondement (*Ibid.*, p. 54-55). — Waitz a prétendu qu'à l'époque carolingienne, en général, la chasse et la pêche étaient une dépendance de la propriété foncière privée (*Verfassung*, t. IV, 2e éd., 1885, p. 128). On remarquera que les textes auxquels il se réfère ne concernent que des réserves de pêche, et encore ne prouvent-ils pas grand'chose. Nous croyons pour notre part que pendant toute l'époque franque la chasse et la pêche ont été libres, sauf certains districts créés par ceux qui ont été assez forts pour faire respecter leur privilège.

de prendre asile, mais il fut saisi et lapidé[1]. Ainsi le roi Gontran interdisait même à ses chambellans de chasser dans ses *silvae*, et il avait des officiers chargés de la surveillance.

Il me paraît évident que les *forestarii* du roi Childéric II, en 667, avaient la même tâche que le *custos silvae* du roi Gontran un siècle auparavant. C'était des gardes des « forêts » et des gardes-chasse.

En dehors de ces cinq chartes relatives à Stavelot et à Malmédy, nous avons six autres diplômes mérovingiens où est employé le mot *forestis*, et dans deux d'entre eux il est question de *forestarii*. Aucun de ces diplômes ne nous paraît appuyer la doctrine de M. Thimme. Tous s'accordent, ou du moins ne sont pas inconciliables, avec celle qu'il a prétendu réfuter.

En 653, Sigebert III concède à l'église de Spire la dîme de tous les revenus du fisc royal dans le pagus de Spire. Les « hommes du fisc » doivent notamment « la dîme des porcs qui sont engraissés dans les Forêts », *in forestis*[2]. Est-il besoin de rappeler que les réserves de chasse, au moyen âge, et notamment la « Forêt » anglaise, si sévèrement surveillée, étaient utilisées pour la paisson des porcs?

Quelques années plus tard, un monastère est fondé à Corbie, dans un fisc royal, par la régente Balthilde et Clotaire III son jeune fils. Le roi donne aux moines un certain nombre de villae *cum pagena de silva de foreste nostra Widegonia*[3]. M. Thimme cite triomphalement les mots *pagena de silva de foreste;* il en fait le titre d'un de ses chapitres; c'est, selon lui, la preuve que la *forestis* est tout autre chose qu'une *silva*[4]. Mais *pagena de silva de foreste* correspond exactement à ce que nos forestiers appellent un canton de bois dans une forêt. Et la *forestis Widegonia* ne nous est pas inconnue; elle existe encore, sous le nom de forêt de Vicogne, ou de Saint-Amand, ou de Raismes,

1. Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, l. X, ch. x; éd. Omont, Collon et Poupardin, 1913, p. 424-425. Cf. Weyd, *Un procès de chasse sous les Mérovingiens*, dans la *Revue des eaux et forêts*, 1904, p. 198-199.

2. « ... Sic et homines fisci faciant decimas porcorum, qui in forestis insaginatur » (Pardessus, t. II, p. 424, n° 3 du supplément; — Pertz, p. 24-25, n° 24).

3. Voir le texte critique de cette charte dans Levillain, *Examen des chartes de Corbie*, p. 214 et suiv., pièce justificative n° 1. M. Levillain en admet l'authenticité, contre Krusch, et il en fixe la date entre 657 et 661; voir sa dissertation, p. 29 et suiv.

4. P. 105.

aux alentours de Condé. Bien plus grande autrefois, elle se rattachait à l'immense forêt Charbonnière. Les moines de Corbie, de Saint-Amand, de Saint-Sébastien-de-Vicogne, de Hasnon et de Marchiennes la défrichèrent en partie[1]. Un nom de lieu, cité dans la charte de Clotaire III[2], rappelle que les cerfs y étaient nombreux.

On ne pourrait interpréter que de la même manière le diplôme d'immunité, d'ailleurs suspect[3], qui aurait été accordé en 673 par Childéric II et confirmé en 683 par Thierry III au monastère de Montier-en-Der, en Champagne. L'abbé Berchaire aurait reçu pour la construction de ce monastère « un lieu dans la Forêt de Der et dans le territoire de Vassy[4] ». Cette Forêt de Der, dont il subsiste des restes[5], est appelée *vasta Dervi* dans une charte qui serait de 692[6], *Dervus silva* dans des chartes du IXe siècle[7]. L'auteur des *Miracles de saint Berchaire* dit qu'elle était *immensa circumquaque diffusa* et habitée par des brigands[8], selon une phraséologie d'ailleurs assez courante dans les récits de fondation d'abbaye. D'après une *Vie de Berchaire*, écrite au xe siècle, Childéric II avait l'habitude d'y aller chasser[9].

Dans le diplôme de 697, où Childebert III concède au monastère de Notre-Dame d'Argenteuil la *silva* royale dénommée *Cornioletus*[10], sur les bords de la Seine, nous retrouvons les fores-

1. Maury, *ouvr. cité*, p. 54, 188.

2. « ... cum pagena de silva de foreste nostra Widegonia, hoc est per loca denominata... per Cervorum Marcasio. »

3. Voir W. Levison, *Die Merowingerdiplome für Montiérender*, dans *Neues Archiv* (1908), t. XXXIII, p. 745-762.

4. « ... quendam locum in foreste Dervo et in fine Wasciacinse... » (Pardessus, t. II, p. 157, n° 367; — Pertz, p. 30, n° 31). Mêmes expressions dans le diplôme de confirmation de Thierry III en 683 (Pardessus, t. II, p. 196, n° 403; — Pertz, p. 49, n° 55).

5. Maury, *ouvr. cité*, p. 216-217.

6. « ... monasterio Putiolos, in vasta Dervi... ex munificentia quondam Childerici regis constructo... » (Charte de l'évêque Bertoin, dans Pardessus, t. II, p. 221, n° 423; P. Pélicier, *Cartulaire de Saint-Étienne de Châlons*, *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1895, p. 177).

7. Diplômes de Louis le Pieux, 815 et 816 : *Historiens de France*, t. VI, p. 476, 498.

8. *Ibid.*, t. X, p. 375.

9. « ... in loco qui dicitur Puteolus... ubi causa venandi crebro adventare consueverat... » (Mabillon, *Acta sanctorum Ord. S. Bened.*, t. II, 1733, p. 806).

10. Entre Épinay et Cormeilles, sur les bords de la Seine, dit Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, 1755, p. 3, 57, 80.

tiers. Childebert donne de cette *silva* tout ce qui était fisc royal, tout ce qui était défendu jusqu'ici par ses forestiers[1]. Voilà une preuve irrécusable que les forestiers mérovingiens étaient chargés de surveiller les bois. Leur caractère et leur rôle n'avaient donc rien de vague ni de mystérieux. Ils avaient alors la même tâche qu'ils ont eue dans la suite.

Deux chartes de Chilpéric II, de 716 et de 717, terminent la série des diplômes mérovingiens que nous avons à examiner. Dans l'un, daté du 25 mars 716, le mot *foresta* est appliqué à la forêt de Jumièges[2], qui couvrait alors une vaste étendue sur la rive droite de la Seine en aval de Rouen[3]. Dans l'autre, du 28 février 717, il est appliqué à la forêt de Rouvray, près de Paris. Ce diplôme de 717 est particulièrement instructif : Chilpéric cède à la basilique de Saint-Denis « toute sa Forêt de Rouvray, sur la Seine, dans le pagus de Paris, avec tout son droit et son territoire, ensemble avec le forestier nommé Lobicinus, qui demeure dans le fisc royal de Vieux-Clichy, ensemble avec le manse qu'il tient à Clichy et les terres dépendant de ce manse[4] ». Je ne crois pas que l'expression *cum omnem jure* désigne, comme le pense M. Thimme[5], un droit spécial de la « Forêt » ; elle signifie simplement la somme des droits dont le roi jouissait dans cette « Forêt », et rien n'empêche de supposer que le droit de chasse y fût compris. On voit encore dans ce texte que le forestier a reçu en dehors de la « Forêt », qu'il est chargé de surveiller, le manse et les terres destinés à assurer sa subsistance.

1. « Nus silva nostra, qui vogatur Cornioletus, super fluvium Sequena, in pago Parisiaco, quicquid ibidem a longo tempore fiscus fuit aut in giro tinuit, vel forestariae nostri usque nunc defensarunt... visi fuaemus concessisse... » (Pardessus, t. II, p. 243, n° 441 ; Pertz, p. 63, n° 71 ; cf. Lauer et Samaran, *les Diplômes originaux des Mérovingiens*, 1908, p. 20 et pl. 28).

2. Chilpéric confirme à l'abbaye de Saint-Wandrille « forestam de Gemmetico », qui lui a été donnée par ses prédécesseurs. (Texte critique publié par F. Lot, *Études sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, Recueil des chartes, n° 3, p. 27-28. Cf. p. XIII et n. 4 sur la forêt de Jumièges à cette époque.) — Cf. sur la forêt de Jumièges : *Vita sanctae Balthildis*, éd. Krusch, M. G., *SS. rerum Merov.*, t. II, p. 491.

3. Il en reste les forêts de Roumare et de Jumièges.

4. « ... foreste nostra Roverito, cum omnem jure vel termene suo, ad integrum, que est in pago Parisiaco, super fluvium Sigona, una cum illo forestario nomene Lobicino, qui conmanit in fisco nostro Vetus Clippiaco, una cum mansus quod in ipso Clippiaco tenire viditur, vel terras ad ipsus mansus aspicientes... » (R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, 1877, p. 24, n° 17).

5. P. 114 et suiv.

Si la « Forêt » de Rouvray était une exploitation agricole, il est clair que ce n'est pas de l'autre côté de la Seine que le forestier aurait eu son manse.

Tels sont les diplômes mérovingiens où est employé le mot *forestis*. Il était nécessaire de les considérer à part. Pour n'avoir pas procédé ainsi, M. Thimme a été entraîné dans l'erreur. Certaines expressions qu'il a rencontrées dans des textes carolingiens l'ont induit à construire des hypothèses qui l'ont aveuglé dans son examen des textes mérovingiens.

Partant de l'affirmation que la notion de « Forêt » n'a rien à voir avec la « botanique » et que les « Forêts » n'existent pas plus par elles-mêmes que des royaumes, des comtés ou des diocèses[1], il soutient qu'elles n'existent que si elles ont été instituées, et instituées par la volonté royale; que, sans doute, les Mérovingiens cèdent des « Forêts » ou des parties de « Forêts » qui tombent ainsi dans l'appropriation privée, mais qu'à l'origine elles ont toutes été créées par eux. A l'appui de sa thèse, il cite des textes carolingiens, que nous étudierons plus tard, et un seul texte mérovingien, au sujet duquel il commet un contresens. L'acte de créer une « Forêt », dit-il, s'exprime par les termes *construere*, *constituere*, *instituere;* déjà, en 681, Thierry III confirme la donation *de foreste fiscibus nostris super fluvium Amblavam constructa*[2]. M. Thimme est bien distrait : le mot *constructa* s'applique, dans cette phrase, non pas à la Forêt, mais aux monastères de Stavelot et Malmédy[3]. Le texte ne présente aucune ambiguïté : encore faut-il le lire.

D'autre part, des chartés mérovingiennes, qui semblent avoir échappé à l'attention de M. Thimme, prouvent que des particuliers usaient du terme *forestis* pour désigner une possession ou un droit dont ils jouissaient, et aucune preuve n'existe qu'ils aient reçu ces « Forêts » du roi. Ces textes sont, d'ailleurs, très peu nombreux, et il y a de gros recueils de *Traditiones* où on ne rencontre pas une seule fois dans les actes de l'âge mérovingien le terme que nous étudions. Les chartes privées où nous avons trouvé le mot *forestis* sont des donations faites par des grands à l'abbaye de Prüm et à celle de Wissembourg. Dans la donation de Bertrade et de son fils Charibert au monastère de

1. Ce sont les expressions qu'il emploie, p. 109.
2. P. 110.
3. Voir plus haut, p. 116, n. 1.

Prüm (720), le contexte n'éclaire guère le sens de *forestis nostra*. Nous croyons qu'il s'agit d'une étendue boisée[1]. Dans les chartes de Wissembourg, trois fois sur quatre, le mot apparaît à la fin d'énumérations précises et a évidemment un sens spécial, qui n'est pas celui des termes précédents, tels que *campi*, *prati*, *pascui*, *silvae*. Ainsi, en 713, le donateur livre au monastère *forastis medietatem* et ce terme, qui suit immédiatement *cum silvis*, ne peut pas signifier simplement « la moitié d'un bois » et encore moins peut-il, après *cum mansis*, *domibus*... *campis*, *pratis*, *pascuis*, signifier une exploitation agricole. On est bien tenté d'y voir la moitié d'une réserve de chasse, d'une garenne : les partages de garennes seront fréquents au moyen âge. C'est sans doute aussi quelque garenne qui, en 742, passa au monastère en même temps qu'un tenancier et sa mère, donnés aux religieux avec leurs biens, manses, cases, champs, vignes, bois et « Forêt ». Dans la charte de 716, *cum foreste suo*, placé après les mots *aquis aquarumque decursibus*, doit peut-être y être rattaché et se traduire par « Forêt des cours d'eau », réserve de pêche[2]. Ces textes, si vagues qu'ils soient, fortifient plutôt qu'ils ne l'affaiblissent la thèse que M. Thimme a combattue.

1. « Donamus ad monasterio qui vocatur Prumia, de foreste nostra... » suivent les limites du terrain donné (Pardessus, t. II, p. 328, n° 516; H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der mittelrheinischen Territorien*, t. I, 1860, p. 10, n° 8).

2. Charte du 1er février 713 : « ... Ego Weraldus donator... ad monasterium... trado... in villa Haganbah... quam genitor meus quondam mihi dedit Audionus eo tempore, quicquid ibidem visus fuit tenuisse... una cum mansis, domibus, seu mancipiis vel accolis ibidem commanentibus, seu campis, pratis, pascuis, silvis, et forastis medietatem. » — Charte du 27 juin 716 : « ... Fratri Ratfrido abbati Hrodoinus precator, dum inter nos placuit atque convenit ut res meas in loco nuncupante in villa Haganbah et in villa Monte res Basilicae Sancti Martini ad monasterium Wizenburg confirmare deberem, quod ita et feci, tam mansis, casis, campis, pratis, ecclesiis, farinariis, silvis, manciplis, clericis ibidem deservientibus, aquis aquarumque decursibus cum foreste suo. » — Charte du 15 juin 742 : « ... Ego... Haroinus... dono... in villa Wanga Swinnone cum sua hoba et Chibehilde genetrice sue, cum omni peculiare eorum, hoc est tam mansis, casis, campis, vineis, silvis et foreste perfecta ad integro... » (*Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, éd. C. Zeuss, 1842, p. 180, n° 192; p. 185-186, n° 196; p. 7-8, n° 1; Pardessus, t. II, *Supplément*, p. 437, n° 23; p. 446, n° 37; p. 469-470, n° 72). — Dans la quatrième charte, qui est de 730-739, il s'agit d'une « forêt domaniale » où a eu lieu un colloque : « Carta Liutfridi ducis de pago Alisacinse... Cognoscatis quod nobis in foreste dominico que dicitur Fasenburgo conloquium insimul habuerimus » (Zeuss, p. 20, n° 12; Pardessus, t. II, p. 464, n° 65 du *Supplément*).

Quelle conclusion tirer de tous les documents que nous venons d'examiner? Quel paraît être le sens des mots Forêt, Forestier, au VIIe siècle et dans la première partie du VIIIe?

Aucun des textes mérovingiens dont s'est servi M. Thimme, aucun de ceux qu'il semble avoir ignorés, ne comporte l'interprétation qu'il a donnée du mot *forestis*. Dans aucun d'eux, ce terme ne désigne un domaine agricole fermé aux usagers, régi par un droit spécial et exclusivement monarchique. Ou bien *forestis* s'applique à une vaste étendue boisée, inculte, solitaire, propre à la méditation religieuse : ici, il s'agit de l'Ardenne, là, de la forêt de Vicogne, de la forêt de Der, de la forêt de Jumièges, de la forêt de Rouvray; toutes ces forêts existent encore, au sens moderne du mot; il en reste du moins des parties. Ou bien *forestis* désigne un bois, comme le Wolfsbusch, qu'on voit aussi sur les cartes actuelles. Ou enfin, dans un domaine agricole, c'est, soit un bien, soit un droit, dont on peut abandonner une moitié : probablement une garenne, peut-être une pêcherie.

Il est exact que dans aucun de ces textes il n'est question explicitement du droit de chasse. C'est seulement dans les chartes et les capitulaires des Carolingiens que *forestis* prend nettement la signification de chasse gardée. Mais bien des indices que nous avons relevés au passage nous ont suggéré l'idée que la « Forêt » mérovingienne pouvait être, au moins en certains cas, une réserve de chasse, tantôt vaste, tantôt restreinte, et que peut-être elle était parfois une pêcherie. Le plus précis de ces indices est le sens du mot « Forestier », que nous avons trouvé dans des diplômes de 667, de 697 et de 717. Les forestiers ne sont pas, comme le croit M. Thimme, des agriculteurs. Ce sont des officiers qui « défendent » la « Forêt », et la défendent déjà si âprement que Childéric II protège contre leurs agissements les religieux de Stavelot et Malmédy. Pourquoi la défendent-ils? Il ne saurait être question, à cette époque, d'exploitation régulière des forêts. On veut protéger avant tout le gibier et ce qui lui permet de vivre; on veut garder, comme diront plus tard les Anglais, « vert et venaison ». Les forestiers ont donc parmi leurs attributions les fonctions de garde-chasse, que Grégoire de Tours assigne au *custos* de la *silva* des Vosges, sous le roi Gontran. Le soin que les rois mérovingiens prenaient de faire garder les espaces incultes est confirmé par la

charte de 639, où est cité un *custos saltuum villarumque regalium*.

III.

Les documents carolingiens.
La « Forêt », réserve de chasse et de pêche.

Il est bon de se souvenir que le mot « Forêt » n'apparaît pas dans les textes authentiques avant le dernier siècle de l'âge mérovingien. Le pouvoir personnel des rois est alors extrêmement faible. C'est une raison de plus pour que la « Forêt » ne désigne pas, comme le prétend M. Thimme, une institution proprement royale, donnant plus de vigueur et de ressources à l'exploitation domaniale. C'est une raison aussi pour que, dans l'hypothèse que nous avons admise, les « Forêts », réserves de chasse et de pêche, n'aient pas été constituées fortement avant le IXe siècle. Voilà sans doute pourquoi le mot, au moins dans les diplômes royaux, reste jusque-là quelque peu vague et ambigu. Au contraire, à partir de l'avènement des Carolingiens, il va prendre, dans une certaine série de documents, une signification spéciale et nette, une allure juridique. Rien de surprenant à cela. Non seulement, comme les Mérovingiens, les premiers Carolingiens sont de grands chasseurs; non seulement ils se regardent comme les propriétaires de tout bien sans seigneur[1], et notamment des espaces incultes[2] et des eaux[3], mais ils ont pour eux la force, et ils s'en servent pour organiser leurs ressources et leurs plaisirs.

Parmi les actes émanés de la chancellerie des premiers Carolingiens, ce ne sont pas les diplômes qui nous apporteront le plus de lumière. Presque tous les diplômes de Charlemagne où *forestis* désigne une réserve de chasse ou de pêche sont des faux et nous renseignent seulement sur la signification du terme à l'époque où la fabrication a eu lieu[4].

1. Dopsch, *Wirtschaftsentwicklung der Karolinger Zeit*, t. II, p. 340.

2. L'*eremus*, la *vasta solitudo* est la *causa regis*. Inama-Sternegg, *ouvr. cité*, 2e éd., t. I, p. 281 et suiv. — Voir dans les *Diplomata Karolinorum*, t. I, n° 213, p. 284-285, un acte par lequel Charlemagne confirme au comte Bennit une terre que son père, Saxon émigré, avait défrichée dans une forêt de la Hesse.

3. Waitz, *Verfassung*, t. IV, p. 133-135.

4. Tel le diplôme de 802, concédant à l'église de Trèves une *forestis* avec la

Nous avons des diplômes authentiques de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Pieux, où *silva* et *forestis* sont encore employés comme synonymes, ainsi qu'ils l'étaient dans certains textes mérovingiens. Le rédacteur se sert indistinctement des deux termes. Voici, par exemple, un diplôme de 768, par lequel Pépin donne à la basilique de Saint-Denis tout ce qui lui reste de sa « Forêt » d'Iveline[1], avec les manses, maisons, bois, vignes, champs, pâturages, cours d'eau, serfs, troupeaux, gibiers divers et « forestiers[2] » : Coignières, Ouerre, le Vésinet, Orsonville, Briis-sous-Forge, Aigremont, etc..., y sont compris; ce territoire est appelé trois fois *forestis* et deux fois *silva*[3]. En 774, Charlemagne donne au monastère de Bobbio le domaine de Montelungo, comprenant une exploitation agricole et une « Forêt » : celle-ci est appelée tantôt *silva*, tantôt *forestis*[4]. Un diplôme de 797 pour Saint-Riquier nous apprend que ce n'est pas seulement dans les documents officiels, mais aussi dans le parler vulgaire, qu'on emploie le mot « Forêt » pour désigner une étendue boisée : la forêt de Crécy y est qualifiée de *silva quae vocatur Forestis*[5]. Nous retrouvons les mêmes

garantie du ban de l'empereur contre quiconque y chassera sans la permission de l'évêque; le diplôme de 804, concédant à l'évêque et à l'église d'Osnabruck une « Forêt », avec le droit de chasse et de pêche et la garantie du ban; le diplôme de 813, concédant à l'église de Saint-Rémi de Reims la « Forêt » de Woëvre avec le droit de chasse (*Diplom. Karol.*, éd. Eng. Mühlbacher, dans les *M. G.*, t. I, 1906; n°° 268, 273, 284, p. 392, 404-405, 425).

1. Forêt de Rambouillet.

2. « Diversa feraminum genera seu et forestarios. »

3. « ... Donamus... *foreste* nostra cognominante Aequalina... Jubemus... ut jamdicta *silva* Aequalina..., etc. » (*Diplom. Karol.*, t. I, p. 39-40, n° 28). Dans un diplôme de 774 pour la même abbaye, Charlemagne donne, avec la pêche et la chasse aux oiseaux, une « silva », qu'il qualifie ensuite de « marcas et confinia » et qu'il détache « ex foreste nostra superius nominata », c'est-à-dire « ex marca fisco nostro Quuningishaim » (Kinzheim). *Forestis* a évidemment encore ici le sens de territoire en partie boisé (*Ibid.*, p. 121-122, n° 84).

4. « ... Donamus... hoc est *silva* nostra una cum curte illa ibidem sita, quorum vocabulum est Monte Longo, cum omnibus adjacentiis vel appendiciis ad ipsa *silva* vel ad ipsa curte aspicientibus... omnia et ex omnibus, ut diximus, quicquid ad eandem *forestem* vel curtem nostram aspicere videbatur... etc. » (*Diplom. Karol.*, t. I, p. 114-115, n° 80). — Voir également le diplôme de Louis le Pieux pour Munster en Gregorienthal, 12 juin 823 : « ... partem quamdam de foreste nostra... praenominatam partem silvae de praescripta foreste nostra... » (*Historiens de France*, t. VI, p. 534).

5. *Diplom. Karol.*, t. I, p. 246, n° 182. — Je ne sais ce que sont au juste

rapprochements de mots dans des actes privés : en 816, Eric et Ermenfrid vendent à l'évêque de Cologne deux portions d'une *forestis* qui est nommée aussi *silva*[1], et, en 830, Wolfsinte cède au monastère de Wissembourg *silvam que dicitur Berengeresforst*[2].

Avant le règne de Charles le Chauve, je ne connais que deux diplômes carolingiens où le mot *forestis* prenne nettement le sens de chasse ou pêche gardée. Le 26 mars 800, Charlemagne permet à l'abbé et aux religieux de Saint-Bertin de faire chasser leurs hommes dans leurs propres bois, *in eorum proprias silvas*, afin qu'ils puissent se procurer les peaux et cuirs nécessaires à la fabrication des gants, des ceintures et des reliures; et il ajoute : « Réserve faite de nos Forêts que nous avons constituées à notre usage », *salvas forestes nostras, quas ad opus nostrum constitutas habemus*[3]. Ce texte est important à tous égards. *Forestis* ne peut avoir ici que le sens de chasse gardée, « constituée » pour les besoins de l'empereur; et il est à remarquer que la *forestis* impériale s'oppose aux *silvae* où les religieux ont la permission de faire chasser. D'autre part, il est très intéressant de voir quelle importance nouvelle est attachée à l'exercice du droit de chasse. On ne peut interpréter la démarche des religieux en disant que, ayant défense, comme hommes d'église, de se livrer à ce sport, ils devaient demander une autorisation : il est spécifié que ce sont leurs hommes qui poursuivent le gibier, pour avoir du cuir et des peaux. Pourquoi, dès

les « forestes » des bords de l'Eem données à l'église d'Utrecht en 777 (*Ibid.*, p. 164, n° 117).

1. « ... hoc viderunt quod Eric et Ermenfrid tradiderunt pro xxx solidis duas partes de illa *foreste* ad Arnapa... (suivent les noms des témoins); et isti sunt qui viderunt quod Hildibert revestivit in vice illorum de ipsa *silva*... (suivent les noms des témoins) » (Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. I, 1840, p. 17, n° 32).

2. *Traditiones Wizenburgenses*, éd. Zeuss, p. 51-52, n° 51.

3. *Diplom. Karol.*, t. I, p. 256, n° 191. — On peut rapprocher de ce texte le diplôme de 774 (*Ibid.*, p. 126-127, n° 87), par lequel Charlemagne confirme à l'abbaye de Saint-Denis le don de la Forêt d'Iveline, « cum utriusque sexus genera feraminum cervorum capreolorum », dont les peaux serviront à relier les manuscrits et dont la venaison fortifiera les religieux malades. Il est défendu d'y chasser sans la permission de l'abbé. *Forestis Equalina* paraît avoir le même sens que dans le diplôme de Pépin cité plus haut. On a fait quelques réserves sur ce diplôme de 774; voir les remarques de l'éditeur Mühlbacher, p. 125-126.

lors, ont-ils besoin de la permission de l'empereur? Il n'y a que deux explications possibles. Ou bien Charlemagne, partout où il le pouvait, et notamment dans les terres d'église, s'attribuait le droit de permettre ou d'interdire la chasse et de se réserver le gros gibier, prétention bien naturelle, si elle s'appliquait à des bois donnés autrefois par un roi. Ou bien la poursuite des animaux nobles était interdite dans le voisinage des *forestes* impériales, comme elle le sera au moyen âge dans les environs des grandes chasses capétiennes ou dans le « purlieu » anglais[1].

L'authenticité de ce diplôme ne paraît pas contestable[2]. Il y a quelques réserves à faire au sujet du second. C'est un acte de Louis le Pieux, accordant aux religieux de Sainte-Colombe de Sens une pêcherie royale qui existait dans l'Yonne, près de Sens. Cet acte ayant été détruit par un incendie, le duc de Bourgogne en certifia la teneur à Lothaire, qui le confirma en 974[3].

1. Ces deux hypothèses sont rendues également vraisemblables par les textes de l'époque capétienne. Voir, entre autres exemples, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* (publ. par de Lépinois et Merlet, t. II, 1863, n° 236), un acte de 1219, par lequel Philippe-Auguste autorise le chapitre à avoir garenne dans sa terre d'Emancé : « ... volumus et concedimus dilectis nostris canonicis Beate Marie Carnotensis ut apud Amanciacum habeant garennam in terra et nemore ipsorum, et precipimus ut ipsa garenna custodiatur. » — Sur les garennes au gros gibier que les rois et aussi les seigneurs se constituent dans des terres de l'Église ou conservent dans celles qu'ils lui donnent, voir plus loin, p. 139, n. 1. — Sur le *purlieu* anglais et la zone réservée autour des grandes chasses des rois de France, voir mon étude sur *la Forêt* (Stubbs, éd. française, t. II), p. 833-838. Il est fort possible que cet usage ait existé dès l'époque carolingienne. En ce qui concerne les bois de l'abbaye de Saint-Bertin, dont il a été question ci-dessus, il est curieux de constater qu'en 1390, Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, autorise les religieux de Saint-Bertin, « leurs gens familiers, les habitans de leur terre d'Arques et autres quelconques » à chasser le menu gibier dans la terre d'Arques, près de la « forest de Ruhout », mais leur défend de chasser la grosse bête dans leur dite terre d'Arques; s'ils entrent dans la forêt ducale de Ruhout, ils paieront l'amende accoutumée. Cf. le « salvas forestes nostras » de Charlemagne (Haigneré et Bled, *Chartes de Saint-Bertin*, t. III, p. 35-36, n° 1996).

2. Voir Mühlbacher, éd. des *Diplom.*, p. 256. Louis le Pieux confirma l'autorisation de Charlemagne en 820. Voir Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, 1841, p. 75-76.

3. « ... Venerabilis dux Burgundiae Henricus... detulit auribus nostris quia monachi de monasterio sanctae Columbae... praeceptum domini Ludovici bonae memoriae piissimi augusti habuissent de foreste regia quae est in Igauna flumine non longe ab Senonensi urbe... concedimus eidem monasterio ipsam forestam..., sicut in auctoritate domini piissimi Ludovici augusti continebatur... » (L. Halphen et F. Lot, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, 1908, p. 87, n° 35).

Lothaire qualifie cette pêcherie de *foresta regia*. Il défend à quiconque d'y jeter des filets et donne aux moines la possession de l'eau, des poissons et de la justice, quels que soient les possesseurs des rives. Reste à savoir si le mot *foresta* était employé dans le diplôme disparu de Louis le Pieux.

On peut le supposer, car, dès l'époque de Charles le Chauve, nous possédons des diplômes royaux rédigés en faveur des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Bénigne de Dijon, où le mot *foresta* est appliqué à une pêcherie. *Foresta* y est suivi des mots *aquatica*, *piscationis*, *piscium in aqua*, ou bien, s'il s'agit à la fois de pêche et de chasse, de l'expression *piscationis atque venationis*[1] : il semble que les clercs de la chancellerie ne veulent user du mot « Forêt » tout court que pour désigner une réserve de chasse.

C'est essentiellement ce dernier sens que notre mot présente dans les capitulaires, qui sont des documents décisifs.

Le mot *forestis* se rencontre dans le capitulaire *de Villis*, qui, d'après les déductions très convaincantes, selon nous, de M. Dopsch[2], date de la fin du VIIIe siècle et concerne l'Aquitaine; — dans deux capitulaires impériaux du commencement du IXe siècle : à savoir les instructions aux *missi* envoyés dans tout l'empire en 802 et le capitulaire d'Aix-la-Chapelle (801-813); — dans un capitulaire de Pépin d'Italie (801-810); — dans un capitulaire (819) et une réponse aux *missi* (826) de Louis le Pieux; — enfin dans le capitulaire publié par Charles le Chauve à Kiersy (877). Ces textes législatifs et administratifs donnent au terme *forestis* une valeur précise et constante.

L'auteur du capitulaire *de Villis* rapproche étroitement les

1. Charte de 859 pour Saint-Denis : « ... forestam piscationis atque venationis... sicut...... temporibus domni et genitoris nostri Hludowici necnon et excellentissimae memoriae Karoli imperatoris, Hildebrandus quondam ac postea Aechardus filius ejus tenuisse comprobantur... » (*Historiens de France*, t. VIII, p. 558). — Charte de 867 pour Saint-Denis : « ... super fluvium Serae in comitatu Laudunensi... in ipsa aqua forestam piscationis... » (*Ibid.*, p. 601). — Charte de 869 pour Saint-Bénigne de Dijon : « ... silvam ubi possunt saginari porci DC; forestem piscium in aqua, a ponte Divionis castri usque ad Rouratum farinarios sex... » (*Ibid.*, p. 618). — Charte de 870 pour Saint-Denis : « ... necnon forestam aquaticam a fluvio Saure usque Cambreias, cum ripaticis » (*Ibid.*, p. 629).

2. Dopsch, *ouvr. cité*, t. I, p. 26-64. Il fait remonter le capitulaire aux environs de 794-795.

silvae et les *forestes*. Il faut, dit-il, que les *silvae* et les *forestes* soient bien gardées. Manifestement, les objets exprimés par ces deux mots ont des liens naturels très étroits et sont confiés aux mêmes gardiens. Les caractères qui les distinguent l'un de l'autre ressortent du contexte. Lorsqu'il s'agit de défrichement, de conservation des arbres, de droit à payer pour la paisson des porcs, on emploie le mot *silva;* lorsqu'il s'agit de la garde du gibier, on emploie le mot *forestis*[1]. De même, dans le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, tandis que la *silva* indique une étendue boisée, la *forestis* est un endroit où les « forestiers » gardent le gibier et aussi le poisson du roi, car il est ordonné aux *vilici* d'établir dans les « Forêts » des viviers avec des poissons[2]. Le capitulaire des *missi* de 802 insiste sur l'interdiction de chasser dans les « Forêts » de l'empereur sous peine du ban[3],

1. *Capitulare de Villis*, § 36 : « Ut *silvae* vel *forestes* nostrae bene sint custoditae; et ubi locus fuerit ad stirpandum, stirpare faciant et campos de *silva* increscere non permittant; et ubi *silvae* debent esse, non eas permittant nimis capulare atque damnare; et feramina nostra intra *forestes* bene custodiant... Et judices, si eorum porcos ad saginandum in *silvam* nostram miserint... » — Au § 62, parmi les produits des amendes, on cite « quid de feraminibus in *forestis* nostris sine nostro permisso captis... » (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, M. G., t. I, 1883, p. 86, 88-89).

2. *Capitulare Aquisgranense*, §§ 18-19 : « De *forestis*, ut forestarii bene illas defendant, simul et custodiant bestias et pisces. Et si rex alicui intus *foreste* feramen unum aut magis dederit, amplius ne prendat quam illi datum sit... In *forestis* mansum regale, et ibi vivaria cum pisces, et homines ibi maneant... Et ubicumque inveniunt utiles homines, detur illis *silva* ad stirpandum » (Boretius, t. I, p. 172). Schwappach, *Handbuch*, t. I, p. 79, et M. Thimme, p. 122, expliquent la clause « si rex alicui feramen unum dederit » en disant que « alicui » se rapporte aux forestiers. Mais il était tout naturel que le roi accordât à un de ses fidèles une autorisation limitée, dont il profitât sous le contrôle d'un forestier. Schwappach aurait dû rapprocher ce texte de ceux auxquels il se réfère lui-même (*Handbuch*, t. I, p. 216), concernant les « Gnadenjagden », les autorisations gracieuses de chasse, en Allemagne ; il croit que la plus ancienne de ces autorisations est celle que Conrad Ier accorda à l'évêque d'Eichstädt en 912 : « ... omni anno tres porcos silvaticos, tres cervos, tres cerfas atque trecentos pisces ad usum Eistatensis ecclesiae episcopo... cum suis venatoribus atque piscatoribus infra forestum Feldun commanentibus aeternaliter in proprium concessimus. » Cf. dans la charte de la Forêt, accordée par le roi d'Angleterre en 1217, le § 11, qui offre une analogie assez frappante avec la clause du capitulaire d'Aix-la-Chapelle : « Quicunque archiepiscopus, episcopus, comes vel baro transierit per forestam nostram, liceat ei capere unam vel duas bestias per visum forestarii » (Bémont, *Chartes des libertés anglaises*, 1892, p. 68).

3. *Capitulare Missorum generale*, § 39 : « Ut in forestes nostras feramina

et le capitulaire de Pépin ne parle de la *forestis dominica* que pour interdire d'y tendre des pièges[1].

M. Thimme ne s'est pas laissé convaincre par ces textes d'une clarté parfaite. La *forestis* des capitulaires est à ses yeux une exploitation agricole[2]. Il est tout naturel, selon lui, qu'on se soit soucié d'interdire la chasse dans les cultures impériales, étant donné que les Francs avaient l'habitude de chasser partout librement[3].

Qui ne voit le défaut d'une recherche historique ainsi dirigée? On construit, sur des données toutes contestables, une hypothèse et, lorsqu'on rencontre des textes qui la contredisent, on s'ingénie à tourner l'obstacle. Le seul capitulaire *de Villis* suf-

nostra nemine furare audeat, quod jam multis vicibus fieri contradiximus; *et nunc iterum banniamus* firmiter, ut nemo amplius faciat, sicut fidelitatem nobis promissa unusquisque conservare cupiat, ita sibi caveat » (Boretius, t. I, p. 98). On voit que M. Thimme se trompe, lorsqu'il affirme (p. 119) que le ban de chasse ne s'applique régulièrement aux « Forêts » qu'à partir de la fin de l'époque carolingienne. Non seulement certains documents, comme celui-ci, lui échappent, mais il ne semble pas se donner la peine de lire attentivement ceux qu'il cite dans ses notes pour prouver ce qu'il avance. Ainsi, afin de montrer que la mention du ban accompagne la mention de la Forêt à partir de la fin de l'époque carolingienne, il se réfère à des chartes d'Arnulf et de Charles le Simple. Or, dans ces textes, tels qu'on peut les lire dans sa citation (p. 119, n. 2), il est dit que le ban *existait auparavant :* « ... eodem banno *sicut antea fuit* », dit Arnulf; « ... sic regium bannum inde componat *quomodo antea componebatur*, dum regum in manibus steterat... », dit Charles le Simple.

1. *Capitulare italicum*, § 17 : « Ut nemo pedicas in foreste dominica nec in quolibet loco tendere praesumant » (Boretius, t. I, p. 211).

2. Il cite triomphalement l'art. 19 du capitulaire d'Aix-la-Chapelle (801-813; Boretius, t. I, p. 172) : « Vivaria-vinea-pomaria-silva! » s'exclame-t-il, p. 108. Il est incontestable que Charlemagne recommande de fonder dans chaque « forêt » un manse royal avec un vivier et des poissons et d'y établir des hommes; voir la citation plus haut, p. 130, n. 2. Il est permis de douter que la fin de l'article 19 « et plantent vineas, faciant pomaria », etc..., concerne les « Forêts », car cet article ne s'applique pas spécialement au travail à faire dans les « Forêts » : il débute par des instructions toutes générales sur la tâche du *vilicus*. Mais la plantation de vignes et d'arbres fruitiers dans les « Forêts » nous paraîtrait toute naturelle. Quoi de surprenant, si certaines parties, jugées fertiles, étaient défrichées et utilisées pour la culture? Dans cette hypothèse, on en était quitte pour enclore ces vignes et ces vergers, afin de les protéger contre les bêtes sauvages, tout le reste étant laissé en bois et en landes. Hincmar raconte que Saint-Rémi acheta une grande partie de la *silva* des Vosges et y établit des colons (*Vita Remigii*, cap. 17; éd. Krusch, dans *SS. rerum Merov.*, t. III, p. 309). Ira-t-on dire qu'en conséquence il faut traduire *silva* par « colonie agricole? » Ce serait raisonner de même que M. Thimme.

3. *Mémoire cité*, p. 115-116.

firait à prouver l'erreur de M. Thimme; si sa thèse était exacte, le mot « Forêt », dans un pareil document, qui est une ordonnance d'administration domestique, apparaîtrait avec la signification de domaine cultivé. Or, non seulement il ne s'y présente pas avec ce sens, mais il s'y présente avec le sens très net de réserve à gibier. Dans tous les capitulaires où ce terme est employé, il s'agit invariablement de chasse gardée et, à titre accessoire, de pisciculture. Si la « Forêt » était un domaine entièrement cultivé, est-il croyable que l'empereur aurait ordonné d'y entretenir des bêtes sauvages, qui auraient dévasté les récoltes?

Il y a plus. La thèse de M. Thimme se brise ici au même obstacle que nous lui avons opposé précédemment : les capitulaires, comme les diplômes de l'âge mérovingien, nous mettent en face de réalités géographiques. Le capitulaire de Kiersy énumère les « Forêts » impériales dans lesquelles le fils de Charles le Chauve n'a pas le droit de chasser ou bien n'a qu'un droit limité[1] : ce sont les forêts de Kiersy, de Servais, de Cuise, de Samoussy, d'Orville, d'Attigny, de Ver, d'Ardenne, de Trois-Fontaines, d'Herstal, de Lens, de Woëvre, de Stenay, de Cressy, de Laigue. Elles nous sont connues par d'autres textes. Comme les « Forêts » citées dans les diplômes mérovingiens, c'était des étendues boisées, souvent très vastes[2]. En tant qu'étendues boisées, c'était des *silvae*. En tant que chasses impériales, c'était des *forestes*.

Les « Forêts » carolingiennes étaient donc des réserves de gibier et aussi, secondairement, des réserves de poissons. Elles avaient comme sièges ces espaces incultes, bois, buissons, landes, qu'on appelait très souvent des *silvae*, parce que les étendues boisées y dominaient; et c'est ce qui explique pourquoi, dans des diplômes contemporains des capitulaires, on emploie indifféremment le mot *forestis* et le mot *silva*. Mais la *forestis*, tout en correspondant à une réalité matérielle, — à des bois, à des pâtis, à des viviers, — était une entité juridique[3].

1. *Capitul. Carisiacense*, §§ 32-33 : « ... in quibus forestibus venationem exercere non debeat... Ut Adelelmus de forestibus diligenter sciat, quot porci et feramina in unaquaque a filio nostro caciata fuerint » (Boretius, t. II, p. 361).

2. Maury, *Forêts de la Gaule*, p. 52, 102 à 112, 166-167, 216. Cf. Du Cange, sub v° *Foresta*.

3. Nous ne pouvons donc accepter la définition purement géographique don-

Elle n'existait que si elle avait été « instituée ». Le verbe « afforester » n'était pas encore en usage, mais l'acte qu'il désigne s'accomplissait. L'empereur créait une « Forêt », du jour au lendemain, par une décision[1].

Nous voyons, par des capitulaires de Louis le Pieux, que les grands, de leur côté, instituaient des « Forêts[2] ». Les premiers empereurs carolingiens eurent la prétention de leur imposer une règle[3]. Louis le Pieux tolère les « Forêts » non royales qui sont de

née par B. Guérard dans son explication de l'article 36 du capitulaire *de Villis* : « *Forestes* répond ici à *saltus* et signifie des terres sans culture, couvertes de halliers et de buissons » (*Bibl. de l'École des chartes*, 3e série, t. IV, 1853, p. 320).

1. Les savants allemands ont discuté assez vainement sur le fondement juridique du ban forestier. Ils se sont posé la question connexe de ses limites. H. Brunner (*Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, 1892, p. 75) est persuadé que les rois carolingiens pouvaient transformer en districts de chasse, à leur usage, des étendues boisées appartenant à des particuliers. Schröder (*Lehrbuch*, déjà cité, p. 204) assure qu'ils l'ont fait. C'est aussi l'opinion d'Adam Schwappach (*Handbuch*, déjà cité, t. I, p. 59, et *Grundriss der Forst- und Jagdgeschichte Deutschlands*, 1883, p. 22-23). Je ne vois pas quels textes on peut invoquer à l'appui de telles affirmations. M. Thimme (p. 111 et suiv.) a repris la question et a abouti à la conclusion contraire. Son intention est naturellement de prouver qu'une Forêt est une propriété foncière, et non pas un district de chasse qui peut comprendre des biens appartenant à diverses personnes. Les conséquences auxquelles il veut nous amener, nous les rejetons. Mais nous croyons qu'il a raison de considérer les Forêts royales comme fondées dans les vastes espaces libres dont le roi était le seul maître. Qu'on relise la liste donnée dans le capitulaire de Kiersy. En dehors de ces immenses territoires de chasse qui leur appartenaient, les Carolingiens avaient-ils encore besoin d'afforester les biens des particuliers? Non, évidemment.

2. Nous n'avons pas de renseignements précis sur les « Forêts » privées. Ce qu'en dit Schwappach, *Handbuch*, t. I, p. 58, 60 et suiv., est pur verbiage. Nous avons vu plus haut que déjà, à la fin de l'époque mérovingienne, il est fait mention de « Forêts » dans des chartes privées, malheureusement en des termes peu explicites. La charte par laquelle le comte Wigbert, en 770, donne au monastère de Lorsch des biens « cum sylvis, vineis, forastis », ne nous éclaire pas davantage (*Codex abbatiae Laureshamensis*, 1768, t. I, p. 26).

3. M. Thimme (*Ibid.*), pour les besoins de sa cause, estime que les ordres donnés par Louis le Pieux ont pour but d'empêcher la constitution d'exploitations agricoles privées dans les terres sans seigneur qui étaient à la disposition du roi. On ne peut accepter cette interprétation si on rejette, comme nous le faisons, la théorie générale de M. Thimme. Il est possible qu'en certains cas les grands aient pu s'attribuer des districts de chasse dans des solitudes que le roi regardait comme lui appartenant. Mais le but principal de Louis le Pieux a dû être de protéger les faibles contre la brutalité de ceux qui créaient des chasses gardées. C'est à ces violences commises par les chasseurs que fait allu-

création ancienne, mais, pour celles de fraîche date, il faut justifier d'une autorisation donnée par lui ou par Charlemagne. Les *missi* reçoivent ordre de faire des enquêtes à ce sujet. Le comte Autharius doit leur fournir des explications « relativement à une Forêt qu'il veut avoir, là où auparavant, dit-on, il n'y en avait point[1] ». Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la cour du roi, au temps de saint Louis et de ses successeurs, adoptera la même jurisprudence : elle laissera subsister les garennes établies depuis un temps immémorial, mais elle ordonnera la suppression des nouvelles qui auront été créées sans l'autorisation royale[2]. La signification constante du mot « Forêt » dans les capitulaires permet d'affirmer que les « Forêts » créées par des particuliers, dont parle Louis le Pieux, étaient des réserves

sion l'évêque Jonas d'Orléans, dans un texte qui nous paraît viser à la fois les braconniers et les paysans maltraités et privés de leurs droits d'usages; au livre II du *De Institutione laicali*, dans le 23e chapitre, fort banal d'ailleurs, intitulé *De his qui propter venationes et amorem canum causam pauperum negligunt*, ce contemporain de Louis le Pieux écrit : « Miserabilis plane et valde deflenda res est, quando pro feris, quas cura hominum non aluit, sed Deus in commune mortalibus ad utendum concessit, pauperes a potentioribus spoliantur, flagellantur, ergastulis detruduntur et multa alia patiuntur. Hoc enim qui faciunt, lege mundi se id facere juste posse contendunt : quos convenio ut justo libramine decernant utrum lex mundi legem evacuare Christi debeat, necne... » (*Patrologie latine* de Migne, t. CVI, col. 215).

1. *Capitul.*, 818-819, § 7 : « De forestibus noviter institutis. Ut quicumque illas habet dimittat, nisi forte indicio veraci ostendere possit quod per jussionem sive permissionem domni Karoli, genitoris nostri, eas instituisset; praeter illas quae ad nostrum opus pertinent, unde nos decernere volumus quicquid nobis placuerit » (Boretius, t. I, p. 288). Cf. *Capitul. missorum*, 819, § 22 : « ... et ut comitibus denuntient, ne ullam forestem noviter instituant; et ubi noviter institutas sine nostra jussione invenerint, dimittere praecipiant » (Boretius, t. I, p. 291). — *Responsa missis data*, 826, § 3 : « De foreste quam Autharius comes habere vult, ubi ea prius non fuisse dicitur, volumus ut missi nostri rei veritatem inquirant et juxta quod justum invenerint ex nostra auctoritate definiant. » *Ibid.*, § 6 : « Odo buticularius de foreste sua interrogandus est » (Boretius, t. I, p. 314).

2. « ... Nova pedagia, *nove garenne*, nove viarie, que nullus potest facere sine nostro regali assensu... » (*Olim*, publ. par Beugnot, t. III, 2e partie, p. 1158, année 1317). Dès le règne de saint Louis, nous avons des exemples d'abolition de garenne; voir *Ibid.*, t. I, p. 90-91, n° 10, année 1259 : « ... Inventum est quod ipsa garenna fuit facta et levata a viginti quinque vel viginti sex annis citra, secundum quod refert ballivus Viromandie : placuit domino regi et ejus consilio quod caderet ipsa garenna... » Voir aussi, p. 44, art. IV; p. 83, n° 16, etc.

de chasse ou de pêche[1], et l'ordre d'abolir les « Forêts nouvellement instituées », en nous prouvant qu'il y avait d'autres « Forêts » privées, de fondation ancienne, auxquelles Louis le Pieux ne voulait pas toucher, nous reporte au moins au VIIIe siècle : voilà encore un texte que M. Thimme aurait bien fait de méditer.

On pourrait opposer à M. Thimme d'autres documents encore : par exemple, cette lettre où Frothaire, évêque de Toul, écrit à Charlemagne : « Depuis que vous m'avez confié cet évêché, j'ai fait tuer deux cent quarante loups dans vos forêts », déclaration qui serait bien surprenante si la « Forêt » était un domaine cultivé[2]; ou bien les textes qui nous prouvent l'ardeur des Carolingiens pour la chasse et les soins apportés à l'organisation de la vénerie[3] : ce sont là des faits qui concordent presque nécessairement avec la constitution de chasses gardées et ne permettent d'élever aucun doute sur le sens des articles de capitulaires que nous avons cités plus haut.

1. Cf. une donation faite aux religieux de Saint-Benoît-sur-Loire, vers janvier 876, par un certain Heccard, qui concède ici « une Forêt », là « deux Forêts » : « ... ad Paredam villam II mansos cum servis et ancillis, pratis, vineis, terris cultis et incultis et duas forestas...; in Novam Villam III mansos cum pratis, vineis, terris cultis et incultis et I forestam;... ad Paionem villam tres mansos, cum pratis, vineis, terris cultis et incultis et unam forestam;... in villa Torcinga II mansos et duas forestas, cum molendinis et piscatura, pratis et vineis, terris cultis et incultis... » (*Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, publ. par Prou et Vidier, t. I, n° 26, p. 71-73). Ces « Forêts » sont évidemment des réserves de chasse et de pêche. Pour désigner de grands bois, le rédacteur emploie l'expression « maximae sylvae ». Il est caractéristique que Heccard prend soin d'indiquer par un chiffre le nombre des « Forêts » qu'il donne, de même que le nombre des manses, alors qu'il ne le fait point pour les bois. La « Forêt » ne désigne pas une vague étendue boisée : c'est une unité précise, comme le manse. Nous trouvons la même façon de s'exprimer dans une donation d'un certain Helidmund au monastère de Wissembourg, de l'année 788 : « ... Ad monasterio Wizenburgo... dono in pago Salinense, in marca Gisolvinga, jurnales XVI et forastum unum... » (*Tradit. Wizemb.*, édit. Zeuss, n° 209, p. 201).

2. « Postquam illud episcopium mihi commendastis, interfeci in vestris forestibus lupos CCXL, interfici dico, quia me jubente et ingenuante capti fuerunt » (M. G., *Epistolae Karolini aevi*, t. III, 1899, p. 277). Cf. les instructions aux *judices* dans le capitulaire *de Villis* : « De lupis omni tempore nobis adnuntient, quantos unusquisque conpraehenderit » (§ 69 : Boretius, t. I, p. 89).

3. Voir notamment le *De Ordine Palatii*, éd. Maurice Prou, 1884, ch. XXIV, et la note de M. Prou sur les chasses de Charlemagne et de Louis le Pieux, p. 62, n. 2. Cf. Schwappach, *Handbuch*, t. I, p. 64 et suiv., 79-80.

On risquerait de fatiguer le lecteur en poursuivant plus loin l'analyse des textes et en réfutant une à une les singulières assertions de M. Thimme. Nous n'avons trouvé, pour notre part, qu'un seul document qui pourrait sembler, à première vue, favorable à sa thèse. C'est un acte du 13 avril 969, par lequel Lothaire concède au comte Thierry II de Hollande le *forestus Wasda*, avec ses prés, ses eaux, ses terres arables et ses revenus[1]. Il n'y est pas question de gibier ni de chasse. Mais ce diplôme de 969 ne prouve nullement que *forestus* signifie originairement une exploitation agricole. Il démontre simplement que le Waës, comme les « Forêts » dont il est question dans les capitulaires de Charlemagne, contenait des pâturages et des terres défrichées. Il est possible qu'ici *forestus*, comme les « Forêts » mentionnées dans certains diplômes carolingiens, soit synonyme de *silva*. Remarquons cependant que ce texte date de la basse époque carolingienne et que, selon M. Thimme lui-même, le mot « Forêt » s'applique presque toujours alors à une réserve de gibier[2].

La signification de « Forestier », comme celle de « Forêt », prend, à l'époque carolingienne, une netteté qui ne laisse place à aucune incertitude. Nous avons des renseignements précis sur les forestiers royaux et même sur les forestiers d'église.

Les forestiers royaux ne sont pas des habitants quelconques

1. « ... Dilecta conjux nostra Hemma regina... humiliter deprecata est ut cuidam nostro fideli, scilicet Theoderico comiti, forestum Wasda in eodem comitatu, cum pratis et aquis terrisque aratoriis, exitibus et regressibus, cumque rebus pertinentibus ad predictum forestum, perintegre nostro daremus precepto... Predicto comiti predictum damus atque largimur forestum, ut habeat, teneat, possideat suis cum ad se pertinentiis, tam ipse quam sui heredes, seu cui ipse suique heredes vendere vel mancipare voluerint, sine omni contradictione » (*Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, publ. par Halphen et Lot, 1908, n° 32, p. 79). Selon Maury (*ouvr. cité*, p. 59), le *Wasda* ou *Waes* était une forêt aux vastes prairies, dans le comté de Gand, entre les deux forêts du Skeldeholt et du Lisganaw.

2. M. Thimme n'a pas estimé d'ailleurs qu'il eût grand profit à se servir de l'acte de 969. Il a insisté, au contraire, p. 113, sur une charte d'Arnulf pour l'église de Seben-Brixen (31 mai 893. Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, n° 1836; n° 1887 de la nouvelle édition). Cet acte prouve bien qu'une « Forêt » pouvait subsister avec ce nom, entre les mains d'un évêque, sans comporter pour lui un privilège de chasse; mais il est dit que ce privilège *avait été retiré* et qu'Arnulf le restitue : « ... ut venationem, quae... *exstitit alienata*... cum eodem foresto... concederemus. »

de la « Forêt ». Sans doute, ils ont des manses, ils cultivent la terre, élèvent des troupeaux, acquittent généralement des redevances ; il faut bien qu'ils subsistent et que l'empereur tire quelque profit des terres qu'il leur a attribuées. Certains sont libres et ne paient tout au plus que la *stoffa*, le cens des paysans libres. D'autres sont serfs, font des labours, donnent des porcs, s'acquittent de diverses charges serviles[1]. Mais les forestiers ne sont pas des paysans ordinaires. Le capitulaire *de Villis* les qualifie de *ministeriales*, comme les maires, les doyens, les celleriers, les officiers de haras et les péagers[2]. Ils n'ont pas forcément leurs manses dans la « Forêt » elle-même[3]. Ils sont exemptés de certaines obligations et protégés spécialement par l'empereur contre les exactions des comtes[4]. Ils ont des *magistri*, — les ancêtres des maîtres des Eaux et Forêts, — et sont sous leur juridiction[5]. Leurs fonctions sont celles qu'auront les forestiers du moyen âge. Le capitulaire d'Aix-la-Chapelle leur recommande de « bien défendre les Forêts, de garder en même temps les bêtes sauvages et les poissons » et de veiller à ce que les personnages autorisés par l'empereur à y chasser ne prennent pas plus de gibier qu'ils n'en ont reçu la permission[6]. Nous voyons, dans une

1. Voir le capitulaire *de Villis*, § 10 : « ... rega faciant et sogales donent de mansis eorum... » (Boretius, t. I, p. 84). Voir surtout, dans les *Formulae imperiales e curia Ludovici Pii*, le n° 43, daté du 27 octobre 822, concernant les forestiers des Vosges (Zeumer, p. 319-320 ; De Rozière, t. I, p. 37-39, n° 26, donne un texte assez différent).

2. Capitulaire *de Villis*, § 10.

3. « Pippinus rex Francorum... nos... donamus ad basilicam Sancti Dyonisii... foreste nostra cognominante Aequalina... necnon et diversa feraminum genera seu et forestarios cum ipsorum mansibus in ipsa foreste *vel per diversa loca* commanentes... » (*Diplom. Karol.*, t. I, p. 39, n° 28). M. Thimme, qui cite ce texte, en tire la conclusion inattendue que les forestiers n'habitent que dans la Forêt (voir p. 120 et 123).

4. « ... Pro manuopera vero eorum ministeria bene praevideant » (capitulaire *de Villis*, § 10). Sur les obligations et les immunités des forestiers libres et serfs, voir la formule de 822 ci-dessus citée.

5. Sur les *ministri* ou *magistri forestariorum*, élus par les forestiers, voir la formule de 822. Le texte donné par de Rozière prouve qu'il n'y a pas lieu de distinguer les *ministri* des *magistri*. — Je ne saurais discuter ici diverses questions qu'on a posées et certaines traditions légendaires concernant les forestiers carolingiens. Je ne me suis pas proposé d'étudier dans le détail le régime de la Forêt et la condition des Forestiers, mais d'établir la signification de ces deux termes.

6. Voir le texte cité plus haut, p. 130, n. 2.

légende rapportée par Hincmar, des forestiers de Louis le Pieux réclamer violemment des bois que l'église de Reims considérait comme siens[1]. Les forestiers étaient les gardes des « Forêts » et des chasses impériales.

Les forestiers des églises avaient une condition pareille. Dans le terrier de l'abbaye de Prüm (893), le forestier est cité parmi les tenanciers. Outre certaines autres obligations, il « fait le service à la Forêt[2] ». A Épinay-sur-Orge, les religieux de Saint-Germain-des-Prés avaient un forestier qui gardait à la fois leur bois et leur vigne[3]. Une formule nous parle d'un forestier de monastère qui veille à ce que les usagers ne détruisent pas les arbres[4]. Une autre contient des instructions de Louis le Pieux, déjà citées tout à l'heure et très dignes d'attention : ces instructions, datées du 27 octobre 822, prouvent que les forestiers des églises étaient regardés par l'empereur comme ses propres agents : il fixe les obligations auxquelles ils sont soumis, les exemptions dont ils jouissent, leur assure la juridiction de leurs « maîtres[5] ». Il faut rapprocher ce document des diplômes où Charlemagne et Louis le Pieux permettent aux religieux de Saint-Bertin de faire chasser le gibier par leurs hommes dans leurs propres bois. Tout porte à croire que la chasse, dans les domaines ecclésiastiques, était étroitement surveillée par l'empereur au moyen de ces forestiers, que la formule de 822 place dans la même situation que les forestiers du fisc[6]. En bien des cas, il devait leur donner la mission de garder pour lui le gros gibier. N'en soyons pas surpris. Les premiers empereurs imposaient leur volonté à l'Église, même en des

1. *Vita Remigii*, ch. XXVII, éd. Krusch : M. G., *SS. rerum Merovingicarum*, t. III, p. 323.

2. Terrier de 893, transcrit en 1222 : H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der mittelrheinischen Territorien*, t. I, 1860, p. 167.

3. *Polyptique d'Irminon*, VI, § 53 ; éd. Longnon, 1re partie, p. 74.

4. « ... Ut forestarius sancti ipsius eos admoneat... ne immoderate ruendo arbores glandiferas... » (*Formul. Sangallenses*, n° 9 ; Zeumer, p. 384 ; de Rozières, t. I, n° 401, p. 488).

5. « ... Servi vero forestarii, tam ecclesiastici quam fiscalini..., rigas faciant... ; sed quidquid tam liberi forestarii quam servi, ecclesiastici aut fiscalini..., cuilibet nocuerint, magistri forestariorum illorum justitiam faciant... » (*Formulae Imperiales*, n° 43 ; Zeumer, p. 320 ; de Rozière, t. I, p. 38, n° 26).

6. On a vu d'ailleurs, plus haut, p. 137, n. 3, Pépin le Bref donner à l'abbaye de Saint-Denis la forêt d'Iveline avec son gibier et *ses forestiers*. Bien souvent les *forestarii ecclesiastici* devaient être d'anciens *forestarii fiscalini*.

matières bien plus importantes à leurs yeux. Et plus tard, nous voyons encore les Capétiens entretenir des forestiers dans des bois qui appartiennent au clergé[1].

Ainsi, dans les documents de l'époque carolingienne, le terme « forestier » désigne un officier qui garde le vert et la venaison, selon la formule employée plus tard en Angleterre. Son ministère ne se confond pas avec celui des veneurs et des autres officiers de chasse. Il ne se confond pas non plus avec celui des *judices*, des *majores*, des *vilici* et des autres intendants chargés de l'exploitation économique des domaines royaux[2].

On voit qu'en somme Du Cange a donné de très satisfaisantes définitions des mots « Forêt » et « Forestier ». Après l'examen des textes invoqués par M. Thimme et de certains autres qu'il n'a pas connus, nous pouvons affirmer que le laborieux paradoxe de cet érudit doit être rejeté. La définition de Du Cange a besoin seulement d'être précisée par des distinctions chronologiques. Le sens de réserve de chasse n'apparaît pas d'une façon évidente dans les textes mérovingiens, diplômes royaux ou chartes privées. La « Forêt » royale mérovingienne est une grande *silva* où vivent les bêtes sauvages; quant aux « Forêts » privées, à cette époque, les chartes n'en donnent aucune définition explicite. Nous croyons, pour des raisons que nous avons exposées tout

1. Voir, par exemple, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, publ. par Guérard, t. III, p. 6 et 15, n[os] 8 et 22, les actes relatifs au droit de l'évêque de Paris de chasser le petit gibier dans son bois de Saint-Cloud. Les forestiers royaux, établis dans ce bois qui appartient à l'évêque, prétendent l'empêcher de chasser le lapin, le lièvre et le renard. Il est évident que la « garenne au gros gibier » est réservée au roi et gardée par ses forestiers (actes de mars 1291 et du 18 août 1307). — Un grand nombre de seigneurs ont la chasse dans des terres d'Église et la font garder par des forestiers assermentés. Voir, par exemple, *Olim*, t. I, p. 314, n° 17 (année 1269) : « Est probatum quod custodes nemorum capituli, deputati ad custodiendum boscum ipsorum de Nemoisi, quando instituuntur, faciunt domino dicte Feritatis juramentum de servanda venacione sua. » — La possession de la chasse en une terre d'Église par le roi ou par un seigneur peut s'expliquer, soit par une usurpation, cas sans doute très fréquent, soit par le fait que, au moment où la terre a été donnée à l'église, le donateur s'y est réservé certains droits; en cette seconde alternative, le droit de chasse se rattache à la gruerie. Voir, par exemple, une donation d'Amaury de Montfort, avec réserve du droit de chasse, en 1230, dans le *Cartulaire de Notre-Dame des Vaux de Cernay*, publ. par Merlet et Moutié, t. I, 1[re] partie, 1857, n° 307.

2. Ceux-ci s'occupent aussi des « Forêts », mais à un point de vue administratif.

au long, que le forestier a déjà la garde du gibier et que par conséquent la « Forêt » intéresse les rois mérovingiens avant tout comme région de chasse. Nous supposons que les « Forêts » privées sont des chasses gardées et peut-être, en certains cas, des pêcheries. Mais le terme ne prend toute sa valeur spécifique et n'a un sens juridique incontestable qu'à partir de la fin du VIIIe siècle[1]. M. Thimme prétend que c'est au cours du xe siècle que « Forêt » a commencé à désigner une réserve de chasse garantie par le ban royal, et qu'auparavant ce mot désignait une exploitation rurale. Nous disons pour notre part qu'avant Charlemagne *forestis* et *silva* se confondaient facilement sous la plume des scribes royaux; qu'à partir du règne de ce grand et puissant organisateur, qui était en même temps un infatigable chasseur, la *forestis* a pris un sens distinct, qui se marque par l'opposition des termes *forestis* et *silva* dans les capitulaires : à la constitution régulière, légale, des réserves de chasse sévèrement gardées a correspondu l'usage régulier du mot « Forêt » pour les désigner. Tout s'est précisé, institution et vocabulaire. Même dans les parties méridionales de l'empire, en Italie et en Aquitaine, la « Forêt » royale a été une circonscription où il était défendu de chasser sans l'autorisation du roi. Il y avait aussi des « Forêts » seigneuriales et des « Forêts » ecclésiastiques, et nous avons vu que l'empereur s'efforçait de contrôler les unes et les autres.

Je ne sais pas si le mot « Forêt » a été appliqué, dès son origine, à des pêches gardées. Dans tous les diplômes mérovingiens authentiques, la *forestis* est une *silva*, et, dans aucun acte privé de la même période, à notre connaissance, « Forêt »

1. Ainsi les conclusions auxquelles nous arrivons après cette longue étude diffèrent quelque peu de l'opinion générale exprimée par Waitz : à l'époque mérovingienne, dit-il, « les grandes forêts (Wälder) et spécialement la chasse étaient bien expressément à la disposition du roi : telle paraît être la signification du mot *forestis*, en ce temps-là comme plus tard » (*Verfassung*, t. II, 2e partie, 3e éd., p. 316). Il nous paraît au moins nécessaire d'admettre qu'il y a eu de tout temps des « Forêts » privées et que, d'autre part, le droit royal sur les « Forêts » a été singulièrement renforcé par Charlemagne. M. Schwappach a insisté avec raison sur l'importance de la législation carolingienne dans l'histoire de la « Forêt »; mais il a tort, selon nous, d'affirmer que jusqu'à la fin du VIIIe siècle *forestis* n'a d'autre sens que celui de forêt royale, par opposition aux autres forêts, et l'appel qu'il fait à la notion d'immunité pour expliquer la constitution des chasses royales gardées nous semble bien inutile. Voir son *Handbuch*, t. I, p. 55 et suiv.

ne signifie, d'une façon certaine, pêcherie : le texte d'une charte de 716 pour l'abbaye de Wissembourg, que nous avons signalé, laisse place au doute. A l'époque carolingienne, au contraire, nous voyons qu'il est recommandé aux forestiers de bien garder les poissons, et il y a des chartes de Charles le Chauve où « Forêt » désigne exclusivement une pêcherie. Nous pensons que les « Forêts » étaient d'abord uniquement des bois riches en gibier, et que l'habitude d'y créer des viviers et d'en confier la garde aux forestiers a fait étendre l'emploi du mot aux réserves de pêche. On a d'abord dit en ce sens : « Forêt d'eau », « Forêt de pêche », « Forêt de poissons », — telles sont, nous l'avons vu, les expressions employées dans les chartes de Charles le Chauve, — puis « Forêt » tout court.

IV.

Doutes sur l'étymologie.

Tel nous paraît être, dans son développement, le sens du mot « Forêt » à l'époque franque. Le lecteur se demandera peut-être pourquoi nous n'avons pas eu recours, pour le fixer, à la philologie. Il est évident que si, en toute certitude, la « Forêt » impliquait par étymologie l'idée de chasse réservée, ou au contraire l'idée plus vague d'étendue boisée, c'est ce point de départ qu'il faudrait prendre, et la course pourrait être plus rapide. Mais que nous disent les philologues ?

A la suite de Frisch, Diez[1] propose comme étymologie le latin *foris*, *foras*, qui correspond à la double forme *forestis*, *forastis*. Pour expliquer que « Forêt » vienne d'un mot signifiant « en dehors », il allègue, semble-t-il, deux raisons : le mot, selon lui, désigne un bois soumis au ban de chasse (donc : *en dehors* de la chasse libre) et non enclos (donc : *en dehors* des murs), par opposition avec le parc, qui est clos. Littré se rallie à l'opinion de Diez, mais rattache uniquement à l'idée de ban le vocable Forêt : « *Foresta*, dit-il, signifie primitivement un ban, une proscription de culture, d'habitation, dans l'intérêt de la chasse seigneuriale[2]. » Malheureusement, cette assertion n'est

1. *Etymologisches Wörterbuch der Romanischen Sprachen*, 3e éd., 1869, p. 185-186, au mot *Foresta*.
2. Littré, *Dictionnaire*, au mot *Forêt*.

pas compatible avec le sens que le mot présente dans les plus anciens textes : nous avons vu que, dans tous les documents du VIIe siècle, « Forêt » désigne une étendue boisée et que *forestis* et *silva* sont employés l'un pour l'autre, même à l'époque où les capitulaires carolingiens viennent donner à *forestis* une valeur juridique spéciale. Il faut donc renoncer à établir un lien *primordial* entre Forêt et Ban. Sous l'influence, sans doute, de ces considérations, Hatzfeld et Darmesteter[1] et M. Clédat[2] ont laissé de côté la signification supposée de réserve de chasse. Ils n'empruntent à Diez que sa seconde explication : la « Forêt » est un bois hors les murs. M. Huffel, comme on l'a vu[3], estime aussi que « Forêt » vient de *fŏris*, mais il adopte une troisième interprétation : la « Forêt », c'est tout ce qui est resté, sans être mis en valeur, en dehors des domaines. L'étymologie latine, en admettant qu'elle force la conviction, n'est donc plus, telle qu'on la présente maintenant, une notion que les historiens puissent exploiter avec grand profit : elle permet des hypothèses diverses et n'impose aucune conclusion précise. Au reste, elle peut même être contestée.

En Allemagne, en effet[4], les linguistes et les historiens contemporains reviennent volontiers à une étymologie germanique, qui a été longtemps admise : *forst* serait un radical purement allemand, et le bas-latin *forestis* en dériverait. On serait tenté de croire, en effet, que « Forêt » est un mot d'origine franque[5]. Mais, en ce cas, *forst* a dû, j'imagine, n'être traduit en latin

1. Hatzfeld et Darmesteter, *Dictionnaire*, au mot *Forêt*.
2. *Dictionnaire étymologique*, 1913, au mot *Fors*.
3. Voir p. 110, n. 2.
4. Cf. notamment les travaux de Schwappach qui, après avoir été tenté par l'étymologie latine, a adopté l'étymologie germanique et s'y est tenu : *Grundriss der Forst-und Jagdgeschichte Deutschlands*, 1883, p. 23; *Zur Bedeutung und Etymologie des Wortes Forst*, dans *Forstwissensch. Zentralblatt*, 1884, p. 515 et suiv; *Handbuch*, déjà cité, t. I, 1886, p. 56, n. 8; *Forstpolitik, Jagd und Fischereipolitik*, 1894, p. 6, n. 2 ; le *Deutsches Wörterbuch* de Moriz Heyne, au mot *Forst*, etc.
5. Les premiers textes où se trouve le mot *forestis* se rapportent à l'Ardenne, à l'Austrasie. C'est évidemment ce qui fait dire à Quicherat (*Mémoire cité*, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 6e série, t. I, p. 526) que *forestis* « a l'air d'être d'origine austrasienne ». L'auteur d'un acte faux de Zwentibold s'exprime ainsi, à la fin du xe siècle : « ... Sicut Franci dicunt, forestem... » (Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, n° 1911 ; nouv. éd., n° 1968. — Cf. Thimme, *Mémoire cité*, p. 110, n. 6).

sous la forme *forestis*, *forastis* que grâce au voisinage de mots latins qui lui ressemblaient par le son : *foris*, *foras*, *forasticus*. Ainsi s'expliqueraient et la forme double du mot bas-latin et la facilité avec laquelle s'est établie ultérieurement la connexion entre Forêt et Ban.

En résumé, à la question qu'on leur poserait sur le sens primitif de « Forêt », les philologues ne pourraient donner de réponse assurée. La seule méthode qui s'imposât à nos recherches est donc celle que nous avons suivie.

V.

Le sort du mot « Forêt » en Angleterre, en Allemagne et en France.

On a vu plus haut que le sens juridique, officiel, de réserve de chasse, protégée par le ban ou consacrée par l'autorisation spéciale du souverain, ne paraît s'être constitué qu'à l'époque où la royauté franque, relevée par Charlemagne, organisait son autorité et ses ressources. Les acceptions du mot, dans la suite, ont continué à dépendre de la situation politique générale, et la « Forêt » a eu des fortunes diverses dans les divers royaumes chrétiens, selon que le pouvoir central était fort ou faible.

C'est en Angleterre que « Forêt » a conservé le plus longtemps son sens plein, parce que la continuité de la puissance monarchique depuis l'invasion normande a pu y assurer mieux qu'ailleurs la continuité de l'institution. Nous croyons avoir prouvé[1] que la tradition carolingienne, dénouée en France durant l'anarchique xe siècle, avait été renouée en Normandie par les ducs du xie et qu'elle fut importée en Angleterre par Guillaume le Conquérant. Pendant de longs siècles, la « Forêt » anglaise sera un district de chasse, théoriquement boisé, mais dans lequel sont très souvent comprises des terres habitées. Au xiie siècle, l'auteur du *Dialogue de l'échiquier* trouve l'étymologie de *foresta* dans le latin *fera*, bête sauvage[2]. D'autre part,

1. *Les Origines franco-normandes de la Forêt anglaise*, dans *Mélanges d'histoire offerts à M. Ch. Bémont*.
2. « Foresta regis est tuta ferarum mansio... Unde foresta dicitur, *e* mutata in *o*, quasi feresta, hoc est ferarum statio » (*Dialogus de Scaccario*, I, xii; éd. Hughes, Crump et Johnson, 1902, p. 105).

la « Forêt », fondée en Angleterre par Guillaume et sans cesse agrandie par ses successeurs jusqu'au règne de Jean sans Terre, au point de comprendre une partie considérable du royaume et d'être un véritable fléau pour la population, est essentiellement royale, faite pour le roi, pour son délassement. Elle a été constituée et accrue au gré de sa fantaisie, sans qu'on s'inquiète de savoir à qui appartiennent les terres afforestées[1]. Elle est garantie par une législation aussi arbitraire que rigoureuse, issue « non pas du droit commun du royaume, mais de la volonté des princes[2] ». Le roi seul peut y chasser ou permettre d'y chasser les quatre « bêtes de la Forêt » : le cerf, le daim, le chevreuil et le sanglier. Des « forestiers » veillent sévèrement à leur conservation et à la stricte limitation des droits d'usage. Si le roi aliène une portion de sa « Forêt » au profit d'un seigneur, presque toujours les servitudes forestières disparaissent en partie : la « Forêt » devient une « Chasse ». Le droit d'« afforester » et d'appliquer la « loi de la Forêt » est et reste en Angleterre une régale[3]. Ainsi la conception carolingienne de la « Forêt », transportée et développée en Angleterre par des princes très puissants, y a été poussée jusqu'à ses dernières conséquences, y a revêtu sa forme juridique la plus précise et la plus impérieuse, et le mot y a gardé le plus longtemps sa signification spéciale, au lieu de glisser de bonne heure vers le sens général d'étendue boisée, comme il l'a fait en Allemagne et surtout en France.

En Europe centrale, au xᵉ et au xɪᵉ siècle, les princes de la dynastie saxonne et de la dynastie franconienne fondent l'État allemand, et la domination du roi-empereur atteint son apogée. Malgré son éclat, elle ne repose pas cependant sur des bases aussi solides que le pouvoir des rois anglo-normands. L'institution de la « Forêt » est un des témoignages de cet état politique,

1 « Nec interest cujus sint nemora, sive enim regis sint, sive regni procerum » (*Ibid.*, I, xii, p. 106).

2. « Legibus quidem propriis subsistit, quas non communi regni jure set voluntaria principum institutione subnixas dicunt, adeo ut quod per legem ejus factum fuerit non justum absolute set justum secundum legem foreste dicatur. In forestis etiam penetralia regum sunt et eorum maxime delicie, etc. » (*Ibid.*, I, xi, p. 105).

3. Cf. F. Liebermann, *Ueber Pseudo-Cnuts Constitutiones de foresta*, 1894 ; G. J. Turner, *Select Pleas of the Forest* (*Selden Society*), 1901, avec une excellente introduction ; et mon étude, déjà citée, sur la *Forêt anglaise*.

caractérisé par la prérogative très réelle du souverain, qui doit néanmoins faire de grandes concessions à la féodalité laïque et ecclésiastique et aux communautés des *pagi*[1]. La « Forêt » est un district de chasse[2], qui dépend ou du roi ou d'un grand. Celui-ci, en principe, a reçu du roi sa Forêt ou a été autorisé par lui à en avoir une. Il est évident qu'en bien des cas le roi confirme, pour la forme, des « Forêts » créées par les grands et que même on se passe de sa confirmation. Le district forestier n'est pas forcément composé de bois et de landes. Il peut comprendre des territoires peuplés et cultivés, appartenant à des particuliers, voir un *pagus* tout entier, et nous avons des textes mentionnant le consentement des habitants, des *compagenses*. Défense est faite d'y prendre le gros gibier ou d'y exercer des droits d'usage qui compromettraient la subsistance des animaux[3].

1. Pour ce qui suit, voir les diplômes royaux et les chartes du xe et du xie siècle cités ou signalés par M. Thimme, p. 126-146, 151-154. Nous sommes loin d'accepter les conclusions qu'il en tire. Il a souvent mal interprété les textes de cette période, comme ceux de la période franque, parce qu'il ne s'est point départi d'une idée générale fausse et qu'il ignore, ce semble, l'histoire de la Forêt anglaise au xie et au xiie siècle : elle lui aurait permis de comprendre exactement certains documents sur lesquels il s'est complètement trompé.

2. Il y a des exceptions. Dans certains documents, *forestis* a simplement le sens de *silva*. Voir les textes cités par Thimme, p. 142. J'ai donné plus haut des exemples de cette synonymie pour l'époque franque. Il en est ainsi partout, même en Angleterre : au xiie siècle, l'auteur du *Dialogue de l'Échiquier* a construit une théorie juridique de la Forêt; il lui arrive cependant d'employer ce mot dans le sens de *nemus*. Voir mon étude sur la Forêt anglaise, en appendice à mon édition française de l'*Hist. constit. d'Angleterre*, de Stubbs, t. II, p. 758, n. 1.

3. M. Thimme s'est évertué à prouver que dans certains textes de l'époque saxonne et salique, *Forêt* a le sens « carolingien » d'exploitation agricole fermée aux usagers, qu'il lui a, nous l'avons vu, paradoxalement attribué. Il n'est pas plus heureux dans cette argumentation que dans les précédentes. Il s'appuie principalement sur des textes où il est question des droits d'usage et des cultures dans les Forêts allemandes. P. 135, n. 4, il cite une charte où l'archevêque de Cologne accorde à l'église de Deutz « decimationes novalium de duabus Forestibus supradictis, quicquid agrorum vel vinearum ad praesens innovatum est vel deinceps innovatum fuerit », et ces deux Forêts où il y a des cultures et des vignes lui paraissent présenter les caractéristiques qu'il a cru trouver dans les Forêts de l'époque franque. Ailleurs, il rencontre des Forêts où il est défendu de défricher en même temps qu'il est défendu de chasser sans autorisation, et il conclut que celles-ci représentent un type nouveau, absolument différent; selon lui, les premières étaient des propriétés où « le travail de culture était ardemment poussé », les secondes sont des districts où « les habi-

Les bêtes protégées par le « wiltban » sont notamment le cerf et la biche, le sanglier, le chevreuil, l'ours, et le mot « Forêt », dans une acception dérivée, peut désigner le droit de chasser ce gibier. Les « Forestiers » sont chargés d'appliquer la loi de la Forêt (*Lex forestalis*, *Jus forestense*). Le mot *forestare*, *inforestare*, qui ne semble pas avoir existé aux temps carolingiens, est apparu pour désigner l'acte d'instituer une « Forêt » ou de mettre en défense le gibier. On dit : forester des bois, forester des bêtes.

Jusqu'au XIIIe siècle, les empereurs accordent fréquemment le ban forestier[1]. Mais avec les concessions ruineuses faites par Frédéric II à la haute noblesse, avec la chute des Hohenstaufen, l'anarchie féodale et la mainmise des princes sur les régales, commence un nouveau régime. Les anciens districts de chasse subsistent, mais les nouveaux qui se fondent ne sont plus constitués par l'octroi du ban royal. Les grands seigneurs réussissent peu à peu à accaparer la chasse à courre, aux dépens même de la moyenne noblesse et des chevaliers et défendent leurs réserves de gibier par leurs propres moyens, avec leurs forestiers et leurs tribunaux. Il leur arrive d'invoquer encore les privilèges de ban que leurs ancêtres ont pu jadis recevoir, mais la « Forêt » des Carolingiens, des empereurs saxons, franconiens et souabes, essentiellement caractérisée par la protection du ban royal, n'est plus en somme qu'un souvenir. Le mot « Forêt » conserve longtemps encore, dans quelques textes, son sens archaïque[2], mais « wiltban » est beaucoup plus employé que « forst », dans les derniers siècles du moyen âge, pour dési-

tants n'ont pas le droit de défricher ou d'exploiter » (voir notamment p. 139). Il n'a rien compris à ces textes. La Forêt était un district de chasse où il y avait souvent des cultures, des vignes ; le roi ou le seigneur de la Forêt, quand il n'était pas trop brutal, tolérait cette exploitation, à condition qu'elle ne s'étendît pas davantage : si on défrichait de nouvelles terres, si on faisait des « novales », il fallait payer une somme annuelle en réparation du tort fait à la réserve de chasse. En certains endroits, sans doute particulièrement giboyeux, on défendait, non seulement de défricher, mais même d'exercer aucun droit d'usage. En tout cas, l'exercice des droits d'usage était strictement surveillé. Pendant tout le moyen âge, les agriculteurs n'ont cessé de se plaindre des forestiers.

1. On trouvera les preuves de ce qui suit dans le *Handbuch der Forst-und Jagdgeschichte Deutschlands*, de Schwappach, *passim*, notamment t. I, p. 198 et suiv.

2. Voir, par exemple, un texte du XVIe siècle cité par Schwappach, *Handbuch*, t. II, p. 589, n. 4.

gner à la fois le privilège et le district de chasse[1]. « Forst » tend de bonne heure à perdre sa signification carolingienne, pour se rapprocher de sa signification moderne de forêt domaniale, mise en exploitation régulière.

En France, à partir du xe siècle, l'institution de la « Forêt » se désagrège peu à peu au milieu du grand chaos où la société est plongée. Nous ne connaissons pas les détails de son évolution. Les textes précis sont très rares. Mais on peut affirmer ceci : le droit de chasse devient tout seigneurial, sous le nom de droit de « Garenne[2] », et le roi n'intervient plus dans la création des districts de chasse ; il a simplement, comme les seigneurs, ses « Garennes[3] ». La substitution de « Garenne » à « Forêt » témoigne, dans le langage, de ce changement. Le mot « Forêt » continue à vivre en France, mais il sert désormais à désigner les étendues boisées, sans impliquer l'interdiction de chasser et de détruire le vert. Il n'avait jamais cessé, dès l'origine, de côtoyer le mot *silva*. Il devient définitivement son synonyme.

C'est au xie siècle particulièrement qu'on peut saisir dans les textes cette transformation. Tantôt *foresta* est employé dans son acception carolingienne : par exemple, en 1080, le comte de Joigny donne aux religieux d'un prieuré qu'il fonde le droit d'avoir continuellement un pêcheur « dans sa Forêt du fleuve d'Yonne[4] ». Tantôt, au contraire, il devient impossible de distinguer la *foresta* de la *silva* ou même du *nemus*[5]. En Norman-

1. C'est à partir du xie siècle que les deux mots entrent en concurrence. Voir dans Schwappach, t. I, p. 217, n. 34, un passage du *Miroir de Saxe* (commencement du xiiie siècle), où l'auteur les emploie indifféremment pour désigner une réserve de chasse.

2. Garenne, au moyen âge, n'a pas uniquement le sens de garenne à lapins. C'est en général la réserve de chasse. Nous publierons prochainement une étude sur le droit de chasse en France au moyen âge : nous y donnerons de nombreuses preuves de tout ce que nous avançons ici.

3. A partir du xiiie siècle, la royauté, par l'organe du Parlement, interviendra pour empêcher l'extension des garennes ; nous en avons donné plus haut, p. 134, n. 2, des exemples. Mais il ne s'agit pas de reprendre l'idée carolingienne de ban royal : le roi cherche certainement à réprimer un abus, et son action est ici un des mille témoignages de sa politique générale. Plus tard, les monarques absolus institueront un régime de chasse royale qui rappellera celui de la « Forêt » ; mais ils ne songeront pas à rendre à ce mot son ancienne valeur.

4. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. II, 1860, p. 35, n° 34.

5. *Foresta* est d'ailleurs beaucoup moins fréquent dans les textes. Les mots le plus souvent employés sont *silva*, *nemus*, *boscus*. Voir, par exemple, le

die même, dès le XIe siècle, — alors que l'Angleterre a été conquise par les Normands et que l'institution carolingienne de la Forêt y est implantée et maintenue vigoureusement, — on perd l'habitude de désigner sous ce nom les réserves de chasse : on les appelle des « haies », des « parcs[1] ».

Les érudits qui ont étudié l'exploitation rurale et forestière en Normandie et dans le reste de la France aux temps capétiens ont en général ignoré le sens carolingien du mot, précisément parce qu'il devient difficile à saisir ou même ne se rencontre plus dans les documents qu'ils ont lus. Cependant sa trace subsiste, et, si on l'ignore, on ne peut pas comprendre certains archaïsmes employés encore dans les derniers siècles du moyen âge. En divers endroits, on appelle « Forêt » une réserve où les usagers ne peuvent pas entrer. Dans quelques textes du XIIe siècle, cette réserve est désignée par les mots accolés de « Forêt » et de « Haie », comme si l'on voulait faire comprendre le premier par le second. Ainsi, à Saint-Rémy-des-Landes, les religieuses ont un droit d'usage dans le bois *extra haias et forestam*[2]. Dans les coutumes de Lorris et dans celles que certains villages ont obtenues sur le modèle de Lorris, les usages sont pris « en dehors de la Forêt », et cette « Forêt » est une « Haie[3] ». Des docu-

Cartulaire de l'Yonne, où il y a un très grand nombre de chartes sur les forêts de la région aux XIe et XIIe siècles ; Lépinois et Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. I, 1862, introduction, p. CCXXXII.

1. On trouvera maints exemples de ce que j'avance dans les chartes. Je citerai comme particulièrement typique une charte de 1074, par laquelle Guillaume le Conquérant règle les droits d'usage des religieux de Saint-Wandrille dans les deux forêts de Caudebec et de Gouville. « Forêt » y a le sens que nous donnons aujourd'hui à ce terme ; terrain de chasse se dit *haia ;* terrain fermé aux usagers se dit *deffensio ; silva* désigne spécialement la plantation d'arbres (*Recueil des chartes de Saint-Wandrille*, dans F. Lot, *Études critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. 83-84, n° 37). Cf. une charte de 1208 dans le *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe* (publ. par la Société historique et archéologique de l'Orne, 1889), p. 343 : « ... in forestis meis, extra defensa... »

2. *Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, publ. par Prou et Vidier, t. I, 1900-1904, p. 396, n° 172 (charte de 1160).

3. *Coutumes de Lorris*, art. 29 (éd. M. Prou, *les Coutumes de Lorris*, *Nouvelle revue historique de droit*, t. VIII, 1884, p. 455. Cf. le commentaire très exact de M. Prou, p. 171). Dans l'art. 23 (*Ibid.*, p. 454), *foresta* est donné comme synonyme de *haia :* « nostre forest ou haie », est-il dit très nettement dans l'article correspondant de la charte accordée sur le modèle de Lorris à Villeneuve-l'Archevêque en 1172 (Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. II, p. 241, n° 225) ; de même dans la charte de Voisines, 1187 (*Ibid.*, p. 382, n° 373), etc...

ments du XIIIe et du XIVe siècle donnent encore à « Forêt » le sens de défens : ainsi, dans le *nemus de Otha* (forêt d'Othe), la tierce partie est conservée pendant une période de trente ans *in foresta*, c'est-à-dire en défens[1]; à Bertrange, la partie septentrionale du bois, interdite aux usagers, s'appelle *foresta*[2]; en 1314, les religieux de Saint-Étienne de Dijon prétendent empêcher les villageois de Velle-sous-Gevrey d'user d'un *nemus quod foresta vocatur*[3]. *Foresta* est devenu ici une sorte de nom propre[4], mais les moines de Saint-Étienne se rappellent qu'autrefois ce bois était fermé aux paysans. Que le vieux sens du mot se soit vite oblitéré, c'est ce que prouvent les textes du XIIIe siècle relatifs à la « Forêt » de Lorris : on parle encore, dans les enquêtes, des « Usages de Lorris, en dehors de la Forêt[5] », mais lorsque le roi veut désigner sa chasse de Lorris, il l'appelle « Garenne[6] ».

La Forêt, au sens juridique de réserve à gibier, protégée par le ban royal, est donc née dans le royaume franc, mais n'a pas survécu en France à la disparition de la puissance carolingienne. Sa signification légale ne s'est maintenue que là où le monarque a été assez fort pour avoir de grands territoires de chasse, en Allemagne et surtout en Angleterre. En France, elle est tombée, laissant toute la place à un sens purement géographique. Les vicissitudes qu'a subies la valeur du mot Forêt ont ainsi dépendu étroitement des vicissitudes du pouvoir royal.

Lorsque je terminais au mois de juillet dernier ce petit mémoire, où je dénonçais les erreurs et les fautes d'un érudit

1. Quantin, *Recueil de pièces pour faire suite au cartulaire de l'Yonne*, 1873, p. 67-68, n° 148 (charte de 1214).

2. *Cartulaire de la Charité-sur-Loire*, publ. par René de Lespinasse, 1887, p. 244 et suiv., n° 117 (charte de 1266). Trait caractéristique, au cours de la rédaction de cette charte, le scribe emploie aussi *foresta* dans le sens de *nemus*.

3. *Chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon*, publ. par un groupe d'étudiants de l'Université de Dijon : *Chartes de 1309 à 1320*, éditées à la suite de la thèse de doctorat en droit de M. Paul Parisot, Dijon, 1906, p. 78.

4. On en pourrait citer plusieurs autres exemples. Ainsi l'abbaye de Preuilly a reçu de Normand de Bray « boscum qui proprio nomine Forez Normanni nuncupatur » (vers 1130; *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 278, n° 158).

5. Enquête de 1271 : *Olim*, éd. Beugnot, t. I, 1839, p. 375-376.

6. Donation de Louis IX à Eudes de Lorris en 1256 : *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, 1875, publ. par J. de Laborde, p. 329, n° 4299.

allemand, je ne pensais assurément pas faire œuvre de circonstance. Depuis, la guerre a mis face à face, non seulement des armées, mais des peuples, des esprits, des disciplines intellectuelles. D'une nation à l'autre, les savants en cheveux gris se sont parlé pendant que les jeunes soldats se battaient. Un certain nombre d'universitaires allemands, et non des moindres, ont signé un manifeste et donné des entrevues à des journalistes, et ils n'ont pas laissé à autrui le soin de manœuvrer l'encensoir devant leurs augustes personnes. A les entendre, il n'y a pas de culture comparable à la culture germanique, l'organisation du travail est parfaite en Allemagne, toute l'activité humaine s'y dépense selon d'admirables règles de laboratoire, et l'on y possède des recettes infaillibles pour la fabrication des livres d'histoire ou de philologie comme pour celle des produits chimiques et des obus. De chez nous, on a riposté. Des journalistes manquant notoirement de compétence, et quelques professeurs un peu aigris ont profité de l'occasion pour recommencer la campagne contre la « Nouvelle Sorbonne » et réclamer la séparation de la science historique française et des méthodes allemandes. Des savants sont intervenus et ont dit ce qu'il fallait dire.

Ils ont fait observer que les méthodes, pour mener par exemple des recherches historiques, ne sont pas spécialement des méthodes allemandes, et que beaucoup ont même été inventées en France; ils ont ajouté qu'il faut continuer à se servir de toutes celles qui sont justes et utiles, même si elles ont été inventées en Allemagne, et qu'il serait enfin tout à fait puéril de contester les résultats obtenus par la science allemande. Après avoir pris ces précautions, ils ont planté quelques épingles dans le ballon lancé par les universitaires allemands. Pourquoi taire la satisfaction que nous avons tous éprouvée à voir se dégonfler cette bouffissure? Chacun de nous pensait tout bas ce qui vient d'être dit tout haut par quelques maîtres de la science française.

Il me semble que, malgré le modeste intérêt de recherches sur la signification d'un mot, les critiques dont vient d'être l'objet le mémoire de M. Hermann Thimme illustrent assez bien, par un exemple précis, les reproches qu'on peut souvent adresser à l'armée d'érudits qui travaille dans les universités et les bibliothèques allemandes.

Voici un bon jeune homme (j'imagine que M. Thimme est un débutant) qui a été formé dans quelque « séminaire ». On lui a appris à manier les *Monumenta Germaniae*, à dédaigner les

livres français, à faire des fiches, à en tirer une dissertation et à mettre au bas des pages des références très abrégées de façon que le *vulgum pecus* n'y comprenne goutte. Ainsi initié, il a résolu de se lancer brillamment, par le moyen d'une dissertation paradoxale. Après avoir, sans doute, lu quelques textes carolingiens où *forestis* a un autre sens que *silva* et où il est question de restriction aux droits d'usage, il imagine sa petite théorie personnelle sur la transition de la propriété collective à la propriété privée. Peu importe que la doctrine de von Maurer sur les communautés de Marche soit renversée depuis longtemps; il prend son point de départ dans cette ruine, et le voilà en route.

Il est inexpérimenté : ses recherches sont trop limitées, il omet des textes importants et use de documents faux; il lui arrive de prendre distraitement une fiche incomplète, qui lui fait commettre un grossier contresens; il n'évite pas, dans ses raisonnements, le cercle vicieux. Mais voici qui est bien plus grave : il ne cherche qu'à justifier par des citations le paradoxe initial que lui ont suggéré quelques textes mal compris. Alors que soi-disant il veut découvrir la signification véritable d'un mot, il ne se soucie pas de déterminer exactement la portée de ce mot dans chacun des diplômes ou des capitulaires qu'il analyse. Il jongle avec les textes, leur fait dire souvent le contraire de ce qu'ils veulent dire, attribue arbitrairement aux mots un sens nouveau si le sens ordinaire le gêne, et s'il trouve un gros obstacle sur son chemin, il le tourne, au lieu de revenir sagement en arrière. Tout cela n'est pas conforme aux principes de la probité intellectuelle. Enfin, défaut assez fréquent en Allemagne, il manque, à un degré étonnant, du sens des réalités. Entouré des nuages de la doctrine, escorté par un bataillon serré de fiches blanches et noires qui lui bouchent la vue, il s'avance à l'aveugle. Il préjuge que les forêts mérovingiennes ne sont pas des forêts, et il ne lui vient pas à l'idée de consulter une carte : il ne se demande point si, par hasard, actuellement, il n'y a pas des forêts du même nom existant à la même place de temps immémorial. Il parle de culture intensive à propos de pays où il est actuellement impossible d'en faire. Il voit se développer, par un choix de l'autorité royale, la propriété privée, dans une région inhospitalière où la nature impose, en plein xxe siècle, des pratiques de vie rurale collective.

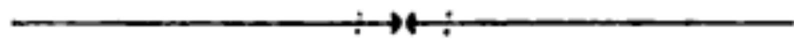
Ainsi conçue, l'érudition n'est plus qu'un jeu de l'esprit :

encore risque-t-elle de n'être un jeu que pour l'auteur tout seul, car il est difficile de persuader aux hommes, et même à des savants, que des considérations sur la propriété mérovingienne peuvent être un badinage et qu'il n'y faut rechercher qu'une distraction aimable. Décidément, l'érudition ne peut être que sérieuse, et son seul honneur, sa seule dignité, sa seule raison d'exister est d'être un honnête et droit chemin vers la vérité.

Je ne me targue pas de tirer de ma petite étude des conclusions nouvelles sur la façon de travailler de certains savants allemands et sur les pitoyables résultats qu'a souvent le dressage tout machinal des séminaires de leurs Universités. Je ne fais ici qu'ajouter un exemple à bien d'autres. On sait depuis longtemps que l'armée trop vantée des docteurs d'outre-Rhin n'est pas entièrement de première qualité et que c'est une prétention excessive et vaine de vouloir former, par des procédés mécaniques, autant d'historiens et de philologues que d'ingénieurs d'usines et de commis voyageurs.

Les défauts qui rendent complètement inutile la besogne accomplie par M. Thimme ont été maintes fois relevés dans des ouvrages beaucoup plus considérables que le sien ; ce sont, en grande partie, les défauts que Fustel de Coulanges a vigoureusement dénoncés, quand il a critiqué les livres de von Maurer ; et l'on pourrait appliquer aussi au mémoire de M. Thimme ce que Renan a dit des savants de l'École de Tubingue, dans l'introduction de son livre sur les *Évangiles*. Il signalait cet « étrange parti pris, ou plutôt ce manque de mesure dans l'induction, qui nuit si souvent, en Allemagne, aux plus rares qualités de diligence et d'application. On repousse de solides témoignages et on y substitue de faibles hypothèses ; on récuse des textes satisfaisants et on accueille presque sans examen des combinaisons hasardées... Du nouveau, voilà ce qu'on veut à tout prix... » Et l'illustre historien refusait d'admettre d'emblée « la dernière nouveauté, éclose du cerveau d'un jeune docteur, et qui peut être bonne tout au plus à servir d'excitation à la recherche, dans les cercles d'érudits ».

Ch. Petit-Dutaillis.



DU TEXTE DES ACTES REPRODUITS

DANS LE

PREMIER REGISTRE DE PHILIPPE AUGUSTE

Depuis le jour où Léopold Delisle inséra dans l'introduction au *Catalogue des actes de Philippe Auguste* une notice sur les registres de ce roi qui méritera toujours l'admiration des érudits, personne n'a mis en doute l'affirmation que « ces registres contiennent principalement la minute des actes expédiés à la chancellerie du roi[1] ». Cette affirmation, je l'ai moi-même répétée, au moins en ce qui concerne le registre qui a servi de modèle à tous les autres, le registre IX du Trésor des chartes, aujourd'hui conservé au Vatican[2], et cela non seulement par la déférence due à l'opinion d'un maître aussi éminent, mais aussi parce que je ne voyais pas alors d'autre moyen d'expliquer les anomalies présentées par le texte d'un acte transcrit dans ce registre. C'est celui par lequel Philippe Auguste confirma en 1180 l'affranchissement que son père avait accordé à ses serfs d'Orléans[3]. La confirmation, dont les termes sont, comme toujours, calqués sur ceux de l'acte confirmé, nous est parvenue par des copies prises sur l'original aujourd'hui perdu, copies qui ne présentent rien d'anormal, et aussi par une transcription insérée au folio 54 du registre du Vatican, où les formules sont abrégées et où se trouvent maladroitement reproduites certaines expressions provenant de la charte que Philippe Auguste avait à confirmer et qui ne pouvaient convenir qu'à Louis VII[4]. Pareille bévue sem-

1. *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, p. VII.
2. *Étude sur la constitution du Trésor des chartes*, introduction au t. V des *Layettes du Trésor des chartes*, p. V.
3. Cet acte figure sous le n° 2 dans le *Catalogue* de M. Delisle.
4. Notamment cette expression « ... ob remedium anime nostre et antecessorum nostrorum *et filii nostri Philippi regis...* ».

blait tout d'abord n'être possible que dans un brouillon ; cependant, elle peut encore s'expliquer autrement. On a en effet beaucoup de raisons de croire que le registre du Vatican a dû être, en grande partie, composé d'après le travail de restitution des Archives royales entrepris sous la direction de Gautier de Nemours à la suite de la surprise de Fréteval. Lors de ce travail, celui qui fut chargé de restituer la pièce en question se sera servi de l'acte de Louis VII, qu'il savait avoir servi de modèle à celui de Philippe Auguste, et, par négligence, il aura laissé passer dans sa restitution les expressions que j'ai signalées, restitution que le copiste du registre aura ensuite servilement reproduite.

Depuis lors, l'examen minutieux des registres de Philippe Auguste et principalement du registre du Vatican m'a amené à rejeter complètement l'opinion admise. Ce qui semblait surtout la légitimer, c'est que les textes des actes reproduits dans les registres diffèrent le plus souvent des textes de ces mêmes actes qui nous sont parvenus par ailleurs en ce que les formules initiales et finales y sont abrégées. La comparaison des deux textes de l'acte par lequel Philippe Auguste maintient en l'état la commune de Corbie, pris l'un sur le registre du Vatican, l'autre sur une copie de l'expédition originale, fera bien comprendre dans quelle mesure :

Copie par Dom Grenier d'après l'original scellé alors aux Archives de l'abbaye de Corbie (Bibl. nat., Collection de Picardie, vol. 53, fol. 116).	*Registre du Vatican* (Ottoboni 2796, fol. 55).
In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Philippus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod, ob remedium anime nostre et parentum nostrorum, jura et libertates monasterii Beati Petri Corbeiensis	In nomine, etc. Philippus, etc. Notum quod jura et libertates monasterii Beati Petri Corbiensis . . . .
Quod ut perpetuam obtineat	Quod ut perpetuam, etc. Ac-

stabilitatem, sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferius annotato precepimus confirmari. Actum Messane, anno ab incarnatione Domini M° C° nonagesimo, regni nostri anno duodecimo, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa. Signum comitis Theobaudi, dapiferi nostri. Signum Guidonis buticularii. Signum Mathei camerarii. Signum Radulphi constabularii. Data vacante (*Monogramme*) cancellaria.

tum Messane, anno Domini M° C° XC°, regni XII°.

Pourtant il se trouve un certain nombre d'actes qui, loin d'être abrégés, sont reproduits intégralement dans le registre. On ne paraît pas avoir signalé jusqu'ici que ces copies intégrales forment un groupe compact et dont la place qu'il occupe aurait dû être remarquée.

On sait que le registre du Vatican se compose de deux parties. La première, écrite d'un seul jet vers la fin de 1204, s'ouvrait, au folio 14 v°[1], par une série de chartes de communes. Or, les douze premières de ces chartes, jusqu'au folio 20 r° inclus, sont toutes transcrites intégralement. Au verso du même folio, dès la première colonne, le copiste commence à donner des signes de fatigue : il reproduit encore l'invocation de la charte de Mantes sans y rien retrancher ; mais, le courage lui manquant, il abrège la formule de notification en *Notum*, *etc.* Enfin, à la seconde colonne, la paresse l'emporte : dans la charte de Roye, il abrège non seulement la formule de notification comme dans la charte de Mantes, mais aussi l'invocation qu'il remplace par *In nomine*, *etc.*, et toutes les clauses finales qu'il représente par *Quod ut ratum*, *etc.*, en omettant jusqu'à la date. Désormais, il persiste presque constamment dans son système qu'il accentue même parfois jusqu'à supprimer le nom du roi et à commencer la copie aux mots *Notum*, *etc.*

1. Le folio 11 doit également appartenir à cette première partie, mais il pourrait bien avoir été déplacé.

Il me paraît donc évident que ces copies abrégées proviennent simplement de la paresse du copiste et non de ce que les textes qu'il avait sous les yeux étaient des minutes où les formules étaient omises. Ce qui le prouve, ce n'est pas seulement qu'il avait commencé par donner des reproductions intégrales, mais aussi et surtout qu'il applique le même système à des actes ne provenant pas de Philippe Auguste et dont les minutes étaient hors de sa portée, tels que la constitution de douaire faite par Richard Cœur-de-Lion à Bérengère de Navarre, le 21 mai 1191, à Limassol en Chypre, alors que le roi de France était sous les murs d'Acre[1]. D'ailleurs, nous trouvons dans un autre registre de Philippe Auguste la preuve que l'on ne se gênait point pour abréger de la sorte des textes que l'on possédait *in extenso*. Lorsque quelques années plus tard, en 1211, on exécuta une copie du registre du Vatican, celle qui porte aujourd'hui aux Archives nationales la cote JJ 7 et que Léopold Delisle désigne par la lettre C, le nouveau copiste généralisa le même système d'abréviation et l'appliqua même au groupe des premières chartes de commune par lesquelles s'ouvrait le modèle qu'il avait sous les yeux, et dont son prédécesseur avait, comme nous l'avons vu, respecté l'intégralité[2].

Il arrive aussi que, parmi les textes du registre que M. Delisle a qualifiés de minutes, il s'en trouve qui présentent, avec les autres textes parvenus soit par des expéditions originales, soit par d'autres copies, des différences autres que celles qui proviennent de l'abréviation des formules. C'est ainsi que, pour la pièce qu'il a cataloguée sous le n° 360 (assignation d'une rente à deux prêtres établis dans l'église Saint-Jacques d'Étampes), le texte abrégé transcrit au registre et que M. Delisle appelle une minute contient cependant une indication, celle de la date du mois, qui ne se retrouve pas dans l'expédition, laquelle, par

1. Registre du Vatican, fol. 37, col. 1. Le nom même du roi Richard est omis dans cette copie, qui débute par *Notum, etc., quod*.

2. Le registre JJ7 donne, en effet, sous une forme abrégée, au fol. 35 v°, la charte de commune de Cerny, Chamouille, etc. (n° 101 du *Catalogue* de M. Delisle), intégralement copiée au fol. 15 du registre du Vatican; — au fol. 36 v°, les coutumes de Bruyères, Cherêt, Vorges et Valbon (n° 182 du *Catalogue*) intégralement copiées au fol. 16 du registre du Vatican; — au fol. 40, les coutumes de Noyon (n° 39 du *Catalogue*) intégralement copiées au fol. 20 du registre du Vatican.

contre, donne la mention des grands officiers. Il en est de même pour les numéros 606, 814, 847, etc. Du reste, une remarque du consciencieux diplomatiste donne à croire que le fait ne lui avait pas échappé[1], mais on peut s'étonner qu'il n'en ait pas tiré une conclusion qui s'imposait, à savoir que ces pièces ont été rédigées sous une double forme, celle de *lettre* et celle de *charte*, et que c'est le texte sous forme de *lettre* qui a été abrégé dans le registre. On sait, en effet, c'est lui-même qui l'a prouvé, que la mention de date du mois et l'absence des signatures des grands officiers sont des caractéristiques des lettres.

La rédaction des actes sous cette double forme a été beaucoup plus fréquente qu'on ne l'a cru jusqu'ici. M. Delisle en avait lui-même cité trois exemples[2]. Outre ceux que j'ai énumérés tout à l'heure, il aurait pu encore mentionner ceux auxquels il a donné les nos 1021 et 1048 et probablement d'autres encore. Tous ceux de ces actes à double forme qui sont transcrits dans le registre, — c'est là un fait qu'il importe de noter, — le sont toujours sous la forme de lettre.

Je crois donc que les différences que l'on remarque entre le texte des actes copiés dans les registres de Philippe Auguste et le texte de ces mêmes actes qui nous est parvenu par ailleurs proviennent, non de ce que ces registres ont été formés d'après les minutes, mais de ce que le texte y a été tout simplement abrégé.

L'argument contraire que M. Delisle avait cru pouvoir tirer de la pièce 360[3] provient, ainsi qu'on a pu le voir, de ce qu'il a pris pour une minute la transcription abrégée d'après l'exemplaire en forme de lettre, et, pour une expédition, l'exemplaire en forme de charte.

Quant à l'argument qu'il trouvait dans la transcription, au registre d'une charte de 1155 dont l'expédition originale avait été brûlée avant 1187, longtemps avant la rédaction du plus ancien registre de Philippe Auguste, transcription qui donnait à supposer que l'usage de conserver les minutes devait exister à la chancellerie royale depuis le règne de Louis VII[4], il n'a pas

1. « La minute est souvent datée d'une manière plus vague ou d'une manière plus rigoureuse que l'expédition. » Introduction, p. LV.

2. *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, Introduction, p. LX, n. 1.

3. *Ibid.*, p. VII.

4. *Ibid.*, p. VII et n. 2. L'acte est transcrit au fol. 52 du registre du Vatican.

beaucoup plus de force. La charte en question n'est autre que celle de la commune de Lorris; or, si l'on se rappelle combien fut grande la célébrité de cette charte qui, dans la seule période de 1155 à 1187, servit de modèle à seize autres chartes de communes[1], on ne verra rien d'étonnant à ce qu'il existât des textes autres que la minute et l'expédition détruite dans l'incendie de Lorris.

Renchérissant encore sur M. Léopold Delisle, M. Tuetey avait cru voir, dans le registre, non plus la copie des minutes, mais les minutes mêmes des lettres expédiées, « minutes souvent raturées et surchargées... Aucun acte, dit-il, n'a mieux conservé ce caractère de minute que la charte de commune octroyée en 1207 à Péronne; des passages entiers ont été raturés et remplacés par une nouvelle version ajoutée au bas de la page avec renvoi au texte primitif[2] ». Mais les surcharges et les ratures de cette charte s'expliquent tout autrement : M. Tuetey n'a pas vu qu'elles avaient pour but de rendre le texte de la charte de 1207[3] conforme à celui d'une nouvelle charte que Philippe Auguste accorda aux bourgeois de Péronne en 1209[4] et que le scribe de la chancellerie, toujours préoccupé d'abréger son travail, ne se sera pas soucié de transcrire à nouveau intégralement dans le registre.

A l'appui de son opinion, M. Tuetey citait le fait que « la même pièce existe quelquefois en double exemplaire, en minute cancellée et en expédition; c'est ainsi que la charte de Philippe Auguste relative à la prévôté de Compiègne se trouve en minute au fol. 47 v° et en copie au fol. 14 r°. L'acte constitutif de la commune de Tournai, dont le texte complet est au fol. 13, a été inséré en partie au fol. 49; la convention conclue en 1211 entre Enguerran de Coucy et Philippe Auguste a été reproduite deux fois : une première fois en minute cancellée au fol. 80 r° et une seconde fois en expédition au fol. 80 v° ».

En réalité, aucun de ces trois exemples ne vient confirmer l'opinion de notre confrère.

1. Voyez Maurice Prou, *les Coutumes de Lorris et leur propagation...*, p. 108-112.

2. *Rapport sur une mission à Rome en 1876*, dans les *Archives des missions*, IIIe série, t. VI, p. 322-323.

3. N° 1029 du *Catalogue* de M. Delisle.

4. N° 1116 du même *Catalogue*.

Pour ce qui est de la charte de la prévôté de Compiègne[1], il n'y a là ni minute, ni expédition; mais, au fol. 14, une copie intégrale faite dans la partie du registre écrite lorsque le copiste n'avait pas encore pris l'habitude de simplifier son travail en abrégeant les formules, et, au fol. 47 v°, une copie abrégée faite par erreur lorsqu'il était définitivement entré dans le voie des abréviations, et cancellée lorsqu'on s'est aperçu du double emploi.

Quant aux deux copies de la charte de Tournai, l'une complète, l'autre partielle, M. Tuetey ne s'est pas rendu compte qu'il était en présence de deux chartes de même objet, mais de dates différentes : l'une de 1188[2], l'autre de 1211[3]. La copie partielle, d'ailleurs nullement cancellée[4], qu'il considérait sans doute comme une minute de la charte de 1158, est tout simplement faite d'après la charte de 1211.

Le troisième exemple, celui qui est tiré de la convention conclue en 1211 entre Enguerran de Coucy et Philippe Auguste[5], ne repose que sur une accumulation d'inexactitudes, que notre confrère n'aurait assurément pas commises si la reproduction héliotypique due à la libéralité de M. Léopold Delisle eût paru quelques années plus tôt. D'abord, il ne s'agit pas de la répétition d'un même acte, mais de deux documents différents. Ce que M. Tuetey appelle une minute cancellée est la copie intégrale et non cancellée de l'acte même d'Enguerran de Coucy; elle ne se trouve pas au fol. 80 r°, mais au fol. 81 r°. Enfin la prétendue expédition est une notice partielle[6] où sont apparemment consignées les conclusions des négociations préliminaires de la convention; elle se trouve transcrite, non pas après la prétendue minute cancellée, mais au folio précédent 80 recto et non pas verso.

En somme, de tous les cas invoqués comme preuves de l'affirmation que le registre du Vatican « contient principalement

1. N° 157 du *Catalogue*.
2. N° 207 du *Catalogue*.
3. N° 1269 du *Catalogue*.
4. Il suffit pour le constater de jeter les yeux sur la première colonne du fol. 49, dans la belle reproduction héliotypique du registre du Vatican publiée par M. Léopold Delisle.
5. N° 1286 du *Catalogue*.
6. N° 1287 du *Catalogue*.

la minute des actes expédiés à la chancellerie du roi », il n'en est pas un seul qui ne puisse s'expliquer autrement; quant à l'abréviation des formules initiales et finales sur laquelle elle se fondait par-dessus tout, on a pu voir que ce système était également appliqué à certains actes tels que la constitution de douaire de Bérengère de Navarre dont il était impossible que la minute fût jamais tombée sous les yeux des clercs de la chancellerie française et même que, dans certains registres postérieurs, il le fut encore à des actes transcrits cependant d'après les copies intégrales que contenait le registre du Vatican.

H.-François Delaborde.



BIBLIOGRAPHIE

The Beneventan Script. A History of the south italian minuscule, by E. A. Loew. Oxford, Clarendon press, 1914. In-8°, xx-384 pages.

L'occasion se présente rarement de signaler des ouvrages de paléographie pure aussi importants que celui que M. Loew a consacré à l'histoire de l'écriture bénéventaine, c'est-à-dire à un sujet étendu, mais bien délimité, et que l'auteur a traité d'une manière aussi complète que possible, après examen de tous les manuscrits bénéventains actuellement connus, au nombre de plusieurs centaines, dont on trouvera la liste dans le volume. Le terme d' « écriture bénéventaine », adopté par M. Loew, après d'autres paléographes, doit être assurément préféré à celui d' « écriture lombardique », très souvent employé, mais qui a le tort de s'appliquer à des choses très diverses. L'écriture qui fait l'objet des études de M. Loew est celle qui a été en usage dans le territoire des principautés lombardes de Bénévent et de Capoue, ou plus exactement dans une zone que l'on pourrait à peu près délimiter par deux lignes tirées de la Méditerranée à l'Adriatique et passant, l'une par Fondi et Penne, l'autre par Salerne et Bari. Gaëte, Fondi, Veroli, Sulmona, où ont été exécutés des manuscrits en *littera beneventana*, sont en dehors des limites de l'ancien duché de Bénévent. D'autre part, il est intéressant de constater que la même influence s'est fait sentir aussi sur la côte orientale de l'Adriatique, puisque nous possédons des manuscrits provenant des églises ou des couvents de Zara, de Traù, de Spalato, de Raguse, écrits en minuscule bénéventaine.

Le grand centre de développement de cette minuscule a naturellement été le monastère du Mont-Cassin, dont les annalistes enregistrent avec complaisance les travaux de copie exécutés sur l'ordre de tel ou tel abbé. Il y eut également des écoles calligraphiques importantes à Bénévent, — à Capoue, où les moines Cassiniens, chassés par les invasions sarrasines, séjournèrent quelque temps et apportèrent leurs traditions, — à Bari, dont les manuscrits offrent certaines particularités que M. Loew a dégagées, et représentent, par conséquent, un sous-type de l'écriture bénéventaine. Quant à l'abbaye de la Cava, malgré sa prospérité et la richesse de ses archives, la date rela-

tivement tardive de sa fondation (1011) explique que son *scriptorium* n'ait fourni qu'un nombre restreint de manuscrits importants. Les plus anciens monuments de la calligraphie bénéventaine remontent au VIIIe siècle. Cette écriture a été presque exclusivement en usage, pour les manuscrits, dans les limites géographiques indiquées plus haut, aux Xe, XIe et XIIe siècles. Mais ce serait une erreur de croire qu'elle disparut alors assez rapidement. Elle s'est maintenue malgré la concurrence de l'écriture française, enseignée dans les écoles fondées par les princes normands. Son usage est encore fréquent au XIIIe siècle. Il y en a même des exemples isolés du début du XIVe siècle, où M. Loew, il est vrai, a cru pouvoir reconnaître la main tremblante de vieillards ayant appris bien des lustres auparavant l'art du calligraphe.

Au point de vue de l'écriture et, dans une certaine mesure, de la décoration, les manuscrits de l'Italie méridionale présentent certaines analogies avec les manuscrits wisigothiques. On s'est donc demandé s'il ne convenait pas de chercher en Espagne les origines de la *scriptura beneventana*. M. Loew rejette absolument cette hypothèse, soutenue en particulier par N. Rodolico, dans un important article de l'*Archivio storico italiano* (1901). Les analogies dans le tracé des deux écritures sont assez superficielles. Par contre, les deux systèmes d'abréviations sont très différents, et le système bénéventain se rapproche beaucoup plus de celui de la Gaule ou de l'Italie du Nord que de celui de l'Espagne. Comme les scribes de Gaule, ceux du Mont-Cassin et de Bénévent abrègent les mots *noster* et *nostri* en $\overline{nr}$ et $\overline{nri}$, et non en $\overline{nrs}$ et $\overline{nsi}$, comme le font les scribes wisigothiques. Ces derniers ont presque constamment un signe particulier pour la syllabe *tum*, très généralement écrite en toutes lettres dans les manuscrits bénéventains. Il en est de même pour beaucoup d'autres détails, minutieusement relevés par M. Loew, qui, suivant la méthode indiquée par Traube, considère que la paléographie ne doit pas borner son étude à la seule forme des lettres, mais se préoccuper aussi de la manière dont elles sont assemblées pour constituer des mots. D'ailleurs, en ce qui touche le tracé même de l'écriture, M. Loew fait remarquer que les ligatures caractéristiques de l'école bénéventaine se trouvent déjà, au VIIIe et au IXe siècle, dans la cursive des documents diplomatiques de la même région, documents qui, eux, n'ont certainement pas été influencés par la calligraphie wisigothique. Or, « un des traits caractéristiques de l'écriture bénéventaine, c'est précisément l'adaptation de certains éléments cursifs à un but calligraphique » et la conservation, comme formes essentielles de l'écriture, de certaines ligatures, de certains groupes de lettres soudées, en particulier les groupes *ei*, *fi*, *gi*, *li*, *ri*, *ti*.

Le tracé des diverses lettres a peu varié au cours des quatre siècles

durant lesquels l'écriture bénéventaine a été employée. M. Loew, après avoir passé en revue, l'une après l'autre, toutes les lettres de l'alphabet, aboutit à cette conclusion que : « The size of the letters is « no criterion. Single letters are, on the whole, dangerous guides, the « letter *r* excepted. » Aussi est-il arrivé que des considérations purement paléographiques aient trompé les érudits les plus exercés. Tel manuscrit d'Alcuin conservé au Mont-Cassin, par exemple, s'est vu attribuer des dates variant entre les premières années du IXe siècle et le milieu du XIe. Par l'examen des calendriers que ce manuscrit contient, M. Loew a pu fixer avec certitude cette date à la fin du IXe siècle. Un autre manuscrit, attribué par M. Bruno Krusch au IXe siècle, ne peut pas être antérieur à la fin du XIe, car il renferme, de la même main que le reste du contenu, des vers en l'honneur d'un évêque de Sulmona qui mourut en 1104. Une liste soigneusement établie de manuscrits à date certaine a fourni à M. Loew des points de repère et des termes de comparaison. Pour les autres, c'est surtout dans l'emploi de certaines abréviations, de certains signes de ponctuation que l'on peut trouver un critérium pour en établir approximativement la date. Ces divers éléments ont été étudiés par l'auteur dans le plus minutieux détail. Pour ne citer qu'un exemple, il ne consacre pas moins de neuf pages à l'examen des différents signes à l'aide desquels peut être abrégée la finale *-tur*. De cette masse d'observations, il a déduit un certain nombre de règles, indiquées aux pages 316-319 de l'ouvrage, et dont voici quelques-unes :

« La présence du point d'interrogation, s'il est bien de première main, indique que le manuscrit n'est pas antérieur à la fin du IXe siècle.

« L'accent sur deux *i* consécutifs (*íí*) n'apparaît pas avant le XIe siècle. L'accentuation de tous les *i* (*í*) date du XIIIe siècle.

« La syllabe *tur* a été représentée, de la fin du VIIIe siècle au milieu du Xe, par un *t* surmonté d'un trait horizontal ; du milieu du Xe siècle au premier quart du XIe, par un *t* suivi à droite d'un *comma* (*t*).

« $\bar{i}$ = *in* ne se trouve pas avant la fin du IXe siècle ; $\overline{ois}$, $\overline{oi}$ = *omnis*, *omni* n'est pas antérieur au XIe siècle. »

Il est inutile de multiplier ces exemples. Ceux que je viens d'indiquer suffisent pour montrer jusqu'à quel point de minutieuse précision ont été poussées les recherches de M. Loew.

R. POUPARDIN.

Monumenti Vaticani di paleografia musicale latina, raccolti ed illustrati da Enrico Marriott BANNISTER, M. A. Oxon. Editi a cura della Biblioteca Vaticana. Lipsia, Ottone Harrassowitz, 1913. 2 vol. gr. in-fol., LXI-280-4 pages et X-132 planches en pho-

totypie. (*Codices e Vaticanis selecti, phototypice expressi...*, volumen XII.)

Les deux beaux volumes, dont on vient de lire le titre, continuent dignement l'importante série des *Codices Vaticani selecti, phototypice expressi*, entreprise en 1899 par le R. P. Franz Ehrle et qui fait grand honneur, avec la publication des *Studi e testi* et de plusieurs volumes de catalogues des collections confiées à ses soins, à la féconde administration du savant préfet de la Vaticane. A côté de la *Paléographie musicale* des Bénédictins de l'abbaye de Solesmes, dont le premier volume a paru en 1889 sous la direction de Dom Henri Mocquereau, les *Monumenti Vaticani di paleografia musicale latina* du Rév. H. M. Bannister constituent désormais le recueil le plus important pour l'étude de l'histoire de la musique religieuse au moyen âge. Nul n'était mieux préparé que le savant liturgiste d'Oxford à entreprendre et à mener à bien un semblable travail. Dès 1904, il avait publié en effet dans la collection des *Studi e testi* un catalogue de l'Exposition grégorienne, et ce petit livre a été le point de départ de l'œuvre magistrale dont nous allons essayer de donner un aperçu.

Le but que s'est proposé le Rév. H. M. Bannister n'a pas été, suivant ses propres expressions, de rechercher l'origine des neumes, d'en donner l'interprétation, particulièrement quant au rythme et à leur valeur métrique, encore moins de présenter un système d'exécution du chant grégorien. Il s'est attaché seulement à étudier les neumes au point de vue purement paléographique, d'après les manuscrits du Vatican, et à mettre en relief ce que ceux-ci peuvent fournir pour l'histoire et le développement des neumes, leurs changements et leurs transformations dans les différents pays suivant l'ordre des temps. Ce but on peut dire qu'il l'a complètement atteint.

La Bibliothèque Vaticane offrait pour un semblable travail le meilleur champ d'étude. Aucune autre bibliothèque ne possède sans doute d'aussi nombreuses variétés d'écriture musicale, conservées dans des manuscrits de tous pays, depuis le IXe jusqu'au XVe siècle, et, en fait, c'est le catalogue raisonné de tous les manuscrits musicaux de cette incomparable collection, au nombre de mille cinquante, qu'on doit au Rév. H. M. Bannister.

Mais ce ne sont pas seulement les études musicales qui tireront profit de cette importante publication. Elle est appelée à rendre aussi les plus grands services aux paléographes. Suivant la remarque très juste de l'auteur, la notation musicale offre des éléments beaucoup plus sûrs que l'écriture elle-même pour dater les manuscrits. Il arrive en effet qu'un copiste, pour une raison quelconque, reproduit une écriture plus ancienne de deux ou trois siècles, tandis qu'une mélodie doit toujours être transcrite suivant l'usage actuel, et le système des neumes change plus vite que l'écriture dans les manuscrits. On peut juger par

suite de l'importance des neumes comme critérium de temps et de lieu.

Les règles nouvelles qu'a ainsi posées le Rév. H. M. Bannister seront d'une application facile grâce au groupement méthodique, qu'il a réussi à dresser sur les dix planches préliminaires de son album, des fac-similés photographiques de près de deux mille neumes différents. C'est la première fois qu'une œuvre aussi délicate et considérable aura été tentée et menée à bien. La table explicative, qui occupe les pages 201 à 224, en facilite singulièrement l'usage, en renvoyant de la façon la plus précise à chacune des cent trente planches sur lesquelles sont reproduits en phototypie plus de deux cents spécimens de manuscrits, de toute provenance, du IXe au XVe siècle, exclusivement empruntés aux collections de la Bibliothèque Vaticane, et dont la description raisonnée occupe les 200 premières pages du volume.

Si le Rév. H. M. Bannister s'est défendu, au début de son œuvre, de rechercher l'origine des neumes et d'en proposer l'interprétation, on ne lira cependant pas sans grand profit l'étude, aussi claire que pénétrante, qu'il a consacrée à ce système de notation musicale dans une longue introduction à ses *Monumenti Vaticani*. Elle forme un véritable traité didactique sur la matière, où nombre de points délicats sont exposés avec clarté, nombre d'opinions, quelquefois hasardées, combattues avec une sage réserve. Enfin de nombreuses tables, ajoutées à la suite de l'introduction et à la fin du texte, sont pour le lecteur des guides excellents, dont on ne saurait trop remercier l'auteur. Elles achèvent de consacrer le mérite et l'utilité des *Monumenti Vaticani*, dont la publication fera époque dans l'histoire de la musique religieuse au moyen âge.

H. OMONT.

Vie latine inédite de sainte Odile, par le Père Prémontré Hugues PELTRE (fin XVIIe siècle), avec traduction et notes de Dom G. DE DARTEIN, O. S. B. Rixheim (Alsace), imprimerie Sutter et Cie, Léon Schmitt, successeur. Paris, Auguste Picard, 1913. Gr. in-8°, LXXXIX-143 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace*.)

Le P. Hugues Peltre, prieur des Prémontrés de Hohenbourg, est l'auteur de la première *Vie française de sainte Odile*, publiée à Strasbourg en 1699. Il avait antérieurement composé une *Vie latine* plus étendue, demeurée inédite jusqu'à ce jour. Le manuscrit en a péri dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg, résultat du bombardement de 1870. Mais une copie, après diverses vicissitudes, en est venue aux mains de Dom G. de Dartein, et il en publie le texte, accompagné d'une traduction et de quelques notes explicatives ou rectificatives. Ce texte est précédé d'une longue et docte introduction, où d'utiles renseignements nous sont donnés sur le P. Peltre, sur le séjour et le rôle des Prémontrés à Sainte-Odile (Hohenbourg), sur

le manuscrit détruit à Strasbourg et sur la copie qui a servi à la présente publication. Dom G. de Dartein a joint à ces indications une intéressante étude sur les « sources de la *Vie latine* », soit manuscrites, soit imprimées. On y remarque en particulier l'appréciation de l'antique légende : *Vita s. Othiliæ*, conservée dans le manuscrit 577 de la bibliothèque du chapitre de Saint-Gall. Nous nous permettons de rappeler à ce propos notre travail intitulé : *Observations sur la légende de sainte Odile* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1902, t. LXIII, p. 517). L'introduction de Dom G. de Dartein se termine par une petite dissertation sur « le nom latin de sainte Odile » (p. LXX et suiv.), laquelle donne occasion à l'auteur de signaler ou de rappeler l'intérêt historique de la « leçon primitive de sainte Odile », conservée dans le très ancien *Lectionnaire* de Strasbourg, qui fait aujourd'hui partie du fonds Bongars (nº 47) à Berne, et de « l'oraison primitive de sainte Odile », contenue dans un Diurnal de Strasbourg, aujourd'hui à Wolfenbüttel. Cette publication, relative à la glorieuse patronne de l'Alsace, fait, dans l'ensemble et les détails, grand honneur à Dom G. de Dartein et à l'Ordre des Bénédictins français (Saint-Martin de Ligugé, transféré naguère à Chevetogne), dont il est membre.

Marius SEPET.

De Kroniek van Johannes de Beka, haar bronnen en haar eerste redactie, door Dr H. P. COSTER. Utrecht, A. Oosthoek, 1914. In-8º, v-303 pages. (Thèse de doctorat d'Utrecht.)

De 1340 à 1346, un certain Jean de Beka composa une chronique latine des évêques d'Utrecht et des comtes de Hollande, importante pour le développement ultérieur de l'historiographie des Pays-Bas et qui a été considérée, même par des savants modernes, comme une source historique importante. On a cru que l'auteur était chanoine d'Utrecht; M. Coster le croit originaire du comté de Hollande (ou du Hainaut); en tout cas, il travaillait en Hollande (à Egmond), d'après des sources surtout hollandaises; il appartenait à l'Ordre de Prémontré.

Depuis longtemps on a remarqué l'analogie qui existe entre la Chronique de Jean de Beka et deux autres chroniques : les *Annales Tielenses* et le *Chronicon Tielense*. M. Coster montre que ces deux ouvrages, bien que postérieurs à J. de Beka, contiennent les données de celui-ci sous une forme plus simple, plus élémentaire; on est donc obligé d'admettre que les *Annales Tielenses*, aussi bien que le *Chronicon Tielense* reproduisent, pour leurs parties essentielles, des compositions antérieures à la Chronique de J. de Beka et qui ont été utilisées dans celle-ci. Ces trois ouvrages avaient en commun cette particularité de traiter à la fois de l'histoire des évêques d'Utrecht et de celle des comtes de Hollande. Après un examen critique des

Annales et du *Chronicon*, M. Coster soumet à un examen analogue la Chronique de Jean de Beka; il montre quels ouvrages ont été utilisés par celle-ci, en dehors de la source des *Annales* et de celle du *Chronicon;* il appelle spécialement l'attention sur un ouvrage, également antérieur à la Chronique de Jean de Beka et traitant, lui aussi, de l'histoire du comté de Hollande et de l'évêché d'Utrecht, et intitulé *Bella campestria*. L'auteur est conduit à ce résultat que ces trois ouvrages, source des *Annales*, source du *Chronicon*, *Bella campestria*, entre lesquels il existe une grande analogie, sont également de la main de Jean de Beka et doivent être considérés comme des études préparatoires à sa Chronique.

Il en résulte que celle-ci n'a guère de valeur originale; on peut même remarquer (p. 277) que J. de Beka a utilisé avec négligence ses propres travaux antérieurs, qui étaient eux-mêmes des compilations. Ce qui donne cependant une certaine valeur à la Chronique, c'est le point de vue auquel l'auteur se place définitivement : ce qu'il désire, c'est une « Grande Hollande », une union intime entre la Hollande proprement dite et l'évêché d'Utrecht. Il s'efforce, par une combinaison singulière, de faire remonter cette idée à la domination romaine dans les Pays-Bas. Il y a là une sorte d'humanisme qui semble d'origine française, puisqu'on le retrouve chez le compatriote de J. de Beka, Philippe de Leide, qui avait étudié à Orléans.

L'étude de M. Coster, bien que les résultats en soient quelque peu négatifs, est faite d'après une bonne méthode et offre un modèle de discussion précise et fortement conduite.

G. Huet.

Charles Valois. *Histoire de la Ligue*, œuvre inédite d'un contemporain, publiée pour la Société de l'Histoire de France. T. I : *1574-1589*. Paris, Laurens, 1914. In-8°, xlv-304 pages.

Les historiens français ont, en général, assez maltraité la Ligue. Pour divers motifs, c'est la version de ses adversaires « qui, à travers les âges, prévalut presque toujours : catholiques et protestants, royalistes et républicains, croyants et sceptiques s'accordèrent généralement pour anathématiser, les uns la révolution populaire, les autres le fanatisme clérical ». Ces appréciations ne sont pas sans injustice; le principe de la catholicité du souverain était dans l'ancienne France une loi fondamentale, au moins aussi respectable que le principe de la transmission héréditaire de la couronne de mâle en mâle. L'un, autant que l'autre, peut être considéré comme une résultante de notre histoire séculaire. Remarquez d'ailleurs que la règle de la catholicité du souverain s'est maintenue dans un État dont l'organisation constitutionnelle était fondée sur le principe de la parité des confessions chrétiennes; je veux parler du Saint-Empire à l'époque moderne. On

comprend que les catholiques français, qui formaient la majorité de la nation, aient tenu à le conserver et aient lutté pour le faire prévaloir.

L'œuvre inédite que vient de publier M. Charles Valois, dans la collection de la Société de l'Histoire de France, a d'autant plus de prix qu'elle contient le témoignage non pas d'un protestant ou d'un politique, mais d'un ligueur avéré. Sans doute, ce ligueur ne manifeste pas les sentiments violents d'un Boucher ou de quelque autre des prédicateurs de la Ligue; quand il parle des personnes royales, qu'il s'agisse de Henri III ou de Henri IV, il laisse percer « son respect de l'ordre établi, son affection patriotique pour la maison régnante »; il essaie de montrer que la Ligue, à son origine, est née de la volonté du roi et a été encouragée par lui; en plus d'un passage, il s'efforce de prouver que la responsabilité des fautes et des malheurs retombe moins sur le roi que sur ses conseillers. C'est que, M. Charles Valois le fait voir dans la très intéressante introduction qui ouvre le volume, l'auteur écrit au cours d'une période dont le centre paraît être l'année 1620. Alors l'ordre monarchique s'est reconstitué, Henri IV a courbé les factions sous la discipline royale, trente ans se sont écoulés depuis les événements que le vieux ligueur entreprend de raconter. Pendant ces trente ans, les passions se sont amorties; les acteurs principaux de la tragédie ont presque tous disparu; leurs enfants n'ont pas tous hérité les passions de leurs pères. M. Charles Valois fait remarquer que l'auteur s'abstient le plus souvent de citer les noms des personnages de second ordre qui agissent pour ou contre la Ligue. N'est-ce point parce qu'il vit lui-même au milieu des descendants des hommes qui avaient pris part aux guerres civiles, et que tel fils ou petit-fils d'un ligueur, devenu un fidèle de la royauté des Bourbons, se souciait peu d'entendre raconter les hauts faits de ses ascendants? Que l'on pense aux difficultés que rencontrent de nos jours, dans nos provinces françaises, les historiens qui entreprennent de raconter par le menu les faits de la période révolutionnaire.

D'ailleurs, par tempérament, ou parce qu'il écrit en un temps où il subit l'atteinte de la vieillesse, notre historien est timide. Il demeure plein de circonspection « devant l'ombre de presque tous les grands personnages »; il trouve peu à propos de s'efforcer de découvrir « les divers desseins, les espérances intérieures », en un mot les intentions secrètes des personnages qu'il met en scène. Il retranche de son programme les meilleures parties de l'historien, car il le condamne à n'écrire le récit des événements que d'après les « intentions déclarées » des hommes et les actions qui ont paru. A ce compte, il faudrait écrire l'histoire de notre temps d'après le *Journal officiel*. Heureusement, il s'en faut que notre auteur se soit tenu de tous points à ce programme.

Nous voudrions être fixés sur sa personnalité; mais nous ignorons tout de lui, son nom, sa profession, ses origines. M. Charles Valois le croit à bon droit Parisien; c'est évidemment de Paris qu'il a assisté aux événements qu'il raconte. Il était jeune en 1576, mais déjà d'âge « à goûter et à retenir les propos des gens d'esprit »; supposez qu'il eût à cette époque une vingtaine d'années, cela lui donnerait soixante-cinq ans en 1620, au temps où il écrivait son histoire. M. Valois ne craindrait pas d'affirmer qu'il portait la soutane et appartenait soit au clergé séculier, soit à une congrégation de clercs réguliers, telle que l'Oratoire, « si tant de laïcs ne parlaient à cette époque la même langue que les prêtres et si les exemples bibliques, les invocations à la Providence ne revenaient si fréquemment sous la plume des plus rudes compagnons d'armes du Béarnais ». Aussi, abandonnant cette hypothèse, il se rabat sur l'idée que l'auteur fut un laïque d'esprit cultivé, mais d'un rang social « plutôt humble »; d'ailleurs, il ne vivait pas dans la domesticité et ne se proposait de faire le panégyrique d'aucune famille, mais témoignait indistinctement pour les grands un respect marquant la distance qui le séparait d'eux. Ne serait-ce pas un greffier d'un tribunal, ou le secrétaire d'un magistrat? J'ai, je l'avoue, plus d'ambition que M. Valois pour l'auteur dont il a entrepris d'éditer l'œuvre. Ce personnage, qui assistait en 1577 à une conversation politique entre le président de Thou et un conseiller de la Grand'Chambre, qui, en 1576, recueillait l'opinion des gens d'esprit sur l'œuvre de l'avocat David, qui, plus tard, était présent quand un grand du royaume, après avoir entendu en nombreuse compagnie une déclaration apologétique faite par La Noue, exprimait sur cette déclaration une appréciation sévère, pouvait bien, ce me semble, être issu d'une de ces familles de robe qui peuplaient les cours souveraines, le Châtelet et le barreau parisien.

Sur beaucoup d'événements, l'histoire de la Ligue mise en lumière par M. Valois ajoute peu aux histoires déjà imprimées. Aussi, très sagement, l'éditeur a pris le parti de renoncer à la publication intégrale de ce document. Il ne publie que les pages qui lui ont paru fournir des renseignements nouveaux et intéressants soit sur les faits, soit sur les tendances des hommes politiques et des partis; il relie ces fragments par des résumés clairs et substantiels des événements, en même temps qu'il les éclaire par une abondante et érudite annotation. L'œuvre ainsi comprise formera deux volumes. M. Charles Valois n'a encore donné au public que le premier volume, qui contient l'histoire de la Ligue depuis ses origines jusqu'à l'assassinat des Guises.

Parmi les passages de ce volume qui semblent présenter le plus d'intérêt, qu'il me soit permis d'en signaler quelques-uns; d'abord les pages (16 et suiv.) où sont exposés les débuts de la Ligue catholique, l'attitude de Henri III vis-à-vis de ce mouvement, la participation des

bonnes villes à ses origines; puis (p. 25 et suiv.) le résumé très instructif des controverses soulevées par les discussions des États réunis à Blois en 1576 sur le point de savoir si, en dépit des édits de pacification, le roi pouvait et devait défendre l'exercice « extérieur » de la religion prétendue réformée, résumé que l'auteur conclut par ces mots : « Ces raisons et assez d'autres aussi peu chrétiennes, proposées par ceux qui favorisaient ou ouvertement ou obliquement ... les affaires des Huguenots, n'empêchèrent pas que ... la guerre ne fût résolue », et aussi (p. 45) le curieux dialogue entre le président de Thou et un conseiller ligueur. Il faut remarquer en outre (p. 65 et suiv.) le passage consacré à tracer le portrait du duc de Guise tel qu'il était en 1585, époque où tant de Français détournaient avec mépris leurs yeux de Henri III pour les porter vers le prince lorrain ; le résumé des polémiques soulevées par la Ligue (p. 93 et suiv.); l'entrevue de Henri III avec le duc de Guise, lorsqu'en 1585 ils se rencontrèrent à Saint-Maur-des-Fossés après la publication de l'édit contre les Protestants (p. 105 et suiv.); le tableau de l'organisation de la Ligue à Paris (p. 124 et suiv.). Il convient de signaler en particulier trente-cinq pages (147-181) consacrées à Boucher, le fameux curé de Saint-Benoît, qui joua un si grand rôle dans les affaires de la Ligue parisienne. On y trouve notamment un récit inédit et très piquant de son entrevue avec Henri III, qui l'avait appelé en son cabinet, en 1587, pour lui reprocher sa conduite à l'égard du gouvernement royal ; sans doute, les discours que rapporte l'auteur ont pu être arrangés, mais il n'est pas douteux qu'ils contiennent un grand fond de vérité. La seconde moitié du volume est remplie par des récits qui se rapportent surtout à la jalousie conçue par Henri III contre le duc de Guise, à la journée des Barricades, « accident inespéré de tous les hommes, non prévu par aucun, un éclair vu en une saison assez calme, qui ne fut lors suivi d'aucun tonnerre », à la réunion des États de 1588, à la préparation de la tragédie du 23 décembre, aux illusions du duc de Guise, retenu à Blois par l'archevêque de Lyon, « qui ne voyait les affaires qu'au travers la verrière de son espérance », enfin à la mort du grand capitaine et de son frère le cardinal. Le volume se termine par quelques pièces justificatives. On y remarquera une lettre inédite où le duc de Guise, s'adressant à un agent de Philippe II, déplore l'invasion du marquisat de Saluces par le duc de Savoie, « venue si hors de saison que rien plus » ; c'est un nouveau témoignage de l'erreur commise par les historiens qui ont cru le duc de Savoie d'accord avec la Ligue. Il faut lire aussi un rapport d'un capucin italien qui permet de saisir sur le vif les craintes et la pusillanimité du cardinal Morosini, légat du pape, résidant à Blois au moment de l'attentat. Sixte-Quint trouva que son représentant avait manqué d'énergie, et vraiment il ne se trompait pas.

Ce que nous connaissons, par ce premier volume, de l'œuvre de

l'historien anonyme nous fait souhaiter la prompte publication du second volume, d'autant plus que, selon l'éditeur, c'est surtout à partir des derniers mois de 1589 que cet historien s'appuie sur une documentation intéressante. Puisse M. Charles Valois ne pas tarder à mener son œuvre à bonne fin!

Paul FOURNIER.

Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X), par Eugène SAULNIER, élève diplômé de l'École des Hautes-Études. Paris, Champion, 1912. In-8°, [VIII-]VI-324 pages et fig. (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 193.)

Ce livre a été tout d'abord une thèse de l'École des chartes. Il dégage une figure trop longtemps discréditée, parce que trop ignorée peut-être. On juge volontiers incapables les hommes politiques qui n'ont pas réussi, et, s'il en est un dont le rôle semble bien mince, ce fut bien celui du roi de la Ligue. Conduit à la royauté, sans le vouloir et sans même le désirer, extrait de sa tranquille résidence de Fontenay-le-Comte pour assumer la lourde charge de gouverner la France à un moment éminemment critique, le cardinal de Bourbon n'avait ni l'autorité suffisante ni les soutiens nécessaires pour réussir. Le clergé par ses prédications, les lettrés par des plaquettes et des hommages[1] y aidèrent de leur mieux; on vit même les états de Bourgogne et l'évêque de Chartres le proclamer publiquement « vrai et légitime roi de France », tandis que le pape envoyait un légat vers lui; on l'acclama officiellement, on frappa monnaie à son effigie[2], on employa le portrait comme moyen de propagande. Mais l'active campagne faite en sa faveur et presque à son insu ne suffisait pas à soulever l'enthousiasme populaire; et, vieillard sans volonté, instrument docile aux mains de politiciens sans scrupules, il dut s'effacer devant Henri IV grandi par le succès. Roi-fantôme, il fut emporté bientôt par la maladie de la pierre, mais sa mort ne changea pas le cours des événements.

Il était intéressant néanmoins de montrer ce qui se préparait en son nom, de montrer aussi ce que fut, avant d'être roi de la Ligue, ce fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, duchesse de Longueville, successivement évêque de Nevers, de Saintes, archevêque de Rouen, cardinal, en même temps qu'il accumula sur sa tête un grand nombre de prébendes ecclésiastiques d'un fructueux rapport. M. Saulnier a réussi à écrire une biographie neuve,

1. A ajouter aux indications fournies par M. Saulnier les vers adressés à Charles de Bourbon par Jean Dorat (*Joannis Aurati Lemovicis Poematia*, Lut. Parisiorum, 1586, in-8°; epig. lib. 3).

2. Cf. Archives nationales, K 104, n° 9.

attachante, exempte à la fois de dénigrement et de louanges exagérées et basée sur une très grande variété de documents recueillis avec soin (même dans les archives lointaines, comme celles du Vatican)[1], intelligemment compris, choisis avec discernement. Les brochures de circonstance et les libelles contemporains méritaient un examen critique, rendu nécessaire par l'ardeur et la passion qui attiraient alors chaque auteur dans l'un ou l'autre camp ; M. Saulnier y a bien songé. Toutefois, si son érudition est rarement en défaut, je ne vois pas qu'il ait tiré quelque parti du *Sommaire des raisons qui ont meu les François catholiques de recongnoistre nostre roy Charles dixième*[2], imprimé à Paris en 1589.

La présente étude est une excellente contribution à l'histoire de la Ligue et expose à quel point l'intérêt fut le principal enjeu des luttes et des mouvements insurrectionnels qui marquèrent la fin du règne de Henri III.

H. STEIN.

La Bataille de Patay (samedi 18 juin 1429). Discours prononcé à la cérémonie d'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc à Patay, le dimanche 22 juin 1913, par Jacques SOYER, archiviste du département du Loiret, 1913. In-8°, 11 pages. (Extrait des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*)

Invité par M. le maire de Patay à se charger du discours à prononcer lors de l'inauguration d'une statue de Jeanne d'Arc dans cette localité, célèbre par une éclatante victoire de l'héroïque vierge, notre confrère, M. Jacques Soyer, s'est acquitté de cette tâche d'une façon vraiment historique. Négligeant toute recherche d'effet oratoire, il s'est proposé de présenter à ses auditeurs, « avec autant de précision que le permettent les documents contemporains », un récit exact et technique de la bataille livrée le samedi 18 juin 1429, des opérations qui l'ont précédée et accompagnée. Il y a très bien réussi et son exposé sera consulté avec fruit par les futurs historiens de Jeanne.

M. SEPET.

1. Parmi les documents français qui auraient pu être encore utilisés, je peux signaler les suivants : Archives de l'Eure, E 1374, 1420-1422 ; archives d'Eure-et-Loir, E 165-166, 1373 ; archives municipales d'Orléans, CC 5 (supplément). Ils n'auraient ajouté d'ailleurs que des renseignements d'intérêt très secondaire.

2. Un exemplaire de cette plaquette, qui fut prêté à l'Exposition des arts rétrospectifs de Pau en 1891 (n° 1433 du catalogue), offrait cette particularité qu'on avait fixé à l'intérieur de la reliure une pièce de monnaie de billon à l'effigie de Charles X.

Une lettre inédite de Michel Colombe, suivie de nouveaux documents sur Jean Perréal et Jean Lemaire de Belges, par Claude Cochin, ancien membre de l'École française de Rome, et Max Bruchet, archiviste départemental du Nord. Paris, Champion, 1914. In-8°, 53 pages.

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* qu'il convient de signaler l'importance des archives départementales du Nord, à tous points de vue. Ils savent, par de récents exemples, tout ce que l'on peut puiser de nouveauté dans les riches fonds de la Chambre des comptes qui y sont conservés; ils apprendront peut-être sans surprise que l'on peut y faire encore de curieuses découvertes, surtout si l'on ne se contente pas (comme il arrive trop souvent) de feuilleter quelques pages d'inventaire et si l'on ne recule pas devant un dépouillement personnel de liasses et de correspondances, toujours instructif.

Malgré l'abondante bibliographie des publications relatives aux travaux d'art exécutés à Brou par ordre de Marguerite d'Autriche, tout n'a pas été dit et écrit sur cette matière. MM. Cochin et Bruchet le prouvent en nous offrant aujourd'hui la primeur d'une lettre, précisément retrouvée par eux aux archives du Nord, émanée du célèbre imagier Michel Colombe, et datée du 27 mai [1512], et d'autres pièces intéressant des artistes célèbres, comme Jean Perréal, ou moins connus, tels que Thiébault Landry de Salins, dont le véritable état civil nous est révélé ainsi. Le document capital, la lettre de Colombe, vieux et malade (il mourut l'année suivante), a trait au modèle des « Vertus » et à l'exécution des maquettes pour le tombeau de Philibert de Savoie : le sculpteur, considérant son neveu, G. Regnault[1], comme son « bâton de vieillesse » et son seul appui, s'excusant de ne s'être pas scrupuleusement conformé aux termes du contrat signé le 3 décembre précédent, y lie son sort à celui de Perréal, bientôt disgracié sans que les causes de cette double défaveur soient encore exactement définies. C'est peut-être la revanche de Jean Lemaire de Belges, fort mécontent d'avoir été, peu de semaines auparavant, vaincu dans un conflit où il avait perdu la confiance de Marguerite d'Autriche. La biographie de ces différents personnages reçoit d'un seul coup de précieux compléments.

H. Stein.

Bibliographie lorraine (1912-1913). Revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. Paris et Nancy,

1. L'auteur du fameux tombeau des Poncher (au Louvre), d'après la découverte de notre confrère Louis de Grandmaison.

Berger-Levrault, 1913. In-8°, 226 pages. (Annales de l'Est.) Prix : 5 fr.

Ce nouveau fascicule de *Bibliographie lorraine* passe en revue les ouvrages et les articles intéressant cette province qui parurent au cours de l'année scolaire 1912-1913. Comme il avait été déjà fait dans le dernier volume, on a placé à la fin du fascicule un bulletin alsatique qui donne pour l'Alsace, en suivant le même cadre que dans le reste du volume, le compte-rendu des différents travaux qui concernent ce pays. Le cadre adopté par les auteurs permet d'embrasser tout le mouvement littéraire, historique et économique lorrain et alsacien.

Le premier chapitre est consacré aux généralités historiques et aux travaux se rapportant à plusieurs périodes; les chapitres suivants : au moyen âge, à la période moderne jusqu'en 1766; à la Lorraine française de 1766 jusqu'à nos jours; au mouvement économique, au mouvement littéraire, et enfin à l'archéologie et à l'histoire de l'art. Un paragraphe spécial est réservé à la guerre de 1870 et 1871, et des comptes-rendus très détaillés sont donnés pour les ouvrages les plus importants. Parmi ces comptes-rendus, nous signalerons en particulier celui du volume de M. L. Reynaud : *Les origines de l'influence française en Allemagne*, par M. Parisot, et celui du volume de M. Paul Denis : *Ligier Richier, l'artiste et son œuvre*, par M. P. Perdrizet.

Jules VIARD.

LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

GÉNÉRALITÉS, 5, 44, 115, 123, 184, 228, 266, 269, 328, 371.

SCIENCES AUXILIAIRES. — Épigraphie, 64, 370. — Diplomatique, 372. — Archivistique, 26, 368. — Paléographie, 21, 38, 373, 382. — Manuscrits, 41, 45, 103, 163, 186, 204, 224, 232, 291, 352, 363, 392, 411, 441. — Typographie, 84, 108, 124, 300. — Imprimés, 86, 108, 172, 189, 433.

SOURCES, 118, 141, 196, 217. — Légendes, 43, 66, 110, 338. — Chroniques, 27, 61, 69, 106, 112, 192, 256, 297, 301, 313, 323. — Correspondances, 73, 87, 145, 366. — Archives, 8, 33, 53, 62, 80, 82, 136, 154, 211, 223, 259, 253, 283, 305, 362, 423, 445. — Cartulaires, 2, 63, 81. — Chartes, 53, 104, 140, 176, 358, 414. — Regestes, 52, 75, 79, 147, 319, 321. — Suppliques, 158. — Comptes, 233, 326.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

1. Abiti e fogge civili e militari dal I al XVIII secolo : raccolta di disegni del cav. Federici Stibbert, pubblicata a cura del consiglio d'amministrazione del museo Stibbert, con prefazione e note illustrative di Alfredo Lensi. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1914. In-4°, 9 p. et fig.

2. ALBON (Marquis D'). Cartulaire général de l'ordre du Temple, 1119?-1150. Paris, H. Champion, 1913. In-4°, XXIII-473 p., 1 portr., 6 pl.

3. ALDINI (R.). San Marziano e l'origine della chiesa Tortonese. Tortona, tip. A. Rossi, 1914. In-8°, 59 p. et pl. 1 l. 25.

4. AMBROSINI (Bianca). Maria nel poema di Dante. Bologna, tip. P. Neri, 1914. In-8°, 47 p. (Per le nozze di Luigi Selli con Rosa Ambrosini.)

5. ANCONA (Alessandro D'). Pagine sparse di letteratura e di storia. Con appendice : Dal mio carteggio. Firenze, G. C. Sansoni, 1914. In-8°, VI-502 p. 5 l.

6. ANCONA (Paolo D'). La miniatura fiorentina, secoli XI-XVI. Firenze, L. S. Olschki, 1914. 2 vol. in-fol., VIII-109 et 7-941 p., 110 pl.

7. ANDERLONI (Emiliano), SELLA (Pietro). Statuti del Lago Maggiore e della Val d'Ossola del secolo XIV. I. Roma, E. Loescher, 1914. In-8°, 404 p. (Corpus statutorum italicorum. 6.) 16 l.

8. ANDRÉ (Édouard). Inventaire sommaire des archives communales

de la ville de Largentière, antérieures à 1790; avec un index par Jean Régné. Le Puy-en-Velay, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1914. Gr. in-4° à 2 col., 148 p. (Département de l'Ardèche. Collection des inventaires sommaires des archives départementales, communales et hospitalières, antérieures à 1790.)

9. Anfossi (Mario D.). Gli Ebrei in Piemonte; loro condizioni giuridico-sociali dal 1430 all' emancipazione : studio per laurea in giurisprudenza. Torino, G. Anfossi e C., 1914. In-8°, 96 p.

10. Antichi (Gli) statuti delle arti Veronesi secondo la revisione Scaligera del 1319, con una notizia sull' origine delle corporazioni a Verona, per cura di Luigi Simeoni. Venezia, tip. Emiliana, 1914. In-4°, LXXIII-495 p. (Monumenti storici pubblicati dalla r. deputazione veneta di storia patria, serie II, statuti, vol. IV.)

11. Arboval (Henri d'). Angles-sur-Anglin et Chauvigny-sur-Vienne. I : Angles-sur-Anglin. Tours, Péricat, 1914. In-8°, XIII-97 p. et grav.

12. Arcelin (A.). Histoire des paroisses, villages et seigneuries de Saint-Christ, Briost et Cizancourt. Second fascicule. Paris, Émile Lechevalier, 1914. In-8°, p. 281 à 554.

13. Arne (T.-J.). La Suède et l'Orient; études archéologiques sur les relations de la Suède et l'Orient pendant l'âge des Vikings. Uppsala, K. W. Appelberg, 1914. In-8°, 243 p., 1 carte. (Archives d'études orientales, vol. 8.) 5 kr. 75.

14. Asioli (Luigi). S. Francesco e s. Domenico nel poema di Dante : lectura Dantis del canto XI del Paradiso. Firenze, A. Razzolini, 1915. In-8°, 67 p. et fig. 2 l.

15. Bacci (Orazio). Il Boccaccio e la prosa italiana. Firenze, tip. Galileiana, 1914. In-8°, 59 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia della Crusca*, 1912-1913.)

16. Bacci (Peleo). Gli affreschi inediti di Benozzo Gozzoli a Legoli Pisa. Roma, E. Calzone, 1914. In-4°, 14 p. et fig. (Extrait du *Bollettino d'arti del ministro della P. I.*)

17. Bagnoli (F.). Dizionario storico topografico illustrato della città e comune di Bologna, 1-2. Bologna, Beltrami, 1914. In-4°, 16 p.

18. Baldini (Massino). La costruzione morale dell' Inferno di Dante. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1914. In-8°, VII-331 p. 5 l.

19. Baldwin (Charles Sears). Introduction to English medieval literature. London, Longmans, 1914. In-8°. 4 s. 6 d.

20. Ballard (Adolphus). The English borough in the 12th century. Cambridge, Univ. Press, 1914. In-8°, 94 p. 3 s. 6 d.

21. Baralli (Raffaele). I cartelli marginali del ms. H. 159 di Montpellier : studio paleografico musicale. Lucca, tip. G. Giusti, 1914. In-8°, 36 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti.*)

22. Barbour (W. T.), Coopland (G. W.). The history of contract in early English equity, by W. T. Barbour; The abbey of Saint-Bertin and its neighbourhood, by G. W. Coopland. New-York, Oxford Univ., 1914. In-8°, vii-237-166 p. (Oxford studies in social and legal history.) 4 d. 15.

23. Bargagli-Petrucci (Fabio). Siena ai tempi di Dante : lettura dantesca in Orsanmichele, maggio 1911. Siena, tip. Lazzeri, già Sordomuti, 1914. In-8°, 29 p. (Extrait du *Bullettino Senese di storia patria.*)

24. Barnard (Finch.). The Charlemagne pedigrees. London, Drane, 1914. In-8°. 3 s. 6 d.

25. Barnouw (A. J.). Anglo-Saxon Christian poetry : an address. Translation by Louise Dudley. London, Nutt, 1914. In-12, 41 p. 1 s. 3 d.

26. Barone (Nic.). Lezioni di archivistica. Napoli, scuola tip. dei Sordomuti, 1914. In-8°, 230 p. 5 l.

27. Battagli (Mar.). Marcha, a. 1212-1354, a cura di Aldo Francesco Massèra. Fasc. 2 (ultimo). Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1913. In-4°, p. 33-196. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, con la direzione di Giosué Carducci et Vittorio Fiorini, fasc. 123, tomo XVI, p. iii, fasc. 2 ed ultimo.) 10 l.

28. Beet (William Ernest). The Medieval Papacy, and other essays. London, C. H. Kelly, 1914. In-8°, 350 p. 3 s. 7 d.

29. Begni (Ernesto). The Vatican; its history, its treasures. New-York, Letters and arts Publ., 1 W. 34th. St., 1914. In-8°, 600 p. 10 d.

30. Bégule (Lucien). L'église Saint-Maurice, ancienne cathédrale de Vienne en Dauphiné, son architecture, sa décoration, accompagné d'une notice historique par Jules Bouvier. Lyon, H. Lardanchet, 1914. Gr. in-4°, viii-177 p., avec fig. et pl.

31. Bellemo (Vinc.). Questioni di storia Veneziana. Venezia, Istituto veneto di arti grafiche, 1913. In-8°, 254 p. 5 l.

32. Belloc (Hilaire). The Book of the Bayeux tapestry, presenting the complete work in a series of colour facsimiles. London, Chatto and Windus, 1914. In-8°. 10 s. 6 d.

33. Benassi (Umb.). Le pergamene del secolo xv, ignote o inedite, dell' archivio vescovile di Parma. Parma, r. Deputazione di storia

patria, 1914, In-8°, 39 p. (Extrait de l'*Archivio storico per le provincie Parmensi.*)

34. Benegiamo Alessandry (Giuseppina). Dante educatore. Maglie, tip. Messapica di B. Camitano, 1914. In-8°, 15 p.

35. Bensaude (Joaquim). Histoire de la science nautique portugaise à l'époque des grandes découvertes. Regimento do estralbio e do quadrante. Tractado da spera do mundo. Munich, 1914. In-8°.

36. Bertoni (Giulio). Come fù che Peire Vidal divenne imperatore. Torino, casa ed. E. Loescher, 1915. In-8°, 6 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana.*)

37. Besta (Enrico). Storia del diritto italiano. Periodo 2° (invasione longobarda). Pisa, D. Galleri, 1914. In-8°, 220 p.

38. Besta (Enrico). Una parola ancora sulla raccolta e la trascrizione di antichi documenti veneziani, per opera di Tomaso Diplovataccio. Venezia, tip. C. Ferrari, 1914. In-8°, 22 p. (Extrait du *Nuovo Archivio veneto.*)

39. Bevan (J. V.). University life in the olden time : monasticism, and other essays. London, Chapman and Hall, 1914. In-8°, 264 p. 5 s.

40. Beymond (Maxime). Une adoption d'enfant à Lausanne au xv° siècle. Publié par la « Feuille d'avis de Lausanne », le 23 juin 1914. Lausanne, Impr. réunies, 1914. In-8°, 16 p.

41. Biagi (Guido). Riproduzioni di manoscritti miniati : cinquanta tavole in fototipia da codici della r. biblioteca Mediceo Laurenziana. Firenze, T. De Marinis e C., 1914. In-8°, 20 p. et 50 facs.

42. Bierens de Haan (J. D.). Dante's mystische reis. Amsterdam, S. L. van Looy, 1914. In-8°, iv-222 p. 2 fr. 40.

43. Bihl (Michael). Tres legendae minores sanctae Clarae Assisiensis saec. xiii. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1914. In-8°, 23 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

44. Binns (H. Bryan). The free spirit, realizations of middle age; with a note on personal expression. New-York, Huebsch, 1915. In-12, 175 p. 1 d. 50.

45. Birot (J.), Martin (Abbé J.-B.). Trois manuscrits du trésor de l'église primatiale de Saint-Jean de Lyon, intéressant le Velay ou les régions voisines. Le Puy-en-Velay, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1914. In-8°, 24 p. et 18 pl. (Extrait du *Bulletin historique de la Société scientifique et agricole de la Haute-Loire.*)

46. Bland (A. E.). English economic history : select documents. London, Bell, 1914. In-8°, 750 p. 6 s.

47. BOCCACCIO (Giov.). Il Decamerone, nel quale si contengono cento novelle, in dieci di dette da sette donne e da tre giovani uomini, esposte e illustrate da Michele Scherillo. Milano, U. Hoepli, 1914. In-16, LXXV-617 p. et pl. (Biblioteca classica hoepliana.) 4 l.

48. BOISSONNAS (Jean). Alte Waffen aus der Schweiz. Sammlung Charles Boissonnas. Berlin, R. C. Schmids und C°, 1914. In-4°, 32 p., 33 pl. 32 m.

49. BONAVENTURA (Arnaldo). Il Boccaccio e la musica : studio e trascrizioni musicali. Torino, fratelli Bocca, 1914. In-8°, 38 p. (Extrait de la *Rivista musicale italiana.*)

50. BOÜARD (Alain DE). La suzeraineté du pape sur Rome aux XIIIe et XIVe siècles. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1914. In-8°, 13 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. CXVI, année 1914.)

51. BRACALONI (Leo.). Assisi medioevale : studio storico-topografico. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1914. In-8°, 17 p. et 2 pl. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

52. BRAGATO (Gius.). Regesti di documenti Friulani del sec. XIII, da un codice De Rubeis. Cividale del Friuli, tip. fratelli Stagni, 1914. In-8°, 34 p. (Extrait des *Memorie storiche forogiuliesi.*)

53. BRANDSTETTER (Josef Leopold). Unedierte Pergamente aus dem Stifts-Archive in Luzern. Zweite Hälfte des 13. Jahrhunderts. Stans, Ad. und P. von Matt, 1915. In-8°, II-7 p. (Extrait du *Geschichtsfreund*, Bd. 69.)

54. BRIESKORN (Roland). Bidrag till den svenska namnhistorien. II. Medeltida tillnamn. Uppsala, Akademisk bokhandel, 1915. In-8°, II-127 p. (Uppsala universitets årsskrift.) 3 k.

55. BRUGGIAIER (L.). Die Wahlkapitulationen der Bischöfe und Reichsfürsten von Eichstätt, 1259-1790. Freiburg-i.-B., Herder, 1915. In-8°, XVI-130 p. 3 m.

56. BRUGI (Biagio). Per la storia della giurisprudenza e delle università italiane : saggi. Torino, Unione tipografico-editrice, 1915. In-8°, XIX-250 p. 7 l.

57. BRUN (Auguste). Sur les troubadours bas-alpins. Digne, impr. Chaspoul, 1914. In-8°, 27 p.

58. BRUN (Carl). Schweizerisches Künstlerlexicon. Herausgegeben vom Schweizerischen Kunstverein. Supplement. Lfg. 2. Dictionnaire des artistes suisses. Supplément. Livr. 2. Frauenfeld, Huber und Co., 1914. In-8°, II p. et p. 161-320.

59. BRUNEAU (Charles). Étude phonétique des patois d'Ardenne. Paris, Honoré Champion, 1913. In-8°, X-542-XII-61 p.

60. BRUNEAU (Charles). La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardennes. Paris, Honoré Champion, 1913. In-8°, 240 p., avec fig. et carte.

61. BRUNI (Leonardo) Aretino. Historiarum Florentini populi libri XII e Rerum suo tempore gestarum commentarius, a cura di Emilio Santini e Carmine di Pierro. Fasc. 1. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1914. In-4°, XXIII-1-70 p. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, con la direzione di Giosué Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 125.) 10 l.

62. BRUTAILS (Jean-Auguste). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gironde. Série H, tome I, art. 1 à 1335. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1914. Gr. in-4° à 2 col., XVIII-301 p.

63. BUGGE (Alexander). Diplomatarium norvegicum. Oldbreve til kundskap om Norges indre og ytre forhold. Tyvendsamling, 1 hefte. Kristiania, J. Dybwad, 1915. In-8°, 162 p. 2 k. 20.

64. BUGGE (Sophus), OLSEN (Magnus). Norges Indskrifter med de ældreruner. III, 1. Kristiania, J. Dybwad, 1914. In-8°. 5 kr.

65. BUJAK (Fr.). Materyaly do historyi miasta Biecza. [Matériaux pour l'histoire de la ville de Biecz.] 1361-1632. Cracovie, G. Gebethner, 1914. In-8°, XVI-278 p. (Wydawnictwo komisyi do badania historyi sztuki w Polsce Akad. umiej. II.) 7 k. 50

66. BULFINCH (Thomas). Mythology : the age of fable; the age of chivalry; legends of Charlemagne. Revised and enlarged. New-York, Cravell, 1913. In-8°, xv-912 p., illustr. 1 d. 50.

67. BUMPUS (T. Fs.). A guide to Gothic architecture. London, T. W. Laurie; New-York, Dodd, Mead, 1915. In-8°, XII-358 p., 143 illustr. 3 d.

68. BUONAMICI (F.). Bartolo da Sassoferrato in Pisa. Pisa, stab. tip. Toscano, 1914. In-4°, 25 p.

69. BURKARDUS (Johannes). Liber notarum ab anno MCCCCLXXXIII usque ad annum MDVI, a cura di Enrico Celani. Vol. II fine. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1914. In-4°, p. 337-552. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, con la direzione di Giosué Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 121-122, tomo XXXII, p. I, fasc. 10-11.) 20 l.

70. BURKE (Sir Bernard). A Genealogical and heraldic history of the landed gentry of Great Britain. London, Harrison and Sons, 1914. In-8°. 2 s. 6 d.

71. CAETANI (Leo). Annali dell' Islam. Vol. VI. Indice dei volu-

mi III-V, anni 13-23. H. Vol. VII. Dell' anno 24 all' anno 32 H. Milano, U. Hoepli, 1913. In-4°, VIII-218 et LV-600 p. 20 et 40 l.

72. CAETANI (Leo). Studî di storia orientale. Vol. III. La biografia di Maometto profeta ed uomo di stato; Il principio del Califfato; La conquista d'Arabia. Milano, U. Hoepli, 1914. In-8°, XIX-431 p. 8 l.

73. CAILLET (Louis). Lettre de Bernard VII d'Armagnac, connétable de France, écrite aux Lyonnais, le 3 janvier 1417 ou 1418 probablement. Auch, impr. L. Cocharaux, s. d. In-8°, 3 p.

74. CALCATERRA (Car.). La secreta prammatica dei conti di San Bonifacio. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1914. In-8°, 92 p. et pl. (Per le nozze di Romolo Quazza con Manina Capitelli.)

75. Calendar of Patent rolls. Henry VII. Vol. I, 1485-1494. London, Wyman, 1914. In-8°. 15 s.

76. CAMBIÈ (Aug.). Il duomo di Crema. Crema, tip. F. Basso, 1913. In-16, 112 p. avec pl. (Extrait de *Il Torrazzo*.)

77. CANTON (William). The Bible and the Anglo-Saxon people. London, Dent, 1914. In-8°, 298 p. et illustr. 5 s.

78. CAPITAN (L.), LORIN (H.). Le travail en Amérique avant et après Colomb. Paris, Félix Alcan, 1914. In-8°, 468 p., 27 grav., 6 pl. (Histoire universelle du travail, publiée sous la direction de Georges Renard.) 5 fr.

79. CARRERI (Ferruccio C.). Dell' origine dei signori di Spilimbergo e di Zuccola, del loro pincernato e dominio occidentale; con regesti di documenti fino a tutto il sec. XIII. Cividale, tip. fratelli Stagni, 1914. In-8°, 19 p. (Extrait des *Memorie storiche forogiuliesi*.)

80. CASANOVA (Eug.). Gli archivi provinciali del mezzogiorno d'Italia e della Sicilia. Siena, tip. Lazzeri, 1914. In-8°, 119 p. (Extrait de *Gli Archivi italiani*.)

81. CASANOVA (Eug.). Il cartulario della Berardenga; introduzione. Siena, tip. ditta L. Lazzeri, 1914. In-8°, 32 p. (Extrait du *Bullettino senese di storia patria*.)

82. CASANOVA (Eug.). I r. archivî di Stato nel biennio 1912-1913 : relazione. Siena, tip. Lazzeri, 1914. In-8°, 74 p.

83. CASANOVA (Paul). Mohammed et la fin du monde, étude critique sur l'Islam primitif. 2e fascicule. Notes complémentaires. I. Paris, Paul Geuthner, 1913. In-8°, p. 85 à 167.

84. Catalogo della mostra storica dell' arte della stampa in Italia dalla metà del secolo XV a tutto il XVIII. Bergamo, 1914. In-8°,

54 p., fig. et 21 pl. (Esposizione internazionale del libro e d'arte grafica, Lipsia, 1914.)

85. Catalogo metodico degli scritti contenuti nelle pubblicazioni periodiche italiane e straniere. Parte I : scritti biografici e critici. Nuova serie, vol. I. Biblioteca della Camera dei Deputati. Roma, tip. della Camera dei Deputati, 1914. In-8°, XII-442 p.

86. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. LVIII : Gaulthier de Rumilly-Genthe. T. LIX : Genthial-Gicquel des Touches. T. LX : Gidaud de La Clape-Giry. T. LXI : Gisaide-Gonchon. Paris, Impr. nationale, 1914. In-8°, 1218, 1254, 1246, 1216 col.

87. CATERINA DA SIENA (Sta). La lettere, ridotte a miglior lezione e in nuovo ordine disposte, con note di Niccolò Tommaseo, a cura di Pietro Misciattelli. Vol. V. Seconda edizione. Siena, Giuntini e Bentivoglio, 1913. In-8°, 366 p. et pl. (Scrittori senesi.) 4 l.

88. CAVELTI (Leo). Entwicklung der Landeshoheit der Abtei St. Gallen in der alten Landschaft. Gossau, J. G. Cavelti-Hangartner, 1914. In-8°, 115 p.

89. CEJADOR Y FRANCA (Julio). Historia de la lengua y literatura castellana, desde los origenes hasta Carlos V. Madrid, tip. de la « Rev. de Arch. Bibl. y Museos », 1915. In-4°, XX-505 p. 10 p.

90. CERETTI (Fel.). Biografie Pichensi. Tomo IV. Mirandola, tip. C. Grilli, 1913. In-8°, XLV-140 p. et fig. (Memorie storiche della città e dell' antico ducato della Mirandola. XX.) 7 l.

91. CESSI (Rob.). Un patto fra Venezia a Padova e la curia forinsecorum al principio del sec. XIII. Padova, tip. G. B. Randi, 1914. In-8°, 13 p. (Extrait des *Atti e memorie della r. Accademia di scienze, lettere ed arti.*)

92. CESSI (Rob.). Un vescovo pugliese del secolo VI, s. Sabino di Canosa. Venezia, tip. C. Ferrari, 1914. In-8°, 17 p. (Extrait des *Atti d. r. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti.*)

93. Chanson de Roland (La). Texte critique. Traduction et commentaire. Grammaire et glossaire, par Léon Gautier. Nouvelle édition. Édition classique à l'usage des élèves de seconde. Tours, Mame et fils, s. d. In-8°, LII-606 p.

94. CHARLES-ROUX (J.). Arles, son histoire, ses monuments, ses musées. Paris, A. Lemerre, 1914. Gr. in-4°, XXXV-564 p., 492 illustr., 23 autographes et 40 planches. (Souvenirs du passé.)

95. CHAUCER (Geoffrey). The modern reader's Chaucer : the complete poetical works of Geoffrey Chaucer now first in modern English

by J. S. Tatlock and Percy Mac-Kaye; ill. by Warwick Goble. [New and cheaper ed.] New-York, Macmillan, 1914. In-8°, XII-607 p. 2 d.

96. CHRESTIEN DE TROYES. Dal Perceval di Chrestien de Troyes : estratto a cura di E. Monaci. Roma, E. Loescher e C., 1914. In-8°, 10 p. (Testi romanzi per uso delle scuole, a cura di E. Monaci, n° 32.)

97. CICCAGLIONE (Fed.). La vita economica siciliana nel periodo normanno-suevo : appunti. Catania, tip. N. Giannotta, 1913. In-8°, 25 p. (Extrait de l'*Archivio storico per la Sicilia orientale*.)

98. CIPOLLA (Car.). La data della morte di Dante secondo Ferreto dei Ferreti. Torino, fratelli Bocca, 1914. In-8°, 7 p. (Extrait des *Atti e memorie della r. Accademia di scienze, lettere ed arti*.)

99. CIPOLLA (Car.). Pubblicazioni sulla storia medioevale italiana, anni 1906-1916. R. Deputazione veneta di storia patria. Venezia, Istituto veneto di arti grafiche, 1914. In-8°, 379 p.

100. CIPOLLA (Car.). La resistenza dei Bresciani contro Enrico VII giudicata a Firenze. Torino, tip. V. Bocca, 1914. In-8°, 4 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia delle scienze*.)

101. CIPOLLA (Car.). Sulle tradizioni antibonifaciane rispetto a Guido da Montefeltro e alla guerra dei Colonna. Torino, tip. V. Bocca, 1914. In-8°, 18 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia delle scienze*.)

102. CODAX (Martin). Las siete canciones de Amor. Poema musical del siglo XII, con algunas notas recopiladas por Pedro Vindel. Madrid, impr. de la Suc. de M. Minuesa de los Rios, 1914. In-4°, 38 p. 25 p.

103. Codex Vercellensis iamdudum ab Irico et Bianchino bis editus, denuo cum manuscripto collatus in lucem profertur curante Aidano Gasquet. Pars prior. Romae, F. Pustet, 1914. 2 vol. in-8°, XXIV-242 p. et 242 p., 2 fasc. (Collectanea biblica latina, cura et studio monachorum Ord. S. Benedicti, vol. III.)

104. COGNASSO (Francesco). Documenti inediti e sparsi sulla storia di Torino. Torino, tip. Baravalle e Falconieri, 1914. In-8°, VIII-405 p. (Biblioteca della società storica subalpina, diretta da Ferdinando Gabotto, LXV; Corpus chartarum Italiae XLIII.)

105. COLLI (Evasio). Paciliano e S. Germano : il comune, la collegiata, la chiesa. Casale Monf., G. Lavagno, 1914. In-8°, 55 p., fig. et pl.

106. CONYBEARE (Edward). Alfred in the chroniclers. 2d edition. London, Heffer, 1914. In-8°, 284 p. 4 s. 6 d.

107. Corpus nummorum italicorum : primo tentativo di un catalogo

generale delle monete medioevali e moderne coniate in Italia o da italiani in altri paesi. Vol. V. Lombardia, Milano, Roma, tip. r. Accademia dei Lincei, 1914. In-4°, 474 p., 33 pl.

108. Cosentini (Fr.). Gli incunabuli ed i tipografi Piemontesi del secolo xv : indici bibliografici. Museo nazionale del libro, Torino. Torino, r. Scuola tipografica e di arti affini, 1914. In-8°, vi-130 p. 5 l.

109. Coss (J. J.), Erskine (J.). A pageant of the xiiith century, for the 700th anniversary of Roger Bacon. New-York, Lemcke, 1914. In-4°, 75 p., pl. 2 d.

110. Coudert (M.). Un récit sur le vieux château de Nonette, suivi de la légende qui lui a valu son nom, 883-996. Issoire, impr. Chauvet-Marion, 1914. In-8°, 23 p. 1 fr.

111. Costantini Ferreri (Giralda). L'ascetismo di Jacopone da Todi e di s. Caterina da Siena. Ascoli Piceno, tip. Ascolana, 1914. In-8°, 30 p.

112. Coster (H. P.). De Kroniek van Johannes de Beka, haar bronnen en haar eerste redactie. Utrecht, A. Oosthoek, 1914. In-8°, 8-6-302 p. (Bijdragen van het instituut voor middeleeuwsche geschiedenis der rijks-universiteit te Utrecht. II.) 3 fr. 50.

113. Couppey (Abbé Louis). L'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu, près Cherbourg, Manche. Chronique des abbés. Évreux, impr. de l'Eure, 1913. In-8°, 233 p.

114. Crosa (Emilio). Il principio della sovranità popolare dal medioevo alla rivoluzione francese. Torino, fratelli Bocca, 1914. In-8°, 269 p. (Biblioteca di scienze moderne, n° 70.) 8 l.

115. Croce (Benedetto). Zur Theorie und Geschichte der Historiographie. Aus dem Italienischen übers. von Enrico Pizzo. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1915. In-8°, viii-269 p. 6 m.

116. Cunnington (Susan). The Story of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury. London, Harrap, 1914. In-8°, 186 p. (Heroes of all time.) 1 s. 6 d.

117. Dahlgren (R. A.). Glossarium öfver föråldrade och ovanlige ord och talesätt i svenska språket från och med 1500talets andra årtionde. I. Lund, C. W. K. Gleerup. In-8°, ii-400 p. 5 k.

118. Daniel (Jean). Éléments de grammaire périgourdine. Périgueux, impr. Ribes, 1914. In-8°, xi-115 p. (Édition du Bournat du Périgord.)

119. Daniel (Jean). Dictionnaire périgourdin. Première partie : Dictionnaire français-périgourdin, avec supplément. Périgueux, impr. Ribes, 1914. Petit in-8° à 2 col., 383 p. (Édition du Bournat du Périgord.) 6 fr.

120. DANTE. La Divina Comedia, según el texto de las ediciones más autorizadas y correctas. Traducción directa del italiano por Gayetano Rosell, anotado y con un prólogo biográfico crítico, escrito por D. Juan Eugenio Hartzenbusch. Barcelona, Montaner y Simón, 1914. In-8°, XXVII-584 p. 12 p.

121. DANTE. Le opere minori, nuovamente annotate da G. L. Passerini. III. Il Convito, trattati I-II. Firenze, G. C. Sansoni, 1914. In-24, XIV-298 p. 1 l. 50.

122. DANTE. La preghiera di Dante : raccolta di poesie religiose. Seconda edizione. Firenze, A. Razzolini, 1914. In-16, 127 p. et fig.

123. DAVIS (Calvin Olin). A guide to methods and observation in history; studies in high school observation. New-York, Rand, Mc Nally, 1914. In-12, 44 p. 50 c.

124. DEABATE (Gius.). I tipografi Trinesi nei secoli XV, XVI, XVII; inaugurandosi il ricordo in loro onore a Trino Vercellese il 12 ottobre 1913. Torino, r. Scuola tipografica, 1914. In-4°, 12 p. et fig.

125. DELAGE (Frank). La protection des monuments historiques. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1914. In-8°, 20 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.*)

126. DELASSUS (Abbé A.). Philippe Auguste et la bataille de Bouvines. Boulogne, imp. G. Hamain, s. d. In-folio, 4 p. à 4 col.

127. DELAUME (E.). Notice monographique sur Jeu-Maloches, Indre. Châteaudun, P. Mellottée, 1914. In-8°, 102 p. avec grav.

128. DEL LUNGO (Isidoro). Lectura Dantis. Dante in patria e nell' esilio errabondo. Firenze, C. C. Sansoni, 1914. In-8°, 43 p. 1 l.

129. DELORME (Ferdinandus Mª). Praevia nonnulla decretali *Exultantes in Domino*, 18 ian. 1283, de procuratorum institutione. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1914. In-8°, 11 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

130. DEMARTIAL (André). Chronique de l'orfèvrerie et de l'émaillerie anciennes de Limoges en 1913. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1914. In-8°, 32 p. et planches. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.*)

131. DENSUSIANU (Ovide). Histoire de la langue roumaine. Tome II. Fascicule I : Le seizième siècle. Phonétique, Morphologie. Paris, Ernest Leroux, 1914. In-8°, 160 p.

132. DE PAEPE (Jan. J. M.). Godelieve van Ghistel. St-Amandsberg-Gent, A. De Scheemaecker, 1914. In-8°, 111 p. et pl. 1 fr. 50.

133. DE PILATO (Sergio). Saggio bibliografico sulla Basilicata. Potenza, V. Garramone, 1914. In-8°, XXIV-195 p. 2 l. 50.

134. De Sanctis (Fr.). Beatrice : saggio inedito a cura di Gerardo Laurini. Napoli, casa ed. A. Morano, 1914. In-24, LI-100 p. 1 l. 25

135. De Sanctis (Fr.). Saggi critici. Nuova edizione, riordinata, accresciuta e corretta a cura di Michele Scherillo. Seconda serie. Napoli, casa ed. A. Morano, 1914. In-16, 263 p. 1 l. 50.

136. Descamps. Archives départementales de la Gironde. Répertoire numérique de la série N. Administration et comptabilité départementales, sous la direction de J.-A. Brutails. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1913. In-4° à 2 col., 16 p.

137. Desdevises du Dézert (G.). Barcelone et les Grands sanctuaires catalans. Paris, H. Laurens, 1913. Petit in-4°, 176 p., 144 gr. (Les Villes d'art célèbres.)

138. Dickinson (Helen A.). German masters of art. New-York, Stokes, 1914. In-4°, XVII-286 p., illustr. en noir et en couleur. 5 d.

139. Divine (The) liturgy of the church; tr. from old slavonic service books by P. Kuvockinsky. Milwaukee, Young Churchman, 1915. In-8°, XXIV-143 p. (Christian liturgies.) 2 d.

140. Documenti per servire alla storia di Sicilia, pubblicati a cura della Società siciliana per la storia patria. Serie I, diplomatica, vol. XXI. Palermo, tip. Boccone del povero, 1914. In-4°, LVI-619 p., fig. et pl. 25 l.

141. Documents relatifs au conflit de 1278 entre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et l'Université de Paris. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1913. In-8°, 10 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XL, 1913.)

142. Dodu (Gaston). Le royaume latin de Jérusalem. Conférence donnée le 20 novembre 1913 à l'Université nouvelle de Bruxelles. Paris, A. Picard, 1914. In-16, 101 p.

143. Dorini (U.). Contributi alla biografia del Boccaccio. Castelfiorentino, tip. Giovanelli e Carpitelli, 1914. In-8°, 19 p. (Extrait de *Miscellanea storica della Valdelsa*.)

144. Dubreuil-Chambardel (L.). Les médecins dans l'ouest de la France aux XIe et XIIe siècles. Préface par J. Renault. Paris, chez le secrétaire général de la Société française d'histoire de la médecine, 16, rue Bonaparte, 1914. In-8°, XVI-292 p. (Publications de la Société française d'histoire de la médecine. II. Études sur la médecine en France du Xe au XIIe siècle.)

145. Duckitt (M.), Wragg (H.). Selected English letters, XV-XIX centuries, with notes by E. Maxwell. New-York, Oxford Univ., 1914. In-16, XV-589 p. 85 c.

146. Du Halgouet (René). Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne, antérieurs à 1789, conservés dans les dépôts publics de Paris. T. I : Bibliothèque nationale et Archives nationales. Saint-Brieuc, René Prud'homme, 1914. In-4°, à 2 et 3 col., xv-325 p.

147. Duvergie (J.). Les sculptures des porches et portails de la cathédrale de Chartres. Chartres, impr. G. Marchand, 1914. In-8°, 107 p. et illustr.

148. Egils-Soga. Umsett från gamal norsk av Leir Heggstad. Kristiania, Landsmaalslager, 1915. In-8°, 244 p. (Gamalnorske bokverk, 15.) 1 k. 20.

149. Egilsson (Sveinbjœrn). Lexicon poeticum antiquae linguae septentrionalis. II. Kœbenhavn, Gyldendal, 1914. Gr. in-8°, 224 p. 4 k.

150. Engelhard (Ch.). Bouquetot, notice archéologique. Brionne, impr. Pierre Amelot, 1913. Petit in-12, 49 p. et grav. (Extrait du journal *le Roumois.*)

151. Faloci Pulignani (Michele). I priori della cattedrale di Foligno : memorie. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1914. In-8°, 438 p. 5 l.

152. Fayard (Mathieu). La Pénitence, d'après Alcuin. Besançon, impr. catholique de l'Est, 1914. In-8°, 71 p.

153. Fedi (Bindo). Il simbolismo cristiano nell' arte romanica. Firenze, succ. di B. Seeber, 1915. In-8°, 42 p. 1 l. 50.

154. Ferorelli (Nic.). L'archivio del monastero di S. Grata in Columellis di Bergamo. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1914. In-8°, 14 p. (Extrait de l'*Annuario dell' archivio di Stato in Milano.*)

155. Ferrari (Giannino). La campagna di Verona dal sec. xii alla venuta dei Veneziani (1405); contributo alla storia della proprietà comunale nell' alta Italia. Venezia, tip. C. Ferrari, 1914. In-8°, 63 p. (Extrait des *Atti del r. istituto veneto di scienze, lettere ed arti.*)

156. Fierens (Alphonse). Suppliques d'Urbain V (1362-1370). Textes et analyses. Rome, M. Bretschneider, 1914. In-8°, xxiii-986 p. (Analecta vaticano belgica, VII.) 15 fr.

157. Filippini (Francesco). Ercole Grandi da Ferrara, pittore ed architetto del' 400. Bologna, stab. poligrafico Emiliano, 1914. In-8°, 38 p.

158. Finkel (Ludwik), Sawczyński (H.), Modelski (E. T.). Biblio-

grafia historyi polskiéj. Dodatek II. Zesz I (1901-1910). Cracovie, G. Gebethner, 1914. In-8°, 174 p. 6 cour.

159. Fiocca (Lor.). Gli affreschi nella sala delle udienze del Cambio in Perugia. Firenze, tip. Domenicana, 1914. In-8°, 11 p. et fig. (Extrait de *Arte e storia*.)

160. Fischer (Ernst), Roland (Anders). Kyrkor i Kållands härad, sydöstradelen. Kunsthistoriskt inventarium. Stockholm, P. A. Norstedt, 1914. In-8°, p. 179-328. (Sveriges Kyrkor. Västergötland. I, 2.) 4 kr. 50.

161. Flamini (Fr.). Lectura Dantis. La varia fortuna di Dante in Italia : lettura tenuta nella sala di Dante in Orsanmichele il di 29 gennaio 1914. Firenze, G. C. Sansoni, 1914. In-8°, 51 p. 1 l.

162. Fletcher (C. R. L.). The Making of Western Europe : being an attempt to trace the fortunes of the children of the Roman Empire. Vol. 2. The First Renaissance 1000-1190 A. D. London, Murray, 1914. In-8°, 446 p. 7 s. 6 d.

163. Foligno (Ces.). Di alcuni codici liturgici di provenienza Friulana nella biblioteca Bodleiana di Oxford. Cividale, tip. fratelli Stagni, 1914. In-8°, 11 p. (Extrait des *Memorie storiche forogiuliesi*.)

164. Förster (Margar.). Die französischen Psalmenübersetzungen vom 12. bis zum Ende der 18. Jahrh. Berlin, E. Ebering, 1915. Gr. in-8°. 6 m.

165. Fortescue (Mary Teresa). The history of Colwich Abbey. London, Simpkin, 1914. In-8°, 224 p. et illustr. 7 s. 6 d.

166. Franchini (Vit.). L'instituto dei Memoriali in Bologna nel secolo xiii. Bologna, coop. tip. Azzoguidi, 1914. In-8°, 14 p. (Extrait de l'*Archiginnasio*.)

167. Froger (Chanoine L.), Devaux (Abbé H.). La paroisse de Pirmil. Mamers, impr. Fleury, 1914. In-8°, 111 p. avec fig. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LXXV, 1914.)

168. Fustel de Coulanges. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. L'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne. Revu et complété sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur, par Camille Jullian, 2e édition. Paris, Hachette et Cie, 1914. In-8°, vii-471 p. 7 fr. 50.

169. Fustel de Coulanges. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. La Gaule romaine. Revue et complétée sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur, par Camille Jullian, 4e édition. Paris, Hachette et Cie, 1914. In-8°, xiv-333 p. 7 fr. 50.

170. Fustel de Coulanges. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. Les origines du système féodal. Le Bénéfice et le Patronat pendant l'époque mérovingienne. Revu et complété sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur, par Camille Jullian, 4e édition. Paris, Hachette et Cie, 1914. In-8°, xi-433 p. 7 fr. 50.

171. Fustel de Coulanges. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne. Ouvrage revu et complété sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur, par Camille Jullian, 3e édition. Paris, Hachette et Cie, 1914. In-8°, xiv-719 p. 7 fr. 50.

172. Gabrieli (G.), Silvagni (A.). Elenco alfabetico delle pubblicazioni periodiche esistenti nelle biblioteche di Roma, e relative a scienze morali, storiche, filologiche, belle arti, ecc., con saggio di indice sistematico per quelle dedicate a discipline teologiche, bibliche e orientalistiche. Roma, Istituto biblico, 1914. In-8°, xvi-406 p. (Scripta pont. Instituti biblici : subsidia bibliographica I.)

173. Galli (Ed.). Fiesole; gli scavi, il museo civico : guido per visitare i monumenti ed il museo nella zona archeologica comunale. Milano, Alfieri e Lacroix, 1914. In-16, 152 p., fig. et pl. (Il piccolo cicerone moderno, n° 11.)

174. Galli (Gius.). Appunti sui laudari jacoponici. Torino, casa ed. E. Loescher, 1914. In-8°, 18 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana.*)

175. Garaud (Marcel). L'abbaye Sainte-Croix de Talmond, en Bas-Poitou, circa 1049-1250 d'après le Cartulaire. Étude d'histoire économique et sur le droit du Poitou au moyen âge. Poitiers, impr. M. Bousrez, 1914. In-8°, xvi-219 p.

176. Garufi (C. A.). Per la storia dei sec. xi e xii : miscellanea diplomatica. Catania, tip. N. Giannotta, 1913. In-8°, 29 p. (Extrait de l'*Archivio storico per la Sicilia orientale.*)

177. Gaspary (Ad.). Storia della letteratura italiana, tradotta dal tedesco da Nicola Zingarelli. Seconda edizione, interamente riveduta, con prefazione e note aggiunte. Vol. I. Torino, V. Bona, 1914. In-8°, xviii-552 p. et pl. 12 l.

178. Gautier (Mme Marcel), Gautier (Marcel). Bléré, des origines à nos jours. Préface de M. Ch. Bidault. Tours, impr. E. Arrault et Cie, 1914. In-8°, viii-100 p. et pl.

179. Gerbaix de Sonnaz (Carlo Alberto). I Savoiardi ed i Nizzardi nella marina da guerra di casa Savoia, dal 1300 al 1860; cenni storici, con prefazione del vice ammiraglio Alberto de Orestis di Castel-

nuovo. Torino, off. poligrafica ed. Subalpina, 1914. In-8°, 95 p., fig. et pl. (Supplemento al *Bollettino n° 3 dell' Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.*)

180. GERMAIN (Alphonse). L'église de Vézelay, Saint-Père-sous-Vézelay. Paris, Bloud et Gay, 1914. In-16, 61 p. et grav. (Les cathédrales. Science et religion, n° 685.)

181. GERMINO (Fr.). Cronologia di Casalnuovo (Salerno) dalle sue origini sino ad oggi, cioè dal 1200 al 1913, coll' aggiunta dei governi di Napoli e dei sommi pontefici della stessa epoca. Salerno, tip. fratelli Jovane, 1913. In-16, 56 p.

182. GERMINO (Fr.). Dell' antica e distrutta città di Cesariana presso Casalbuono già Casalnuovo (Salerno) : Dominazioni nell' Italia meridionale dal 2000 av. Cristo al 1250 dopo Cristo; Sommi Pontefici romani da s. Pietro a Celestino III, 33-1216. Salerno, tip. fratelli Jovane, 1914. In-16, 34 p.

183. GESTOSO (José). Sevilla. Cuarenta y ocho ilustraciones con texto. Barcelona, Talleres Thomas, s. d. In-8°, 28 p. (El Arte en España. Tomo 7.) 1 p. 25.

184. GIBBON (Edward). The Story of the Huns. London, Hutchinson, 1914. In-8°, 192 p. 1 s.

185. GIORDANO (Antonino). Divagazioni dantesche. Milano, C. Signorelli, 1914. In-8°, 36 p.

186. GNESOTTO (Attilio). I codici marciani del De re uxoria di Francesco Barbaro. Padova, tip. G. B. Randi, 1914. In-8°, 28 p. (Extrait des *Atti e memorie d. r. Accademia di scienze, lettere ed arti.*)

187. GOYENS (Hieronymus). Monumenta historica inde ab an. 1397 circa vetus hospitale sancti Johannis Gandavi, tertii Ordinis S. Francisci. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1914. In-8°, 16 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

188. GREEN (J. Reynolds). A History of botany in the United Kingdom, from the earliest times to the end of the 19th. century. London, Dent, 1914. In-8°, 660 p. 10 s. 6 d.

189. GROPPA (G. B.). Bibliografia Terenziana secoli XV e XVI. Cosenza, tip. L. Aprea di T. Aprea, 1914. In-8°, 13 p.

190. GROSSO (Orlando). Genova nell' arte e nella storia : guida storico-artistica. Milano, Alfieri e Lacroix, 1914. In-16, 180 p. et fig. (Il piccolo cicerone moderno, n° 10.)

191. GUBERNALE (Gae.). Vita Avolese alla fine del secolo XV. Noto, tip. Zammit, 1914. In-8°, 18 p.

191 *bis*. Guéry (Abbé A.). Angers à travers les âges. Préface de René Bazin. Angers, J. Siraudeau, 1913. Gr. in-4°, 240 p. avec grav.

192. Guillaume de Jumièges. Gesta Normannorum ducum. Édition critique par Jean Marx. Paris, Auguste Picard, 1914. In-8°, xliii-418 p. (Société de l'histoire de Normandie.)

193. Güterbock (Carl). Studien und Skizzen zum englischen Strafprozess des 13. Jahrh. Berlin, J. Guttentag, 1914. Gr. in-8°, 88 p. 2 m. 50.

194. Hannah (Jan C.). The Heart of East Anglia : the story of Norwich from earliest to latest times. London, Heath, Cranton, 1914. In-8°, 406 p. et illustr. 7 s. 6 d.

195. Hansen (Fr. C. C.). De ældste kongegrave og bispegrave i Roskilde Domkirke. Anthropologisk historiske Undersœgelser over Sven Estridsœn og hans moder Estrid, Biskop Vilhelm og Biskop Asser af Roskilde, med anatomisk Rekonstruktion af Ansigtsprofilerne af disse fire Personer samt af Dronning Sophie og Dronning Berengaria Valdemar I's Sygdom og Dœd. Kœbenhavn, Prior, 1914. In-8°, 90 p., 6 pl. 18 kr.

196. Harmer (F. E.). Select English historical documents of the 9th and 10th centuries. Cambridge, Univ. Press, 1914. In-8°, 152 p. 6 s.

197. Hastings (James). Encyclopædia of religion and ethics. Vol. 7, Hymns-Liberty. London, T. and T. Clark, 1914. In-4°, 932 p. 28 s.

198. Havell (E. B.). The ancient and medieval architecture of India : a study of Indo-Aryan civilisation. London, J. Murray, 1915. In-4°, 266 p. 30 s.

199. Henrici (Hermann). Die Entwicklung der Basler Kirchenverfassung bis zum Trennungsgesetz, 1910. Ein Beitrag zur Geschichte des Staatskirchenrechts. Weimar, Hof-Buchdr., 1914. In-8°, 116 p. (Extrait de la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*. Bd. 35. *Kanonistische Abteilung IV*.)

200. Hildebrand (Hans). Stockholms stads jordebok 1474-1498. Stockholm, Aktiebolaget Nordiska bokhandel, 1914. In-8°, 322 p. (Stockholms stadböker från äldre tid. I, 2.) 11 kr.

201. Hine (R.). The History of Beaminster. London, Barnicott and Pearce, 1914. In-8°, 471 p. 20 s.

202. Hislop (William). Early days in England, 55 b. c.-1066 a. d. London, Chambers, 1914. In-8°, 128 p. et illustr. (Chambers' Dramatic history readers.) 1 s.

203. Hislop (William). In Norman and Plantagenet times, 1066-1485. London, Chambers, 1915. In-8°, 184 p. (Chambers' Dramatic history readers.) 10 s. 3 d.

204. Historical Manuscripts Commission. A guide to the reports on collections of manuscripts of private families, corporations and institutions in Great Britain and Ireland. Part I, Topographical. London, Wyman, 1914. In-8°. 1 s.

205. Hitchcock (F. R. Montgomery). Irenaeus of Lugdunum : a study of his teaching with a foreword by H. B. Swete. Cambridge, Univ. Press, 1914. In-8°, 382 p. 9 s.

206. Hodler (Werner Oscar Felix). Beiträge zur Wortbildung und Wortbedeutung im Berndeutschen. Bern, Büchler und C°, 1914. In-8°, iv-167 p.

207. Hoffmann (Paul). Die Mischprosa Notkers des Deutschen. Berlin, Mayer und Müller, 1914. In-8°, vi-222 p., 1 pl. (Palaestra 58.) 6 m. 50.

208. Houdayer (R.). Le donjon. Melun, impr. administrative, 1914. Petit in-8°, 23 p. (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Musée pédagogique, 31, rue Gay-Lussac. Service des projections lumineuses.)

209. Houdayer (R.). Paris au xive et au xve siècle. Paris, G. Vitry, 1914. In-8°, 22 p.

210. Hymans (Henri), Donnet (Fernand). Anvers. Paris, H. Laurens, 1914. In-4°, 144 p., 103 grav. (Les villes d'art célèbres.)

211. Indice dei documenti conservati nell' archivio dell' università israelitica di Ancona. Udine, tip. D. Del Bianco, 1914. In-8°, 15 p. (Extrait de *Corriere israelitico di Trieste*.)

212. Jessep (H. L.). Anglo-Saxon church architecture in Sussex. London, Simpkin, 1914. In-8°, 62 p. 2 s. 6 d.

213. Jewett (Sophie). God's troubadour : the story of St Francis of Assisi. London, Duckworth, 1914. In-8°, 194 p. 3 s. 6 d.

214. Jônsson (Finnur). Der norsk islandske Skjaldedigtung. II, 1-2. Kœbenhavn, Gyldendal, 1914. In-8°, 208 et 224 p. 5 k.

215. Junius (Willy). Spätgotische sächsische Schnitzaltäre und ihre Meister. Ein Beitrag zur Kenntnis der mittelalterlichen Bildnerei im Königreich Sachsen. Bern, Dresden, H. Schumann, 1914. In-8°, 92 p., 25 pl.

216. Kaczmarczyk (Kazimierz). Księgi przyjęć do prawa miejskiego w Krakowie 1392-1506. Libri juris civilis Cracoviensis. Cracovie,

1914. In-8°. (Wydawnictwa archiwum aktów dawnych miasta Krakowa. V.) 4 r. 50.

217. KARALEVSKY (Cirillo). Documenti inediti per servire alla storia delle chiese italo-greche. Fasc. 1-3. Roma, M. Bretschneider, 1911-1913. In-8°, 157 p.

218. KELLER-ESCHER (Carl). Die Familie Rahn von Zürich. Genealogie und Geschichte eines altzürcherischen Geschlechtes. Im Auftrage der Familien-Kuratel verf. Zürich, F. Amberger, 1914. In-4°, VIII-127 p., fig. et pl.

219. KRAGH (Kr.). Kerteminde 1413-1913. Kerteminde, Kirstine Rude, 1914. In-8°, 136 p. 1 k. 50.

220. LA BUSSIÈRE (P. DE). Le bailliage de Mâcon. Étude sur l'organisation judiciaire du Mâconnais sous l'ancien régime. Mâcon, impr. Protat frères, 1914. In-8°, XXIII-364 p. (Université de Dijon, Faculté de droit.)

221. LAGARDE (André). The Latin church in the Middle Ages. New-York, Scribner, 1914. In-8°. (International theological libr.) 2 d. 50.

222. LA JONQUIÈRE (Vicomte DE). Histoire de l'empire ottoman depuis les origines jusqu'à nos jours. T. I et II. Nouvelle édition entièrement refondue et complétée. Paris, Hachette, 1914. 2 vol. in-16, t. I, 478 p.; t. II, 736 p., 6 cartes hors texte. (Histoire universelle.)

223. LA MARTINIÈRE (J. DE). Archives départementales du Morbihan. Répertoire numérique de la série G. Clergé séculier. Vannes, Galles, 1914. Gr. in-4° à 2 col., col. 1 à 64.

224. LANGFORS (Arthur). L'histoire de Fauvain. Reproduction phototypique de quarante dessins du manuscrit français 571 de la Bibliothèque nationale, XIVe siècle, précédée d'une introduction et du texte critique des légendes de Raoul Le Petit. Paris, Paul Geuthner, 1914. In-4°, 34 p., 10 pl.

225. Later (The) version of the Wycliffite Epistle to the Romans, compared with the latin original : a study of Wycliffite English. New-Haven Ct., Yale Univ., 1915. In-8°, 180 p. (Yale studies in English.) 1 d. 50.

226. LE CLAIRE (Abbé). L'ancien château de Mauron. Son emplacement. Son histoire. Le lieu de la bataille. Vannes, impr. Lafolye frères, 1914. In-8°, 32 p. et plan.

227. LEE (Annie Louisa). Old roads and early abbeys. London, E. Stock, 1914. In-8°, 156 p. (Lover of London ser.) 2 s. 6 d.

228. Lehmann (Paul), Frenken (Goswin). Vom Mittelalter und von der lateinischen Philologie des Mittelalters. — Die exempla des Jacob von Vitry. Ein Beitrag zur Geschichte der Erzählungsliteratur des Mittelalters. München, C. H. Beck, 1914. Gr. in-8°, 25 et v-154 p. (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters. V. Bd. 1. Heft.) 8 m. 50.

229. Lenzi (Furio). Come si debba studiare la storia delle religioni. Napoli, G. Avolio e comp., 1914. In-16, 38 p.

230. Lindònnici (Giac.). La corrispondenza poetica di Giovanni del Virgilio con Dante e il Mussato, e le postille di Giovanni Boccaccio. Firenze, L. S. Olschki, 1914. In-4°, 39 p. (Extrait du *Giornale dantesco.*)

231. Livi (Ridolfo). San Bernardino da Siena e le sue prediche, secondo un suo ascoltatore pratese del 1424. Siena, tip. Sordomuti, di L. Lazzeri, 1913. In-8°, 14 p. (Extrait du *Bulletino senese di storia patria.*)

232. Loisne (Comte de). Le bréviaire d'Henri de Lorraine, évêque de Thérouanne. Note sur un manuscrit à miniatures du xv[e] siècle. Saint-Omer, impr. de l' « Indépendant du Pas-de-Calais », 14, rue des Clouteries, 1914. In-8°, 8 p. avec fac-similé. (Extrait du tome XIII du *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.*)

233. Longnon (Auguste). Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361. T. III : Les comptes administratifs. Paris, Ernest Leroux, 1914. In-4°, xxix-678 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du ministère de l'Instruction publique.)

234. Luiso (Francesco Paolo). Lectura Dantis : il canto XXI del Paradiso letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 28 marzo 1912. Firenze, C. C. Sansoni, 1914. In-8°, 68 p. 1 l.

235. Mackenzie (A. S.). History of English literature. London, Macmillan, 1914. In-8°, 498 p. 5 s.

236. McKenzie (Kenneth). Per la storia dei bestiari italiani. Torino, casa ed. E. Loescher, 1914. In-8°, 18 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana.*)

237. Mc Killiam (A. E.). The story of Alfred the Great. London, Harrap, 1914. In-8°, 192 p. et illustr. (Heroes of all time.) 1 s. 6 d.

238. Mackinlay (James Murray). Ancient church dedications in Scotland : non scriptural dedications. London, D. Douglas, 1915. In-8°, 318 p. 12 s. 6 d.

239. Magennis (E.). The Scapular and some critics : the vision 1251

A. D. 1500 A. D. Rome, printed by Istituto Pio IX, 1914. In-16, xv-257 p., 4 pl.

240. MANACORDA (Giuseppe). Un testo di grammatica latino-veneta del sec. XIII. Torino, V. Bona, 1914. In-8°, 8 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia delle scienze.*)

241. MANFREDI (Manfredo). La lirica popolare nel secolo XIII : studî minimi. Carrara, tip. Carrarese, 1914. In-16, 25 p. 15 cent.

242. MANFRONI (Camillo). Note critiche sulla storia dei Vandali. Padova, tip. G. B. Randi, 1914. In-8°, 10 p. (Extrait des *Atti e memorie della r. Accademia di scienze lettere e arti.*)

243. MAP (Walter). De Nugis curialium. Edit. by M. R. James. London, Clarendon Press, Milford, 1914. In-4°, 314 p. (Anecdota Oxoniensia.) 18 s. 6 d.

244. MARIGO (Aristide). L'indirizzo classico nei primi studî di Dante. Padova, tip. G. B. Randi, 1914. In-8°, 16 p. (Extrait des *Atti e memorie d. r. Accademia di scienze, lettere ed arti.*)

245. MARQUET DE VASSELOT (J.-J.). Catalogue sommaire de l'orfèvrerie, de l'émaillerie et des gemmes, du moyen âge au XVII[e] siècle, du Musée national du Louvre. Paris, G. Braun, s. d. In-16, XIV-178 p. et 64 pl. 2 fr.

246. MARTIN (Olivier). Glanes de droit coutumier parisien. Rennes, impr. Oberthür, 1914. In-8°, 50 p. (Extrait des *Travaux juridiques et économiques de la Faculté de droit de l'Université de Rennes*, 1914.)

247. MARTIN (Olivier). Textes inédits de droit champenois. Rennes, impr. Oberthür, 1914. In-8°, 42 p. (Extrait des *Travaux juridiques et économiques de la Faculté de droit de l'Université de Rennes*, 1913.)

248. MARTIN (Raymond-M.). Les idées de Robert de Melun sur le péché originel. Kain, Le Saulchoir, 1913. In-8°, p. 700-725 (Extrait de la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. VII, 1913.)

249. MARTIN (Raymond-M.). La nécessité de croire le mystère de la Très Sainte-Trinité, d'après Robert de Melun, † 28 février 1167. Toulouse, impr. Édouard Privat, 1913. In-8°, p. 572-578. (Extrait de la *Revue thomiste.*)

250. MARTIN (Raymond-M.). Le péché originel, d'après Gilbert de la Porrée, † 1154, et son école. Louvain, impr. Pierre Smeesters, 1912. In-8°, 20 p. (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XIII, n° 4.)

251. MARTROYE (François). La répression du donatisme et la politique religieuse de Constantin et de ses successeurs en Afrique. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1914. In-8°, 120 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXXIII.)

252. MASETTI (Celestino). S. Eusebio, s. Fortunato, s. Orso, vescovi di Fano : memorie storiche. Fano, scuola tip. Fanese, 1914. In-16, 35 p.

253. MASSÉRA (A. F.). Giovanni Boccacci nella sua lirica. Castelfiorentino, tip. Giovannelli e Carpitelli, 1914. In-8°, 14 p. (Extrait de la *Miscellanea storica della Valdelsa.*)

254. MASSÉRA (Aldo Fr.). Il serventese romagnolo del 1277. Roma, E. Loescher e C., 1914. In-8°, 19 p. (Extrait de l'*Archivio storico italiano.*)

255. MATTIONI (Mich.). Il duomo di Orvieto. Milano, E. Bonomi, 1914. In-24, 47 p., 64 pl. (L'Italia monumentale, n° 31.) 1 l.

256. MAURISIUS (Gerardus). Cronica dominorum Ecelini et Alberici fratrum de Romano av. 1183-1237, a cura di Giovanni Soranzo. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1914. In-4°, XXXII-104 p. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione con la direzione di Giosuè Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 126, t. VIII, p. IV.) 10 l.

257. MAZZONI (Guido). Lectura Dantis : il canto I dell' Inferno, letto nella casa di Dante in Roma il dì 8 di febbraio 1914. Firenze, G. C. Sansoni, 1914. In-8°, 51 p. 1 l.

258. MEADOWS (P.). The English nation : constitutional history. London, Bell, 1914. In-8°, 266 p. 2 s.

259. Meddelanden från riksarkivet. Ny följd. I-IV. Stockholm, P. A. Norstedt och söner, 1914. In-8°, 448 p. 1 kr. 50 le fasc.

260. MEDIN (Antonio). Per la storia del sirventese italiano. Venezia, tip. C. Ferrari, 1914. In-8°, 6 p. (Extrait des *Atti del r. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti.*)

261. MENGOZZI (Guido). La città italiana nell' alto medio evo : il periodo longobardo-franco. Roma, E. Loescher e C., 1914. In-8°, 317 p. 10 l.

262. MERZ (Walther). Die Burgen des Sisgaus. 4. Aarau, H. R. Sauerländer und C°, 1914. In-4°, VIII-238 p., carte et pl.

263. MERZ (Walther). Inventar des Stadtarchivs Zofingen. Mit 1 Vignette. Aarau, H. R. Sauerländer und C°, 1914. In-8°, 38 p. (Extrait de *Inventare schweizerischer Archiv...* Teil 3.) 1 f.

264. Metman (Étienne). L'église Saint-Michel de Dijon. Dijon, Ratel-Cotosset, 1914. Petit in-8°, 259 p. et grav.

265. Meyer (Hugo). Die Entwicklung des solothurnischen Güterrechtes. Olten, Buchdr. Dietschi, 1914. In-8°, xii-285 p. 3 fr.

266. Michelis (Enrico de). Il problema delle scienze storiche. Torino, fratelli Bocca, 1915. In-8°, viii-390 p. (Piccola biblioteca di science moderne, n° 231.) 5 l.

267. Migliorini (Livio). Della chiesa millenaria, del convento e delle monache di S. Agostino in Vagli Sotto. Castelnuovo, Garfagnana, 1914. In-8°, 18 p., fig.

268. Miscellanea Francescana di storia, di lettere, di arte, diretta dal sac. A. M. Faloci Pulignani : indice dei primi XIV volumi. Assisi, tip. Metastasio, 1914. In-8°, 54 p.

269. Molt (E.). Geïllustreerde wereldgeschiedenis voor oud en jong Nederland. Versied met 200 platen. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf, 1914. In-8°, vi-662 p. 1 fr. 50.

270. Morena (Abele). La morale economica di Dante : commento. Firenze, tip. Barbera di Alfani e Venturi, 1914. In-8°, 118 p. 2 l.

271. Müller (Alphons Victor). Agostino Favaroni 1443, generale O. E. S. A., arcivescovo di Nazareth, e la teologia di Lutero. Roma, tip. Unione ed., 1914. In-8°, 17 p. (Extrait de *Bilychnis*.)

272. Mullot (Henry), Sivade (Henry). Armorial. V : Évêques de Saint-Papoul. Narbonne, impr. F. Caillard, 2, rue Corneille, 1913. In-8°, p. 119 à 154, avec armoiries. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*.)

273. Muñoz (Ant.). Il restauro della chiesa e del chiostro dei ss. Quattro Coronati. Roma, Danesi, 1914. In-4°, 133 p., 13 pl., fig. 15 l.

274. Munro (James). A history of Great Britain. Vol. I. The Shaping of the nations, 55 b. c. to 1485 a. d. London, Oliver and B., 1914. In-8°, 248 p. 1 s. 6 d.

275. Musatti (Eugenio). Storia di Venezia. Nuova edizione, secondo i più recenti studi. Vol. I. Milano, fratelli Treves, 1914. In-16, 458 p. (Biblioteca storica.) 4 l.

276. Muzzey (D. Saville). The Spiritual Franciscans. Washington, American historical association, 1914. In-12, 102 p. 1 d. 50.

277. Neri (Ferdinando). Studi sul teatro italiano antico : le parabole. Torino, casa ed. E. Loescher, 1915. In-8°, 44 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana*.)

278. Newhall (L. Chapell). The minor chateaux and manor houses of France of the xv and xvi century. New-York, Architectural Book Pub., 1914. In-4°, 60 pl. 3 d. 60.

279. Nichols (Rev. Rob. Hastings). The growth of the Christian church. V. I, Ancient and medieval Christianity. V. II, Modern Christianity. Philipville, Westminster Press, 1914. 2 vol. in-12, xii-162; ix-284 p. 2 d.

280. Nieuw Nederlandsch biographisch Woordenbock onder redactie van P. C. Molhuysen en P. J. Blok, met medewerking van geleerden. Dl. III. Leiden, A. W. Sijthoff's Uitgevers-maatschappij, 1914. In-8°, 8 feuill., 1600 col. 11 f. 50.

281. Nordal (Siguretur). Orkneyinga saga. 2. Kœbenhavn, Gyldendal, 1914. In-8°, 192 p. 4 k.

282. Norges historie. 109-110 hefte. Tiderummet 1030-1319. Kristiania, Aschehoug, 1914. In-8°. 0 k. 50.

283. O' Donoghue (Edward Geoffrey). The Story of Bethlehem Hospital : from its foundation in 1247. London, Unwin, 1914. In-8°, 448 p. et illustr. 15 s.

284. Oglerio (Il b.) nella storia e nell' arte di Trino e di Lucedio, nelle feste del vii centenario della sua morte. Trino, 8-16 novembre 1914. (Studio storico del can. E. Colli; Studio artistico dell' avv. Francesco Negri.) Casale Monf., tip. ditta G. Pane, 1914. In-8°, 72 p. et fig.

285. Osimo (Vitt.). Il canto III dell' Inferno. Roma, tip. Unione, 1914. In-8°, 14 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia.*)

286. Palmarocchi (Rob.). Il r. Archivio di Stato in Firenze e gli errori di una pubblicazione officiale : lettera aperta a S. E. il ministro dell' Interno. Firenze, tip. Galileiana, 1914. In-8°, 26 p.

287. Palmieri (Arturo). Feudatari e popolo della montagna bolognese, periodo comunale. Bologna, stab. poligrafico Emiliano, 1914. In-8°, iv-125 p. (Extrait des *Atti e memorie d. r. deputazione di storia patria per le Romagne.*)

288. Panum (Hortense). Middelalderens strengeinstrumenter og deres Forlœbere i Oldtiden. Kœbenhavn, Lehmann og Stage, 1915. In-8°, 168 p., fig. 5 k.

289. Parente (Pas.). I doni nuziali nelle consuetudini municipali di Capua e in un documento inedito del 1328. Firenze, tip. Domenicana, 1914. In-8°, 12 p. (Extrait de *Arte e storia.*)

290. Parguez (Henri). Saint Louis et Poissy, sa naissance, son bap-

tême, ses charités, ses miracles, son culte à Poissy, 1214-1914. Saint-Germain-en-Laye, impr. M. Mirvault, 1914. In-8°, 33 p. (Septième centenaire de saint Louis.)

291. PARROZZANI (Maria). Il codice miscellaneo II, II. 89, provenienza Strozzi (Magl. cl. XXI, n° 123) della biblioteca nazionale centrale di Firenze descritto. Padova, Società coop. tipografica, 1914. In-4°, 14 p.

292. PAS (Justin DE). Mœurs échevinales à Saint-Omer au XVe siècle. Saint-Omer, impr. de l' « Indépendant du Pas-de-Calais », 1914. In-8°, 42 p. (Extrait du t. XIII du *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*.)

293. PASCHINI (Pio). I ministeriali del medio-evo secondo alcune pubblicazioni recenti. Cividale, tip. fratelli Stagni, 1914. In-8°, 27 p. (Extrait des *Memorie storiche forogiuliesi*.)

294. PASCHINI (Pio). Vicende del Friuli durante il dominio della casa imperiale di Franconia. Cividale, tip. fratelli Stagni, 1913. In-8°, 93 p. (Extrait de *Memorie storiche forogiuliesi*.)

295. PASINI (Wera). I tipi estetici della donna italiana nella letteratura e nell' arte dai primi secoli a tutto il settecento. Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1914. In-16, 115 p. 1 l. 20.

296. PASSERINI (G. L.). La società dantesca italiana e la edizione critica delle opere dell' Alighieri. Roma, tip. Unione ed., 1914. In-8°, 6 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia*.)

297. PAZ Y MELIÁ (A.). El cronista Alonso de Palencia. Su vida y sus obras; sus décadas y las crónicas contemporáneas; ilustraciones de las décadas y notas díarias. Madrid, tip. de la « Rivista de archivos », 1914. In-4°, LXXXVII-475 p.

298. PELICAN (Bertha). Leben der hl. Katharina von Siena. Innsbruck, F. Rauch, 1914. In-8°, 378 p. 2 m. 75.

299. PÉREZ PASTOR (Cristóbal). Noticias y documentos relativos á la historia y literatura española. Tomo II. Madrid, impr. de los sucesores de Hernando, 1914. In-4°, 528 p. (Memorias de la Real Academia española, tomo XI.) 8 p.

300. PERRINS (C. W.). Italian book illustrations and early painting. London, Quaritch, 1914. In-4°, 268 p. 42 s.

301. PERROCHET (Édouard). Étude sur la Chronique des chanoines de Neuchâtel. Neuchâtel, Attinger frères, 1914. In-4°, 185 p., 2 vignettes et 1 pl. 4 fr. 50.

302. Pettinato Amata (Giovanni). Dizionario mitologico dantesco. I. Catania, tip. S. Barbagallo, 1914. In-16, 16 p.

303. Philip (Alexander J.). History of Gravesend and its surroundings. London, S. Paul, 1914. 4 vol. in-4°. 12 s. 6 d.

304. Piccione (M.). La numismatica. Milano, A. Vallardi, 1914. In-8°, 128 p. (Biblioteca popolare di coltura Antonio Vallardi, n° 44.) 60 cent.

305. Pigallet (Maurice). Archives de l'État, du département et des communes du Doubs. Rapport 1911-1912. Besançon, impr. J. Millot et Cie, 1914. In-8°, 64 p. et cartes.

306. Pistelli (E.). Il canto decimoquarto del Purgatorio. Firenze, tip. L'Arte della stampa, succ. Landi, 1914. In-8°, 36 p. (Per le nozze di Anton Francesco Giachetti con Jolanda de Blasi.) 2 l.

307. Pittaluga (Marzocco Corinna). Des fabliaux et de leurs rapports avec les contes italiens; extraits, traduction. Napoli, ditta Flasella fu G. di G. Casella, 1914. In-8°, 150 p.

308. Poggi (Gae.). Genova preromana e medioevale. Genova, G. Ricci, 1914. In-8°, xxiv-306 p., 64 pl. 10 l.

309. Porini (Mario). Correità e complicità nel diritto barbarico. Milano, tip. istituto Marchiondi, 1914. In-8°, 19 p.

310. Postgate (Isa J.). The spirit of St Louis : stories of chivalry and sainthood. London, De La More Press, 1915. In-8°, 206 p. 3 s. 6 d.

311. Probst (Jean-Henri). La mystique de Ramon Lull et l'Art de contemplacio. Étude philosophique suivie de la publication du texte catalan rétabli d'après le ms. n° 67 de la königl. Hof-und Staatsbibliothek in München. Münster, Aschendorff, 1914. Gr. in-8° viii-126 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchgn. XIII. Bd. 2. und 3. Heft.) 4 m. 25.

312. Prologo (A.). Due grandi giureconsulti del secolo xiii : Andrea de Barulo e Andrea d'Isernia. Trani, tip. ditta Vecchi e C., 1914. In-8°, 45 p. (Extrait du *Foro delle Puglie.*)

313. Pulinari (Dionisio). Cronache dei frati Minori della provincia di Toscana secondo l'autografo d'Ognissanti, edite dal P. Saturnino Mencherini. Arezzo, cooperativa tip. 1914. In-8°, xxxvi-640 p. 15 l.

314. Pury (Paul de). Les possesseurs de Barberêche du xve au xixe siècle. Fribourg, Fragnière frères, 1914. In-8°, ii-16 p. et fig. (Extrait des *Annales fribourgeoises*, 2e année.)

315. Pusinich (Guido). Il canto X del Paradiso esposto all' Ateneo veneto il 9 decembre 1912. Venezia, tip. V. Callegari, 1914. In-8°, 27 p. (Extrait de l'*Ateneo veneto.*)

316. Ræffue (En) bog som kaldes paa tyske Reiniche Foss fordanskit aff Hermen Weigere. (Udgived ved Niels Mœller.) I. Kœbenhavn, Gyldendal, 1914. In-4°, 280 p. 7 kr.

317. Reau (Louis). Saint-Pétersbourg. Paris, H. Laurens, 1913. Petit in-4°, 200 p., 150 grav. (Les villes d'art célèbres.)

318. Rebouillat (Albert). Histoire de la ville de Buxy, d'après les archives publiques et particulières. Mâcon, impr. Protat frères, 1914. In-8°, vi-277 p. et illustr.

319. Regesto di Camaldoli, a cura di L. Schiaparelli e F. Baldasseroni. Vol. III. Roma, E. Loescher e C., W. Regenberg, 1914. In-8°, viii-397 p. (Istituto storico italiano e Istituto storico prussiano : Regesta chartarum Italiae, n° 13.) 15 l.

320. Regibus (Adalgiso de). La elezione dei vescovi di Novara nel secolo xiii. Novara-Varallo, Grafica novarese, 1914. In-16, 8 p. (Extrait de la *Piccola Rivista del clero.*)

321. Régné (Jean). Catalogue des actes de Jaime Ier, Pedro III et Alfonso III, rois d'Aragon, concernant les Juifs, 1213-1291. T. II. 1re partie : Actes de Pedro III, 1276-1285. Paris, Durlacher, 1914. In-8°, 155 p. (Extrait de la *Revue des études juives*, années 1912, 1913, 1914.) 5 fr.

322. Régné (Jean). Ce que doit être une monographie de commune ou de paroisse. Privas, Aubenas, impr. Habauzit, s. d. In-8°, 8 p.

323. Régné (Jean). Histoire du Vivarais, publiée sous les auspices du Conseil général de l'Ardèche. T. II : le Vivarais depuis les origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Empire (1039); par le chanoine J. Rouchier. Édition accompagnée de dissertations, notes, tables et gravures nouvelles. Largentière, impr. Mazel et Planche, 1914. In-8°, xc-724 p., planches et grav. 9 fr.

324. Régné (Jean). La première étape de la pénétration capétienne en Vivarais. La Fondation de Villeneuve-de-Berg et la mise en pariage de son territoire, novembre 1284. Paris, Impr. nationale, 1914. In-8°, 24 p. (Extrait du *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1715*, 1913.)

325. Reinaerde (Van den Vos). Naar de thans bekende handschriften en bewerkingen critisch uitgegeven met een inleiding door J. W. Muller. Uitgeg. door de Koninklijke Vlaamsche academie voor taal en letterkunde. Gent, W. Siffer; Utrecht, A. Vosthoek, 1914. In-8°, lx-123 p. 1 fr. 50.

326. Rekeningen der Stad Nijmegen, 1382-1543. Uitgegeven door H. D. J. van Schevichoven en J. C. J. Kleyntjens. Dl. IV. 1527-1531. Nijmegen, L. C. G. Malmberg, 1914. In-8°, 4 et 326 p., 1 pl. 3 f.

327. REYNAUD (L.). Histoire générale de l'influence française en Allemagne. Paris, Hachette et Cie, 1914. In-8°, VIII-554 p. 12 fr.

328. RICCI (Corrado). Appunti per la storia del musaico. Roma, E. Calzone, 1914. In-4°, 7 p., fig. et pl. (Extrait du *Bollettino d'arte del ministero della P. Istruz.*)

329. RICCI (Corrado). Lectura Dantis : il canto V dell' Inferno, letto nella casa di Dante in Roma, il dì 8 di marzo 1914. Firenze, G. C. Sansoni, 1914. In-8°, 43 p. 1 l.

330. RICCI (Corrado). Lectura Dantis. Il paesaggio dantesco. Firenze, G. C. Sansoni, 1914. In-8°, 28 p. 1 l.

331. RICCI (Corrado). Lectura Dantis. I rifugi dell' esule : lettura fatta nella casa di Dante in Roma il dì 12 di gennaio 1914. Firenze, G. C. Sansoni, 1914. In-8°, 29 p. 1 l.

332. RICCI (Corrado). Il Mausoleo di Galla Placidia in Ravenna. Roma, E. Calzone, 1914. In-4°, 102 p., illustr. 10 l.

333. RICCIERI (Ascenso). Memorie storiche del comune di Marsciano fino a tutto il secolo XVI, con uno statuto inedito e documenti. Assisi, tip. Metastasio, 1914. In-8°, 538 p.

334. RICHARD (A.). Villon à Saint-Maixent. Poitiers, impr. G. Roy, 1914. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. III, 1er trimestre de 1914.)

335. RICHARD DE BURY. Il Philobiblion. Testo, note illustrative, traduzione e documenti, a cura di Marco Besso. Roma, biblioteca Besso, 1914. In-4°, LIII-159 p., 30 pl. et facs.

336. RIDDERSTAD (Anton). Östergötland. I. Östergötlands historia från äldsta indtill nuvarande tid. Stockholm, P. A. Norstedt och söner, 1914. In-8°, IX-607 p. 17 k.

337. RIGAULT (Georges). Orléans et le Val de Loire. Paris, H. Laurens, 1914. In-4°, 154 p., 118 grav. (Les villes d'art célèbres.)

338. RIMBAULT (Paul). Le Bourg de Batz. Son histoire, ses légendes, ses costumes. Nantes, impr. André Clouet, 1914. In-16, 57 p., grav. et annonces. 1 fr. 25.

339. RIZZOLI (Lu.). Intorno ad un sigillo di Bartolomeo d'Alviano, capitano generale della Repubblica veneta (1455-1515). Padova, tip. G. B. Randi, 1914. In-8°, 10 p. (Extrait des *Atti e memorie della r. Accademia di scienze, lettere ad arti.*)

340. ROBERTS (R. G.). The Place-names of Sussex. Cambridge, University Press, 1914. In-8°, 242 p. 10 s.

341. ROCCO ASPRENO (Gennaro). Brevi cenni storici del comune di Ponticelli, della sua parrocchiale chiesa e del culto che in essa si rende a S. Maria della Neve. Napoli, tip. F. Sangiovanni e figlio, 1914. In-8°, 42 p. (Extrait de *Salve regina!*) 0 fr. 50.

342. ROGERIO SÁNCHEZ (José). Resumen de historia de la lengua y literatura española. Madrid, impr. Renacimiento, 1915. In-8°, 400 p. 4 p.

343. ROIA (Antonio). La pieve di S. Maria di Goito e le sue antiche filiali : note storiche. Udine, tip. commerciale, 1914. In-8°, 52 p. (Per il solenne ingresso del sac. Pietro Giorgis alla parrocchia della SS. Trinità di Ovaro.)

344. ROMUALDUS SALERNITANUS. Chronicon (A. M. 130-A. C. 1178), a cura di C. A. Garufi. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1914. In-4°, (16)-1-96 p. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, con la direzione di Giosué Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 127, tomo VII, p. I, fasc. D.) 10 l.

345. ROSE (Elise Whitlock). Cathedrals and cloisters of Northern France. London, Putnam, 1914. 2 vol. in-8°, 356 et 316 p. 21 s.

346. ROSSI (Teofilo), GABOTTO (Ferdinando). Storia di Torino. Vol. I fino al 1280. Torino, Baravalle e Falconieri, 1914. In-8°, VIII-410 p., fig. et pl. (Biblioteca della Società storica subalpina, diretta da F. Gabotto. LXXXII.)

347. ROUQUETTE (J.). Marie de Montpellier, reine d'Aragon, 1181?-1213. Montpellier, L. Valat, 1914. In-8°, 80 p. 2 fr.

348. RUMOR (Seb.). S. Lorenzo nella storia e nell' arte. Vicenza, Società tip., 1914. In-8°, 39 p. et fig. (Nozze Rumor-Nardi.)

349. RUMOR (Seb.). Il vescovo di Vicenza duca-marchese-conte : riconoscimento di antichissimi titoli nobiliari alla sede vescovile Vicentina. Vicenza, tip. S. Giuseppe, 1914. In-8°, 7 p. (Nel giorno anniversario della ordinazione episcopale di mons. Ferdinando Rodelfi.)

350. RUSSO (Gius.). Polemiche sulla Divina Commedia. Seconda edizione. Palermo, casa ed. Moderna, 1914. In-16, XI-250 p. et fig. 2 l.

351. SABARTHÈS (Chanoine). Bibliographie de l'Aude. Narbonne, impr. F. Caillard, 1914. Gr. in-8°, 611 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*.)

352. SABBADINI (Remigio). Le scoperte dei codici latini e greci nei secoli XIV e XV. Firenze, G. S. Sansoni, 1914. In-8°, VIII-274 p. (Biblioteca storica del rinascimento diretta da P. F. Luiso, V.) 5 l.

353. SAINT-VENANT (R. DE). Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'ar-

rondissement de Vendôme. Publié sous les auspices de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. T. II. F-N. Vendôme, Rouilly, Chartier, 1914. In-8° à 2 col., 500 p.

354. Salmi (Mario). Architettura romanica in Mugello. Roma, E. Calzone, 1914. In-4°, 28 p. et fig. (Extrait du *Bollettino d'arte del ministero della P. Istruz.*)

355. Salvi (Ett.). Storia del diritto di proprietà. Milano, U. Hoepli, 1915. In-8°, xx-747 p. (Studî giuridici e politici.) 14 l.

356. Salvi (Lor.). Sul valore di un recente scritto contro il monachismo italiano del medio evo. Subiaco, tip. dei Monasteri, 1914. In-8°, 42 p.

357. Salzmann (Lewis Francis). The life of Henry II; ed. by Rob. S. Rait and W. Page; introd. by Ja. E. Shotwell. Boston, Houghton, Mifflin, 1914. In-8°, 276 p. et illustr. (Kings and Queens of England ser.) 2 d. 50.

358. Samarelli (Fr.). La storia del nome Molfetta ed una pergamena dell' anno 925 contenuta nel Codex diplomaticus Cavensis. Trani, ditta tip. Vecchi e C., 1914. In-8°, 94 p. (Extrait de la *Rassegna pugliese.*)

359. Sances (Giov.). Appunti sulla topografia e sulle trasformazioni delle antiche chiese di Palermo. Palermo, tip. Virzi, 1914. In-8°, 39 p.

360. Sandonnini (Tom.). Cittanova e le fortificazioni di Modena del vescovo Leodoino. Modena, soc. tip. Modenese, 1914. In-8°, 83 p., 3 facs. (Extrait des *Atti e memorie della r. Deputazione di storia patria per le provincie modenesi.*)

361. Sardi (Cesare). Le contrattazioni agrarie del medio evo, studiate nei documenti Lucchesi. Lucca, tip. G. Giusti, 1914. In-8°, 188 p. 2 l.

362. Sardi (Ces.). Inventario dell' archivio del comune di Lucca. Lucca, tip. A. Lippi, 1913. In-8°, 123 p.

363. Sarghissian (Basilie). Grand catalogue des manuscrits arméniens de la bibliothèque des PP. Mekhitharistes de Saint-Lazare. Premier volume. Venise, tip. arménienne, 1914. In-4°, 17 p., 838 col.

364. Sarot (E.). Le château et le fief de Pirou. Le comté, haute-justice et les châteaux de Créances. Étude topographique et historique, d'après des sources authentiques et inédites. Coutances, impr. Notre-Dame, 19, rue Tancrède, 1914. In-8°, 160 p. et tableau généalogique et chronologique hors texte.

365. Savini (Gae.). Per i monumenti e per la storia di Ravenna : note storiche, critiche e polemiche. Galla Placidia; il palazzo di Teo-

dorico; mura romane e bizantine; la rocca di Brancaleone e dintorni della città. Ravenna, tip. Salesiana, 1914. In-8°, VI-329 p., fig. et 2 pl. 5 l.

366. SAVORGNANO (Ant.). Quattro lettere storiche, 1457-1512, a cura di Giovanni Forgiarini. Cividale, tip. fratelli Stagni, 1914. In-8°, 8 p. (Extrait des *Memorie storiche forogiuliesi.*)

367. SCARSELLA (Attilio Regolo). Annali di Santa Margherita Ligure dai suoi primordi sino all' anno 1863, scritti per uso dei Sammargheriteri colti. Vol. I. Rapallo, tip. fratelli Fedele e C., 1914. In-4°, XVIII-221 p. 5 l.

368. SCARSELLI (Alb.). Gli archivi provinciali di Stato : iniziative della deputazione abruzzese. Teramo, tip. del Lauro, 1914. In-16, 10 p. (Extrait de *La Tribuna.*)

369. SCHEFFEL (Paul Hugo). Verkehrsgeschichte der Alpen. Bd. 21. Das Mittelalter. Berlin, D. Reimer, 1914. In-8°, VIII-298 p. et illustr. 12 m.

370. SCHETELIG (Haakon). Arkeologiske tidsbestemmelser av ældre norske rune indskrifter. Kristiani, Dybwad, 1914. In-4°, 76 p. 5 kr.

371. Schetsen uit de middeleeuwen. Bewerkt en verzameld door Jos. Kleyntjens en H. H. Knippenberg. Amsterdam, De R. K. Boek-centrale, 1914. In-8°, 8 et 292 p. 1 fr. 75.

372. SCHIAPARELLI (L.). I diplomi dei re d'Italia : ricerche storico-diplomatiche. Parte V. I diplomi di Ugo e di Lotario. Roma, tip. del Senato, 1914. In-8°, 255 p. (Extrait du *Bullettino dell' istituto storico italiano.*)

373. SCHIAPARELLI (L.). Note paleografiche : segni tachigrafici nelle Notae iuris. Roma, E. Loescher e C., 1914. In-8°, 16 p. et pl. (Extrait de l'*Archivio storico italiano.*)

374. SCHLUMBERGER (Gustave). Fin de la domination franque en Syrie après les dernières croisades. Prise de Saint-Jean-d'Acre en l'an 1291 par l'armée du Soudan d'Égypte. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1914. In-8°, 71 p. et grav.

375. Schools of illumination. Reproductions from Mss. in the British Museum. Part I. Hiberno-Saxon and Early English schools. A. D. 700-1000. London, Milford, 1915. In-fol. 17 s. 6 d.

376. SCHÖTT (H.). Östergötlands läns hushållningssällskaps historia. D. 2. Linköping, P. M. Sahlströms bokh., 1914. In-8°, XVI-522-34 p. et cartes. 12 kr.

377. SCHÜCK (Henrik). Forntiden och medeltiden. 1. Forntiden och

den äldra medeltiden. Lund, C. W. K. Gleerup, 1914. In-8°, XII-419 p. (Svenska folkets historia. I.) 6 k. 50.

378. SCHUMACHER (P. Adalgott). Album Disentinense oder Verzeichnis der Aebte und Religiosen des Benediktiner-Stiftes Disentis. Eine Festgabe auf die Jubelfeier seines dreizehnhundertjährigen Bestehens 614-1914. Mit 1 Ansicht von Disentis in Lichtdruck. Disentis, Druck Jos. Condran, Selbstv. des Stiftes, 1914. In-8°, XII-139 p. 4 fr.

379. SCHUPFER (Francesco). Il diritto privato dei popoli germanici, con speciale riguardo all' Italia. III : possessi e dominî. 2ª edizione, notevolmente ampliata. Roma, E. Loescher e C., 1914. In-8°, 489 p. 14 l.

380. SCHUSTER (Georg). Aus der Geschichte des Hauses Hohenzollern. Ereignisse und Episoden aus 5 Jahrhunderten (1415-1915). Berlin-Lichterfelde, E. Runge, 1915. In-8°. 3 m. 75.

381. Scripta anecdota glossatorum. Editio altera emendata cum additionibus, curante Johanne Baptista Palonerio. (Ugonis Summula de pugna; Wernerii Formularium tabellionum; Rogerii Summa codicis; Quaestiones dominorum bononiensium, collectio parisiensis. Additiones : Wernerii Summa institutionum, cum glossis Martini, Bulgari, Alberici aliorumve; quaestiones dominorum bononiensium; collectio gratianopolitana; abbrevatio codicis. Bononiae, ex aedibus A. Gandolphi, 1914. In-fol., 555 p. (Bibliotheca iuridica medii ævi edidit Augustus Gaudentius : Scripta anecdota glossatorum, vol. I.) 100 l.

382. SERBAT (Louis). Tablettes à écrire du XIVe siècle. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. Paris, 1914. In-8°, 15 p., avec fig. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXXIII.)

383. SERDÁN Y AGUIRREGAVIDIA (Eulogio). Rincones de la Historia Vitoriana. La Catedral nueva y la vieja Catedral. Los Judíos vitorianos. El palacio de Montehermoso. Vitoria, Impr. provincial, 1914. In-8°, 436 p. 5 p.

384. SEYMOUR DE RICCI. Catalogue de la collection Barthélemy Rey. Objets d'art du moyen âge et de la Renaissance. Paris, Ch. Eggimann, 1914. In-4°, VIII-65 p. et grav.

385. Sigtuna stads privilegier. Sigtuna, Olof Palme, 1914. In-8°, XV-104 p. (Källor till Sigtuna stads och Sigtuna bygdens historia, I.) 4 k.

386. SILVESTRELLI (Giulio). Città, castelli e terre della regione romana : ricerche di storia medioevale e moderna sino all' anno 1900. Vol. I. Città di Castello, tip. Unione arti grafiche, 1914. In-8°, XI-639 p. 8 l.

387. Smith (Ernest). Saint Clare of Assisi : her life and legislation. London, Dent, 1914. In-8°, 320 p. 10 s. 6 d.

388. Söderblom (Nathan). Ärkebiskop Stefans invigning i Katedralen i Sens år 1164. Uppsala, Almqvist och Wiksell, 1914. In-8°. (Extrait de la *Kyrkohistorik tidskrift.*) 0 k. 75.

389. Soga um Ragnar Lodbok og sœnene hans med kraakekvædet. Gamalnorsk grunntekst og nynorsk umsejtning ved Severin Eskeland. Kristiania, Landsmaalslaget, 1914. In-8°, 157 p. (Gamalnorske bokverk, 16.) 0 k. 80.

390. Solari (Arturo). Topografia storica dell' Etruria. Parte III settentrionale. Pisa, E. Spoerri, 1915. In-8°, 230 p.

391. Sophokles (Evangelios Apostolides). Greek lexikon of the Roman and Byzantine periods (from B. C. 146 to A. D. 1100). 3d ed. Cambridge, Mass., Harvard University, 1914. In-4°, xiv-1188 p. 10 d.

392. Sorbelli (Albano). Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia. Opera fondata dal prof. Giuseppe Mazzatinti. Vol. XX-XXI. Firenze, L. S. Olschki, 1914. 2 vol. in-8°, 203 p. et 257 p.

393. Speerschneider (C. J. H.). Om Isforholdene i danske Farvand i ældre og nyere Tid, Aarene 690-1860. Kœbenhavn, Gad, 1915. Gr. in-8°, 142 p., plan. (Publikationer fr. det danske meteorologiske Institut, ved C. Ryder. Meddelelser. 2.) 3 k.

394. Stabile (Fr.). Studî sul testo e la lingua della *Regula* di S. Benedetto. Torino, E. Loescher, 1914. In-8°, 16 p. (Extrait de la *Rivista di filologia.*)

395. Statuta provincialia provinciarum Aquitaniae et Franciae saec. xiii-xiv, cura P. Michaelis Bihl. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1914. In-8°, 38 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

396. Statuti della Valdelsa dei secoli xiii-xiv. Vol. I. Leghe di Gambassi, Chianti e S. Piero in Mercato, a cura di Angiolo Latini. Roma, E. Loescher et C., 1914. In-8°, 281 p. (Corpus statutarum italicorum, sotto la direzione di Pietro Sella, n° 7.) 14 l.

397. Gli Statuti di Montalboddo dell' anno M CCC LXVI, con le modificazioni e le aggiunte degli anni M CCC LXXIV, M CCC LXXI e M CCC LXXV, a cura di Andrea Menchetti : appendice al libro II della Storia di un comune rurale della Marca Anconitana. Jesi, la Tipografica Jesina, 1913. In-8°, xxxi-381 p., 2 fac-similés.

398. Steele (Francesca Maria). The Life and visions of St. Hildegarde. London, Heath, Cranton, 1914. In-8°, 260 p. 4 s. 6 d.

399. Stieglitz (Leopold). Die Staatstheorie des Marsilius von Padua.

Ein Beitrag zur Kenntnis der Staatslehre im Mittelalter. Leipzig, B. G. Teubner, 1914. Gr. in-8°, IV-56 p. (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance. 19. Bd.) 2 m.

400. STORM (Gustav), BUGGE (Alexander). Norges kongesagaer, samlet udgave oversat. II. Kongesagaerne efter 1177. III. Sverres saga XIII. IV. Guttorms Haakon ingeo saga, Haakon Haakonsœns saga, Magnus Haakonssœns saga. Kristiania, Stenersen, 1914. In-8°, 202 et 311 p. 14 kr.

401. STYGER (P.). Die Malereien in der Basilika des hl. Sabas auf dem hl. Aventin in Rom. Rom, Bretschneider, 1915. In-8°, 96 p. (Extrait de la *Römische Quartalschrift*.)

402. SUCHET (Maria). La poesia liturgica francescana nel secolo XIII. Roma, tip. Salesiana, 1914. In-8°, XXIV-91 p.

403. SUPINO (Igino Benvenuto). La costruzione del duomo di Pisa. II. Bologna, tip. Gamberini e Parmeggiani, 1914. In-8°, 9 p., 5 pl. (Extrait des *Memorie della r. Accademia delle scienze : scienze morali*.)

404. SUREDA (Enrique). De la corte de los señores reyes de Mallorca. Apuntes para una historia privada de aquellos monarcas y de los de la casa de Aragón, reyes de Mallorca. Madrid, 1914. In-8°.

405. SWENSON (Esther L.). An inquiry into the composition and structure of Ludus Coventriae; with a note on the home of Ludus Coventriae by Hardin Craig. Minneapolis, University of Minnesota, 1914. In-8°, 83 p. (Studies in language and literature.)

406. TARSOT (M. L.). Fabliaux et contes du moyen âge; ed. with notes and vocabulary by J. E. Mansion. New-York, Heath, 1914. In-16, 175 p. (Heath's modern language ser.) 40 c.

407. TAURISANO (Inn.). I Domenicani in Lucca. Lucca, libr. ed. Baroni, 1914. In-8°, 255 p., 4 pl. et fig. 3 l. 50.

408. TAUSIN (Henri). Les devises des villes de France. Leur origine. Leur historique, avec les descriptions des armoiries et quelques reproductions. Paris, Édouard Champion, 1914. In-16, XIV-428 p.

409. TEMPERLEY (D. N. Gladys). The life of Henry VII; ed. by Rob. S. Rait and W. Page; introd. by Jas. T. Shotwell. Boston, Houghton, Mifflin, 1914. In-8° et illustr. (Kings and Queens of England ser.) 2 d. 50

410. TENISON (E. M.). Chivalry and the wounded : the Hospitallers of St. John Jerusalem, 1014-1914. London, L. U. Gill, 1914. In-8°, 108 p. 1 s.

411. TERRACHER (A.-L.). La tradition manuscrite de la chevalerie Vivien. Paris, H. Champion, 1912. In-8°, 91 p., avec fig. et tableaux.

412. TERRET (Victor). La sculpture bourguignonne aux XIIe et

XIIIe siècles. Ses origines et ses sources d'inspiration. Cluny. Paris, libr. de l'art catholique, 6, place Saint-Sulpice, 1914. Gr. in-4°, VIII-188 p. et planches.

413. TIGERSTROM (Franz W. von). La condizione dei Romani vinti durante la dominazione dei Longobardi. Firenze, stab. tip. Aldino, 1914. In-16, 42 p.

414. TORELLI (Pietro). Un privilegio di Matilde per i Visdomini di Mantova. Mantova, tip. G. Mondovi, 1914. In-8°, 20 p. (Extrait des *Atti e memorie della r. Accademia virgiliana.*)

415. TOUTAIN (J.). La basilique primitive et le plus ancien culte de sainte Reine à Alésia. Paris, E. Leroux, 1914. In-8°, 21 p., avec 1 plan. (Annales du musée Guimet. Extrait de la *Revue de l'histoire des religions.*)

416. TRANSIRICO (Pietro). L'architettura normanno-sicula. Palermo, tip. la Commerciale, 1914. In-16, 16 p.

417. TRIFONE (Romualdo). Il fidecommesso : storia dell' istituto in Italia. I (Dal diritto romano agli inizi del sec. XVI). Napoli, L. Pierro e figlio, 1914. In-8°, XVII-161 p. 4 l.

418. TRUYOLS (Antoni). Monografía histórica del Sant Cristo de Manacor, amb una Introduccion del M. I. Sr. D. Mateu Rotger. Palma de Mallorca, etabliment tipografic La Esperanza, 1914. In-4°, 144 p.

419. TYNELL (Lars). Skånes medeltida dopfuntar. 1-2. Stockholm, Wahlström och Widstrand, 1914. In-4°, 80 p. et 36 pl. 10 kr.

420. VACCARI (Pietro). Note sulle condizioni giuridiche del contado nei sec. XII e XIII. Pavia, Mattei e C., 1914. In-8°, 41 p.

421. VAN BEVER (Ad.). Les poètes du terroir, du XVe siècle au XXe siècle. Textes choisis accompagnés de notices biographiques, d'une bibliographie et de cartes des anciens pays de France. T. IV : Maine, Orléanais, Touraine, Picardie et Artois, Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, Provence, Roussillon, Savoie. Index général des noms cités. Paris, Ch. Delagrave, 1914. In-16, 550 p. 3 fr. 50.

422. VAN CAUWENBERGH (Paul). Étude sur les moines d'Égypte, depuis le concile de Chalcédoine (451) jusqu'à l'invasion arabe (640). Paris, P. Geuthner, 1914. In-8°, X-199 p. (Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum doctoris in Facultate theologica consequendum conscriptae. Series secunda, tomus septimus.)

423. VERMEULEN (P. J.). Verslage aangaande de archieven der provincie en der voormalige vijf kapittelen te Utrecht. Gedaan aan gedeputeerde staten van dat gewest. Herdruk. 's-Gravenh., Algem. Landsdrukkerij, 1914. In-8°, 4 et 49 p. 0 fr. 50.

424. VERNARECCI (Augusto). Fossombrone dai tempi antichissimi ai nostri, con illustrazioni e appendice di documenti : memorie. Vol. II. Fossombrone, tip. F. Monacelli, 1914. In-8°, xi-924 p., fig. et pl. 5 l.

425. VILLARI (Pas.). Lectura Dantis. Dante e l'Italia : conferenza pronunziata nella casa di Dante in Roma il dì 18 di gennaio 1914. Firenze, G. C. Sansoni, 1914. In-8°, 25 p. 1 l.

426. VILLON (François). Œuvres. Éditées par Auguste Longnon, 2e édition, revue par Lucien Foulet. Paris, Édouard Champion, 1914. In-16, xviii-132 p. (Les Classiques français du moyen âge, publiés sous la direction de Mario Roques.)

427. VINOGRADOFF (Pa.). Il diritto romano nella Europa medioevale. Tradotto dall' inglese dal Salvatore Riccobono. Palermo, A. Reber, 1914. In-16, xvi-142 p. 3 l. 50.

428. VINOGRADOFF (Paul), MORGAN (Frank). Records of the social and economic history of England and Wales. Vol. I. Survey of the Honour of Denbigh, 1334. London, Milford, 1914. In-8°, 472 p. 16 s.

429. VISME (Armand DE). Essai historique sur Eaubonne (Seine-et-Oise). Paris, Édouard Champion, 1914. In-8°, 116 p.

430. VITAL (Adolfo). Il codice Collectanea rerum antiquarum Coneglianensium dell' archivio comunale di Conegliano. Venezia, tip. C. Ferrari, 1914. In-8°, 23 p. (Extrait du *Nuovo Archivio veneto.*)

431. VITRY (Paul). La sculpture française du moyen âge et de la Renaissance au musée du Louvre. Melun, impr. administrative, 1914. In-8°, 35 p. (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Musée pédagogique.)

432. VOULLIÈME (Ernst). Die Inkunabeln der königlichen Bibliothek und der anderen Berliner Sammlungen. Neuerwerbungen der Jahre 1907-1914. Nachträge und Berichtigungen. (Beiheft 45 zum Zentralblatt für Bibliothekswesen.) Leipzig, O. Harrassowitz, 1914. In-8°, iv-120 p. 5 m.

433. WAKEMAN (Henry O.). An Introduction to the history of the Church of England : from the earliest times to the present day. Rev. with an additional chapter by S. Lollard. 18th edit. London, Rivingtons, 1914. In-8°, 542 p. 7 s. 6 d.

434. WEBER (Carl). Liestal, ein altes Schweizerstädtchen in Wort und Bild. Zeichnungen von Otto Plattner. Basel. Liestal, Lüdin und Co, 1914. In-8°, ii-94 p. 3 fr. 50.

435. WESTMAN (Knut B.). Den svenska kyrkans utveckling från St. Bernhards tidevarv till Innocentius IIIe. Stockholm, P. A. Norstedt och söner, 1915. In-8°, xii-301 p. 4 k. 75.

436. Williams (Egerton Ryerson). Lombard towns of Italy; or, the cities of ancient Lombardy. New ed. New-York, Dodd, Mead, 1915. In-8°, xiv-590 p. et illustr. 3 d.

437. Wozasek (Bartholomeus). Der hl. Norbert, Stifter des Prämonstratenser-Ordens und Erzbischof von Magdeburg. Für die Drucklegg. durchgesehen von O. Mannl. Wien, G. Eichinger, 1914. In-8°, 318 p. 4 m.

438. Wright (Jos.), Wright (Eliz. Mary Lea). Old English grammar. 2d ed. New-York, Oxford Univ., 1915. In-12, xv-362 p. (Students' ser. of historical and comparative grammars.) 2 d.

439. Zaccagnini (Guido). Personaggi danteschi in Bologna. Torino, casa ed. E. Loescher, 1914. In-8°, 47 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana.*)

440. Zarco del Valle y Espinosa de Los Monteros (Manuel Remón), López-Valdemoro y de Quesada, Conde de las Navas (Juan). Lenguas de America. Catálogo bibliográfico de xxi Mss. existentes en la Real Biblioteca Patrimonial de S. M. el Rey de España. Madrid, impr. clásica Española, 1914. In-4°, 36 p. 10 p.

441. Zei (Cost.). Viterbo. Milano, E. Bonomi, 1914. In-24, xxx p., 64 pl. (L'Italia monumentale, n° 30.) 1 l.

442. Zeno (Riniero). I municipi di Calabria nel periodo aragonese. Roma, E. Loescher, 1914. In-8°, 42 p. (Extrait de l'*Archivio storico italiano.*)

443. Zimbone da Mineo (Don). La Divina Commedia e l'Imitazione di Cristo : rilievi, raffronti e note, con prefazione del P. Stefano Ignudi. Roma, Desclée e C., 1914. In-8°, xxiv-582 p. 6 l.

444. Zorrilla y Echevarrià (Pedro Emiliano). Indice de los documentos antiguos del archivo municipal de Estella. Estella, 1914. In-8°.

445. Zuazo y Palacios (Julián). La Villa de Montealegre y su cerro de los Santos. Arqueología é historia. Prologo de don Rodrigo Amador de los Ríos. Madrid, impr. de los Hijos de Gómez Fuentenebro, 1915. In-8°, 222 p. 3 p.

446. Zucchini (Guido). Bologna. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1914. In-8°, 172 p., 2 pl. (Collezione di monografie illustrate, serie I. Italia artistica, diretta da Corrado Ricci, n° 76.) 5 l.



CHRONIQUE ET MÉLANGES

— Par arrêté ministériel, en date du 31 décembre 1914, notre confrère M. Alfred Coville a été nommé membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique et de la Section permanente de ce Conseil.

— Par arrêté ministériel, en date du 19 décembre 1914, notre confrère M. Alfred Coville a été nommé membre de la Commission des voyages et missions scientifiques et littéraires.

— Par arrêté ministériel, en date du 30 décembre 1914, notre confrère M. Gédéon Huet a été nommé bibliothécaire principal à la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté ministériel, en date du 27 mars 1915, notre confrère M. Max Prinet a été nommé membre du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie).

— Par arrêté ministériel, en date du 19 novembre 1914, notre confrère M. Jean Marx a été autorisé à prolonger son séjour à l'École française de Rome pendant l'année 1914-1915.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a attribué au concours des Antiquités de la France la deuxième médaille à notre confrère M. Charles Bémont, pour son *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle;* la troisième médaille à notre confrère M. Jean Marx, pour son édition de *Guillaume de Jumièges, Gesta Normannorum ducum;* et la deuxième mention à notre confrère M. Félix Pasquier, pour sa publication sur *Un favori de Louis XI, Boffille de Juge.*

— Le prix de La Grange a été décerné par la même Académie à notre confrère M. Gédéon Huet pour sa publication des *Chansons de Gautier de Dargies* et pour l'ensemble de ses travaux antérieurs relatifs à l'ancienne poésie française.

— Le Bureau de la Société de l'École des chartes est ainsi composé pour l'année 1915-1916 :

Président : M. A. Coville.
Vice-président : M. P. Fournier.
Secrétaire : M. L. Mirot.
Secrétaire-adjoint : M. M. Aubert.
Archiviste-trésorier : M. M. de Germiny.

Commission de publication. Membres ordinaires : MM. H. Omont, N. Valois, R. Delachenal. — Membres suppléants : MM. E.-G. Ledos, R. Poupardin.

Commission de comptabilité : MM. P. Guilhiermoz, E. Lefèvre-Pontalis, H. Moranvillé.

Commission de la collection des « Mémoires et documents » : MM. P. Guilhiermoz, F. Lot, A. Morel-Fatio, M. Prou, N. Valois.

NÉCROLOGIE.

ÉMILE CAMPARDON.

Le 23 février 1915 s'est éteint, après quelques semaines de maladie, un de nos anciens, Émile Campardon, chef de section honoraire aux Archives nationales, érudit confrère qui, tout en s'intéressant fort peu au moyen âge, a fait grand honneur à l'École et a été un précurseur des études d'histoire moderne et révolutionnaire. Né à Paris le 18 juillet 1837, d'une famille originaire de Masseube (Gers), Campardon était une singulière et originale figure, mélange de gascon, qui n'avait jamais revu la Gascogne depuis l'âge le plus tendre, et de parisien foncièrement épris des beautés et des curiosités du vieux Paris. Fils et frère de médecins, il avait conservé, à côté d'un certain voltairianisme, que ses études sur le XVIIIe siècle avaient encore accentué, de vieilles habitudes d'autrefois, auxquelles se mêlait beaucoup de misanthropie. C'était un bourgeois du vieux quartier du Marais, égaré en un temps qu'il se refusait à suivre. Mais ceux qui l'ont connu plus jeune n'ont cessé de vanter sa verve toujours étincelante, ses récits volontiers colorés, où la légende côtoyait parfois l'histoire, sa facilité à versifier sur tout, sa bonhomie caustique et sans fiel, sa ponctualité méthodique peut-être à l'excès, sa prodigieuse mémoire qui, jointe à d'excellentes études classiques, lui facilitait des réminiscences et des citations d'auteurs latins adaptées à n'importe quel sujet. Même âgé, il avait conservé ces dons charmants et, jusqu'à ces dernières années, un peu de gaieté, qui cadrait mal avec la solitude qu'il recherchait et dont il lui déplaisait de se départir. Il aurait pu appliquer à lui-même le quatrain qu'il composa jadis sur un ancien collègue :

> Il est causeur charmant, fait des mots qu'on répète,
> Des pointes dont on rit ;
> On voit bien que le temps a neigé sur sa tête,
> Mais non sur son esprit.

Campardon avait eu jadis beaucoup d'amis et des relations très

étendues et de toute nature; mais les uns avaient quitté ce monde, les autres s'étaient égrenés, car on eût dit qu'il se prenait parfois à regretter d'en avoir tant connu. Il a eu dans sa vie trois passions : le théâtre, la lecture, les archives.

Profitant des facilités que lui donnait la situation de son père, médecin de plusieurs théâtres des boulevards, il fréquenta de très bonne heure les acteurs et se passionna pour quelques-uns de ceux qui ont joui d'une grande vogue entre 1850 et 1870; et les singularités de ce milieu social avaient pour lui un attrait particulier et lui offraient des sujets d'observations qui le transportaient d'aise; mais, si, à mesure que les célébrités d'antan disparaissaient, ces souvenirs ne s'effaçaient pas, il ne trouvait pour leurs remplaçants et leurs successeurs que mots de dédain et d'amertume, les jugeant toujours inférieurs à leur tâche.

Il avait beaucoup lu et beaucoup retenu. Il relisait souvent les mêmes livres, choisissant de préférence les mémoires et correspondances du XVIIIe siècle et de l'époque napoléonienne (il avait un culte pour l'Empereur), les journaux de la Révolution et de l'Empire, les ouvrages ayant trait aux événements littéraires ou anecdotiques qui s'étaient déroulés dans sa jeunesse. La lecture était devenue, depuis qu'il était à la retraite (1908), à peu près son unique distraction.

Les Archives lui eussent manqué s'il n'avait pu venir quotidiennement au palais Soubise poursuivre la tâche régulière qu'il s'imposait en continuant un travail considérable, entrepris de longue date. Il y vécut quarante-neuf ans, y étant entré fort jeune, y ayant gravi successivement les divers échelons de la hiérarchie dans le même service, la section judiciaire, dont il est demeuré le chef aimé et respecté pendant près de vingt-cinq ans. Ce fut dans les mêmes bureaux, laids, étroits et mal éclairés qu'il a confectionné des milliers de fiches d'inventaire qui constituent la source la plus claire et la plus sûre d'informations pour une partie des fonds jadis confiés à ses soins; dans les mêmes bureaux qu'il dépouilla, avec conscience et avec une joie parfois débordante, les innombrables liasses des commissaires au Châtelet d'où sont sorties la plupart de ses publications de textes; dans les mêmes bureaux qu'il projetait de publier un nouveau Jal plein d'inédit, méritant cette appellation d' « ingénieux dépisteur de curiosités littéraires et théâtrales », qu'Alphonse Daudet un jour lui décerna et que Littré a insérée ensuite dans le second supplément de son « Dictionnaire »; dans les mêmes bureaux, enfin, qu'il écrivit tous ses autres ouvrages, excellents évocateurs de ce XVIIIe siècle qu'il admirait et connaissait si bien, sur Mme de Pompadour, sur Marie-Antoinette, sur le Tribunal révolutionnaire, et qu'il transcrivit le manuscrit du « Journal de la Régence » de Buvat. Car, sitôt sonnée l'heure où l'archiviste pouvait normalement abandonner son travail, la journée

de labeur était finie pour lui ; il prétendait s'interdire même d'avoir à son domicile privé encre et plume ; et, lorsqu'il avait quitté le palais Soubise, il y pensait souvent, mais n'en parlait jamais. Il vagabondait alors par les rues, dépassant rarement les fortifications, détestant les jours de congé et recherchant peu les vacances, trouvant à peine quelque plaisir à errer solitaire dans les multiples sentiers de la forêt de Fontainebleau : encore avait-il renoncé, depuis plusieurs années, à ce pèlerinage hebdomadaire. Tout changement lui semblait insupportable, comme tout importun lui paraissait odieux.

Avec lui disparaît quelque chose de la maison de la rue des Francs-Bourgeois, mais son souvenir y restera longtemps attaché, ne fût-ce que par ses *Quatrains*, légèrement railleurs, et ses *Souvenirs d'un vieil archiviste*, qui sont comme le testament d'un ancien aux générations plus jeunes. Émile Campardon n'a jamais recherché ni les honneurs ni la notoriété ; il a voulu mourir modeste, comme il avait vécu pendant soixante-dix-sept ans, ordonnant même qu'on laissât ignorer à ses anciens collègues l'heure de ses obsèques, qui furent d'une rare simplicité.

H. STEIN.

BIBLIOGRAPHIE.

1. *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris, d'après les documents originaux conservés aux Archives de l'Empire.* Paris, Poulet-Malassis, 1861 ; 2 vol. in-16, VI-449 et IV-523 p.

2. *Marie-Antoinette à la Conciergerie. Pièces originales conservées aux Archives de l'Empire, suivies de notes historiques et du procès imprimé de la reine.* Paris, Gay, 1862 ; in-16, XI-356 p.

3. *Marie-Antoinette et le procès du collier, d'après la procédure instruite devant le Parlement de Paris.* Paris, Plon, 1863 ; in-8°, VIII-452 p. et fig.

4. *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*, par Duclos, historiographe de France. Nouvelle édition, augmentée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Duclos, de notes et d'un index [anonyme]. Paris, Gay, 1864 ; 2 vol. in-8°, 360 et 354 p. [Tiré à 195 exempl.]

5. *Journal de la régence (1715-1723)*, de Jean Buvat, publié pour la première fois et d'après les manuscrits originaux. Paris, Plon, 1865 ; in-8°, IV-528 et IV-559 p.

6. *Mémoires de Frédéric II, roi de Prusse, écrits en français par lui-même*, publiés conformément aux manuscrits originaux conservés aux archives du cabinet à Berlin. Paris, Plon, 1866 ; 2 vol. in-8°, [IV-]VIII-543 et IV-515 p. [En collaboration avec E. Boutaric.]

7. *Le Tribunal révolutionnaire de Paris.* Paris, Plon, 1866; 2 vol. in-8°, IV-560, IV-531 p. et pl. (Nouvelle édition du n° 1, refondue.)

8. *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIIIe siècle;* ouvrage suivi du catalogue des tableaux originaux, des dessins et miniatures vendus après la mort de Madame de Pompadour, du catalogue des objets d'art et de curiosité du marquis de Marigny et de documents entièrement inédits sur le théâtre des Petits Cabinets. Paris, Plon, 1867; in-8°, [IV-]IV-515 p. et pl.

9. *Documents inédits sur J.-B. Poquelin Molière,* découverts et publiés avec des notes. Paris, Plon, 1871; in-12, 81 p.

10. *La vieillesse de Scaramouche (1690-1694);* documents inédits. Nogent-le-Rotrou, Daupeley, 1875; in-8°, 28 p. [En collaboration avec A. Longnon.] (Extr. du t. II des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

11. *Les Quatrains de Campardon;* fragments de l'iconographie des Archives nationales, avec préface par Léon Gautier. Paris, impr. Quantin, 1876; in-8°, 52 p. [Cf. n° 25.]

12. *Nouvelles pièces sur Molière et sur quelques comédiens de sa troupe,* recueillies aux Archives nationales. Paris, Berger-Levrault, 1876; in-8°, XII-191 p.

13. *Latude et son évasion;* documents inédits recueillis aux Archives nationales. Nogent-le-Rotrou, Daupeley, 1877; in-8°, 50 p. [En collaboration avec A. Longnon.] (Extr. du t. III des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

14. *Les Spectacles de la foire;* théâtres, acteurs, sauteurs et danseurs de corde, monstres, géants, nains, animaux curieux ou savants, marionnettes, automates, figures de cire et jeux mécaniques des foires Saint-Germain et Saint-Laurent, des Boulevards et du Palais-Royal depuis 1595 jusqu'à 1791; documents inédits recueillis aux Archives nationales. Paris, Berger-Levrault, 1877; 2 vol. in-8°, XLVIII-405 et 515 p.

15. *Les Comédiens du roi de la troupe française pendant les deux derniers siècles;* documents inédits recueillis aux Archives nationales. Paris, Champion, 1878; in-8°, XVI-336 p. [Société de l'histoire de Paris.]

16. *La cheminée de Madame de La Poupelinière.* Paris, Charavay frères, 1880; in-32, 143 p. et pl. [Tiré à 233 exempl.]

17. *Un artiste oublié : J.-B. Massé, peintre de Louis XV, dessinateur-graveur;* documents inédits. Paris, Charavay, 1880; in-16, 302 p. et pl.

18. *Les Comédiens du roi de la troupe italienne pendant les deux derniers siècles;* documents inédits recueillis aux Archives nationales. Paris, Berger-Levrault, 1880; 2 vol. in-8°, XLVIII-297 et 387 p.

19. *Voltaire;* documents inédits recueillis aux Archives nationales. Paris, Rouquette, 1880; in-8°, 190 p. (Extr. du *Moniteur du bibliophile.*)

20. *Les prodigalités d'un fermier général; complément aux mémoires de Madame d'Épinay.* Paris, Charavay frères, 1882; in-16, 168 p. et fig.

21. *L'Académie royale de musique au XVIIIe siècle;* documents inédits découverts aux Archives nationales. Paris, Berger-Levrault, 1884; 2 vol. in-8°, VII-415 et 415 p.

22. *Table alphabétique des publications enregistrées au Châtelet de Paris (XVIIe-XVIIIe siècles).* Paris, 1886-1888; 2 vol. in-4°, IV-588 et II-480 p. [Autographiés.]

23. *Répertoire numérique des archives du Parlement de Paris* [anonyme]. Paris, Delagrave, 1889; in-4°, VI-257 p. [Publication des Archives nationales.]

24. *Liste des membres de la noblesse impériale*, dressée d'après les Registres des lettres patentes conservés aux Archives nationales. Paris, Charavay, 1889; in-8°, IV-189 p. [Société de l'histoire de la Révolution française.]

25. *Les Quatrains de Campardon.* Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. Fontainebleau, impr. M. Bourges, 1904; in-8°, 85 p. [Tiré à 75 exempl.; avec dédicace à J.-J. Guiffrey.]

26. *Souvenirs d'un vieil archiviste.* Fontainebleau, impr. M. Bourges, 1906; in-4°, VIII-115 p. [Tiré à 66 exempl.; avec dédicace à Henri Stein.]

27. *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris; règnes de François Ier et Henri II.* Paris, Impr. nationale, 1906; in-4°, XLVIII-1098 p. [En collaboration avec A. Tuetey.]

ARTHUR BERTRAND DE BROUSSILLON.

Notre confrère M. Arthur Bertrand de Broussillon, comte romain, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, président de la Société des archives historiques du Maine, est décédé au Mans, le 2 février 1914, dans sa soixante-quatorzième année.

Né à Paris, le 28 mars 1841, M. Bertrand de Broussillon avait obtenu, le 15 janvier 1866, le diplôme d'archiviste-paléographe, avec une thèse sur la *Diplomatique de saint Léon IX (1049-1054)*, qui n'a pas été publiée.

Après avoir appartenu pendant quelques années à l'administration préfectorale, il s'était consacré entièrement, et avec beaucoup d'activité, à des études d'histoire. Bien que d'origine sénonaise, c'est surtout à l'histoire des provinces du Maine et d'Anjou qu'il s'est intéressé. Il a inséré de nombreux articles dans les mémoires des sociétés savantes et dans les revues du Mans, — où il avait continué d'habiter après avoir quitté l'administration, — et de Laval, notamment dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe*, dans l'*Union historique et littéraire du Maine*, dans la *Province du Maine* et dans le recueil de la *Commission historique et archéologique de la Mayenne*.

Ses travaux les plus importants ont eu pour objet l'histoire généalogique des principales familles féodales de la région : *Sigillographie des seigneurs de Laval (1095-1605)*, Mamers, 1888, in-8° ; *La maison de Craon (1050-1480), étude historique, accompagnée du cartulaire de Craon*, Paris, 1893, 2 vol. in-8°; *La maison de Laval (1020-1605), étude historique, accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, Paris, 1895-1903, 5 vol. in-8°, publication qui lui mérita la première médaille au concours des Antiquités de la France : « Le nom de M. Bertrand de Broussillon, disait le rapporteur de la Commission, M. Salomon Reinach, a déjà figuré avec honneur à l'un de nos précédents concours, et ç'a été un plaisir pour notre Commission de pouvoir enfin récompenser par la distinction la plus élevée dont elle dispose une œuvre historique qui conservera un rang honorable parmi les plus solides de notre temps. »

On lui doit aussi la publication de cartulaires importants pour l'histoire de nos provinces de l'Ouest : *Cartulaire de Saint-Michel de l'Abbayette (997-1421)*, Laval, 1894, in-8°; *Cartulaire de Saint-Victeur, au Mans, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (994-1400)*, Paris, 1895, in-8°; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, Angers, 1896-1903, 3 vol. in-8°. Il a encore édité le *Mémoire chronologique sur la ville de Laval, de Maucourt de Bourjolly, suivi de la Chronique de Guitet de la Houllerie*, Laval, 1886, 2 vol. in-8°, et les *Notes sur Laval en 1751*, de Jacques Le Blanc de La Vignolle, Paris, 1894, in-8°.

L'intérêt et le zèle actif que notre confrère portait à la mise au jour des documents le déterminèrent à provoquer, en 1900, la fondation de la Société des archives historiques du Maine, dont il demeura le président jusqu'à sa mort, et pour laquelle il a publié le *Cartulaire de*

l'évêché du Mans (934-1790), Le Mans, 1900-1908, 2 vol. in-8°; le *Cartulaire d'Assé-le-Riboul, prieuré de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers (1097-1506)*, Le Mans, 1902, in-8°; enfin, un volume de *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine au XIV*e s., Le Mans, 1905, in-8°, documents fournis surtout par les registres du Trésor des chartes et par les accords du Parlement. Il venait de commencer l'impression d'une suite à cette dernière publication, lorsqu'il a été enlevé par la mort. Nous sommes assurés que les amis de notre regretté confrère auront à cœur de continuer l'œuvre si méritoire de la Société des archives historiques du Maine, dont la fondation fera tant d'honneur à sa mémoire.

E. LELONG.

MARIO SCHIFF.

Ce confrère si distingué, qui vient de disparaître très prématurément, offre un exemple curieux d'une individualité d'origine germanique tout à fait latinisée ou romanisée par les milieux où elle vécut et par l'éducation. Fils d'un israélite de Francfort-sur-le-Mein, qui embrassa le protestantisme pour épouser, en secondes noces, une demoiselle Schleuning, de Darmstadt, Mario Schiff naquit le 27 août 1868 à Florence, où son père, élève de Claude Bernard, savant de très haute valeur, avait été appelé pour remplir une chaire de physiologie à l'Institut des Hautes-Études (*Istituto di Studi superiori*). Victime d'une violente campagne antivivisectionniste, Maurice Schiff renonça à cette chaire pour en occuper une autre à l'Université de Genève. De très bonne heure donc son fils Mario vécut dans une ville de langue française et toute l'instruction scolaire qu'il reçut lui fut donnée dans cette langue. Quand il vint à Paris en 1891 pour y suivre les cours de l'École des chartes et de l'École des Hautes-Études, il parlait le français de tout le monde, mais avec un léger accent italien qui lui était resté de ses années d'enfance à Florence. A Paris, tout en se montrant élève studieux et aussi assidu que sa santé déjà compromise le lui permettait, Schiff se laissa séduire par la littérature du jour et noua quelques relations avec divers poètes et romanciers en vogue. Il apprit aussi l'espagnol, à l'instigation, semble-t-il, d'un de ses oncles, beau vieillard à la longue barbe blanche, très courtois, très affable et surtout très épris des gitanes espagnoles, qu'il allait de temps à autre visiter dans leur repaire du Sacro Monte de Grenade, quand il se décidait à quitter le quartier latin. Je crois me rappeler qu'il accompagna cet oncle dans l'un au moins de ses voyages par delà les monts; en tout cas, de plusieurs séjours qu'il fit alors ou plus tard en Espagne, il

rapporta d'abord une connaissance très étendue de l'espagnol moderne, qu'il parlait avec beaucoup d'aisance et d'agrément, puis aussi des notions d'histoire littéraire castillane. Quelques-unes de mes leçons au Collège de France sur les humanistes espagnols du xve siècle lui avaient donné l'idée d'étudier, mieux que n'avait réussi à le faire Amador de los Rios, la formation de la *librairie* du bon marquis de Santillane, grand seigneur à demi lettré de l'époque de Jean II de Castille, qui s'éprit naïvement de l'antiquité par l'intermédiaire des humanistes italiens et des *volgarizzatori*. Cette étude devint sa thèse de sortie de l'École des chartes en 1898 et lui valut plus tard aussi le titre d'élève diplômé de l'École des Hautes-Études, lorsqu'il la publia en 1905 (fascicule 153 de la *Bibliothèque* de cette École). Ayant suivi de très près l'impression du livre, j'eus l'occasion de constater souvent combien Schiff avait apporté de conscience et d'intelligence dans ses recherches, mais aussi combien il éprouvait de peine à classer ses idées et à rédiger : l'art de la composition ne lui avait pas été suffisamment enseigné à Genève et, malgré beaucoup de bonne volonté et d'application, il n'arriva pas toujours à donner aux matériaux si diligemment amassés l'ordonnance qui eût été désirable. Néanmoins cet ouvrage, plein d'informations curieuses et nouvelles, assure à Schiff la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'action de l'humanisme italien sur les autres nations latines.

Muni de ses deux diplômes, Mario Schiff avait à se chercher une carrière répondant à ses aptitudes et à ses goûts. Mme Schiff étant rentrée à Florence après la mort de son mari en 1896, le jeune archiviste-paléographe, italien de naissance comme ses frères, tenait à ne pas se séparer de sa famille. Son long séjour dans la Suisse française et en France comme ses études espagnoles le désignaient pour occuper quelque chaire de langues romanes à l'Institut de Florence. M. Pio Rajna, l'un des maîtres les plus éminents de cet Institut, nous apprend, dans le bel article nécrologique qu'il a consacré à Mario Schiff (*Il Marzocco* du 14 mars 1915), que l'on songea d'abord à demander à ce dernier de professer la langue et la littérature espagnoles, mais que, le sachant encore mieux préparé pour le français, on préféra lui confier un enseignement de notre langue et de notre littérature. Il entra donc comme chargé de cours à l'*Istituto* en 1907 et révéla tout de suite des dons remarquables et insoupçonnés jusqu'alors de pédagogue au sens le plus élevé du mot. Ses leçons se faisaient remarquer par une chaleur communicative, une vivacité et une bonne grâce qui lui gagnaient la sympathie des étudiants. Il ne réussit pas moins bien à l'École normale supérieure des jeunes filles (*Istituto superiore di magistero femminile*), où le tour si vivant qu'il savait donner à ses leçons et l'absence de toute pédanterie, de tout étalage d'érudition indigeste furent très appréciés. Un autre grand mérite de cet

enseignement consistait dans sa variété : toutes les périodes et tous les genres y trouvaient place. A l'Institut, il parla de Rabelais, de Du Bellay, de Montaigne et de d'Aubigné, aussi bien que de Boileau et de Rousseau, de nos plus récents symbolistes comme des écrivains belges de langue française au XXe siècle. Ces incursions dans tant de domaines différents, et dont beaucoup restent assez fermés aux étrangers qui n'ont pas les moyens d'en connaître les origines, attiraient autour du nouveau professeur un auditoire nombreux et justifièrent la décision que prit en 1914 l'Institut d'élever Schiff au grade de professeur extraordinaire, promotion bien méritée mais dont, hélas! il n'eut pas le temps de jouir.

Quoique ses devoirs de professeur absorbassent une grande partie de ses forces, Schiff a cependant laissé, outre sa thèse, quelques écrits qui se recommandent ou par l'intelligent choix du sujet ou par quelques qualités charmantes d'esprit et de cœur. Déjà au temps de sa vie parisienne, il s'était essayé à écrire. Je dois rappeler ici le joli portrait de notre inoubliable Anatole de Montaiglon qu'il publia dans le numéro du 17 juin 1899 de la *Revue bleue;* on y retrouve le vieux maître déjà las et un peu aigri, mais toujours sincère, galant homme et de plus en plus énamouré de ses livres qui lui avaient valu tant de joies intimes. Il faut citer encore un travail bibliographique sur les éditions et les traductions italiennes de J.-J. Rousseau, un fort agréable volume sur Marie de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne (t. X de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*), et enfin un important travail historique sur l'épisode de l'Escalade de Genève, dont les matériaux avaient été recueillis par lui aux archives de Simancas.

Le trait dominant du caractère de Mario Schiff était la bonté et la douceur. Très peu enclin à la critique, très bienveillant et très indifférent à mille petitesses qui remplissent l'existence de tant de gens, il recherchait chez les autres ce qui pouvait les lui rendre sympathiques et négligeait le reste. Il était naturellement un peu timide, mais très gai, et il le resta, paraît-il, jusqu'à la fin, malgré de cruelles souffrances héroïquement supportées. Bien qu'il n'appartînt en fait à aucune nationalité exclusivement, nous pouvons le réclamer presque tout entier; et d'ailleurs en acceptant à Florence la vice-présidence de l'*Alliance française*, il témoigna par là qu'il nous appartenait plus qu'à demi. A son éducation française et à son amour pour la France, il joignit simplement un peu de grâce italienne qu'il tenait de sa naissance sur les bords de l'Arno : nous n'avons certes pas à nous en plaindre.

Mario Schiff est mort à Naples le 8 mars 1915.

A. MOREL-FATIO.

L'ÉCOLE DES CHARTES ET LA GUERRE[1].

Dans les séances de la Société de l'École des chartes des 28 janvier, 25 février, 25 mars et 29 avril 1915, M. Henri Stein, président de la Société de l'École des chartes, a fait l'éloge de ceux de nos confrères et des élèves de l'École tombés au champ d'honneur dans les quatre premiers mois de cette année ou dont on a appris la mort pendant cette période. Nous détachons de ses allocutions les passages suivants :

MAURICE DEROY.

« Maurice Deroy faisait partie, au début de la guerre, de ce 5e corps si éprouvé dans la campagne des Ardennes; notre camarade avait été blessé et fait prisonnier à l'un des sanglants combats d'août, où nos troupes essayèrent vainement, au prix de pertes sérieuses, de barrer la route à l'envahisseur; mais nous nourrissions l'espoir, avec sa famille, de revoir ce jeune soldat, à peine sorti de l'École (il passa sa thèse en janvier 1914), et dont une seule fois des nouvelles avaient pu parvenir jusqu'à nous. La blessure était trop grave, sans doute, et le médecin allemand qui le soigna ne se fit pas longtemps illusion sur son sort : tombé le 22 août, Deroy a succombé le 28 du même mois à Bleid, non loin de Virton (Luxembourg belge), où il a été inhumé. Après quelques mois de cruelle attente, car la triste réalité vient seulement d'être connue, nous sommes douloureusement émus par cette perte qui nous prive d'un charmant confrère, en qui s'alliait à un cœur tendre une nature généreuse et profondément attachée à ses devoirs. Le goût des choses du passé était héréditaire dans sa famille, et son père, avocat distingué et érudit, trouvait volontiers en lui un compagnon d'études et un ami. Ses séjours réguliers à Fontainebleau, depuis la plus tendre enfance, ses promenades estivales dans la plus capricieuse des forêts qui avoisinent la capitale lui inspirèrent tout naturellement le sujet de sa thèse, consacrée à l'histoire de la forêt de Fontainebleau, et que ses juges ont reconnue fortement charpentée et agréablement présentée : ce travail d'érudition, consciencieux et définitif, verra le jour, nous en avons la certitude, et, grâce à cette publication prochaine, le nom de Maurice Deroy demeurera indissolublement attaché à ces vastes futaies qu'il aimait tant et dont l'histoire perpétuera son souvenir.

HENRI VALLET.

« Henri Vallet était de la promotion 1913, qui se trouve d'un seul

1. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes* (1914), t. LXXV, p. 450-457.

coup singulièrement diminuée par deux décès. Sa mort, survenue à Tracy-le-Val (Oise), au bord de ce plateau désormais fameux qui domine la vallée de l'Aisne au nord d'Attichy, remonte à la fin d'octobre; elle ne nous a été notifiée que récemment. Il était incorporé dans les zouaves, et l'on sait quelle accumulation de bravoure se cache sous cet uniforme qu'ont revêtu tant de héros inconnus. Avant de partir au feu, Vallet avait conquis dans l'Université des grades honorables, mais qui l'exposaient à moins de dangers : licence ès lettres, diplôme d'études supérieures d'histoire, diplôme d'archiviste-paléographe, en attendant qu'il obtînt aussi celui de l'École des Hautes-Études. C'était un travailleur aimable, bon garçon et d'humeur facile, qu'on devine allant au combat le sourire aux lèvres et l'âme exempte de soucis, comme il fût parti pour se livrer à quelque délassement sportif entre deux fructueuses stations dans l'une ou l'autre de nos bibliothèques. Il avait vingt-cinq ans et toute l'ardeur d'une jeunesse aventureuse et enthousiaste. Un shrapnel ou un obus a brusquement mis fin à cette ardeur. Il ne nous reste d'Henri Vallet qu'une thèse littéraire, inédite, sur « la culture classique dans Raoul de Presles d'après sa traduction commentée de la *Cité de Dieu* »; il y démontre que cette composition fut surtout une œuvre de vulgarisation, en grande partie composée à l'aide de sources antérieures dont notre très regretté confrère avait intelligemment et scientifiquement démêlé la filiation.

François Baudry.

« A cette même promotion de 1913 appartenait François Baudry, en même temps élève de l'École des Hautes-Études, qui portait un nom célèbre; il était le neveu du peintre Paul Baudry et servait comme caporal au 152e régiment d'infanterie. D'une famille vendéenne, bien que né à Versailles le 15 juin 1890, il se battait à l'autre extrémité du territoire français, et bravement, fier du poste d'honneur où il était placé, il marchait à l'assaut du village, aujourd'hui bien connu, de Steinbach, dans la nuit du 25 décembre dernier, quand il tomba pour ne plus se relever, frappé d'une balle au front. Son lieutenant a écrit : c'était un brave parmi les braves. Il aura fait partie de cette phalange de glorieux combattants que l'Alsace reconquise saluera comme des libérateurs, sans avoir vécu assez longtemps pour assister au triomphe de nos armes. Dans la thèse qui lui avait valu le titre d'archiviste-paléographe, François Baudry a étudié la révocation de l'Édit de Nantes et le protestantisme au XVIIIe siècle en Bas-Poitou, insistant particulièrement sur les résultats de l'émigration des Vendéens dans ses conséquences économiques. Je crois ce travail digne d'être imprimé. Si la destinée n'eût pas enlevé si tôt François Baudry,

en même temps qu'à l'affection des siens, aux recherches historiques où il se complaisait, nous eussions pu fonder quelque espoir sur ce jeune homme que l'École des chartes aime à revendiquer pour un de ses meilleurs disciples. D'un naturel affable et sympathique, d'allure franche et sérieuse, il était capable de faire progresser nos études.

François Boucher.

« C'est devant Steinbach aussi, quelques jours plus tard (2 janvier), et autour du drapeau du même 152e de ligne, qu'est tombé le sergent François Boucher, l'un des fils du sénateur des Vosges. Né à Gérardmer le 11 mai 1888, il était sorti de l'École en 1912. Ce brave enfant, qui a eu les honneurs d'une notice nécrologique de Maurice Barrès, avait été précédemment atteint au front, mais légèrement, devant le Spitzenberg; il n'avait pas voulu quitter son poste, ayant la volonté de rendre aux Allemands coup pour coup et d'aider à la réalisation de cet idéal qu'en bon Lorrain il rêvait pour la province immédiatement voisine. Une balle lui a traversé le crâne; il est mort sur une position à peine reconquise, presque en face de cette jolie église de Thann dont il avait reproduit en ivoire l'un des bas-reliefs et pour laquelle il redoutait plus peut-être que pour lui la brutalité des obus. François Boucher appartenait aux cadres de la Bibliothèque nationale et il avait conquis son diplôme d'École avec un essai archéologique sur la cathédrale de Toul, dont il détailla l'histoire complète depuis les origines jusqu'au bombardement que fit subir à ce monument la canonnade allemande en 1870; grâce à ses goûts raffinés d'artiste, il avait traité le sujet avec une compétence encore accentuée par son exquise et sensible nature.

Paul Cornu.

« Paul Cornu combattait en Argonne avec une bravoure inlassable, lorsque, surpris par la maladie qui devait l'emporter, il fut évacué sur une ambulance de Commercy, où il est mort au début de janvier. Né à Livry (Nièvre) en 1881, fils d'un instituteur, après avoir obtenu le prix d'honneur de philosophie au concours général des lycées et collèges des départements, Cornu sortit de l'École en 1906. Il avait connu des heures difficiles, mais avait réussi à surmonter tous les obstacles. Il possédait un cœur très droit, une vive et sympathique intelligence, une nature nerveuse et indépendante, une âme de socialiste d'où la haine était absente; car on ne pouvait l'approcher sans l'estimer, ni le connaître sans l'apprécier. A la bibliothèque de l'Union centrale des Arts décoratifs, où son zèle était notoire et son obligeance proverbiale, il rendait d'éminents services et s'était créé une situation qui ne

pouvait que se consolider et s'améliorer avec les années ; il y sera fort regretté. Les services qu'il a rendus à la Société de l'histoire de l'Art français, par la préparation et la publication d'une table générale de la Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome et d'une autre table des Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et sculpture, l'eussent recommandé pour d'autres travaux similaires, un peu ingrats peut-être, mais combien utiles! La réimpression de la « Galerie des modes et costumes français », cet ouvrage de la fin du XVIIIe siècle si recherché des artistes, avait été pour lui l'amorce d'études rétrospectives sur une matière assez neuve encore et qu'il se proposait d'exploiter davantage. On lui doit aussi une brochure sur Corot, un bon article sur le château de Béarn à Saint-Cloud, un autre sur les deux Jean Bodin dans la *Revue de l'Anjou*. Mais, tout en s'adonnant à des recherches qui cadraient bien avec ses fonctions quotidiennes, Cornu n'avait pas oublié sa province natale, d'abord en choisissant pour sujet de sa thèse d'École « les Forêts du Nivernais du XVe au XVIIIe siècle », où les questions économiques à traiter l'avaient particulièrement séduit, et, un peu plus tard, en donnant ses soins à la Société académique du Nivernais, en créant, à côté des publications locales déjà existantes, un recueil qui s'appelle les « Cahiers du Centre », en publiant une notice sur Jules Renard et une autre sur Bias Parent, curieuse figure de pamphlétaire révolutionnaire de la région. C'est un bon travailleur et un bon confrère qui nous quitte sans avoir donné toute sa mesure, mais non sans avoir apporté, souvent sous une forme anonyme, un utile concours à de précieux et persévérants travaux.

Étienne Fages.

« Étienne Fages était sergent au 142e régiment de ligne et conduisait une attaque à la baïonnette, près de Dixmude, dans les premiers jours de janvier, quand il fut mortellement blessé, victime de son héroïsme ; il rendit le dernier soupir, une heure et demie plus tard, dans les bras de notre confrère Robert Latouche, qui nous a avisés de son décès. Fages était né le 7 décembre 1880 à Bretteville-sur-Loize (Calvados) et sortit de l'École avec la promotion de 1903. Il appartint pendant un temps relativement court à l'administration en qualité d'archiviste de la Lozère ; mais il semble qu'il n'avait pas trouvé là sa véritable voie. Il quitta ce poste pour s'occuper d'affaires industrielles, où sans doute espérait-il trouver un champ d'activité plus grand que dans de paisibles fonctions au fond du Gévaudan. Ce complet changement de vie, par où nous l'avions perdu un peu de vue, lui fit négliger les études historiques et abandonner l'idée de publier une thèse qu'il avait présentée sur le roi Jean le Bon avant son avènement.

Gabriel Garric.

« Gabriel Garric avait été blessé au mois d'août, mais un silence émotionnant nous avait jusqu'à présent caché sa mort, qu'on peut annoncer aujourd'hui en toute certitude. Fils unique d'un ancien officier, Garric cachait sous des dehors calmes un tempérament d'ardent patriote, et si sa participation journalière aux travaux de catalogue à la Bibliothèque nationale paraissait peu le prédisposer à l'atmosphère des camps, elle n'avait éteint chez lui ni son ardeur juvénile, ni les fiers sentiments que lui avait inculqués sa famille. D'ailleurs n'était-il pas Breton, d'une race qui ne sut jamais ni fléchir ni trembler, et fut toujours prodigue de son sang? Le sien ne pouvait mentir. Né le 25 septembre 1886, il n'avait pas encore vingt-huit ans; licencié ès lettres, archiviste-paléographe de la promotion de 1910, il avait choisi comme sujet de thèse une étude sur la Jeunesse de Duplessis-Mornay, qui est restée inédite, et où l'on apprécia aussi bien la documentation que la justesse d'observation.

Henri Prost.

« Le 27 janvier dernier, dans une de ces plaines d'Alsace, déjà tant rougies du sang de nos héros, tombait, frappé aux jambes par des balles ennemies, notre jeune et excellent camarade Henri Prost, sergent au 260e d'infanterie; d'autres hommes de sa compagnie avaient subi le même sort et ne pouvaient se relever davantage; près de lui gisait son caporal, mourant de faim et de soif et se tordant au milieu d'horribles souffrances; lui, n'écoutant que son devoir et son esprit de solidarité, et bien qu'affaibli par de graves hémorragies et des blessures non encore pansées, se traîna en rampant sur la neige encore fraîche jusqu'à son malheureux voisin; il allait l'atteindre et lui porter le secours si impatiemment attendu, lorsqu'un nouveau coup de feu le frappa à la tête. Trois semaines après (19 février) notre confrère succombait à l'hôpital militaire de Belfort où il avait été transporté, après avoir été cité à l'ordre du jour. Cette belle action, entre tant d'autres connues ou inconnues, ne caractérise-t-elle pas la conduite admirable des troupes françaises en toutes circonstances? Et l'on ne diminuera pas le mérite de son auteur en affirmant qu'elle est monnaie courante de ce côté-ci de la ligne de feu. L'heure fatale avait sonné pour Henri Prost. Et cependant la vie lui souriait et s'apprêtait à lui réserver des heures bien douces dans un foyer où rayonnaient le bonheur et l'espérance. Aîné d'une nombreuse famille, il était l'orgueil d'un père qui l'entourait de son affection. D'excellentes études l'avaient préparé à la carrière où il avait déjà creusé son sillon fécondant, mais

ce n'est pas au hasard qu'il l'avait choisie. Son oncle avant lui y avait conquis une place éminente, et les bons conseils de l'un avaient fortement impressionné les qualités naturelles de l'autre. Depuis le décès prématuré de Bernard Prost, son neveu Henri avait recueilli ses papiers et tenait à honneur de continuer, en même temps que les traditions de la famille, les travaux interrompus, et notamment la précieuse publication des *Inventaires des ducs de Bourgogne*, imprimée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Archiviste-paléographe depuis 1905, licencié ès lettres, notre confrère était entré aux Archives départementales de la Seine, où, comme l'a rappelé son chef M. Barroux, sa complaisance, son affabilité et sa bonne camaraderie étaient infiniment appréciées; l'Association des archivistes français, où il avait accepté de fort bonne grâce les fonctions de secrétaire, n'avait pas de défenseur plus habile et plus vigilant. Sa thèse sur les *États du comté de Bourgogne* n'a pas été imprimée, mais, soumise à des juges compétents, elle l'avait aidé à être classé le second de sa promotion. Henri Prost nous quitte à trente et un ans. Son franc et clair visage, qu'animait un fin sourire, volontiers ironique, attirait une sympathie qu'on ne lui marchandait pas. Certes, il eût fait un excellent entraîneur d'hommes, si sa destinée lui eût permis d'aspirer à cet honneur. Il a plus simplement combattu, mais,

Que son rang fût obscur ou qu'il fût éclatant,

il a donné son cœur et son sang pour marcher à la conquête de nos provinces jadis perdues, pour contribuer à la grandeur et au salut de la patrie.

Marcel Ferrand.

« Un des plus brillants élèves de l'École, Marcel Ferrand, classé en tête de sa promotion à la suite des derniers examens, sergent d'infanterie, est tombé victime de son courage en se précipitant à l'assaut d'une tranchée ennemie, laissant à ses maîtres et à ses camarades le souvenir d'une intelligence très ouverte et d'un esprit déjà imbu des méthodes de critique et d'érudition qui sont comme la marque distinctive du futur chartiste sérieusement préparé par de fortes études classiques. On le tenait ici en haute estime. Deux des professeurs de l'École des Hautes-Études, qui sont de nos confrères, et dont il suivait les cours avec grande assiduité, ne me démentiront pas, je crois, si j'affirme qu'ils avaient découvert en lui un terrain fécond, où la semence germait richement, où la floraison attendue devait s'épanouir largement. Voici que tant d'espérance se trouve anéantie : la fleur est fanée avant que d'être éclose, la tige même qui la portait est brisée à jamais; la séparation est définitive et très profonde est la peine que

nous ressentons. Notre jeune camarade, né à Abzac (Charente) le 19 juin 1892, avait vingt-deux ans et demi; il a été tué à Mesnil-lez-Hurlus (Marne).

JEAN PELLETIER.

« Cette perte ne devait pas être, hélas! sans lendemain. Marcel Ferrand était entré à l'École en novembre 1913 en même temps que Jean Pelletier, né à Orléans le 31 octobre 1894, plus jeune que lui d'environ deux ans. Ils se trouvaient unis dans la vie; la mort les a atteints presque en même temps. Si les résultats des derniers examens n'avaient pas été aussi satisfaisants pour Jean Pelletier qu'il l'aurait souhaité, ce n'était là qu'une crise passagère et réparable dont il se fût vite relevé, car ce jeune homme ne manquait ni de qualités morales ni d'ardeur au travail, et ses forces ont pu le trahir un instant. Esprit curieux, ardemment épris de musique, il avait une âme sensible et délicate. Au feu, il s'est vaillamment comporté, il a noblement terminé une existence trop brève, qu'il avait à peine eu le temps d'entrevoir, et où un programme librement choisi par lui commençait de s'élaborer. Aspirant officier au 89e régiment d'infanterie, il avait un haut sentiment du rôle qui lui était dévolu, et c'est à l'un des combats de Vauquois, en refusant, bien que blessé à la jambe, d'abandonner sa section où semblait se produire quelque flottement, qu'il a trouvé une mort glorieuse, le 28 février.

« Honneur à ces braves qui ont quitté nos salles d'études pour les tranchées; ils ont apporté à la patrie qui avait besoin d'eux leurs cœurs de patriotes et leurs âmes de héros; ils ont répondu : présent! le jour où la France les a appelés, et ils ont signé de leur sang l'engagement qu'ils prenaient de la défendre jusqu'à leur dernier souffle. Honneur à eux! Pas plus que leurs aînés, nous ne permettrons qu'on les oublie.

RAYMOND HOUDAYER.

« La dix-huitième victime de la guerre est Raymond Houdayer, qui fut à l'École le camarade de Robert de Fréville (promotion de 1907) et dont la thèse fut consacrée aux paysans de Cluny. Né à Paris le 20 juin 1883, marié depuis peu de temps, il était attaché comme mitrailleur-télémétreur au 368e régiment d'infanterie, et à ce titre rendait d'intelligents services aux troupes d'Argonne; il y a un mois à peine, tandis qu'il réparait sa mitrailleuse en un point du front très exposé, il fut blessé grièvement et rendit peu après le dernier soupir à l'ambulance, le 3 avril. Depuis plusieurs mois et sans discontinuer, sa vie était en péril; il ne se faisait aucune illusion sur les difficultés de sa tâche quotidienne et sur les dangers qu'il affrontait; mais, soldat avant tout et conscient du devoir à accomplir, il avait fait le sacri-

fice de sa vie. Souhaitons qu'il n'ait pas été inutile. Dans sa modeste sphère, il a jusqu'au bout exécuté la consigne qu'il avait reçue dans la lutte grandiose à laquelle il participait. Raymond Houdayer ne prétendait guère à l'érudition, mais il aimait l'École et aidait à son recrutement en stimulant les jeunes gens qui se destinaient à la carrière, en leur inculquant, avant même leur entrée dans cette maison, le goût de nos études. En outre, attaché au ministère de l'Agriculture, en qualité de collaborateur de l'Office de renseignements agricoles, créé il y a une douzaine d'années, il avait constitué dans ses bureaux un élément indispensable à toute organisation administrative, je veux dire des archives, qui, pour très modernes encore qu'elles fussent, étaient déjà des archives, et dont il avait conçu et rédigé, il n'y a pas bien longtemps, un plan de classement vaste et extrêmement développé. Ce qu'il n'a pu réaliser, un autre le fera, si, comme il faut le souhaiter, ce projet survit à la guerre. »

— Le Président de la Société de l'École des chartes a reçu la lettre suivante, dont l'impression a été décidée par la Société à l'une de ses dernières séances :

« A Monsieur le Président de la Société de l'École des chartes, à Paris.

« Genève, 24 décembre 1914.

« Monsieur le Président et cher confrère,

« Douloureusement émus par la perte de cinq de nos confrères tombés au champ d'honneur, nous tenons, comme anciens élèves suisses de l'École des chartes, à apporter un pieux hommage à la mémoire de ces jeunes savants, morts en combattant pour leur patrie.

« Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissante affection envers l'École qui nous avait admis à recevoir son enseignement. Nous y avons appris à aimer et à admirer la science française, qui, avec son esprit de clarté et son souci d'art, poursuit dans tous les domaines la recherche impartiale du vrai et sert avec tant d'éclat la cause de la justice et du progrès.

« Dès le début de cette guerre, les violations flagrantes du droit des gens et des conventions internationales, l'incendie et la ruine de villes et de villages sans défense ont révolté la conscience des peuples civilisés. La destruction voulue de monuments précieux, en France et en Belgique, attriste en même temps ceux qui gardent un culte pour les chefs-d'œuvre et les témoins du passé. Nul ne saurait demeurer indifférent à ces cruels abus de la force.

« C'est dans ces sentiments que nous présentons nos vœux les plus chaleureux et les plus sympathiques à nos confrères et aux élèves de l'École combattants, blessés ou prisonniers, comme à ceux qui, mal-

gré les angoisses de l'heure présente, accomplissent sans défaillance leur tâche quotidienne.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher confrère, l'assurance de notre considération distinguée.

« *(Signé :)* Théophile DUFOUR, Hippolyte AUBERT, Frédéric BOREL, Frédéric BARBEY. »

L'ÉCOLE DES CHARTES EN 1848.

Au lendemain de la Révolution de 1848, les professeurs et répétiteurs de l'École des chartes avaient été présentés par le directeur de l'École, Letronne, au ministre de l'Instruction publique, Carnot[1]. Les élèves voulurent à leur tour offrir leurs hommages au Gouvernement provisoire; ils furent reçus à l'Hôtel-de-Ville par Pagnerre, secrétaire général du Gouvernement provisoire, assisté de Buchez et Recurt, adjoints au maire de Paris. Notre regretté confrère Henri d'Arbois de Jubainville a publié jadis le savoureux récit suivant des circonstances qui précédèrent et accompagnèrent leur visite à l'Hôtel-de-Ville, visite à laquelle il avait pris part[2] :

« Environ huit jours après, je faisais partie d'une assemblée des élèves qui alors suivaient les trois années des cours de l'École des chartes. J'étais un timide élève de première année. Adolphe Tardif, devenu conseiller d'État, alors chef de promotion de la troisième année, qui comprenait MM. Léopold Delisle et Himly, présidait la réunion. Il fut décidé que nous irions offrir nos hommages au Gouvernement provisoire de la République française et que nous lui porterions une adresse. Deux projets furent présentés. Le premier était le développement d'un verset de l'évangile de saint Luc. J'entends encore l'auteur [Charles Tranchant], alors élève de deuxième année, devenu depuis, comme Adolphe Tardif, un grave conseiller d'État, lire son ardente rédaction avec un juvénile enthousiasme. Il faisait de nous les descendants de ces bourgeois parisiens du moyen âge, qui, réunis, disait-il, sous les voûtes de Notre-Dame pour assister aux vêpres, se levaient et agitaient en l'air leurs épées et leurs hallebardes quand ils entendaient le chœur chanter le verset : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles...*

« Mais les textes bibliques n'étaient pas du goût de la réunion, qui adopta à peu près sans discussion une autre adresse, celle que proposa le président. Cette adresse n'a jamais été, que je sache, imprimée.

1. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1847-1848), 2e série, t. IV, p. 280.
2. *Deux manières d'écrire l'histoire* (Paris, 1896, in-18), p. 109-112.

Mais je me rappelle fort bien, au moins quant au sens, la phrase qui en était, comme on dirait aujourd'hui, le clou : « Les élèves de « l'École des chartes, après avoir, par leurs études, suivi dans le cours « des siècles le développement progressif de la liberté française, « viennent avec bonheur en saluer le couronnement définitif. » Nous allâmes en corps porter notre adresse à l'Hôtel-de-Ville.

« A notre arrivée sur la place, je m'écartai à quelque distance du groupe pour voir quel bon effet nous devions produire sur les curieux. Je ne pouvais prévoir que MM. Delisle et Himly deviendraient hommes célèbres; je ne me rappelle pas quelle apparence ils avaient alors. Mais le groupe tout entier, avec Adolphe Tardif en tête, me semblait de fort bonne mine et l'aspect de M. Léon de Bastard, futur diplomate, qui devait mourir attaché de légation en Chine, m'est resté dans la mémoire. Ses brillants souliers vernis, son pantalon et sa jaquette, son chapeau, tout venait du meilleur faiseur; sa personne avait quelque chose de distingué, qui devint surtout saillant à l'Hôtel-de-Ville dans la salle d'attente. Nous y étions précédés par la garde nationale de Dourdan, dont les uniformes archéologiques semblaient ressortir du cours de J. Quicherat. Un des plus vénérables de ces gardes nationaux m'adressa la parole : « Citoyen », me dit-il. C'était la première fois que je m'entendais interpeller ainsi. Je parus étonné : « En République, ajouta-t-il, on ne peut parler autrement. » Je m'inclinai respectueusement.

« Nous fûmes introduits. Adolphe Tardif donna lecture de l'adresse. Buchez nous répondit au nom du Gouvernement provisoire par un discours où, à notre grande surprise, il cita Joseph de Maistre. Il eût probablement fort bien accueilli le *Deposuit potentes de sede* de l'Évangile. »

Ce vivant récit de l'entrevue peut être complété par la relation qu'en donna le *Moniteur officiel* du jeudi 9 mars 1848[1], avec la réponse de l'adjoint Buchez à l'adresse des élèves de l'École des chartes :

« Une députation des élèves de l'École des chartes a été reçue à l'Hôtel-de-Ville par M. Pagnerre, secrétaire général du Gouvernement provisoire, et MM. Buchez et Recurt, adjoints du maire de Paris. Cette députation apportait l'adhésion de l'École à la République et demandait qu'on ajoutât au titre de l'École celui d'*École d'histoire de France*.

« M. Buchez, adjoint au maire de Paris, a répondu :

« Messieurs, nous transmettrons au Gouvernement provisoire votre « demande, qu'il ne nous appartient pas de décider : c'est une ques« tion qui ne peut être tranchée que par le Gouvernement.

« Quant aux sentiments que vous exprimez, ils n'étaient pas dou-

1. Partie non officielle, p. 573.

« teux pour nous; nous sommes heureux de vous entendre les appor-
« ter à la République. Il est certain que la France aujourd'hui est en
« position de décider pour son avenir tout ce qu'elle jugera à propos
« de faire; elle n'aurait d'autres dangers à craindre que le dissenti-
« ment et l'anarchie; mais heureusement la France n'a rien de pareil
« à craindre. Nous espérons que vous, qui êtes la jeunesse éclairée
« du pays, vous seconderez nos efforts pour affermir sur de solides
« bases la République.

« Il y a une chose qui n'est pas douteuse, c'est que la situation de
« la France est, comme l'a dit M. de Maistre, d'être le monarque de
« l'Europe. C'est un rôle qu'elle a joué pendant longtemps, et nous
« espérons qu'elle le jouera encore dans l'avenir. Longtemps elle l'a
« joué par la guerre, désormais ce sera au nom des mots écrits sur
« notre drapeau : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*. »

Quelques jours après, les élèves de première année de l'École des chartes avaient demandé au ministre de l'Instruction publique de leur accorder un uniforme. La réponse ministérielle tardant à venir, ces jeunes gens écrivirent, le 29 mars, au directeur de l'École pour renouveler leur demande la lettre suivante[1] :

« 25 mars 1848.

« Monsieur le Directeur,

« Les élèves de première année prient MM. les Membres de la Commission de bien vouloir leur accorder un uniforme qui serait porté librement et dans les circonstances où ils sont appelés à se réunir officiellement.

« Nous avons pensé qu'un uniforme contribuerait à donner à notre École trop peu connue plus de relief. Déjà les trois promotions en avaient adressé la demande à M. le ministre de l'Instruction publique et nous craindrions, en ne la renouvelant pas, de sembler nous contredire nous-mêmes. Nous ne saurions, il est vrai, nous assimiler aux élèves des Écoles Normale et Polytechnique casernés, mais à ceux des Écoles Centrale et des Mines qui, dans certaines circonstances, ont un uniforme à revêtir.

« Nos condisciples de troisième année se sont aujourd'hui prononcés contre la mesure que nous demandons; nous prions cependant MM. les Membres de remettre leur décision au moment où nous apporterons un avis pesé dans une délibération des promotions réunies.

« Nous avons, Monsieur le Directeur, l'honneur d'être vos élèves respectueux et dévoués.

« *Pour la Promotion, les membres de la Commission :*

« A. JACOBS, E^ne^ JOLLY, Al. DE LAMOTHE. »

1. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. franç. 20171, Papiers de Letronne, t. XIII, fol. 38. — La lettre est de la main d'A. Jacobs.

En même temps qu'ils adressaient cette lettre au directeur de l'École, les élèves avaient procédé, au sujet du costume, à une sorte de *referendum* portant sur les trois questions suivantes[1] :

« QUESTIONS.

1° Est-il *oui* ou *non* dans l'intérêt de l'École qu'elle ait un costume?

2° Tous les élèves (à l'exception de ceux de troisième année) seront-ils obligés d'acheter un costume?

3° S'il est d'obligation d'avoir un costume, sera-t-il obligatoire de le porter journellement?

N. B. — Tous les élèves sont priés de donner leur avis sur ces trois questions.

N. B. — Le Gouvernement doit fournir le costume. (Officiel.) (Adopté.)

« RÉPONSES.

1re année.

1° oui, 2° oui, 3° non — L. Lagache.

1° oui, 2° oui, 3° non — Brun.

1° oui, 2° oui, 3° non — De Lamothe.

1° oui, 2° oui, 3° non — L. Cadis.

1° oui, 2° oui, 3° non — Luc. Merlet.

1° oui, 2° oui, 3° non — C. Barbet.

1° oui, 2° oui, 3° non — Charronnet.

1° oui, 2° oui, 3° non — Ene Jolly.

1° oui, 2° oui, 3° non — Ch. de Beaurepaire.

1° oui, 2° oui, 3° non — Malassis.

1° oui, 2° oui, 3° non — Pour mon frère Eugène de Beaurepaire, Ch. de Beaurepaire.

1° oui, 2° oui, 3° non — Henry d'Arbois de Jubainville.

1° oui, 2° oui, 3° non — Alfred Jacobs.

1° Que le costume nous soit fourni dans les mêmes conditions qu'à l'École Polytechnique.

2° Que les élèves de 3e année, qui n'ont plus que 3 mois à passer à l'École, soient exempts de la

1. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. franç. 20171, Papiers de Letronne, t. XIII, fol. 39.

mesure du costume et par conséquent du vote.

2e année.

1° non
2° non
3° non
Tant qu'il ne sera pas statué sur la question de savoir si elle doit former une section de l'École administrative. — Charles Tranchant.

1° non
2° non
3° non
Je pense que, dans les circonstances actuelles, un costume ou uniforme pour les élèves de l'École des chartes est complètement inutile. — Édouard Garnier.

1° oui
2° non
3° non
Ed. Dupont.

1° oui
2° non
3° non
L.-J. Tardif.

1° non
2° non
3° non
L. de Magny.

1° oui
2° oui
3° non
N. B. Que le Gouvernement fait la dépense, la chose est certaine maintenant. — Adrien Gréa.

1° oui
2° oui
3° non
H. Duplès.

N. B. Le costume sera fourni par le Gouvernement. (Officiel.)

3e année.

Nous demandons que les frais que le Gouvernement compte faire pour l'uniforme soient appliqués aux ouvriers sans travail.

Schweighaeuser, A. Himly, E. Huron, H. Duplès. »

NOUVEAU DÉCRET SUR LE PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE[1].

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Vu l'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901;
Vu l'article 65 de la loi de finances du 22 avril 1905;
Vu les décrets du 17 juin 1885, 24 janvier 1888, 20 juillet 1895, 30 juillet 1902, 23 mars et 2 juillet 1909;
Vu la loi de finances du 15 juillet 1914,

Décrète :

Art. 1er. — Les cadres du personnel de la Bibliothèque nationale comprennent :

63 emplois de fonctionnaires, savoir :
1 emploi d'administrateur général.

1. *Journal officiel* du 16 janvier 1915, p. 241-242.

1 emploi de secrétaire-trésorier.
4 emplois de conservateurs.
9 emplois de conservateurs adjoints.
40 emplois de bibliothécaires.
8 emplois de sous-bibliothécaires.

98 emplois d'agents, savoir :

1 chef surveillant.
1 chef de l'atelier de reliure.
1 sous-chef préposé à la surveillance de la salle de travail des imprimés.
1 sous-chef préposé au service de nuit.
2 gardiens et ouvriers principaux.
83 gardiens et ouvriers.
5 ouvrières.
1 concierge (femme) et 2 femmes de service.
1 gardien attaché au dépôt de Fontainebleau.

Art. 2. — Les traitements et les classes du personnel de la Bibliothèque nationale sont fixés ainsi qu'il suit :

Administrateur général	15,000 fr.
Secrétaire-trésorier et conservateurs :	
1re classe (1 au maximum)	11,000
2e classe	10,000
3e classe	9,000
Conservateurs adjoints :	
1re classe	7,000
2e classe	6,500
3e classe	6,000
Bibliothécaires :	
1re classe	6,000
2e classe	5,500
3e classe	5,000
4e classe	4,500
5e classe	4,000
6e classe	3,500
7e classe	3,000
8e classe	2,700
9e classe	2,400
Sous-bibliothécaires	2,100

Agents :

Chef surveillant et chef de l'atelier de reliure, de 2,800 à 3,000 fr. (par avancements successifs de 100 fr.).

Sous-chefs, gardiens et ouvriers principaux, de 2,500 à 2,600 fr. (par avancements successifs de 100 fr.).

Gardiens et ouvriers, de 1,400 à 2,400 fr. (par avancements successifs de 100 fr.).

Ouvrières, de 900 à 1,500 fr. (par avancements successifs de 100 fr.).

Concierge (femme) et femmes de service, de 600 à 1,100 fr. (par avancements successifs de 100 fr.).

Gardien attaché au dépôt de Fontainebleau, 600 fr.

Les bibliothécaires de la 1re, de la 2e et de la 3e classe prennent le titre de bibliothécaire principal.

En outre du personnel fixe déterminé ci-dessus, des stagiaires et des hommes de peine peuvent être employés temporairement à l'heure ou à la journée, après approbation ministérielle, suivant les besoins du service et dans la limite des crédits spécialement inscrits au budget pour cet objet.

Art. 3. — Les bibliothécaires, les gardiens et ouvriers actuellement en fonctions seront rangés, par un arrêté subséquent, dans les classes prévues à l'article 2 en tenant compte du traitement qui leur est alloué présentement et en conservant leur ancienneté de classe.

Art. 4. — Pour chaque catégorie d'emploi, sauf pour l'emploi de conservateur, l'avancement a lieu d'une classe à l'autre, dans la limite des crédits disponibles, à raison de deux tours à l'ancienneté pour un tour au choix. Les promotions sont arrêtées à la fin de chaque trimestre, pour valoir à partir des 1er avril, 1er juillet, 1er octobre et le 1er janvier suivants.

Nul ne peut être promu à une classe supérieure s'il n'a au moins deux années de services dans la classe qu'il occupe.

Art. 5. — Un tableau annuel d'ancienneté est établi par le Comité consultatif prévu à l'article 7 du décret du 23 mars 1909, relatif à l'organisation de la Bibliothèque nationale. Il est publié avant le 1er janvier de chaque année au *Bulletin administratif* du ministère de l'Instruction publique.

Le Comité consultatif dresse chaque année, avant le 15 mars, le 15 juin, le 15 septembre et le 15 décembre, la liste des candidats proposés pour les promotions de classes au choix dans chaque catégorie d'emplois, sauf pour l'emploi de conservateur.

Art. 6. — Les bibliothécaires se recrutent parmi les sous-bibliothécaires ayant au moins deux ans de services à la Bibliothèque nationale, soit comme sous-bibliothécaires, soit comme stagiaires.

Art. 7. — Nul ne peut être nommé sous-bibliothécaire s'il n'a fait un stage d'un an au moins au service des catalogues de la Bibliothèque nationale et s'il n'a satisfait à un concours subi devant un jury nommé par le ministre et d'après un programme fixé par arrêté ministériel après avis du Comité consultatif.

Tous les stagiaires ayant au moins un an de services prennent part au concours ouvert dans le département auquel ils sont attachés. Tout

stagiaire qui, sans motif légitime, ne se sera pas présenté au concours sera considéré comme démissionnaire.

Art. 8. — Les conservateurs adjoints sont nommés au choix parmi les bibliothécaires ayant au moins dix ans de services à la Bibliothèque nationale.

Les conservateurs sont nommés au choix. Ils sont pris, pour le département des imprimés, parmi les conservateurs adjoints et, pour les autres départements, parmi les conservateurs adjoints ou parmi les bibliothécaires ayant quinze ans de services à la Bibliothèque nationale.

Art. 9. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 10. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 décembre 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Albert SARRAUT.

Le ministre des Finances,
A. RIBOT.

DÉCRET ET ARRÊTÉ RELATIFS AUX BIBLIOTHÈQUES DE L'ARSENAL, MAZARINE ET SAINTE-GENEVIÈVE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu les décrets des 7 avril 1887 et 20 décembre 1912;

Vu le décret du 5 mars 1913;

La Commission supérieure des bibliothèques entendue,

Décrète :

Art. 1er. — Les sous-bibliothécaires des bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève sont recrutés à la suite d'un concours dont les conditions et le programme sont fixés par le ministre.

Art. 2. — Peuvent prendre part au concours les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire et âgés de moins de trente ans au 1er janvier de l'année qui suit le concours.

Cette limite d'âge de trente ans est reculée, s'il y a lieu, d'un temps

égal à la durée des services antérieurs ouvrant des droits à une pension de retraite.

Art. 3. — Les candidats admis après concours sont nommés sous-bibliothécaires stagiaires et reçoivent une indemnité mensuelle de 150 fr.

Art. 4. — Les sous-bibliothécaires stagiaires sont titularisés après un stage effectif d'une année, sur le rapport de l'inspection générale des bibliothèques, si leurs services sont jugés satisfaisants. Dans le cas contraire, leur délégation cesse de plein droit.

Les services antérieurement effectués, soit dans une bibliothèque de l'État, soit dans une bibliothèque municipale classée, sont déduits, sous réserve d'un rapport favorable de l'inspection générale, de la durée du stage obligatoire. Toutefois seront seuls admissibles pour la constitution du droit à pension, dans les conditions fixées par l'article 85 de la loi de finances du 8 avril 1910, les services accomplis dans une bibliothèque de l'État.

Art. 5. — Les sous-bibliothécaires prennent rang, au jour de leur titularisation, dans la dernière classe de leur emploi.

Art. 6. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment les articles 6, paragraphe 4, et 8, paragraphes 1er et 2, du décret du 7 avril 1887 et le décret du 20 décembre 1912.

Art. 7. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 février 1915.

R. Poincaré.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Albert Sarraut.

Le ministre des Finances,

A. Ribot.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le décret du 21 février 1915;

La Commission supérieure des bibliothèques entendue,

Arrête :

Art. 1er. — Le concours ouvert pour chaque emploi de sous-bibliothécaire dans les bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève a lieu trois mois au plus tard après la vacance de l'emploi. Il est annoncé au *Bulletin administratif* et au *Journal officiel* deux mois au moins avant la date fixée pour ledit concours.

Art. 2. — Les demandes d'admission au concours doivent être

adressées au ministre de l'Instruction publique[1] dix jours au moins avant l'ouverture du concours, accompagnées des pièces suivantes :

Acte de naissance;

Diplôme de bachelier et, s'il y a lieu, tous autres diplômes dont est pourvu le candidat;

Le cas échéant, le certificat attestant le stage accompli dans une des bibliothèques indiquées au paragraphe 2 de l'article 4 du décret sus-visé;

Liste de ses travaux personnels;

Indication des langues vivantes qu'il connaît.

Art. 3. — Le jury du concours est nommé par le ministre, les administrateurs des bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève en font partie de droit.

Art. 4. — Le programme annexé au présent arrêté sera mis, sur leur demande, à la disposition des candidats.

Art. 5. — L'ouverture du concours prévu à l'article 1er est ajournée jusqu'à la fin des hostilités.

Fait à Paris, le 4 mars 1915.

Albert SARRAUT.

PROGRAMME DU CONCOURS.

Écrit.

I.

1° Cataloguer un certain nombre de volumes imprimés en langues anciennes (grec et latin) et en langues étrangères (allemand, anglais, italien, espagnol) et un ou plusieurs incunables. Rédiger pour chaque ouvrage les fiches destinées au catalogue alphabétique et au catalogue méthodique;

2° Rédiger les notices de quelques manuscrits latins ou français;

3° Transcrire un passage d'un manuscrit ancien (latin ou français).

(Une séance de quatre heures sera consacrée à cette épreuve.)

II.

1° Analyser une préface écrite en latin et une préface écrite dans une langue étrangère vivante, au choix du candidat;

2° Traduire un passage de chacune de ces préfaces;

3° Traiter une ou plusieurs questions de bibliographie générale (éléments de bibliothéconomie, répertoire bibliographique).

(Une séance de trois heures sera consacrée à cette épreuve.)

1. Direction de l'enseignement supérieur, 2e bureau.

Oral.

Interrogations sur :

1° L'histoire du livre (manuscrits et imprimés);

2° La bibliographie (bibliographie universelle, bibliographie nationale et principales bibliographies spéciales).

RAPPORT
AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

SUR L'ACTIVITÉ DES ARCHIVES NATIONALES PENDANT L'EXERCICE 1913.

Paris, le 15 mai 1914.

Monsieur le ministre,

Je me propose de reprendre une tradition ancienne, tombée en désuétude, en vous adressant chaque année un *Rapport sur l'activité des Archives nationales pendant le dernier exercice.*

I. — Voici d'abord la statistique de ce qui a été fait pour le public.

Communications. — En 1913, la salle de travail a été ouverte au public pendant 282 jours; elle a été fréquentée par 3,265 personnes, dont 631 demandeurs nouveaux (en tout 18,553 présences). Il y a été communiqué 27,701 articles (15,241 cartons, 2,327 liasses, 8,808 registres, 829 dossiers, 496 plans). — Il y a vingt ans, on ne constatait que 9,125 présences. Ainsi, en vingt ans, le nombre des présences a doublé.

En dehors de la salle publique, il a été communiqué aux savants autorisés à travailler dans des bureaux à part, et aux archivistes, 3,513 articles. Ce qui porte le nombre total des communications faites à l'intérieur de l'établissement à 31,214.

Il y a eu, enfin, 417 communications au dehors, dont 406 sur demandes adressées par les ministères ou administrations, ou au bénéfice des archivistes départementaux ou des particuliers chargés d'entreprises scientifiques subventionnées par l'État. C'est seulement dans ces deux cas que les communications au dehors étaient naguère autorisées; un arrêté ministériel du 5 juin 1913 a étendu les autorisations à un grand nombre d'autres cas où le prêt au dehors a paru sans inconvénient; mais jusqu'ici (de juin 1913 à mai 1914) 16 demandeurs seulement ont usé de ces facilités nouvelles (11 en 1913).

Expéditions. — Il a été délivré 352 expéditions, dont 51 sans frais.

Service sigillographique. — Le service sigillographique a fourni au public 409 épreuves, dont 100 concédées gratuitement.

Musée. — Le musée a reçu 5,416 visiteurs, dont 3,671 le dimanche, 1,095 le jeudi et 650 appartenant à des groupes qui ont obtenu l'autorisation de se présenter à d'autres jours de la semaine.

II. — Il y a lieu d'indiquer ensuite les mesures qui ont été prises pour l'entretien et l'amélioration des services de l'établissement, sous les rubriques suivantes : *Service du public*, *Aménagement des dépôts*, *Classements et inventaires*, *Acquisitions et suppressions*.

1. Service du public. — Les personnes qui fréquentent la salle de travail des Archives nationales formulent deux sortes de demandes : ou bien elles demandent tels articles, en spécifiant les cotes; ou bien elles demandent qu'on leur indique les cotes de tous les articles qui renferment des documents relatifs à tel sujet.

Dans le premier cas, il y avait encore, lors de mon entrée en fonctions, même lorsqu'il s'agissait d'articles « immédiatement communicables » aux termes du règlement, quelques formalités surannées qui avaient pour effet de multiplier les écritures et de retarder la communication sans profit. Elles ont été supprimées dès le 1er mars 1913, à la satisfaction générale et durable du personnel et du public.

Le second cas est très singulier. Les Archives nationales sont sans doute le seul grand dépôt de manuscrits où le personnel soit réglementairement tenu de faire pour le public des recherches que, partout ailleurs, chaque lecteur fait pour lui-même, au moyen des inventaires mis à sa disposition. En 1913, il y a eu 1,847 demandes de cette espèce (dont 536 par correspondance), qui ont été transmises par le bureau des renseignements aux sections intéressées : 890 à la section ancienne, 926 à la section moderne, 31 à la section du secrétariat. Chacune de ces demandes a fait l'objet dans la section intéressée d'une enquête approfondie, dont les résultats ont été consignés sur le bulletin du demandeur. On estime que, de temps immémorial, les archivistes des Archives nationales ont consacré à de telles enquêtes le tiers environ du temps qu'ils doivent à l'administration. C'est là un état de choses fâcheux, car le temps des archivistes pourrait être mieux employé. Il s'explique par l'insuffisance certaine des inventaires que l'on était naguère en mesure de mettre entre les mains des chercheurs; le public n'ayant à sa disposition que des inventaires généraux très sommaires et un trop petit nombre d'inventaires plus détaillés, il était assez naturel que la charge des recherches incombât aux archivistes, s'ils avaient par devers eux, dans leurs bureaux et au dépôt, d'autres moyens d'information.

Les mesures suivantes ont été prises pour atténuer les inconvénients d'une règle qui fut jadis très justifiée, qui l'est moins maintenant et dont il paraît aisé de faire en sorte qu'elle le soit moins encore.

D'abord l'archiviste du bureau des renseignements, chargé de transmettre aux chefs de section les demandes de ce genre, a été

invité à vérifier si elles n'avaient pas déjà été formulées et satisfaites antérieurement. Chose facile, grâce à la table alphabétique des anciennes recherches composées d'environ 60,000 fiches, qu'il détient. M. Gauthier s'acquitte maintenant de ce travail avec sa diligence ordinaire. Il est devenu possible de répondre ainsi, sans enquêtes nouvelles, à beaucoup de demandes banales.

D'autre part, il est clair que, si les moyens d'information spéciaux dont les archivistes disposent, dans leurs bureaux ou au dépôt, pouvaient être confiés au public, il n'y aurait plus de raison pour que les archivistes continuassent à faire des recherches qui ne les intéressent pas personnellement et que, après un bref apprentissage, les intéressés feraient aussi bien qu'eux, chacun pour soi. On s'est donc demandé si c'était possible. Et il a semblé que, s'il ne l'était point de confier au premier venu des instruments d'un maniement difficile (soit parce qu'ils sont sur fiches non tringlées, soit parce qu'ils ne sauraient être utilisés qu'à l'aide de concordances compliquées), il l'était pourtant d'augmenter beaucoup le nombre des répertoires mis dans le domaine public, de manière à décharger les archivistes des sections de toutes les recherches élémentaires. De là l'idée de réunir tous les instruments de recherches vraiment pratiques dans un local *ad hoc* où le public serait admis, comme cela se pratique au Record Office de Londres et ailleurs.

Le local a été trouvé au rez-de-chaussée, de plain-pied avec la salle de travail; c'est l'ancienne salle du Musée étranger, où personne n'allait jamais. Ce local, qui est très beau, a été aménagé pour recevoir tous les répertoires communicables qui y seront incessamment transportés. Il est à espérer que le public prendra vite l'habitude de fréquenter cette nouvelle salle à son usage, dite « Salle des inventaires », où un archiviste se tiendra en permanence pour le guider; et que le nombre des enquêtes à faire, comme par le passé, dans les sections, sera ainsi fort réduit.

La grande salle de travail inaugurée en 1902 est déjà trop petite[1], en certaines saisons, pour accommoder tous les lecteurs, et on a été quelquefois obligé d'organiser dans le vestibule des installations de fortune. Indépendamment de sa destination propre, la nouvelle salle des inventaires pourra recevoir le trop-plein des jours d'affluence. Ainsi se trouvera résolu, par surcroît, un problème qui commençait à se poser.

Ce n'est pas tout. On regrettait depuis longtemps qu'il n'existât pas de salle particulière pour la consultation des cartes et plans si encom-

1. On l'a prévu dès 1905. Voir le rapport à la Commission du budget de la Chambre des députés pour cette année, p. 247 : « On peut dès maintenant se demander si dans un avenir très prochain la nouvelle salle ne sera pas devenue insuffisante. »

brants. Or, la nouvelle salle des inventaires est voisine du célèbre « salon ovale » du prince de Soubise, où il est facile d'installer, sans en altérer la physionomie, le matériel nécessaire au déroulement des plus grands plans. L'archiviste de la salle des inventaires surveillera en même temps cette annexe.

La salle de travail, ainsi décongestionnée les jours d'affluence, et, tous les jours, des lecteurs qui consultent les inventaires et de ceux qui consultent les plans, redeviendra de la sorte commode et agréable pour longtemps, et ce résultat aura été obtenu sans frais. Pour qu'elle devînt tout à fait agréable, il suffirait qu'ensuite fût abattu et remplacé par des pelouses le baraquement érigé dans la cour des dépôts, qui en obstrue les fenêtres et l'assombrit. Si cette belle « Cour des dépôts » redevenait le jardin qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, le public étant admis désormais dans trois des quatre pièces princières qui la bordent, jusqu'à ce que la quatrième, actuellement en cours de restauration, et qui parachèvera l'enfilade, lui soit ouverte, l'hospitalité offerte par les Archives nationales au public studieux serait sans doute la plus large et la plus magnifique qui soit.

On a commencé aussi, en 1913, à s'occuper du musée. Il était, lors de mon entrée en fonctions, réparti entre le premier étage et le rez-de-chaussée du palais Soubise; mais la partie du rez-de-chaussée (Musée étranger) n'était pas ouverte au public faute du personnel nécessaire pour la surveillance et, dans le salon ovale du prince, un peu humide depuis qu'il n'était plus habité, les documents, — des documents de la plus haute valeur, — commençaient à moisir. Une première mesure a consisté à réunir, comme c'était très facile, le musée d'en bas au musée d'en haut, ce qui a rendu possible l'installation nouvelle (salle des inventaires, salle des plans) dont il a été question plus haut. On s'est attaché ensuite à réorganiser l'exposition sigillographique, qui en avait grand besoin : les moulages exposés ont été reclassés; le nombre en a été presque doublé. Enfin, une salle nouvelle a été aménagée et ouverte au public; elle contient des objets (matériel ancien pour la conservation des archives, médailles, monnaies, etc.) qui jusqu'à présent n'étaient ni exposés ni même inventoriés.

2. *Aménagement des dépôts.* — La place manque depuis longtemps, et de plus en plus, dans les dépôts. C'est parce qu'elle manquait dès 1884 que l'on construisit alors ce hideux baraquement de la cour intérieure, maintenant en très mauvais état et qu'on hésite à réparer, puisque sa disparition totale, condition nécessaire et presque suffisante d'embellissements définitifs, serait si désirable. On n'y met plus rien et on en retire ce que l'on peut loger ailleurs, parce que le toit fait eau; mais, s'il était détruit, il faudrait trouver de la place pour ce qui s'y trouve encore. — Trouver de la place pour les nou-

veaux versements, pour ce qui a été mis provisoirement dans les caves (d'ailleurs très saines), pour ce qui est en vrac, pour ce qui reste encore au baraquement, tel est le problème. Il ne peut-être résolu que de deux manières.

Ou bien, définitivement, par l'annexion de terrain et de bâtiments vacants lorsque l'Imprimerie nationale déménagera; mais quand déménagera-t-elle? Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette hypothèse.

Ou bien, pour quelque temps, par la construction, sur notre propre terrain, de la suite des bâtiments perpendiculaires à la rue des Quatre-Fils, en bordure de l'Imprimerie nationale, depuis l'endroit où ils s'arrêtent jusqu'à la maison Daunou. Cette opération modeste, relativement peu coûteuse, et qui permettrait d'établir partout un ordre excellent, sinon d'attendre sans inquiétude de grands versements nouveaux, est maintenant à l'étude.

Provisoirement, il a fallu se contenter d'aménager pour le mieux les bâtiments disponibles. Pendant l'été et l'automne de 1913, un refoulement général a été exécuté, qui a eu pour effet de rapprocher les unes des autres, en une suite continue, les sous-séries auparavant dispersées de la série F et de permettre notamment le transfert, des caves au rez-de-chaussée, de la plus grande partie de F préliminaire. Ce travail a entraîné la manipulation de 79,502 articles[1]; il sera terminé en 1914. Dès maintenant, le service de la salle publique s'en trouve très facilité.

D'autre part, les travaux ordinaires de reliure et de cartonnage ont suivi leur cours : du 1er janvier 1913 au 30 avril 1914, il est sorti de l'atelier de reliure 509 volumes et 386 plaquettes (comprenant 21,260 pièces des séries BB^{30}, AA et F^{10}), sans compter les réparations; 654 liasses des séries D, L et F^{7} ont été mises en cartons.

Quant à l'estampillage, que j'ai trouvé fort en retard, l'ordre a été donné d'y procéder avec toute l'activité possible. Cependant, il n'a été estampillé en seize mois que 447,234 pièces, ce qui est peu, au regard de ce qui se faisait autrefois en ce genre dans la maison et très peu au regard de ce qui reste à faire. Les autres occupations du petit personnel ne permettent guère, malheureusement, de lui demander maintenant davantage à cet égard. J'ai tenu du moins à me rendre compte avec précision de la situation présente. Les séries estampillées en partie seulement sont : A, F^{1b} II, F^{1c} I à VII, F^{1d}, F^{3}, F^{4}, F^{6}, F^{8}, F^{14}, F^{17a}, F^{19} à F^{21}, AF IV; les séries non estampillées sont F préliminaire, F^{1a}, F^{1b} I, F^{5}, F^{15}, F^{16}, F^{17b} à la fin, F^{18}, F^{19} *bis*, F^{30}, F^{40}, F^{50}, F^{60}, F^{70}, F^{80}, BB. Il va de soi que toutes les liasses demandées en

1. Cette énorme manutention a été possible parce que, pour la première fois en 1913, les Archives nationales ont été, comme la Bibliothèque nationale, autorisées à fermer leurs portes pendant une quinzaine, afin de permettre au personnel de vaquer à des travaux extraordinaires.

communication sont estampillées avant d'être communiquées ; il y a donc un certain nombre de liasses estampillées dans les séries qui ne l'ont pas encore été méthodiquement.

3. *Classements et inventaires.* — *Classements.* — Il n'est pas inutile de commencer ce paragraphe par une déclaration de principes : tant que j'aurai l'honneur de diriger cet établissement, il n'y sera fait aucun reclassement en vue de mettre l'arrangement matériel des fonds en harmonie avec des idées théoriques ou avec des données historiques, et il n'y sera fait aucun changement de cotes consacrées. Respecter les fonds tels qu'ils se sont naturellement déposés ou même tels que les ont disposés indûment les anciens archivistes qui n'avaient pas nos scrupules en cette matière, c'est le premier et le dernier mot de la sagesse dans notre métier.

Cela posé, on ne risquera pas de se méprendre sur le caractère des classements (ou plutôt des collocations) qui ont été effectués en 1913 dans l'ensemble de la série F et dans deux sous-séries de cette série : F^{17} (instruction publique) et F^{19} (cultes).

En ce qui concerne la série F en général, M. le conservateur adjoint H. Stein, chargé en 1913 de présider au grand refoulement dont il a été question sous la rubrique « Aménagement des dépôts », a, conformément à l'article 3 du décret du 12 janvier 1898 qui régit les versements aux Archives nationales, placé dans chacune des sous-séries de F, à la suite des numéros déjà affectés, les liasses versées depuis 1898 qui lui appartenaient par définition. C'est ainsi que les versements du ministère du Commerce, effectués en 1899, 1901, 1906, etc., ont pris place dans la sous-série F^{12} (commerce et industrie), à la suite du dernier numéro affecté dans cette sous-série au versement de 1890. Il n'y a, en effet, aucun inconvénient à ajouter (je ne dis pas à substituer) au numéro d'entrée une cote de sous-série, puisqu'aucun article versé depuis 1898 n'a jamais été communiqué ni par conséquent cité sous son numéro d'entrée.

Le cas de F^{17} (instruction publique) est très simple aussi. On avait eu l'idée, il y a quelques années, de répartir cette sous-série en un certain nombre de subdivisions, de F^{17a} à F^{17k}, correspondantes à celles de l'administration de l'Instruction publique (administration centrale, comptabilité, personnel, sciences et arts, enseignement supérieur, secondaire, primaire, etc.). Rien de mieux si on s'était borné à établir cette classification, « d'après les bureaux présumés d'origine », sur le papier ; mais on avait eu l'idée de l'établir matériellement, et il en était résulté des difficultés sérieuses, d'ordre pratique. On a, en 1913, sans toucher à ce qui avait déjà été fait (car il ne faut jamais rien défaire) ni à aucune cote du fonds ancien, décidé qu'à l'avenir la classification de F^{17} en subdivisions de F^{17a} à F^{17k} ne serait plus établie que sur le papier, et que, pour le placement et la numérotation

des liasses au dépôt, l'ordre d'entrée des versements serait suivi. Voilà tout.

Quant à F^{19} (cultes), ce fonds qui n'est pas destiné à s'augmenter par la suite de versements nouveaux, étant arrivé aux Archives nationales dans un grand état de confusion, on y a rétabli matériellement l'ordre, autant que possible, avant d'en numéroter les articles en série continue. Rien de plus.

On voit qu'il n'y a là rien d'analogue aux opérations inutiles ou néfastes dont la sous-série F^7 fut l'objet de 1884 à 1895, alors que, par exemple, les liasses F^7 3001-4215 (documents généraux sur la police) ont été reclassées, avec émiettement des dossiers primitifs et changements de cotes arbitraires, sans concordance, si bien que les documents de ce fonds, cités sous une cote antérieure à 1884, sont maintenant introuvables. — Le public peut être assuré que des errements de ce genre ne se reproduiront plus; car nul n'y est plus hostile que nous.

Inventaires. — Si, par principe, les reclassements de fonds anciens sont désormais interdits, et si les classements de fonds ou de versements nouveaux sont désormais réduits au strict nécessaire, tout l'effort doit tendre au perfectionnement des répertoires et des inventaires.

Il m'a semblé, dès mon entrée en fonctions, qu'il y avait lieu de dresser un état complet des répertoires de tout genre qui ont été exécutés pour faciliter les recherches dans les collections des Archives nationales : anciens ou modernes, imprimés ou manuscrits, mis ou non à la disposition du public. Cette idée n'était pas nouvelle. J'ai constaté, en dépouillant les archives de l'établissement, que, depuis 1849, l'ordre avait été donné jusqu'à sept fois de procéder à ce travail. Mais, de toutes ces tentatives, une seule avait abouti à la publication d'un État des inventaires des Archives nationales, celui qui se trouve en appendice au dernier rapport de M. G. Servois, daté de janvier 1902. Je ne m'étais proposé d'abord que de faire mettre à jour cet état de 1902 jusqu'à la fin de l'administration de mon prédécesseur immédiat; mais j'ai été amené bientôt à le reviser de fond en comble, en procédant ou en faisant procéder à un examen minutieux de tous les instruments qui y sont indiqués et de ceux qui n'y figurent pas.

L'enquête préparatoire de ce nouvel État, qui a été très laborieuse, a comporté : le dépouillement et la comparaison des « états » antérieurs, manuscrits, depuis celui de 1850 (l'existence même de plusieurs de ces anciens « états » n'était pas connue); un nouvel examen, direct, des instruments traditionnellement en service dans les bureaux; la recherche, au dépôt, des anciens inventaires, versés avec les fonds, qui, n'ayant jamais été utilisés d'une manière courante, pourraient l'être avec avantage; enfin les inventaires exécutés et publiés de nos

jours par l'initiative privée ont été pris en considération. La nomenclature qui a été préparée en 1913 diffère donc des précédentes en ce que chaque article a été l'objet d'une étude qui a permis d'en munir au besoin le titre de brefs avertissements critiques et en ce que l'on a essayé d'y ranger tout l'outillage utilisable.

L'État de 1902 avait 359 numéros; celui qui paraîtra d'ici à la fin de l'année en comporte 824, sans compter des appendices.

Cet état complet était nécessaire pour bien des raisons, mais notamment pour permettre de meubler méthodiquement les rayons de la nouvelle « Salle des inventaires » (voir plus haut) et surtout pour constater avec précision les lacunes à combler.

On y trouvera l'indication, non seulement des répertoires terminés, mais de ceux qui ont été continués et de ceux qui ont été mis sur le chantier en 1913.

Ont été terminés en 1913 : Inventaire sommaire de F^9 Affaires militaires (M. Marichal); Inventaire sommaire de F^{10} Agriculture (M. Bourgin); Répertoire numérique des 139 premiers registres de F^{19} Cultes (M. Celier).

Voici maintenant la liste des principales entreprises qui, en cours à la fin de la précédente administration, ne sont pas encore achevées :

Section ancienne. — Inventaire analytique de X^{1a} (Jugés), sous presse (M. Furgeot). — Inventaire analytique du supplément du Trésor des chartes (M. de Curzon). — Inventaire analytique des registres du Trésor des chartes (MM. Soehnée et de Vaissière). — Inventaire analytique des arrêts du Conseil des dépêches pour le règne de Louis XIV (M. Dunoyer). — Table alphabétique et analytique des actes royaux de la série O^1 (M. Guillemot). — Table alphabétique et analytique des arrêts du Conseil privé (M. Martin-Chabot). — Table alphabétique et analytique des accords homologués au Parlement (M. Michel). — Répertoire numérique de la série S (M. de Vaissière). — Table des dossiers du personnel de la Marine (M. Michel).

Section moderne. — Revision des répertoires de la série D (M. Stein). — Inventaire sommaire de F^{11} Subsistances (M. Caron). — Inventaire sommaire de F^{13} Bâtiments civils (M. Le Grand). — Inventaire sommaire de F^{17} Instruction publique (M. Marichal). — Inventaire sommaire des BB^{18} Correspondance de 1830 à 1848 (M. Caron). — Répertoire numérique de la série Q^2 (M. Chassaing de Borredon).

Aucune de ces entreprises ne sera interrompue, car elles sont toutes utiles. Mais il a été possible, depuis le 1er février 1913, d'en mettre plusieurs autres sur le chantier. En voici la liste :

Section ancienne. — Suite de l'inventaire analytique de la série G^7 (M. Gerbaux). — Inventaire analytique des résidus de la section

ancienne (M. Celier). — Répertoire numérique des archives anciennes des Colonies (M. de Vaissière).

Section moderne. — Inventaire sommaire de F[19] Cultes (MM. Anchel, Bourgin, Schmidt). — État sommaire général de l'ensemble de la série F et de la série BB Justice (tous les archivistes de la section moderne).

Secrétariat. — Inventaire général alphabétique de la collection de moulage de sceaux des Archives nationales (M. Gaudillère). — Inventaire des photographies de documents conservés aux Archives nationales (M. Martin-Chabot). — Inventaire des séries AE VI[b] et [c] Médailles et monnaies (M. Courteault). — Inventaire du musée sigillographique (M. Coulon).

Les principales de ces entreprises nouvelles sont, comme on voit, l' « Inventaire général de la collection des moulages de sceaux des Archives nationales », formé par la fusion en une seule série alphabétique de tous les inventaires partiels, et l' « État sommaire général de la série F et de la série BB Justice », destiné à remplacer les col. 53-130 et 635-642 de l' « État sommaire par séries » de 1891, qui présentera le tableau de la plus vaste de nos séries, celle qui comprend tous les versements des ministères et administrations modernes.

Ce dernier État, qui sera sans doute achevé dans un délai raisonnable, au train dont on va, sera la réalisation d'un projet depuis longtemps conçu, encore annoncé, le 19 mars 1906, par le directeur des Archives à la Commission supérieure des archives, et toujours différé depuis. Il serait très désirable qu'il pût être imprimé. Tout le personnel est d'accord pour penser que, en révélant au public beaucoup de ressources ignorées, il permettra pour la première fois l'exploitation méthodique de plusieurs sous-séries de F, et par conséquent des recherches jusqu'à présent impraticables.

4. *Acquisitions et suppressions.* — *Acquisitions.* — Les Archives nationales s'enrichissent normalement par suite de versements et de dons; les acquisitions à titre onéreux ont toujours été très rares.

Du 1er janvier 1913 au 30 avril 1914, des versements réglementaires ont été opérés par les ministères de la Justice (1,454 liasses), de l'Instruction publique (237 + 297 + 243 articles), de l'Intérieur (30 registres), et par la direction des Beaux-Arts (238 liasses).

Des versements exceptionnels ont été faits, à la suite de négociations spéciales, par les ministères de la Marine, des Colonies et des Affaires étrangères. — Le 28 janvier 1914, le ministère de la Marine a versé 43 cartons, égarés depuis longtemps à la direction des Invalides de la marine, qui n'avaient pas, pour ce motif, été compris, il y a quelques années, dans le grand versement des archives de la Marine; ils contiennent des documents relatifs aux prises des corsaires de l'an XI à 1871; ils ont reçu ici les cotes FF[2] 1-43. — Le 5 juin 1913, une convention nouvelle est intervenue entre le ministère des Colonies et

les Archives nationales, aux termes de laquelle un second et dernier échange a été décidé pour rectifier le grand versement fait, il y a quelques années, aux Archives nationales d'une partie des archives anciennes des Colonies : nous avons restitué au ministère des Colonies quelques articles indûment versés par lui ; nous avons reçu en échange 145 registres et 43 cartons de nature à compléter les séries déposées chez nous. — Enfin, le 7 avril 1914, le ministère des Affaires étrangères a bien voulu nous remettre un petit fonds entré au dépôt des Affaires étrangères en 1813 avec les archives de l'ancienne légation de l'Ordre de Malte à Paris ; il concerne les affaires de l'Ordre en général et plus particulièrement l'administration de ses biens en France ; il fera désormais partie de notre série M.

Je dois signaler en outre que, dès juin 1913, j'ai engagé avec M. le premier président de la Cour des comptes une conversation pour savoir s'il consentirait à ce que celles des pièces produites au soutien des comptes soumis au jugement de la Cour, qui sont destinées à être détruites après expiration des délais réglementaires, fussent examinées à l'avenir par des archivistes en vue d'un versement éventuel des documents intéressants au point de vue historique de la série F des Archives nationales. Aux termes de l'ordonnance royale de 1834, toutes les pièces soumises à la Cour sont détruites automatiquement, d'après leur nature, après dix ou trente ans ; et c'est par wagons entiers que, chaque année, la portion des archives de la Cour à supprimer est livrée au pilon. Il me paraissait difficile de croire que, dans cet immense amas de papiers, il n'y eût absolument rien à conserver dans l'intérêt de l'avenir. M. le premier président ayant accédé volontiers à ma demande d'examen, les deux conservateurs adjoints de la section moderne, MM. Stein et Le Grand, se sont rendus rue Cambon, un jour par semaine, pendant l'hiver 1913-1914. Ils ont constaté que les plus intéressantes, au point de vue historique, des pièces des archives de la Cour sont celles dont l'ordonnance de 1834 prescrit la conservation pendant trente ans audit dépôt ; toutes les pièces de ce genre ont d'ailleurs été détruites accidentellement jusqu'à la date de 1890, lors des inondations de 1910 ; c'est donc seulement à partir de 1920 que la Cour, au lieu de les détruire, pourra nous les verser. D'autre part, MM. Stein et Le Grand ont pu prélever, parmi les pièces à sacrifier au bout de dix ans, qui allaient être sacrifiées, — datées par conséquent de 1903, — de quoi constituer quelques liasses dont M. le premier président nous a annoncé l'envoi ces jours-ci. Ainsi se trouvera amorcée une nouvelle sous-série de F (F^{31} Cour des comptes), dont le point de départ sera l'année 1903 et qui n'aura de grande importance qu'à partir de 1920. Il est très regrettable que cette initiative n'ait pas été prise plus tôt, car, depuis 1834, il a été détruit ainsi, réglementairement, mais sans contrôle au point de vue historique, une quantité incroyable de papiers intéressants.

Je ne saurais donner ici la liste complète des dons proprement dits, qui ont été versés suivant l'usage dans la série AB XIX et qui ne se composent pour la plupart que d'une pièce ou deux. J'indiquerai seulement les principaux : collection de journaux et d'affiches intéressant la ville de Metz, principalement à l'époque de la guerre de 1870-1871 (M. le docteur Laveran); collection de projets de décrets du Conseil d'État, 1848-1870 (M. Ch. Tranchant); quelques papiers de M. Ch. Floquet (Mme Floquet); inventaire des archives de Batavia qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de la marine française en 1793-1794 (M. de Fleurieu); carnet de notes ayant appartenu à Barère, membre de l'Assemblée nationale (M. Adolphe Reinach). Le plus considérable des dons qui ont été faits est celui du ministère des Affaires étrangères, en avril 1914. M. le ministre a bien voulu nous offrir une collection de documents espagnols, acquise à Valence en 1843 par Melchior Tiran, au cours d'une mission scientifique en Espagne. Cette collection, contenue dans 78 cartons, qui provenait de la bibliothèque d'un ancien grand inquisiteur d'Espagne, don Felipe Beltram, archevêque de Salamanque au XVIIIe siècle, concerne l'administration, la législation, l'histoire et la littérature espagnole.

Ont été acquis huit volumes manuscrits, provenant pour la plupart des archives des princes Altieri : *Correspondance du nonce en France Ottavio Corsini avec la cour de Rome (1621-1623); Correspondance du cardinal Altieri avec le nonce à Paris en 1672*, etc.

La description détaillée des dons et acquisitions de documents historiques est tenue à jour dans le registre d'entrée de la série AB XIX, un des répertoires qu'il sera intéressant de mettre prochainement entre les mains du public.

Trois autres dons, qui ne sont pas des dons de documents, méritent d'être signalés aussi.

1° Mme la marquise Arconati-Visconti a fait expédier aux Archives, du château de Gaesbeck, 300 volumes qu'elle avait autorisé M. Courteault à choisir sur le catalogue de sa bibliothèque, pour compléter « le fonds Peyrat », antérieurement donné par elle à la bibliothèque des Archives.

2° L'administration du « Maître des Rôles » d'Angleterre a bien voulu, sur ma demande, compléter la collection très dépareillée de ses publications (*Annual Reports* du *Deputy Keeper of the Public Records Lists and Indexes*, etc.) qui se trouvait à la bibliothèque des Archives. C'est un don considérable. Notre collection de ces publications est désormais la plus complète qui soit à Paris.

3° La collection d'empreintes de sceaux, dite collection Depaulis, conservée depuis quatre-vingts ans à l'École des beaux-arts de Paris, a été donnée par M. le directeur de cette École, avec l'autorisation du ministère, au service sigillographique des Archives nationales.

Ce dernier don m'amène à parler des échanges, destinés à enrichir notre collection d'empreintes de sceaux, qui ont été mis en train, par mes soins, en 1913. La collection sigillographique des Archives nationales est la plus considérable qui existe (et c'est pourquoi l'École des beaux-arts, après le musée du Louvre et le musée de Cluny, a jugé à propos de lui faire don des curiosités qu'elle possédait en ce genre, estimant qu'elles ne pouvaient être mieux en valeur et plus accessibles aux spécialistes que dans la plus belle des collections spéciales). Mais il y en a d'autres à l'étranger. Il y a notamment en Belgique, aux Pays-Bas et en Angleterre, dans les établissements publics, des collections d'empreintes de sceaux où se trouvent des types locaux magnifiques et même des empreintes de sceaux français qui nous manquent. J'ai pensé qu'il serait profitable de négocier avec les conservateurs de ces collections des conventions d'échange. M. l'archiviste Coulon a bien voulu se charger de ces négociations qui ont abouti, en 1913, pour commencer, à des ententes régulières avec l'administration des Archives royales de Belgique et avec celle du Musée britannique.

M. Coulon, — dont notre service sigillographique est la province et qui va publier très prochainement la notice historique et descriptive sur ce service que je l'ai prié de rédiger, — M. Coulon est chargé tous les ans, depuis plusieurs années, de missions dans les départements, pour mouler les sceaux qui, n'ayant pas encore été l'objet de cette opération, risquent d'être détruits et perdus pour la science. Il s'est acquitté l'an dernier de sa mission annuelle en Champagne (Reims). Il a rapporté 467 « creux » ou « moules ».

De son côté, M. Gaudillère, chef mouleur, a fait les moules de 623 sceaux conservés à la Bibliothèque nationale.

Ces 467 + 623 moules sont venus s'ajouter aux 54,709 que nous possédions déjà.

Suppressions. — On a toujours profité des refoulements généraux qui s'imposent aux Archives nationales, tous les vingt ans environ, pour procéder à d'assez vastes suppressions de documents inutiles. Mon prédécesseur avait donné l'ordre en 1912 de commencer refoulement et suppressions ; j'ai, lors de mon entrée en fonctions, trouvé ces deux opérations commencées. M. le conservateur de la section moderne en avait confié la direction à M. H. Stein, qui s'était adjoint, pour l'examen des deux seules séries où il avait paru que des suppressions fussent à faire (F^2 et F^{17}), MM. Marichal et Schmidt, particulièrement versés dans la connaissance de ces séries, dont ils préparent depuis longtemps l'inventaire. Des instructions très sages avaient été données : se conformer aux précédents, ne condamner aucune espèce de papiers dont on n'eût déjà sacrifié autrefois les pareils ou les analogues. Ces messieurs ont travaillé, en 1912 et en 1913, d'après ces instructions, avec leur compétence spéciale d'archivistes et d'historiens

et la conscience qu'ils apportent à tous leurs actes professionnels. Chacun des articles sacrifiés a été personnellement examiné par eux. Ils ont éliminé ainsi, en tout, par triage ou en entier, 8,061 articles, environ la sixième partie de ce qui sortait naguère chaque année, sans aucun contrôle, des archives de la Cour des comptes. Ils ont, en outre, fait descendre dans les caves 4,503 liasses de F^{17}, composées de documents semblables aux articles sacrifiés, mais de date plus récente et qui devaient être conservés jusqu'à ce que l'administration de la rue de Grenelle n'en eût plus besoin.

Des circonstances qu'il est inutile de rappeler ont fait que ces opérations, — non moins innocentes que les opérations antérieures dont elles étaient la suite, — sont devenues, après coup, l'occasion de quelque émoi. Mais le retour de pareils incidents n'est plus à craindre pour plusieurs motifs, dont le moindre est qu'il n'y a plus maintenant de suppressions à prévoir aux Archives nationales d'ici à longtemps, et dont le principal est que la procédure des suppressions, jusqu'à présent incertaine, sera désormais réglée. Je me propose, en effet, de demander à la Commission supérieure des archives de bien vouloir revenir sur un vote qu'elle a émis en 1892. On l'avait priée alors de collaborer à la rédaction d'un projet de règlement qui définît avec précision les catégories de papiers versés aux Archives nationales à supprimer automatiquement par la suite, de manière à ce qu'elle n'eût pas continuellement à intervenir et à ce qu'il n'y eût désormais aucun arbitraire dans le choix de ce qui devait être conservé; elle ne jugea pas à propos d'adopter cette proposition et fit connaître qu'il suffisait, à son avis, de la consulter à l'occasion dans les cas embarrassants. L'événement a prouvé que cela ne suffisait pas. Les incidents de décembre 1913 auront eu du moins l'avantage de conduire à une régularisation très désirable de la procédure des suppressions dans tous les dépôts d'archives, car mon intention est de vous soumettre le plus tôt possible, d'accord avec la Commission, non seulement un projet de règlement pour les Archives nationales (qui sera le premier), mais encore une rédaction revisée de la circulaire du 12 août 1887 (sur le même sujet) pour les archives départementales; la question sera aussi officiellement posée, comme cela a déjà été demandé plusieurs fois sans succès pour les archives municipales.

III. — Il ne me reste plus qu'à rendre justice, en les signalant, aux travaux des archivistes de la section du secrétariat, qui collaborent avec moi à l'administration de cet établissement et à la gestion du service des archives départementales.

Archives nationales. — Lettres reçues pendant les seize mois écoulés du 1er janvier 1913 au 30 avril 1914 : 1,711. Lettres expédiées : 1,289.

Pendant la même période, la bibliothèque s'est accrue de 4,500 volumes ou brochures, dont 518 seulement ont été achetés.

Archives départementales. — Le service des archives départementales a reçu, pendant l'exercice annuel, 3,974 plis; il en a expédié 2,878.

Il a revu la rédaction de 4,331 articles d'inventaire et de 45,987 articles de répertoire, et les épreuves de 658 feuilles d'inventaire et de 260 feuilles de répertoire.

Enfin, il a dépouillé et mis en tableaux faciles à consulter les réponses, — pour la plupart intéressantes, — envoyées par MM. les archivistes départementaux à des questions qui leur avaient été posées par la direction sous forme de circulaire[1].

IV. — L'usage était autrefois de terminer ces rapports annuels par le rappel du montant et l'indication de l'emploi des crédits.

Emploi des crédits. — Les allocations du budget des Archives nationales (chap. 90, 91 et 92 du ministère de l'Instruction publique) se sont élevées en 1913 à :

Chap. 90. — Personnel, 219,217 fr. (dont 217,667 fr. ont été dépensés).
Chap. 91. — Indemnités, 750 fr.
Chap. 92. — Matériel, 23,550 fr.

Le personnel comprend : 1 directeur, 3 conservateurs, 5 conservateurs adjoints, 4 archivistes principaux, 16 archivistes, 3 commis, 1 dactylographe, 1 mouleur et 15 hommes de service (dont 1 concierge); 6 relieurs et 1 homme de peine payés à la journée.

Les indemnités sont affectées à la mission sigillographique annuelle (500 fr.) et aux préciputs du concierge et du brigadier des hommes de service.

Les dépenses du matériel ont été réparties en 1913 comme il suit : dépenses intérieures (chauffage, éclairage, frais de bureau), 18,034 fr. 62; achat de livres et de moulages de sceaux, 1,785 fr. 45; publication d'inventaires et impressions diverses, 3,729 fr. 89.

V. — *Personnel.* — Aucun changement n'est intervenu pendant l'année dans la composition du personnel.

1. Le service a recueilli, en outre, des renseignements statistiques qu'il n'est pas sans intérêt de consigner ici, en appendice :

Le total des traitements dont jouissent les archivistes départementaux de France et d'Algérie s'élève en 1914 à 381,166 fr.; celui des traitements affectés aux adjoints à 380,266 fr. Il faut ajouter : crédits d'inspection, 35,960 fr.; rémunération de conférences dans les écoles normales primaires, 6,125 fr. Les crédits d'inventaire et de matériel sont respectivement de 43,488 fr. et de 86,603 fr. Il est donc dépensé en tout, pour les archives départementales : 1,392,264 fr. Le produit des expéditions a été de 2,816 fr. 75.

Il a été fait pendant l'exercice 189,321 communications.

Il a été possible de distraire un archiviste, M. Anchel, de la section du secrétariat (service départemental) pour l'affecter à la section moderne. M. Celier a passé en conséquence de la section moderne à la section ancienne, qui s'est trouvée ainsi pourvue d'un archiviste de plus.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux,

Le directeur des Archives,
Ch.-V. LANGLOIS.

UNE CONJECTURE DU XIIe SIÈCLE SUR L'ORIGINE DE L'ENCRE.

Le ms. latin 12711 (ancien Saint-Germain latin 436) de la Bibliothèque nationale, qui contient l'*Historia Francorum* d'Aimoin, avec une double continuation, a été l'objet, il y a une trentaine d'années, d'une notice détaillée, insérée par Siméon Luce dans les *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation*[1]. La première continuation s'arrête au fol. 165 v°; la seconde, qui occupe les fol. 166 à 175, se termine au baptême de Philippe-Auguste, le dimanche 22 août 1165. A la fin de celle-ci a été ajouté un curieux petit texte, publié jadis par Jules Quicherat, relatif à un cippe votif attribué à Isis et qui était jadis encastré dans le mur septentrional de l'église de Saint-Germain-des-Prés[2].

Ce petit texte est précédé de cinq lignes, que Jules Quicherat n'avait pas mentionnées, mais que Siméon Luce a données en note, à la p. 62 de sa notice, et qu'on nous permettra de reproduire : « Cum in castro Mileduni hunc librum diligenter inspicerem, de trunco quodam in igne posito et ex una tantum parte ardente, vidi ex alia parte hunc liquorem profluere et miratus sum nimis. Quod si omnis nostre paulatim industria vite fluxit ab exemplis, usum hincausti hoc modo inventum existimavi et in eventus novi memoriam has literas de liquore ipso conscripsi. » De ce passage, et trompé sans doute par une note marginale de Du Breul, Siméon Luce n'a pas hésité à conclure que le petit texte relatif à Isis était de même main que les lignes qui le précédent et écrit avec ce qu'il appelle « l'encre arborescente », qu'elles mentionnent. La réalité est tout autre.

Ces cinq lignes ont été ajoutées par une main de la fin du XIIe siècle,

1. Paris, 1884, in-8°, p. 57-70.
2. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1865), t. XXVI, p. 536, note 1.

peu postérieure à la date de ce qui précède, tandis que le texte relatif à Isis, que Quicherat rapportait au temps de Charles V, paraît plus récent encore et sans aucun doute du xv[e] siècle. Il a été transcrit sur un grattage, et en marge, on lit, de la main de Du Breul, cette mention erronée : « Scriptura ex liquore cujusdam ardentis arboris facta », que Siméon Luce a trop facilement admise.

H. O.

NOUVEAU DOCUMENT SUR BÉRARD DE NAPLES.

Au début de l'important mémoire qu'il a consacré jadis à l'étude de plusieurs manuscrits des *Recueils épistolaires* de Bérard de Naples dans les *Notices et extraits des manuscrits* (1879, t. XXVII, 2[e] partie, p. 87-167), Léopold Delisle a donné dans une note l'indication sommaire des différents textes dans lesquels il avait rencontré le nom du célèbre notaire de la chancellerie pontificale et dont le plus ancien en date était une bulle du pape Urbain IV (1261-1264), citée dans l'*Archiv* de Pertz (V, 449). A ces textes on peut en ajouter un nouveau, antérieur d'une dizaine d'années; c'est une double bulle, dont le texte est publié plus loin, du pape Innocent IV, avec une lettre de Bérard de Naples, relatives à la nomination, en 1254, d'une abbesse bénédictine de Sainte-Marie de Messine.

H. O.

Bulles d'Innocent IV (30 mai et 4 juillet 1254) et lettre de Bérard de Naples (31 mai 1254) relatives à la nomination de Béatrice, abbesse de Sainte-Marie de Messine.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, dilecte in Christo filie Beatrici, abbatisse monasterii monialium Sancte Marie Messanensis, Ordinis Sancti Benedicti, salutem et apostolicam || benedictionem. Cum a nobis petitur quod justum est et honestum, tam vigor equitatis quam [ordo] exigit rationis, ut id per sollicitudinem officii nostri ad debitum perducatur effectum. Significasti siquidem || nobis quod nos olim dilecto filio magistro Berardo de Neapoli, subdiacono et capellano nostro, juris civilis professori, nostris dedimus litteris in mandatis ut libera a te de abbatia monasterii monialium Sancte || Marie Messanensis, Ordinis Sancti Benedicti, resignatione recepta, te auctoritate nostra de novo in abbatissam monasterio preficias memorato, faciens tibi a priorissa et || conventu ipsius monasterii, tanquam ipsarum abbatisse, obedientiam et reverentiam debitam exhiberi, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo.

Idem || vero capellanus, hujusmodi auctoritate mandati, recepta prius a te resignatione hujusmodi, te in abbatissam monasterio prefecit predicto, teque de ipso presentialiter inve||stivit, prout in litteris ipsius capellani super hoc confectis plenius continetur. Nos igitur tuis supplicationibus inclinati, quod ab eodem capellano factum est || in hac parte ratum habentes et gratum, id auctoritate apostolica confirmamus et presenti patrocinio communimus, supplentes defectum, [si quod] in hoc extitit, de apostolice plenitudi||ne potestatis, non obstante igitur prefatum monasterium favore quondam Federici imperatoris, vel Conradi nati sui, sive familiarium eorumdem detineat occupatum. Teno||rem autem litterarum ipsius capellani de verbo ad verbum presentibus inseri fecimus, qui talis est :

Religiose ac nobili mulieri domine Beatrici, filie quondam marchionis Lancee, abbatisse mona||sterii monialium Sancte Marie Messanensis, Ordinis Sancti Benedicti, Berardus de Neapoli, domini pape subdiaconus et capellanus, in salutis actore salutem. Litteras sanctissimi patris et domini domini Innocentii, Dei gratia summi || pontificis recepimus in hec verba : « Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio magistro Berardo de Neapoli, subdiacono et capellano nostro, juris civilis professori, salutem et apostolicam benedictionem. Cum, sicut dilecta in Christo filia || Beatrix, abbatissa monasterii monialium Sancte Marie Messanensis, Ordinis Sancti Benedicti, nobis exposuit, ipsa juri[s] si quod habet in abbatia ejusdem monasterii cedere sit parata discretioni tue, per apostolica scripta mandamus quatinus || si est ita libera, ab eadem B[eatrice] de abbatia ipsa cessione recepta, ipsam auctoritate nostra de novo in abbatissam monasterio preficias memorato, faciens sibi a priorissa et conventu ipsius monasterii tamquam ipsarum abbatisse || obedientiam et reverentiam debitam exhiberi, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo, non obstante si personis aliquibus a sede apostolica sit indultum, quod interdici, suspendi vel excommunicari || non possint per litteras apostolicas plenam et expressam aut de verbo ad verbum non facientes de indulto hujusmodi mentionem. Dat. Asisii, III. kalendas junii, pontificatus nostri anno undecimo. » Hujus igitur auctoritate || mandati libera a vobis abbatie ipsius et juris si quod habetis in abbatia monasterii ejusdem resignatione recepta, vos in abbatissam ejusdem monasterii preficimus, auctoritate ejusdem domini nobis specialiter in hac parte com||missa, et vos de ipso monasterio per litteras bullatas, quas tenebamus in manibus, investimus. In cujus rei testimonium presentes litteras fieri fecimus nostri sigilli munimine roboratas. Actum apud Asisium, in hospitio ejusdem domine, in || die Pentecostes anno Domini millesimo CC° quinquagesimo V°, pontificatus domini Innocentii pape quarti anno undecimo.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis et suppletionis infringere, vel ei ausu te||merario contraire. Si

quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Dat. Anagnie, IIII nonas julii, pontificatus nostri anno duodecimo.

(La bulle de plomb manque. — Bibl. nat., ms. n. a. lat. 2581, pièce 17 *bis*.)

L'EXIL DE BALUZE EN 1710.

La disgrâce de Baluze et son exil, à la suite de la publication de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*[1], ont été déjà narrés par Charles Loriquet[2] et par Arthur de Boislisle[3]. Les cinq lettres suivantes, que Baluze adressa au ministre Pontchartrain, de juillet à octobre 1710, jalonnent en quelque sorte les étapes de l'exil de l'octogénaire, qui avait eu la faiblesse de prêter les ressources de son érudition pour étayer les documents plus que suspects sur lesquels s'appuyaient les prétentions généalogiques du fameux cardinal de Bouillon.

I.

Monseigneur,

J'ay receu avec le respect que je devois les ordres du Roy, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je vous supplie très humblement d'assurer Sa Majesté que je les executeray le plus promptement qu'il me sera possible et qu'en toutes occasions je luy donneray des preuves d'une parfaite obéissance et soumission à ses volontéz.

J'ay l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, la démission de ma charge, et suis, avec toute sorte de respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

BALUZE.

A Paris, le 4 juillet 1710[4].

II.

Monseigneur,

Mon premier devoir en arrivant icy est d'avoir l'honneur de vous le faire sçavoir. J'y suis venu de Rouen par les voitures publiques, ce qui

1. Paris, 1708, 2 vol. in-fol. Cf. René Fage, *les Œuvres de Baluze cataloguées et décrites* (Tulle, 1882, in-8°), p. 96-100.
2. *Le Cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart* (Reims, 1870, in-8°), p. 22 et suiv.
3. *Mémoires de Saint-Simon* (édition des *Grands écrivains*), t. XIV, p. 556-557; cf. t. XVI, p. 126-127.
4. Bibl. nat., ms. français 12762, fol. 145.

m'a beaucoup fatigué. Je vais y vivre dans la retraite et dans une grande douleur d'avoir desplu au Roy. On m'a mandé, Monseigneur, que l'Assemblée du Clergé m'a retranché une pension, dont je jouissois depuis longtemps en considération des ouvrages que j'ay fait imprimer touchant les Pères de l'Eglise et des Conciles. Cette perte néantmoins, ny celle des appointemens de professeur royal, ny enfin celle du logement que j'avois au Collège royal, qui seront apparament suivies du retranchement de la pension de douze cens livres que le Roy me donnoit aussy depuis longtemps, quoyque ces appointemens et pensions fissent ma subsistance et fussent le fruit d'un travail continuel pendant plus de cinquante huit ans, que j'ay employez au service de Dieu et de son Eglise, avec l'approbation du public, ces pertes néantmoins, toutes grandes qu'elles sont pour un homme d'une aussy petite fortune que la mienne, me sont infiniment moins sensibles que le chagrin de m'estre trouvé dans une chose qui desplait au Roy. J'en ay un véritable repentir et je ne cesseray de prier Dieu pour la conservation et la prospérité de Sa Majesté.

Je suis, avec toute sorte de respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Ét. BALUZE.

A Blois, le 13 aoust 1710[1].

III.

Monseigneur,

Sur le point de mon despart de cette ville pour aller à Lyon, j'ay reçu la letre que vous m'avez fait l'honeur de m'escrire pour me faire sçavoir que le Roy ne trouve pas bon que j'y aille, ny en Bourgogne, ny en aucun autre endroit où M. le cardinal de Bouillon ait des benefices. Et comme il n'en a aucun icy, où je me trouve par hazard tout porté, je serois très obligé à Sa Majesté s'il luy plaisoit de me permettre d'y rester, mon aage de quatre-vingt ans requérant un peu de repos après les fatigues de mes voyages, qui ont esté fréquents et pénibles dans un aage si avancé. Je vous supplie, Monseigneur, de demander cette grâce à Sa Majesté pour moy et de l'assurer qu'il n'y a aucun de ses sujets qui ait plus de respect et de sousmission que moy pour ses ordres et commandemens, ny plus de vénération pour sa sacrée personne.

Je suis, avec toute sorte de respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Ét. BALUZE.

A Nevers, le 28 septembre 1710[2].

1. Bibl. nat., collection Clairambault, ms. 1053, fol. 65 et verso. — En haut de la lettre, note au crayon : « S'en souvenir dans le temps. »

2. Bibl. nat., collection Clairambault, ms. 1053, fol 66. — En haut de la

IV.

Monseigneur,

Après vous avoir supplié de remercier pour moy le Roy de la grâce qu'il m'a faite de me permettre de me retirer à Tours, j'auray l'honeur de vous dire que je partiray incessamment pour m'y rendre, et que je ne me serviray d'aucun faux prétexte pour retarder mon despart, n'ayant rien tant à cœur que de donner à Sa Majesté des preuves de mon obéissance et de ma reconnoissance pour la bonté qu'elle a eue de m'accorder cette grâce. J'espère, Monseigneur, de partir dans cinq ou six jours, c'est à dire dez que la rivière de Loire, qui est présentement fort basse, commencera à se fortifier et à estre navigable, n'y ayant icy d'autre voye que celle là pour aller à Tours. Mesme ce petit retardement me servira pour restablir un peu ma santé altérée par trois accez de fievre, que j'ay eus ici assez violents, mais qui ont cessé depuis quelques jours. Je ne manqueray pas, Monseigneur, de vous avertir incontinent de mon arrivée à Tours, si Dieu me fait la grâce d'y arriver en bonne santé, comme je l'espère. Cependant je vous supplie de me continuer l'honeur de vos bonnes graces et de vostre protection et d'estre toujours bien persuadé du véritable respect avec lequel je suis, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Ét. Baluze.

A Nevers, le 8e octobre 1710[1].

V.

Monseigneur,

Le Roy m'ayant permis de me retirer à Tours, comme vous m'avez fait l'honeur de me l'escrire, je partis de Nevers mercredy dernier pour m'y rendre, et j'y arrivay hyer au soir. Je tascheray de m'y comporter de telle sorte que Sa Majesté n'aura aucun mescontentement de ma conduite.

Je me suis incontinent informé si M. l'Archevesque et M. l'Intendant estoient icy, afin de les aller saluer dez mon arrivée. Mais j'ay appris que M. l'Archevesque est à la campagne jusqu'à la Toussains

lettre, note à l'encre : « M[ontré] au Roy. S. M. ne veut pas qu'il y demeure trop près. M'en parler. »

1. Bibl. nat., collection Clairambault, ms. 1053, fol. 67. — En marge, au crayon : « Bon. — Savoir s'il est parti. Écrire à l'évêque de Nevers. » Plus bas : « Écrire à l'archevêque de Tours, veiller. »

et que M. l'Intendant est allé faire sa tournée. Je ne manqueray pas de les voir tous deux après qu'ils seront de retour.

Je suis, avec un entier respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Ét. BALUZE.

A Tours, le 20 octobre 1710[1].

LA COLLECTION GODEFROY.

L'importante collection de manuscrits formée au XVIIe siècle par Théodore Godefroy et par son fils Denis II, après avoir été un moment possédée par la ville de Paris (1760-1797), fut attribuée, par arrêté du 27 ventôse an V, à l'Institut. Elle est demeurée depuis lors en sa possession, et c'est à la bibliothèque de ce corps savant que l'ont consultée les érudits assez nombreux qui sont venus y puiser au cours du XIXe siècle. Le principal intérêt de ce fonds, comme le remarque notre confrère M. François Gébelin dans l'utile Catalogue qu'il en a dressé (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France. Paris, Bibliothèque de l'Institut. Collection Godefroy.* Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1914. In-8°, XIX-951 p.), réside dans les nombreux documents originaux, des XVIe et XVIIe siècles surtout, qu'il offre à notre curiosité et qui, provenant de Villeroy, de Puisieux, de Richelieu, de Bellièvre, de Séguier, etc., sont une mine précieuse pour l'histoire de cette époque. Un inventaire publié par Ludovic Lalanne dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1865, 1866 et 1891) permettait déjà d'utiliser ce fonds. Le catalogue que nous donne aujourd'hui M. Fr. Gébelin, beaucoup plus complet (Lalanne n'avait donné place dans son inventaire qu'aux documents originaux) et pourvu d'un ample index alphabétique, y facilitera singulièrement les recherches. Dans son introduction, M. Fr. Gébelin nous donne quelques indications biographiques sur les deux Godefroy, retrace l'historique de leur collection et s'efforce de déterminer la façon, parfois peu scrupuleuse, dont elle a été formée.

E.-G. L.

1. Bibl. nat., collection Clairambault, ms. 1053, fol. 68. — En marge au crayon : « Bon à savoir. Écrire à l'Intendant. »

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ PALÉOGRAPHIQUE DE LONDRES.

Une deuxième partie de la seconde série de *The New Palaeographical Society* vient de paraître, sous la direction de Sirs E. M. Thompson, G. F. Warner, F. G. Kenyon et de M. J. P. Gilson. Elle est accompagnée d'un petit fascicule de 50 pages in-8°, contenant une série de très utiles *Indices*, au nombre de neuf, dressés sur le modèle de ceux qui ont été rédigés en 1901 pour les 1re et 2e séries de la *Palaeographical Society* et destinés à faciliter la consultation et l'étude des 250 planches qui composent la 1re série de la *New Palaeographical Society*, publiée de 1903 à 1912 : I. Index chronologique. — II. Auteurs et matières. — III. Pays d'origine. — IV. Caractère de l'écriture. — V. Ornementation. — VI. Copistes et enlumineurs. — VII. Matières autres que le parchemin ordinaire. — VIII. Possesseurs actuels. — IX. Anciens possesseurs.

Voici le détail des vingt-cinq planches de cette nouvelle livraison, dans laquelle on trouvera des spécimens variés d'écriture, depuis le IVe siècle avant J.-C. jusqu'à la fin du XVe siècle.

26. Contrat de mariage entre Heracleides et Demetria; papyrus grec daté de 311-310 avant J.-C. — Berlin, Musées royaux, P. 13500.

27. Roman de Ninus, prince d'Assyrie; papyrus grec de la fin du Ier siècle avant J.-C. — Berlin, Musées royaux, P. 6926.

28. EURIPIDE, *les Crétois;* ms. grec en onciale, sur parchemin, du Ier ou IIe siècle après J.-C. — Berlin, Musées royaux, n° 217.

29. S. JEAN CLIMAQUE, *Échelle du paradis;* ms. grec en minuscule, daté de l'an 947-948. — Oxford, Bibliothèque Bodléienne, Barocci ms. 134.

30. THÉODORET, *Commentaire sur les petits Prophètes;* ms. grec en minuscule, daté de l'an 1067. — Oxford, Bibliothèque Bodléienne, Misc. gr. ms. 202.

31. *Commentaire sur Job;* ms. latin en semi-onciale, du VIe ou VIIe siècle. — Cambrai, Bibliothèque municipale, ms. 441 (470).

32. *Sacramentaire;* ms. latin en onciale, du VIIe siècle. — Vérone, Bibliothèque capitulaire, ms. LXXXV.

33-35. *Psautier de Ste Salaberge*, abbesse de Saint-Jean de Laon; ms. latin en semi-onciale, du VIIIe siècle. — Berlin, Bibliothèque royale, Hamilton ms. 553.

36. Paul OROSE, *Histoires;* ms. latin en minuscule, du VIIIe siècle. — Laon, Bibliothèque municipale, ms. 137.

37. S. AUGUSTIN, *Concordance des quatre Évangélistes;* ms.

latin en minuscule, donné par Didon, évêque de Laon (882-893). — Laon, Bibliothèque municipale, ms. 97.

38. *Jérémie, Baruch et Job;* ms. latin en minuscule, copié pour Lambert, évêque d'Arras (1094-1115). — Arras, Bibliothèque municipale, ms. 336 (974).

39. *Chanson de Roland;* ms. français en minuscule, du second quart du XIIe siècle. — Oxford, Bibliothèque Bodléienne, Digby ms. 23.

40-41. *Bestiaire moralisé*, avec miniatures; ms. français en minuscule, du XIIe siècle. — Oxford, Bibliothèque Bodléienne, Ashmole ms. 1511.

42. *Livre d'heures*, avec miniatures; ms. latin et français en minuscule, de la fin du XIIIe siècle. — Cambrai, Bibliothèque municipale, ms. 87 (88).

43. PIERRE D'ABANO, *Commentaire sur les Problèmes d'Aristote;* ms. latin en minuscule, copié en 1381. — Cesena, Biblioteca Malatestiana, cod. lato destro, XXIV, 2.

44. S. AMBROISE, *Commentaire sur le Psaume CXVIII;* ms. latin en minuscule, copié en 1396. — Cesena, Biblioteca Malatestiana, cod. lato destro, IV, 4.

45. *Romans*, en anglais (Thornton ms.); ms. anglais en minuscule, vers 1430-1450. — Lincoln, Bibliothèque de la cathédrale, ms. A, 5, 2.

46-47. *Missel*, à l'usage de la Chartreuse de Florence; ms. latin en minuscule, de la fin du XVe siècle. — Londres, Bibliothèque de lord Aldenham, ms. n° 1.

48-50. *Memoranda*, *Receipt* et *Originalia Rolls* de l'Échiquier; mss. latins en minuscule, des années 1219-1220 et 1232-1233. — Londres, Public Record Office, Memoranda Roll, 3, Receipt Roll, 3 et Originalia Roll, 2.

RÉIMPRESSION DE LA *BIBLIOTHECA CLUNIACENSIS*.

On annonce la réimpression textuelle, par les soins de MM. Protat, imprimeurs à Mâcon, de la *Bibliotheca Cluniacensis* de Dom Marrier, publiée en 1614 par André Duchesne. Les exemplaires en étaient devenus fort rares, aussi cette réimpression, qui doit prochainement paraître et à laquelle on peut dès maintenant souscrire au prix de 80, 100 ou 120 fr., suivant le papier, sera la bienvenue auprès de tous les historiens.

Bon à tirer, 16 juin 1915.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXXVI.

TROISIÈME-CINQUIÈME LIVRAISONS

Mai-Octobre 1915.

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 82
1915

La Bibliothèque de l'École des chartes *paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8º d'environ quarante-cinq feuilles.*
Abonnement annuel, pour Paris, **10** fr. — Départements, **12** fr. — Étranger, **15** fr.

TABLE DES MATIÈRES.

BONIZO DE SUTRI

URBAIN II ET LA COMTESSE MATHILDE

D'APRÈS LE

LIBER DE VITA CHRISTIANA DE BONIZO[1]

Parmi les personnages qui prirent une part très active aux luttes soutenues, au temps de Grégoire VII, par le parti de la réforme ecclésiastique figure l'évêque italien Bonizo[2]. Originaire des pays lombards, probablement de Crémone, associé dès sa jeunesse au mouvement religieux et populaire des Patarins, plus tard évêque de Sutri, banni de cette ville, chargé par Grégoire VII de missions en Lombardie, prisonnier de l'empereur Henri IV, ensuite réfugié à la cour de la comtesse Mathilde, il fut porté plus ou moins régulièrement par son parti à l'évêché de Plaisance; il rencontra dans son nouveau diocèse une très vive opposition dont il ne put triompher.

Si remplie qu'ait été sa vie par l'action, Bonizo trouva le temps de composer quelques ouvrages. Le plus connu, et vraisemblablement le premier en date (il paraît avoir été rédigé vers la fin de 1085 ou en 1086), est le *Liber ad amicum*, mémoire historique destiné à prouver une thèse qui était aussi celle de l'évêque de Lucques, saint Anselme, le contemporain de Bonizo et son compagnon de luttes : il est permis aux chrétiens de

1. Lecture faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 15 janvier 1915.

2. Sur ce personnage, voir les pages qui lui ont été consacrées (*Das Leben des Bonizo von Sutri*) dans l'ouvrage de Hugo Lehmgrübner, *Benzo von Alba* (Berlin, 1887, 6e livraison des *Historische Untersuchungen* de Jastrow), p. 129-151; et aussi l'étude plus ancienne de Saur, *Studien über Bonizo*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. VIII (Göttingen, 1868), p. 395-464.

recourir à la force des armes pour défendre la vérité contre l'erreur. Il va de soi qu'à cette époque l'erreur n'était autre chose que celle des adversaires acharnés de la réforme, simoniaques, partisans des investitures laïques et du mariage des prêtres. Cet ouvrage a été depuis longtemps livré à l'impression[1]; il en est de même du traité *de Sacramentis*, composé ultérieurement par Bonizo et publié par Muratori[2]. Nous savons par Bonizo lui-même qu'il avait aussi composé un mémoire contre un des chefs schismatiques groupés autour de l'antipape Clément III, le cardinal Hugues le Blanc; ce mémoire, *in Ugonem scismaticum*, a été malheureusement perdu[3]. Un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne contient un recueil méthodique d'extraits des écrits de saint Augustin sur les divers points de la doctrine chrétienne, intitulé *Paradisus*, qui est demeuré inédit; il semble très probable que Bonizo en est l'auteur[4]. Enfin, nous devons sans aucune hésitation lui attribuer un autre ouvrage, dont il n'a été publié que des fragments; cet ouvrage, connu sous le nom assez impropre de *Decretum*, mérite de reprendre son véritable titre, *Liber de vita christiana*. C'est à des questions soulevées par cet ouvrage qu'est consacrée la présente étude.

Le *Liber de vita christiana* ne nous a été conservé en entier que dans deux manuscrits, tous deux italiens et datant tous deux de la fin du XIe siècle. L'un se trouvait au XIVe siècle, et probablement à une époque antérieure, à la bibliothèque du chapitre cathédral de Brescia, où il est encore conservé. Les renseignements assez brefs qu'ont donnés les frères Balle-

1. La dernière édition est celle de M. Dümmler, dans les *Monumenta Germaniae, Libelli de lite Imperatorum et Pontificum*, t. I, p. 568-620.

2. *Antiquitates italicæ* (édit. Milan, 1740), t. III, col. 599-604.

3. Bonizo le cite dans son traité *de Sacramentis*, col. 602, et dans son *Liber de vita christiana* (Maï, recueil cité plus bas, § 110, p. 46).

4. Manuscrit 4124 de la Bibliothèque impériale de Vienne (Theol. 162). Ce manuscrit est du XVe siècle; il comprend 274 feuillets; le *Paradisus* commence au fol. 94. L'œuvre est divisée en trois parties. Cet ouvrage a été signalé par Lambeck, *Commentaria de augustissima Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi*, édit. Kollar, in-fol., t. II, col. 605 et suiv.; c'est le manuscrit LXXV de Lambeck. La préface et la division en huit livres ont été imprimées dans ce catalogue. Il semble bien, à lire la préface, qu'on reconnaisse les habitude de style de Bonizo.

rini[1] sur l'ouvrage de Bonizo proviennent de ce manuscrit[2]. L'autre faisait partie de la bibliothèque du collège fondé à Rome, vers le milieu du xv[e] siècle, par le cardinal Capranica, dans l'élégant édifice de la première Renaissance, voisin de la diaconie de S. Maria in Aquiro, qui l'abrite encore de nos jours. Sorti de cette bibliothèque au XVIII[e] siècle, il passa, au XIX[e], avec beaucoup d'autres manuscrits du même collège, en la possession d'un riche amateur romain, le commandeur Jean François de Rossi. Depuis quarante ans, après des vicissitudes que ce n'est pas le lieu de raconter[3], il appartient à la bibliothèque de la maison des Pères de la Compagnie de Jésus établie à Lainz, près de Vienne, en Autriche[4]. Je dois signaler un troisième manuscrit du même ouvrage, transcrit à la fin du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e], qui fut conservé au couvent des Franciscains de Santa Croce à Florence, et qui se trouve maintenant à la Laurentienne. Malheureusement, le *Liber de vita christiana*, surtout dans la seconde moitié de l'œuvre, y est présenté sous une forme très incomplète et fort abrégée. Il n'est pas inutile d'ajouter que la partie du *Liber de vita christiana* (livre IV) où est résumée l'histoire de l'Église romaine a

1. *De antiquis collectionibus et collectoribus canonum*. Pars IV, cap. xv (*Patrologia latina*, t. LVI, col. 338 et suiv.).

2. Le docte Trombelli, abbé général des chanoines réguliers de la Congrégation du Saint-Sauveur, mort à Bologne en 1784, avait fait exécuter de ce manuscrit une copie qu'il avait annotée en vue d'une édition, qu'il projetait, du *Liber de vita christiana;* ce projet n'a jamais été réalisé. Quant à la copie de Trombelli, elle était conservée, pendant la première moitié du XIX[e] siècle, à la bibliothèque des chanoines réguliers de S. Pietro in Vincoli, à Rome; je n'ai pu savoir ce qu'elle est devenue depuis 1870. M. Perels (*Die Briefe Papst Nikolaus I*, dans *Neues Archiv*, t. XXXIX, p. 92, note 4) signale à la Bibliothèque royale de Munich, sous le n° 11504 des manuscrits latins, une copie de l'ouvrage de Bonizo, transcrite au XVIII[e] siècle, très vraisemblablement d'après le manuscrit de Brescia. Serait-ce la copie faite pour Trombelli?

3. Cod. Rossianus, VIII, 165; Gollob, *Die Bibliothek des Jesuitenkollegiums in Wien und ihre Handschriften*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. CLXI, 1909, 7[e] mémoire, p. 12.

4. Santa Croce, Plut. XXIII, Dextr., Cod. V.; cf. Bandini, *Catalogus Codicum Manuscriptorum Bibliothecæ Mediceæ Laurentianæ* (Florence, 1777), t. IV, col. 635-647. Sur les manuscrits de Bonizo, voir Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, 2[e] édit., t. VII, p. 10-16 (addition de Merkel).

parfois été transcrite isolément : c'est ainsi qu'on la rencontre en tête d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne[1] qui contient une collection canonique du XIIe siècle[2].

Le cardinal Maï a publié la plupart des passages du *Liber* où Bonizo prend la parole en son nom personnel[3]; mais il a négligé quelques-uns de ces passages et a systématiquement omis les nombreuses séries de textes canoniques citées par l'auteur. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que sa publication ne donne pas, tant s'en faut, une idée adéquate de l'œuvre de l'évêque de Sutri. Ayant obtenu de la gracieuse libéralité des RR. PP. Jésuites de Lainz la communication, à la Bibliothèque nationale de Paris, du manuscrit Rossi, j'ai pu étudier l'ouvrage de Bonizo dans son ensemble. C'est le résultat de quelques-unes

1. Manuscrit 2186, autrefois Jur. canon. 80. La collection canonique qui, dans ce manuscrit, suit ce fragment historique est celle qui se retrouve dans le manuscrit du Vatican 1346; cf. Thaner, *Untersuchungen und Mittheilungen zur Quellenkunde des canonischen Rechts*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. LXXXIX, p. 603. C'est par erreur que Lambeck a signalé ce manuscrit comme contenant le *Liber de vita christiana* tout entier (*op. cit.*, t. II, col. 619).

La portion historique précitée se trouve aussi dans d'autres manuscrits, où elle se présente comme un abrégé de l'histoire du Siège Apostolique; cf. Savigny-Merkel, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, t. VII, p. 11. Elle a été imprimée par Maï dans le tome VII (partie III) de la *Patrum nova bibliotheca*, § 57-109 des *Excerpta* de l'ouvrage de Bonizo; cf. Wattenbach, *Reise nach Österreich in den Jahren 1847-1849*, dans l'*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. X, 1849, p. 488 et suiv. Elle a fourni des matériaux au cardinal Boson pour le début de ses biographies pontificales (cf. Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. II, p. 353, note 1; et Watterich, *Vitæ Romanorum Pontificum*, t. I, p. 618).

2. C'est par erreur que Schulte a cru rencontrer un exemplaire de l'ouvrage de Bonizo dans le manuscrit n° 274 (1141) de la bibliothèque de la ville de Lyon; cf. *Iter Gallicum*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne, même classe, t. LIX, p. 391.

3. *Ex libris Decreti Bonizonis episcopi Excerpta*, dans la *Patrum nova Bibliotheca*, t. VII, pars III^a (Rome, 1854), p. 1-75. Sur cette œuvre de Bonizo, voir un travail, peu important, de Vincenzo Garofali, archevêque de Laodicée : *Illustrazione del Codice inedito di Bonizone, intitolato Decretum*, Rome, 1837.

Un fragment de l'œuvre de Bonizo, *Notitia de diversis judicum generibus*, publié par Maï (§ 129), a été imprimé ailleurs : on le retrouve dans Savigny-Merkel, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, t. VII, p. 12-15; dans les *Monumenta Germaniae*, *Leges*, t. IV, p. 663. Cf. Paul Fabre, le *Liber Censuum de l'Église romaine*, t. I, p. 265.

de mes observations que je prends la liberté de faire connaître au lecteur.

I.

Avant d'entreprendre cette tâche, il convient, sans analyser par le menu le *Liber de vita christiana*, d'en donner une idée générale et d'en résumer brièvement les diverses parties. Ce n'est pas un recueil de textes canoniques, disposé d'après un plan plus ou moins méthodique, comme les recueils contemporains d'Anselme de Lucques, de Deusdedit et du cardinal Grégoire. C'est un ouvrage intermédiaire entre les collections de textes et les traités sur l'ensemble du droit ecclésiastique : l'auteur insère au milieu de textes canoniques de nombreuses pages où il émet, parfois en termes très vifs, les opinions qui lui sont propres, si bien que les textes canoniques apparaissent le plus souvent comme des preuves qu'il invoque à l'appui de ces opinions. Il traite successivement de l'initiation chrétienne et du baptême (livre I); de l'épiscopat (livres II et III); de l'Église romaine et de ses privilèges (1re partie du livre IV)[1]; des églises et du culte (fin du livre IV); du clergé séculier du second ordre (livre V); des moines, des religieux et des veuves (livre VI). Puis il en vient aux simples fidèles : il s'occupe d'abord des devoirs des rois, des princes et des magistrats (livre VII); ensuite des devoirs que les lois de l'Eglise imposent à tous les fidèles (lois du mariage, observation du dimanche, jeûnes, paiement des dîmes, respect dû aux églises). Les livres IX et X contiennent à la fois les règles générales de la pénitence et les règles spéciales qui gouvernent la pénitence qui doit être infligée pour chaque péché grave; ils constituent un traité de morale pratique, analogue à ceux qu'on trouve dans les recueils canoniques de ce temps.

Il serait intéressant de dresser les listes des sources auxquelles Bonizo emprunte ses citations canoniques. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question, assez épineuse, sur laquelle je me propose de revenir ultérieurement. Il me suffira de dire qu'on reconnaît dans le *Liber de vita christiana* deux groupes principaux de canons. Un premier groupe est composé de textes,

1. C'est cette portion qui a été reproduite isolément; voir pages 267 et 268.

chers à l'école grégorienne, qui proviennent du magasin où se sont approvisionnés Anselme de Lucques et Deusdedit, sinon des collections qu'ils ont eux-mêmes composées. Un second groupe peut être formé de nombreux canons tirés du *Décret* de Burchard de Worms, qui se rencontrent dans diverses parties de l'œuvre de Bonizo. C'est Burchard qui fournit les textes relatifs à l'ancienne discipline; l'auteur s'est adressé ailleurs quand il s'est agi de corroborer par des citations les principes et les règles juridiques de la réforme qui fut l'œuvre de Grégoire VII.

A quelle date composa-t-il son ouvrage? C'est une question dont la solution précise ne va pas sans difficulté. Si, pour la résoudre, nous nous adressons aux témoignages contemporains, ils semblent conduire à une impasse. On s'en rendra compte en rapprochant le résultat de deux constatations.

1° Le *Liber de vita christiana* cite un ouvrage antérieur de Bonizo, le mémoire *in Ugonem scismaticum*, pour y renvoyer le lecteur curieux de connaître l'histoire du pape Urbain II depuis le début de son pontificat jusqu'à un fait, non précisé, que Bonizo appelle la victoire du Pontife[1]. Or, il n'est pas possible de découvrir une victoire d'Urbain II avant l'événement qui, d'après la chronique de Bernold de Constance, s'est produit en l'année 1089, entre avril et décembre[2]. Alors, les Romains chassèrent ignominieusement de la ville l'antipape Clément III et le contraignirent à jurer qu'il n'y reviendrait plus, serment qu'il se garda bien de tenir. Ce fut une victoire, si l'on veut, pour le Pape légitime, mais une victoire singulièrement précaire et éphémère. Quoi qu'il en soit, admettons, avec la plupart des critiques, que Bonizo ait fait allusion à cet événement[3]. Il en résulte que l'écrit *in Ugonem*, qui en fait mention, n'a pas été composé avant le mois de mai de l'année 1089; ainsi le *Liber de vita christiana*, qui cite cet écrit, ne saurait être raisonnablement rapporté à une date antérieure à la fin

1. « Urbani vero pontificis acta et de ejus victoria si quis scire voluerit, legat librum quem scripsi in Ugonem scismaticum, et ibi inveniet ad plenum elucidata quæ voluerit. » Maï, § 109.

2. *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. V, p. 450.

3. Il serait peut-être plus sage de n'entendre cette victoire que des événements de 1094, qui ramenèrent Urbain II au Latran; depuis dix ans, le Pape légitime avait dû abandonner le palais pontifical.

de 1089; remarquez qu'il en est de même d'un autre ouvrage de Bonizo, le traité *de Sacramentis*, qui cite aussi le mémoire *in Ugonem*[1]. Telle est notre première constatation.

2° D'après un autre passage de la chronique de Bernold, Bonizo, probablement vers le début du pontificat d'Urbain II, avait essayé de se faire accepter comme évêque par le clergé et les fidèles de Plaisance et de prendre pied dans cette église dont il se croyait le pasteur. Mais, précisément en 1089, ses efforts aboutirent à un lamentable échec. Ici il faut citer le chroniqueur : « A scismaticis quidem loci effossis oculis, truncatis omnibus penè membris, martyrio coronatur[2]. » On en déduisit que Bonizo mourut dans une émeute suscitée à Plaisance par ses ennemis, au cours de l'année 1089. Or, comme deux nécrologes s'accordent à indiquer le 14 juillet comme anniversaire du décès de Bonizo[3], on fut conduit à cette conclusion que Bonizo avait succombé le 14 juillet 1089. Telle est notre seconde constatation.

Rapprochons maintenant les résultats de ces deux constatations. D'après la première, Bonizo compose, à dater du printemps de 1089 au plus tôt, son mémoire *in Ugonem*, son traité *de Sacramentis* et son *Liber de vita christiana;* d'après la seconde, il meurt le 14 juillet 1089. C'est donc en douze semaines d'une période d'agitation et de luttes qu'il compose ces trois ouvrages. Il y a longtemps que M. Novati a déclaré cette conclusion inadmissible[4]; il est impossible de ne pas lui donner raison. Les deux constatations sont incompatibles : entre l'une et l'autre, il faut choisir.

Remarquez que la première ne saurait être mise en doute; il est certain que les trois écrits cités ci-dessus ne peuvent avoir été composés avant le printemps de 1089. Donc la seconde

1. « Qualiter vero primus sit [Clemens] per electionem Petri, et tertius in gradu, si quis gnarus esse voluerit, legat librum quem scripsi in Ugonem scismaticum. » Muratori, *Antiquitates Italicæ*, t. III, col. 602.

2. *Bernoldi Chronicon*, dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. V, p. 449.

3. Nécrologe de Crémone, dans *Neues Archiv*, t. III, p. 136, et Nécrologe de S. Savino de Plaisance, *ibid.*, t. V, p. 439.

4. Voir les pages insérées par lui dans son article : *l'Obituario della cattedrale di Cremona*, dans l'*Archivio storico lombardo*, t. VIII, 1881, p. 250 et suiv. Cet érudit a vu très clair dans la question; il est surprenant que son opinion n'ait pas rencontré l'adhésion des critiques.

constatation est controuvée ; il est certain que Bonizo a survécu au 14 juillet 1089. Voyons si on peut donner à la seconde phrase de Bernold un sens autre que celui qui vient d'être indiqué.

Or, non seulement on peut, mais on doit, à mon avis, interpréter autrement la phrase de Bernold. Pour cela, il suffit de tenir compte d'un texte auquel on n'a pas, jusqu'à ce jour, prêté assez d'attention. C'est un passage de la longue vie en vers de saint Anselme de Lucques, écrite par un de ses successeurs, Rangerius, évêque de Lucques de 1097 à 1112. A l'époque de la mort de saint Anselme, c'est-à-dire en 1086, écrit Rangerius, Bonizo, qui se trouvait auprès du saint, n'était pas encore l'infirme qu'il fut ensuite, « lingua mutilus, sine luce, gemina nare vel aure carens[1] ». Le détail de ces mutilations ne se rapporte pas avec une parfaite exactitude au récit de Bernold, qui écrit : « effossis oculis, truncatis penè omnibus membris ». Mais il est clair que, pour Rangerius, après l'émeute de Plaisance, Bonizo, odieusement maltraité et gravement blessé, vécut infirme pendant une période qu'il ne précise pas. Est-ce que cette interprétation est contredite par l'affirmation de Bernold, d'après lequel Bonizo reçut, le jour de l'émeute, la couronne du martyre? Point du tout : pour mériter le titre de martyr, il suffit d'avoir supporté des tourments pour la foi ; il n'est pas nécessaire d'y avoir trouvé la mort. Saint Jean n'a pas succombé lors du supplice qui lui fut infligé devant la Porte Latine ; et cependant chaque année l'Église célèbre son martyre.

Mais, a-t-on dit, si l'on ne peut admettre que Bonizo soit

1. Le texte fait allusion à l'intervention de Bonizo dans la discussion sur le point de savoir où il convenait d'enterrer saint Anselme :

« Lis oritur de sede viri, carnisque locello,
Sed componit eam Bonito, vir sapiens,
Et jam multa ferens, Sutriorum pulsus ab urbe,
Proque fide longo squalidus exilio,
Sed necdum lingua mutilus, necdum sine luce
Et necdum gemina nare vel aure carens. »

J'emprunte ce texte à l'article de M. A. Overmann, *Die Vita Anselmi archiepiscopi des Rangerius*, dans *Neues Archiv*, t. XXI, p. 420. La *Vita* a été publiée en 1870, à Madrid, par La Fuente, sous ce titre : *Sancti Anselmi Lucensis episcopi vita a Rangerio... scripta*. Une édition de la *Vita* est annoncée depuis longtemps par la direction des *Monumenta Germaniae ;* elle doit paraître dans la seconde partie du tome XXX des *Scriptores*.

mort le 14 juillet 1089, au moins sa vie n'a-t-elle pu se prolonger au delà de 1091, car, en 1092, le siège épiscopal de Plaisance était régulièrement occupé par un nouveau titulaire dont nous connaissons le nom; il s'appelait Wenric[1]. Donc, Bonizo a dû mourir le 14 juillet 1090 ou le 14 juillet 1091, puisque les nécrologes fixent la date de sa mort au 14 juillet[2].

Ceux qui ont proposé ces hypothèses ont été influencés par cette idée que Bonizo devait être mort lors de l'avènement de Wenric au siège de Plaisance. Mais c'est là une affirmation gratuite. Il n'est nullement impossible que l'avènement régulier de Wenric ait eu lieu du vivant de Bonizo. Il suffisait que Bonizo fût atteint de graves infirmités pour qu'il eût dû renoncer à son siège; or, qui ne voit que telle fut sa situation après l'émeute de 1089? Au surplus, à en juger par les lettres d'Urbain II ci-après mentionnées, il est très douteux que Bonizo ait été valablement élu et qu'il ait pu se considérer comme l'évêque légitime de Plaisance[3]; pour nombre de personnes, et peut-être en fin de compte pour l'autorité ecclésiastique elle-même, le siège était demeuré vacant. Il n'est donc nullement

1. Ce nom est cité dans un privilège datant du commencement de l'année 1092; cf. Campi, *Historia ecclesiastica di Piacenza* (3 vol., 1651), t. I, p. 364.

2. Voir sur cette question l'ouvrage précité de Lehmgrübner (p. 149 et suiv.) et la préface placée par M. Dümmler en tête de son édition du *Liber ad amicum* de Bonizo (*Libelli de lite*, t. I, p. 569). Les indications les plus récentes ont été données par M. E. Perels dans les notes de son important mémoire, *Die Briefe Papst Nikolaus I* (*Neues Archiv*, t. XXXIX, 1914), p. 91. La date de 1091 a été adoptée par M. Meyer von Knonau dans ses *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. IV (Leipzig, 1903), p. 282.

Comme les *Annales guelfes* de Plaisance (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XVIII, p. 411) racontent une sédition qui, en février 1091 (le texte dit 1090, mais il faut lire 1091, parce qu'on suivait à Plaisance le style florentin), mit aux prises à Plaisance le parti populaire et les membres de l'aristocratie, on pourrait être tenté d'en déduire avec M. Lehmgrübner que Bonizo fut victime de cette sédition. Mais le récit assez long des *Annales guelfes* ne fait pas la moindre allusion à l'évêque ni à son intervention dans les troubles qui y sont racontés. D'ailleurs, on sait que Bonizo est mort le 14 juillet; or, la sédition eut lieu en février.

Il convient d'ajouter qu'un écrivain de la fin du XIVe siècle, Jean de Mussis (*Chronicon Placentinum*, dans Muratori, *Scriptores*, t. XVI, p. 452) place en 1089 cette sédition et ne mentionne pas davantage l'évêque.

3. Voir ci-dessous, p. 292.

nécessaire de placer la mort de Bonizo avant l'avènement de Wenric, c'est-à-dire avant 1092[1].

A dire vrai, il y a à mon avis de tous ces textes une explication plus simple que je demande au lecteur la permission de lui présenter[2]. En 1088 ou au début de 1089, Bonizo, élu évêque de Plaisance par la faction des Patarins, voulut se faire agréer par ses nouveaux diocésains; les lettres d'Urbain II écrites à cette occasion ne nous permettent pas d'en douter[3]. Or, une faction, celle de l'aristocratie ecclésiastique et laïque, le combattit énergiquement. Après quelque temps, cette faction prit le dessus; injurié, maltraité, gravement blessé, le vieux lutteur dut quitter la partie et renoncer au siège épiscopal de Plaisance. Désormais, infirme et mutilé, il traîne pendant un certain nombre d'années une vie misérable, demandant aux prélats qu'il peut croire ses amis une hospitalité précaire et souvent marchandée. Qu'on lise dans le *Liber de vita christiana* le chapitre consacré par l'auteur à l'hospitalité que doivent donner les évêques à un confrère tombé dans l'infortune et qu'ils ne lui donnent pas toujours de bonne grâce[4], et qu'on dise si cela ne semble pas un chapitre vécu par Bonizo. C'est, à mon sens, au cours de ces années que Bonizo écrivit ses divers ouvrages (sauf le *Liber ad amicum* qui est antérieur). Je sais bien que, pour accepter cette explication, il faut admettre que Bonizo, tout infirme qu'il était, pouvait encore se livrer à des travaux d'ordre intellectuel. Or, il convient de remarquer que nous ne savons pas exactement à quel point il était devenu infirme; nous savons seulement qu'il avait perdu la vue; pour le surplus, les deux récits que nous possédons s'accordent assez

1. D'ailleurs, comme l'a fait remarquer M. Novati, il faudrait en ce cas admettre que le mémoire *in Ugonem*, le traité *de Sacramentis*, le *Liber de vita christiana* et vraisemblablement aussi le *Paradisus* (œuvre des dernières années de Bonizo) aient tous été composés entre le milieu de l'année 1089 et le milieu de l'année 1091, ce qui est bien invraisemblable; Bonizo avait alors d'autres préoccupations.

2. Je suis d'accord, sur le fond de la question, avec M. Novati (voir l'article cité ci-dessus, p. 271, n. 4).

3. Jaffé-Wattenbach, n°° 5354, 5355, 5356; ces lettres sont datées, par l'éditeur, d'avril-juin 1088, c'est-à-dire des premiers temps du pontificat. Elles n'ont été connues que par la *Collectio Britannica*, découverte par M. Bishop. Sur la portée de ces lettres, voir ci-dessous, p. 292.

4. Maï, § 22. Il s'agit de l'évêque, « a sede sua pro catholica fide expulsus ».

mal. Rien ne prouve que Bonizo ne fut pas en état de diriger le travail de clercs qui pouvaient réunir les textes d'après ses instructions et écrire sous sa dictée. Cette hypothèse semble corroborée par un passage du prologue d'un autre ouvrage de Bonizo, le *Paradisus*, où l'auteur s'exprime en ces termes : « Deliberavi, Dei juvante gratia, quamdiu spiritus vitalis meos vegetaverit artus, quicquid auditu cordis et corporis percipere, intellectu discernere, quicquid palato cordis potero ruminare, fratribus indigentibus libenter communicare »; en d'autres termes, il se propose de faire part à ses frères de tout ce qu'il apprendra par l'ouïe (il ne dit point par l'œil, c'est-à-dire par la lecture personnelle) et leur communiquera le fruit de ses réflexions. Un peu plus loin, il demande au lecteur d'être « compatiens infirmitati meæ[1] ». Ainsi sommes-nous amenés à penser que les ouvrages de Bonizo, y compris le *Paradisus* (à l'exception du *Liber ad amicum*, qui est antérieur), furent composés par lui pendant les années qui suivirent son expulsion de Plaisance, c'est-à-dire après 1089[2].

A la vérité, ces années purent se prolonger bien après 1092. Mais je ne me crois nullement autorisé à dire, avec M. Saur, que l'ancien évêque de Sutri vécut longtemps au delà de l'année 1100[3]. En tout cas, en ce qui concerne le *Liber de vita christiana*, qui nous intéresse particulièrement, sans doute il ne peut avoir été écrit avant la seconde moitié de 1089. Mais, d'autre part, les allusions qui y sont faites à la politique ecclésiastique d'Urbain II ne s'appliquent qu'à des événements des premières années de son pontificat; l'auteur semble ignorer l'important concile que le pape tint à Plaisance en 1095. Aussi tout porte à croire, à mon avis, que le *Liber de vita christiana* fut composé entre 1089 et 1095 par Bonizo, expulsé de Plaisance et remplacé sur le siège épiscopal de cette cité.

1. Voir ces citations dans la notice de Lambeck sur le manuscrit de Vienne, citée ci-dessus, p. 266.

2. On a d'ailleurs pu constater, par les considérations présentées ci-dessus, qu'il est absolument impossible de dater le mémoire *in Ugonem*, le traité *de Sacramentis* et le *Liber de vita christiana* d'une époque antérieure à 1089.

3. Voir l'étude précitée. L'auteur conclut (p. 438) que Bonizo mourut probablement en 1114. Ses arguments ne sont pas fondés sur des témoignages contemporains et n'emportent nullement la conviction. Voir, sur cette question, Novati, *op. cit.*, p. 251.

II.

Il y avait dans l'Église, à l'époque où vivait Bonizo, un grand nombre d'évêques dont la situation était infectée de vices graves. Or, ces évêques conféraient les ordres sacrés à de nombreux clercs; on pouvait se demander si ces ordinations elles-mêmes n'étaient pas infectées d'un vice qui les rendait nulles et non avenues. La question était d'importance; s'il fallait les considérer comme entachées de nullité, du même coup, dans une portion considérable de la chrétienté occidentale, les sources du sacerdoce catholique, remontant à l'âge des Apôtres, seraient bientôt taries. D'ores et déjà, il n'était pas sans intérêt pour les fidèles de savoir si les ministres sacrés ordonnés par de tels pontifes possédaient réellement les ordres qui leur avaient été conférés ou n'en avaient que l'ombre, ou, si l'on veut, la contrefaçon[1].

Pour parvenir à la solution de ce problème[2] et mettre un terme aux angoisses des consciences, le premier devoir du canoniste était d'envisager attentivement la situation de ces prélats. Or, il s'en fallait de beaucoup, pour un jurisconsulte exercé, que tous pussent être classés uniformément dans la même catégorie. Il en était qui méritaient simplement l'épithète de schismatiques, parce que, régulièrement élus, ils avaient ensuite adhéré au parti de l'antipape Guibert. Autre était la condition des prélats simoniaques, c'est-à-dire de ceux qui avaient acheté la fonction épiscopale à prix d'argent ou même avaient réussi à l'acquérir en échange de bons offices : on sait,

1. Au début de sa vie de S. Léon IX, Bruno de Segni raconte que, d'après plusieurs de ses contemporains, dès cette époque, le sacerdoce catholique était éteint par le fait de la simonie. Il n'y a plus, disent-ils, dans l'Église que des prêtres ordonnés par des prélats simoniaques; en réalité, ils ne sont pas prêtres. Cf. *Patrologia latina*, t. CLXV, col. 1110 et 1111.

2. Il existe de nombreux écrits sur cette question que je ne puis traiter ici avec les développements qu'elle mérite. Le lecteur pourra consulter utilement : l'important travail de M. l'abbé Saltet, *les Réordinations* (Paris, 1907), et l'article de M. E. Hirsch, *die Auffassung der simonistischen und schismatischen Weihen im elften Jahrhundert, besonders bei Kardinal Deusdedit*, dans l'*Archiv für katholisches Kirchenrecht*, t. LXXXVII, 1907, p. 25-70. Il faudra aussi se référer à l'ouvrage de M. Carl Mirbt, *die Publizistik im Zeitalter Gregors VII* (Leipzig, 1894), p. 372-446.

en effet, que la notion juridique de simonie s'était sensiblement étendue depuis les temps apostoliques[1]. Les textes législatifs qui condamnaient ces simoniaques laissaient incertaine la condition d'une troisième catégorie de prélats, ceux qui, sans avoir acheté leur siège épiscopal, en avaient été pourvus directement par l'acte du souverain temporel connu sous le nom d'investiture[2]. Qu'ils fussent en rébellion ouverte contre la loi canonique, cela n'était pas douteux. Mais fallait-il les considérer comme des simoniaques? En droit, il serait téméraire de répondre par l'affirmative à cette question : sans doute chez les uns et chez les autres il y avait faute très grave, mais, au temps de Grégoire VII et d'Urbain II, les canonistes en général se gardaient de confondre deux situations différentes. La distinction apparaît très nettement dans le mémoire du cardinal Deusdedit, *contra invasores*[3]; ce n'est pas lui qui eût écrit ce qu'écrira vingt ans plus tard Geoffroy de Vendôme : « Hæresis de investitura... etiam hæresis symoniaca esse viva et vera voce probatur[4]. » Toutefois, si la distinction se maintint généralement dans la théorie, dans la pratique, il faut le reconnaître, il arrivait le plus souvent que l'investiture n'était pas accordée gratuitement, et qu'ainsi, par la force des choses, elle était mêlée

1. Voir, sur ce point, Hirsch, *der Simoniebegriff und eine angebliche Erweiterung desselben im elften Jahrhundert*, dans l'*Archiv für katholisches Kirchenrecht*, t. LXXXVIII, 1906, p. 1-19. Voir aussi Mirbt, *die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, p. 344-352. La simonie n'était, à l'origine, que le crime de celui qui prétendait acheter à prix d'argent le pouvoir de conférer aux fidèles la grâce divine. Elle devint plus tard le crime de quiconque, prêtre ou fidèle, participe à la vente aussi bien qu'à l'achat, non seulement des biens spirituels, mais encore des biens temporels qui y étaient étroitement unis, comme les bénéfices : *res spiritualibus annexæ*.

2. Voir surtout Hirsch, art. cité à la note précédente.

3. La distinction est posée très nettement en tête du *Libellus contra invasores et simoniacos* du cardinal Deusdedit : « Symoniacos dicimus eos hæreticos qui Dei ecclesiam et ejus officia precio mercantur vel vendunt; scismaticos vero, quantum ad hoc attinet opus, eos qui hæc eadem non secundum canones, sed, licet gratis, a regali tamen et laicali accipiunt potestate » (*Monumenta Germaniae, Libelli de lite Imperatorum et Pontificum*, t. II, p. 300).

4. *Libellus II*, dans les *Libelli de lite*, t. II, p. 685. — Vers le même temps, Placide de Nonantula, dans son *Liber de honore Ecclesiæ* (*Ibid.*, t. II, p. 596), écrivait : « Ubi etiam considerare licet quia et si aliqua ratione symoniacum hoc (l'investiture laïque) non esse defendi posset, tamen, quia æterna damnatione multatur, vitandum omnimodis et interdicendum omnibus christianis esset. » L'écrivain italien est bien plus réservé que le français.

de simonie. C'est ainsi qu'Anselme de Lucques, s'adressant à l'antipape, pouvait lui dire que son roi (il s'agit de Henri IV) ne cessait de vendre des évêchés[1]. « Dans votre parti, ajoute-t-il, quel est le prélat dont la promotion n'est pas motivée par des prestations en argent ou en bons offices[2]? »

Il n'était cependant pas inutile de maintenir ce principe que toute concession d'investiture par le souverain n'était pas *ipso facto* un acte de simonie. En effet, aux yeux de beaucoup de canonistes, les simoniaques constituaient une classe qui méritait d'être traitée avec une particulière défaveur. La simonie n'était pas seulement considérée comme une très grave infraction à la morale chrétienne; on y voyait en outre un attentat contre la foi, en d'autres termes une hérésie[3]. Des décisions anciennes de conciles, des passages des lettres de saint Grégoire le Grand, maintes fois cités au moyen âge et devenus classiques en la matière, autorisaient cette manière de voir[4]. Ce n'était donc pas un langage nouveau que tenaient les auteurs du XIe siècle, quand ils présentaient la simonie comme la première et la plus grave des hérésies[5]. Pour justifier ce langage, saint Thomas d'Aquin fera remarquer plus tard que le simoniaque, tenant marché des dons spirituels, prétend ainsi disposer au gré de ses convoitises des dons de l'Esprit-Saint, ce qui est à coup sûr une doctrine contraire à la foi[6]. Quelle que soit la valeur de

1. *Liber contra Wibertum*, dans les *Libelli de lite*, t. I, p. 522.

2. « In parte tua quis præficitur, nisi quem aut gratia exhausto fœnore vel munus a manu, vel munus a lingua, vel munus ab obsequio attraxerit » (*Ibid.*, p. 526). On retrouve dans ces lignes les expressions relatives à la simonie qui sont classiques depuis saint Grégoire le Grand.

3. Concile de Tours de 567, c. 28 : Maassen, *Concilia aevi Merovingici* (*Monumenta Germaniae*), p. 135; c. 4 du 6e concile de Tolède : *Hispana*, dans la *Patrologia latina*, t. LXXXIV, col. 396.

4. *Gregorii I papæ registrum Epistolarum* (édit. des *Monumenta Germaniae*), IV, 13; V, 16; V, 58; V, 59; V, 60; V, 63, et *passim*.

5. Texte de Gui d'Arezzo, souvent cité dans cette controverse; cf. Wolf de Glanwell, *die Kanonensammlung des Kardinals Deusdedit*, IV, c. 93 et 94, p. 440.

6. « Secundum hoc ergo simonia hæresis dicitur secundum exteriorem protestationem, quia in hoc quod aliquis vendit donum Spiritus Sancti, quodammodo protestatur se esse dominum spiritualis doni, quod est hæreticum. » Saint Thomas ajoute d'ailleurs, pour corroborer sa thèse, que Simon le Magicien professait une croyance hérétique sur la création. Cf. *Summa theologica*, II, 2, qe 100, art. 1. Cf. Hirsch, *der Simoniebegriff...*, p. 4 et 5.

cette explication, à la fin du XIe siècle, hérétique et simoniaque sont souvent synonymes; c'est une doctrine que les siècles suivants ne répudieront pas.

Cependant schismatiques, simoniaques, prélats coupables d'avoir sollicité l'investiture laïque, si différentes pussent être leurs fautes respectives, se trouvaient tous exclus de l'Église par l'effet de l'excommunication qu'ils avaient encourue. Pour tous se posait la question de savoir si les ordres qu'ils conféraient étaient valides. De nos jours, nul canoniste ne soutiendrait l'invalidité des ordres conférés par des prélats, même simoniaques, qui ont cessé d'appartenir à l'Église catholique. La question est tranchée depuis longtemps en faveur de la validité, pourvu que le prélat consécrateur observe le rite prescrit avec l'intention de faire ce que l'Église fait : c'est par application de ce principe que la valeur des ordres conférés par les évêques du schisme constitutionnel ne fut jamais contestée. Il n'en était pas de même au XIe siècle. L'union n'était pas faite sur cette question, qui partageait les meilleurs esprits; aucun texte décisif ne leur imposait une solution. Nombre de canonistes s'accordaient à dire, avec certains textes, que les ordinations des évêques sortis de l'Église étaient *irritæ*, c'est-à-dire dépourvues d'efficacité; mais dans quel sens fallait-il entendre cette expression? Ces ordinations devaient-elles être réputées absolument et radicalement nulles, la question se posait alors de savoir si le clerc qui n'avait reçu que l'apparence d'un ordre pouvait, oui ou non, être de nouveau promu au même ordre et réordonné par un prélat dont la situation était régulière. C'était la controverse dite des réordinations[1]. Que si, au contraire, l'on tenait le clerc pour valablement ordonné, ne se trouvait-il pas dès le premier moment de son ordination frappé *ipso facto* d'une sentence disciplinaire de déposition qui en paralysait les effets, si bien que, pour me servir d'une expression familière aux jurisconsultes modernes, il avait la jouissance, mais non l'exercice des droits afférents à son ordre? Ceux qui admettaient cette solution

1. La doctrine radicale du cardinal Humbert, qui proclame la nullité absolue des ordres conférés par les simoniaques, a été résumée par M. Saltet (*op. cit.*, p. 193-196) et par M. Augustin Fliche, *le Cardinal Humbert de Moyenmoutier*, dans la *Revue historique*, t. CXIX, année 1915, p. 64 et suiv. On sait que S. Pierre Damien était d'un avis différent.

avaient encore à se demander si le clerc frappé de cette déchéance pouvait en être relevé par un acte de l'autorité ecclésiastique compétente ; il semble bien qu'en droit l'opinion affirmative ne dut pas rencontrer de graves objections. Ajoutez à ces difficultés celles qui naissaient des distinctions introduites par certains canonistes quand il s'agissait d'en venir à l'application : ainsi quelques-uns réservaient les sanctions rigoureuses aux clercs ordonnés par les simoniaques et les atténuaient pour les clercs qui tenaient leurs ordres de prélats frappés de censures pour d'autres motifs.

Au milieu de ce labyrinthe de systèmes, Bonizo ne s'attarde pas. Que d'autres distinguent diverses catégories de prélats consécrateurs et semblent disposés à traiter les ordinations des schismatiques autrement que celles des hérétiques, c'est-à-dire des simoniaques, c'est là un point dont il ne se préoccupe pas. Pour lui, il le dit formellement, hérétiques et schismatiques, c'est tout un : « Hæreticos et schismaticos pro uno accipio[1]. » Il ne fait aucune différence, dit-il, entre tous ces prélats qui, « dans leur orgueil, se sont mis en révolte contre la Sainte Eglise[2] » ; tous sont, à son avis, hérétiques excommuniés, c'est-à-dire dans la pire des conditions. Il a suffi de trois lignes à ce simpliste pour résoudre une question que d'autres trouvaient d'une solution très malaisée. Sur la valeur des ordinations conférées par ces prélats, Bonizo expose son opinion sans entrer dans de grands développements, mais peut-être à cause de cette brièveté, cette opinion ne se dégage pas avec une parfaite limpidité. Essayons d'en démêler les grandes lignes.

Bonizo rappelle d'abord le principe emprunté à saint Augustin, qui, vers cette époque, fut remis en honneur dans la théologie des sacrements : il faut distinguer entre le sacrement

1. Maï, *op. cit.*, § 2.

2. « Hæreticos autem eos esse credimus qui in suis ecclesiis perdurantes excommunicati sunt, et omnes qui in superba mente adversus catholicam et apostolicam ecclesiam eriguntur. » — « Qui scienter ab hæretico ordinationem suscepit, talem hæreticum esse et excommunicatum nulli dubium est » (*Ibid.*). Il est évident que le cardinal Deusdedit ne commet pas cette confusion et distingue les hérétiques des schismatiques dans la deuxième recension de son *Libellus contra invasores*, livre II : *Libelli de lite*, p. 300 et 332. Mais il ne se prononce pas sur la manière de traiter les ordinations conférées par des prélats simplement schismatiques. Cf. Hirsch, *die Auffassung*..., p. 42.

lui-même et l'*effectus sacramenti*, qui est la grâce[1]. Les hérétiques confèrent le sacrement, qui, par conséquent, ne doit point être renouvelé, quelles que soient les circonstances ultérieures qui se produisent, car, ajoute Bonizo, empruntant, non sans la modifier quelque peu, une formule de l'évêque d'Hippone, « nulli sacramento, ut iteretur, facienda est injuria[2] ». Conformément à ce principe, le chrétien baptisé par un hérétique ne devra pas être rebaptisé lorsqu'il reviendra à l'Église catholique ; mais la grâce du baptême, qu'il n'a point reçue, lui sera communiquée par une cérémonie spéciale, l'imposition des mains. Il semble que Bonizo eût dû se prononcer en faveur d'une solution analogue pour le cas des ordinations. L'ordination, eût-il pu dire, quand elle est conférée par un hérétique, est valable; mais l'effet ne s'en produira que quand la grâce de l'ordination sera donnée par une simple imposition des mains émanant d'un supérieur légitime. Or, Bonizo n'a point dit cela, il a même laissé entendre qu'il traitait très différemment les ordinations et le baptême : *longe aliter de ordinationibus sentiendum est*[3].

D'après Bonizo, le simoniaque et le prélat excommunié ou schismatique qui lui est assimilé ne peuvent conférer les ordres. Notre canoniste donne d'un texte cité dans son *Liber de vita christiana* ce résumé caractéristique : *Sacerdos non est qui per simoniacum ordinatus est*[4]. Comment cette décision peut-elle s'accorder avec la théorie empruntée à saint Augustin, c'est ce qu'il est difficile d'expliquer. En tout cas, elle s'harmonise bien avec la doctrine qui résulte d'autres passages du *Liber*. Un peu plus loin, quand il en vient à examiner la valeur de la consécration des espèces eucharistiques par un prêtre séparé de l'Église, il résume ainsi un texte placé sous le nom du pape Pélage Ier :

1. Le texte classique de saint Augustin est tiré du *De baptismo contra Donatistas*, lib. VI, § 1. Là est formulée la distinction entre le *sacramentum* et l'*effectus vel usus sacramenti*.

2. Maï, § 1. Cf. saint Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, lib. I, § 2, où se trouve la phrase : « Nulli sacramento injuria facienda est. »

3. Maï, § 2.

4. C'est le sommaire du passage si souvent cité d'une lettre de saint Grégoire : « Nuntio si quidem apud nos... » (IX, 218, édit. des *Monumenta Germaniae*). Ce texte est cité au cours du livre III du *Liber de vita christiana*, ms. Rossi, fol. 22.

Divisus ab Ecclesia non consecrat[1], et après quelques lignes, il ajoute : *Excommunicati non possunt consecrare*[2]. En vérité, il semble bien partisan de la nullité radicale de l'ordination aussi bien que de la consécration. Donc, le clerc qui s'adresse à un prélat simoniaque, schismatique ou excommunié pour en recevoir les ordres n'est pas vraiment ordonné ; le rite accompli sur lui n'a produit aucun effet, ou, s'il en a produit un, c'est de le rendre à tout jamais inhabile à recevoir d'un pasteur légitime l'ordre auquel il a tenté de se faire promouvoir irrégulièrement. Sa réordination sera impossible dans l'avenir, et c'est justice, parce que sa faute fut énorme. Pour Bonizo, qui, avec les Patarins de Lombardie, a donné la chasse aux prélats et aux clercs sectateurs de Mammon, il n'en est pas de plus grande[3] : *Majus est peccatum vendere Spiritum Sanctum quam Deum negare*[4], telle est l'appréciation sévère qu'il ne craint pas de formuler. Il n'est que juste qu'un clerc coupable d'un tel crime soit sans merci écarté de l'ordre dans lequel il a prétendu se glisser contre la règle la plus sacrée de la morale chrétienne.

A mon sens, Bonizo semble amené à cette solution rigoureuse par la considération de l'indignité du sujet qui reçoit l'ordination. Aussi, au cas où ce sujet aurait été de bonne foi, c'est-à-

1. Sommaire d'un texte de Pélage Ier, Jaffé-Wattenbach, n° 983. Ce texte, tel qu'il se trouve dans l'ouvrage de Bonizo (ms. Rossi, fol. 22 v°), se rencontre aussi dans la collection de Deusdedit, édit. citée ci-dessus, I, 174.

2. C'est ainsi qu'il résume (ms. Rossi, fol. 22 v°) un passage d'une lettre de saint Grégoire à Maxime de Salone (édit. des *Monumenta Germaniae*, I, 255) qui se retrouve exactement dans la collection de Deusdedit, édit. citée, I, 201. Le sommaire, dans ce cas comme dans le cas précédent, est propre à Bonizo.

3. « Inexpiabilis est, ut ait beatus Ambrosius, venditi culpa mysterii, et culpa auctoris transit ad pastores. Erga hanc enim fœdissimam hæresim, quæ prima surrexit adversus Domini ecclesiam et a beato Petro apostolorum principe cum auctore suo æterna maledictione damnata [est], nullam misericordiam quovis ingenio vel aliqua dispensatione faciendam sancti Patres decrevere. » Maï, § 44.

4. Cette phrase est le résumé, donné par Bonizo (ms. Rossi, fol. 22 v°), du texte de Tarasius de Constantinople, tiré des actes du 2e concile de Nicée (version d'Anastase le Bibliothécaire) et souvent cité dans les controverses du XIe siècle. Il se retrouve exactement dans le recueil de Deusdedit, édit. citée, IV, 15, et dans la collection canonique d'Anselme de Lucques, VI, 79, d'après la numérotation de l'index des chapitres publiés par Maï et reproduit dans la *Patrologia latina*, t. CXLIX, col. 507.

dire aurait ignoré le vice du prélat consécrateur, notre auteur est tout prêt à faire fléchir la rigueur de sa décision[1]. Il admet que l'autorité ecclésiastique pourra maintenir dans son ordre le clerc ainsi ordonné, pourvu qu'il mène une vie régulière et manifeste de bonnes dispositions[2]. Bonizo ne demande pour cela ni réordination ni réimposition des mains. Donc, en ce cas, l'ordination a été efficace.

Telle est la doctrine qui semble se dégager du *Liber de vita christiana*[3]. Elle se résume ainsi : le prélat simoniaque n'ordonne pas valablement; cependant son ordination peut être tenue pour efficace si le clerc ordonné était de bonne foi. Qui n'aperçoit les inconséquences de cette doctrine qui commence par déclarer le consécrateur sans aucun pouvoir et qui finit par lui reconnaître ou lui refuser des pouvoirs selon les dispositions de l'ordinand? Qui ne voit combien il est difficile d'en faire l'application, puisque la validité de l'ordination dépend avant tout d'un fait intérieur, psychologique, dont la constatation est presque impossible? Bonizo, en proposant ce système, manifeste sans doute sa haine vigoureuse de la simonie; mais il ne se montre ni homme de gouvernement ni bon jurisconsulte.

III.

Il s'en faut de beaucoup que la conduite d'Urbain II, pendant les premières années de son pontificat, se soit inspirée des

1. Bruno de Segni, très sévère pour les simoniaques, admettait un tempérament analogue en faveur du clerc ordonné de bonne foi. Cf. *Libelli de lite*, t. II, p. 560 et suiv., et Gigalski, *Bruno Bischof von Segni* (Münster, 1898, tome III des *Kirchengeschichtliche Studien*), p. 188 et suiv.

2. Maï, § 2.

3. Tout ce qui vient d'être dit concerne le cas du prélat simoniaque, c'est-à-dire consacré à prix d'argent, qui s'avise lui-même d'ordonner et qui s'abstient de vendre les ordres qu'il confère. Dans l'hypothèse où un clerc achèterait son ordre d'un prélat consacré régulièrement, les décisions précitées de Bonizo ne recevraient plus leur application. En ce cas, l'opinion de l'évêque de Sutri nous est indiquée par un passage du livre III de son *Liber de vita christiana* (Maï, § 49). Elle est conçue en ces termes : *a sacerdotio et gradu decidat, alienus est a sacerdotio*. Ces expressions paraissent indiquer, non la nullité de l'ordre, mais une déposition disciplinaire d'un ordre valablement reçu. Il semble que cette déposition soit réalisée *ipso facto* à la manière des excommunications *latæ sententiæ*.

règles posées par Bonizo. Il ne m'incombe pas de rechercher ici les doctrines que professait ce pape sur la valeur des ordres conférés par des prélats hérétiques, simoniaques ou excommuniés; nulle question n'a été plus débattue[1]. Qu'il me soit permis seulement de constater que le pontife distingue fort bien les ordinations conférées par des prélats catholiques, mais frappés d'une sentence d'excommunication (sans doute pour rébellion envers le Saint-Siège), de celles des prélats simoniaques et hérétiques. Or, on sait que Bonizo rejette nettement cette distinction. D'ailleurs, à l'égard des uns et des autres, le pape tient une conduite que notre canoniste ne pouvait approuver.

Considérons d'abord sa manière d'agir vis-à-vis des clercs ordonnés par des prélats catholiques qui, sans être simoniaques ni hérétiques, avaient été, avant l'ordination conférée par eux, frappés d'excommunication. Au mois d'avril 1089, le pape, dans une réponse adressée à l'évêque Gebhard de Constance, après avoir déclaré qu'il réserve la question à la décision d'un concile général, organise en attendant un régime qui permet à ces clercs, pourvu qu'ils aient été ordonnés sans simonie, de conserver leurs ordres et leurs offices, à la condition d'accomplir la pénitence qui leur sera imposée; le pape ne se préoccupe pas de savoir si, lors de leur ordination, ils ont connu ou non l'excommunication du prélat consécrateur. Bien plus, le pape permet, à titre exceptionnel, que ces clercs soient ensuite promus à des ordres supérieurs, si cette promotion est justifiée par leurs mérites personnels et par l'utilité publique. Des instructions analogues furent envoyées à l'évêque Pibon de Toul vers la fin de la même année 1089, après le concile de Melfi[2]. Donc, contrairement à la doctrine de Bonizo, un clerc, de mauvaise foi, qui

1. Cette question présente des difficultés qui paraissent inextricables. Cf. l'ouvrage de M. l'abbé L. Saltet, *les Réordinations*, p. 218 et suiv. Voir aussi l'article de M. Gigalski, *die Stellung des Papstes Urbans II zu den Sakramentshandlungen der Simonisten, Schismatiker und Häretiker*, dans la *Theologische Quartalschrift* de Tübingen, t. LXXIX, 1897, p. 217-258, et l'article déjà cité de M. E. Hirsch, *Die Auffassung der simonistischen und schismatischen Weihen im elften Jahrhundert, besonders bei Kardinal Deusdedit*, p. 25-70. Je ne recherche pas ici les doctrines d'Urbain II; je ne relève, pour les rapprocher de l'opinion de Bonizo, que les actes accomplis par lui dans les premières années de son pontificat.

2. Jaffé-Wattenbach, n[os] 5393 et 5409. Texte dans *Patrologia latina*, t. CLI, col. 298 et 306.

s'est fait ordonner par un évêque excommunié peut, sans, aucune réordination, être maintenu dans son ordre et même, s'il y a lieu, être appelé à un ordre supérieur.

Vis-à-vis des clercs ordonnés par des prélats simoniaques ou hérétiques, la conduite tenue alors par le pape est différente, mais elle ne devait pas donner davantage satisfaction à Bonizo. Nous savons par le *Liber pontificalis* qu'Urbain II consentit à réordonner un sous-diacre qui s'était fait ordonner par l'antipape Guibert, le chef des hérétiques simoniaques, dont la situation n'avait pu être ignorée de celui qui avait sollicité l'ordination[1]. Nous savons aussi qu'en 1091, lorsque Poppo, archidiacre de Trèves, fut élu évêque de Metz après la mort du célèbre évêque Hermann, le pape, sans s'opposer à l'élection, estima qu'il y avait lieu de réordonner diacre Poppo si, comme on l'avait dit, il tenait son ordre, par simonie, d'Engelbert de Trèves, schismatique notoire et partisan de l'antipape[2]. Avant cette époque, sur la demande de la comtesse Mathilde, Urbain II avait réconcilié et réordonné un diacre nommé Daibert, dont l'ordination donnait lieu aux plus graves objections; il avait été ordonné, à la vérité sans simonie, par un simoniaque, le fameux Wezelon, archevêque de Mayence, l'un des chefs du parti impérialiste et, comme l'écrit Bonizo, l'un des philosophes, c'est-à-dire l'un des hommes les plus savants du royaume de Germanie[3]. Bien plus, le pape ne ménagea pas à Daibert les preuves de son estime et de sa confiance; il en fit un évêque de Pise, et, à la prière de la comtesse Mathilde, qui protégeait Daibert, joignit à ses pouvoirs ordinaires la juridiction supérieure sur les églises de l'île de Corse; c'est ce même Daibert qui devait être le premier patriarche latin de l'église de Jérusalem reconquise par les croisés[4].

Il ressort de ces divers faits que, pendant les premières

1. « Iste benignissimus pontifex quemdam factum subdiaconum a Guiberto reordinavit. » *Liber Pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 294. Le texte ajoute que le pape s'en serait ensuite repenti.

2. Jaffé-Wattenbach, n° 5442, la lettre est du 1er février 1091. Cf. *Patrologia latina*, t. CLI, col. 327.

3. *Ibid.*, n° 5383. On trouve sous ce numéro une lettre d'Urbain II à l'abbé de Vallombreuse et à l'évêque de Pistoie qui donne des renseignements sur cette affaire. Cette lettre provient de la *Collectio Britannica*, Urbain II, ép. 30.

4. Jaffé-Wattenbach, nos 5449 et 5464, lettres du 28 mars 1091 et du 21 avril 1092.

années de son pontificat, Urbain II, tenant pour nulles les ordinations conférées par des prélats simoniaques ou hérétiques, admettait sans peine que les clercs ainsi ordonnés fussent réordonnés[1] sans se préoccuper de leur bonne ou de leur mauvaise foi au moment de leur première ordination. Bien plus, il tolérait que des clercs ordonnés par des prélats notoirement hérétiques et simoniaques, tels Poppo et Daibert, qui avaient ainsi d'une certaine manière participé à la simonie et à l'hérésie, pussent être plus tard élevés aux plus hautes dignités de la hiérarchie. Rien ne pouvait être plus opposé à la doctrine de Bonizo.

IV.

La conduite du pape ne fut pas sans provoquer quelque émotion ; il parut trop indulgent pour les simoniaques et les clercs rebelles à l'autorité légitime. Remarquez, en effet, qu'en ces premières années de son pontificat où, grâce à des réordinations, il avait régularisé la situation de membres du clergé plus ou moins complices des simoniaques et des révoltés, Urbain II avait

1. Il paraît bien certain qu'au début du pontificat d'Urbain II, la réordination conférée en vertu de ses instructions aux clercs ordonnés par les hérétiques simoniaques était une réordination complète, ce qui s'expliquait très naturellement puisque, aux yeux du pape, la première ordination était radicalement nulle en vertu de l'adage : « qui nihil habuit, nihil dare potuit » (voir ci-dessous, p. 289). Quant aux clercs ordonnés par des prélats simplement excommuniés, il suffisait d'une simple réconciliation, analogue à celle des pénitents et qui se faisait sans doute par l'imposition des mains. Une décision postérieure d'Urbain II semble s'accorder mal avec ces usages. Elle concerne des clercs ordonnés par des simoniaques et est contenue dans une lettre au prévôt Lucius de Pavie (*Patrologia latina*, t. CLI, col. 532 ; Jaffé-Wattenbach, n° 5743; lettre qui n'est pas antérieure à 1090 ; cf. Saltet, *les Réordinations*, p. 229, note 1), où l'on trouve ce passage : « Cæterum schismaticorum et hæreticorum sacramenta, quoniam extrà Ecclesiam sunt, juxta Sanctorum Patrum traditiones,... formam quidem sacramentorum, non autem virtutis effectum, habere profitemur, nisi cum ipsi vel eorum sacramentis initiati per manus impositionem ad catholicam redierint unitatem. » Urbain II, dans ce texte, paraît abandonner l'adage : « qui nihil habuit, nihil dare potuit » ; il mentionne le principe énoncé par saint Augustin (voir ci-dessus, p. 281) et exige non une réordination complète, mais une imposition des mains. Comment il entend cette imposition des mains, c'est une question dont peut-être il faut chercher la solution dans une autre décision du même pape ; nous la connaissons par un fragment rapporté par Yves de Chartres (*Décret*, VI, 407 ;

réconcilié l'archevêque de Milan, Anselme III, et lui avait accordé le pallium. Or, non seulement Anselme avait reçu l'investiture de l'empereur Henri IV, mais, d'après un bruit peut-être mal fondé, son frère avait acheté pour lui cette investiture à beaux deniers comptant; au surplus, il n'avait été consacré que par un seul évêque, au mépris des prescriptions de la législation canonique qui en exigent trois. Ainsi, par la grâce d'Urbain II, un prélat dont le passé n'était pas irréprochable occupait un siège métropolitain d'Italie, et quel siège, celui de saint Ambroise, celui des puissants archevêques dont, pendant une longue période, l'influence avait fait échec à celle du pontife romain dans l'Italie supérieure[1]. Remarquez, en outre, que vers le même temps le pape adoucit sensiblement la rigueur des règles disciplinaires qui interdisaient aux fidèles toutes relations avec les excommuniés, ainsi qu'il résulte de la lettre écrite par lui à Gebhard, évêque de Constance[2].

Or, il y avait alors dans l'Église des hommes encore tout enflammés de l'ardeur des luttes héroïques du passé; ils avaient lutté pied à pied contre les prélats corrompus ou simoniaques et contre leurs patrons aristocratiques et royaux et n'entendaient pas que le Saint-Siège parût mollir et abandonner quelque peu du terrain occupé par eux. Cette tendance s'était manifestée dès l'avènement de Victor III. Ce pontife, qui, après la mort de Grégoire VII, ne fit que passer sur la chaire de saint Pierre, semblait prédestiné, plus encore qu'Urbain II, par son caractère, ses relations et ses antécédents, à suivre une politique moins accentuée que celle de son prédécesseur. On sait l'hosti-

Jaffé-Wattenbach, n° 5378; lettre qui, étant adressée à Amédée de Milan, ne peut être postérieure à 1093). Le pape, se préoccupant de la situation de clercs dont nous savons seulement qu'ils ont été irrégulièrement ordonnés, indique le moyen de les réconcilier. D'après ce texte, il faut interpréter l'imposition des mains d'une manière très large; c'est toute l'ordination, moins l'onction. Est-ce cependant à cela que se réduisirent les réordinations de Daibert et de Poppo? Cela paraît bien douteux.

1. Sur Anselme de Milan, voir les lettres résumées dans les *Regesta* de Jaffé-Wattenbach, n°s 5359, 5378 et 5386; les deux premières datent de 1088, la troisième de 1089. Il faut ajouter que, d'après le *Liber Pontificalis* (édit. Duchesne, t. II, p. 293 et 294), le pape réconcilia, sans doute vers la même époque, les évêques de Soissons et de Beauvais, coupables d'avoir reçu l'investiture laïque du roi Philippe Ier.

2. Jaffé-Wattenbach, n° 5393 : 18 avril 1089.

lité que ces dispositions lui valurent de la part d'un prélat français, l'archevêque Hugues de Lyon, l'un des légats les plus actifs de Grégoire VII, encore que le pape ait dû parfois tempérer son zèle impétueux[1]. Hugues fit tant et si bien que Victor III crut devoir l'excommunier lui et son compagnon de légation, Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille. La politique d'Urbain II ne pouvait manquer de susciter une opposition de même nature. En Allemagne, un vieux serviteur de Grégoire VII, l'évêque Altmann de Passau, semble ignorer systématiquement les décisions du nouveau pontife[2]. En Italie, le centre des mécontents est le monastère de Vallombreuse, où se conservent les traditions du fondateur de la congrégation, saint Jean Gualbert, l'ennemi acharné de la simonie. Son second successeur Rusticus, à son tour chef de la congrégation, de concert avec un ancien moine du couvent, Pierre de Guidi, qui est devenu évêque de Pistoie, ne craint pas de présenter au pape une protestation dirigée contre la promotion de Daibert[3]; l'évêque de Terracine semble avoir suivi leur exemple[4]. Un peu plus tard, sans doute parce qu'il n'a pas reçu satisfaction, l'abbé de Vallombreuse s'enhardit; son voisin, l'abbé du Sacro Eremo, chef de la congrégation des Camaldules, vient à son aide; l'un et l'autre, cédant à l'action habilement dissimulée d'adversaires d'Urbain II, vont jusqu'à exclure Daibert de leur communion[5]. J'imagine qu'à leurs côtés devaient se ranger bon nombre de mécontents recrutés partout parmi les Patarins; si l'élévation de Daibert déplaisait à ceux de Toscane, il devait être particulièrement désagréable à ceux de Lombardie de voir un prélat suspect d'avoir participé à la simonie (tel était Amédée III) assis sur ce siège métropolitain de Milan. Pour comprendre leur répugnance, il suffit de se représenter les sentiments de certains confesseurs de la foi du temps de la Terreur quand,

1. Les sentiments de Hugues sont exprimés dans une lettre, d'une surprenante amertume, qu'il adressa à la comtesse Mathilde en 1087 (cf. *Patrologia latina*, t. CLVII, col. 511-514). On sait qu'au moment du concile de Plaisance, Urbain II lui-même dut lui infliger une censure (Bernold, *Chronicon*, 1095, dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. V, p. 462).

2. Sdralek, *die Streitschriften Altmanns von Passau*, Paderborn, 1890, p. 80.

3. Jaffé-Wattenbach, n° 5383 (1088).

4. *Ibid.*, n° 5383 (1088).

5. *Ibid.*, n° 5451 (14 juillet 1091).

après le Concordat de 1802, ils durent s'incliner devant quelques évêques qui avaient figuré parmi les jureurs.

Le pape ne se laissa nullement intimider par cette opposition. Dans une lettre adressée par lui à l'abbé de Vallombreuse et à l'évêque de Pistoie[1], il leur démontre que c'est à tort qu'ils parlent de réordination à propos de Daibert. Pour qu'il y eût réordination, il faudrait que Daibert eût reçu deux fois le même ordre. Or, la première ordination était un fantôme et non une réalité; elle était radicalement nulle parce que Wezelon, simoniaque consacré lui-même par des simoniaques[2], ne possédait aucun pouvoir d'ordre : *qui nihil habuit, nihil dare potuit*[3]. Fallait-il dire (et sans doute le pape prévoit l'objection) que la seconde ordination, si elle n'est point une réordination, était tout au moins irrégulière parce que, en consentant à recevoir un ordre de Wezelon, simoniaque notoire, Daibert s'était, d'après les canons, rendu indigne de toute promotion? Ce raisonnement est peut-être conforme au droit strict; mais les chefs de l'Église ont le pouvoir, et parfois même le devoir de tempérer la rigueur du droit strict selon la nécessité des temps et la qualité des personnes. A l'appui de sa thèse, Urbain II invoque le récit bien connu où l'auteur des Actes raconte comment les apôtres réunis à Jérusalem crurent devoir dispenser les nouveaux convertis de l'observation des préceptes de la loi ancienne[4]. Il est intéressant de constater que le pape invoque, à cette occasion, plusieurs des considérations qu'Yves de Chartres devait, vers le même temps, développer dans la magistrale préface, si répandue au moyen âge, qu'il plaça en tête de ses collections canoniques[5]; on sait que cette préface est un véritable traité de l'art d'interpréter la loi et d'en dispenser. Il ne me paraît pas témé-

1. Jaffé-Wattenbach, n° 5383. Les diverses parties du texte ont été rapprochées par M. L. Saltet, *les Réordinations*, p. 240 et 241.

2. Le pape dit lui-même dans sa lettre que Wezelon était réputé hérétique pour avoir acquis le siège archiépiscopal de Mayence par des moyens simoniaques.

3. C'est la même formule que le pape devait employer en 1091 à propos de l'ordination de Poppo par Engelbert de Trèves : « Talis enim ordinator, cum nihil habuerit, dare nihil potuit. » *Patrologia latina*, t. CLI, col. 327.

4. *Actus Apostol.*, cap. xv.

5. *Patrologia latina*, t. CLXI, col. 47 et suiv. Cf. *Yves de Chartres et le droit canonique*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LXIII, 1898, p. 54 et suiv.

raire de croire que, lorsqu'il la composa, Yves eut conscience d'être le porte-parole du pontife suprême, auquel il était alors lié par une sympathie étroite. L'un et l'autre estimaient sans doute que le moment était venu de faire accepter au clergé et aux fidèles certains tempéraments dont l'effet devait être de détendre quelque peu les ressorts du gouvernement ecclésiastique fatigués par une lutte longue et acharnée.

Là ne se borne pas l'action du pape. Lorsqu'il apprend que les deux chefs d'ordre de Vallombreuse et des Camaldules ont excommunié Daibert, il leur adresse une sévère remontrance. Il ne leur appartient pas, écrit-il, de juger leurs frères, encore moins de porter sur eux des sentences téméraires. Tout ce qu'ils peuvent faire, s'ils estiment Daibert coupable, c'est de se porter régulièrement et en bonne forme ses accusateurs devant le Siège Apostolique, dans un délai qu'il leur assigne. Il leur fait d'ailleurs sentir que dans toute cette affaire, ainsi qu'eux-mêmes le reconnaissent, ils ont été l'instrument de personnages masqués, dont il leur demande les noms; il ajoute qu'en considération de leur simplicité, il est prêt à leur pardonner leurs écarts[1]. D'autre part, le pape se préoccupe de donner une définition juridique de la simonie, soit dans une lettre adressée au clergé et aux fidèles de Bergame, soit dans une autre lettre qu'il envoie au prévôt de Pavie, Lucius[2]; sans aucun doute, il veut couper court aux interprétations extensives du mot simonie proposées par des partisans de la réforme qui, emportés par leur zèle et désireux d'atteindre les coupables sous quelque voile qu'ils se dissimulent, s'exposent du même coup au danger de frapper des innocents. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il a fallu se défier de la fortune de certains mots.

La conduite du pape n'avait pas été sans scandaliser Bonizo[3]. Un passage de son *Liber de vita christiana* nous en donne la

1. Jaffé-Wattenbach, n° 5451; lettre datée de Troia, 14 juillet 1091. Le texte s'en trouve dans *Patrologia latina*, t. CLI, col. 333.

2. Jaffé-Wattenbach, n°s 5396 et 5743. Sur la seconde de ces lettres, adressée à Lucius de Pavie, voir ci-dessus, p. 286, note 1.

3. Il semble que ce qui heurta surtout Bonizo, ce fut moins les objections d'ordre théologique soulevées par les réordinations que le scandale causé par une décision qui ouvrait l'accès aux ordres supérieurs à des candidats qui avaient tenté de recevoir ces ordres de prélats simoniaques ou excommuniés. Cela lui paraissait contraire à sa maxime : pas de grâce pour les simoniaques, et à son autre maxime : simoniaques et excommuniés, c'est tout un.

preuve. « Je sais, écrit-il, que de nos jours ont été promus aux ordres des membres du clergé coupables d'avoir volontairement reçu une ordination souillée par la simonie, et qui, pis est, je sais qu'ils ont été réordonnés et ont eux-mêmes réordonné (il est difficile de ne pas voir dans ces lignes une allusion au cas de Daibert et à des cas semblables). C'est là une pratique que je ne puis approuver parce qu'elle est contraire aux canons; cependant je n'ose la blâmer absolument, puisque d'après ce que j'apprends elle s'appuie sur l'autorité de l'Église romaine. Or, le bienheureux pape Nicolas Ier[1], écrivant à l'empereur Michel, lui dit : il a été permis et sera toujours permis aux Pontifes romains d'établir de nouvelles règles canoniques et de modifier les anciens canons en tenant compte des nécessités des temps. Accordons à la nécessité ce qui a été fait; au moins convient-il que la mesure prise sous l'empire de la nécessité cesse, selon les décrets du pape Innocent Ier, d'être en vigueur quand les circonstances qui l'ont rendue nécessaire ont pris fin[2]. » Il conclut par ces paroles significatives : « Que les autres réfléchissent au jugement qu'ils doivent porter sur une telle pratique. Pour moi, mon avis se résume en ceci : les choses mal commencées peuvent rarement être conduites à une heureuse issue[3]. » Ainsi, pour Bonizo, la conduite d'Urbain II en cette matière épineuse marque un fâcheux début de son pontificat; il importe que le pape revienne au plus tôt à l'observance rigoureuse que Bonizo estime être seule conforme aux canons.

Je ne discute nullement la sincérité des convictions de Bonizo en cette affaire; mais je ne puis m'empêcher de remarquer que bien des raisons l'inclinaient alors vers le parti des mécontents. Dès sa jeunesse, il avait lutté pour la cause de la Réforme et avait souffert pour elle. Appelé à l'évêché de Plaisance par l'influence des Patarins, il avait vu cette élection contestée par leurs adversaires qui l'empêchèrent de prendre possession de son siège. C'est alors qu'il eut recours à Urbain II, espérant que, par son intervention, il désarmerait l'opposition de ses rivaux. Nous

1. Allusion à un passage d'une lettre de Nicolas Ier à l'empereur Michel. Cf. *Nicolai I papae Epistolae*, éd. Perels, dans les *Monumenta Germaniae*, *Epistolae*, t. VI, p. 480 et 481.

2. Ch. v de la lettre du pape saint Innocent Ier; Jaffé-Wattenbach, n° 303.

3. Mai, § 3. Les dernières lignes sont empruntées à une lettre du pseudo-Léon, dans Hinschius, *Decretales pseudoisidorianæ*, p. 622.

connaissons trois lettres écrites par le pape au sujet de cette question[1]. L'une est adressée à Bonizo, la seconde au légat pontifical, le cardinal Hermann, la troisième à un personnage inconnu qui est peut-être Anselme, archevêque de Milan[2]. Il faut remarquer que dans ces lettres le pontife suprême ne s'exprime sur l'affaire de Bonizo qu'avec une réserve extrême; il faut sans doute l'introduire dans son église, mais *si fieri potest*, si sa cause peut être servie par un procédé canonique, à la condition de ne point mettre en péril l'union du clergé et des fidèles. Le pape reconnaît d'ailleurs que Bonizo n'a pas été élu par l'unanimité des fidèles, ni par les « meilleurs » d'entre eux[3], ce qui, d'après les usages canoniques, constitue un grave préjugé contre son élection. Que Bonizo ait été froissé de cette tiédeur du pape, il n'y aurait à cela rien d'étonnant. Peut-être faut-il expliquer par ces considérations quelques allusions peu favorables à Urbain II que je crois découvrir dans le *Liber de vita christiana*. L'auteur y revient à trois reprises sur la règle d'après laquelle trois évêques sont nécessaires pour une consécration épiscopale[4]; or, on sait qu'Anselme de Milan n'avait été consacré que par un évêque et qu'Urbain II passa outre à cette irrégularité. Bonizo critique les évêques qui, prétextant la persécution, se déplacent perpétuellement en justifiant leur conduite par ce précepte de l'Évangile : *Cum persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam*[5]. Or, pendant les premières

1. Jaffé-Wattenbach, nos 5354, 5355, 5356 (avril et juin 1088).

2. Plaisance ne relevait pas à cette époque de la métropole de Milan; aussi cette attribution est-elle douteuse.

3. « Si fieri ullo modo canonice et cum pace ecclesie. » — « Si potest fieri, quamvis non ab universitate illius ecclesiæ neque a melioribus, tam clericis quam laicis, electus sit. » — « Si cum pace et cleri populoque concordia fieri potest... » Voir ces textes dans l'article d'Ewald, *die Papstbriefe der Brittischen Sammlung*, dans *Neues Archiv*, t. V, p. 353-354.

4. Il y insiste fortement dans un passage du livre II publié par Maï, § 12; il est nécessaire que dans un sacre qui n'est pas présidé par le métropolitain (c'était le cas du sacre d'Anselme), figurent *tres episcopi congregati* qui consacreront le nouvel élu, *ceteris assensum præbentibus*. Si l'on ne trouve pas trois évêques dans la province, il faudra s'adresser à une province voisine. Au livre III (ms. Rossi, fol. 21 v°), Bonizo revient sur ce point en insérant un canon de Carthage qu'il résume ainsi : « Ut minus quam a tribus non ordinetur episcopus » (canon 39 du 3e concile de Carthage). Le c. 3 de son livre III est un texte du pseudo-Anicius (Hinschius, p. 120. « Si autem archiepiscopus obierit... ») ainsi résumé : « Quod archiepiscopus a tribus episcopis debeat ordinari » (ms. Rossi, fol. 20 v°).

5. *Matth.*, VI, 23. Bonizo s'exprime ainsi : « Hi si forte viderint faciem

années de son pontificat, Urbain II, sans ressources et presque sans appui, ne cessa d'errer de ville en ville. L'auteur se montre défavorable aux prélats qui ne ferment pas tout accès aux influences féminines[1]. Or, la politique d'Urbain II était étroitement associée à celle de la comtesse Mathilde qui fut longtemps son seul protecteur; en outre, le biographe du pape mentionne avec éloge les dames romaines qui, au temps de la détresse du souverain pontife, lui venaient en aide par leurs aumônes[2]. Il n'est pas téméraire de penser que l'auteur du *Liber de vita christiana* n'était pas un admirateur d'Urbain II et de sa politique conciliatrice.

V.

Ce n'est pas seulement la conduite du pape que Bonizo, dans le *Liber de vita christiana*, juge avec quelque amertume. Pendant longtemps, comme tous les partisans de Grégoire VII, il avait admiré la comtesse Mathilde. Il s'était réfugié à sa cour au moment de la persécution; il était auprès d'elle quand mourut le saint évêque Anselme de Lucques, qui était pour la comtesse un guide spirituel, et que Bonizo vénérait comme un vétéran des luttes qui avaient absorbé le meilleur de sa vie. Dans son *Liber ad amicum*, écrit vers 1086, il ne mentionne Mathilde qu'avec les épithètes les plus flatteuses, *excellentissima*, *nobilissima*, *gloriosissima*[3]; elle peut à bon droit, dit-il, être appelée la fille de saint Pierre. Pour conclure son livre, il conseille aux champions de la bonne cause de rivaliser dans le bien avec la très excellente comtesse qui, d'une âme virile, méprisant toutes les considérations mondaines, est prête à mourir plutôt

cœli nubescere, videas eos maria transmeare, alpes devias superare et impudenti fronte sese emeritis anteponere, male intelligentes evangelicum; non enim omnibus nec omni tempore est fugiendum » (Maï, § 56). Ce passage pourrait bien contenir une allusion aux voyages d'Urbain II au delà des Alpes. Les premiers mots du passage cité sont inintelligibles dans le manuscrit de Rossi, fol. 29 v°; je les ai rectifiés en suivant la leçon donnée par Maï.

1. Maï, §§ 29 et 30.

2. « Ecce domnus Urbanus... in tantum miseriarum per Gibertum astrictus quod prætermissis aliis, a quodam famosissimo viro atque illustri Petro Leonis Romæ, in insula Licaonia, intra duos egregii Tiberis pontes, vix ab inimicorum insidiis sustentatus matronarum Romanarum et aliquando muliercularum pauperum eleemosynis regebatur. » *Liber Pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 341. Cf. L. Paulot, *Urbain II* (Paris, 1903), p. 75.

3. *Libelli de lite*, t. I, p. 599, 602, 605, 606, 609, 610, 612, 613.

que d'enfreindre la loi divine, et qui combat par tous les moyens et de toutes ses forces l'hérésie dont souffre tant l'Église de Dieu[1]; dans son enthousiasme, il croit pouvoir la comparer à Jahel, la femme de l'Écriture qui délivra le peuple de Dieu en faisant mourir Sisara, le général des Chananéens[2].

Telle était l'opinion de Bonizo avant le pontificat d'Urbain II. Quelques années plus tard, quand il composa le *Liber de vita christiana*, cette opinion s'était complètement modifiée. Certes ce n'est pas un partisan dévoué de la grande comtesse qui a pu écrire le chapitre que nous trouvons dans cet ouvrage sur les femmes mêlées au gouvernement et à la politique. Ce chapitre est trop caractéristique pour que je ne croie pas devoir en donner le résumé.

Les femmes, dit Bonizo, ne doivent point gouverner de duchés ni exercer des magistratures; là-dessus, les lois romaines et la loi de Moïse, c'est-à-dire la loi du Seigneur, sont en parfait accord. La loi divine ordonne que la femme soit uniquement occupée de son mari et placée sous sa puissance. L'histoire montre que jamais la femme n'a gouverné sans grave dommage. Bonizo cite à l'appui de cette proposition les exemples de Sémiramis, de Cléopâtre et de la femme de Darius; il mentionne aussi Frédégonde, la reine des Francs, dont, dit-il, il vaut mieux ne pas rappeler la méchanceté, et Roselinde (vraisemblablement Rosemonde), la reine des Lombards, trop célèbre par ses crimes. Que si on lui oppose l'exemple de Marie, sœur de Moïse, qui eut part à la direction du peuple de Dieu, il répond qu'elle en a conçu de l'orgueil et par la punition divine a été frappée de la lèpre, fléau qui lui eût été épargné si elle n'avait pas franchi les limites de sa condition. A qui invoquer l'exemple de Debora? Bonizo fait observer que si Israël a été assujetti au roi de Chanaan, c'est peut-être parce qu'il avait été gouverné par une femme. Au surplus, le général des Chananéens, Sisara, n'est pas tombé sous la main de Debora, il a succombé sous les coups d'une étrangère, Jahel, qui était une femme mariée; grave leçon pour les veuves qui ambi-

1. « Emulentur in bonum excellentissimam comitissam Matildam, filiam beati Petri, que virili animo, omnibus mundanis rebus posthabitis, mori parata est potius quam legem Dei infringere, et contra heresim, que nunc sevit in Ecclesia, prout vires suppetunt omnibus modis impugnare. » *Ibid.*, p. 620.

2. *Juges*, IV, 21 et suiv. *Ibid.*, p. 620.

tionnent le gouvernement (Bonizo dit *ducatum*, expression qui s'applique directement à Mathilde)[1]. Sans doute, ajoute-t-il, il faut honorer les femmes, dont il rappelle le rôle dans l'histoire évangélique. Leur sexe est très dévoué, s'émeut facilement jusqu'aux larmes, se montre large dans ses aumônes et énergique dans ses desseins. Mais Bonizo ne peut que répéter le précepte de saint Paul : « Que les femmes se taisent dans l'Église. Il est honteux pour une femme d'enseigner[2]. » Il termine en renvoyant la femme, vierge, épouse ou veuve, aux occupations de son sexe, qui n'ont rien à faire avec le gouvernement des peuples[3]. Il semble, à lire ces pages, que l'auteur s'inspire des critiques qui avaient été jadis adressées à Grégoire VII lui-même par ses adversaires à une époque où Bonizo appartenait corps et âme au parti de la Réforme. Les évêques réunis en 1076 à l'assemblée impérialiste de Worms s'étaient plaints de ce que le Saint-Siège subît en toutes choses l'influence des femmes ; il s'agissait de l'impératrice Agnès, de Mathilde et de sa mère Béatrice de Toscane. Il ne paraît pas qu'à cette époque cette influence ait scandalisé Bonizo, qui n'était pas encore dans l'opposition[4].

Comment expliquer le revirement de Bonizo sur le compte de celle dont il avait porté si haut les vertus? Je n'en puis apercevoir qu'un motif, Bonizo est peu sympathique à Urbain II ; or, la comtesse Mathilde est absolument dévouée à ce pontife, qui d'ailleurs s'attache à lui donner satisfaction quand cela lui est possible. C'est, nous le savons, à la demande de Mathilde que le pape a réconcilié Daibert et l'a placé à la tête de l'église de Pise. Il y a lieu de penser que la comtesse a vu sans déplaisir la décision, vraisemblablement peu agréable à Bonizo, par laquelle Urbain II a ratifié l'élection d'Anselme à l'archevêché

1. Elle prenait le titre de *ducatrix;* voyez l'acte de 1079, publié au t. CXLIX de la *Patrologia latina*, col. 631 et suiv.

2. *I. Corinth.*, XIV, 34 et 35.

3. Ce passage dirigé contre les femmes occupe dans les extraits de Maï les §§ 132 et 133.

4. « Quamvis hæc generalis querela ubique personuerit, omnia decreta per feminas in Apostolica Sede actitari, denique per hunc feminarum novum senatum totum orbem Ecclesiæ administrari. » Cf. Watterich, *Pontificum Romanorum Vitæ*, t. I, p. 374, et, sur cet incident relatif à l'influence que quelques grandes dames auraient alors exercée, Martens, *Gregor VII, sein Leben und Werken*, Leipzig, 1894, t. I, p. 93 et suiv.

de Milan. Sans doute n'a-t-elle pas soutenu énergiquement Bonizo lorsqu'il s'efforçait de se faire accepter comme évêque par le clergé et les fidèles de Plaisance. Après tout, Bonizo était un homme d'origine obscure qui avait grandi par son affiliation au parti populaire, composé de petites gens, hostile à l'aristocratie qu'il accusait, non sans raison, d'exploiter l'Église à son profit. Entre Bonizo et la grande dame qu'était Mathilde, si dévouée qu'elle fût au Saint-Siège et au parti de la Réforme, il y avait plus d'un sujet de dissensions. Est-il étonnant que ces dissensions aient éclaté quand Bonizo, trompé dans ses espérances, vit la politique modérée à laquelle il était hostile énergiquement soutenue par l'accord du pape et de la comtesse? Il semble que ces considérations suffisent à expliquer la transformation radicale de l'opinion de l'ancien évêque de Sutri sur le compte de celle que les fidèles de Grégoire VII avaient tant admirée.

VI.

Il résulte des pages qui précèdent que Bonizo, dans la dernière partie de sa vie, s'associa à la faction des opposants que scandalisaient les tendances conciliantes d'Urbain II. Quelle était l'importance de cette faction? Quelle en fut l'influence? Ce sont des questions que nous ne sommes pas en état de résoudre. On sait cependant que vers cette époque il fut pendant quelque temps permis d'espérer une réconciliation prochaine de Henri IV avec le pape légitime. L'antipape et les évêques schismatiques de son parti, qui du coup eussent été réduits au néant, réussirent à en détourner l'empereur[1]. Il est probable que les opposants du parti intransigeant ne furent pas les derniers à s'en réjouir et qu'une fois de plus dans l'histoire l'action parallèle des extrêmes paralysa les efforts de la politique modérée.

Peut-être le lecteur sera-t-il tenté de voir en Bonizo un violent, incapable de juger avec discernement et d'agir avec tact. Ce serait, je crois, porter sur lui une appréciation exagérée. Il est accessible aux idées modérées et aux considérations tirées de l'utilité pratique; quand il n'est pas en cause personnellement, il sait faire preuve de mesure et de bon sens. On en trouve la démonstration dans nombre de passages du *Liber de vita*

1. *Bernoldi chronicon*, 1089; *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. V, p. 450.

christiana. Là se rencontrent, indiqués en bref, des principes d'interprétation des canons qui n'eussent déplu ni à Urbain II, ni à Yves de Chartres. Bonizo sait très bien qu'autre chose est la rigueur du droit, autre chose l'application mesurée et prudente qu'en peut faire un supérieur lorsqu'il est guidé par la nécessité ou l'intérêt majeur de ses ouailles; en d'autres termes, il sait que *alius est ordo legitimus*, *alia dispensatio*[1]. Il y a donc en lui, quand il se dégage de ses préoccupations personnelles, l'étoffe d'un prélat sage et sensé. Si l'on en veut d'autres preuves, qu'on lise, par exemple, les conseils pratiques qu'il donne aux évêques. Il leur recommande de porter dans la vie ordinaire des vêtements simples, mais toujours propres, qui ne soient ni de grand prix, ni faits de haillons sordides, dans lesquels ils entrent facilement sans qu'il soit besoin d'un valet de chambre pour aider à leur toilette. Quant à leur table, qu'elle soit servie simplement, mais décemment; que les mets qui y paraissent ne soient ni trop recherchés ni trop abondants, mais cependant que les convives y trouvent de quoi rassasier leur faim. Bonizo fait remarquer qu'il est très louable de jeûner soi-même, mais qu'il est moins méritoire de condamner les autres à un jeûne forcé. Les évêques devront sévèrement s'abstenir de porter les armes et de prendre part aux combats. Sans doute, Bonizo le reconnaît, la guerre, pour une cause juste, telle que la défense de la foi, est parfaitement légitime; mais, faire la guerre, c'est le rôle des chevaliers. Aux évêques, il a été dit dans la personne de saint Pierre : remettez votre glaive au fourreau[2]. Tels sont quelques-uns des conseils utiles que Bonizo multiplie à l'adresse de ses confrères; il faut convenir que son langage est celui de la sagesse.

En somme, Bonizo nous apparaît dans son *Liber de vita christiana*, aussi bien que dans ses autres écrits, comme un esprit primesautier et hardi, d'une verve intarissable, alerte et pittoresque dans ses expressions, impressionnable et mobile surtout quand lui-même se croit en cause, d'ailleurs superficiel et très disposé à se contenter d'études rapides et fort incomplètes, comme le montrent ses grossières erreurs historiques[3]; c'est un

1. Voir Maï, §§ 48 et 118. Ce dernier paragraphe contient, à propos des *lapsi*, une curieuse tentative de conciliation des textes.

2. Maï, § 32.

3. On trouvera une critique sévère de Bonizo en tant qu'historien dans

polémiste qui écrit rapidement sous la pression des circonstances. Au surplus, divers passages de ses livres attestent que, comme nombre de ses compatriotes, il est animé d'un véritable sentiment de patriotisme latin. Il fait profession d'une grande admiration pour l'empire romain, ce monument gigantesque de la grandeur des ancêtres qui ont porté si loin la gloire de l'Italie; mais il ne se dissimule pas l'état lamentable de cet empire, ruiné en Occident par la déplorable anarchie où il est tombé; il fait remarquer, non sans amertume, que la vieille Rome est maintenant soumise à la puissance des barbares : *barbaris servit et suis non utitur legibus*. Aussi Bonizo me semble faire écho à ces quelques clercs italiens de la seconde moitié du IX[e] siècle qui, dans le désordre où se débattait la péninsule, avaient cessé de regarder du côté des souverains d'origine barbare qui régnaient au nord des Alpes. Son espérance se tourne vers les véritables héritiers des Césars qui conservent à Byzance les traditions de l'antiquité. Seul, dit-il, l'empire de la nouvelle Rome, dont le siège est à Constantinople, a résisté aux Mèdes et aux Perses, aux barbares de toute espèce, aux Huns et aux Hongrois, aux Goths et aux Normands, aux Sarrasins et aux Maures; seul, il leur résiste encore au temps présent. Pour Bonizo, en dépit des fautes graves commises par les représentants de l'empire et du sacerdoce, ce sont les débris de l'empire romain qui offrent un abri à la société chrétienne[1]. Son idéal n'est sûrement pas le monde barbare régénéré par la foi nouvelle; ce qu'il attend de l'Église, c'est qu'elle conserve et sauve l'édifice de la société antique. Il n'est pas sans intérêt de constater ces sentiments chez un membre du clergé italien qui fut un des partisans les plus fervents de la réforme de Grégoire VII.

Paul FOURNIER.

l'article de W. Martens : *Ueber die Geschichtsschreibung Bonithos von Sutri*, dans la *Theologische Quartalschrift* (de Tübingen), t. LXI, 1883, p. 457-483. Cette critique s'adresse surtout au *Liber ad amicum*. Il s'en faut de beaucoup que les parties historiques du *Liber de vita christiana* (livre IV, histoire de l'Église romaine) soient à l'abri de la censure; on y trouve des erreurs très graves.

1. Voir surtout ces idées exprimées dans le passage publié par Maï, § 127.

UN

RÉCIT DE LA « SCALA CELI »

La *Scala Cęli* est un recueil de contes, d'*exempla*, réunis dans une intention morale et dévote et rangés par ordre alphabétique des matières. L'auteur, le dominicain Jean Gobi le jeune (en latin « Johannes Gobi Junior »), vivait dans le midi de la France dans le premier quart du XIVᵉ siècle. Il existe, en effet, un autre écrit latin, le récit de l'apparition d'une âme du Purgatoire, dans lequel Jean Gobi est nommé et joue un rôle et dont il est à peu près certainement l'auteur; or, Hauréau a montré[1] que la date de l'année où aurait eu lieu l'apparition, date indiquée dans l'écrit et maltraitée par les copistes, doit se lire 1323. Il y a même une forte raison de croire que la *Scala Celi* est antérieure de plus d'un quart de siècle à cette date et a été composée dans les dernières années du XIIIᵉ siècle[2].

Remarquons, avant d'aller plus loin, que Jean Gobi n'a aucune prétention à l'originalité et qu'il dit lui-même que son livre est une compilation de matériaux déjà existants. Le manuscrit, déjà cité en note, de la Bibliothèque nationale contient à la fin la déclaration[3] que voici :

Exempla et historie suprascripta sunt de libro[4] qui dicitur Scala

1. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIII, p. 116.

2. Le manuscrit de l'ouvrage que possède la Bibliothèque nationale, fonds latin ms. 3506, fut écrit d'après la souscription (fol. 94 *a*) à Troyes (*Trecis*) par le dominicain Guillaume de Mailli, *anno Domini millesimo CCC primo, in die beati Georgii*. Si le manuscrit a été copié en 1301, le livre est nécessairement antérieur à cette date.

3. Dans le texte qu'ont suivi les éditions incunables (Lubeck, 1476, etc.); cette sorte de *post-scriptum* est inséré dans le prologue; il y a, dans le texte imprimé, des différences de rédaction et quelques titres en plus; je ne relève pas ces variantes, qui sont inutiles pour la présente recherche.

4. Cette formule paraît singulière, le manuscrit étant complet et non un

Celi, quem compilavit frater Johannes Gobi junior, Ordinis Predicatorum; que extraxit de libris infrascriptis. Ex Vitis Patrum Jeronimi. Ex libris Dyalogorum Gregorii. Ex Floribus et dictis aliorum Sanctorum. Ex Historiis scolasticis. Ex Speculo Exemplorum Jacobi de Vitriaco. Ex Glosis Jeronimi super Bibliam. Ex Summa fratris Vincentii. Ex libro magno de .7. donis Spiritus Sancti. Ex Mariali Magno. Ex libro de Vita et perfectione Fratrum Predicatorum. Ex Alphabeto Narracionum. Verum aliquando aliqua inseruit, applicando ad mores, vel recitando que ita scripta non repperit, sed in predicationibus audivit.

Sous le titre *Elemosina*, on trouve (fol. 51 r° du ms.) le récit suivant[1] : « Une femme de Bordeaux avait un fils, elle le confia à un oncle, pour qu'il l'instruisît dans le commerce. Il partit ensuite pour une ville, muni d'une somme de cinquante livres, « mise en société » pour y trafiquer. Pendant son voyage, il vit une église dédiée à saint Nicolas qui s'était écroulée et pour la reconstruction de laquelle on demandait de l'argent; le jeune homme, ayant entendu dire dans un sermon que rien n'enrichissait un homme autant que des aumônes, donna les cinquante livres qu'il avait pour cette bonne œuvre. Revenu de son voyage chez son oncle, celui-ci (apprenant comment il avait dépensé son argent) le chassa de chez lui; mais, touché par les larmes de sa mère, il consentit à l'admettre de nouveau; cette fois, la somme « mise en société » fut fixée à cent livres. Après quelque temps, le jeune homme partit de nouveau pour un voyage outre-mer. Il fit la rencontre de pirates qui avaient enlevé la fille du soudan (d'Égypte)[2] et qui l'offraient en vente. Le jeune homme, charmé de sa beauté et de ses vertus, l'acheta pour les cent livres et, son voyage terminé, la ramena à Bordeaux. Les siens, craignant qu'il ne l'eût achetée que pour avoir avec elle des relations déshonnêtes, ne voulurent pas admettre le couple dans leur maison; de son côté, la jeune fille se convertit au christianisme et édifia le jeune homme par sa piété; à la fin, ils se fiancèrent, mais leur dévotion était telle qu'ils n'eurent aucun mouvement impur.

extrait. Le sens pourrait être : font partie du livre, forment le livre nommé *Scala Celi*.

1. Voir le texte à la fin de cet article.

2. Ceci n'est pas dit expressément; mais on verra plus loin qu'il est question d'Alexandrie.

« Comme ils étaient pauvres, elle fit acheter par son mari de l'étoffe de soie et du fil d'or; avec cela elle fit une broderie merveilleuse. Le jeune homme partit pour Alexandrie; elle lui avait dit que, à l'occasion d'une fête des Sarrasins, il devrait mettre en vente l'étoffe brodée sur la place publique : on la payerait au moins deux mille florins; le père, sachant que seule sa fille était capable de produire un pareil travail, offrirait certainement ce prix par amour de sa fille. Mais elle avertit son fiancé qu'il devait attendre le payement sur la place publique et ne pas aller au château du père. Le jeune homme agit selon les indications de la princesse; le soudan désira acquérir l'étoffe exposée et paya le prix demandé. Le jeune commerçant revint à Bordeaux, chargé de richesses, avec lesquelles ils achetèrent des biens et des rentes; mais elle ne voulait se marier qu'après qu'ils seraient devenus encore plus riches. Elle exécuta un second travail de broderie, encore plus beau que le premier; le jeune homme partit de nouveau pour Alexandrie, et, cette fois, il demanda pour l'objet mis en vente dix mille florins. Le soudan se déclara prêt à l'acheter; mais cette fois, le jeune homme se laissa amener au château pour y recevoir le payement. Arrivé là, il fut arrêté et mis à la torture; il révéla que la fille du soudan demeurait à Bordeaux, en telle rue, en telle maison. Le soudan envoya des vaisseaux, le jeune homme restant prisonnier; la jeune fille fut enlevée de Bordeaux et amenée au père. Aussitôt après, le jeune homme fut relâché, reçut le prix de sa marchandise et revint à Bordeaux. Il n'y trouva pas la jeune fille, y déposa son argent, puis retourna à Alexandrie, de nouveau avec un travail de broderie que sa fiancée lui avait laissé; arrivé à Alexandrie, il y resta longtemps sans pouvoir la voir. Grâce à son hôte, auquel il avait raconté son histoire, il fut conduit dans un verger, où il la rencontra et fut reconnu par elle; ils furent obligés de se séparer, mais il resta dans la ville, l'attendant. Enfin, les gardiens du château étant achetés, la fille du soudan se fit amener le jeune homme, sous prétexte d'acquérir l'étoffe brodée qu'elle-même lui avait laissée jadis. Le jeune homme fut introduit et causa avec elle : il fut convenu qu'il se chargerait de trouver un navire et qu'on s'embarquerait un jour de fête, qui leur donnerait l'occasion de fuir. Le jeune homme partit fort content; le jour de fête s'approcha, mais il ne trouva pas de

navire. Le jour fixé, de grand matin, il vint triste au port et n'y vit aucun vaisseau. En pleurant, il dit : « Saint Nicolas, voilà « pour vous une occasion de me rendre l'argent que j'ai donné « pour la reconstruction de votre église ! » Pendant qu'il se lamentait ainsi, il vit à l'entrée du port un navire qui se préparait au départ ; ayant appris qu'il allait à Bordeaux, il s'entendit pour le prix de la traversée, puis se rendit à l'endroit que la jeune fille lui avait désigné, et la vit arriver, chargée de bijoux et d'un magnifique trésor ; les deux fugitifs s'embarquèrent. Après qu'ils furent arrivés à Bordeaux et qu'on eut débarqué les trésors, le navire disparut subitement. — Le jeune couple se maria, louant Dieu et la Vierge. »

Le premier savant qui ait indiqué l'intérêt que présente ce singulier récit au point de vue de l'étude comparée des traditions et des contes, de la « mythographie », comme disait G. Paris, fut le germaniste K. Simrock, dans un travail qui, dès 1856, fixa l'attention sur le cycle de contes du « Mort reconnaissant[1] ». Cette observation fut répétée trente ans plus tard, par un autre écrivain, Max Hippe, dans un travail sur le même sujet, plus complet que celui de Simrock[2] ; mais Hippe n'indiqua pas nettement à quelle forme du thème si répandu du « Mort » se rattache le récit de la *Scala Celi*. Le savant américain G. H. Gerould, qui consacra au cycle du « Mort reconnaissant » tout un volume[3], dit, à bon droit, que notre récit, qui, au premier abord, semble n'avoir rien de commun avec l'histoire d'un Mort, est la déformation d'un conte très répandu, dans lequel le héros accomplit deux bonnes actions : 1° il enterre un cadavre auquel on avait refusé la sépulture ; 2° il paye la rançon d'une jeune fille, tombée entre les mains de pirates ou de brigands. Le mort, pour récompenser le héros du conte de son acte de piété, lui rend à son tour un service important.

Voici quelle est, en général, la marche du récit[4] : un jeune homme, bien souvent le fils d'un marchand, entreprend des

1. *Der Gute Gerhard und die dankbaren Todten* (Bonn, 1856, in-12), p. 106.
2. Voir *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. LXXXI (1888), p. 169 et 181.
3. *The Grateful Dead* (London, 1908, in-8°), p. 82, 83.
4. Voir les nombreuses analyses de contes de ce type données par M. Gerould, *ouvr. cité*, p. 77-116.

voyages maritimes. Avec de l'argent qu'on lui a confié pour faire du commerce, il rachète le cadavre d'un homme auquel on avait refusé la sépulture, parce qu'il avait laissé des dettes. Quand il revient, ses bailleurs de fonds sont mécontents; ils lui confient cependant de l'argent pour un second voyage : il s'en sert pour racheter une jeune fille qui est tombée entre des mains de pirates. Quand le jeune homme part pour un troisième voyage, la jeune fille (une princesse), qui sait que le navire touchera au pays où règne son père, donne au jeune homme un signe de reconnaissance; dans beaucoup de versions, c'est un portrait d'elle, qu'on attache à la proue du vaisseau; dans d'autres, un travail délicat de broderie, qu'elle a elle-même exécuté. Le jeune homme part; arrivé au port où règne le père, il montre le travail de broderie, qu'on reconnaît comme l'œuvre de la princesse dont on pleure la perte, ou bien on voit et on reconnaît le portrait; le jeune homme, interrogé par le roi, raconte l'histoire; le roi le fête et lui promet la main de sa fille. Le jeune homme part pour aller la chercher; malheureusement, on lui donne comme compagnon, chargé de ramener la princesse à la cour, un personnage, — courtisan, ministre, général, — qui avait espéré épouser lui-même la jeune fille. Le voyage de retour se fait sans encombre et la princesse s'embarque joyeusement, avec le héros du récit et le grand personnage; mais celui-ci, pendant la traversée, s'arrange pour jeter le jeune homme à la mer. Pendant que le navire s'éloigne, le héros se sauve à la nage sur un rocher ou une île déserte, où il reste plus ou moins longtemps; à la fin, un personnage mystérieux se présente à lui et s'offre pour le transporter à la cour du roi : ce personnage est naturellement l'âme du mort auquel le jeune homme avait procuré la sépulture. Aidé par ce protecteur surnaturel, le héros arrive, en effet, juste à temps pour empêcher le mariage de la princesse avec le traître, en démasquant celui-ci.

Telles sont les grandes lignes d'un récit[1] que les folkloristes ont noté dans bien des pays, depuis l'Islande jusqu'à l'Archipel

1. Je laisse de côté un trait final : un engagement que prend le héros du récit, sur l'île, envers le Mort qui se présente d'abord sans se faire connaître et qu'il se déclare prêt à exécuter, quand le Mort se présente une seconde fois, après le mariage. Ce trait, important pour l'étude du cycle, n'est pas représenté dans le récit latin.

indien. On aura remarqué la conformité remarquable, et qui ne saurait être l'effet du hasard, que présente avec le conte le récit latin, jusqu'au moment où le jeune homme arrive à Alexandrie et y montre l'étoffe brodée; la principale différence entre le récit latin et le conte, c'est que, dans le latin, la première bonne action du héros n'est pas le rachat d'un corps resté sans sépulture, mais le don d'une somme d'argent, destinée à la réparation d'un sanctuaire consacré à saint Nicolas; en conséquence, dans le dernier épisode du récit, ce n'est pas le Mort, mais le saint qui joue le rôle de *deus ex machina* et qui sauve le héros d'une position difficile : l'intention du narrateur est certainement que l'apparition du navire après l'invocation du héros au saint (*O beate Nicolae*, etc.) est l'équivalent de l'intervention du Mort dans le conte. Ce navire, qui se montre subitement pour disparaître ensuite d'une façon aussi mystérieuse qu'il était venu, dès que le couple est arrivé à bon port, réalise le transport merveilleux qui, avec le rachat de la princesse, constitue le trait distinctif du conte, dans le cycle multiforme du Mort reconnaissant.

Remarquons, avant d'aller plus loin, que cette substitution d'un saint au Mort n'a rien d'étonnant : dans la nouvelle du portugais Trancoso, sur laquelle nous revenons, ce sont deux saints, dont le héros a racheté les reliques, qui figurent comme protecteurs du héros[1]; dans d'autres versions du conte, le Mort est remplacé par un ange, qui sauve le jeune homme en détresse. Dans un cantique breton, c'est saint Corentin qui retire le héros de l'île déserte[2].

Mais, tandis que dans le conte le protecteur du héros (le Mort ou son substitut) a pour mission de le rapprocher de sa fiancée qui se trouve près de son père et d'empêcher le mariage de celle-ci avec le traître, dans le récit de la *Scala*

1. Le choix de saint Nicolas, comme protecteur du héros, s'explique très bien par le caractère maritime du conte, saint Nicolas étant particulièrement le patron des marins et son culte étant spécialement en faveur sur les côtes et dans les régions voisines de la mer; voir E. Verwÿs, *Sinterklaas* (La Haye, 1863), p. 18, 63. Le protestant J. Lasicius (Lasicki), dans une énumération de saints, dit : « Nicolaus, quasi alter Neptunus, maris curam gerit... Eidem sacella in littoribus consecrantur » (J. Lasicii, *De Diis Samagitarum*, p. 52, à la suite de Michalonis Lituani, *De moribus Tartarorum*, Basileae, 1615, in-4°).

2. F.-M. Luzel, *Légendes chrétiennes de la basse Bretagne* (Paris, 1881), t. II, p. 40 et suiv.

Celi le protecteur (saint Nicolas) met le jeune homme, qui a rejoint sa fiancée, en état d'enlever celle-ci à son père, de s'enfuir avec elle. On dirait qu'un récit d'un tout autre caractère s'est mêlé au conte et en a bouleversé l'économie primitive.

D'après nous, il y a eu, en effet, mélange de traditions différentes, « contamination »; et le petit problème que présente le récit de la *Scala Celi* ne sera résolu que lorsqu'on pourra indiquer sous quelle influence cette contamination a eu lieu.

Nous croyons qu'il y a eu influence des chansons de geste. Dans le récit latin, la princesse est sarrasine, fille du soudan d'Égypte; or, tous les lecteurs de chansons de geste connaissent ces histoires de princesses sarrasines qui s'amourachent d'un chevalier chrétien et s'enfuient avec l'amant de leur choix : c'est l'histoire d'Esclarmonde dans *Huon de Bordeaux;* de Maugalie, fille de Galien, dans *Floovant;* de Nubie, fille de « l'Aumaçor », dans la *Prise de Cordres*[1]*;* on peut encore ajouter l'histoire de la belle Fenice (Fenix), fille du soudan de Babylone (en Égypte), qui se laisse enlever par Cenebrun, comte de Médoc, dans le récit légendaire des origines de Bordeaux, récit rédigé en latin, mais manifestement inspiré de chansons de geste[2].

Ce qui caractérise ces héroïnes, d'un type manifestement conventionnel et factice, c'est l'absence absolue de piété filiale; dès que ces princesses se trouvent enamourées d'un Français et qu'elles ont promis de se faire chrétiennes, elles font peu de cas de la vie de leur père et n'hésitent nullement à s'emparer de ses trésors, qu'elles pillent sans vergogne, pour les livrer à leur amant : c'est ce que font Nubie dans la *Prise de Cordres*[3] et Fenice dans le récit bordelais[4], c'est ce que fait également la

1. Voir *Floovant*, édit. Guessard et Michelant, v. 1695 et suiv.; la *Prise de Cordres et de Sebille*, édit. Densusianu, v. 1120 et suiv. Ce sont ces deux exemples qui sont les plus topiques, l'enlèvement ayant lieu le père étant en vie, comme dans la *Scala Celi*. Esclarmonde, dans *Huon* (édit. Guessard et Grandmaison, v. 6691 et suiv.), part avec le héros du récit après que celui-ci a tué son père, ce qui donne un type de récit un peu différent.

2. M. P. Meyer a signalé l'analogie de ce récit avec les épisodes épiques, dans sa traduction de *Girard de Roussillon* (Paris, 1884), p. 75; voir aussi J. Bédier, *les Légendes épiques*, t. III, p. 172-173.

3. *Prise de Cordres et de Sebille*, v. 1154 et suiv.

4. « Et in prima nocte (*sic*) vigilia, recesserunt cum prefatis ancillis et XXII. sociis et XX^u besanso auro (*sic*) et pretiosis lapidibus honeratis (*sic*). Omnes

fille du soudan dans la *Scala Celi*. Et ce n'est pas seulement au moment de l'enlèvement que cette jeune personne peu délicate met à contribution les trésors de son père. Dans le conte, le travail de broderie que le héros du récit trouve moyen de faire voir au roi est un signe de reconnaissance qui doit révéler au père que sa fille est en vie; dans le récit latin, le talent de brodeuse que possède la princesse ne doit servir, et cela jusqu'à deux fois, qu'à procurer la forte somme au couple, dénué de ressources.

Nous pouvons donc admettre que des réminiscences littéraires[1] se sont introduites dans le conte et l'ont gâté. Ce point fixé, nous devons examiner encore deux détails du récit, l'un au début, l'autre à la fin, qui sont bien certainement pris dans le conte populaire.

Le premier est la broderie. Nous avons dit que ce détail n'est pas dans toutes les versions : le plus souvent il est remplacé par le portrait de la princesse, fixé au vaisseau qui porte le jeune homme. Mais la broderie se trouve dans un certain nombre de contes : c'est ainsi que dans un conte de l'Odenwald[2], la princesse exécute un travail de broderie et le donne au héros; celui-ci, arrivé au port, doit prendre place, en offrant l'étoffe, sur le marché, près du château (royal); il agit conformément à ces indications : le roi et la reine reconnaissent le travail de leur fille. — On voit que l'analogie avec le récit de la *Scala Celi* est frappante. — Dans un conte de l'Archipel indien (nord de l'île de Célèbes), noté par Riedel[3], la jeune fille tisse avec de la soie tout un costume; sur chaque pièce, elle brode son nom et ceux

predicte (*sic*) ibant, excepto Cenebruno et Fenice qui duos camelos equitabant. » *Archives municipales de Bordeaux*. I : *Livre des Bouillons* (Bordeaux, 1867, in-4°), p. 480.

1. On pourrait encore songer à une influence d'un roman d'aventures bien connu au moyen âge, quand on lit comment le héros du conte pénètre auprès de sa fiancée, *corruptis custodibus;* on peut comparer la façon dont Floire pénètre dans la tour où Blanchefleur est enfermée en corrompant le portier (*Floire et Blancheflor*, édit. Edel. Du Méril, 1re version, v. 1957 et suiv.). Mais l'idée est si simple qu'elle a pu se présenter d'elle-même à l'esprit du narrateur.

2. Publié par Plönnies, *Zeitschrift für deutsche Mythologie*, t. II, p. 375; voir aussi, dans la même revue, t. II, p. 370, un conte, du reste très altéré, du Tyrol.

3. Voir T. J. Bezemer, *Volksdichtung aus Indonesien* (Haag, 1904), p. 327. Ce conte a échappé à M. Gerould.

de ses parents. Il y a aussi des variantes : dans un conte tchèque[1], la princesse brode un drapeau, que le jeune homme hisse au mât de son navire ; dans un poème populaire anglais, manifestement basé sur un conte (Gerould, *ouvr. cité*, p. 110), il porte un gilet de soie brodé par la princesse et que le père remarque. Mais le détail essentiel de la broderie est commun à tous ces récits et, comme il a une certaine saveur naïve et archaïque, il se pourrait bien qu'il fût primitif et eût été remplacé dans les autres versions par le détail banal du portrait, emprunté à des contes d'un autre type, où il était mieux à sa place. Nous avons d'autant plus raison de le croire que la reconnaissance au moyen de pièces d'étoffe brodées par la princesse se retrouve dans une rédaction ancienne, la nouvelle du portugais Trancoso, publiée pour la première fois en 1575 et dans laquelle le conte, malgré des altérations, est encore aisément reconnaissable[2].

L'autre détail est le vaisseau mis à la disposition du héros par saint Nicolas. Les limites de cette note ne permettent pas de faire une étude à fond de l'épisode, dans les contes, de l'apparition du Mort au héros et de son transport par le Mort, de l'île (ou du rocher) où il s'est réfugié, vers le pays où se trouve la princesse. Il y a des raisons de croire que la version primitive est à peu près conservée dans le conte bas breton[3] où le Mort prend Iouen Kermenou sur son dos et le transporte à travers les flots, « nageant comme un poisson ». Mais bien souvent aussi, le héros du conte voit un personnage mystérieux (le Mort) s'approcher dans un bateau, et c'est naturellement au moyen de ce bateau qu'il est transporté au pays de la princesse. Il en est ainsi dans deux contes lithuaniens analysés par R. Köhler[4] ; dans un conte catalan[5] ; dans un conte gaélique de la Haute-Écosse[6], etc. Avec une pareille donnée dans sa

1. Analysé par R. Köhler dans la revue *Orient und Occident*, t. III, p. 97.

2. « Alguns lenços lavrados, daquelles que a donzella lavràra. » Trancoso, *Contos e historias de proveyto*, Lisboa, 1585, t. II, fol. 12 *a*.

3. F.-A. Luzel, *Contes populaires de la basse Bretagne* (Paris, 1887), t. I, p. 417.

4. *Archiv für slavische Philologie*, t. II (1877), p. 633, 634.

5. Publié par Maspons y Labròs, *lo Rondallayre*, t. II ; analysé par F. Liebricht, *Heidelberger Jahrbücher der Literatur*, année 1872, p. 894.

6. J. F. Campbell, *Popular Tales of the West Highlands, new edition*, Paisley, 1890, t. III, p. 131-132.

mémoire, l'auteur du récit latin pouvait imaginer facilement le navire, envoyé par saint Nicolas au secours de son héros.

D'où Jean Gobi tenait-il son récit? Nous avons vu qu'il décline toute prétention à l'originalité et qu'il donne une liste des ouvrages où il a puisé. Dans cette liste, les deux seuls livres qui entrent en ligne de compte, comme sources possibles de notre histoire, sont *De septem donis Spiritus Sancti*, évidemment l'ouvrage d'Étienne de Bourbon, et l'*Alphabetum Narrationum*, sans conteste le recueil qu'on attribuait autrefois à Étienne de Besançon. Le premier ouvrage n'a pas été imprimé dans son entier; mais Lecoy de la Marche, qui a publié un choix des récits qu'il contient[1], n'eût certainement pas négligé le nôtre, s'il l'y avait rencontré. Quant à l'*Alphabetum Narrationum*, entièrement inédit en latin, nous avons consulté un des manuscrits que possède la Bibliothèque nationale (latin 15913) : il ne s'y trouve pas; on ne le rencontre pas non plus dans le recueil catalan, dans lequel Crane a reconnu une traduction du livre[2]; il n'est pas non plus dans la vieille traduction anglaise, publiée il y a quelques années par Mme Mary Macleod Banks[3]; je remarque en passant que d'autres récits intéressants pour les études comparatives que contient la *Scala Celi* (aux titres : *Castitas*, *Femina*, *Filii*) ne se trouvent pas non plus dans l'*Alphabetum Narrationum*. Nous pouvons donc classer ces récits parmi ceux que Jean Gobi a entendu raconter dans les sermons des autres (*in predicationibus*); à moins de supposer que notre dominicain n'a pas dit toute la vérité et qu'il a tout simplement admis dans son travail, en leur donnant une application théologique ou morale, des contes qu'il avait recueillis autour de lui dans le monde laïque ou qu'il se rappelait de son enfance. En ce qui concerne spécialement notre récit, il se peut fort bien après tout que Jean Gobi l'ait entendu raconter dans un sermon prononcé en l'honneur de saint Nicolas.

Nous devons remarquer, en tout cas, que notre récit n'est

1. *Anecdotes historiques, légendes et apologues*, tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, Paris, 1877, in-8°.

2. *Recull de eximplis e miracles*... (s. l. n. d.), 2 vol. in-8° (*Biblioteca catalana*).

3. *An Alphabet of Tales, an English 15th century translation of the « Alphabetum Narrationum » by Etienne de Besançon*..., London, 1904-1905, 2 vol. in-8° (Early English Text Society).

pas le seul conte populaire que contient la *Scala Celi;* Crane[1] a signalé, il y a longtemps, au titre *Filii*, un autre récit qui reproduit, bien plus fidèlement que celui qui nous occupe, un conte populaire fort répandu, le n° 57 du recueil des frères Grimm[2].

Enfin, il y a d'autres indices que le conte de la *Princesse rachetée* est ancien. Nous avons déjà parlé de la nouvelle du portugais Trancoso, publiée en 1585; en outre, dans les *Piacevoli Notti* de Straparola, qui ont paru à Venise en 1550-1553, nous retrouvons notre conte, bien qu'assez gravement altéré (2e conte de la XIe nuit). Straparola ayant l'habitude de donner les contes à peu près tels qu'il les avait recueillis de la bouche des narrateurs populaires, nous ne devons pas nous étonner de rencontrer à la fin du XIIIe siècle un récit qui circulait dans le peuple, déjà altéré, dans la première partie du XVIe[3].

Avant de conclure, nous devons réfuter une objection possible. On pourrait dire : la *Scala Celi* est un recueil d'*exempla* destiné aux prédicateurs. Il est toujours possible que notre

1. Dans *Germania*, t. XXX (1885), p. 203.

2. Voir J. Bolte et G. Polívka, *Anmerkungen zu den Kinder- und Hausmärchen der Brüder Grimm* (Leipzig, 1913), t. I, p. 512. Pour être complet, je dois noter que ce récit manque dans le ms. latin 3506 de la Bibliothèque nationale, mais cela ne veut pas dire que nous sommes en présence d'une interpolation de quelque copiste postérieur. Ailleurs encore, par exemple aux titres *Castitas*, *Filii*, il y a entre le texte des incunables et celui du manuscrit des différences considérables : on trouve dans les premiers des récits qui manquent dans le second; il y a des changements dans la rédaction; se rappeler en outre ce que nous avons noté plus haut sur le post-scriptum du manuscrit, qui, dans le texte des incunables, se trouve inséré, avec modifications, dans le prologue. Le texte imprimé a tout l'air d'une seconde édition, « revue et augmentée », par l'auteur lui-même, le manuscrit de la Bibliothèque nationale représentant une première rédaction. Cette hypothèse me paraît, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, plus vraisemblable que celle qui verrait dans le ms. de la Bibliothèque nationale une rédaction écourtée et qui pourrait s'appuyer sur la formule singulière du post-scriptum cité plus haut : « *Exempla... suprascripta sunt de libro.* » Toutes ces questions seraient à élucider par l'éditeur futur de l'ouvrage.

3. Il y aurait encore un autre témoin ancien de l'existence de notre conte si M. Gerould avait raison, qui (p. 92 de son livre) croit le retrouver dans le roman d'*Olivier de Castille*, du XVe siècle. Mais ici le savant américain se trompe. *Olivier de Castille* contient, il est vrai, le thème du *Mort reconnaissant*, mais sous une autre forme, celle que M. Gerould étudie p. 33-40 de son livre. Nous ne pouvons entrer ici dans cette discussion.

récit latin ait passé du livre dans un sermon en langue vulgaire et de là dans le peuple; un auditeur qui l'avait recueilli l'aura modifié en le combinant avec le thème du Mort; de là le conte populaire actuellement si répandu; le récit de la *Scala Celi*, dans cette supposition, ne serait pas le plus ancien témoin de l'existence de notre conte, il en serait l'origine.

Cette hypothèse est inadmissible. D'abord, il n'est guère vraisemblable qu'un récit aussi confus que celui de la *Scala Celi* ait jamais survécu dans le mémoire populaire. En outre, tandis que le conte populaire, — dont la genèse s'explique très naturellement, sans avoir recours au récit latin, — est très bien composé, forme un petit drame bien conçu, le récit latin lui est, au point de vue de la composition, bien inférieur : tirer le conte excellent du récit latin mal fait eût été un véritable tour de force cérébral, tandis que, dans l'hypothèse inverse, le récit de la *Scala Celi* n'est pas le seul exemple d'un conte populaire excellent, gâté dans un remaniement littéraire[1]. Enfin, ce qui exclut absolument l'hypothèse indiquée, c'est l'épisode final. Dans toutes les versions bien conservées du conte populaire, il est clair que c'est le Mort reconnaissant qui tire le héros de sa position difficile sur l'île déserte ou sur le rocher, tandis que, dans le récit de la *Scala Celi*, l'intervention de saint Nicolas n'est pas nettement indiquée; il n'est pas dit expressément que c'est le saint qui a envoyé le navire mystérieux qui permet la fuite des deux amants; il faut le deviner; on dirait que le narrateur latin n'a pas voulu mêler de trop près le saint évêque à une aventure, après tout, assez profane. Dans l'hypothèse que nous combattons, on aurait tiré un récit clair d'un récit obscur, opération qui n'est pas absolument impossible, mais très invraisemblable. Nous avons, au contraire, vu plus haut que, pour cet épisode comme pour le reste, le passage du conte populaire au récit latin s'explique sans difficulté[2].

1. Pour notre conte même, on peut citer, en dehors de la nouvelle portugaise de Trancoso, le livre populaire : *Histoire de Jean de Calais*, dont les réimpressions abondent à partir de 1776. Ce livre est le mauvais rifacimento d'un livre populaire antérieur, lequel était la réimpression à part d'un récit des *Journées amusantes* de Mme de Gomez (1723), qui, écrit dans un style diffus et trop élégant, avait du moins respecté les données essentielles du conte, complètement altérées dans le remaniement de 1776.

2. On peut encore faire valoir que, dans l'hypothèse de l'antériorité du conte,

On dira peut-être que nous avons fait trop d'honneur au récit médiocre et même puéril de la *Scala Celi* en lui consacrant toute une notice; mais c'est qu'il s'agit ici d'une question plus générale. Des savants fort intelligents se refusent à admettre qu'on trouve dans les écrits du moyen âge, surtout dans ceux des clercs et des moines, de vrais récits populaires. Évidemment, il leur paraît invraisemblable que ces hommes, d'éducation toute savante et théologique, aient parfois admis dans leurs écrits des récits apparentés à ceux que recueillent aujourd'hui les folkloristes. La présente étude a démontré, je crois, que, dans le cas de notre récit, l'antériorité du conte populaire était la seule hypothèse admissible; et ce qui a eu lieu dans ce cas spécial a pu se faire aussi dans d'autres cas, où la démonstration serait peut-être plus difficile.

J'ai hésité avant de faire suivre cette notice du texte latin du récit en question, d'autant plus qu'une édition de la *Scala Celi* était annoncée dans la collection de textes latins du moyen âge que dirige M. A. Hilka[1]. Mais comme, dans l'état actuel de l'Europe, cette publication peut se faire attendre encore quelque temps, et que les éditions incunables du livre de Jean Gobi ne sont pas dans toutes les bibliothèques, j'ai préféré donner un texte, qui n'a d'autres prétentions que d'être lisible. Dans les variantes (on ne donne que les plus importantes), *A* indique la plus ancienne édition incunable, Lubeck (L. Brandis), 1476 (Bibl. nat., Rés. D. 1875); *B*, celle de Louvain, J. de Paderborn, 1485 (Bibl. nat., Rés. D. 11580); *C*, le manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 3506.

Item ad id dicitur quod in Burdegala fuit quedam mulier habens unicum filium, quem cupiebat ditari. [2] Et ideo eum tradidit cuidam avunculo suo ut doceret eum in mercationibus peragendis. [3] Cum ergo posuisset in societate. l. libras et iuvenis fuisset missus

la déformation du récit, dans le texte latin, s'explique, comme nous l'avons vu, par le mélange d'éléments empruntés aux chansons de geste. Dans l'hypothèse contraire, on aurait éliminé du conte après coup et comme exprès ces traits d'origine littéraire, chose peu vraisemblable.

1. *Sammlung mittellateinischer Texte*, Heidelberg, 1912 et suiv., in-8°.

1. ad id] *mq AB*.

propter mercationem ad quamdam civitatem, cum magna pecunia, in sermone quodam audivit quod nihil erat quod tantum ditaret hominem sicut largitio elemosinarum. [4] Et quia in itinere corruerat quedam ecclesia sancti Nicolai, pro cuius constructione petebantur elemosine, iuvenis suas quinquaginta libras amore Dei dedit. [5] Rediens ergo ad avunculum suum et narrato facto, expulsus est de eius hospitio; sed ad fletum matris reductus est eo quod promisisset emendam, et centum libre fuissent posite in societate. [6] Post multa vero tempora in illis iuvenis bene se habuit in multis mercationibus et per magistrum suum ultra mare mittitur cum magna pecunia et cum navi. [7] Et quia piratae rapuerant filiam Soldani et propter defectum victualium se coniunxissent, filiam Soldani venalem exposuerunt; cuius pulcritudinem, mores et conversationem bonam aspiciens iuvenis, precio centum librarum eam emit et peracto viagio ad Burdegalam eam adduxit. [8] Quam cum viderent pater suus et mater, suspicientes quod ex hoc eam emeret ut immundiciis cum ea vacaret, ambos de suo hospitio eiecerunt. [9] Tunc illa ad fidem Christi conversa, cum baptisata fuisset, tante devotionis fuit erga Crucem et circa beatam Virginem ut iuvenem qui eam emerat ad magnam sanctitatem provocaret. [10] Tandem sponsalia celebrantur inter eos nec motus immundicie propter virtutem Crucis oriebatur in eis. [11] Et quia satis erant pauperes, ipsa induxit iuvenem ad emptionem diversarum specierum serici et auri ex quibus fecit iocalia mire pulcritudinis et precipue unum pannum aureum tante pulcritudinis ut omnem videntem verteret in stuporem. [12] Tunc iuvenis per eam missus ad Alexandriam informatus est ut in determinato festo Saracenorum iocalia cum panno in platea exponeret ad vendendum et de panno non minus quam duo millia florenorum reciperet; quia, cum ibi essent signa que nullus homo mundi sciebat facere nisi ipsa, propter amorem filie pater dabit omne precium. [13] De uno tamen fuit informatus iuvenis ut pro solutione pecunie non iret ad castrum patris sed in platea communi pecuniam expectaret ante traditionem

3. *C.* mercationes; cum magna pecunia] *mq AB;* quodam] *mq AB.* — 5. avunculum] *AB* dominum. — 6. in illis] *leçon de C* (*altérée ?*), *mq AB;* bene-per magistrum] *leçon de C*, *mq AB.* — 7. et propter-filiam Soldani] *leçon de C* (coniunxissent *doit être altéré*) *mq AB;* venalem exposuerunt] *AB* exhibuerant ven.; viagio] *AB* navigio. — 8. de suo hospitio] *AB* de domo sua (*comp.* § 21 in tali hospitio). — 9. illa] *mq AB;* cum bapt. fuisset] *AB* est b. et. — 11. ipsa] *mq C;* pulcritudinis] *C ajoute* et valoris. — 12. homo mundi] *AB* iuvenis in mundo; propter-precium] *mq C.* — 13. De uno *mq C;* iuvenis ut] *C* de uno quod; communi] *mq AB.*

panni. [14] Fecit iuvenis sicut ipsa preceperat et in die festo iocalia venalia exposuit; pannus a Soldano desideratur, quantum petit liberalissime elargitur. [15] Sed ad castrum Soldani iuvenis non accessit, licet multum fuit rogatus. [16] Regreditur ad virginem cum magnis et mirabilibus divitiis, possessiones et redditus emunt nec ipsa vult matrimonium copulare quousque plures divitias congregassent. [17] Emitur igitur ab ea sericum mire pulcritudinis et preciositatis, fiunt iocalia longe pulcriora et meliora quam prima. [18] Et pannus componitur tante pulcritudinis quod nunquam fuit visus talis. [19] Remittitur iuvenis apud Alexandriam cum informationibus primis et in die magne festivitatis pannus et iocalia extenduntur et de panno .x. milia librarum requiruntur. [20] Cui quantitati condescendens Soldanus propter amorem filie, verbis dulcibus seduxit iuvenem ut ad castrum ascenderet pro solutione habenda. [21] Qui cum fuisset castrum ingressus, statim capitur et eculeo elevatur et revelatur ab eo quod filia Soldani in Burdegala in tali carreria et in tali hospitio maneret. [22] Mittuntur galee illo manente capto; iuvencula reperitur, capitur et ad patrem reducitur valde tristis. [23] Iuvenis liberatur, tota pecunia sibi solvitur et apud Burdegalam est reversus. [24] Sponsa igitur non inventa, posita pecunia in redditibus apud Alexandriam est reversus cum uno pulcro iocali quod sibi dederat sponsa sua; per magnum tempus ibi moratur nec potest eam videre. [25] Tandem per subtilitatem sui hospitis cui secrete hoc revelaverat ductus ad quoddam viridarium eam videt et cognitus est ab ea; repelluntur ambo, sed ipse in civitate expectat. [26] Tandem corruptis custodibus sub similitudine emendi illud iocale quod ipsa sibi dederat, iuvenis introducitur, cum ea loquitur et conveniunt quod in determinato festo navigium preparasset, cum tunc ipsa oportunitatem fugiendi haberet et non alias. [27] Exit iuvenis letus, appropinquat festum determinatum sed navigium minime reperitur. [28] Tandem cum summo diluculo festivitatis tristis venisset ad portum, nec navis ibi esset aliqua, lugendo et flendo dixit : [29] O beate Nicolae, modo potestis optime restituere hoc quod in fabrica vestre

16. et redditus] *mq AB;* vult] *C* v. adhuc. — 17. pulcritudinis et] *mq C;* pulcriora et] *mq C.* — 19. apud] *B* ad. — 20. Cui quantitati] *AB* Cuiquam citati; ascenderet] *mq A.* — 21. eculeo.] *C* in e.; revelatur] *B* relevatur; tali carreria] *AB* camera. — 22. illo] *C* isto. — 24. apud] *C* ad; moratur] *A* morabatur. — 25. cui-revelaverat] *C* cum hoc s. revelaret; eam] *C* ubi eam. — 27. determinatum] *mq C.* — 29. potestis] *B* possetis, *A* posset;

ecclesie propter reverentiam Dei donavi. [30] Et dum sic fleret, vidit in capite portus quandam navem disponentem se ad recessum et scita veritate quod apud Burdegalam ibant, facto precio de naulo recessit ad locum per iuvenculam destinatum, et ecce iuvencula venit onerata gemmis et thesauro mirabili, et clam fugientes ambo sunt recepti in navi. [31] Qui cum apud Burdegalam terram accepissent et omnes thesauros de navi extraxissent, subito navis disparuit et completo matrimonio Deum et Virginem laudaverunt.

G. Huet.

reverentiam] *C* amorem. — 30. ibant] *AB* ibat; recessit] *C* accessit. — 31. de navi] *mq AB;* Virginem] *C* V. gloriosam.

LES DÉFENSEURS

DES CHATEAUX ET DES VILLES FORTES

DANS LE COMTAT-VENAISSIN

AU XIVe SIÈCLE[1]

L'armée du XIIIe siècle peut se répartir en trois éléments principaux : la noblesse, les bourgeois et autres habitants des villes, les mercenaires. Nous rechercherons ici en quelle proportion ces trois éléments se retrouvent dans les troupes pontificales au XIVe siècle.

*
* *

A l'époque féodale, la classe noble était par essence la classe militaire. C'est à elle qu'incombait le soin de défendre le pays. Logés dans les châteaux et les villes du Midi, les chevaliers en étaient les défenseurs naturels. Ils étaient tenus par leur serment d'hommage de s'acquitter du service militaire. Mais, dès la fin du XIIe siècle, seigneurs et chevaliers tâchaient de s'y soustraire le plus possible[2]. Au XIIIe siècle, l'habitude du rachat était générale[3]. Dans le livre rouge des comtes de Toulouse, docu-

1. Le présent article est un chapitre détaché d'une thèse de doctorat ès lettres sur *les Villes fortes et les châteaux des papes en France au XIVe siècle* que notre très regretté confrère Robert Michel achevait de rédiger quand il partit pour la guerre, où il trouva le 13 octobre 1914 une mort glorieuse (voir *Revue historique*, t. CXVIII, année 1915).

2. Particulièrement dans les états du comte de Toulouse. A Châteaurenard, on prévoit le cas où les seigneurs ne pourront se rendre aux chevauchées ordonnées par le comte de Toulouse. Kiener, *Verfassungsgeschichte der Provence*, p. 240, note 398.

3. Cf. Ch.-V. Langlois, dans *Histoire de France* de E. Lavisse, t. III, 2, p. 251.

ment capital pour l'histoire du Comtat-Venaissin à cette époque, apparaît la pleine décadence du principe féodal qui obligeait les vassaux à venir en aide à leur suzerain contre ses ennemis. Le service de chevauchée est habituellement remplacé par de l'argent[1]. Cette évolution alla s'accentuant au cours du XIVe siècle. Aussi, quand reparut l'état de guerre qui caractérisait les premiers temps de la féodalité, les chevaliers, devenus héréditaires, diminués en nombre, ayant perdu l'habitude de s'acquitter de leurs obligations militaires, ne semblaient pas en état de fournir, comme par le passé, aux châteaux et aux villes leurs défenseurs.

Et, de fait, les conditions dans lesquelles on voit la noblesse participer à la protection du pays sont caractéristiques de la décadence du système féodal. La classe militaire se refuse au service militaire. Le pape est obligé de la contraindre par force aux chevauchées[2] comme au service de garde. Celui-ci, de permanent qu'il était sans doute à l'origine[3], devenu temporaire, ne peut être obtenu sous cette dernière forme des nobles du Comtat qu'au prix d'ordonnances et de transactions sans fin[4]. En 1363, la communauté d'Oppède était obligée de plaider en justice contre les nobles qui refusaient de concourir à la garde de la ville. Le procès ne fut terminé qu'en 1383; il donna gain de cause à la communauté, mais pendant vingt ans les nobles s'étaient abstenus de tout service[5].

Ils ne consentaient à servir que moyennant finances. Depuis longtemps les rois de France avaient pris l'habitude d'engager des chevaliers à leur solde. Celle-ci, assez élevée, montait vers 1335 à vingt sous tournois par jour pour un banneret, à dix sous pour un simple chevalier, à cinq ou six pour un écuyer[6].

1. Cf. Girard, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1907, p. 3-4.
2. Arch. de Vaucluse, B 7, fol. 16 v°, 17.
3. Cf. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse*, p. 302.
4. A Robion, il fallut une ordonnance du vice-recteur Hugue de Laval, le 11 juin 1457, pour obliger les nobles à concourir à la garde de la ville conformément à une transaction du 20 juin 1355.
5. Arch. d'Oppède, AA 1, n° 15, et AA 1, n° 16; Girard, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1906, p. 67, et A. Rousset, *ibid.*, 1902, p. 160.
6. *Bibl. de l'École des chartes*, XX, 1880, p. 509; *Rec. des Ord.*, t. II, p. 123. Cf. A. Coville, dans *Histoire de France* de E. Lavisse, t. IV, 1, p. 17; Viard, dans *Revue des questions historiques*, 1896, p. 377; S. Luce, *la Jacquerie*, p. 34.

Les papes suivirent cet exemple. On rencontre nombre de chevaliers, damoiseaux et barons parmi les défenseurs d'Avignon, en 1355[1], et dans les troupes du châtelain d'Emposte, capitaine général de l'état pontifical. Leur salaire était à l'ordinaire de vingt florins par mois pour les simples chevaliers, de quinze ou douze seulement pour les damoiseaux; mais, pour les barons, il s'élevait jusqu'à trente ou même soixante florins[2].

Ces inégalités de solde s'expliquent aisément. Les barons, possesseurs de fiefs, arrivaient à l'ost suivis de chevaliers et de damoiseaux[3]. Ainsi Raimon de Durfort avait en 1358 dans sa suite un chevalier, vingt-trois damoiseaux et douze sergents[4]. Il était naturel de payer plus cher ses services que ceux d'un baron suivi d'une maigre escorte[5].

Comme les nobles, en ce même temps qu'ils combattaient à gages, continuaient pourtant de contribuer aux dépenses de la

1. Arch. Vat., *Intr. et ex.* 277, fol. 229 v°.

2. « De mense aprilis per totum mensem completum fuerunt ad stipendia domini nostri pape in comitiva domini castellani Amposte, capitanei generalis comitatus Venayssini et episcopatus Avinionensis pro domino nostro papa : II barones milites quilibet ad stipendia XXX flor. pro mense quolibet, et unus alius miles ad eadem stipendia : XC flor.; et VII alii milites ad stipendia eorum quilibet XX flor. pro mense : CXL flor.; et IV domicelli ad stipendia XV flor. pro mense cuilibet eorum : LX flor.; et CV alii domicelli ad vadia XII flor. pro mense : M II^c LX flor., et XII servientes Vascones pedites quorum quatuor pro uno homine armorum computantur : VI flor.; et LXXX brigantes ad stipendia V flor. pro mense : IIII^c flor., et III eorum conestabiles ad stipendia X flor. cuilibet pro mense quolibet : XXX flor.; et in avantagiis datis predictis duobus baronibus de Vasconia pro se et gentibus suis C XCVII flor. et med.

« Expense alie extraordinarie, inclusa bandiera II^c XXX III flor. IX sol. Summa : II^m IIII^c LII flor., XXI sol. » (Arch. Vat., *Collectorie* 262, fol. 174 v°). Cf. *Ibid.*, fol. 179. — « Die ultima maii... quilibet baronum qui sit miles habet in mense predicto stipendiaria quadruplicata que sunt LX flor.; item, dominus de Cossenayo qui est miles et baro et habet unum militem et XIII domicellos in societate sua recipit tam pro se quam sociis suis in isto mense, primo quia non erat bene equitatus medietatem tantum stipendiorum suorum... » (Arch. Vat., *Intr. et ex.* 277, fol. 229 v°).

3. Cf. note précédente.

4. « Item, solvi domino Raimundo Bern. de Duroforti, militi baroni, pro stipendiis unius mensis sui et unius militis et XXIII domicellorum et XII servientum peditum III^c LXII flor. » (*Ibid.*, *Collectorie* 262, fol. 184).

5. On s'explique de même l'inégalité de gages entre les barons chevaliers et les simples chevaliers (cf. Arch. Vat., *Intr. et ex.* 90, fol. 1 v°, 4 v°, 6 v°), et la grande différence de solde des *domicelli integri* et des *domicelli fracti* (*Ibid.*, *Intr. et ex.* 317).

guerre[1], il arrivait qu'ils recevaient d'une main ce qu'ils donnaient de l'autre et se payaient eux-mêmes, en quelque manière, une partie de leur solde. Dans divers comptes, on voit retenues sur celle-ci des sommes qu'ils devaient à titre de subside[2]. Ainsi barons, chevaliers et damoiseaux, dont la guerre était jadis la raison d'être, ne figurent plus dans les rangs de l'armée pontificale que comme stipendiés. Enrôlés, ils touchent un salaire fixe mensuel. La noblesse a cessé d'être le défenseur permanent et volontaire du pays; de féodale elle est devenue mercenaire[3]; « son service gratuit au profit de la communauté est devenu un service soldé au profit du souverain[4] ». Et, dans l'état de guerre du XIVe siècle, qui, par tant de côtés, rappelle l'état de guerre au milieu duquel s'était développée la féodalité, s'affirme la décadence du principe féodal.

*
* *

De bonne heure les vilains avaient vu peser sur eux un service militaire absolument parallèle à celui des chevaliers et qui se divisait également en service de garde dans les châteaux et villes fortes et en service de chevauchée[5]. Mais, par suite de la paix qui marqua la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle, ce double service s'était relâché. Force fut de le remettre en vigueur le jour où le pays fut menacé de toute part.

1. Cf. Girard, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1907, p. 21.
2. « [1358, 8 juillet]... Recepta subsidii facti per clerum, nobiles et communitates civitatum, castrorum et locorum comitatus Venayssini pro satisfaciendo genti armigere que in dicto comitatu pro ipsius custodia tenetur in comitiva domini castellani Amposte, capitanei dicti comitatus generalis domino nostro pape...; item, die XVIII mensis octobris, dictas magister Raimundus assignavit mihi Guillelmo Severii infrascriptos nobiles debere summas pecuniarum infrascriptas pro dicto subsidio detrahendas et retinendas de eorum stipendiis, videlicet dominum Bertrandum de Bedocio, L flor., Johanem de Baucio, pro domino Guillelmo, patre suo, LXXXVIII flor., dominum Philipum Astoaudi XXX flor., Guillelmum Malisanguinis de Insula, XV flor., Petrum Aurelle III flor.; dominum de Causans, II flor. » (Arch. Vat., *Collectorie* 262, fol. 180 v° et 181 r°).
3. Michelet, *Histoire de France*, t. III, p. 299.
4. Imbart de la Tour, *les Origines de la Réforme*, t. I, p. 373.
5. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse*, p. 381, et note 35. — Le service d'ost et de chevauchée était réclamé par la commune d'Avignon non seulement aux chevaliers et bourgeois de la ville, mais encore à tous les feudataires du dehors (Labande, p. 192-193).

La chose n'alla pas sans difficulté, notamment en ce qui concerne le service de chevauchée.

En 1368, Urbain V dut enjoindre à Philippe de Cabassole de contraindre par censure les habitants du Comtat à s'acquitter de leurs obligations militaires ainsi qu'il le leur avait déjà commandé[1].

Il fut également malaisé de forcer les habitants des villes et du plat pays à monter la garde dans les places fortes menacées ou dans les châteaux sur le territoire desquels ils demeuraient[2]. Les syndics de Châteauneuf-du-Pape, obligés par le viguier à tenir tous les jours quatre hommes de garde au château[3], firent appel au pape de cette décision en 1372[4].

Il était plus facile d'obtenir des habitants le service de guet dans leurs propres villes. La nécessité les contraignit rapidement à s'acquitter de ce devoir. C'était pourvoir à leur propre sécurité. De tous temps d'ailleurs, les villes fortes avaient été défendues par leurs bourgeois[5]. Mais ceux-ci, déshabitués par la paix de ce service, s'efforcèrent au XIVe siècle de s'en tirer par de simples subsides destinés à payer des mercenaires qui s'en acquitteraient à leur place. Ils se refusèrent, tant que la chose

1. Arch. de Vaucluse, B 7, fol. 16 v°, 17 et 47; Denifle, t. II, p. 513. — Un document de 1372 nous montre cependant des habitants de Carpentras allant à Mazan porter secours aux habitants de ce lieu attaqué (Arch. de Mazan, CC 94), mais on ne peut affirmer qu'il s'agisse là, à proprement parler, d'une chevauchée.

2. Au XIIe et au XIIIe siècle, cette obligation est souvent signalée dans les textes provençaux : cf. *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 428 (1190), n° 1018, p. 478 (1174), n° 1020, p. 480 (1218). — Cf. les lettres du 2 novembre 1359 pour contraindre les habitants de Vauvert, Aimargues, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Julien, Mauguio et autres villes voisines d'aller faire la garde à Aigues-Mortes, cette ville étant une clef du royaume : Arch. de l'Hérault, A 4, fol. 409 v°. Voir aussi A. Philippe, *la Baronnie du Tournel*, p. CII, et *Rec. des Ord.*, t. V, p. 467-468 (1371); t. IV, p. 297, n° 17 (1354).

3. « Quatinus nocte qualibet dicti consules mittent quatuor homines vigiles et pro custodia castri seu hospicii proprii reverendi in Christo patris et domini episcopi Avinionensis quod hospicium sive castrum est contiguum cum dicta villa Castrinovi... » (Arch. de Châteauneuf-du-Pape, AA 1, acte du 7 juin 1372).

4. *Ibid.* La communauté, disaient les consuls, n'avait jamais été tenue à cette obligation, « ymo dictus dominus episcopus de jure debet et ejus predecessor suis propriis sumptibus et expensis dictum castrum seu hospicium consueti sunt custodire seu facere custodiri temporibus retroactis ».

5. Cf. Flach, *les Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 348-349, note.

leur fut possible, à servir personnellement. Ils craignaient par-dessus tout se voir lier à jamais par des prescriptions et des ordonnances temporaires.

Ainsi, à Châteauneuf-du-Pape, les habitants ayant dû, au temps des Gascons, faire le guet, ce dont ils étaient désaccoutumés, ils eurent soin de spécifier que ce n'était que pour un temps et qu'ils ne devaient pas pour cela se trouver engagés dans l'avenir. Quand on voulut de nouveau les contraindre, ils protestèrent contre la servitude qu'on voulait leur imposer[1].

Le danger pressant n'en triompha pas moins de toutes les résistances. A Avignon comme à Carpentras, les habitants durent se résigner à faire le guet[2]. Dans la première de ces villes, tout chef de maison devait un jour de garde par semaine[3]. Dans les domaines du pape comme dans le royaume de France[4], dans les villes comme dans les monastères fortifiés[5], on voit, durant toute la seconde moitié du XIVe et au début du XVe siècle, les habitants faire le guet et monter la garde.

Pour obtenir cette remise en vigueur de coutumes abandonnées, il avait fallu les invasions constantes des routiers.

*
* *

Habitants du pays, nobles ou non nobles, ne suffisaient plus à sa défense. Les mercenaires étrangers, nombreux au

1. Arch. de Châteauneuf-du-Pape, AA 1 (acte du 7 juin 1372).

2. Denifle, t. II, p. 395, note 1. — Cf. Arch. d'Avignon, BB 1, fol. 87 v° : « Anno [1376] et die XVI mensis octobris, ... fuit ordinatum quod nulli stipendiarii habeantur expensis gabellarum ex eo quod pluria onera gabellarum evenerunt et quotidie emergunt, item ex eo quia verisimiliter dubitatur pro futuro tempore in consequentia traheretur, et fuit similiter ordinatum quod, cessante guerra, non fiant custodie per cives aut incolas histius civitatis, sed aura hoc faciat ut tenetur et consuevit, et quia dubitatur quod ipsi cives et incole nimium vexarentur tam in personis faciendo scubias quam in pecuniis. »

3. « Pro tutiori civitatis Carpentoratis custodia ordinatum extiterit quod quodlibet caput hospicii homin. dicte civitatis una die septimane cujuslibet custodiam et excubias faciat tam de die quam de nocte » (Acte du 7 février 1358; Arch. de Carpentras, BB 2, fol. 94).

4. Cf. Ordonnance de Charles V de 1367 : *Rec. des Ord.*, t. V, p. 16. Voir des textes très intéressants pour Pont-Saint-Esprit et Nimes dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1890, p. 107.

5. Cf. Moranvillé, *le Guet dans la prévôté de Château-Thierry en 1386*; cf. Denifle, t. II, p. 312.

XIIIe siècle, tiennent une part prépondérante dans l'armée du XIVe siècle.

Ils venaient des régions les plus diverses. Sous Grégoire XI, les défenseurs d'Avignon étaient pour la plupart originaires du Comtat et de Provence, mais beaucoup venaient de Normandie, de Picardie, de Savoie, de Lorraine, de Bourgogne, de Limousin, de Lyon, d'Uzès, de Viviers, de Cahors, de Saint-Flour, de Nîmes, de Mende, du Puy[1]. Les Italiens dominaient sous Urbain V. Ils étaient originaires le plus souvent des villes du Nord, de Milan, de Venise, de Plaisance, de Verceil, d'Arezzo, de Bologne, de Salone, mais on rencontre aussi des Siciliens venus de Palerme ou de Messine[2]. On trouve même des Espagnols[3]. Ces brigands, d'origine si différente, assuraient en 1357 la défense d'Avignon[4]. Dans tout le Comtat, ils constituaient le gros de l'armée pontificale.

Cette armée, après en avoir marqué les éléments et le caractère, il nous reste à en décrire l'organisation, à rechercher comment collaborent à la défense des châteaux et des villes fortes les divers éléments qui la composent.

***

Héritier du sénéchal, le recteur du Comtat avait, au début du XIVe siècle, au nombre de ses attributions la haute direction des affaires militaires[5]. C'était à lui que revenait le soin d'organiser la défense du pays ; il devait exiger le service militaire dû par les seigneurs et les communautés, commander les troupes, les passer en revue, visiter les places fortes, garnir les forteresses[6].

Mais, au temps des compagnies, l'état de guerre amena la concentration des pouvoirs militaires aux mains d'un capitaine général dont l'autorité s'étendit sur tout l'état pontifical français.

1. Cf. R. Michel, *la Défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI* (*Mélanges de l'École de Rome*, 1910, p. 142).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 143.
4. Denifle, t. II, p. 197, note 5.
5. Cf. Faure, *Histoire de la réunion de Vienne à la France* (Grenoble, 1907, in-8°), p. 58.
6. Girard, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1906, p. 33-34.

En 1303, lors de la guerre du sire de Mévouillon, le sénéchal du Comtat avait constitué un capitaine général de la guerre[1]; un demi-siècle plus tard, quand les routiers menacèrent à nouveau la tranquillité du pays, Jacques d'Albe, seigneur de Roquemartine, reçut un titre analogue[2]. En 1368, il était encore capitaine général du Comtat, de la ville et du diocèse d'Avignon[3]. Entre temps, en 1362, lors du départ d'Urbain V, Philippe de Cabassole, nommé recteur[4], avait profité de l'état critique du pays pour transformer son autorité en une véritable dictature militaire. Sous Grégoire XI, Juan Fernan de Heredia, châtelain d'Amposta, reprenait le titre de capitaine général[5]. Il avait commandé en 1357, en qualité de capitaine du Comtat, les troupes chargées de reprendre les châteaux de Lagnes et de Cabrières[6]. Le pape lui donnait le 5 août 1374 tous pouvoirs de visiter et fortifier les villes, châteaux et bourgs du Comtat et d'en organiser la défense par tous les moyens[7].

Ce généralissime des troupes pontificales que l'on voit ainsi apparaître en temps de guerre avait sous ses ordres divers capitaines et châtelains.

Ces derniers, au XIVe comme au XIIe siècle[8], étaient surtout chargés de veiller à la sécurité du *castrum*[9]. A leur titre de châtelain, ils joignaient souvent celui de viguier ou de capitaine[10]. Leur pouvoir s'exerçait dans l'enceinte des châteaux et des villes fortes et dans le territoire qui en dépendait[11].

1. Cf. Arch. Vat., *Collectorie* 494, fol. 77 v°.
2. Cf. Arch. de Châteauneuf-du-Pape, AA 1 (vidimus de lettres du 19 avril 1355).
3. Cf. Denifle, t. II, p. 513, etc.
4. Cf. Faure, p. 177; Girard, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1906, p. 40; Cottier, *Notice sur les recteurs du Comté Venaissin*, p. 70.
5. Arch. Vat., *Reg. Vat.* 266, fol. 91.
6. Arch. Vat., *Reg. Vat.* fol. 247 v°.
7. Arch. Vat., *Reg. Vat.* 266, fol. 92; cf. Mirot, *loc. cit.*, p. 588-589.
8. Cf. G. de Manteyer, *la Provence du Ier au XIIe siècle* (*Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes*, t. VIII, p. 418 et 438).
9. Arch. de Vaucluse, B 471, fol. 153.
10. « Peccunia soluta Gilberto Amalium, olim castellano et capitaneo Grilhoni tempore guerrarum » (Arch. Vat., *Collectorie* 263, fol. 59 v°).
11. Peut-être cette autorité dans le territoire dépendant du *castrum* tient-elle à ce que le châtelain dont il est question dans le texte ici désigné est aussi

Dans l'état pontifical comme dans le royaume, sans doute, les châtelains avaient pris au cours du XIVe siècle l'habitude de se faire remplacer. En 1355 et 1356, des ordonnances leur enjoignirent d'exercer leur office en personne[1].

Les palais pontificaux étant devenus dans la seconde moitié du XIVe siècle de véritables châteaux forts, leur commandement fut aussi confié à des châtelains qui recevaient un salaire annuel fixe[2].

Sous les ordres du capitaine général, à côté des châtelains et se confondant parfois avec eux, on trouve des capitaines plus ou moins importants suivant le poste qu'ils occupent. Il y en avait à Avidan, Valréas, Vaison, Carpentras, Pierrelatte, Monteux, Cairanne, l'Isle, Cavaillon, Bollène, Mormoiron, Ancezune, Caderousse, Mornas[3], Bonnieux, Pont-de-Sorgues, Malaucène et Pernes[4], Châteauneuf-du-Pape, Bédarrides[5], Noves, Barbentane, Saint-Laurent-des-Arbres[6].

Dans des cités comme Avignon et Carpentras, les capitaines étaient des personnages considérables. Ils avaient le titre de capitaines généraux de la ville. Leur nomination était faite soit par le pape, soit par la communauté elle-même[7].

Sous Urbain V et Grégoire XI, Juan Fernan de Heredia dirigea en personne la défense d'Avignon[8]. A la même époque, Pons Bermon était capitaine de Carpentras. Chargé d'organiser

viguier. Au XIIe siècle, le châtelain n'avait d'autorité que dans l'enceinte du *castrum*. Cf. G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 438.

1. *Rec. des Ord.*, t. III, p. 32, n° 22; t. II, p. 137, n° 29; t. III, p. 94, art. 3 et 4 (ord. de 1333). En 1425, le châtelain d'Oppède était possesseur d'une maison à Avignon où il résidait sans doute. Il était nommé à vie et on le voit succéder à son père dans sa charge et la transmettre à ses fils. Ainsi il semble qu'une sorte de dynastie administrative analogue à celle qu'on rencontre à l'origine de la féodalité se soit reformée au déclin des temps féodaux.

2. « [1363-1364]... Item, solvi Petro de Caylono, vicario et castellano Mornatii, pro stipendiis suis dicti anni in diversis solucionibus ad rationem LX flor. in anno » (Arch. de Vaucluse, C 128, fol. 33).

3. Arch. Vat., *Collectorie* 265, fol. 3.

4. Arch. Vat., *Collectorie* 265, fol. 2 à 4.

5. Arch. Vat., *Reg. Aven.* 149, fol. 140 (acte de 1362); *Collectorie* 89 (acte de 1387).

6. Arch. Vat., *Intr. et ex.* 294 (acte de 1361).

7. Cf. Viollet, *Institutions politiques*, t. II, p. 442-443.

8. R. Michel, dans *Mélanges*, 1910, p. 136. A partir de 1374, Juan Fernan de Heredia eut le titre de capitaine général de l'état pontifical.

la défense de la ville, il était tout ensemble commandant de la garnison et directeur des travaux de clôture, et recevait à ce double titre double salaire[1].

Les capitaines généraux d'Avignon et de Carpentras avaient sous leurs ordres un assez grand nombre de capitaines. Dans la première de ces villes, on en trouve un à chacune des gardes importantes; ainsi, en 1373, il s'en trouvait un à la garde de la porte et de la tour du Rhône, un autre au portail Saint-Lazare, un troisième au portail Saint-Antoine[2]. En 1366, il y en avait deux à ce dernier poste, deux également à la tête de pont[3]. A Carpentras, la ville était divisée en capitaineries ou circonscriptions militaires ayant à leur tête des capitaines. En 1367, on ordonnait à ceux-ci de rechercher et de mettre par écrit le nombre des personnes armées et des équipements disponibles qui se trouvaient dans leur capitainerie[4]. Ils avaient, dans les limites de celle-ci, la surveillance de certains travaux de fortification[5]. Leur salaire était généralement fixé à seize florins par mois[6].

1. « Soluciones facte per me... Poncio Bermundi pro stipendiis suis tanquam capitaneo et operario hujus civitatis Carpentoratis... » (1370, 3 juin) (Arch. de Carpentras, CC 156, fol. 61 v°). Cf. *Ibid.*, CC 154, fol. 238 v°; BB 7, etc.

2. R. Michel, *Mélanges*, 1910, p. 137 et suiv.

3. Arch. Vat., *Reg. Aven.* 164, *Urb.*, XV, fol. 611, 611 v°.

4. « Consilium tentum per dominum judicem super custodia ville... die secunda mensis augusti [1361] fuit deliberatum in consilio... quod capitanei ista die aportent nomina omnium hominum capitanerie eorum in scriptis sub pena xxv libr... » (Arch. de Carpentras, BB 4, fol. 61 v°); « Item, Poncius Bermundi, capitaneus Carpentoratis, attentis rumoribus inimicorum qui transire circa dicuntur, precepit capitaneis istius civitatis quatinus eant per eorum capitaneriam investigando et in scriptis redigant capita hospiciorum et personas portantes arma et quantitates arnesiorum et refferant capitaneo ante dicto » (*Ibid.*, BB 7, fol. 25).

5. « Quitacio Guillelmi Bertrandi et Bertrandi Recobrani, capitaneorum : Die xviii mensis julii M III° LX, cum diceretur quod Guillelmus Bertrandi et Bertrandus Recobrani capitanei olim in eorum capitaneria habuissent a Poncio Bermundi, tunc syndico universitatis Carpentoratis, xxx florenos auri de pecunia dicte universitatis pro faciendis verdesquis in dicta eorum capitaneria... » (Arch. de Carpentras, BB 3, fol. 78).

6. R. Michel, *Mél.*, 1910, p. 141. — A Mornas, à Pernes, à Pilles, à Vaison, à Caderousse, à La Palud on rencontre sous Grégoire XI des connétables dont les fonctions semblent analogues à celles des capitaines : Arch. Vat., *Collectorie* 265, fol. 2 à 4.

Brigands ou simples soldats composaient, sous les ordres des capitaines, la garnison des châteaux et des villes. Ils étaient nommés, du moins en Avignon, par le capitaine général de l'état pontifical[1] auquel appartenait aussi le droit de prononcer les révocations, sanction de toute faute grave telle qu'abandon du poste de la ville sans autorisation, prise de la garde sans équipement, mauvaise réponse au notaire chargé des rondes, insuffisance notoire. La prison punissait les fautes légères. Dès qu'un brigand venait à faire défaut pour une raison ou une autre, il était aussitôt remplacé[2].

Les brigands recevaient un salaire de quatre à six florins par mois. Sur cette solde, on leur retenait leurs absences dont on inscrivait le nombre sur les comptes[3]. Les gardes se divisaient en gardes de jour et gardes de nuit, en sorte que le moindre poste occupait au moins deux brigands qui veillaient l'un le jour, l'autre la nuit[4].

A côté des brigands proprement dits, divers écuyers et notaires contribuaient aussi à assurer la garde des portes de villes. Les uns, appelés « visiteurs », étaient chargés, à Avignon, de donner chaque soir le mot d'ordre pour la garde de nuit et de faire les rondes; ils recevaient douze florins par mois[5]. D'autres, porteurs des clés, ouvraient et fermaient les portails; au nombre de deux en 1373, ils étaient chargés chacun d'une moitié de la ville; leur salaire était à l'ordinaire de onze florins. Des notaires tenaient le rôle des diverses gardes et s'assuraient jour et nuit de leur accomplissement; ils notaient les absences. Les comptes de Grégoire XI mentionnent en outre un garde de l'artillerie et un maître charpentier de la ville, payés l'un vingt florins par an, l'autre de trois à cinq florins par mois[6].

L'importance numérique des garnisons pontificales n'était pas très grande. Quatre ou cinq cents mercenaires défendaient

1. Arch. Vat., *Reg. Aven.* 164, fol. 625 v°; cf. R. Michel, *loc. cit.*, p. 139-140.
2. *Ibid.*, p. 139.
3. *Ibid.*, p. 147 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 140.
5. *Ibid.*, p. 141-142. A Carpentras, quatre hommes étaient chargés de même de visiter les gardes des portails. L'un allait du portail d'Orange au portail de Mazan, l'autre du portail de Mazan au portail Notre-Dame, le troisième du portail de Notre-Dame au portail de Monteux, le dernier du portail de Monteux à la porte d'Orange. Arch. de Carpentras, BB 17, fol. 11 (1390).
6. R. Michel, *Mélanges*, 1910, p. 142.

Avignon en 1357[1], et une centaine de brigands suffisaient à garder, sous Urbain V et Grégoire XI, les nombreuses portes de la ville[2]. En mai et juin 1366, ils étaient répartis entre le pont du Rhône, la tour neuve qui en défendait l'entrée, la barricade établie en cet endroit, le portail Saint-Jacques, la tour Sainte-Marthe ou des Miracles, les portails des Miracles, Saint-Antoine, Imbert, Saint-Lazare, Saint-Urbain ou des Salins, Saint-Geniès ou de la Palefrenerie et la porte Aurose. Deux veilleurs étaient placés dans le campanile de Notre-Dame des Doms, qui servait de tour de guet[3].

Le nombre des brigands affecté à chacune de ces différentes gardes différait suivant l'importance du poste à surveiller. Le pont du Rhône, point stratégique capital, était mieux défendu que tout autre; les brigands n'y sont jamais moins de six, parfois plus de douze, seize même en 1373, sans parler du capitaine qui les commande. Les gardes des portes Saint-Antoine, Imbert et Saint-Lazare étaient ensuite les plus importantes, mais elles n'occupaient pas plus de six ou huit gardes chacune en 1366-1368, et de dix à quinze en 1373[4].

D'une manière générale, on peut dire qu'il y eut sous Grégoire XI accroissement du nombre des gardiens de la ville[5].

Nous sommes moins bien renseignés sur le nombre de ceux de Carpentras. Mais on peut être assuré qu'il suffisait d'une garnison plus restreinte encore.

Non seulement la nouvelle enceinte était beaucoup moins avancée à une époque où celle d'Avignon était presque terminée, mais elle avait un périmètre beaucoup moins étendu et ne comptait que quatre portes. En 1361, on décidait d'engager aux frais de la communauté huit gardiens des portails; ils recevaient vingt-cinq florins par an[6]. Quatre ans plus tard, leur

1. « ... Ordinavit quod pro custodia civitatis Avinionensis tenerentur et haberentur IIIc pedites armati vocati briganti... » (Denifle, t. II, p. 197, note 5).

2. Cf. R. Michel, *Mél.*, 1910, p. 147 et suiv. En décembre 1362, on dépensait seize cents florins pour les gages de cinquante hommes d'armes et de cent brigands préposés à la garde d'Avignon. Arch. Vat., *Intr. et ex.* 304, fol. 189.

3. *Mél.*, 1910, p. 137.

4. *Ibid.*, p. 137 et suiv.

5. *Ibid.*, p. 138 et suiv.

6. « Super habendis brigandis ad custodiam portalium. Die XIX mensis octobris... fuit ordinatum quod VIII brigandi oriundi de Carpentorate seu habitatores boni et sufficientes conducantur ad expensas universitatis Carpentoratis

nombre était porté à douze[1]. Ainsi, il suffisait de deux ou trois défenseurs à chacune des portes. Il en allait de même à l'Isle où le juge ordonnait le 16 décembre 1377 de faire garder chaque porte par deux hommes[2], et à Cavaillon où, à la fin du XIVe siècle, quatre brigands veillaient à chacun des portails[3].

Les troupes chargées de la défense des petites villes étaient encore moins nombreuses. En 1360, Bertran d'Angoulême allait avec vingt-cinq brigands et leur capitaine protéger le lieu de Saint-Laurent-des-Arbres[4]; un même contingent assurait en 1358 la protection de Bonnieux.

Il en allait de même de la garnison des châteaux forts. Certains d'entre eux pourtant exigeaient de nombreux défenseurs, tel le palais des papes d'Avignon, occupé en 1398, d'après certains auteurs, par plus de trois cent cinquante hommes d'armes[5] et pour lequel nous possédons une liste de deux cent vingt-six prélats, clercs ou soldats concourant cette année-là, le 26 octobre, à sa défense[6].

pro custodia portalium civitatis Carpentoratis ad unum annum et quod pro anno quolibet cuilibet servienti xxv floreni auri tribuantur pro salariis » (Arch. de Carpentras, BB 4, fol. 67 v°).

1. « Preceptum custodum portalium : die XXIIda mensis maii, reverendus pater et dominus dominus Philippus, miseratione divina patriarcha Jerosolimitanus, rector comitatus Venaissini pro domino nostro papa, attendens pericula imminentia societatum que sunt ultra Rodanum que intendunt transire, et attenta negligenti custodia portalium, precepit Poncio Bermundi, capitaneo civitatis Carpentoratis, ut habeat XIIcim bonos custodes, homines bene armatos ad custodiendum duo portalia, dumtaxat per unum mensem... » (Arch. de Carpentras, BB 6, fol. 48 v°). A la fin du XIVe siècle, ils étaient quatre à chaque portail, deux sur le portail, deux au pied; dans chaque quartier de la ville, quatre hommes montaient chaque nuit la garde sur chaque tour; deux d'entre eux restaient toujours éveillés, l'une sentinelle fixe, l'autre sentinelle mobile (Arch. de Carpentras, BB 17, fol. 10 v°, acte de 1391).

2. Arch. de L'Isle, BB 1, fol. 11 v°.

3. On organisait dans cette ville à la fin du XIVe siècle une compagnie de quarante-deux hommes destinée à sa protection. Arch. de Cavaillon, BB 1.

4. « XXVIII dec. fuerunt soluti... Bertrando de Engolisma, domicello Caturcensis diocesis, misso cum XXV brigandis et eorum capitaneo ad custodiendum locum de sancto Laurencio de Arboribus, Avinionensis diocesis, pro vadiis et salariis predictis brigandis, ipso manualiter recipienti CLXII flor. » (Arch. Vat., *Intr. et ex.* 293, fol. 222 v°).

5. « Tunc temporis Papa magnam hominum armorum provisionem congregavit in palacio usque ad numerum CCCtorum quinquaginta et amplius » (*Chronographia regum Francorum*, éd. Moranvillé, t. III, p. 155). Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 198, note.

6. *Ibid.* — Sur les gardes du palais d'Avignon au début du XVe siècle, cf. Arch.

A Sorgues, où l'on avait dû placer, dès 1357, des veilleurs[1], certains familiers étaient employés en 1362 à la garde du palais[2], mais rien ne permet d'évaluer leur nombre. Nous savons par contre qu'à la même époque cinquante brigands avaient mission de protéger les forteresses de l'évêché d'Avignon et le château de Mornas[3] et qu'en 1365 on se servait de chiens pour garder celui de Monteux[4].

Il est probable qu'au milieu du XIVe siècle beaucoup de châteaux n'avaient point de garnison; on ne leur en donnait qu'en temps de guerre. Il fut difficile de les pourvoir tous en même temps quand vinrent les compagnies. Urbain V se plaignait en 1369 de la mauvaise défense du château de Courthezon[5].

*
* *

On ne saurait s'étonner de cet état de choses. La population restreinte des villes médiévales, particulièrement décimée dans

Vat., *Instr. miscell.*, an. 1406-1411, pièce n° 32. — En 1360, on avait acheté seize lits pour les chevaliers et gens d'armes logés dans le palais pour le défendre. *Ibid.*, *Intr. et ex.* 293, fol. 223. En cas de danger, on armait tous les familiers qui y demeuraient. Cf. Froissart, éd. Luce, t. V, p. 94; Denifle, t. II, p. 197, note 5.

1. Arch. Vat., *Intr. et ex.* 269, *passim* (non folioté); cf. *Ibid.*, *Collectorie* 264, fol. 52 (1377).

2. « [13 août]... Solvi Bertrando de Falgayracio, servienti armorum domini nostri pape, castellano Pontis Sorgie, Avinionensis diocesis, pro eodem domino nostro papa pro sallariis sive expensis per ipsum solvendis certis familiaribus per ipsum castellanum receptis ad custodiam palacii dicti loci... XXX flor. Francie » (*Ibid.*, *Reg. Aven.* 149, fol. 140).

3. *Ibid.*, *Intr. et ex.* 293, fol. 222.

4. « [11 mars]... computabat clavarius de Montiliis se dicto tempore expendisse in expensis... ac tenendis gachia, porterio et canibus ad custodiam dicti castri et multis reparationibus ibidem mandato superiorum factis in perditione provisionum in dicto castro tempore guerre positarum » (*Ibid.*, *Collectorie* 263, fol. 249 v°). Il semble d'après ce texte que le château de Monteux ne fût occupé d'une garnison qu'en temps de guerre.

5. « Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Philipo, olim patriarche Jerosolimitani, sancte romane ecclesie cardinali, salutem et apostolicam benedictionem. Excertis causis circumspectionem tuam solitam reddimus attentam quod castrum Curthedonis, Auraycensis diocesis, facias melius solito custodiri nec in ipsum gentes dilectorum filiorum nobilium virorum principis Auraycensis et fratrum suorum aut dilecte in Christo filie nobilis mulieris Catherine domine dicti castri intrare permittas... Datum Rome, apud Sanctum Petrum II nonas novembris pontificatus nostri anno septimo » (Arch. de Vaucluse, B 7, fol. 53, copie du XVe siècle).

le Comtat au cours de la seconde moitié du xivᵉ siècle, avait peine à assurer dans les petites localités même de faibles garnisons.

A Châteauneuf-du-Pape, les habitants se déclaraient incapables, vu la diminution de leur nombre, de pourvoir à la garde des remparts.

Les troupes mercenaires, rares et mal organisées, ne les suppléaient encore que de manière très imparfaite. Si l'on songe qu'il n'y avait pas une ville, pas un château dans l'état pontifical qu'il ne fallût garnir de troupes et où l'on ne dût faire le guet jour et nuit, on se rendra compte des difficultés créées par le nouvel état social et de la peine que devaient avoir la chambre apostolique et les communautés à trouver du jour au lendemain les défenseurs dont elles avaient besoin.

Mais, à mesure que se prolongeait l'état d'insécurité, les garnisons accrues tendaient à devenir permanentes. Partout on s'occupait de recruter des mercenaires, d'organiser et d'armer les habitants des villes. Les comptes nous montrent armures, cuirasses, mailles de fer, gorgerins, pourpoints, guisarmes, arbalètes à tour, carreaux arrivant en masse de Toulouse, de Marseille, de Gênes à Noves, à Barbentane, à Carpentras, à Sorgues, à Avignon[1].

Ainsi grossissait petit à petit la troupe des défenseurs de l'état pontifical, ainsi se préparait dans toute la France, par l'accroissement de l'armée mercenaire et son emploi constant, l'organisation de l'armée permanente que Charles VII réalisera de façon définitive au siècle suivant.

A l'époque qui nous occupe, celle-ci n'existe pas encore et l'armée féodale n'existe plus.

En ces temps de troubles et d'anarchie où les princes se trouvent avoir subitement besoin d'un grand nombre de soldats, ils n'en ont pas à leur disposition et doivent recourir à mille expédients pour se les procurer. Par malheur, les moyens qu'ils emploient pour combattre la guerre l'alimentent en quelque sorte. C'était risquer de la rendre éternelle qu'opposer des mercenaires aux routiers, anciens mercenaires.

1. Arch. Vat., *Intr. et ex.* 277, fol. 229; Arch. de Carpentras, BB 3, fol. 37 vᵒ; BB 11, fol. 43-44; BB 15, fol. 35 vᵒ; Arch. Vat., *Reg. Vat.* 238, fol. 13 vᵒ, etc.; cf., pour la première moitié du xivᵉ siècle, *Ibid.*, *Intr. et ex.* 277, 40, fol. 110, 229, et *Collectorie* 448, fol. 56, etc.

Après avoir servi dans quelque armée, les « brigands » licenciés s'en allaient dévaster d'autres contrées où il fallait leur opposer de nouveaux « brigands » qui devenaient souvent routiers à leur tour.

L'heureuse fortune de tant d'aventuriers devenus grands seigneurs, possesseurs de châteaux et de villes[1], excitait à les imiter nombre de cadets de famille ou même de simples roturiers.

En combattant les mercenaires par les mercenaires, on prolongeait des maux qui ne pouvaient finir qu'en emmenant hors du royaume ces bandes dévastatrices ou en les enrôlant dans une armée permanente.

Nous n'avons pas à rechercher ici comment on employa ces divers moyens, comment prit fin l'état de choses que nous avons décrit. Il importait seulement de montrer le caractère mercenaire de l'armée pontificale au XIV[e] siècle, et l'étroite corrélation qui existe entre l'état social de la France à cette époque et l'évolution de ses institutions féodales et militaires.

Robert ANDRÉ-MICHEL.

1. Cf. Durrieu, *les Gascons en Italie*.



NOUVELLES ACQUISITIONS

DU

DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PENDANT LES ANNÉES 1913-1914.

(Suite et fin[1].)

22217-22219. Recueil d'actes et pièces originales diverses, classées par ordre chronologique, du XIVe au XVIIIe siècle.

I (22217). Années 1387-1597. — 48 feuillets.

II (22218). Années 1602-1697. — 262 feuillets.

III (22219). Années 1532-1790. — 171 feuillets.

XIVe-XVIIIe s. Parch. Trois volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22220. Mélanges historiques, classés par ordre chronologique, de 869 à 1822.

Copies et quelques documents originaux. On y remarque : Fol. 6. Copie de différentes bulles de papes concernant Saint-Martin de Tours. — Fol. 63. Accord entre Claude de Bourré, seigneur de Jarzé, et Symon de Chyvré, sieur de La Roche (1535). — Fol. 68. Testament de François, duc d'Alençon (1584). — Fol. 83. « Discours au Roi. Sire, comme j'ay veu tant de foiblesse parmy les grans... » — Fol. 105. « Saisie réelle de XII^{c}LX livres sur les tailles » (1646). — Fol. 109. Concession au prieuré de Saint-Éloi de Noyon d'une partie du bras de saint Blaise conservé à Saint-Corneille de Compiègne (1648). — Fol. 110. « Contrat de mariage de Madame la grande-duchesse de Toscane; du 18 avril 1661. » — Fol. 123.

1. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVI, p. 5.

« Discours prononcé à l'ouverture de l'Académie d'architecture, le mardy 5e may 1699. » — Fol. 125. « Question de préséance entre les avocats du bailliage et présidial de Saint-Pierre. » — Fol. 130. Fragment d'un panégyrique de la reine Anne d'Autriche. — Fol. 145. « Apologia candidatorum medicinæ adversus baccalaureos. » — Fol. 132. « Plan de la Grande Chambre,... lorsque le roy Louis XV a esté au Parlement le 12 septembre 1715. » — Fol. 164. « Requeste présentée à Mrs de la Chambre des vaccations par le sieur Samson, maître des hautes-œuvres de Paris, en octobre 1753. » — Fol. 173. Copie d'une lettre de Latude. — Fol. 177. « Contrat de mariage du Dauphin [Louis XVI] et de Marie-Antoinette d'Autriche » (14 avril 1770). — Fol. 185. Remontrances du Parlement (avril 1771). — Fol. 201. « Description d'une fête donnée à Mme la duchesse du Maine par M. l'abbé de Pompone en sa maison de Nogent, le mercredi 17 juin. » — Fol. 205. « Mémoire au Roy pour Dom Louis Berryer, prieur titulaire du prieuré conventuel de Perrecy. » — Fol. 219. « Jugement concernant les Canadiens. » — Fol. 238. « Relation détaillée des faits qui se sont passés à Paris dans la journée du 3 juin 1822, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Lallemant, » tué en 1820 sur la place du Carrousel par un soldat de la Garde royale. — Etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 248 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22221. Mélanges historiques et généalogiques.

Fol. 1. Testament de la reine Charlotte de Savoie (1483). — Fol. 2. « Discours du roy Henry III à un personnage d'honneur et de qualité, estant près Sa Majesté, des causes et motifs de la Saint-Barthélemy. » — Fol. 7. « Negotiation du duc de Feria, ambassadeur du roy des Espagnes aux Estats generaux du royaume de France, tenuz à Paris en 1593, pour l'establissement d'une royauté en icelui. » — Fol. 13. « Articles accordez entre le Roy et Monsr le duc de Lorraine pour finir et terminer la guerre qui est entre eulx » (1594). — Fol. 15. Lettre au roi sur le siège d'Amiens. — Fol. 17. « Discours de ce qui s'est passé à Rome pour l'absolution donnée au roy » Henri IV. — Fol. 19. « Responce de Monseigneur à la lettre que le Roy luy escriveit le 2e aoust [1600], dont je vous envoyay coppie de Loches, » par M. d'Épernon. — Fol. 21. « Copie de la lettre escrite par la Royne après le partement de M. le Prince, en l'an 1614. » — Fol. 30. Séjours de la Cour en 1701. — Fol. 32. Tableau généalogique se terminant à Henri III (1574). — Fol. 33.

« Généalogie de Messeigneurs les princes ducs de Bourgogne, Anjou et Berry, » par Chevillard. — Fol. 34. « Généalogie de la maison de Milon. » — Fol. 36. « The genealogie of the... familie of the Copley... » — Fol. 43. « Généalogie de la maison de Savoye. » — Fol. 49. Concession par Napoléon Ier d'armes à la ville de Dijon (1811). — Etc.

xvie-xixe s. Pap. 59 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22222. Mélanges historiques.

Fol. 1. Notes et extraits divers de l'abbé Barthélemy. — Fol. 44. Fragment d'une histoire des Perses et des Égyptiens. — Fol. 79. Notes historiques de D. Chantelou : listes de ducs de Gascogne, rois ou princes de Dononée, barons et comtes de Laval, comtes d'Amiens, sires de Vitré, rois d'Arles et de la petite Bretagne. — Fol. 110. Notices biographiques et extraits historiques, de Nicolas Clément (cf. nouv. acq. fr. 22223). — Fol. 149. Notes sur les travaux de copies de documents historiques faits pour ou chez Colbert. — Fol. 196. Notes et extraits divers de l'abbé de Targny. — Fol. 237. Compte-rendu par M. de Chambure de l'Étude sur saint Bénigne, de l'abbé Bougaud. — Fol. 250. « Documents inédits sur la famille de Flotte de Montauban, » par Ch. Charronnet. — Fol. 256. « Notice historique sur Ripaille en Chablais, » par A. Lecoy [de la Marche]. — Fol. 286. Copies de chartes de Fontevraud, par P. Marchegay. — Fol. 305. « Procès criminel contre Jacques de Brezé » (1481), par Lucien Merlet. — Fol. 326. « Du droit de quintaine en Bretagne, » par L. Rosenzweig. — Fol. 330. « Essai sur l'histoire de l'instruction publique en France sous les Mérovingiens, par René de Saint-Mauris. »

xviie-xixe s. Pap. 391 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22223. Mélanges historiques et chronologiques.

Fol. 1. Papiers de Nicolas Clément (cf. nouv. acq. franç. 22222, fol. 110) : « Hortus Meudonianus ; » — « Listes des ambassadeurs et autres ministres de nos roys à Rome » (fol. 5) ; — Notes d'événements survenus en 1642 et 1643 (fol. 39) ; — « Inventarium manuscriptorum quæ in bibliothecâ Angelicâ Romanâ Patrum Augustinianorum anno 1679 existunt... circa disputationes de Auxiliis... » (fol. 62). — Fol. 77. « Cognitio et disquisitio temporum, a R. P. Meron, ex bibliotheca fratrum Minorum magni conventus Parisiensis, 1717. » — Fol. 87. Histoire et chronologie de la Chine, par le R. P. Meron ; etc. — Fol. 117. Extraits de divers manuscrits

français relatifs à la chasse, quelques-uns de la main de Lacurne de Sainte-Palaye.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 208 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22224. Mélanges historiques et judiciaires.

Fol. 1. « Copie d'un cahier contenant des faits historiques du tems des regnes des roys Charles 6 et Charles 7, et depuis 1408 jusques en 1460. » — Fol. 16. Copies de lettres de Catherine et Henri de Navarre au baron de Rabat (1563-1592). — Fol. 29. « Aux loyaux bergers et honnêtes bergères tenant la Cour pastorale à Sceaux, » supplique de Fr.-J. de Beaupoil. — Fol. 32. « Remonstrance apologétique sur le mescontentement que M. le duc de Beaufort, commandant... les vaisseaux ronds du Roy en la Méditerranée, se plainct d'avoir receu de M. le grand maitre de Malthe, par le refus de la qualité d'Altesse... » — Fol. 72. « Estat du departement faict par l'Assemblée generalle du Clergé de la somme de 1,650,000 livres » (19 juillet 1657). — Fol. 77. Fragment des Mémoires du maréchal de Villars. — Fol. 125. « Lettre du roi de Prusse au prince royal son frère, en lui adressant l'histoire de la maison de Brandebourg. » — Fol. 128. « Mémoire pour M. l'ambassadeur de Malte contre la demoiselle Prevost » (avril 1726). — Fol. 135. « Observations sur la Curlande. » — Fol. 140. « Prières des Turcs contre les Chrestiens au siège de Vienne. » — Fol. 142. « Mémoire pour les trois ordres des États. » — Fol. 146. « Discours de M. L.-G. Cahier sur la journée du 20 juin 1792... » (autographié). — Fol. 163. « Mémoire pour Charles Godefroy de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et d'Albret,... contre le sieur comte de Marcellus et autres détenteurs... du duché d'Albret. » — Fol. 237. Réponse au mémoire de Joubert contre l'arrêt du 7 décembre 17..., qui l'avait privé de la cure de Sargé, dont il avait reçu les provisions de la cour de Rome; copie de Buvat. — Fol. 262. « Précis pour le marquis de Saint-Simon, » au sujet de la grandeur à lui conférée par le roi d'Espagne. — Fol. 265. « Mémoire au sujet de l'instance pendante au Parlement... pour les officiers du Conseil d'Artois contre les marguilliers et paroissiens de Saint-Aubert d'Arras... » (1747). — Fol. 268. « Mémoire pour M. de La Roche-Aymon, archevêque de Toulouse, » au sujet de la baronnie de Verfeil. — Fol. 281. « Mémoire au sujet de l'échange projetté entre M. de Nantouillet et les dames religieuses de Gif. » — Fol. 287. « Observations sur la

consultation donnée par M. d'Hermand à la communauté des Juifs portugais de Bourg-Saint-Esprit, près Bayonne, dattée du 20 décembre 1757. » — Fol. 308. « Investiture de Monaco. » — Fol. 315. « Gibier. Arrêt du Parlement du 21 juillet 1778. » — Fol. 327. « Arrêt rendu au Conseil privé du Roy, le 30 juillet 1698, qui casse et annule l'arrêt du Parlement de Rouen, du 29 juillet 1697, » contre François Pigeon, curé de Hudismenil, au diocèse de Coutances, accusé de mauvaises mœurs. — Fol. 339 et 343. Lettres de M. de Saint-Florentin à Bignon et pièces relatives à un mémoire de M. de Monclar au sujet des droits du Roi sur Avignon et le Comtat-Venaissin (1768). — Fol. 341. « Extrait de la correspondance de D. Berthod, depuis septembre 1774, » sur les manuscrits de Bruxelles, etc. — Fol. 363. Notes de Glier adressées à Moreau, en 1784, sur les travaux du Cabinet des chartes. — Etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 382 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22225-22233. Papiers relatifs à l'histoire du Tiers-État, provenant d'Augustin Thierry : copies et analyses tirées de divers dépôts d'archives et d'ouvrages imprimés; pièces imprimées et copies du XVIIIe siècle.

I (22225). Amiens; XIIIe et XIVe siècles. — 495 feuillets.

II (22226). Amiens; XVe siècle. — 533 feuillets.

III (22227). Amiens; XVIe siècle. — 544 feuillets.

IV (22228). Amiens; XVIIe siècle. — 339 feuillets.

V-VII (22229-22231). Amiens; XVIIIe siècle. — 351, 431, 494 feuillets.

VIII (22232). Rapport d'Augustin Thierry sur les travaux de la Collection des Monuments de l'histoire du Tiers-État. — Notes diverses, inventaire de pièces, extraits de comptes des Archives municipales d'Amiens. — Copie du compte de maître Robert aux Cousteaux, grand compteur de la ville d'Amiens, pour l'année 1418-1419 (fol. 228). — 346 feuillets.

IX (22233). Abbeville; XIVe-XVIIIe siècle. — 264 feuillets.

Cf. les mss. nouv. acq. franç. 3375-3429, 3432-3477 et 6359.

XVIIe-XIXe s. Pap. Neuf volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22234. Mémoires et documents sur les États généraux et provinciaux.

Fol. 6. « Procès-verbal des délibérations prinses en l'assemblée des trois États du royaume de France de la langue d'oüil, mandés à

Paris, au 15 octobre 1356, par le duc de Normandie. » — Fol. 40. Mémoire sur les États de Bretagne. — Fol. 56. « Estat des noms des députéz convoqués par le Roy en l'assemblée tenue à Rouen, par son commandement, en l'année 1596, départis en trois chambres, à sçavoir celle de Monseigneur le duc de Montpensier, celle de Monsieur le duc de Retz et celle de M. le maréchal de Matignon. » — Fol. 63. « Lettre circulaire pour la convocation des Estats généraux de par le Roy » (Saint-Germain-en-Laye, 23 janvier 1649). — Fol. 93. « Mémoire sur les Estats généraux et provinciaux du Royaume et sur l'autorité des parlemens relativement au même objet. » — Fol. 134. Papiers de M. de Castries sur les États provinciaux (cf. mss. fr. 7508-7510). — Fol. 223. « De la convocation des États généraux et des divers ordres qui doivent les composer. » — Fol. 236. « Traitté des États généraux, » par « L. L* D. B* ». — Fol. 274. « De l'état de noblesse en France suivant les représentations des trois ordres dans les assemblées de la nation, ou Recueil des cahiers des États généraux et avis des Assemblées de notables concernant les nobles, précédé d'observations sur plusieurs points importants qui y sont traités, » par Chérin.

XVIIIe s. Pap. 406 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22235. Mémoires divers sur la Pairie.

Fol. 2. Procès-verbal du lit de justice du 16 décembre 1527. — Fol. 48. « Copie collationnée d'un arrêt du Conseil d'État du Roi rendu sur la contestation mue entre mes seigneurs les ducs et pairs et M. l'archevêque de Bordeaux, le 25 novembre 1720. » — Fol. 50. « Mémoire des prérogatives que les ducs ont perdues depuis la régence de S. A. R. et de quelques autres qui leurs ont esté ostées sur la fin du règne de Louis XIV, qui anéantissent totalement cette dignité. » — Fol. 98. « Mémoire sur la question de savoir si le Parlement peut convoquer ou inviter les pairs sans la permission du Roi, à l'occasion de l'arrêté du 28 novembre 1760. » — Fol. 144. « Réflexions sur la convocation des princes du sang et des pairs par le Parlement de Paris. » — Fol. 178. « Mémoire fait pour Monsieur le duc de La Trimouille » (mars 1728). — Fol. 186. « Réponse briève au mémoire de M. de S[aint-]S[imon] ; » copié le 7 mai 1728.

XVIIIe s. Pap. 237 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22236. « Mémoire sur la pairie, lu par M. de Vaudeuil à l'assemblée des Chambres, du 29 may 1764. »

XVIIIe s. Pap. 102 feuillets. 310 sur 200 millim. Demi-rel.

22237. Recueil de pièces, dont quelques-unes originales, concernant la légitimation du duc du Maine et du comte de Toulouse (1694-1717).

XVIIIe s. Pap. 256 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22238-22239. Recueil de lettres patentes, ordonnances, arrêts du Parlement, du Conseil d'État, de la Cour des Aides, etc., rangés par ordre chronologique.

I (22238). Années 1524-1679. — II (22239). Années 1680-1787.

XVIe-XVIIIe s. Pap. 307 et 258 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22240. Tables provenant de Clairambault.

Fol. 1. Tables d'arrêts du Conseil pour les années 1715, 1719 et 1720. — Fol. 37. Fragments de table de la collection Clairambault (Notre-Dame, O et T-V).

XVIIIe s. Pap. 76 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22241-22242. Mélanges sur l'histoire des Parlements.

I (22241). Fol. 2. « Harengue aux assises de Bar et en la lecture des lettres d'intendant de justice » (XVIIe siècle). — Fol. 7. « Harengue en prenant congé du parlement de Saint-Mihel en l'audience » (XVIIe siècle). — Fol. 9. « Table des matières contenues aux plaidoyers de Me Pierre Séguier, advocat du Roy et depuis président, depuis 1551 jusque en 1566. » — Fol. 24. « Relation de ce qui s'est passé au Palais-Royal et au Parlement en febvrier et en mars 1644. » — Fol. 26. « Harangue faitte par M. Talon, advocat général au Parlement de Paris, au Roy et à la Royne, y estant en personnes, séant en son lict de justice, le mardy 16 janvier 1648. » — Fol. 29. Table des édits et ordonnances concernant le Parlement de Flandre, et liste de ses présidents, chevaliers d'honneur, conseillers, avocats et procureurs généraux. — Fol. 38. Édit du mois d'août 1669, concernant les appels portés devant les parlements et les présidiaux (expédition authentique). — Fol. 42. Édit du mois d'août 1669, portant suppression des receveurs et contrôleurs particuliers des domaines (expédition authentique incomplète). — Fol. 46. Édit du 15 mars 1673 sur les rôles d'audiences du Parlement de Paris. — Fol. 59. Compliment adressé, au lendemain de la Saint-Martin de l'année 1689, par l'avocat Herrard au premier président de Harlay. — Fol. 63. Arrêts du Parlement relatifs à l'enregistrement de l'acte de renonciation de Philippe V, roi d'Espagne, à la

couronne de France (15 mars 1713). — Fol. 67. « Relation du cérémonial observé au Parlement pour l'ouverture du testament de Louis XIV. » — Fol. 74. « Très humble et très respectueuses remontrances présentées au Roy..., le lundy 27 juin 1718, par les gens tenans sa cour de Parlement. » — Fol. 122. « Représentations au sujet des distinctions prétendues par les ducs et pairs, faites à M. le duc d'Orléans, régent, par les députtés du Parlement de Paris. » — Fol. 130. « Très humbles et très respectueuses remontrances que représentent au Roy nostre très honnoré et souverain seigneur les gens tenans sa cour de Parlement » (17 avril 1720). — Fol. 162. Requête adressée au Roi par le duc de La Force, afin d'obtenir cassation de deux arrêts du Parlement (vers 1721). — Fol. 190. « Remontrances du Parlement de Paris après l'enregistrement du 3 avril 1730 de la déclaration du 14 mars précédent. » — Fol. 194. « Procès-verbal du lit de justice tenu en 1730. » — Fol. 202. « Requête des avocats au Parlement de Paris sur l'arrest du 30 octobre 1730. » — Fol. 211. Remontrances du Parlement de Paris, des 24 juillet, 3 septembre et 17 août 1731. — Fol. 255. « Suite des Nouvelles ecclésiastiques, du 18 juin 1732. » — Fol. 260. Remontrances du 2 août 1732. — Fol. 282. « Du 20 aoust 1732. Discours de M. Soulet, conseiller au Parlement. » — Fol. 307. « Arrest de la cour de Parlement, tenant la Chambre des vacations, au sujet du mandement donné par M. l'archevêque [de Paris], le 5 septembre 1732. » — Fol. 325. « Lettre de M. l'évêque de Laon à M. Lhuillier, docteur et doyen de Sorbonne, au sujet de sa lettre à M. le Premier Président » (18 janvier 1733). — Fol. 328. « Remontrance au Roy sur l'arrêt rendu par son Parlement de Paris, le 23 février 1733, qui ordonne la suppression d'un imprimé intitulé : *Lettre de M. Leullier à M. le Premier Président* » (avril 1733). — Fol. 332. Remontrances, du Parlement de Paris, du 15 mai 1733. — Fol. 355. « Discours de M. l'abbé Pucelle, conseiller de Grande chambre, dans l'assemblée des Chambres, le 22 aoust 1737. » — Fol. 364. Arrêt du Parlement, du 23 mars 1741, sur la cuisson et la vente du pain (expédition authentique). — Fol. 386. Remontrances du Parlement, du 20 mars 1748 et du 7 juin 1750. — Fol. 410. « Suite des Nouvelles ecclésiastiques, du 20 novembre 1751 ; » in-4°, *impr.* — Fol. 424. Remontrances du Parlement, du 15 avril 1752. — Fol. 477. « Discours de M^r^ le Premier Président au Roy, lors de la députation du 20 décembre 1752, à Trianon, sur la défense de convoquer les pairs. » — Fol. 484. Mémoires « de

Mrs les présidents des enquêtes du parlement de Toulouse sur la capitation. » — Etc. — 496 feuillets.

II (22242). Fol. 1. « Du 3 janvier 1753. Discours de M. de Maupeou, premier président, à la tête des députés du Parlement, au Roy. » — Fol. 17. « Dispersion, exil et translation du Parlement, en mai 1753. » — Fol. 138. « Lettre du parlement de Douaÿ au Roy, immédiatement après l'enregistrement de sa déclaration du 16 juin, portant prorogation de l'édit de février 1760, qui ordonne la levée d'un troisième 20e et le doublement de la capitation, le 6 juin 1761. » — Fol. 190. Remontrances du Parlement de Paris, du 5 décembre 1766. — Fol. 215. « Abrégé de journal concernant les discutions présentes du Parlement avec la Cour » (1770-1771). — Fol. 219. « Liste de Messieurs du Parlement exilés par lettres de cachet les 22 et 23 janvier 1771. » — Fol. 226. « Extrait des registres du parlement de Provence, du 18 mars 1771. Objet des remontrances. » — Fol. 256. Remontrances du Parlement de Paris, du 30 mars 1776. — Fol. 270. Remontrances du Parlement, du 30 avril 1788. — Fol. 283. « Observations relatives au Parlement, par M***, avocat en la Cour » (vers 1789). — Fol. 334. « Harangue faitte au Roy par M. Gaumin, maître des requestes, contre le parlement à Compiègne. » — Fol. 412. Liste des conseillers du Parlement, de 1648 à 1744. — Fol. 438. Copies faites par M. A. Tuetey pour la publication des « Délibérations politiques du Parlement de Paris pour le règne de François Ier ». — Fol. 477. Liste des membres du Parlement de Metz, de 1633 à 1645 et de 1682 à 1693. — Fol. 490. Remontrances présentées au Roi par le parlement de Metz, le 8 août 1737. — Fol. 507. Mémoires concernant une contestation entre le Parlement de Provence et la Cour des comptes, aides et finances de la même province (1763). — Fol. 515. « Arrêté de la cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné, du 22 mars 1765, qui tient pour maxime inviolable et inhérente à la constitution de la monarchie qu'il n'est qu'un seul et unique Parlement de France... » — Etc. — 517 feuillets.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22243. Recueil de pièces manuscrites et imprimées, déclaration du Roi, édits, arrêts du Conseil, etc., relatifs aux greffes de diverses juridictions (1593-1697).

On y remarque : Fol. 21 et 101. Pièces relatives aux greffes du parlement de Navarre et Béarn. — Fol. 80. Arrêt du Conseil d'État, du 12 février 1697, concernant les trois offices de greffiers en chef du

Châtelet de Paris (copie collationnée). — Fol. 84. Rôles des greffes du pays d'Artois. — Fol. 94. Arrêt du Conseil d'État, du 31 mars 1670, portant règlement pour le nombre des lignes et des syllabes à chaque ligne qui doivent composer chaque page des expéditions émanées des greffes du royaume (copie collationnée). — Fol. 98. Édit de novembre 1668 portant création en Languedoc des offices de greffiers consulaires (copie). — Fol. 166. Bail des greffes de la ville de Béziers, fait le 30 septembre 1690 (copie). — Fol. 203. Rôles des greffes de Flandre. — Fol. 216. « Arrest du Conseil d'Estat qui règle les droits attribués aux greffiers du Parlement de Guienne » (18 janvier 1681 ; in-fol., *impr.*). — Fol. 223. Rôles des greffes du Hainaut. — Fol. 235. Adjudication du greffe des tailles de la paroisse de Nachant, en l'élection de Saint-Jean-d'Angély (19 juin 1593, *impr.*). — Fol. 237. Bail à ferme du greffe de la justice consulaire de Montauban (31 mai 1670).

XVI[e] et XVII[e] s. Pap. 240 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22244. Édits, déclarations et arrêts concernant divers offices du royaume de France.

Nombreuses pièces, manuscrites et imprimées, relatives notamment aux offices de greffiers, notaires, tabellions, sergents, officiers de chancellerie et secrétaires des cours de justice, contrôleurs des exploits, contrôleurs des actes des notaires, vérificateurs des rôles des tailles, officiers des élections et greniers à sel, gardes-scel, receveurs et contrôleurs particuliers des domaines, receveurs généraux des finances, secrétaires du Roi, etc. — Fol. 432. « Traité des droits incorporels. » — Fol. 449. « Quels biens sont meubles. » — Fol. 453. « Des servitudes. » — Fol. 459. « Des successions. »

XVI[e]-XVIII[e] s. Pap. 463 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22245. Recueil de pièces sur l'administration financière de la France.

Fol. 1. « Pour faire voir que M[rs] les premiers gentilshommes de la Chambre n'ont commencé à en arrêter les menues dépenses qu'en l'année 1542. » — Fol. 3. « Despartement faict entre M[es] François Pascal et Claude du Lyon, trésoriers ordinaires des guerres, des deniers qui se lèveront par ung chascun d'eulx sur les receptes généralles du taillon en l'année finissant en décembre mil V[c] LXII » (8 mars 1562, a. st.). — Fol. 8. « Traicté du revenu de la France pour l'année 1609. » — Fol. 25. Copies d'arrêts et de pièces diverses concernant l'impôt sur les cartes, dés et tarots (1583-1644). —

Fol. 85. « Pièces relatives à l'accusation de faux portée contre Jean Catelan, conseiller du Roi en ses conseils » (1650-1659). — Fol. 133. « L'explication des deux arrests de règlement pour les rentes, » du 26 septembre 1649 et du 9 février 1650. — Fol. 139. « Règlement pour l'établissement d'un Conseil royal des finances, du 15e septembre 1661. » — Fol. 146. « Bordereau du compte du Trésor royal pour l'année 1669, rendu par M. Estienne Jehannot de Bartellat, commis à la charge de garde dudit Trésor royal » (copie). — Fol. 152. « Articles et conditions accordées par le Roy en son Conseil royal des finances à M. Pierre de Champagne, bourgeois de Paris, pour faire valoir à Sa Majesté le recouvrement des taxes faictes et à faire pour la descharge des recherches de la Chambre de justice... » (25 octobre 1665). — Fol. 162. « Estat de la tontine, suivant l'édit du Roy du mois de novembre 1689. » — Fol. 163. Requête adressée au Garde des sceaux par Claude-Charles Gillet, contrôleur général des finances en la généralité de Lyon, afin d'obtenir des lettres de vétérance (1714). — Fol. 164. « Mémoire concernant l'imposition et levée des tailles ordonnée par Sa Majesté estre faite sur les dix-huit généralitez des pays d'élection de son royaume. » — Fol. 193. « Dixme royale; » copie incomplète de l'ouvrage de Vauban. — Fol. 249. « Remontrances faittes par le Parlement au commencement de 1718, » au sujet du non-paiement des intérêts des billets de l'État. — Fol. 255. « Mémoire pour les intéressez dans les affaires du Roy » (vers 1716). — Fol. 269. « Lettre escritte à S. A. R. par un gentilhomme de Poitou, » au sujet d'un projet de suppression de la taille (18 juin 1718). — Fol. 289. Supplique de Guillaume Law au Régent pour obtenir son élargissement (s. d.). — Fol. 293. Pièces relatives à la Compagnie des Indes et aux opérations financières de Law (1719-1721). — Fol. 335. « Imposition sur les riches du sistème à titre de capitation extraordinaire. » — Fol. 342. « Rolle ordonné par l'arrest du 15 septembre 1722. » — Fol. 358. « Déclaration du Roy pour le payement du droit de confirmation, à cause de l'avènement du Roy à la couronne,... 27 septembre 1723 » (in-8°, *impr.*). — Fol. 360. « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui règle la manière en laquelle sera fait le recouvrement du droit de confirmation à cause de l'avènement du Roy à la couronne, du 30 septembre 1723 » (in-8°, *impr.*). — Fol. 366. « Plan des opérations qui sont à faire pour parvenir promptement au recouvrement des sommes dues au bureau des saisies réelles, jusqu'en 1755, tems auquel a commencé l'exercice du commissaire

actuel desdites saisies réelles. » — Fol. 370. « Remontrances faittes au Roy par le Parlement à l'occasion de l'arrêt qui ordonne la levée du 20e denier, may 1749. » — Fol. 378. « Remontrances du Parlement de Flandre au sujet du vingtième, en 1750. » — Fol. 392. « État actuel des affaires générales concernant les finances du royaume de France » (vers 1763). — Fol. 403. « Procès-verbal de la séance tenue à la Cour des Aydes de Paris, le 31 juillet 1761, par M. le comte de La Marche, pour l'enregistrement de l'édit de juillet... » — Fol. 416. Tableau intitulé : « Apperçu de l'administration des finances de la France, 1786. » — Fol. 417. « Panorama de la Fortune, ou sistème figuré des cinq loteries de France, du 6 au 16 messidor an XI. » — Fol. 418. « Jeu des trois rois mages. » — Fol. 422. « Le Conservateur monnayé, » signé : « J.-B. Marseille, mathématicien ». — Fol. 443. « Nécessité des tributs et de la cause d'iceux. » — Etc.

XVIe-XVIIIe s. Pap. 462 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22246. Recueil de pièces concernant l'histoire des Chambres des comptes et notamment de la Chambre des comptes de Paris.

Fol. 2. « Extraict des articlez contenuz ez ordonnances de Philippe le Long touchant la juridiction et auctorité de la Chambre des comptes;... au Vivier-en-Brye, environ la Thiphaine l'an M IIIc XIX. » — Fol. 6. « Extraits de titres originaux tirés de la Chambre des comptes, que j'ai copiés de mot à mot sur les pièces que m'en a prêté M. d'Hérouval, en 1663, au mois de janvier, » par Charles-René d'Hozier. — Fol. 52. « Extraits de divers comptes de la Chambre des comptes, communiqués par M. Dufourny, auditeur de ladite Chambre, l'an 1674, en novembre. » — Fol. 77. Extraits de divers mémoriaux de la Chambre des comptes se rapportant aux XIVe et XVe siècles. — Fol. 177. « Déclaration du Roy qui ordonne la représentation des titres à la Chambre des comptes,... 26 avril 1738 » (in-8°, *impr.*). — Fol. 180. « Arrest de la Chambre des comptes portant deffense de lever aucuns deniers sur les sujets du Roi sous prétexte de l'arrest du Parlement, du 30 décembre 1740, ni autrement qu'en vertu de lettres patentes duement vérifiées, du 9 janvier 1741. » — Fol. 184. Rôles de distribution d'épices aux membres de la Chambre des comptes (1744 et 1746). — Fol. 203. « État de tous les officiers de la Chambre des comptes, à qui le sel a été distribué au mois de juin 1770, par Mrs Clément de Boissy et Bertin de Saint-Martin, conseillers-maitres ordinaires en ladite

Chambre, pour les années 1771, 1772 et 1773. » — Fol. 219. « Arrêtés de Mrs les commissaires sur les comptes du Trésor royal » (s. d.). — Fol. 248. « Projet d'édit portant supression des offices de conseillers correcteurs et auditeurs de la Chambre des comptes de Paris, et nouvelle érection d'iceux sous le titre de conseillers-maitres » (vers 1760). — Fol. 267. « Mémoire sur la nécessité de faire compter la ville de Paris de ses deniers communs. » — Fol. 276. Mémoire sur différentes natures de comptes, rendus à la Chambre, par M. Marcadé, auditeur des comptes. » — Fol. 309. Projet d'édit concernant la Chambre des comptes de Paris. — Fol. 365. « Projet de nouvel ordre dans toutes les Chambres des comptes du Royaume. » — Fol. 378. « Table alphabétique du troisiesme volume de l'inventaire des titres du Roy à Metz. » — Fol. 415. Notes généalogiques et biographiques sur les membres de la Chambre du conseil et des comptes du duché de Bar, jusqu'en 1763.

XVIe-XVIIIe s. Pap. 423 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22247. Extraits des comptes de l'Épargne (1547-1621).

Nombreux extraits des rôles des gages et pensions payés par le Trésor royal. — On a ajouté, en tête du volume, un inventaire de pièces « qui regardent les Conseils du Roy » (fol. 1), et une copie d'un règlement, du 3 janvier 1676, « que le Roy veut estre observé en son Conseil d'estat » (fol. 7).

XVIIe s. Pap. 222 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22248. Fragments de comptes divers.

Fol. 1. Fragments de plusieurs comptes royaux et autres, du XIVe au XVIIe siècle, se réduisant pour la plupart au titre seul du registre. — Fol. 30. Compte d'aides levés dans le Maine (XVe siècle). — Fol. 46. Compte du grenier à sel de Tours (1403-1404). — Fol. 65. Fragment d'un compte du XVIe siècle, concernant le siège du château d'Homps (Gers). — Fol. 69. Pièce relative à un conflit de juridiction entre la dame d'Épernay et le seigneur de Mareuil (XVIe siècle). — Fol. 73. Inventaire des biens dépendant de la seigneurie d'O (XVIe siècle). — On trouve encore dans ce volume plusieurs fragments de comptes et de rôles divers intéressant surtout la Normandie et la région lyonnaise.

XIVe-XVIIe s. Parch. 109 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22249. Recueil de pièces concernant les finances, monnaies, fermes générales, gabelles, etc.

Fol. 1. « Ce sont les monnoyes des prelatz et des barons du royaume de France, qui se dient avoir droict de faire monnoye telle comme ilz la doivent faire de poidz et de coing qu'ilz ont faicte antiennement, faict et ordonné par Jean le Paumier, Nicolas Desmoulins et Jean de Miesport, maitres des monnoyes... » (1315-1316; copie du XVIIe siècle). — Fol. 9. Arrêt du Parlement de 1433, ordonnant de soumettre à la question Barthélemy de Margal, procureur du Roi en la Chambre des généraux des monnaies (copie du XVIIe s.). — Fol. 16. Arrêt du Conseil, du 20 septembre 1554, condamnant à mort, pour concussion, Louis Vachot, premier président en la Cour des monnaies, Philippe de Lauthier, naguère général en ladite Cour, et Jacques Pinatel, notaire et secrétaire du Roi et général en ladite Cour (copie collationnée du XVIIe siècle). — Fol. 22. Vérification à la Chambre des comptes des 20,000 l. d'augmentation de gages attribuées aux officiers de la Cour des monnaies (27 janvier 1640). — Fol. 24. Propositions diverses et remontrances faites au Roi au sujet des monnaies (XVIIe siècle). — Fol. 38. « La vérité descouverte sur le sujet de la nouvelle monnoye » (in-4°, *impr.*). — Fol. 47. « Mémoire présenté au Roy par un François de nation, concernant les machines pour escrire sur la tranche de toutes les monnoyes d'or et d'argent qui seront à l'avenir fabriquées dans toutes les monnoyes de France... » « M. Delaunay, frère du professeur du droict françois, est l'autheur de cette machine, laquelle a esté exécuttée et la monnoie fabriquée en l'année 1684. » — Fol. 51. « Traitté des monnoyes. » — Fol. 83. Deux lettres, signées « Robillard », datées de Rouen, et concernant le travail de la monnaie (1705). — Fol. 88. Copies d'arrêts du Conseil et d'une déclaration royale concernant la fabrication des monnaies (1718-1719). — Fol. 96. « Variations d'espèces depuis le 21 juillet 1723 jusqu'au 8 juin 1726. » — Fol. 104. « Mémoire des poinçons et carrez de médailles que le sieur De Cotte, directeur de la Monnoye des médailles, a fait graver pour le service de Sa Majesté,... pour servir à l'histoire métalique du Roy, 1750. » — Fol. 110. « Mémoire des médailles d'or et d'argent fournies pour le service du Roy par le sieur de Cotte... pendant la présente année 1755. » — Fol. 117. Analyse du Traité des monnaies de Jean Boizard. — Fol. 136. Bail des cinq grosses fermes au sieur Jérôme de Gondi, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, du 18 décembre 1581 (copie). — Fol. 142. Acte d'association des intéressés au bail général des gabelles de France sous le nom de Guillaume Courtial, du 27 décembre 1661 (copie).

— Fol. 152. « Pour respondre à un certain libelle intitullé : Mémoires pour l'esclaircissement des demandes formées par M. le Procureur général en la Chambre de justice, contre les interressez aux fermes généralles des gabelles de France soubs les noms de Philippe Hamel et Jacques Datin. » — Fol. 157. « Déclaration du Roy concernant les octrois » (23 janvier 1719). — Fol. 161. Bail des fermes générales à Pierre Carlier, du 19 août 1726 (copie). — Fol. 173. Remontrances du Parlement, du 20 mars 1748, au sujet des impositions nouvelles. — Fol. 209. Traité entre Jean Haudicquer de Blancourt et Laurent de La Rochebernard, au sujet des charges de langayeurs de porcs (26 août 1683). — Etc.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 219 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22250. Papiers concernant l'administration de la Caisse d'amortissement (an VIII-1812).

Lettres, rapports, emplois de fonds, etc. Beaucoup de pièces sont de la main de N.-Fr. Mollien, directeur de la Caisse d'amortissement.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 185 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22251. Lettres originales et pièces relatives à l'administration du Garde-Meuble de la Couronne sous Louis XV et Louis XVI.

Collection de lettres et de quittances, parmi lesquelles figurent plusieurs lettres personnelles adressées à M. Daubas, secrétaire du Garde-Meuble, par Gros de Boze, Cadet de Chambine, comte d'Elbée, Fontanieu, Grandjean de Fouchy, Girard, Levert, abbé Séguret, Vallayer-Coster, Mercklein, Bellanger, baron de Breteuil, Fredou, etc. — Fol. 38. Notes et lettres de Thierry de Ville-d'Avray. — Fol. 87. « Plan du Lit de justice tenu en 1732, dans la grande salle des gardes au château de Versailles, et qui a été suivi en 1756 avec très peu de changements; » planche au lavis.

Cf. les mss. nouv. acq. franç. 20007-20008 et 20481-20482.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 90 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22252. Enquête sur les greniers à sel. Réponses reçues par le procureur général Joly de Fleury à la lettre circulaire qu'il avait adressée, le 4 novembre 1771, à ses substituts dans les juridictions des gabelles, pour le redressement de certains abus dans les greniers à sel; ces réponses sont classées suivant l'ordre alphabétique des greniers à sel.

XVIIIe s. Pap. 210 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22253. Recueil de pièces concernant le commerce, l'industrie et l'histoire coloniale.

Fol. 1. Projet d'arrêt du Conseil en faveur de Robert Yvon, sieur de Saint-Maur, subrogé par Sa Majesté au privilège ci-devant accordé au sieur du Porche de faire seul le commerce, pêche et fonte des baleines (XVII[e] s.). — Fol. 5. « Lettres circulaires sur le restablissement du commerce » (1664). — Fol. 12. « Réflexions sur le commerce avec les estrangers et particulièrement avec la Hollande. » — Fol. 18. « Extrait du traité de commerce, navigation et marine entre la France et les États généraux des Pays-Bas, conclu à Nimègue le dix aoust 1678. » — Fol. 23. « Mémoire par lequel on justiffie que l'arrest du 30 aoust 1678, qui décharge les manufactures d'Hollande des droits du tarif de 1667, est contraire au bien de l'État, et que le traité de Nimègue est plus avantageux aux Hollandois qu'aux sujets du Roy. » — Fol. 33. « Édit touchant la police des isles de l'Amérique françoise » (mars 1685). — Fol. 54. Placets adressés à Mgr de Seignelay par la Confrérie de Saint-Louis de Lisbonne, et par le duc de Fornari, de la ville de Messine. — Fol. 56. « Projet pour servir à faire l'instruction de M. de *** pour le commerce. » — Fol. 60. « Mémoire sur les moyens de traverser le commerce et la pesche des Hollandois et des Anglois » (août 1710). — Fol. 82. Procès-verbal « du Conseil de la Régence, du 26 janvier 1721 », concernant les affaires de la Compagnie des Indes. — Fol. 91. Copie d'un monitoire de l'official de Paris afin d'obtenir des témoignages sur les troubles et conflits produits par certains monopoles dans le commerce de l'épicerie (16 mars 1721). — Fol. 92. Mémoire et copies de lettres adressées par le roi de Suède au roi de France et au duc d'Orléans en faveur de Jean Strachan, gentilhomme suédois (1722-1724). — Fol. 103. « Porto franco generalissimo per le merci, rinovato e stabilito in Genova dalla serenissima Republica, nell' anno 1729. In Genova » (in-4°, *impr.*, avec une traduction manuscrite). — Fol. 134. « Plaintes de la France sur les entreprises tentées par les Anglois aux colonies françoises et les torts causés à son commerce » (1730). — Fol. 144. Extrait d'une lettre du Cap, du 24 janvier 1758, relative à plusieurs crimes d'empoisonnement commis par des nègres. — Fol. 150. « Arrest du Conseil d'État du Roy portant établissement de Chambre[s] mi-partie[s] d'agriculture et de commerce aux isles Sous-le-Vent, avec facultés d'avoir un député à Paris à la suitte du Conseil, du 23 juillet 1759. » — Fol. 153. « Précis pour M. de Vaudreuil, grand-croix de l'Ordre royal et militaires de Saint-Louis, ancien gouverneur général du Canada. » —

Fol. 157. Lettres autographes de Gaultier, médecin à Québec (1752-1755). — Fol. 163. Pièces relatives à Bigot, intendant du Canada (1761). — Fol. 175. « État des dépenses ordonnées être faites à la Guadeloupe et dépendances pour le service du Roy, pendant l'année 1768. » — Fol. 181. Copie d'arrêts concernant le rétablissement des milices à Saint-Domingue (1769). — Fol. 186. « L'intérêt général de l'État ou la liberté des bagarres, par M. L. A. R., économiste indigne, » et « L'intérêt général de l'État ou la liberté du commerce des blés ». — Fol. 202. Correspondance relative au navire *la Concorde*, dont on a exigé caution pour le paiement du droit de fret à Bayonne (1770). — Fol. 208. « Copie d'une lettre de M. Rabuxière, régent des domaines de Madame de ***, à Aublon, île Saint-Domingue, en datte du sept janvier 1779. » — Fol. 217. « Idées sur le commerce de l'Inde, par P.-V.-C. Montigny-Monplaisir, membre du Conseil des prises » (an X). — Fol. 225. « Discours prononcé par M. Poivre au nouveau Conseil supérieur de l'Isle-de-France, à son arrivée dans cette île. » — Fol. 237. « Mémoire à Nosseigneurs du Conseil de commerce pour les marchands de galons d'or et d'argent de la ville de Paris » (s. d.). — Fol. 239. Supplique des amidonniers de Paris à Mgr Fagon, président du bureau du Commerce. — Fol. 242. Mémoire sur le riz. — Fol. 247. « Mémoire servant de remonstrance à Nosseigneurs du Parlement, pour la Compagnie du Nort, establie en France pour la pesche des ballaines » (in-4°, *impr.*). — Fol. 251. « Mémoire des choses à demander au Roy par la Compagnie du Levant » (s. d.). — Fol. 260. « Le nouveau Savary, ou Dictionnaire général des marchandises,... par C.-J. Petit. » — Fol. 276. « Projet du travail nécessaire pour parvenir à l'établissement d'un droit unique sur touttes les marchandises qui entrent dans le Royaume et qui en sortent. » — Fol. 303. « Extrait du registre des délibérations de la Commission coloniale dans sa séance du 13 novembre 1884. » — Fol. 310. Gouvernement du Sénégal. Conseil privé. Procès-verbal de la séance du 12 mai 1887. — Fol. 324. Mémoires divers sur le commerce et l'industrie en Angleterre, au XVIIIe siècle, concernant principalement les mines. — Fol. 398. Supplique au Roi par Robert Le Marinier, bourgeois de Paris, « ayant le secret de fabriquer les savons façon de Gennes, de Marseille et de Castres, de la même beauté et bonté qui se font dans les mêmes villes » (s. d.). — Fol. 402. Lettre signée « d'Aspremont » (15 janvier 1700). — Fol. 408. « Mémoire du règlement qui doit estre arresté au Conseil d'Estat du Roy pour l'établissement de la marque dans tous les ouvrages à malles, faits au tricot et au métier dans tout le Royaume. »

— Fol. 416. Mémoires concernant la manufacture royale des glaces (1736-1737). — Fol. 444. « Mémoire pour commancer à tirer les charbons de terre des provinces d'Auvergne, Bourbonnois, Nivernois et Quercy. » — Fol. 457. Mémoires sur l'exploitation des mines. — Fol. 468. Projet présenté au roi par Fédéric Vanderzande pour les pauvres ouvriers.

XVIIe-XIXe s. Pap. 474 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22254. Recueil de divers procès.

Fol. 1. Affaire de M. d'Allemans. — Fol. 3. Procès entre Me Armand de Béthune d'Orval et Me Louis-Pierre-Maximilien, marquis de Béthune. — Fol. 20. Différend entre le duc de Bouillon et la maréchale de Noailles. — Fol. 24. Procès entre Charles de Bourdeaux, conseiller du Roi et maître des comptes à Paris, et Madeleine Favereau, sa femme, demanderesse en séparation de biens (1593). — Fol. 26. Affaire du sieur De Caille devant le Parlement de Provence (1707). — Fol. 83. « Plaidoyé de M. Gilbert, advocat général, dans la cause de Mademoiselle de Choiseul,... 1726 ; » de la main de Fevret de Fontette. — Fol. 88. Procès de Cinq-Mars (1642). — Fol. 107. Procès de Foucquet. — Fol. 200. Accusation d'impuissance, portée par Marie-Madeleine-Émilie de Mascranny, contre Joachim-Bernard Potier, marquis de Gesvres, son mari (1712). — Fol. 213 (10). Procès d'Urbain Grandier. — Fol. 224. « Pour servir de factum au jugement des différens d'entre Madame la marquise de Monsales, demanderesse, d'une part, et M^r le marquis de Merville, deffendeur, d'autre » (vers 1638). — Fol. 228. « Mémoire pour le sieur J.-B. Périlher » (vers 1756). — Fol. 239. « Procès criminel faict à Mre Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connestable de France, 1475. » — Fol. 265. Procès criminel intenté contre Jacques Spifame, jadis évêque de Nevers, bourgeois de Genève (1566). — Fol. 273. Mémoire en faveur d'Augustin-Fidèle-Joseph Thomas, d'Arras, négociant de Rouen, établi à Livourne, qui sollicite son anoblissement (s. d.). — Fol. 280. Mémoire contre Marie Amelin de Marly, dame du Ménil-Patry, accusée d'un assassinat à Caen (1718). — Fol. 285. « Histoire sommaire des peines prononcées contre la pédérastie. » — Fol. 291. « Extrait des procès de bougrerie, » de 1540 à 1726. — Etc.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 321 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22255. Recueil de pièces juridiques et judiciaires, mémoires, consultations, procédures, etc.

Fol. 5. Nombreux extraits de registres de baptêmes, avec notes de d'Hozier de Sérigny. — Fol. 49. « Stile de la procédure du Chastelet de Paris. » — Fol. 79. « Droit françois. » — Fol. 133. « Histoire du droit françois. » — Fol. 177. Fragment d'un traité sur les conciles et les appels ecclésiastiques. — Fol. 226. « Dispositif du droit national de M. Melot. » — Fol. 252. « Recueil de consultations sur diverses matières curieuses et intéressantes, rédigées par MM. les avocats nommés à la fin de chaque consultation et mises au net par Pierre Charron. » — Fol. 334. Consultations et plaidoiries concernant un testament fait en faveur des Jésuites (XVIe s.). — Fol. 443. Affiche d'une vente de biens dépendant de la succession de M. de Berry de Charenton (1724; in-fol., *impr.*). — Fol. 444. Placet de M. Lecourbe, premier avocat du Roi au présidial de Lons-le-Saulnier (20 février 1727). — Fol. 511. « Mémoire pour les religieux de Saint-Cyprien de Poictiers contre les prestres de la Mission, deffendeurs. » — Fol. 520. « Extrait du livre intitulé : La Bibliotèque Thoulousaine, contenant les questions notables du droit escrit décidées par le Parlement de Toulouse, recuillyes par Mr Ménard, conseiller audit Parlement; imprimé en 1638. » — Fol. 557. Pièces relatives au procès de la dame du Ménil-Patry (cf. nouv. acq. franç. 22254, fol. 280). — Etc.

XVIe-XVIIIe s. Pap. 592 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22256-22257. Recueil de pièces relatives à diverses questions de police et d'administration.

I (22256). Fol. 2. Ordonnance du Parlement sur la police des pestiférés, du 30 mars 1540 (a. st.; copie). — Fol. 10. Arrêt du Parlement, du 24 mars 1745, indiquant les précautions à prendre pour combattre une maladie des bestiaux (copie). — Fol. 12. Lettres du commissaire Dupré et de M. Le Clerc, procureur du Roi de l'Amirauté, concernant la vente des huitres (1748). — Fol. 17. « Arrest du Conseil d'État du Roi qui exempte du payement de la finance, fixée par l'état annexé à l'arrêt du 13 septembre dernier, les loueurs de chevaux et ceux qui ne tiennent que des chambres garnies,... du 30 octobre 1767 » (in-8°, *impr.*). — Fol. 19. Ordre du Roi sur les attroupements et séditions (11 mai 1775). — Fol. 23. Lettre sur les « officiers de police dans les provinces », adressée à « M. Burot, intendant des affaires de MM. de Rothelin » (s. d.). — Fol. 29. Lettres de Joly de Fleury sur la propriété des enseignes des boutiques (1747). — Fol. 33. Circulaire imprimée de Joly de Fleury concernant deux fautes d'impression dans le décret de l'Assemblée nationale, du

10 août 1789. — Fol. 36. « Projet de création d'une association survivancière, appellée Société hypothécaire, » par Joseph-Pierre Houry, vérificateur des poids et mesures à Melun (1804). — Fol. 46. « Mémoire pour prévenir les incendies et pour l'établissement d'une compagnie d'assurance à Paris contre les événemens incendiaires. » — Fol. 59. « Prospectus de l'établissement d'une compagnie d'assurance contre les incendies des maisons civiles et champêtres, tant de Paris que des quatorzes départemens qui entourent la capitale..., par M. Prault de Saint-Germain, ingénieur hydraulique et géographe. » — Fol. 85. « Nouveau calcul sur la loterie impériale de France, ou Récapitulation des numéros sortis avec leurs rapprochemens, et la simpathie de certains qui sortent le plus ensemble, par Laurent, propriétaire à Auxerre » (an XIII). — Fol. 128. Lettre de Turgot sur l'administration des corvées (20 septembre 1764). — Fol. 136. Remontrances du Parlement, du 4 mars 1776, sur l'édit qui substitue une imposition aux corvées. — Fol. 167. Documents divers sur l'administration des eaux et forêts. — Fol. 194. Réponse à une dissertation « sur le temps de l'établissement des Juifs en France ». — Fol. 205. « Projet touchant la réforme des poids et mesures de France. » — Fol. 220. « Lettres patentes portant règlement pour les voitures à la suite de la Cour » (22 octobre 1709). — Fol. 225. « Des messageries. » — Fol. 232. « Mémoire sur le sujet des coches et carosses, et de la différence de leurs fonctions et facultés à celles des messagers. » — Fol. 237. « Arrêts du Conseil d'État, du 23 janvier et du 14 juillet 1691, portant règlement pour les fonctions, rang et séance des procureurs du Roy et des greffiers des villes et communautés » (copies). — Fol. 258. « Cronologie des chanceliers et garde des seaux, depuis le règne de Mérové jusqu'à celui de Louis XV, roy de France, » par F. Gérard-Jollain. — Fol. 262. Fragment d'un mémoire concernant notamment les chanceliers de France et les surintendants des finances. — Fol. 310. Pièces relatives à la suppression de la charge de secrétaire d'État dont était pourvu le sieur Berryer (1762). — Etc.

II (22257). — Fol. 5. « Lettres patentes contenant confirmation de l'édit de création des juges magistrats criminels, du mois de may 1552...; 4 février 1557. » — Fol. 11. Arrêt du Conseil, du 8 juillet 1661, relatif aux procès réservés au jugement du Roi et de son Conseil (copie). — Fol. 18. « Lettre apologétique de la conduitte des avocats au Conseil supprimez » (9 octobre 1738). — Fol. 37. « Arrest du Conseil d'État du Roy portant règlement pour la juris-

diction de la prévôté de l'hôtel, du 1er avril 1762. » — Fol. 54. Fragments de listes de magistrats pour les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles. — Fol. 70. « Discours, tenu le 17 janvier 1769, par M. de Malesherbes, premier président de la Cour des Aydes, à Mgr le duc de Chartres, envoyé par le Roy pour tenir le lit de justice à l'occasion de plusieurs édits. » — Fol. 72. « Remontrances de la Cour des Aydes, du 20 février 1771. » — Fol. 82. « Arrest de règlement entre les officiers du Châtelet et les seigneurs haut justiciers de Paris, du 3 décembre 1569. » — Fol. 85. Pièces diverses sur le Châtelet de Paris, concernant notamment l'affaire de 1753-1754. — Fol. 119. Copie collationnée des lettres patentes de Charles VIII et de Henri II en faveur des secrétaires du Roi (février 1485 (n. st.) et septembre 1549). — Fol. 130. Édit d'Henri II, du mois d'avril 1547, donnant la commensalité à tous les officiers du Grand Conseil (copie). — Fol. 132. Arrêt du Conseil, du 20 juillet 1662, pour les lettres d'intermédiat et de surannation (copie). — Fol. 136. « Édit du Roy portant règlement pour l'âge et service requis pour estre pourveu des offices de judicature, vérifié en Parlement le 29 février 1672. » — Fol. 144. « Déclaration du Roy pour le payement du droit annuel de l'année 1675 » (27 octobre 1674). — Fol. 148. « Arrest du Conseil d'Estat... qui décharge les présidens et trésoriers généraux de France des généralitez du Royaume, tant du service personnel du ban et arrière-ban... que de toutes les taxes... pour raison dudit... » (24 avril 1675; in-8°, *impr.*). — Fol. 150. « Édit du Roy touchant des opozans au sceau... » (février 1683). — Fol. 156. « Mémoire sur le fait des confrairies et communautés. » — Fol. 162. Lettres patentes de Louis XIV, du 9 décembre 1694, donnant des armes aux dames de la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr (copie). — Fol. 164. « Déclaration du Roy portant que les insinuations, qui ont été et seront faites dans les bureaux établis en conséquence de la déclaration du 19 juillet 1704, seront aussy valables que si elles avoient esté faites dans les justices royales » (30 novembre 1717). — Fol. 171. « Mémoire servant d'instruction pour les chefs et premiers commis des bureaux d'expéditions qui doivent être établis au Louvre, conformément à l'arrest du 16 février 1721. » — Fol. 181. « Arrest du Conseil d'Estat du Roy concernant les offices de gouverneurs et lieutenants de Roy créés dans toutes les villes closes du Royaume par édit de novembre 1733, du premier juin 1766. » — Fol. 190. « Décret d'adjudication faitte à la barre du Parlement à M. Caillard, procureur en la Cour, qui a déclaré au profit du sieur Charles-

Thomas Beauvisage de Lavault, de l'office de conseiller du Roy, commissaire receveur et controlleur des saisies réelles de Paris » (10 juin 1752). — Fol. 201. Certificat pour M. de Garence, commissaire des guerres à la police des troupes de l'armée d'Italie (1753). — Fol. 205. « Protocole pour les finales de toutes les lettres. » — Fol. 218. « Motifs de confier la publication des hypothèques, suivant le nouveau système, aux receveurs des droits actuels d'hypothèques, » pièce adressée au citoyen Marbot, membre du Conseil des Anciens. — Fol. 220. Pièce, signée Watt, Millet, Robin, adressée à l'abbé Grégoire, et relative aux Ponts et chaussées. — Fol. 223. Pièces diverses sur la Pairie. — Fol. 301. « Réponce au mémoire de M. le duc de Saint-Simon sur les prétentions des ducs concuremment avec les princes du sang » (mai 1728). — Etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. et parch. 304 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22258. Recueil de chartes et pièces originales, relatives aux prisons de Bayonne, Caen, Château-Thierry, Dax, Dijon, Douai, Falaise, Limoges, Mantes, Melun, Montauban, Montivilliers, Orléans, Paris, Poitiers, Rouen, Sainte-Menehould, Sarlat, Toulouse, Tours et Vaucouleurs.

XIVe-XVIIIe s. Parch. et pap. 47 pièces, montées in-fol. Demi-rel.

22259. Recueil de pièces sur les Hôpitaux et la Librairie.

I. Documents divers sur les Hôpitaux. — Fol. 2. « Mémoire de ce qui se fait quand quelqu'un est nommé administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris. » — Fol. 10. « Mémoire pour la conduite de l'Hostel-Dieu de Lyon. » — Fol. 17 et 64. « Mémoire en faveur des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Paris. » — Fol. 32. Documents sur l'Hôpital général et les entrepreneurs généraux des hôpitaux de Paris, etc. (1758-1760). — Fol. 108. « Hospice de Vaugirard, uni à l'hôpital des Enfans-trouvés » (1785-1786). — Fol. 113. « Règlement sur le service intérieur de l'hospice de Charenton. » — Fol. 189. « Arrêt du Conseil d'État du Roy, qui ordonne la réunion des aumônes aux hôpitaux de Bourges et d'Issoudun » (10 avril 1725); — Fol. 143. Plans et dessins de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome. — Fol. 154. « Avis important. La supérieure des Carmélites de Blois a escrit à une dame de Paris, » sur la misère présente (1662); in-4°, *impr.* — Fol. 156. Documents divers, impr. et mss., sur les vagabonds et le vagabondage à Orléans et Paris.

II. Documents divers sur la Librairie. — Fol. 172. « Edit du Roy, qui fait défenses de n'imprimer aucuns livres... sans permission, ni

privilege de Sa Majesté sous peine de mort (10 septembre 1563), et arrêts divers relatifs à des livres condamnés ou supprimés. » — Fol. 194. « Arrêt du Conseil d'État du Roi portant règlement sur la durée du privilège en librairie, du 30 août 1777, » et « Observations » sur cet arrêt. — Fol. 203. « Mémoire pour la communauté des libraires et imprimeurs jurés de l'Université de Paris, » au sujet du même arrêt. — Etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 303 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22260. Mélanges sur l'Imprimerie et la Librairie.

Fol. 1. « Des écrivains anciens ou copistes, des livres, leurs différens noms et leurs emplois. » — Fol. 25. « Bibliothèque de livres des XVe et XVIe siècles. » — Fol. 36. « De la naissance et des progrès de l'imprimerie. » — Fol. 48 et 129. Privilège accordé au P. Pierre de Verneuil, de l'Oratoire, pour cinq cartes de grammaire latine (10 novembre 1642); orig. parch. — Fol. 70. « Origine et progrès de l'imprimerie. » — Fol. 79. « Observations sur quelques circonstances de l'histoire de l'imprimerie, et particulièrement sur une Bible découverte depuis peu, où ni le tems, ni le lieu de l'impression ne sont marqués. » — Fol. 132. Documents divers sur le dépôt des livres et gravures (1685-1708). — Fol. 136. « Déclaration du Roy concernant les imprimeurs » (1728). — Fol. 149 et 223. Avis de censeurs pour divers ouvrages. — Fol. 162. « Mémoires de quatre veuves de libraires, qui ont été à Fontainebleau, le ... 1777, présenter cesdits mémoires à M. le garde des sceaux. » — Fol. 167. État des chambres syndicales [de Librairie] et des villes qui en dépendent » (1777). — Fol. 171. « Logographie; » pièces diverses, mss. et impr., correspondance de H. Johnson et J. Walter, etc. avec B. Franklin (1784-1786). — Fol. 211. « Art polytipe » (1786). — Fol. 232. « Copie des demandes [sur l'Imprimerie] faites à M. de Guignes en Chine, le 30 octobre 1786. » — Fol. 233. « Questions sur l'état de l'imprimerie en Espagne, principalement à Madrid, et en particulier sur l'Imprimerie royale de cette ville; » remises à M. de Mongelas (1786). — Fol. 235. « Mémoires concernant la librairie de France, à Mgr Daguesseau, chancellier et garde des sceaux de France. » — Fol. 241. Marché et compte d'impression du Dictionnaire géographique des Pays-Bas, de Oudiette, imprimé chez Cramer (1804-1805). — Fol. 244. « État des écrits périodiques déposés au parquet de M^r le Procureur général jusqu'au 1er avril 1885. »

XVIIe-XIXe s. Pap. 286 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22261. Mélanges sur les Beaux-Arts et les Théâtres.

Fol. 1. « Dessein pour l'entrée du Roy dans sa ville de Tholon. » — Fol. 4. « Devises des jettons qu'on a donné à la Cour au 1[er] jour de l'an 1711, composées par M[rs] de l'Académie royale des médailles et inscriptions... » — Fol. 9. Correspondance et pièces relatives aux paiements par le Trésor royal de différents présents faits par le Roi en 1732. — Fol. 17. « Projet de souscription pour la chapelle des Enfans-trouvés... 1750; » in-4°, *impr.* — Fol. 19. Pièces diverses relatives à la gratification accordée par le Roi aux héritiers de Titon du Tillet pour son Parnasse français (1766). — Fol. 25. Table des Médailles du règne de Louis XIV. — Fol. 35. Notices de jetons du règne de Louis XV. — Fol. 57. « Les trophées allégorique (*sic*), par Guerin,... et une dissertation sur la dorure dite sur bois. 1818. » — Fol. 78. « Description de la peinture de la gallerie de la Banque royalle. » — Fol. 81. « Observation critique sur la statue pédestre de S. A. Royale, » et « vers de M. d'Hannetaire », avec la réponse à ces vers. — Fol. 94. Pièces diverses sur l'Académie royale de musique, la Comédie française et le Théâtre italien. — Fol. 124. « Mémoire pour M. l'ambassadeur de Malthe contre la demoiselle Prevost, de l'Opéra. » — Fol. 155. « Mémoire sur le sieur Gilles, maistre de musique, » et catalogue de ses ouvrages. — Fol. 157. « Dialogue de Plutarque sur la musique, traduit par Burette. » — Fol. 162. Table alphabétique de chansons. — Fol. 181. « Πορφυρίου εἰς τὰ ἁρμονικὰ Πτολεμαίου; ex Bibl. Reg. » — Fol. 193. « Copie d'une lettre critique du sieur Rousseau sur la tragédie de Mariamne. » — Fol. 199. « Règlement de police concernant les acteurs et actrices du Théâtre des arts » (6 floréal an IV).

XVII[e]-XIX[e] s. Pap. 214 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22262. Mélanges d'histoire diplomatique.

Fol. 1. Notes sur les ambassadeurs. — Fol. 23. Copies et extraits relatifs à divers traités de paix (1645-1712). — Fol. 65. Négociations relatives à l'Alsace. — Fol. 126. « Histoire de la paix des Pyrénées; » minute avec corrections. — Fol. 170. « La Charité françoise faicte par un gentilhomme anglois, sur le voiage de Mons[r] le comte d'Harcour en Angleterre. Ensemble la responce faicte sur icelle par un françois. » — Fol. 210 et 185. « Traités de paix... et d'alliance entre Charles VIII [et Louis XII]... et Ferdinand et Elisabeth, roy et reyne de Castille et d'Arragon... » (1493 et 1498). — Fol. 232. « Traduction d'un libelle italien en forme de responce à

la protestation du marquis de Lavardin, ambassadeur extraordinaire de France à Rome. » — Fol. 246. Copies de documents tirés pour la plupart des archives de Venise et provenant du comte de Mas-Latrie (XIIIe-XVIe s.). — Fol. 339. Copies de lettres de M. de Bonac, ambassadeur de France à Constantinople (1705-1706). — Fol. 378. « Notes sur quelques articles » des Capitulations avec le Grand Seigneur (1604).

XVIIe-XIXe s. Pap. 385 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22263-22265. Affaires militaires (XVIe-XIXe siècle).

I (22263). Années 1530-1738. — Rôles de troupes, ordres de marches d'armées, états de troupes, promotions, gratifications, liste de blessés, approvisionnements, etc. — 301 feuillets.

II (22264). Années 1742-1870. — Fol. 2. « Campagne de Bohême en 1742. » — Fol. 77. « Mémoire de M. le comte de Maillebois au sujet de ce qui s'est passé à la bataille d'Hastembeck en 1757. » — Fol. 126. « État des troupes de la Marine de France de l'année 1774. » — Fol. 143. « Procès-verbal d'épreuves de la qualité de poudres alimentaires, fabriquées en 1756 et 1757, et déposées au magasin de vivres à Metz. » — Fol. 149. « Observations sur la garde des rois, principalement sur les 4 compagnies des Gardes du corps de Sa Majesté » (1776). — Fol. 169. Correspondance et pièces relatives au corps de Nassau-Siegen (1782-1783). — Fol. 272. Notes sur les faits de guerre, du 1er septembre au 13 octobre 1870, à Verdun. — Etc. — 300 feuillets.

III (22265). Mémoires divers. — Fol. 1. Divers mémoires sur l'artillerie. — Fol. 24. « État de la recette et dépense faites par Mr Landas, trésorier général de l'Artillerie, l'un des intéressés au privilège accordé à Mr de La Garouste... pour la construction et l'usage d'un levier nouveau... et d'un batteau à rames pour remontter... » (1698-1701). — Fol. 81. « Instruction sur les fourages d'une armée. » — Fol. 126. « Observations diverses concernant l'administration et le service de santé dans les hôpitaux militaires, » par Imbert (1779). — Fol. 162. « Reflexions pratiques sur l'administration des hôpitaux, » par Le Clerc (vers 1779). — Fol. 184. « Projet d'établissement d'une pharmacie roiale pour le service des hôpitaux militaires du roiaume..., » par Le Clerc. — Fol. 200 et 220. Projets de Falconet et d'un religieux hospitalier du Saint-Esprit pour « marier les soldats et élever leurs enfants pour la guerre » (1743 et 1750). — Fol. 234. « Colonies pour l'intérieur du royaume,

tirées chaqu'année de corps de troupes étrangères. » — Fol. 250. « Origine de la cavalerie, gendarmerie et tournois qui ont raport à la noblesse. » — Fol. 274. Notes sur les mousquetaires et gendarmes. — Fol. 293. « Fonctions et devoirs du capitaine général des Guides, tiré de chez M. le comte de Maurepas... » — Fol. 301. « Projet d'un sisteme general de guerre en Lombardie. » — Fol. 325. « Memoire consernant l'expedition de Mantoue. » — Fol. 340. Projet d'expédition dans le Milanais. — Fol. 373. « Mémoire instructif sur la guerre de Provence, Dauphiné et Savoie; revû et corrigé en 1727. » — Etc. — 421 feuillets.

XVIe-XVIIIe s. Pap. Trois volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22266. États de dépenses de l'armée royale commandée par le cardinal de La Valette, etc.

Fol. 1. États et comptes de l'armée commandée par le cardinal de La Valette (1635-1637). — Fol. 130. Informations et interrogatoires en Lorraine (1635-1637). — Fol. 212. « Remonstrances treshumbles des vassaulx, officiers et subjects de l'evesché de Mets à l'éminence de Mgr le cardinal de La Valette... » — Fol. 218. Mémoires et lettres du marquis d'Asfeldt sur les fortifications (1724). — Fol. 262. Papiers de « M. Briquet, receveur général du tabac, à Bourges » (1737-1739). — Etc.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 344 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22267. Mémoires, instructions et notes sur l'administration et la comptabilité militaires, recueillis ou rédigés par M. de Rostaing (1809-1829).

XIXe s. Pap. 196 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22268. Mélanges sur la Marine.

Fol. 3. « Règlement sur la tenue du Conseil de guerre des galères... 1680. » — Fol. 5. Lettre de d'Argenson, relative à la pêche du corail à Tabarque (1694). — Fol. 7. Registre de vérifications d'édits et de commissions concernant la marine (1702-1710). — Fol. 125. Nouvelles à la main concernant la marine, adressées au duc d'Antin (1740). — Fol. 179 et 223. « État des dossiers envoyés à MM. les rapporteurs du bureau de la vériffication des droits maritimes » (1739-1746). — Fol. 292. Listes de vaisseaux, d'officiers et états de la marine de France comparée à celle de l'Angleterre (1755-1781). — Fol. 303. « Proposition d'une expédition immédiate contre Bone, » adressée au baron de Damas par Mariescheau, vice-consul de

France à Tunis (16 décembre 1827). — Fol. 323. « Lettre sur l'état actuel des côtes de la Manche » (1756). — Fol. 329. « De l'attaque et de la défense des colonies, des îles, des côtes et des places maritimes du continent. » — Fol. 333. « Mémoire sur les signaux, par Luignet. » — Fol. 337. « Mémoire sur les saluts de mer. » — Fol. 345. Projet d'une « école générale du commerce et de la navigation, » par Querenet (1774). — Fol. 353. Mémoires sur les pompes de M. de Linières pour les vaisseaux (1766-1768).

XVIIe-XIXe s. Pap. 389 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22269-22275. Preuves de noblesse pour l'Ordre de Malte, classées par ordre alphabétique.

I (22269). Andigné-Brusse. — 411 feuillets.

II (22270). Charette de la Colinière-Courtoux. — 439 feuillets.

III (22271). Deliniers-Fussey. — 484 feuillets.

IV (22272). Galifet-Lanjamet. — 382 feuillets.

V (22273). Marbeuf-Mouezan de la Villerouet. — 257 feuillets.

VI (22274). Normand du Fié-Visdelou de la Villetéhart. — 349 feuillets.

VII (22275). Preuves de noblesse de chanoinesses de Saint-Antoine-de-Viennois, Ordre de Malte. — 176 feuillets.

XVIIIe s. Pap. Sept volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22276. Mélanges sur différents Ordres militaires.

Fol. 5. « Rolle de M^rs^ les commandeurs et chevaliers de la langue de Provence, etc., faict le 1er septembre 1672. » — Fol. 23. Extraits divers des registres du Grand Prieuré de France, parmi lesquels il en est de relatifs à la commanderie de l'Isle-Bouchard (fol. 41). — Fol. 53. « Copie par extrait de dénombrements rendu au Roi, à cause de son comté de Fontenay-le-Comte,... de la baronnie d'Oulmes » (1603 et 1728). — Fol. 75. Extraits du cartulaire de l'abbaye de Monstierneuf de Poitiers. — Fol. 97. Baux relatifs à la seigneurie de Bennets, appartenant à la marquise d'Estissac, etc. (1407-1768). — Fol. 178. Histoire de la « maison de Lezignem ». — Fol. 187. « Plan des bois dépendents de la commanderie d'Ansigny. » — Fol. 188. « Plan des domaines qui appartiennent à M^r^ le prieur de La Faye. » — Fol. 190. « L'entrée et réception solennelle, faite par Sa Saincteté à Mgr le chevallier de Vandosme, grand prieur de Tholose,... faite à Rome le 2. jour d'octobre 1615. » Paris, 1615, in-8°, *impr.* — Fol. 201. Pièces diverses relatives aux Ordres de la Toison d'or, du Mont-Carmel et de Saint-

Lazare. — Fol. 227. « Institution de l'Ordre du Saint-Esprit. » — Fol. 240. « Factum pour justifier l'antiquité de l'Ordre du Saint-Esprit » de Montpellier. — Fol. 260. « Seconde réforme » de l'Ordre de Saint-Michel. — Fol. 263. « Formulaire des preuves de noblesse de Mrs les comtes de Lyon. » — Fol. 266. « Ordre de la Plotte. » — Fol. 268. « Projet d'Ordre de N.-D. de la Victoire. »

XVIe-XVIIIe s. Pap. 272 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22277. Lettres patentes et autres pièces relatives à la « Grande trésorerie des Ordres du Roy » (1720-1783).

En tête (fol. 2), Édit de Henri III « qui admet les rois et princes étrangers à l'Ordre du Saint-Esprit » (31 décembre 1607).

XVIIe et XVIIIe s. Parch. et pap. 109 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22278. Mélanges sur l'Université de Paris et différentes Académies.

Fol. 1. « Ordo licentiatorum seu magistrorum in sacratiss. Theologiæ Facultate, ab anno Domini 1373 » ad annum 1638. — Fol. 49. Extraits des registres de la Faculté de théologie (1525-1569). — Fol. 73. Copies de lettres, édits, etc., relatifs à l'Université de Paris (1635-1694). — Fol. 92. Nomination de de Fienne et Barouth comme professeurs des Enfants de langue au Collège des Jésuites à Paris (1721). — Fol. 96. Pièces diverses relatives à N. Hullin et H. Lescuier, agrégés de la Faculté de droit de Paris. — Fol. 14. Minutes des procès-verbaux de la Commission des contrefaçons au ministère de l'Instruction publique (1831-1832). — Fol. 128. « La sagesse de François Ier et de ses successeurs dans la fondation du Collège royal..., » etc.; copies d'Étienne Fourmont. — Fol. 140. « Mémoire pour illustrer le Collège royal, présenté à Mgr le comte de Maurepas,... 1725. » — Fol. 153. Lettres de Louis XIV accordant le droit de Committimus à l'Académie françoise (1674). — Fol. 155. « Discours prononcé par M. l'abbé de Caumartin à la réception de M. l'évêque de Noyon en 1694. » — Fol. 157. « Consultation allégorique sur l'Académie française. » — Fol. 161. « Meidecaa, histoire persanne, » envoyée par « le juif Abonassar » (1730). — Fol. 170. Pièces diverses relatives à l'Académie des sciences (1720-1788). — Fol. 199. Fondation par le comte de Caylus d'un prix de littérature à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (1754). — Fol. 208. Notes biographiques sur le maréchal de Beauveau. — Fol. 214. « Éloge historique de M. Turgot, » par Dupuy.

— Fol. 223. « Éloge de M. Chabanon, successeur de Foncemagne à l'Académie françoise. » — Fol. 228. « Discours lu à la séance où assista le prince Henri, sous le nom de comte d'Oels, le mardi 7 septembre 1784, » par Dacier. — Fol. 238. Notices biographiques sur Dom Clément et sur M. Désormeaux. — Fol. 246. « Notes relatives à feu l'abbé Leblond, de l'Institut. » — Fol. 251 et 268. « Notice sur la vie et les travaux de M. de Villoison, par M. Dacier. » — Fol. 283. « Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Malesherbes. » — Fol. 290. « Histoire métallique de Napoléon Ier; » cf. mss. français 6194-6196. — Fol. 317. « Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. de Sainte-Croix. » — Fol. 348. « Ouvrages chinois apportés de la Chine par M. de Sainte-Croix, ancien capitaine de dragons, et donnés par lui à la Bibliothèque impériale en septembre 1808. » — Fol. 350. « Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. de Toulongeon, » par M. Dacier. — Fol. 379. « Notice sur la vie et les ouvrages de M. Visconti, » par le même. — Fol. 396. « Notes succinctes et historiques sur son père, par Sigismond Visconti. » — Fol. 406. « Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Tôchon d'Anneci, » par M. Dacier. — Fol. 418. Notice historique sur M. Fauris de Saint-Vincens, par le même. — Fol. 442. Documents relatifs à la Commission de la propriété littéraire (1825-1826), provenant de Dacier. — Fol. 477. « De l'usage des rois de la 3e race d'associer de leur vivant leur fils aîné en le faisant sacrer, » par Foncemagne. — Fol. 484. « Question historique : A qui doit-on attribuer la gloire de la révolution qui sauva Paris pendant la prison du roi Jean? » par Dacier. — Fol. 497. « État nominatif des diverses personnes qui se présentent ou ont été présentées pour être reçues comme membres de l'Académie » des Sciences morales et politiques (1830-1831); lithographié. — Fol. 509. « Anecdotes sur la vie privée de Mr Seguier, lues à la séance publique de l'Académie royale de Nismes, le 17 janvier 1785, par M. Vincens le fils. » — Fol. 532. Correspondance de Dacier avec le ministre de l'Intérieur au sujet des mémoires sur les Antiquités de la France (1819-1820), etc. — Fol. 551. « Description d'une plaque d'or portant une inscription en langue et caractères grecs, du tems des Ptolémées, qui fut trouvée en 1818 dans les ruines de l'ancien Canopus, entre Rosette et Alexandrie, en Égypte ; » gravé, avec fac-similé.

XVIIe-XIXe s. Pap. 551 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22279. Mélanges.

Fol. 1 et 21. « Société des Amis de l'Enfance, pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes garçons pauvres de tous les arrondissements de la ville de Paris; » lithographié, etc. (1841-1845). — Fol. 12. « Société maternelle. Règlement intérieur de l'administration des dames députées. » — Fol. 45. « Observations et propositions des douze bureaux de charité de la ville de Paris... » (1826); lithographié. — Fol. 60. « Examen statistique du royaume de France en 1787...; » lithographié. — Fol. 64. Correspondance de Morel de Vindé, au sujet des béliers purs (1810-1812), et lettres du colonel Amoros, etc. — Fol. 94. « Notice relative au régime et à quelques événements intérieurs de la Cour des comptes, depuis l'année 1807, époque de sa fondation, jusqu'au mois de novembre 1827. » — Fol. 155. « Extraits d'un petit traité sur l'origine des rentes et leurs révolutions » (1788). — Fol. 177. Notice sur « les allumettes chimiques ». — Fol. 205. « Procès-verbal des expériences faites le 24 novembre 1791 dans le salon du bureau d'Agence nationale et étrangère, rue Saint-Honoré, n° 273, par Guillaume-Christien Sauer..., relativement à la fabrication de flaons du métal de cloche... » — Fol. 208. « Degrez éminents pour la R. L[oge] des Enfans de Marce (*sic*), 1761. » — Fol. 231. « Règlement de la Société des Garçons de bonne humeur. » — Fol. 239. Règle du « Jeu de Mars ».

XVIIIe et XIXe s. Pap. 240 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22280. Recueil de documents originaux de l'Époque révolutionnaire, concernant les affaires militaires.

Passeports, laissez-passer, nominations et congés militaires, états de services, ordres de réquisitions, pensions, quittances d'impositions, certificats divers, etc. — Fol. 177 et 191. « Précis historique rédigé par l'administration municipale d'Orléans des faits relatifs à... Léonard Bourdon, ex-conventionnel » (11 brumaire an V).

XVIIIe et XIXe s. Pap. et parch. 197 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22281. « Supplément à l'Essai sur les physionomies, de Lavater, ou collection choisie de 220 portraits d'hommes célèbres par leurs vertus ou leurs vices, qui ont le plus contribué à la Révolution... A Paris, chez Lamy, libraire, quai des Augustins, l'an VII. »

XVIIIe s. Pap. 119 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22282. Papiers de P.-Fr. Palloy (1754-1835).

Fol. 1. « États de meubles fournis au Temple » (1792). — Fol. 7. « Travaux du Temple, occasionné[s] pour l'emprisonnement de la famille ci-devant royale... » (1792). — Fol. 21. « Gravure de mon portrait » [Palloy]. — Fol. 34. Correspondance et pièces diverses relatives au modèle de la Bastille exécuté par Palloy et envoyé aux départements (1790-1794). — Etc.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 212 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22283. Listes alphabétiques des noms de personnes guillotinées à Paris, depuis le 26 août 1792 jusqu'en 1794, par Tisson (1803).

XIXe s. Pap. 71 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22284. Listes des noms de familles nobles relevés par d'Hozier dans les listes électorales des quatre-vingt-six départements de la France (1820).

XIXe s. Pap. 375 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22285. Documents et correspondance relatifs à un projet d'association ouvrière pour l'exploitation du chemin de fer du Nord (1848).

XIXe s. Pap. 63 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22286. « Chronique du siège de Paris (1870-1871), par Francis Wey. »

Copie ayant servi à l'édition (Paris, 1871, in-12).

XIXe s. Pap. 532 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22287. Mélanges sur l'histoire d'Allemagne.

Fol. 14. « Capitulatio sive pactatio imp. Rodulfi ... cum in regem Romanorum Ratisbonæ eligeretur anno M D LXXV. » — Fol. 20. « Coppie de requeste des s^{rs} Truchesz de Rheinfelden à la chambre d'Einsissheim, tendante à la mainlevée de la saisie de Zimmerbach contre la Lorraine » (1591); en allemand. — Fol. 32. « Discours de l'Empereur aux princes et leurs envoyés à la diette de l'an 1613. » — Fol. 56. Documents diplomatiques sur les affaires d'Allemagne (1634); en allemand et annotés par Godefroy. — Fol. 68. « Mémoire sur la succession de Saxe-Lauembourg (décembre 1689); » de la main de l'abbé Renaudot. — Fol. 103 v°. « Plan de la ville et fortifications d'Erfurt. » — Fol. 105. « Mémoires des antiquitez de la ville d'Erfort et des choses qui s'y sont passées durant le siège et depuis. » — Fol. 128. « Actions memorables de l'Empereur. » —

Fol. 133. « Affaires Palatines. » — Fol. 138. Pièces relatives aux duchés de Clèves et Juliers, à l'attribution de Neufchâtel au roi de Prusse, etc. — Fol. 213. « Les matinées du roi de Prusse adressées à son neveu. » — Fol. 375. « Liber baptizatorum in ecclesia Widensolensi, ejusque filialibus Ursheimensi et Dürrenentzheimensi, quam ultimam ego Theodorus Wreden, Societ. Jesu, missionarius regius per Alsatiam et per utramque diœcesin Argentinensem atque Basileensem commissarius, suæ matrici restitui die 1° aprilis 1687. » — Fol. 377. « Nottes sur les manœuvres des troupes prussiennes, qui ont eu lieu les 27, 28 et 29 mai 1805 au camp de Cobertitz. » — Fol. 395. « Breve ... et très juste plainte et protestation de l'Hongrie à tous les monarques, roys, princes et estats de la Chrestienté. » — Etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 477 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22288. Mélanges sur l'histoire d'Angleterre.

Fol. 1. « Remarques sur l'Angleterre. » — Fol. 7. « Remarques touchant la situation et les habitans, et des raretez d'Angleterre; » provenant de Godefroy. — Fol. 13. « Du changement des rois et du royaume d'Angleterre. » — Fol. 23 v°. Actes du roi Henri VIII relatifs à l'introduction de la Réforme en Angleterre (1536-1537). — Fol. 33. Pièces relatives aux rapports de l'Écosse et de l'Angleterre avec la France (1558-1609); provenant de Godefroy. — Fol. 76. « Parliamenti Angliæ declaratio,... 1648. » — Fol. 98. « Relation de ce qui s'est passé au jugement du comte de Pembrocq, le 4e d'avril 1688. » — Fol. 108. « Sentiments de feu M. l'évesque de Meaux [J.-B. Bossuet] sur ces deux questions : 1° Si le roi d'Angleterre [Jacques II] peut ... promettre à ses sujets protestans ... de protéger l'Église anglicane...; 2° si le même roi peut promettre aussi de ne point violer le serment du Test... Mai 1693. » — Fol. 121 *bis* et 154. « Manifeste de Guillaume second, roy d'Angleterre et d'Irlande ... sur la fin de l'année 1693. » — Fol. 129. « Relation veritable de l'horrible paricide intenté contre la vie de Sa Majesté Guillaume III, roy d'Angleterre... » — Fol. 166. « Raisons très puissantes pour prouver que le roy d'Angleterre doit éviter de rompre avec la France. » — Fol. 184. Registre de comptes d'un Anglais (1709-1712). — Fol. 214. « Considérations sur l'état et condition de notre taxe, ou proposition pour une taxe sur les biens en fonds de terre... A Londres, 1714. » — Fol. 228. « Abregé de quelques réflexions du ministre britannique sur la situation présente des affaires; février 1734. » — Fol. 234. « Some Remarks on a

pamphlet intitled : Popular prejudices against the convention and treaty with Spain... London, 1739. » — Fol. 245. Lettres du cardinal Gualterio au prétendant d'Angleterre... (1712); données à la Bibliothèque du roi par M. Hulst, en 1741. — Fol. 361. « Les efforts de l'esprit de conciliation, ou mémoire historique sur la négociation d'un ... lord duc et d'un ... membre de la Chambre des Communes, avec les pièces justificatives. » — Fol. 377. « Dissertation succincte et curieuse touchant les affaires qui agitent maintenant les cours de l'Europe sur l'escheance des successions des couronnes d'Espagne et d'Angleterre,... par M. de Kerdaniel. » — Etc.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 408 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22289. Nouvelles d'Angleterre; lettres adressées de Londres « à Monsieur Leffilles, au Bureau d'adresse aux galeries du Louvre, à Paris » (1743-1744).

XVIIIe s. Pap. 231 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22290-22307. Mélanges historiques sur Paris et les provinces de la France.

I (22290). *Paris*. — Fol. 1. Statuts et règlements de différentes corporations : apothicaires de Versailles (1); — jurés-experts architectes et entrepreneurs de Paris (5); — bonnetiers (13); — bouchers (15); — bourreliers, bastiers et hongroyeurs (27); — boursiers, colletiers, calottiers, culottiers, caleçonniers (37); — charcutiers (47); — chirurgiens (58); — cuisiniers, maîtres queux et traiteurs (60 *bis*); — tailleurs, ciseleurs et graveurs sur bijoux (61 *ter*); — ménestriers et joueurs d'instruments (67); — merciers (87); — parcheminiers (90); — paveurs (92); — peigniers, tabletiers, tourneurs, mouleurs (95); — potiers de terre (102); — relieurs-doreurs de livres (108); — selliers (116); — tanneurs, corroyeurs, peaussiers, mégissiers et parcheminiers (118). — Fol. 128. « Mémoire sur la charge de prévôt de Paris, » et « Noms des prévôts des marchands de l'Hôtel-de-Ville de Paris depuis l'an 1268,... et des échevins depuis l'année 1281. » — Fol. 143. « Idée générale et abrégée de la contestation du prévost de Paris avec son lieutenant civil. » — Fol. 148. « Martyrologium Oratorii. » — Fol. 151. « Origine de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris. » — Fol. 155. « Estat du revenu temporel de l'archevesché de Paris. » — Fol. 159. Breviarium Historiæ Universitatis Parisiensis, « 9um seculum, ab an. 1600 ad an. [1645]. » — Fol. 182. « Projet pour parvenir à equiper et regir jusques à 100 carosses à louer par heure sur la place de

Paris... » — Fol. 193. « Caisse [de crédit] de Sceaux et de Poissy. » — Fol. 199. Mémoires et actes divers, pièces de procédures, etc., parmi lesquels une note relative à la fondation, en 1415, d'une grand'messe en l'hôpital du Saint-Esprit (fol. 237); — des lettres de Charles IX (8 juin 1572) relatives aux consignations faites aux greffes des Parlements (fol. 241); etc. — Fol. 265. « Taxes faites des maisons scizes aux environs de Paris,... 1649. » — Fol. 271. « Bail fait par le Roy à M. Charles Fleury, bourgeois de Paris, des fermes generalles de la subvention des vins, cidres, bierres et poirez, et du bestial à pied fourché,... 1654-1662. » — Fol. 298. Lettres patentes d'Anne d'Autriche relatives à « l'augmentation du parc du chasteau de Vincennes » (30 janvier 1661). — Fol. 293 et 301. Pièces diverses relatives à plusieurs monastères ou communautés : abbaye de Montmartre (293 et 360); — Carmélites de Saint-Denys (301 et 397); — abbaye de Maubuisson (309); — Annonciades de Popincourt (311); — Feuillantines (312); — abbaye de Port-Royal de Paris (315). — Fol. 316. Nomination par H.-C. du Cambout de Coislin de Emond Huart, du diocèse de Bayeux, à une bourse du collège de maître Gervais Chrestien (28 octobre 1685). — Fol. 334. « Mémoire des agents généraux du Clergé de France. » — Fol. 367. Bulle du pape Pie VI, donnée par M. le marquis d'Argent, et portant suppression de huit prieurés, et autres pièces relatives à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1776-1777). — Fol. 399. « Discours prononcé par M. Noyer de Sompuis, avocat au Parlement, lors de la bénédiction des drapeaux du district de l'Ile-Saint-Louis, en l'église dudit district, le 19 septembre 1789. » — Fol. 401. « Mademoiselle Martin, marchande de rouge au XVIIIe siècle; copie de documents détruits dans l'incendie des archives de la Seine (mai 1871). » — Fol. 419. « Description fidelle de la Confédération nationale de Paris, du 14 juillet 1790. » — Fol. 427. « Nomination et réception de M. de Brienne au gouvernement de Paris. 1771. » — Fol. 429. « Formes à suivre dans l'enterinement des lettres de M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, » et minute du procès-verbal (1805). — Fol. 448. « Projet sur le ramonage et les incendies pour Paris, » par M. de Favergues (24 décembre 1810). — Fol. 450. « Projet d'utillité indispensable pour la sûreté des subsistances de Paris, » sous Louis XVIII. — Fol. 454. « Cahier des dépenses faites au château de la Muette pendant le séjour que Madame la comtesse de Provence y a fait depuis le 11 novembre 1771 jusques et compris le 9 décembre suivant. » — 459 feuillets.

II (22291). *Ile-de-France.* — Pièces diverses concernant différentes localités, classées par ordre alphabétique : Argenteuil, copies anciennes du diplôme de Childebert III, de 697 (1); — Arthieulle et canton de Magny-en-Vexin (4); — Beaumont (24); — Beauvais (25); — Champigny (41); — Chilly-Mazarin (55); — Corbeil (65); Fontainebleau (66); — Livry (80); — Longpont (81); — Louvres (97); — Luzarches (121); — Mantes (123); — Marly (133); — Meudon (152); — Montauger (155); — Montlhéry (159); — Montmorency (184); — Nemours (190); — Poissy (231); — Pontoise (240); — Reuilly (290); — Saint-Denys (314); — Saint-Ouen (324); — Sarcelles (326); — Senlis (333); — Soissons (368); — Versailles (406). — 424 feuillets.

III (22292). *Normandie.* — Pièces diverses : Fol. 1. Copie d'une charte de Raoul Taisson pour l'abbaye de Hambye (s. d.). — Fol. 2. Contrat de mariage, etc., entre Jean de Melun, comte de Tancarville, et Ide de Marigny, petite-fille d'Enguerrand de Marigny (1348-1349). — Fol. 13. « Rentes de l'eglyse de Saint-Jehan de Dangu » (vers 1350). — Fol. 17. « Le nombre des gentilshommes, lesquels avec le sieur d'Estouteville, cappitaine du Mont-Sainct-Michel, garderent ladite place contre ... les Anglois » (1427). — Fol. 21. Autres copies de pièces diverses rangées chronologiquement (1499-1639). — Fol. 38. Pièces et lettres relatives à l'exécution à Rouen des auteurs de la sédition de 1639 (1640). — Fol. 62. « Oraison funèbre de ... Jean Forcoal, évesque de Sées, par M. Dupré,... official de Séez... » — Fol. 70. Testament d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes (1685). — Fol. 74. « État sommaire de la généralité d'Alençon. » — Fol. 125. « Relation de l'abbaye de la Trappe. » — Fol. 133. « Lettre de M. de Tillemont à M. l'abbé de la Trappe, » Rancé, etc. — Fol. 151. « Compte et état originaux de l'an 1705 pour la capitation de la noblesse de Mortain. » — Fol. 167. Mémoire sur la capitainerie de Monceaux, appartenant au comte d'Évreux. — Fol. 182. « Arrest du Conseil d'Estat du Roy rendu sur la requeste du clergé de Sainte-Croix ... de Bernay » (9 juin 1722). — Fol. 200. « Mémoires des drapiers ... de Darnetal,... en exécution de l'arrest du Conseil du 18 mars 1727. » — Fol. 205. « Élection de Vire. Hameaux et écarts. 1728. » — Fol. 223. « Mémoire pour la province de Normandie sur le Tiers et danger. » — Fol. 245. « Sommaire pour les marchands bonnetiers de Rouen contre les marchands merciers-drapiers unis de la même ville. » — Fol. 252. Pièces diverses concernant Saint-Lô (252); —

Dieppe (255 et 278); — Séez (270); — la maison d'Harcourt (271); — Asnières, près Bayeux (273); — l'île de Jersey (275). — Fol. 277. « Catalogue des baillis de Rouen » et « Table de la généralité de Rouen. » — Fol. 292. Pièces diverses relatives à différents biens sis à Farceaux (Eure). — 409 feuillets.

IV (22293). *Anjou* et *Touraine*, etc. — Pièces diverses, classées chronologiquement, concernant l'abbaye de Glanfeuil (1); — Bourges (3, 44, 71, 187, 212, 269, 288); — abbaye de la Clarté, en Touraine (8); — Issertieux (9); — Orléans (13, 64, 207, 271, 291, 512, 521); — Anjou et Angers (53, 95, 239, 251); — Valençay (58); — Chartres et pays chartrain (59, 118, 203, 222); — Aillaut (76); — Laval (78); — Tours (87, 143, 210); — Fretay et la Barillerie, paroisse d'Orbigny (136); — Châteaudun (141); — mariage de Monsieur, frère du Roi, avec la princesse Marguerite de Lorraine (160); — Issoudun (208, 283); — La Vallière (221 *bis*); — La Flèche (234); — Saumur (237, 247, 608); — Amboise (244, 248); — Brinon (254); — chapelle Saint-Jean de Betz (261); — abbaye de Saint-Pierre de Neaufle-le-Vieil (263); — Tours (268, 275, 540); — Pithiviers (270); — « Voyage sur les bords de la Loire, fait au mois d'octobre 1776 » (276); — « Réorganisation du diocèse du Mans » et « État ecclésiastique du Maine », etc. (320, 530); — Sablé et marquisat de Sablé (354); — comté et vicomté de Dunois (496, 594); — abbaye des Clairets, diocèse de Chartres (500); — — « Règlement proposé pour rétablir la paix dans le chapitre de Dreux » (508); — abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, près Saumur (608). — 613 feuillets.

V (22294). *Bretagne*, *Limousin*, *Poitou* et *Saintonge*. — Pièces diverses, classées chronologiquement, concernant Poitiers (1, 33, 67, 327, 338, 362); — Comborn (4); — Turenne (6, 35); — Testament de Jacques de Bourbon, comte de la Marche (9); — prieuré de Sainte-Radegonde, diocèse de Nantes (25); — Châteaubriant (27); — abbaye de Saint-Maixent (29); — collège du Folgoët, diocèse de Léon (31); — Reigny (42); — Limoges (45); — Lannion (69); — Loudun (70); — Parthenay (105); — Protestants de Saintonge (66); — abbaye de Fontevrault (130); — Châtellerault (136); — abbaye de la Merci-Dieu, diocèse de Poitiers (138); — Quimper (139); — Parlement de Bretagne (147); — abbaye de Saint-Sulpice (169); — prieuré de Saint-Pierre de Mortagne (189); — Bretagne (193); — prieuré de la Foye-Monjault (264); — Niort (275); — prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Mongon, diocèse de Poitiers (282); — pré-

vôté d'Arnac (293); — Saint-Martin-de-Ré (305); — Saint-Ceré (317); — prieuré de Saint-Pierre de Mortagne (321); — Testament de l'évêque de Luçon [M. de Bussy-Rabutin] (325); — Surgères (332); — « Mémoire au Roi des commissaires des États de Bretagne à Tréguier; mars 1770 » (341); — « État des navires sortis de la rade de Bourg-Neuf, chargés de sel, en l'année 1774 » (346); — Thouars (347); — Rennes (354). — 363 feuillets.

VI (22295). *Guyenne*, *Gascogne*, *Béarn* et *Navarre*. — Pièces diverses, classées chronologiquement : Accord entre Jean, comte d'Armagnac, et le roi de France Charles V, contre le roi d'Angleterre en Guyenne (1); — « Criées de Portes » (6); — comté de Foix (11); — « Ordre du convoy de l'enterrement du feu roy de Navarre » (14); — Extraits collationnés « des amandes adjugées au Roy en la cour de parlement de Bordeaux », en 1636 (23); — « Lettre de Mrs du parlement de Bordeaux à M. le duc de Beaufort » (75); — Intendance de Guyenne (87); — « Droit de traite et imposition forainne de la ville de Bayonne, » etc. (110, 130); — « L'élévation de la piramide du clocher de Saint-Michel de Bourdeaux,... 1675 » (127); — Mont-de-Marsan (132); — Confirmation des statuts des maîtres apothicaires de Bordeaux (135); — « Mémoire concernant le Béarn et la Basse-Navarre, dressé en 1698 » (138); — « Mémoire pour montrer que les évêques peuvent excommunier pour concubinage public » (149); — Affaires du parlement de Bordeaux en 1770-1771 (166); — Église Saint-Martin de Carignan (180); — Mémoires imprimés d'un procès au parlement de Bordeaux entre François de Ségur et le curé de Saint-Christophe (315); — Supplique au roi du vicomte de Noé, condamné par le tribunal des maréchaux de France (339); — « Manuscrit historique sur la ville de Bourdeaux, son ancienneté, son gouvernement » (341); — « Essay sur l'histoire de Gascogne » (354); — « Response à un escrit envoyé par le R. P. Provincial de France au R. P. Provincial de Guienne, portant pour titre : Memoire touchant l'affaire des Jacopins de Bourdeaux » (392); — « Histoire des droits dus au Roy sur les marchandises dans la province de Guienne, appelez Constablie, convoi et courtage de Bordeaux » (404); — « Anciens ducs d'Aquitaine » (448); — « Observations pour la ville de Bordeaux sur differens memoires des communautez du haut Païs et du Quercy » (452); — « Estat et consistance du païs de Bearn » (456); — « Mémoire sur les mines de Baygory dans les Pyrénées-Orientales » (464); — « Mémoire détaillé sur les différens marbres épars dans les montagnes des

départemens des Hautes et Basses-Pyrénées... » (476); — « Note sur la publication de quatre registres relatifs à la province de Béarn, sous Gaston Phœbus, comte de Foix, » par P. Raymond (489); — « Provisions de l'office de lieutenant de l'amirauté de Brouage; » etc. (499). — 506 feuillets.

VII (22296). *Périgord* et *Rouergue*. — Pièces diverses, provenant en grande partie de l'abbé Lespine : Privilèges accordés par le roi Philippe V aux habitants de Périgueux (19); — « Compotus Marchi de Proboleno, receptoris ... Franciæ regis in senescalia Petragoricensi et Caturcensi,... 1343 » (29); — « Accesat ou bail à fief, fait par Augier de Calmont, seigneur de Puech-Baurez,... 1365 » (33); — Copies tirées des archives d'Albret (39); — Pièces diverses concernant Jumilhac (45); — abbaye de Chancelade (46); — Lazaristes du séminaire de Périgueux (61); — « Table des titres employés comme pièces justificatives dans les Mémoires de Périgueux » (63); — « Pouillet du Périgord, ou catalogue des bénéfices ... du diocèse de Périgueux... » (84); — Pièces diverses, dont quelques-unes originales, des XVIe-XVIIIe s., relatives au Rouergue (107). — 219 feuillets.

VIII (22297). *Languedoc* et *Roussillon*, I. — « Notice sur un autel dédié au Soleil, à la Lune, à Isis,... par M. Du Mége... » (2); — « Abregé de la vie de saint Aphrodise » (9); — Copies de diverses bulles et actes relatifs au diocèse et à l'église du Puy (17); — « Hommages du comté de Tolose, 1271 » (29); — « Acte d'érection de la ville de Villeneuve de Berc, 1284 » (34); — Inventaire après décès de ....., du diocèse d'Uzès, 9 mars 1379; original (43); — « Acte de confirmation des libertés de la ville d'Aubenas,... 1433 (68); — Pièces diverses, actes notariés, etc., du XVIe siècle, concernant le Pouzin (Ardèche), etc. (93); — Pièces diverses concernant Chomerac (152); — Cahors (163); — Montpellier (167, 186); — Nègrepelisse (168); — Castres (171); — Toulouse (174); — États de Languedoc (176); — abbaye du Saint-Esprit de Béziers (183); — « Création de trois présidiaux » en Vivarais et Gévaudan (191); — abbaye de N.-D. de Boulbonne et procès avec les habitants de Cintegabelle (199); — Roujan, diocèse de Béziers (229); — Marchands-fabricants de bas de la ville de Nîmes (231); — « Second discours prononcé aux États de la province de Languedoc sur la demande du don gratuit, l'an 1712... » (253); — Religieuses de sainte Claire de Lavaur (269); — « Offices supprimés d'économes séquestres au diocèse de Béziers » (276); — « Mandement de Mgr l'évêque de Castres à l'occasion de

l'incendie arrivée à Castres le 2e septembre 1724 » (281); — Abbaye de Figeac (299); — Lettres et notes de De la Marche du Val du Puy sur Cette, le pont du Gard et l'amphithéâtre de Nîmes (320). — 332 feuillets.

IX (22298). *Languedoc* et *Roussillon*, II. — Pièces diverses, classées chronologiquement, concernant : Foix (2); — Réparations du pont de Toulouse, etc. (26); — Augmentation du droit d'Équivalent dans le Languedoc, etc. (54); — Noblesse et prérogatives des avocats de Perpignan (69); — La Reulle, ou La Réole, diocèse de Toulouse (107); — Annulation des règlements des Trois-États de Languedoc en 1770 (131); — Fragment d'un registre de correspondance de l'évêché d'Agde, en 1777 (148); — « Procès-verbal de la députation à la Cour » des États-généraux de Languedoc, en 1780 et de 1782 à 1786 (150); — « Tableau d'arrangement du dépôt des papiers de la province de Languedoc à Paris » (191); — « Harangue de M. Moran, premier président au Parlement de Toulouse » (192); — « Mémoire sommaire pour les maîtres marchands fabriquans en étoffes de soye et autres mêlées de la ville ... de Nismes » (195); — « Privilèges des capitouls » de Toulouse (201); — « Sur la noblesse des bourgeois majeurs de la ville de Perpignan » (209); — Supplique au duc d'Orléans du chapitre de Narbonne (217); — « Relation de la conspiration du duc de Savoye avec la reine d'Angleterre par les fanatiques » (218); — Fondations de messes en 1343 par Gaston de Foix (225); — Notice sur Lodève, de la main de Mézeray (?) (227); — « Mémoire pour les chanoines réguliers de Saint-Volusien de Foix contre la communauté des habitans de Foix » (232); — « Précis pour le sr abbé de Saint-Paul de Narbonne, » relatif à son droit « à la crosse et à la mitre » (234); — « Estat de la generalité de Montauban et des païs d'estatz qui en deppendent, ... et des revenus casuels pour l'année 1685 » (238); — Maison de charité de la ville de Montpellier (240); — « Faits concernant ce qui s'est passé touchant la loge du gouverneur de Montpellier » (242); — « Bulles de quelques papes au sujet du château d'Escures » (244). — 253 feuillets.

X (22299). *Provence* et *Corse*. — Pièces diverses, classées chronologiquement, concernant : Grasse (1, 40); — Marseille (3, 66, 105, 128, 145, 180, 494); — « Testamentum D. Beatricis, comitissæ Provinciæ, an. 1263 » (4); — Concilium Avenionense, an. 1337; texte latin (5); — Arles (30); — Avignon (33, 45, 53); — Blamont (37); — Castellane (39); — Aix (41, 60, 121, 192); — Vence (44);

— Orange (50, 193); — Harangue de Balthazar de Vias à l'arrivée à Marseille en 1656 de la reine Christine de Suède (58); — « Cayers du commerce de la ville de Marseille, 20 décembre 1670 » (76); — « Lettre d'un théologien de Marseille à l'un de ses amis [de l'Oratoire], 29 aoust 1674 » (94); — « Veuë-figure pour justifier ... des anciennes et veritables bornes d'entre les terroirs de cette ville d'Aix et du lieu d'Aiguilles,... 1680; » *placard impr.*, avec plan gravé (104); — Cannes (107); — Colmar (111); — Toulon (147); — La Ciotat (154); — Martigues (156); — Saint-Nazaire (162); — La Seyne (164); — marquisat de Lévy (166); — « Droits domaniaux et maritimes de Provence » (168); — Comtat-Venaissin (202); — « Projet de sécularisation de l'abbaie de Saint-Victor de Marseille » et état des bénéfices en dépendant, etc. (204 et 439); — Urtis (282, 300); — Sisteron (283); — « Sentimens faussement attribués à M. de Ripert de Monclar. — Londres, 1773 » (401); — Monaco (413); — « Des droicts du Roy et du Pape sur le Comté-Venaissin et sur la ville d'Avignon » (415); — « Observations [météorologiques] que l'on peut faire à Aix » (435); — Cavaillon (459); — « Relation faicte par le Père Senault, prestre de l'Oratoire, » sur Gaufredy (460); — « État des services dans l'ordre judiciaire de M. de Faucon, de Marseille, 1811 » (464); — « État des services militaires de la famille de Sambuc, du lieu de Lourmarin, en Provence » (465); — « Procès-verbal de la fête de l'Être suprême, célébrée le 20 prairial an 2e ... à Savaillans » (467); — « Essay historique et politique de l'isle de Corse,... par M. Ferrand du Puy... » (469); — Rapport au ministre par Balland sur le rétablissement de l'ordre en Corse, etc., en 1852; autographié (478). — 497 feuillets.

XI (22300). *Lyonnais*, *Bresse*, *Bugey*, *Savoie* et *Dauphiné*. — Pièces diverses, classées chronologiquement, concernant : Orange (1, 158); — Ambronay (4); — Lyon (6, 14, 21, 37, 44, 148, 154, 182); — Mirebel (12); — Montmelian (15); — Grenoble (17); — Établissement de l'Oratoire à Saint-Geoire (26); — Saint-Rambert (29); — Montluel (40); — « Dissertation de M. de Valbonais ... sur l'inscription trouvée à Lyon au mois de novembre 1714 » (89); — « Contestations entre l'évêque de Grenoble et les prêtres de l'Oratoire de la mesme ville » (106); — « Mémoire au sujet des prétentions du baron de Montagny » en Lyonnais (161); — « Mandement de Mgr l'archevesque d'Embrun, » Guérin de Tencin (175); — « Lettres patentes du Roi, portant règlement sur les mines d'Allemont, en Dauphiné,... 1781; » in-4°, *impr.* (200); — Lompnieu

(202); — Lettres originales du duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, au baron de la Sarra, 23 janvier 1597 (210), — de la duchesse Chrétienne, 31 octobre 1643 (212), — et de la duchesse Anne, 1686-1692 (214); — « Articles accordez entre le Roy et Mrs les princes de Savoye » (220); — « Chronicon vetus Sabaudiæ, quod Altacombanum vocant... » (222); — « Raisonnement sur les fortiffications de Fenestrelles... » (224); — « Mémoires de Mr l'intendant » de Grenoble (227); — « Procès du sr trezorier Dantour et des religieuses de Saint-Marcellin en Dauphiné... » (253); — « Diocèse de Vienne. Portions congrües, 1770 » (255); — « Articles d'un reiglement general projetté pour la province de Dauphiné par Mr d'Herbigny » (256); — « Chartreuse de Valbonne, 1708-1709 » (284); — Acte de participation aux prières de la Grande Chartreuse, 1739 (296). — 310 feuillets.

XII (22301). *Bourgogne.* — Pièces diverses, classées chronologiquement, concernant : Noyers (1); — Flavigny (3); — prieuré de Saint-Jacques de Pontide, diocèse de Bergame (6); — Testament de Thierry d'Hirson, évêque d'Arras (7); — Prisées des revenus royaux en Bourgogne, en 1328 et 1350 (12); — Mâcon (83, 93, 101); — Dijon (87, 94, 141, 223); — Crusi (91); — Joigny (123); — Auxerre (134, 221, 248); — Coulange (136); — Pont-de-Vaux (137); — « Mémoire succinct pour les officiers du Parlement de Dijon, contre les officiers de la Chambre des comptes de la même ville » (170); — « Mémoire concernant la nouvelle Faculté de droit preste à établir à Dijon » (175); — Lettres diverses écrites à l'abbé Sallier au sujet d'un don de livres fait par lui au collège, au chapitre et à la mairie de Saulieu, sa ville natale, avec les catalogues de ces livres (178); — prieuré de Saint-Marcel, près Chalon-sur-Saône (213), et plan de l'église (349); — « Discours prononcé à l'ouverture des États de Bourgogne, en 1757, par Mgr l'évêque d'Autun, » Antoine de Malvin de Montazet (226); — Diplôme de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (232); — Observations de Gagnace, chanoine d'Autun, sur les mémoires historiques de Courtépée (242); — Chaligny (290); — Auxonne (302); — « Notes tirées des archives de Châteauneuf, du marquis de Drée et de M. Damas d'Odoue » (324); — « Note sur la terre de Chateaucensoy » (338); — « Convocation et ordre de tous les Estatz de Bourgogne » (300); — « Narré historique et généalogique de la famille des Le Grand, du duché de Bourgogne, » 1664 (350); — « Premier escrit, non imprimé, des chanoines réguliers de la province de Bour-

gogne, pour la préséance dans les Estats » (352); — « Description des grottes d'Arcy, escritte en 1679 » (374); — Avalon (379). — 387 feuillets.

XIII (22302). *Franche-Comté.* — Pièces diverses, classées chronologiquement : « Raisons pour lesquelles l'exemption de la foraine et autres impositions ne peut estre accordée à ceux de la Franche-Comté,... » 1560 (1); — Besançon (5); — collège des Jésuites de Dole (9); — Différents arrêts imprimés du parlement de Besançon (10); — prieuré de Saint-Antoine de Froidmont (17); — Suppression de l'hérédité des quatre grands baillis de Franche-Comté (20); — abbaye de Beaume-les-Messieurs (22); — Saint-Claude (51); — Authume (58); — « Précis sur l'affaire du bailliage d'Amont » (206). — 210 feuillets.

XIV (22303). *Bourbonnais*, *Nivernais* et *Auvergne*. — Pièces diverses, classées chronologiquement : Fragments d'un registre des exploits de la châtellenie de Moulins, de la fin du xve s. (1); — Lyon et Forez (7); — « Édict du Roy portant création de deux offices de conseillers en chacun siège présidial... Paris, 1624, » in-8°, *impr.* (37); — Bourbon-l'Archambault (44); — Montluçon (45); — Chalon-sur-Saône (46); — « Le plan des bains de Bourbon-Lancis » (54); — « Lettre circulaire expédiée par ordre du Roy, du 13 avril 1674, » pour visiter la généralité de Moulins (62); — « Élection de Moulins, villes, paroisses et leurs distances du Bureau de recepte » (65); — Fragment d'une lettre de Fr. Mathias Goddé, prieur de la Charité, 1691 (88); — Donzy (90); — Cusset (91); — Pouilly-sur-Loire (97); — Saint-Flour (100); — Alanche (101); — Cornon (102); — Aigueperse (110); — Riom (118, 139, 185); — Ambert (128); — « Précis historique sur l'Auvergne, par M. Musnier de Pleignes... » (131); — Clermont (140); — Documents sur l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, de Baluze, et arrêt de condamnation de de Bar (151); — Union de la prévôté d'Évaux au chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom (164); — Sauxillanges (168); — « Description du pont de Brioude » (196). — 197 feuillets.

XV (22304). *Champagne.* — Pièces diverses, classées chronologiquement, concernant l'abbaye de Regny (1, 17); — abbaye de Braine (4); — Vautrincourt (6); — Hôtel-Dieu de Rethel (8); — Chassy (12); — Luxeuil (13); — « Compositio inter archiepiscopum Remensem et episcopum Leodiensem super villis quibusdam » (14); — prieuré de Sainte-Marie de Joigny (23); — « Prophetie merveilleuse de sainte Hildegarde » (31); — prieuré de Veaupou-lez-Saint-

Morise (33); — Règlements de Pierre Palmier, archevêque de Vienne, pour l'abbaye de Rebais, en latin (36); — abbaye de Saint-Denys de Reims (49); — Université de Reims (53, 281); — Autry (54); — Provins (60, 84, 131, 149, 213, 235, 242); — Vailly (67); — Langres (58, 119, 157); — « Epitaphes et inscriptions ... en l'eglise et cloistre de l'abbaye Nostre-Dame de Troyes, en l'an 1626... » (67); — Reims (91, 246, 272); — « Bulle d'union pour l'abbaye de Juilly aux Pères de l'Oratoire, 1639 » (93); — Crezantines, paroisse de Saint-Phalle (98); — Troyes (113, 250, 261, 277, 309); — Saint-Quentin (123, 161, 252); — Carmélites de Chaumont (128); — Carmélites de Troyes (129); — abbaye de Pontigny (140); — Châlons-sur-Marne (142); — Notre-Dame-de-Liesse (145); — prieuré de Mondenis, diocèse de Meaux (170); — « Réponse de M. l'évesque de Châlons en Champagne [Gaston de Noailles] à M. le procureur général, en may 1707, au sujet de la relique du nombril de Nostre-Seigneur » et déclarations des régents de la Faculté de médecine de Paris et de différents prélats, etc. (216); — Sedan (237, 254, 283); — abbaye de Montiers-en-Argonne (244); — « Avis sur les eaux chaudes minérales de Bourbonne-les-Bains, » par M. Gallot, 1732 (256); — Saint-Dizier (273); — « Sainte-Colombe, patronne de la ville de Sens, » avec office de sa fête (289); — Généalogie des comtes de Champagne, du cabinet de d'Hozier (312 et 343); — « Abbregé de l'histoire de Saint-Pierre de Chezy,... diocèse de Soissons » (333); — « Les croix des cimetières et des calvaires de l'arrondissement de Château-Thierry, » par M. Souliac-Boileau (347). — 355 feuillets.

XVI (22305). *Alsace* et *Lorraine*. — Pièces diverses, classées chronologiquement, concernant : Verdun (1, 7, 239); — Mirecourt (3, 71); — Bar (4, 36); — Vaudémont (8); — abbaye de Saint-Arnoul de Metz (9); — Vaucouleurs (13); — Épinal (15); — « Testament de René II, duc de Lorraine,... 1506, » etc. (18); — Château-Salins (27); — Chassepierre (33); — Rechicourt (34); — Gondreville (37); — Longwy (42); — Pension accordée par le duc de Lorraine aux enfants du feu sieur de Vigneulx, 1586 (44); — « Expédition du duc de Lorraine en Alsace contre des levées du roi Henri IV » (45); — « Reprise de Henry, duc de Lorraine, pour la comté de Sarwerden, 1610 » (57); — abbaye de Remiremont (60); — « Sebastiani Thierry, apud Tullingos Leucorum advocati, triplex ænigmatica palinodia » (61); — Metz (72, 92, 102, 153); — « Mémoire du comte d'Harcourt, gouverneur d'Alsace, contre les

prétensions du s^r Tilladet, gouverneur de Brisac... » (78); — Juifs d'Alsace (81); — « Conditions sous lesquels la ville de Strasbourg s'est mise sous la domination du Roy en 1681 » (87); — « Remarques qui pourront servir à faciliter l'intelligence de celle que j'ai fait pour justiffier les droicts acquis au Roy par le traité de Munster... » (94); — Toisé des ouvrages de fortification exécutés à Marsal en 1702 (109); — abbaye de la Benisson-Dieu (141); — Don gratuit des prévôtés de Longwy, Montmédy, etc. (152); — « Mémoire des gentilshommes luthériens de la Basse-Alsace » (161); — abbaye de Murbach (164); — Postorff (168, 187); — « Mémoire de M. le duc de Bouillon, donné à S. A. R. M. le duc d'Orléans le 12 septembre 1723 » (171); — Mémoires sur les affaires de Lorraine (177); — Toul (186 *bis*); — Pont-à-Mousson (189); — « Traduction françoise faite par M. A. Sapieni ... de la Recherche allemande mise au jour par Jean-Daniel Olenschlager,... 1752 » (190); — « État estimatif de la dépense ... des bâtiments de l'abbaye de Saint-Louis » de Metz, 1762, etc. (218, 236); — Limites de la Lorraine et du comté de Saarwerden (228); — « Notions abrégées sur l'état ecclésiastique de la province d'Alsace » (250); — « Précis pour les Trois-États du pays Messin au sujet du reculement des barrières sur la frontière; » in-4°, *impr.* (262); — « Tableau du commerce de la province des Trois-Évêchés avec l'étranger, » *placard impr.* (266, 301); — Salines de Dieuze, Château-Salins et Moyenvic (267); — « Copie de quelques titres et monumens trouvés en Lorraine par M. Lancelot, qui a fait transporter à la Bibliothèque du Roy plusieurs de ces titres; » diplômes de Lothaire, etc., pour les abbayes de Val-de-Lièvre, Gorze, Clairlieu, Morimond, etc. (277); — Inscription de la croix commémorative de Charles le Téméraire (295); — « Estat des authorités et exercices des maistres échevin conseillers et treize de la cité de Metz » (308); — « Reflexion sur l'estat present des affaires de Lorraine et sur son invasion par la France, par M. le baron d'Isola » (344); — « Observation sur le procès-verbal concernant les titres de la chancellerie de Vic, de M. de Carcavy; » autogr. (354); — Notes sur la Lorraine (355); — « Noms de touttes les villes, bourques, villages,... qui justifient leur dépendance de la principauté de Metz » (361); — « État de tous M^rs les maîtres échevins ... de Metz » (377); — « Mémoire touchant l'hospital de Saint-Nicolas de Metz; » de la main de N. Clément (384). — 384 feuillets.

XVII (22306). *Picardie* et *Flandre*, I. — Pièces diverses, classées chronologiquement : « 3e sermon picard » (1); — abbaye de

Saint-Riquier (6); — abbaye d'Épaigne (9); — abbaye de Saint-Vaast d'Arras (17, 33); — Valenciennes (19); — Arras (62, 124, 218); — Évêché de Tournai (74); — « Contrat de mariage de Guillaume de Gamaches et de Marguerite de Corbie, 1407 » (78); — abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer (86); — abbaye de Notre-Dame d'Avesnes (93); — Hommage au roi de France par l'archiduc d'Autriche pour les comtés de Flandre, Artois et Charolais (97); — Fragments d'un censier d'Artois, du xve s. (103); — Béthune (111); — Amiens (132); — Collégiale de Nesle (135); — « Sentences rendues en faveur de plusieurs familles nobles d'Artois sur les nouveaux acquests » (137); — prieuré de Saint-André près Aire (149); — « Compte rendu par Jean Plainchon, receveur de Maulde sur Escauld, apartenant à Monsigneur le prince de Ligne,... 1605 » (158); — Saint-Omer (174); — Béthune (180); — Foucquicourt (182); — abbaye de Saint-Vaast d'Arras (184); — Privilège des « baracans » sollicité par Van Robais d'Abbeville (198); — « Concordat passé entre le Roy et le chapitre de Cambray, le 25 aoust 1682 » (200); — « Manifeste pour Dom Gabriel Gerberon,... sous-prieur de l'abbaye ... de Corbie, adressé à M^{r} le marquis de Seignelay...; 1683 » (207); — « Tarif des droits de soixantième, de travers et vinage ... au lieu de Givets en Hainault,... 1703 » (224); — « Table des noms contenus dans l'Histoire des comtes de Ponthieu et mayeurs d'Abbeville,... 1721 » (231); — Cambrai (260). — 280 feuillets.

XVIII (22307). *Picardie* et *Flandre*, II. — Pièces diverses, classées chronologiquement, concernant les bailliages d'Artois (1); — « Mémoire contre les entreprises du Conseil d'Artois » (7); — « Grandvilliers » (27); — « Enclavemens d'Artois » (34); — « Amendes de fol appel » en Flandre (39); — Boulogne-sur-Mer (41); — « Notice sur l'état ancien et moderne de la province d'Artois,... 1748; » par Bultel (45); — Concession au prince de Croy de l'exploitation exclusive du charbon de terre à Condé et Vieux-Condé, 1749 (81); — Requête des chapelains de Saint-Omer, 1759, etc. (84); — « Cinquième compte de la Minorité » en Artois, 1769 (111); — « Liste de Messieurs du Clergé à l'assemblée générale de 1713 » à 1776, à Arras; in-fol., *impr.* (159); — La Fère (166); — Lille (179); — « Mémoire pour le chapitre de Saint-Amé » de Douai (188); — Ypres, etc. (194); — « Mémoire pour les États de la province d'Artois contre le sieur Louis-Gabriel Laisné et compagnie, » fermiers des impôts (198); — « Rosière de Salency » (204);

— Coutumes de l'évêché d'Arras (237); — « Mémoire pour les habitans de la ville et eschevinage de Pelve » (240); — « Premières réflexions sur l'affaire de M[rs] du chapitre de Saint-Omer contre le s[r] de Grandcourt et ses héritiers » (245); — « Liste de membres des États d'Artois, » etc. (277); — Cambrai (285); — Description de la Flandre et de l'Artois; incomplète du début et de la fin (289); — « Fabriquans et marchands d'étoffes de la ville d'Amiens » (354); — « Sommaire pour Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, duc de Sully,... contre M. Armand de Béthune, comte d'Orval » (360); — Mesures prises contre la peste à Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer et Aire (366); — Bavay (368); — Rouverel (374); — « Statuts des marchands de Guize » (387); — Amiens (398). — 399 feuillets.

xv[e]-xix[e] s. Pap., et quelques pièces sur parchemin. Dix-huit volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22308. Extraits de l'Armorial général ordonné par l'édit du mois de novembre 1696, donnant les armoiries d'un certain nombre de villes du Royaume.

Ces extraits sont classés suivant l'ordre alphabétique des noms de villes. Un certain nombre ont été certifiés par Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, vérificateur des armoiries près la Commission du sceau, de 1822 à 1826.

xix[e] s. Pap. et parch. 242 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22309-22310. Extraits de l'Armorial général ordonné par l'édit du mois de novembre 1696, donnant les armoiries des villes et villages de la généralité d'Alsace.

I (22309). Achoteim-Kulsheim. — II (22310). Lamperstheim-Zuzendorff.

Ces extraits ont été faits en 1821-1822 et portent la signature d'Ambroise-Louis-Marie d'Hozier.

xix[e] s. Pap. 223 et 239 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22311. Recueil de pièces sur l'Alsace et la Lorraine.

Fol. 1. « Mémoire sur l'Alsace. » — Fol. 83. « Mémoire concernant la province d'Alsace, dressé en 1701. » — Fol. 99. « Mémoires au sujet du relogement des abbé et religieux Bénédictins de Saint-Arnoud de Metz dans l'église et la maison qui appartenoient auparavant aux Frères Prêcheurs de la même ville » (1662).

xvii[e] et xviii[e] s. Pap. 159 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22312. Papiers de Gaspard-Jean-André-Joseph Jauffret, évêque de Metz (1759-1823), et pièces concernant sa famille.

Fol. 1. Extrait des registres de l'archevêché d'Aix concernant la paroisse de La Roque-Brussane (5 juin 1582). — Documents biographiques sur G.-J.-A.-J. Jauffret, parmi lesquels on remarque un acte scellé de Jean-Raimond de Boisgelin, archevêque d'Aix (fol. 10), plusieurs bulles de Pie VII, des lettres patentes de Napoléon Ier conférant à Mgr Jauffret les titres de baron, puis de comte (fol. 42 et 52). — Fol. 64. Lettres de différents membres de la famille Jauffret, etc. — Fol. 155. « Mémoires sur ma première visite pastorale dans le département des Forests » (1807), par Mgr Jauffret.

XVIe-XIXe s. Pap. et parch. 184 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22313. Recueil d'aveux et dénombrements baillés à la seigneurie de Dompierre (Somme).

XVe et XVIe s. Parch. 17 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22314. Recueil de documents sur l'Université et le Séminaire de Douai.

Fol. 1. Mémoires judiciaires pour l'Université de Douai. — Fol. 5. « Exposition du fait contenu dans le libelle qui a pour tiltre : *Lettre à un docteur de Douay sur les affaires de son Université.* » — Fol. 28. Copie de l'arrêt du Conseil du 6 mars 1744, portant réunion du séminaire de la Foy établi à Douai, au séminaire de Notre-Dame, dépendant de l'Université de la même ville. — Fol. 33. Papiers de M. Desplanques, président du séminaire de Notre-Dame. — Fol. 40. Copie collationnée du testament de Georges Colvenaere, professeur de l'Université de Douai (1647-1649). — Fol. 55. Lettres adressées à M. Motquin, président du séminaire de la Foy, à Douai, par Gisbert Niibelen, prêtre et pasteur à Volkerinckhove (Nord), et copie du testament de celui-ci (1714-1721). — Fol. 61 *bis*. Lettres d'indulgences de Benoît XIII en faveur de l'église Saint-Nicolas de Venloo (7 septembre 1724). — Fol. 64. Copie collationnée du testament de Théodore Van Couverden, président du collège de La Motte, à Douai, et recteur de l'Université de cette ville (3 septembre 1644). — Fol. 70. « Extractum ex Manu[a]li eximii domini ac magistri nostri Gersmant, praesidis seminarii regii, etc..., » adressé à M. Vannoy, à Douai (vers 1690). — Fol. 109. « Inventaire des titres et papiers reposants aux archives du séminaire de Notre-Dame et de la Foy. » — Fol. 168. Lettres, signées « Dubois », adressées à

M. Planel, docteur et professeur royal primaire du séminaire de Notre-Dame, à Douai (1783).

XVIIe et XVIIIe s. Pap. et parch. 266 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22315-22318. Papiers relatifs à l'histoire de la ville de Metz et de la Lorraine.

I (22315). Fol. 1. Copie de l'acte de fondation du prieuré de Deneuvre, par Étienne, évêque de Metz (1127). — Fol. 3. Ordonnance de Jean, duc de Lorraine, sur les mariages clandestins, du 13 juin 1350 (copie). — Fol. 5. « Deffi du fils du maréchal de Portugal, tiré de l'original des archives dans la citadelle de Metz » (27 juillet 1413). — Fol. 8. Copie de la donation faite par René, roi de Jérusalem, duc de Lorraine, à Arnoud de Sierk, du château de « Furpach » (21 février 1436, a. st.). — Fol. 15. « C'est ceu que je Jehans d'Olbigney ait ress. au chainge Hennequin de Tournaix la mat., depuez le XVIIIe jour d'apvrilz l'an XIIIIc et XXXVIII. » — Fol. 16. Différend entre le curé de Wacqueville et l'abbé de Senones au sujet du battage des grains provenant des dîmes (19 janvier 1559, n. st.). — Fol. 19. « Annexement pour le mestier des pescheurs » de la ville de Metz, du 5 février 1560, a. st. (copie). — Fol. 24. Baux, lettres, procédures concernant Saint-Arnoul de Metz (1571-1589). — Fol. 46. Copie du partage des terres communes entre les duchés de Luxembourg et de Bar (10 juillet 1602). — Fol. 52. Lettre du chapitre de Metz relative aux obsèques de Charles de Lorraine, cardinal-évêque de ce diocèse (3 mars 1608). — Fol. 64. Lettre signée « N. Chaubert », adressée à Michel Chastelain, haut officier, pour monseigneur le prince de Salm, à Badonviller (6 décembre 1624). — Fol. 65. Lettre adressée au chapitre de Saint-Dié, au sujet de la réduction demandée par les métayers pour des dommages causés par des gens de guerre (Lunéville, 19 février 1634). — Fol. 72. Ordonnance du 12 mars 1660 portant addition de onze articles aux statuts des tonneliers de Metz (copie). — Fol. 80. « Rolle des maitres tonneliers de la ville de Metz, par parroisses » (1660). — Fol. 84. Arrêt du Parlement de Metz, du 27 août 1698, homologuant les statuts des tapissiers de Metz (copie). — Fol. 90. Requête des Jacobins de Metz afin d'obtenir une subvention de la ville pour l'établissement d'une école de théologie (15 mars 1708). — Fol. 95. « Relation des réjouissances faites à Metz pour la naissance de Monseigneur le Dauphin, en 1729. » — Fol. 101. « Statuts du corps et communauté des maitres

tourneurs de la ville de Metz » (1637). — Fol. 105. « Coutumes et usages observés par la communauté des Juifs de la ville de Metz » (11 mars 1743). — Fol. 177. « Provisions du gouvernement général des éveschez de Metz et de Verdun, pour M^r le comte de Gisors, données à Versailles, le 9 may 1753 ; » in-8°, *impr.* — Fol. 188. « Mémoire sur la nécessité indispensable de continuer et presser les travaux extraordinaires de la fortification à Metz jusqu'à leur entière perfection » (1758). — Fol. 193. « Panégyrique de saint François de Sales, prêché à la Visittation de Metz, le 29e janvier 1767. » — Fol. 208. Poésies et chansons diverses. — Fol. 224. Concours organisé par la Société royale des sciences et des arts de Metz sur la question suivante : « Est-il des moyens de rendre les Juifs plus utiles et plus heureux en France, » et lettres de M. Zalkind Hourvitz, Polonais (1787-1789). — Fol. 245. « Cérémonial de l'hôtel de ville de Metz. » — Fol. 260. Lettres de Roederer adressées à la Société royale de Metz et à M. Le Payen (1782-1790). — Fol. 280. « Registre des délibérations des sindics, adjoints, députés électeurs des corps, communautés et corporations, des députés électeurs des paroisses de la ville de Metz et du comité par eux établi le vingt-cinq juillet 1789 » (interrompu le 9 août). — Fol. 319. Lettre de Thirion, avocat à Thionville (27 janvier 1790), suivie des sept premiers numéros d'une feuille manuscrite rédigée par lui, intitulée : « Le réveil du peuple. » — Fol. 339. « Discours de félicitation adressé à M. le baron de Poutet, maire de la ville, par les citoyens du 3e arrondissement, et prononcé par M. Goussaud de Montigny ; » in-8°, *impr.* — Fol. 342. États des biens appartenant aux ecclésiastiques et gens de mainmorte dans diverses paroisses de Metz. — Fol. 369. Lettre du baron de Poutet, président du directoire départemental (17 septembre 1791). — Fol. 370. Lettre du baron d'Hunolstein, président du directoire du département de la Moselle (s. d.). — Fol. 374. « Discours de M. Le Lorrain à M. Lafayette, lors de son passage à N... (?), le 15 janvier 1792. » — Fol. 376. Lettre de M. Hentz, maire de Thionville, à la municipalité de Metz (11 février 1792). — Fol. 380. Mise en état de siège de la place de Metz, avec signature autographe du général Kellermann (3 septembre 1792). — Fol. 382. Lettre de Pache, ministre de la Guerre, aux représentants de la commune de Metz (13 novembre 1792). — Fol. 386. « Extrait des registres des délibérations des corps administratifs et judiciaires réunis de la ville de Metz » (13-25 mai 1793). — Fol. 401. Pièces relatives à l'arrestation de Mathias Albert, se

disant courrier de l'armée (1793). — Fol. 424. « État des taxes révolutionnaires, emprunts ou autres contributions perçus dans le district de Metz par les commissaires nommés par la commission révolutionnaire établie par les représentants du peuple Lacoste et Mallarmé, les 12 et 20 brumaire dernier » (21 prairial an II). — — Fol. 437. Lettre de Halloy, officier, au citoyen Lombart, commissaire ordonnateur, relative aux funérailles de Hoche (Metz, 27 vendémiaire an VI). — Fol. 438. Ordre du général Dembarrère, commandant la place de Metz, pour la pompe funèbre célébrée dans cette ville, le 30 vendémiaire an VI, à cause de la mort de Hoche. — Fol. 446. « Pouvoirs des prêtres catholiques de la ville et du diocèse de Metz pour l'année 1801. » — Fol. 455. Renseignements demandés sur quelques émigrés. — Fol. 470. Lettres de Voysin de Gartempe, premier président de la Cour impériale de Metz (1811-1813). — Fol. 475. Lettre du général Du Teil, commandant d'armes de Metz, à M. Marchant, maire de Metz (29 novembre 1813). — Fol. 476. Lettres adressées au maire de Metz par le général comte Durutte, le comte d'Helmstatt, Lachadenède, préfet de la Moselle. — Fol. 448. Lettre de Pichon, curé de Briey (3 février 1823). — Fol. 490. « Désignation des rues de la ville de Toul » (vers 1830). — Fol. 493. « Proposition à l'Académie royale de Metz de concourir à la fondation d'une École des arts et manufactures en cette ville » (1838). — Etc. — 547 feuillets.

II (22316). Fol. 2. Mémoire sur la Moselle. — Fol. 178. « Anciennes maisons de la ville de Metz, » tableaux héraldiques et généalogiques. — Fol. 195. « Mémoire sommaire des moyens qu'il y auroit de rendre la ville de Metz un peu plus riche et plus florissente qu'elle n'est » (1664). — Fol. 203. « Règlement pour les ouvriers de la manufacture des armes de Charleville... » — Fol. 219 et 362. « Éloge historique du sieur Nicolas Vernier, maître tripier, rue du Champé, notable et désigné échevin de la paroisse Saint-Eukaire, » en vers. — Fol. 230. « Éclaircissemens sur l'élection qui se pratique à l'abbaye de Châtillon, Ordre de Cîteaux, diocèse de Verdun. » — Fol. 240. Discours sur l'origine du comté de Chiny. — Fol. 246. Deux noëls « en langue française et vosgienne ». — Fol. 276. « Précis sur M. Faure de Fayolle, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel au régiment de Bourbon » (1838). — Fol. 354. « Le cri de la justice et de l'intérêt public, sur la résolution relative aux prêtres non assermentés, prise le 17 floréal l'an IV, au Conseil des Cinq-Cents... » — Fol. 380.

« Notes historiques, politiques, philosophiques, étymologiques et critiques, par le maréchal de camp J.-F.-A.-J.-J. Sénault, membre de la correspondance académique de l'Athénée de Paris. » — Fol. 419. « Mémoire de M. le marquis de Vaudreuil au conseil de guerre extraordinaire de marine à Lorient, avec celui de M. le comte de Grace » (vers 1783). — Fol. 447. Lettre d'Émile Bégin au comte de Laborde sur les *Exposés de la situation de l'Empire* (31 mai 1862). — Fol. 464. « Mémoire sur Granville. » — Fol. 469. « Idée de la personne, de la manière de vivre et de la cour du roi de Prusse » (juin 1752). — Fol. 475. Extraits des registres des séances du Conseil de santé des armées (5 avril-9 septembre 1856). — Etc. — 486 feuillets.

III (22317). Documents, notes et lettres concernant divers bénédictins lorrains : dom Tabouillot, dom Arnoul, dom Bertrand, dom Cajot, dom Casbois, dom Collette, dom Jean François, dom Grappin, dom Le Long, dom Pierron. — Fol. 218. Portrait gravé de Charles-Louis-Auguste Foucquet, comte de Belle-Isle. — 305 feuillets.

IV (22318). Notes et documents concernant diverses familles lorraines. — Fol. 1. Notes autobiographiques de Collaine, vétérinaire, mort à Metz vers 1840. — Fol. 75. Pièces concernant la famille de Cherisey. — Fol. 91. Pièces concernant la famille Courtois de Longuyon. — Fol. 175. Papiers provenant de Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel de l'Académie de Metz, et notice le concernant, par Bégin. — 393 feuillets.

xve-xixe s. Pap. Quatre volumes, montés in-fol. Demi-rel. (Don du Dr Bégin.)

22319. Recueil de pièces concernant la maison et la noblesse de Lorraine.

Fol. 1. « Anti-Mussey, ou La critique du livre de M. Mussey sur l'origine de la maison de Loraine, imprimé en 1712, par M. François-Matthieu de Ballieux. » — Fol. 52. Inventaire de pièces des xvie et xviie siècles concernant la Lorraine. — Fol. 78 et 247. « Roolle de la noblesse de Lorraine et Barrois et autres pays appartenants au duc de Lorraine » (xviie siècle). — Fol. 95. « Gentilhommes de l'ancienne chevallerie de Lorraine et autres leurs alliés d'Allemagne, de Bourgogne et de France. » (Pièce donnée à Lancelot par Hallot d'Harville.) — Fol. 152. « Roole des nobles des duchez de Lorraine et de Bar, annoblis pendant les règnes de René, roy de Sicile, Anthoine, François, Charles et Henry, copié sur autre

copie communiquée par M. Hallot de Harville. » — Fol. 199. Catalogue des anoblis par les ducs de Lorraine, depuis l'an 1455 jusqu'en 1642. — Fol. 281. « Table des surnoms de tous ceux qui ont esté annoblis par les ... ducs de Lorraine et Barrois. » — Fol. 290. Description des armes de diverses familles de Lorraine. — Fol. 391. Analyse de l'« Histoire de la maison de Lorraine, par D. Benoist, de Toul ». — Fol. 418. « Suite généalogique et chronologique des ducs de Lorraine, servant à disposer par ordre les médailles de ces princes; » in-fol., *impr.*

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 423 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22320. Mémoires relatifs à la Lorraine.

Fol. 1. Inventaires d'actes et notes bibliographiques concernant la Lorraine. — Fol. 120. « État des nouveaux convertis de la ville de Metz et des lieux du païs messin,... tiré du dénombrement fait au mois d'avril 1699, par les curez. » — Fol. 122. « Mémoire des lieux réunis aux Trois évêchez par la Chambre royalle établie à Metz le 23e octobre 1679. » — Fol. 124. « Copie de la lettre écrite le 17 janvier 1614 par l'empereur Mathias au magistrat de la ville de Metz. » — Fol. 126. Mémoire sur la Lorraine (1699-1700); incomplet.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 212 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22321. Catalogue des pièces qui devaient faire partie du supplément du *Recueil des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil, enregistrés au Parlement de Metz*, dressé par J.-L.-Cl. Emmery (1633-1662).

XVIIIe s. Pap. 115 fiches, montées in-fol. Demi-rel.

22322. Additions de Lancelot à l'inventaire du Trésor des chartes de Lorraine par Dufourny; layettes Hombourg II et III, Gondrecourt V, Gondreville, Guemunde, Hattstatt, Hattonchatel, Haustatt.

Copie, suivant un ordre différent, du volume 670 de la Collection de Lorraine.

XVIIIe s. Pap. 119 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22323. Mémoire judiciaire relatif à la baronnie d'Hauterive, au duché d'Alençon, appartenant à Monsieur [plus tard Louis XVIII] (vers 1783).

XVIIIe s. Pap. 190 feuillets. 310 sur 200 millim. Demi-rel.

22324. Recueil de documents relatifs à Bellenaves (Allier, arr.

Gannat, cant. Ébreuil) et à Chalandrat (Puy-de-Dôme, comm. de Mirefleurs).

Fol. 2. Copie collationnée du terrier du prieuré de Bellenaves (1611). — Fol. 55. Minutes d'actes notariés passés à Bellenaves (1621). — Fol. 157. Compte de l'exploitation du domaine de Chalandrat (1582-1615).

XVIᵉ et XVIIᵉ s. Pap. 286 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22325. Recueil de pièces généalogiques et historiques sur la Provence.

Fol. 1. « État de la dépense qu'il faudra faire pour l'achat des planches de cuivre ... pour le Nobiliaire de Provence. » — Fol. 3. « Histoire des comtes de Provence, par B. de Ruffy. » — Fol. 41. « Afflorinemant général des fiefz de Provence, faict en l'année 1668, par M. le premier président d'Aupède, mis au nest par moy Melchior Robert, abbé de Brianson. » — Fol. 102. Listes des viguiers de Marseille, des viguiers d'Arles, des consuls d'Arles, des juges-mages de Provence, du XIIIᵉ au XVIIᵉ siècle. — Fol. 108. « Roolle des notaires royaux de cette ville d'Aix et des escriptures des antiens notaires, dont chacun d'eux est propriettaire. » — Fol. 152 et 185. Lettres de Sainct-Tronquet (1659 et 1692).

XVIIᵉ et XVIIIᵉ s. Pap. 202 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22326. Recueil de documents, originaux et copies, pour l'histoire des Protestants de Sedan et des hôpitaux de Reims (1566-1709).

Fol. 28 et 59. « Procès-verbal de M. d'Estampes, archevêque duc de Reims, et autres pièces concernant l'union de la cure de Sedan à la Mission, » en 1644-1645, avec signature autographe de l'archevêque de Reims et de saint « Vincent Depaul » (fol. 58). — Fol. 124. « Compte des deniers de la recepte de l'hospital des pauvres de ceste ville de Sedan pour les années 1592 et 1593. » — Fol. 181. Lettres du duc de Bouillon autorisant la construction d'un temple pour les Protestants à Sedan (25 mai 1684). — Fol. 184 et 210. « Mémoire du Roy pour servir d'instruction aux intendans et commissaires départis dans les provinces et généralités du Royaume » au sujet des Protestants (7 janvier 1699). — Fol. 195. « Mémoire sur l'origine, le progrès et l'estat présent de la R. P. R. dans les souverainetez de Sedan, Raucourt et Saint-Manges. » — Fol. 213. « Estat de la recepte et despense qui a esté faitte par les gens de la R. P. R. à Sedan pour la construction de leur nouveau temple en l'an 1685 » et 1686; avec les quittances jointes. — Fol. 274. Documents relatifs aux Nouveaux Convertis. — Fol. 311. Documents

relatifs aux biens des maladreries, léproseries, etc., du diocèse de Reims. — Fol. 329. Règlements pour les pauvres et mendiants de la ville de Reims. — Fol. 366. « Mémoire sur l'Hôtel-Dieu de Mézières, 1708. » — Fol. 383. Pièces relatives à différents hôpitaux de Reims, parmi lesquelles (fol. 411) le règlement de l'hôpital Saint-Marcou pour les habitants atteints des écrouelles, règlement signé par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (4 décembre 1692).

XVIIe et XVIIIe s. Pap. et parch. 434 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22327. Instructions et œuvres catéchétiques diverses de Mgr Borderies, évêque de Versailles († 1832).

En tête, certificats ecclésiastiques et diplôme de maître ès arts de l'Université de Paris pour Mgr Borderies (1784-1789).

XVIIIe et XIXe s. Pap. et parch. 213 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22328. Notice sur la Bible de Souvigny, conservée à la bibliothèque de Moulins, par M. Conny (1856), avec calques de lettres ornées.

XIXe s. Pap. 264 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22329. Mélanges sur l'histoire de la Belgique.

Fol. 1. Documents, la plupart originaux, en flamand et en français, sur l'imprimerie et la censure des livres à Louvain et à Anvers aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Fol. 80. Notices sur des professeurs et listes d'élèves de l'Université et du Collège de la Trinité de Louvain aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Fol. 95. Notices biographiques sur différents membres de l'Académie royale des sciences de Bruxelles, etc.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 224 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22330. Mélanges sur l'histoire des Pays-Bas.

Fol. 1. « Declaration en brief comment les affaires d'Anvers se sont passées, selon le récit du s^r Saulter[au] » (1566). — Fol. 6. Lettre de Joachim Hopperus, garde des sceaux du roi Philippe II; 13 juillet 1570. — Fol. 59. « T'Geestelijck Beseth van mijnen Heere den Grave van Wincestre, Heere van den Gruÿthuÿse, etc., dienende den Ambachte vande Scheppers in Brugghe ghedaen anno 1474; » copie. — Fol. 78. « Testament van de Heer ende Vrauwe van Gruÿthuÿse. » — Fol. 95. « Articles abbregez de la paix conclue entre dom Jouan d'Austria et les deputez des Estatz des Païs-Bas. » —

Fol. 97. « Traité de Bruges » (1584). — Fol. 105. Vente d'une rente par Jean de Mérode à Charles de Ghistelle (1585). — Fol. 107. Lettres, en chiffres, adressées à « Conraden Breiffenstein, oder Laurentzen Riedet », à Delft, etc. — Fol. 113. « Mémoire pour Bauduin de la Plancque, escuier, sieur des Maretz, et demoiselle Adrienne du Ploich, sa femme, » de Malines. — Fol. 122. « Garand pour Laurent Wayenberch » d'une vente de terre en Hainaut (1631); orig. avec sceau. — Fol. 123 et 358. « Advis très judicieux sur l'histoire des troubles du Païs-Bas, escrite par l'éminentissime cardinal Bentivoglio et imprimée en l'an 1632... » — Fol. 133. Documents relatifs au duché de Bouillon. — Fol. 255. Extraits des coutumes de Maestricht. — Fol. 261. « Remarques sur le mandement impérial adressé aux États du pays de Liege... » — Fol. 265. « Relation d'un miracle ... opéré à Amsterdam,... par l'entremise de Mgr l'archevêque d'Utrecht. » — Fol. 269. « Mémoire présenté aux Estas généraux par le comte de Zinzendorff, ambassadeur ... de l'Empereur à La Haye, le 28 décembre 1710. » — Fol. 290. Copies de pièces relatives à la baronnie du Wedergradt, près Bruxelles, et à différentes familles de Brabant. — Fol. 337. « Lettre de Mme de Cassini, étant en Hollande, à M. le duc d'Harcourt. » — Fol. 367. Listes d'officiers de différents régiments hollandais (1790-1793).

XVIIIe s. Pap. 408 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22331. Actes de la succession de « Marie-Thérèse, comtesse d'Harscamp, douairière de Me Henri-George, baron de Blumenthal », « grande gouvernante de la Cour de S. A. R. le prince Henri, frère du roi », décédée à Berlin en 1782.

Inventaires de meubles, joyaux, livres, etc.

XVIIIe s. Pap. 253 feuillets. 330 sur 195 millim. Demi-rel.

22332. Mélanges sur l'histoire de Danemark, Pologne, Russie, Suède, Suisse, Turquie et Provinces Illyriennes.

Fol. 1. Copies de lettres des rois de Danemark Christian Ier et V, et des lois des rois Frédéric III et IV. — Fol. 12. « Le progrez de l'hérésie de Luther et le commencement de celle de Carolostad et de Zvingle, » en Danemark. — Fol. 116. « Relation abrégée du voyage et de l'élection du roy de Pologne » Stanislas. — Fol. 120. « Portraict ou bref examen des 4 principaux qui ont prétention à la couronne de Pologne. » — Fol. 139. Listes des sénateurs, châtelains et officiers de la couronne de Pologne. — Fol. 145. « Apostrophe ad serenissimos Poloniæ candidatos. » — Fol. 149. Acte de nomination par Stanislas de Chr. Gotthold Weigel comme conseiller royal

(1765). — Fol. 151. « Extrait des constitutions de Pologne, en polonais. » — Fol. 168. « Véritable relation de l'heureuse batalle généralle entre les armées de S. M. Czarienne et celle du roy de Suède, arrivée près de Pultava, 27 juin 1709..., » etc.; avec cartes et plans. — Fol. 188. Relations de victoires des Russes sur les Turcs en 1738. — Fol. 195. « Réflexions d'un solitaire russe » (octobre 1742). — Fol. 205. « Explicatio duarum tabularum : ... Theatrum belli a milite augustæ Ruthenorum imperatricis adversus Turcas et Tartaros, a. 1736 et 7 gesti; alteræ est titulus : Verus Chersonesi Taurici, s. Crimeæ conspectus...; » placard impr. en latin, russe et allemand, sans les cartes. — Fol. 206. Différents documents en russe, parmi lesquels un passeport au nom du conseiller de la légation française, de Langeac (1774). — Fol. 211. Histoire de l'empire de Russie. — Fol. 219. « Fragment d'une hymne ancienne slavo-roussienne ... du ve siècle. » — Fol. 222. « Relation de la guerre de Suède, présentée à la Porte par le baron de Junck, envoyé de Suède à Constantinople, » et autres copies de pièces relatives à l'histoire de Suède aux XVIIe et XVIIIe siècles, parmi lesquelles (fol. 287) une lettre autogr. de « d'Avaux, ambassadeur en Suède », 28 avril 1694. — Fol. 303. « Arrêté de S. E. Mgr le maréchal d'Empire Brune, commandant en chef le corps d'observation » en Poméranie suédoise (1807). — Fol. 305. Traités d'alliance entre les rois de France et les Ligues suisses (1384, 1477, 1499, 1515); de l'empereur Maximilien avec les Cantons suisses (1511); du duc de Savoie Emmanuel-Philibert (1570); etc. — Fol. 354. Documents relatifs à la principauté de Neufchâtel. — Fol. 365. « Mémoire historique des affaires des Suisses. » — Fol. 383. Traductions de lettres arabes diverses, la plupart relatives à des prêts d'argent à Beyrouth et au Liban (1748-1755). — Fol. 412. « Notice historique sur le territoire et les bains de Montfalcon, » dans les Provinces Illyriennes.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 443 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22333. Mélanges sur l'histoire d'Espagne et de Portugal.

Fol. 1. « Grammaire espagnole. » — Fol. 40. « Remarques curieuses sur les affaires d'Espagne,... jusqu'à la mort de Charles II, dernier roy de la maison d'Autriche. » — Fol. 65. « Que les monarchies doivent finir en la chrestienne, à laquelle la providence de Dieu a promis l'empire de tout le monde... » — Fol. 96. Inscription latine de Julius Longinus à Calahorra. — Fol. 98. Lettre, en espagnol, du roi Philippe II à l'évêque de Salamanque (4 janvier 1565), et « Ynstrucion sobre lo de los coronados ». — Fol. 102. « Instruc-

tions secrètes de Philippes II, roy d'Espagne, laissées à son fils. » — Fol. 125. « Testament de Philippes II, roi d'Espagne, à son fils Philippes III. » — Fol. 131. « Memorial présenté par le duc d'Ossuña au roy d'Espagne, luy desduisant ses services,... 1621. » — Fol. 151. « Articles accordés entre le Comte-Duc [d'Olivarès], pour le roy d'Espagne, et le s^r de Fontrailles, pour et au nom de Monsieur » (13 mars 1642). — Fol. 157. « Observations ou remarques de Mr Piquetti, agent du duc de Parme, pendant son séjour en Espagne ... en 1688. » — Fol. 158. « Osservationi sopra la risposta fatta dal rè di Spagna al breve scritto da Sua Santità per essortarlo alla pace » (10 mai 1692). — Fol. 167. « Mémoire pour connoistre comment les estats que possède aujourd'huy le roy d'Espagne sont entrez dans sa maison... » (vers 1698). — Fol. 181. « La politique d'Espagne. » — Fol. 193. « Mémoire des charges et offices de la maison du Roy Catholique. » — Fol. 208. « Advis aux princes chrestiens sur les affaires publiques de ce temps, traduit de l'espagnol de l'ambassadeur d'Espagne en italien. » — Fol. 219. « Testamento de España, por Melchior Macañaz, fiscal de Castilla, 1718. » — Fol. 248. « Lettre [et Mémoire] de la reine, seconde douairière d'Espagne, à leurs Majestez Catholiques. » — Fol. 258. « Relatione dell' infelice stato della monarchia di Spagna e mezzi co' quali può rimediarsi a tal infelicità. » — Fol. 290. « Estado de las yglesias, casas y familias ... de la ciudad de Barcelona... » (1786). — Fol. 291. « Copia de la acta del descubrimiento de los santos obispos Nigrino y Sefronio, en 14 de diciembre de 1789. » — Fol. 296. « Istrutione di Pio VI° al conte Broccardo mandato in Spagna. » — Fol. 317. « Mémoire des offices que le Roy doit pourvoir en la Cataloigne, et les rentes et droicts royaux, par le Père Ferrand. » — Fol. 322. Notes sur différentes propriétés des bords de l'Èbre en Aragon. — Fol. 333. « Reparos sobre el rezo nuevo de Sta Eulalia, su autor el canongo Caresmar. » — Fol. 346. « Relation de ce qui s'est passé à Cadix à l'égard d'un enfant de cinq ans nommé Jean Paez » (27 août 1708). — Fol. 349. Copies de lettres et documents divers relatifs à l'histoire du Portugal. — Fol. 361. « Noticias de Portugal de Manoel Severin de Faria, auteur des Discursos varios. » — Fol. 367. « Description de la cérémonie du baptesme de l'infant de Portugal Joseph, faite à Lisbonne le 27 aoust 1714. » — Fol. 369. « Briefve relation de se qui se passa en Portugal en la reprise de cette couronne appartenant aux predecesseurs du duc de Braguança ... et detenue injustement par les rois de Castille. » —

Fol. 380. Documents mss. et imprimés sur les affaires des Jésuites en Portugal (1759).

XVIIe-XIXe s. Pap. 424 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22334. Mélanges sur l'histoire d'Italie.

Fol. 1. Description de Rome; en latin, incomplète du début. — Fol. 23. « Breves annales ad Cyclos Paschales, e ms. Cavensi » usque ad a. 1301. — Fol. 32. « Noms des abbaïes du royaume de Sicile. » — Fol. 34. « Histoire des révolutions de Sicile. » — Fol. 44. Copies de bulles de papes, tirées des archives du Mont-Cassin. — Fol. 69. Inscription du tombeau du comte d'Artois (1370) dans l'église des Mineurs Conventuels à Assise. — Fol. 16. « Esortatione a Francesco rè di Francia primo di questo nome, che se levi dell' amicitia et intelligenza ch' egli hà col gran Turco. » — Fol. 83. « Instruction du cardinal Farnese au prince de Parme, Alexandre Farnese. » — Fol. 87. « Investiture du duché de Milan accordée par l'empereur Charles Quint à Philippe, prince d'Espagne, son fils. » — Fol. 96. « Relatione del viaggio dell' imperatore a Drasena,... 1617. » — Fol. 102. « Instruttione à Mgr Verospi, auditore di Rota,... nuntio straordinario alla M^{à} dell' imperatore Ferdinando secondo » (1622). — Fol. 110. « Relatione di quelch' è passato fra il s^{r} ambasciatore di Venetia e M^{r} maestro di camera di N. Signore; mars 1622. » — Fol. 133. « Instrumentum publicum donationis reliquiarum sacello Palatii magni ducis Etruriæ » (1665). — Fol. 135. « Relation extraite d'une lettre écrite de Venize à Mr Charpentier, banquier, par Mr Hardin, qui étoit à Raguse lorsqu'elle a esté ruynée. » — Fol. 138. « Colloquio delle volpi. Discorso fatto tra li signori cardinali Ottobono et Azzolino la sera delli 4 dicembre 1669. » — Fol. 141. « Dédicace d'une oraison funèbre de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, à sa veuve » (1675). — Fol. 157. « Memoria che la città di Palermo hà fatto presentare dal suo agente... nella corte di Francia, e che rese in mano di Monsr de Pomponne,... li 16 novembre del 1676... » — Fol. 163. « Conclave de Rome en 1689, après le décès d'Innocent XI » (1689). — Fol. 179. « Mémoire sur l'état des affaires de France avec le duc de Savoye après la mort de M. de Louvois. » — Fol. 194. « Pour servir d'instruction au s^{r} de Marinville au voyage d'Italie; » original. — Fol. 200. Sonnet « au Roy, sur le secours que Sa Majesté donne à Mantoue »; signé : « Chanvallon ». — Fol. 205. « Mémoire des pensions que le feu Roy donnoit aux Mes-

sinois. » — Fol. 206. Diplôme de noblesse pour Gregorio de' Constantinis, délivré au nom des recteur, consuls et conseillers de Bugello (1706). — Fol. 225 v°. « Compendio dell' testamento ed ultima volontà della Ser^ma gran principessa Elettrice Palatina,... fatto in Firenze, li 5 aprile 1739. » — Fol. 231. Copie certifiée d'une déclaration relative aux biens des Jésuites à Gênes (1766). — Fol. 232. « Lettera del vescovo di N. in Francia al cardinale N. in Roma, tradotta dal francese. » — Fol. 353. « Livret qui contient les noms des officiers généraux, colonels et lieutenants-colonels des troupes de Sa Majesté Ferdinand IVe, roy des Deux-Siciles. » — Fol. 368. « Saggio istorico della vita di Mgr vescovo Scipione de' Ricci. » — Fol. 386. « Elenco dei soci dell' Ateneo di Treviso, » et « Regolamento per l'Ateneo di Treviso » (1842). — Fol. 418. « Notizie concernenti l'originaria fondazione dell' I. R. Istituto Lombardo di scienze, lettere ed arti... » (1846). — Etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. et parchemin. 422 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22335. Mélanges sur l'histoire d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. Fol. 2. « État par apperçu des dépenses extraordinaires relatives aux officiers d'Alger. » — Fol. 3. Lettre à l'abbé Bernou sur les voyages du sieur Le Maire aux îles Canaries (1695). — Fol. 5. Histoire des dominations carthaginoise et romaine dans l'Afrique du Nord; incomplet du début. — Fol. 34. « Relazione del' Egitto del P. Fr. Giovanni Michele Vanslebio, d'Errforda, de l'Ordine de' Predicatori. » — Fol. 67. « Des autheurs et fondateurs des pyramides. » — Fol. 83. « Relation de l'ancienne ville de Thèbes,... telle que l'a vue M. Pierre-Laurent Pimia, les 1er et 2 janvier 1721; » en italien et français. — Fol. 98. « Abregé de la relation d'un voyage fait par le R. P. Siccard, supérieur des Jésuites, dans la Haute Égypte et jusqu'aux premières cataractes du Nil, le 8 novembre 1720. » — Fol. 104. « Aegyptiacæ hieroglyphicæ notæ cum explicatione. » — Fol. 110. « Dissertation dans laquelle on fixe l'âge de Belus, roy de Tyr, et l'époque de la fondation de Carthage. » — Fol. 113. « Observation sur le tems à Mahé pour l'année 1778. » — Fol. 153. « Journal de Mr Delorme, parti de Pondichery le 13 octobre 1727, pour régler les affaires de Mahé. » — Fol. 156. « Histoire de Fo, ou Boudha. Recherches sur la religion de Fo, professée par les bonzes Ho-chang de la Chine. » — Fol. 185 (1-25). « Recherches sur l'histoire des Samanéens, » par Leroux-Deshauterayes (1754). — Fol. 206. « Premier mémoire sur

les anciens philosophes de l'Inde; lu le 27 de février 1761 et retiré le 3 mars suivant. » — Fol. 257. Extraits et notes de Fourmont sur l'histoire et la géographie de la Chine. — Fol. 269. « Recherches sur le païs de Tathsine, » par Leroux-Deshautesrayes (?). — Fol. 278. « Copia epistolæ scriptæ a P. Ferdinando Verbiest, Societatis Jesu, ad... D. Gregorium de Lopez, ex Pekino, die 15 januarii 1683. » — Fol. 282. Lettres de « Fr. Augustin de S. Pasqual » au « s[r] Abbad de Leon » (1693 et 1694). — Fol. 290. « Relation de ce qui s'est passé à la Chine à l'occasion d'une eglise que M. l'abbé de Lyonne avoit faite à Nien-tcheou, ville de la province de Tchekiang, en 1697, 1698 et 1699. » — Fol. 302. « Lettera scritta al sanctissimo papa Clemente XI da PP. della Compagnia di Gesu della Cinna, con una risposta dell' imperador della Cina, data ed essi sopra riti Cinesi. 1700. » — Fol. 306. « Mandata imperatoris Tartaro-Sinici et responsa... Legati Pontificii » (1720). — « Extraits sur Pekin du recueil de M. Thevenot... » — Fol. 340. « Questions à proposer au R. P. Couplet sur le royaume de la Chine. » — Fol. 342. « Mémoire sur la conservation et la police des grains à la Chine. » — Fol. 383. « Abregé de ce qui s'est passé dans la mission [de la Cochinchine, Cambodge, Japon, Formose, Chine et Siam] depuis l'année 1680 jusques à la fin de l'année 1681. » — Fol. 387. Note du P. Jérôme d'Angelis, jésuite, sur la « terre de Jesso, ditte aujourd'hui Kamchat » (1722). — Fol. 389. « Abregé de ce que tous les missionnaires de la Chine, exilés à Cantoun pour la foy, reglerent d'un commun acort. » — Fol. 398. « Decret donné à la Chine par Mgr le patriarche d'Antioche, traduit d'une copie en espagnol qu'un capitaine de marine a apportée des Indes. » — Fol. 401. « Lettre de M[rs] Basset et Manuel, missionaires apostoliques dans le royaume de Siam, écrite à M[r] Bauin, directeur du séminaire de Saint-Sulpice » (1689). — Fol. 417. « Description du royaume de Siam, par le P. Placide de Sainte-Hélène, augustin déchaussé. 1686. » — Fol. 431. « Mémoire instructif de ce qui s'est passé au Pérou depuis 10 ans et de tout ce qui y est arrivé jusqu'à la fin de 1698... » — Fol. 455. « Relatione delle cose del regno del Perù nell' Indie occidentali. » — Fol. 465. « Republica Peruana. Razon que demuestra la exportacion praticada por el puerto voca del rio de la ciudad de Lambayeque... año de 1830. »

XVII[e]-XIX[e] s. Pap. 465 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22336. Mélanges de paléographie, de numismatique et d'archéologie. — Inscriptions et épitaphes diverses.

Fol. 1. « Essai sur la science abréviative, art d'écrire aussi vite qu'on parle, applicable à tous les idiômes,... par François-Jean Astier, né à Paris, l'an 1793. » — Fol. 40. « Encre d'or liquide, » présentée à « Lenoir, bibliothécaire du Roi et lieutenant général de police », par Michel Soquet. — Fol. 43. « La fortune des lettres romaines justifiée par les antiquitez et les manuscrits de la bibliothèque de Sainte-Geneviève de Paris. » — Fol. 67. « Notice d'une ancienne charte » sur papyrus, par l'abbé Sallier (?). — Fol. 82. « Instruction sur les recherches des chartes manuscrites. » — Fol. 85. « Abregé de diplomatique ou manière sûre de distinguer les faux des vrais titres... » — Fol. 97. « Chiffre adressé par un anonyme, au mois de juin 1781, à M. Haüy, agrégé de l'Académie royale d'écriture, pour la lecture des caractères étrangers. » — Fol. 98. Essais et spécimens d'écritures diverses. — Fol. 115. « Préface manuscripte de l'Histoire métallique de Louis XIV, imprimée... en 1723. » — Fol. 123. « Explication des abbréviations qui sont sur les médailles antiques. » — Fol. 155. « Temple de Diane », à Désagne (Haut-Vivarais). — Fol. 159. « Inscription [latine], qui a été trouvée dans les fossez de la ville de Nantes, » etc. — Fol. 161. « Considérations et recherches sur les coquillages fossiles de Touraine... » — Fol. 174. Inscriptions découvertes à Metz en 1677. — Fol. 175. « Mémoire sur le pays d'Ophir, où les flottes de Salomon alloient chercher de l'or, par M^r D'Anville. » — Fol. 185. « Description du dessein de la bataille de Constantin et des médailles placées dans la bordure. » — Fol. 187. « Petit traité des cérémonies romaines, de la religion et de la politique. » — Fol. 204. « Remarques de M. Lecoqmadeleine sur le livre de l'Antiquité paienne. » — Fol. 208. « Epistola ad... scripta in mortem Patris... Mabilonis. » — Fol. 211. « Discours prononcé à l'Académie de Lyon, le 24 avril 1731, par A. L., » sur les inscriptions antiques. — Fol. 219. « Plan d'une nouvelle édition de la *Science des médailles*, envoyé à Debure par Falconet. » — Fol. 228. « Nouvelles remarques de M. de Valbonays, premier président de la Chambre des comptes de Grenoble, sur l'inscription trouvée à Ventavon... » — Fol. 231. « Copie de la lettre de M. Batelier, s^r d'Aviron, avocat au présidial d'Évreux, à Mr Dupuy l'aîné sur l'inscription antique de L. Scipio. » — Fol. 233. « Tombe et épitaphe qui sont dans l'église de la Cour-Dieu, abbaye de l'Ordre de Citeaux, diocèse d'Orléans. » — Fol. 231. « Versus in obitum Varonis Luxii. » — Fol. 238. Épitaphe de J. de Morviliers. — Fol. 241. Épitaphes de Charles de Bourgogne, grand fauconnier des Pays-Bas, dans l'église paroissiale de Vil-

vorde; — de « Mathias Balthazar a Loe », à Pont-à-Mousson; — du président Richardot à Sainte-Gudule de Bruxelles; — d'Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conty. — Fol. 246. Vers « sur l'enterrement de feu Mons[r] le prince de Condé », et épitaphes diverses. — Fol. 264. « Concini manibus, » vers signés : « Hieronymus Preti, camerarius cardinalis Pii ». — Fol. 271. « Inscriptio primi lapidis seminarii Lugdunensis sub titulo sancti Irenæi. » — Fol. 285. « Épitaphes recueillis de divers endroits. » — Fol. 299. « Tityrus, carmen pastorale,... cardinali a Frankenberg et Schellendorff,... quum iter Vindobonam Aug. auspicaretur nono kalendas dec. 1778. » — Fol. 314. « Inscription sur la grande porte intérieure de l'Hôtel des Monnaies de Paris. » — Fol. 315. « Inscription du méridien, qui est à la bourse de Rouen. » — Fol. 316. « Inscription sur la statue équestre de Louis le Grand, érigée à Lyon. » — Fol. 335. « Recueil d'inscriptions et d'emblemes pour le roy de France. » — Fol. 338. « Mélanges d'épitaphes. » — Fol. 341. « Calendrier romain et chiffres romains. » — Fol. 349. « Præcipuæ notæ quæ in Romanorum numismatum inscriptionibus aliisve monumentis occurrunt. » — Fol. 362. « Notice particulière sur le village de Vernègues, en Provence, » par M. de Saint-Vincens. — Fol. 364. Alphabets et inscriptions phéniciens. — Fol. 372. Fragment du poème de Guy de Warwick.

XVI[e]-XIX[e] s. Pap. 403 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22337. Mélanges d'histoire littéraire.

Fol. 1. Règles de langue française, du XVII[e] siècle. — Fol. 21. « Matériaux de trois dissertations : la bague de Charlemagne, l'aventure d'Eginhard et d'Emma, la reine accusée d'adultère. » — Fol. 53. Notes diverses de littérature ancienne. — Fol. 90. « Tiltres des jeux, mystères, moralités, farces, que j'ay rassemblées, tant manuscrittes qu'imprimées. » — Fol. 112. « Table du romant de Fierabras le Géant. » — Fol. 121. « Collection des autographes de Luther, publiés de l'an 1517... jusqu'à l'an 1536... » — Fol. 129. Plan d'une « histoire littéraire du règne de Louis XIV ». — Fol. 137. « Critique de M[r] de Linières sur le passage du Rhin de M. Despréaux. » — Fol. 148. « Éloge de M. Dacier, académicien. » — Fol. 155. « Fables choisies, mises en vers par M. de La Fontaine; nouvelle édition,... par J.-F. A[dr]y. (Paris, 1806), » avec un vocabulaire. — Fol. 176. Articles du *Journal de Seine-et-Marne*, relatifs à la découverte de lettres de M[me] de Maintenon à Crouy-sur-Ourcq, en 1872; cf. ms. n. a. fr. 1992. — Fol. 187. Papiers

de Beffara relatifs à Madeleine Béjart, femme de Molière, et matériaux pour une édition du *Dépit amoureux*. — Fol. 301. « Réponse à une lettre de Mr Perrault touchant quatre épigrammes latines qui ont esté faictes contre luy. » — Fol. 306. « Conversation de Saint-Evremont avec Mr le maréchal d'Hoquincourt et le Père Canaye, jésuiste. » — Fol. 316. « Portrait de Scaron, poète, décrit par lui-même. » — Fol. 318. Notes sur Mme de Sévigné. — Fol. 339. « Portrait de Mr de Fontenelle, par Mlle Le Couvreur. » — Fol. 351. Notes sur J.-J. Rousseau. — Fol. 370. « Discours sur le sujet donné par Mrs de l'Académie françoise, qu'il ne peut y avoir de véritable bonheur pour l'homme que dans la pratique des vertus chrétiennes. » — Fol. 387. « Décret de l'Inquisition de Portugal [et d'Espagne] contre les Actes des saints, de Papebroch, [1695 et] 1696. » — Etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 395 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22338. Mélanges historiques et biographiques.

Fol. 1. Autobiographie de l'abbé Damfreville, publiée en 1706. — Fol. 7. Dédicace inédite de Jean Boulæse à son *Thrésor* (1578). — Fol. 11. Testament de Guillaume Budé (1536). — Fol. 14. « Mémoire instructif pour l'éloge de Pierre-Jean Burette. » — Fol. 19. Notes de Huet sur Casaubon. — Fol. 23. « Épitaphe de M. Catherinot, avocat du Roy au présidial de Bourges. » — Fol. 26. Notes sur la dernière maladie et la mort de Mme de Chantal. — Fol. 32. « Mémoire historique pour servir à l'éloge de feu Mr de La Chapelle, de l'Académie françoise. » — Fol. 38. « Extrait d'un livre escrit de la propre main de feu Mr le mareschal de Chastillon » (1629-1632). — Fol. 44. Testament de Mr Cujas (publié par Catherinot). — Fol. 46. « Lucii Cuspidii » testamentum. — Fol. 49. « La vie de l'émin. Mgr Pierre Desprez, évesque de Riez, archevesque d'Aix, cardinal,... par L. G. Parisien, prebstre et chanoine de Montpezat... 1658. » — Fol. 72. « Mémoires des actions glorieuses de Mr Dubourg L'Espinasse. » — Fol. 83. « Éloge de M. Du Hamel » du Monceau. — Fol. 96. Notice sur Jean Hamon. — Fol. 113. « Oraison funèbre de feue Madame la Chancelière [Anne de Thou], 1584. » — Fol. 121. « Remarques sur mon N. Testament, avec mes responses, » par le P. Lallemant (1711). — Fol. 126. « Éloge de M. de La Mettrie. » — Fol. 130. Notice, en latin, sur le P. Charles de La Rue. — Fol. 134. « Extrait du testament de M. Nicolas Le Febvre; » in-8°, *impr.* — Fol. 138. « Éloge de Mr de Livonieres, prononcé dans une assemblée de l'Académie roialle d'Angers. » — Fol. 145. Notes

autographes de D. Montfaucon pendant son voyage en Italie (visite à Frascati). — Fol. 149. Notices sur D. Jean Mabillon, imprimées en partie dans le *Journal des Savants* et le *Journal de Trévoux*. — Fol. 160. Autre notice, par N. Clément. — Fol. 164. Testament du P. Louis Mainbourg (1686). — Fol. 168. « Éloge historique et funèbre de M. l'abbé Marion,... associé étranger de l'Académie... de Besançon,... par M. le président de Courbouson... 1758. » — Fol. 175. — « Testament du cardinal Mazarin. » — Fol. 204. « Relation véritable contenant en abregé la vie et la mort du... cardinal Mazarin... » — Fol. 209. Notice sur D. Joseph Mege, bénédictin. — Fol. 219. « Objection contre la liberté du commerce aux Indes orientales, » attribué à l'abbé Morellet. — Fol. 265. Copies de lettres de Mozart (1762-1767). — Fol. 294. « Mémoires pour la vie du cardinal d'Ossat. » — Fol. 298. Notice sur Jean Palaprat, de Toulouse. — Fol. 300. « Lettre d'un advocat au Parlement à un de ses amis, touchant l'Inquisition qu'on veut établir en France à l'occasion de la nouvelle bulle du pape Alexandre VII » (1654). — Fol. 304. Notice sur « Sébastien de Pontault de Beaulieu, ingénieur et maréchal de camp des armées du Roy ». — Fol. 306. Notice sur M. Pouilly, le père, par Champollion-Figeac. — Fol. 311. Notes relatives à la succession de l'abbé Eusèbe Renaudot. — Fol. 319. Notes sur Roland de la Platière et Mme Roland. — Fol. 331. « Notes sur la vie de Phil. Quinault. » — Fol. 335. « Éloge historique du R. P. Dom Paul Rabusson. » — Fol. 340. « Requête et pièces pour le s^r^ Sevin, de l'Académie royalle des belles-lettres, contre le s^r^ Jean Law et le s^r^ contrôleur-général des Restes » (1721). — Fol. 358. « Sur la manière d'écrire la vie de M. de Turenne » (1723). — Fol. 366. Notice sur Jo. Georg. Wachter. — Fol. 368. Lettres diverses adressées à Charles Yriarte (1860-1895).

XVIe-XIXe s. Pap. 394 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22339-22340. Mélanges de bibliographie.

I (22339). Fol. 1. « Catalogus codicum manuscriptorum qui asservantur in bibliotheca S. Vincentii Cenomanensis. » — Fol. 4. Description de mss. des Triomphes de Pétrarque de la Bibliothèque nationale et de la bibliothèque de l'Arsenal. — Fol. 101. « Note des livres portugais trouvés après le décès de M. Du Tillet, à vendre. » — Fol. 104. « Catalogue des ouvrages de M. Nicole. » — Fol. 112. « Mémoire de manuscrits touchant le mariage de feu M^r^ le duc d'Orléans. » — Fol. 128. Inventaire des papiers de Mazarin. — Fol. 169. « État des pièces et mémoires remis aux archives de

S. A. S. Mgr le prince de Condé par le R. P. de la Grandville, recteur du collège de Louis le Grand. » — Fol. 172. Note sur l'édition des *Concilia Galliæ*. — Fol. 180. « Histoire naturelle du cabinet de Mr de Beringhen. » — Fol. 192. « Tractatus varii et singulares Th. Moët. » — Fol. 213. « Guide de l'amateur bibliome et du libraire, par feu le Dr Duplanil » (1812). — Fol. 255. « Œuvres de M^r Le Camus, évêque de Belley... » — Fol. 264. « *Specula varia*, ou ouvrages dont les titres commencent par le mot *Speculum*. » — Fol. 295. Tables mss. de différents recueils de pièces imprimées. — Fol. 355. « Prospectus du recueil intitulé : Bibliothèque analytique, par C. Pougens. » — Fol. 393. Observations sur quelques passages des *Annales Ordinis S. Benedicti* et du Dictionnaire de Baudrand. — Fol. 512. « Livres envoyés à M. le cardinal Passionei, le 12 mars 1761. » — 512 feuillets.

II (22340). — Fol. 1. « Lettre à M^rs les auteur et rédacteur de l'Esprit des Journaux, » sur les *Virtutes Psalmorum omnium* (pet. in-4°, 16 ff.). — Fol. 15. « Liste des femmes-auteurs de l'Allemagne, qui vivaient en 1792, avec les titres de leurs ouvrages. » — Fol. 24. « Choix de livres pour former un cabinet. » — Fol. 40. Choix de « livres qui traitent de la philosophie hermétique », par Ant. (?); Paris, 1778. — Fol. 60. Liste d'ouvrages sur l'histoire de France. — Fol. 92. « Catalogus scriptorum aliquot ex Burgundia superiori oriundorum. » — Fol. 109. Catalogues de bibliothèques anonymes. — Fol. 156. Notices bibliographiques de divers auteurs. — Fol. 310. « Table des noms dont il est parlé dans l'Histoire de Charles VII, par Godefroy. » — Fol. 347. « Bibliographia poliglota, » par D. Felix Sardá y Salvany (1891). — 349 feuillets.

XVIIe-XIXe s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22341. Catalogues de diverses bibliothèques.

Fol. 1. « Catalogus librorum illustrissimi viri Francisci ***. Parisiis. » — Fol. 33. « Bibliothèque de Madame Élisabeth. » — Fol. 43. « Catalogue par ordre alphabétique du choix des journaux de la grande collection Deschiens,... déposés dans l'ancienne chambre de ma fille de Kérouarts. » — Fol. 98. Catalogue de livres « chez Madame de Mac-Carthy... » — Fol. 128 et 170. « Catalogue par ordre de matières » et catalogue alphabétique de bibliothèques anonymes.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 290 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22342-22343. Inventaires de la collection Joly de Fleury.

Cf. les mss. 2549 et suiv. de la collection Joly de Fleury.

XVIIIe s. Pap. 282 et 266 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22344. Notices de différents manuscrits français de la Bibliothèque nationale, par Méon.

XIXe s. Pap. 736 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22345. Tables manuscrites de recueils de pièces imprimées de la Bibliothèque nationale.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 207 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22346. Répertoires et inventaires historiques divers.

Fol. 1. « Répertoire des deus tables des traités faits entre les rois de France, d'Arragon et de Castille, depuis 1258 jusques en 1513, et desdits rois de France avec les ducs de Bourgogne, et les rois d'Espagne, depuis 1435 jusqu'en 1598 inclusivement; on y a adjousté celles des traités des Pirénées et d'Aix-la-Chapelle. » — Fol. 34. « Inventaire des papiers trouvés dans les tiroirs du derrière du bureau couvert de velours noir, » sans doute de Colbert. — Fol. 55 et 114. Inventaires de pièces relatives au domaine royal et aux droits du Roi, etc. — Fol. 94. « Table alphabétique des matières contenues dans l'extrait des papiers et du cabinet à Sancy. » — Fol. 231. « Mémoire sur la Table chronologique des Ordonnances faittes par les roys de France de la troisième race. » — Fol. 271. « Table [alphabétique] des édits, » par Jacques Conrart.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 386 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22347-22353. Recueil de documents généalogiques, classés suivant l'ordre alphabétique des noms de familles.

I (22347). Abot-Boutagnon. — 403 feuillets.
II (22348). Brémond-Crussol. — 396 feuillets.
III (22349). Dacier-Girier. — 330 feuillets.
IV (22350). Goesbriand-Liétaud. — 371 feuillets.
V (22351). Ligondais-Noyer. — 368 feuillets.
VI (22352). Oppède-Savigny. — 288 feuillets.
VII (22353). Savines-Wallart. — 161 feuillets.

XVIe-XIXe s. Pap. et parch. Sept vol., montés in-fol. Demi-rel.

22354. Mélanges généalogiques.

Fol. 1. « Généalogie des ducs d'Aquitaine et de Gascogne. » — Fol. 23. Blasons peints et armoiries de différentes familles françaises et étrangères.

XVIIe s. Pap. et parchemin. 67 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22355. Recueil de pièces diverses relatives à la noblesse de France.

Fol. 1. « Estat de divers actes importans retenus par maitres

Brandalac et Geneste, notaires de Montauban. » — Fol. 33. « Manuscrit concernant plusieurs familles nobles tant de France que de différentes provinces et royaumes, avec quelques chronologies. » (Extraits de Moréri.) — Fol. 116. « Érections de terres, rangées par ordre de datte. » — Fol. 143. Pièces relatives à la terre de Maisons, acquise par le comte d'Artois, en 1777. — Etc.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 177 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22356. Recueil de pièces sur la noblesse, provenant en partie de Chérin.

Fol. 1. Pièces diverses sur les anoblissements et usurpations de noblesse. — Fol. 39. « États de ceux qui ont payé en Provence l'amende de 50 l. pour avoir usurpé le titre et qualité de nobles, suivant l'arrest du Conseil du 29 mars 1667. » — Fol. 97. « Onomatographie chronologique des maisons nobles du Poictou. » — Fol. 101. « Nobiliaire de Picardie. » — Fol. 109. « Nobiliaire du Limosin. » — Fol. 125. « Les annoblis de la province de Bretagne depuis 1400. » — Fol. 174. « Noms des intendans qui ont fait les recherches de noblesse. » — Fol. 207. Différents arrêts imprimés du Conseil d'État, etc., sur la noblesse (1697-1777). — Fol. 361. « Table générale des surnoms contenus dans ce traité de M. de la Roque sur la noblesse. » — Fol. 378. « Mémoire pour l'établissement d'un dépôt et d'un conseil royal de la noblesse. » — Fol. 396. « Extrait de l'Armorial germanique envoyé par la ville de Strasbourg, dressé par Virgile Solis, peintre et citoyen de Nuremberg. » — Fol. 426. Armorial de Bourgogne. — Etc.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. et parchemin. 481 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22357-22358. Relevés d'amendes pour usurpation de noblesse, classés par ordre alphabétique de noms.

I. Abillan-Guytton. — II. Habert-Villevi.

XVIIIe s. Pap. 456 et 404 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22359. Recueil de copies de lettres patentes de naturalité, de dispenses d'âge, d'intermédiat, etc. (1706-1708).

XVIIIe s. Pap. 427 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22360. Extraits des registres d'état civil de Paris des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, provenant de J. Ravenel.

Ces cartes, classées par ordre alphabétique, intéressent surtout l'état civil parisien. Le volume se termine par une série de fiches

sur divers hôtels de Paris (n° 1008). — Cf. le ms. nouv. acq. franç. 10247.

XIXe s. Pap. 1061 fiches, montées in-fol. Demi-rel.

22361. Extraits des registres de baptêmes et de décès de plusieurs églises parisiennes, de l'église de Selles-Saint-Denis (diocèse de Bourges), et de l'église Notre-Dame de Versailles, recueillis par J. Ravenel (XVIe-XVIIIe siècle).

XIXe s. Pap. 92 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22362. Recueil de pièces relatives à la famille de Berny (XIIIe-XIXe siècle).

XVe-XIXe s. Pap. et parchemin. 301 feuillets, dont 3 plans au lavis, montés in-fol. Demi-rel.

22363. Recueil de pièces relatives aux familles de Foix et de Candale.

XVe-XVIIe s. Pap. et parchemin. 389 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22364. Recueil de pièces concernant diverses familles d'Auvergne et du Vivarais.

Fol. 2. Pièces relatives à la famille de Langeac (XVe et XVIe s.). — Fol. 29. Pièces relatives à la famille de Lespinasse (XVe-XVIIIe s.). — Fol. 130. Fragment d'un registre de Me Philipon, notaire au Pouzin (Ardèche) (XVIe s.).

XVe-XVIIIe s. Pap. et parchemin. 200 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22365. Papiers de Bernard de Nogaret, duc d'Épernon et de La Valette, pair de France, colonel général de l'infanterie française, gouverneur du pays Messin, puis gouverneur et lieutenant général en Guyenne (1620-1663).

Fol. 1. Lettres de cachet de Louis XIII et Louis XIV, adressées à Bernard, duc de La Valette, ou à Jean-Louis, duc d'Épernon, son père. — Fol. 54. Lettres originales diverses parmi lesquelles on remarque les signatures suivantes : Henri de Bourbon-Verneuille, évêque de Metz (fol. 65), de Mun, commandant de la citadelle de Metz (fol. 67), Bouthillier (fol. 70, 77, 84), Servien (fol. 72), de Caumont, marquis de la Force (fol. 74), La Vrillière (fol. 75, 80, 82), cardinal de Richelieu (fol. 79), comte de Grammont (fol. 86), de Noyers (fol. 87, 93), de Chavigny (fol. 89), Bullion (fol. 91). — Fol. 95. Minute d'arrêt, signée du chancelier Séguier, concernant

l'inventaire des papiers du feu duc d'Épernon. — Fol. 98. Lettres de M. de la Vie au président de Gourgues et au duc de Saint-Simon (1649). — Fol. 102. « Avant-propos sur la vie de très illustre seigneur messire Jean-Louis de Nogaret, de La Valete, duc d'Espernon, pair de France, colonnel général de l'infanterie françoise et gouverneur de Guienne, » par Scipion Dupleix; avec une lettre de ce dernier à Bernard de Nogaret (fol. 101). — Fol. 111. « Relation de ce qui s'est passé entre M. le duc d'Espernon et M. l'archevêque de Bourdeaux » (s. d.). — Fol. 116. « Mémoire touchant Andaye. » — Fol. 118. « Mémoires pour les ornemens noirs du grand autel de Metz, dus par la succession de Monseigneur le duc d'Épernon. » — Fol. 120. « Invantaire des pierreries que Monseigneur [le duc d'Épernon] a commandé estre mizes dans une cassette de cuir noir. » — Fol. 122. « Relation de M. le duc de Candale. » — Fol. 127. « Lettre de Mlle d'Artigue à un religieux, avec la réponse, sur la réconciliation de M. le duc d'Espernon avec Madame sa femme. »

XVIIe s. Pap. 133 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22366. Compte de tutelle des enfants de Jean Meyrand, rendu par Jacques Vassades de Lachaud, conseiller honoraire en la Cour des aides de Clermont-Ferrand (1771).

XVIIIe s. Pap. 115 feuillets. 350 sur 240 millim. Demi-rel.

22367. Papiers concernant Pantaléon Ogé, officier à Saint-Domingue, et sa famille.

XVIIIe s. Pap. et parchemin. 351 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22368. Mémoires et lettres se rapportant à un procès entre d'Hozier de Sérigny et le sieur d'Alès de Corbet, ancien chanoine de l'église cathédrale de Blois, au sujet de la généalogie de la famille d'Alès (1756-1767).

XVIIIe s. Pap. 305 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22369. « Titres des *Étrennes de la noblesse* pour l'année 1783 » et 1784, « déposés au Cabinet des titres de Sa Majesté ».

XVIIIe s. Pap. 198 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22370. Correspondance et notes du généalogiste Chérin.

Lettres reçues par Chérin à l'occasion de la publication de l'*Abrégé chronologique d'édits... concernant le fait de noblesse*. — On remarque des lettres de d'Affry, Barentin, Barthélemy, Clément de Barville, Bertin, comte de Boisgelin, baron de Breteuil, duc de Coigny, maréchal de Contades, comte J. de Faudras, chev.

lier de Fleurieu, baron de Joursanvault, L.-J. de Laval-Montmorency, évêque de Metz, Leclerc de Juigné, archevêque de Paris, Le Peletier de Mortefontaine, Malesherbes, marquis de Montesquiou, Moreau, de Mouchy, de Moy, maréchal de Noailles, de Pastoret, du Plessis d'Argentré, évêque de Séez, dom Poirier, Toustain de Richebourg, comte de Vaudreuil, de Villedeuil, duc de Villequier, de Villiers du Terrage, comte de Vintimille, etc. (1788-1789). — Fol. 85. Notes diverses de Chérin sur la noblesse.

XVIII[e] s. Pap. 264 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22371-22372. Autorisations données pour la consultation des dossiers généalogiques du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale; classées par ordre alphabétique des noms des signataires.

I (22371). XVIII[e] siècle. — 151 feuillets.

II (22372). XIX[e] siècle. — Fol. 467. Notes relatives au Cabinet des titres au XVIII[e] siècle, etc.

XVIII[e] et XIX[e] s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22373. Mélanges historiques et philosophiques.

Fol. 1. « Traité sur la réintégration des estres dans leur première propriété, vertu et puissance spirituelle divine. » — Fol. 103. Mémoire relatif à la Ligue. — Fol. 117. « Des fondemens de l'Estat et des moyens de régner, traduit d'italien en françois. » — Fol. 130 v°. « Le héros, traduit de l'espagnol de Balthasar Gratian, par le P. Courbeville. » — Fol. 133. « Pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de Risvick jusqu'à la paix d'Utrecht. » — Fol. 136 v°. « Différentes anecdotes tirées des lettres du cardinal Dodda. » — Fol. 163. « De la prudence humaine. » — Fol. 188. « Liber continens tabulas de systemate mundi, ex libris Sanctae Catharinae Parisiensis. »

XVII[e] et XVIII[e] s. Pap. 222 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22374. Recueil de pièces, la plupart originales, manuscrites et imprimées, pour l'histoire de l'Ordre des Minimes, à Mons et en Belgique (1483-1770).

XVII[e] et XVIII[e] s. Pap. et parchemin. 471 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22375. « Trésorerie nationale. — État des recettes et des dépenses faites à ladite Trésorerie : 1° pendant les 3. derniers mois de l'Assemblée constituante; 2° pendant les 11. mois de la législature actuelle. » (1791-1794.)

XVIII[e] s. Pap. 88 feuillets. 510 sur 360 millim. Demi-rel.

22376. Recueil de chartes latines et françaises, originales et copies, relatives à l'abbaye de Morimond et à différentes localités de Champagne et de Lorraine.

Fol. 1. Chartes originales d'évêques de Langres, des XIIe et XIIIe siècles, relatives à l'abbaye de Morimond. — Fol. 120. Pièces relatives à la principauté de Joinville, appartenant au duc d'Orléans (1724-1788). — Fol. 157. Pièces relatives aux Annonciades de Langres (1738-1750); etc.

XIIe-XVIIIe s. Parchemin et pap. 268 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22377-22383. Recueil de chartes, latines et françaises, et pièces originales relatives à l'histoire de différentes provinces de la France (XIIe-XVIIIe siècle).

I (22377). Dauphiné et famille de Genas (1283-1782). — 36 feuillets ou pièces.

II (22378). Languedoc, Rouergue, Quercy et Guyenne (1249-1750). — 64 feuillets ou pièces.

III (22379). Ile-de-France, Champagne, Bourgogne et Lorraine (1168-1739). — 55 feuillets ou pièces.

IV (22380). Anjou, Saintonge, Nivernais et Berry (1237-1730). — 30 feuillets ou pièces.

V (22381). Flandre, Hainaut, Artois et Picardie (1327-1752). — 107 feuillets ou pièces.

VI (22382). Pièces relatives à l'abbaye de Fontevrault (1305-1621). — 35 feuillets.

VII (22383). Normandie (1313-1718). — 81 feuillets ou pièces.

XIIe-XVIIIe s. Parchemin et pap. Sept volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22384. Recueil d'actes originaux, diplômes, etc., relatifs à différentes familles, classés par ordre alphabétique (Anquetin-Sureau).

XVIIe et XVIIIe s. Parchemin. 33 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22385. Mélanges sur les archives, etc.

Fol. 1. Rapport au ministre de l'Intérieur sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières (1866), par Francis Wey. — Fol. 56. Mémoires, notes, etc., sur les archives notariales. — Fol. 107. Correspondance relative à la dilapidation par le C^{en} Baston de la bibliothèque du Comité d'instruction publique (an IV). — Fol. 118. « Détails sur le Dépôt de la Guerre. » — Fol. 126. Rapport sur les souscriptions ministérielles aux ouvrages

littéraires. — Fol. 163. « Projet de loi sur les fêtes et dimanches » (1859).

XVIIIe et XIXe s. Pap. 172 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22386. Recueil de chansons politiques et poésies diverses des XVIIe et XVIIIe siècles.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 134 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22387. Mélanges historiques, etc.

Fol. 1. « Testament de S. Eloi, évesque de Noyon. » — Fol. 3. Acte de fondation de l'abbaye de Cheminon (1110). — Fol. 5. Testament de Guillaume, sire de Hornes (1300). — Fol. 7. Testament de Jean de Rye (1384). — Fol. 9. « Contrat de mariage d'Antoine de Bourbon, duc de Vendosme, et de Jehanne d'Albret, princesse de Navarre. » — Fol. 15. Quittance de Guy de Griveau, contrôleur de l'artillerie (1556). — Fol. 16. « Contrat de mariage de Charles de Lorraine et de Diane de France, fille naturelle de Henry II » (1558). — Fol. 21. « Les articles de la paix concluse par les commis des roys Philippes d'Espaigne et Henry de France, au lieu du chasteau de Chambloys, le 3e d'apvril, l'an 1559 près Pasques. » — Fol. 47. « Cardinaux de la promotion du 2 septembre 1686. » — Fol. 70. « Brief estat de l'église de France Gallicane. » — Fol. 80. « Reglement que le Roy veut estre observé par les fermiers... des gabelles, aydes, entrées, cinq grosses fermes... » (1er déc. 1668). — Fol. 82. Acte de prise de possession, au nom du roi de France, par « Hyacinthe Dhermitte, capitaine du vaisseau *la Diane*, » de la Compagnie des Indes, de l' « isle Marotte », voisine de Madagascar (23 janv. 1733). — Fol. 85. Copies de lettres de différents personnages du XVIIIe siècle. — Fol. 212. Documents sur l'histoire religieuse de Saint-Eny (Manche), à l'époque de la Révolution. — Fol. 228. « Extrait de l'acte de décès du chevalier d'Eon » (Tonnerre, 1826). — Fol. 238. « Extrait de mon Journal de la Haute-Égypte,... an 7, » par Balzac. — Fol. 263. Pièces diverses relatives à l'histoire du premier Empire et de la Restauration. — Fol. 289. « Procès-verbal de la mort du cardinal de Rohan... » (1833). — Fol. 295. « Histoire veritable de Jean-Baptiste Primi, qui se dit comte de S. Maiolle; » in-4°, *impr.* — Fol. 297. « Pièces historiques sur le château de Montaigu et ses seigneurs. » — Fol. 309. « Gouvernement de Normandie. » — Fol. 330. « Estat des terres nobles tenues et mouvantes du Roy à cause de son duché d'Anjou et ressort d'Angers. » — Fol. 336. « Description abregé[e] du microscope selon Dellebarre. » — Fol. 338. « Généalogie de la

famille de Chasot. » — Fol. 347. « Mémoire concernant l'étude des langues orientales. »

XVIIe-XIXe s. Pap. 352 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22388. Recueil de comptes, en dialecte français, de bourgeois de la Picardie et du Tournaisis (1240-1330).

XIIIe et XIVe s. Parchemin. 8 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de Mme Gaston Raynaud.)

22389. Roman d'Aquilon de Bavière; fragment.

Cf. un article de M. A. Thomas, dans la *Romania* (1882), XI, 538-569.

XVe s. Parch. 2 feuillets, à 2 col. 330 sur 230 millim. Demi-rel.

22390. Documents sur l'histoire de l'art, particulièrement sur l'histoire de la tapisserie en Angleterre, Bavière, Flandre, France, Italie et Russie; copies recueillies par Eugène Müntz.

XIXe s. Pap. 480 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

22391-22403. « Histoire de Louis-Joseph, duc de Vendôme, par le chevalier de Bellerive. »

I (22391-22393). Guerre de Catalogne. — 299, 334 et 416 feuillets.

IV-IX (22394-22399). Guerre d'Italie. — 420, 424, 392, 350, 467 et 427 feuillets.

X (22400). Guerre de Flandre. — 413 feuillets.

XI-XII (22401-22402). Guerre d'Espagne. — 396 et 345 feuillets.

XIII (22403). Correspondance, classée par ordre alphabétique, dans laquelle on remarque surtout des lettres de l'abbé Bignon, du P. Du Halde, etc. — 330 feuillets.

XVIIIe s. Pap. Treize volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22404-22407. Papiers du cardinal André-Hercule de Fleury (1653-1743).

Papiers personnels et papiers de famille; nominations, lettres, brefs, bulles, actes divers, titres de noblesse, etc., rangés chronologiquement en deux séries.

I (22404). Années 1665-1716. — 87 feuillets.

II (22405). Années 1716-1727. — 158 feuillets.

III (22406). Années 1728-1743. — 193 feuillets.

IV (22407). Années 1665-1791. — 355 feuillets.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. et parchemin. Quatre volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22408-22420. Papiers relatifs à la gestion par J.-B. Javon, à

la fin de l'ancien régime et pendant l'émigration, des biens de Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, plus tard Louis XVIII.

I-II (22408-22409). Maison de Monsieur. — 290 et 206 feuillets.

III (22410). Compiègne, Fontainebleau et Versailles. — 164 ff.

IV (22411). Palais du Luxembourg. — 168 feuillets.

V-VI (22412-22413). Brunoy, Grosbois, Montgeron, etc. — 248 et 410 feuillets.

VII (22414). Apanage de Monsieur. — 242 feuillets.

VIII (22415). Maison de Madame. — 287 feuillets.

IX (22416). Maison du comte d'Artois. — 174 feuillets.

X-XI (22417-22418). Créances des émigrés. — 314 et 373 feuillets.

XII (22419). Affiches imprimées, relatives à la vente des biens de Monsieur dans les districts de Paris, Versailles et Corbeil. — 110 feuillets.

XIII (22420). Papiers de J.-B. Javon; pièces diverses.

XVIIe-XIXe s. Pap. et parchemin. Treize volumes, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. le comte Louis Affre de Saint-Rome.)

22421. « Notice historique concernant Notre-Dame de la Couture de Bernay, ou un pèlerinage en Normandie au XIXe siècle, par L. Métayer-Masselin. — 1856. »

XIXe s. Pap. 77 pages. 440 sur 270 millim. Demi-rel. (Don de Mlle M. Bordeaux.)

22422-22424. Papiers et correspondance du ministre Roland de La Platière.

I (22422). Papiers et correspondance privés; premier ministère. — 354 feuillets.

II (22423). Second ministère. — 368 feuillets.

III (22424). Tutelle d'Eudora Roland et papiers Champagneux. — 470 feuillets.

Cf. les autres papiers Roland, mss. n. a. fr. 1730, 4697, 6238-6244, 7543 et 9532-9534.

XVIIIe s. Pap. Trois volumes, montés in-fol. Demi-rel.

22425. Coutumes de Gourdon, en provençal (1318).

Fol. 5 v°. « Aycho es la sustansa de la compositio facha entre la vila e l'ostal de Theminas,... lo xv jorn de julh l'an M CCC LXI. »

XIVe s. Parchemin. 6 feuillets. 340 sur 235 millim. Demi-rel.



BIBLIOGRAPHIE

R. Sabbadini. *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV*. Firenze, G. C. Sansoni, 1905 et 1914. 2 vol. in-8°, IX-233 et VIII-274 pages. (*Biblioteca storica del rinascimento*, diretta da F. P. Luiso, II et V.)

Le nom de M. R. Sabbadini est bien connu de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la renaissance et de l'humanisme, dans laquelle l'Italie tient une si grande place aux XIVe et XVe siècles. Plus que beaucoup d'autres, en ces dernières années, il a contribué par ses recherches studieuses et ses heureuses découvertes à jeter une lumière nouvelle sur nombre de points restés encore obscurs dans l'histoire de la renaissance des études classiques, à la suite de la découverte, après une longue éclipse, des manuscrits des écrivains de l'antiquité grecque et latine.

Dans le premier de ses deux volumes, paru il y a dix ans, M. R. Sabbadini passe en revue les précurseurs de la Renaissance, au début du XIVe siècle, d'abord à Vérone, puis bientôt à Florence, dans la seconde moitié du même siècle, avec ses brillants représentants : Pétrarque, Boccace et Coluccio Salutati. Au XVe siècle, les œuvres des écrivains de l'antiquité grecque sont successivement remises au jour par Guarino de Vérone, Giovanni Aurispa, Filelfo, Cyriaque d'Ancône, Ambrogio Traversari, etc. En même temps, pendant les conciles de Constance et de Bâle, les prélats et leurs secrétaires occupent leurs loisirs à visiter les bibliothèques des églises et des abbayes voisines et y découvrent de nombreux manuscrits d'auteurs latins. Le Pogge fait de fructueuses investigations dans les abbayes de Cluny et de Saint-Gall, et à la fin du siècle les recherches de Valla et de Poliziano dans l'abbaye de Bobbio clôturent l'âge héroïque des découvertes de manuscrits.

Le second volume de M. R. Sabbadini complète le premier, en nous faisant assister à l'éclosion de la renaissance des études classiques et à ses différentes étapes en Angleterre, avec Richard de Bury et Walter Burley; en Allemagne, avec Amplonius Ratinck et Nicolas Krebs de Cues; en France, avec Jean de Montreuil et Nicolas de Clamenges; en Italie enfin, avec Piero di Dante à Vérone, Albertino Mussato à Padoue, Benzo d'Alexandrie à Milan et à Pavie, Giovanni

d'Andrea à Bologne, Piero di Parente, Lapo, etc., à Florence. Un répertoire général des auteurs latins et grecs termine et complète fort utilement ce second volume, qui, joint au premier, méritera à M. R. Sabbadini la gratitude de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la renaissance des études classiques aux XIVe et XVe siècles.

H. O.

Regesta chartarum Italiae. Rome, E. Loescher, 1907-1914. In-8°, 13 volumes.

Bien que le premier volume des *Regesta chartarum Italiae* remonte déjà à l'année 1907, cette publication n'a jamais été signalée avec quelque détail aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Il convient de réparer, un peu tardivement, cette lacune, en donnant tout au moins à ce sujet quelques indications sommaires.

En 1903, le Congrès international des sciences historiques, tenu à Rome, s'était préoccupé de la publication éventuelle d'un *corpus* des chartes italiennes antérieures à l'an 1200[1]. L'entreprise était gigantesque. M. L. M. Hartmann, bien connu par ses travaux relatifs à l'histoire du haut moyen âge italien, proposait de la simplifier en ne publiant en somme que les éléments essentiels du dispositif des actes et les noms propres de personnes ou de lieux contenus dans ceux-ci. Toutes les formules devaient être remplacées par des numéros d'ordre et des formules algébriques renvoyant à un formulaire général établi une fois pour toutes[2]. La tâche des éditeurs n'eût pas été allégée, au contraire, et l'utilité pratique d'une telle publication eût été à peu près nulle[3]. Les recueils de chartes dus aux initiatives locales continuèrent à paraître comme par le passé; mais furent considérés comme faisant partie d'un *Corpus chartarum Italiae* idéal, et pourvus à ce titre d'une numérotation spéciale, les volumes dont les éditeurs s'étaient conformés aux règles posées à ce sujet par l'Institut historique italien[4].

Ce même Institut, en 1907, commençait d'autre part, d'accord avec l'Institut prussien de Rome[5], la publication des *Regesta chartarum*

1. L. Schiaparelli, *Proposte per la pubblicazione di un « Corpus chartarum Italiae »*, dans *Atti del congresso internazionale di scienze storiche. Roma, 1-9 aprile 1903*. T. III : *Storia medievale e moderna* (Rome, 1906), p. 11-18. M. Schiaparelli considérait l'œuvre comme réalisable par la coordination des efforts des sociétés provinciales sous la direction d'un organisme central.

2. *Corpus chartarum Italiae. Specimen*. Rome, Loescher, 1902, in-8°.

3. Cf. M. Prou, dans *le Moyen âge*, 1902, p. 379.

4. Cf. *Norme per la stampa delle Fonti per la storia d'Italia*, dans *Bullettino dell' Istituto storico italiano*, n° 28, p. VII.

5. Les volumes portent en tête une double indication : *Istituto Storico Italiano. Istituto Storico Prussiano* (pour les volumes publiés par des Italiens) ou *Kgl. preussiches historisches Institut. Istituto Storico Italiano* (pour les

Italiae, « simples regestes des actes publics et privés. Ce travail rendra nécessaire un examen minutieux et méthodique de tous les documents d'archives italiens et sera un premier pas, un travail préparatoire très utile pour la publication intégrale des documents ». C'est ainsi qu'une courte préface de M. Villari, placée en tête du premier volume de la nouvelle collection, expliquait le caractère et l'objet de celle-ci. Il s'agit là en effet non plus de documents reproduits *in extenso*, mais d'analyses détaillées de pièces constituant un fonds d'archives déterminé, rangées dans un ordre chronologique, la série s'arrêtant à une date plus ou moins avancée, selon les cas. Il y a, bien entendu, quelques exceptions à ces principes. Ainsi, M. Fedor Schneider, dans son *Regestum Senense*, a réuni des actes de provenances diverses, se rapportant à l'histoire de Sienne; M. Zucchetti, en analysant le *Liber largitorius* du monastère de Farfa, compilé vers 1103 par Gregorio di Catino, a conservé aux documents l'ordre qu'ils occupent dans le vénérable registre manuscrit, ordre qui n'est qu'approximativement chronologique.

Les analyses des regestes, rédigées en latin, sont le plus souvent fort étendues, pour remplacer autant que possible les textes eux-mêmes, en général inédits. Les éditeurs ont cherché notamment à conserver tous les noms propres, à transcrire au besoin quelques passages avec l'orthographe de l'original, mais il faut remarquer qu'on a peut-être un peu trop multiplié les sigles pour certains termes fréquemment répétés. Toute annotation est systématiquement exclue. Les analyses ne sont accompagnées que de brèves indications relatives à la bibliographie des exemplaires manuscrits ou imprimés du document, à l'état matériel de l'original, aux erreurs de date ou aux fautes évidentes de texte qui peuvent s'y rencontrer.

Un bref exemple, emprunté au t. I (p. 29, nº 68) du *Regesto di Camaldoli* de MM. L. Schiaparelli et F. Baldasseroni, permettra, mieux que de longues explications, de se rendre compte de la méthode suivie.

> 68. *Arezzo, Marzo 1022.*
>
> Henrici imp. a. regni IX, mar., ind. V. Iohanni presb. f. qd. Ingize per cartam iudicati iudicat mon. de Pratalia integr. casam terram et omnes res, sicut sibi per cartam venditionis obvenerunt a Boldoinus et Iohanni notariis et Teuzi et Farolfo gg. ff. Roizi. Suprascripta terra est pos. infra plebem S. Marie sito Partine in casale Partina et Marena. Promittit defensionem sub pena dupli et dat licentiam abb. avocato vel prep. mon. cum ea carta causam agendi. Actum Aritio. Iohannis presb. ss.

volumes publiés par des Allemands). Au profil de Muratori, qui figure sur la vignette caractéristique des éditions de l'*Istituto Italiano*, s'ajoute celui de Leibniz. Les préfaces, les notes sont en italien ou en allemand.

S. m. Iohanni et Franco t. Betto t. ss. S. m. Ildibrando t. Hugo not.

Originale. In calce : teste Iohanni.

Voici quel est actuellement l'état de la collection :

I. *Regestum Volaterranum*, von Fedor Schneider (1907), LVI-448 p.

Documents de 778 à 1303.

II. *Regesto di Camaldoli*, a cura di L. Schiaparelli et F. Baldasseroni, vol. I (1907), XV-277 p.

Documents de 780 à la fin du XI[e] siècle.

III. *Regesto di S. Apollinare Nuovo*, a cura di Vincenzo Federici (1907), XVI-417 p.

Documents de 959 à 1516.

IV. *Regesto di Coltibuono*, a cura di D. Luigi Pagliai (1909), XII-317 p.

Documents de 945 à 1200.

V. *Regesto di Camaldoli*, vol. II (1909), VIII-340 p. — Cf. n° II.

Documents de 1101 à 1200.

VI. *Regesto del capitolo di Lucca*, a cura dei canonici P. Guidi e O. Parenti, vol. I (1910), XII-447 p.

Documents de 774 à 1145.

VII. *Regesto della chiesa di Ravenna. Le carte dell' Archivio Estense*, a cura di V. Federici e G. Buzzi, vol. I (1911), VIII-392 p.

Documents de 896 à 1247.

VIII. *Regestum Senense*, von Fedor Schneider, Band I (1911), XCV-458 p.

Documents de 713 à 1235.

IX. *Regesto del capitolo di Lucca*, vol. II (1912), VIII-361 p. — Cf. n° VI.

Documents de 1146 à 1186.

X. *Regesto di S. Leonardo di Siponto*, a cura di F. Camobreco (1913), XVI-386 p.

Documents de 1113 à 1499.

XI. *Liber largitorius vel notarius monasterii Pharphensis*, a cura di Giuseppe Zucchetti, vol. I (1913), 439 p.

Documents de 792 à 1046.

XII. *Regesto Mantovano. Le carte degli Archivi Gonzaga e di*

Stato in Mantova e dei monasteri Mantovani soppressi (Archivio di Stato in Milano), a cura di Pietro Torelli, vol. I (1914), 433 p.

Documents de 760 à 1200.

XIII. *Regesto di Camaldoli*, vol. III (1914), VIII-397 p. — Cf. nos II et V.

Il paraît douteux que la collaboration des deux Instituts continue après les événements actuels. Mais il est à souhaiter que l'œuvre ne s'interrompe pas. MM. L. Schiaparelli et V. Federici lui ont déjà apporté le concours de leur activité personnelle. Ils ont certainement formé des élèves capables de la poursuivre sans assistance étrangère.

R. POUPARDIN.

Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220, par Émile DUVERNOY, archiviste de Meurthe-et-Moselle, docteur ès lettres. Nancy, Crépin-Leblond, 1915. In-8°, II-264 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. LXII et LXIV.)

S'il est un travail qui mérite d'occuper les loisirs d'un archiviste départemental, après la publication de l'inventaire des documents que renferme son dépôt, c'est bien le regeste ou catalogue raisonné des actes émanés des rois, des papes, des grands seigneurs, des hauts dignitaires ecclésiastiques et laïques. Il n'y en a pas, en tout cas, qui doive le tenter davantage; il n'y en a pas qui permette de juger mieux de sa valeur d'érudit; l'analyse des documents, les observations diplomatiques que suggère l'original et les interprétations historiques qui peuvent être déduites du contexte, les faux à découvrir, les rapprochements qui s'imposent, les identifications géographiques parfois malaisées, les références bibliographiques à coordonner, telles sont les principales difficultés à surmonter dans une publication de cette nature. Est-ce en raison de ces difficultés que peu d'archivistes se décident à l'entreprendre? Du moins, faut-il être particulièrement reconnaissant à qui assume cette tâche.

Auteur déjà d'un catalogue des documents des archives de Meurthe-et-Moselle antérieures à 1101, paru dans le *Bibliographe moderne* en 1907, notre érudit confrère avait dressé dans sa thèse de 1904 (*Le duc de Lorraine Mathieu Ier, 1139-1176*) un catalogue d'actes de ce prince, tandis qu'antérieurement (1893) Le Mercier de Morière avait publié dans le tome XVII du « Recueil des documents sur l'histoire de Lorraine » celui des actes du duc Mathieu II, qui régna de 1220 à 1251. Le présent travail comble la lacune existant entre 1176 et 1220 et complète les précédents pour la période antérieure à 1139, de telle

sorte que l'ensemble est achevé jusqu'au milieu du XIII[e] siècle pour tous les actes émanés des ducs de Lorraine qui ont pu être retrouvés. M. Duvernoy en a profité pour apporter des additions et corrections à Le Mercier de Morière et à ses propres ouvrages ; quelques identifications primitives ont été corrigées ; il a joint enfin diverses remarques instructives et des appendices fort dignes d'intérêt sur les deux mariages et les enfants du duc Thierry II, fils de Gérard d'Alsace, ainsi que sur le mariage du duc Simon I[er] : il entre à ce sujet dans une discussion de dates où nous ne pouvons le suivre ici, mais qui peut être considérée comme un modèle du genre. D'ailleurs, ce petit volume est entièrement conçu d'après les meilleurs types de catalogues d'actes et donnera pleine satisfaction aux exigences des diplomatistes.

H. STEIN.

William STUBBS. *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, édition française avec introduction, notes et études historiques inédites par Ch. Petit-Dutaillis, traduction du texte anglais d'après la dernière édition par G. Lefèvre. Tome II. Paris, Giard et Brière, 1913. In-8°, VII-925 pages.

George Burton ADAMS. *The origin of the English constitution.* New Haven, Yale University Press, 1912, XIII-378 pages.

D. PASQUET. *Essai sur les origines de la Chambre des communes.* Paris, 1914, 271 pages.

Le deuxième volume de l'ouvrage célèbre de Stubbs[1] embrasse cette période capitale de l'histoire d'Angleterre qui va du règne de Jean à celui de Richard II. C'est à ce moment qu'ont été posées les assises de la constitution et la vie politique des Anglais. L'historien et l'homme d'État auront profit à relire l'exposé soigneux de Stubbs et devront des remerciements à MM. Petit-Dutaillis et G. Lefèvre qui le lui ont rendu plus accessible. On peut regretter, toutefois, que M. Petit-Dutaillis n'ait pas cru pouvoir nous donner une œuvre personnelle et se soit contenté de tenir dans les notes la bibliographie au courant et d'ajouter deux études, d'ailleurs importantes, sur la « Forêt[2] » et les « Causes et caractères généraux du soulèvement de 1391 ». L'ouvrage de Stubbs, quoi qu'il en dise, est, pour le XIII[e] siècle tout au moins, vieilli. Nos idées sur la Grande Charte et sur les origines et la nature du Parlement anglais ont été renouvelées en ces dernières années[3].

1. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXVIII, p. 370.

2. A compléter avec le mémoire paru ici même dans le fascicule de janvier-avril 1915.

3. Sur la Grande Charte, outre la seconde édition de Mac Kechnie, *Magna*

Nul mieux que M. Petit-Dutaillis n'était à même, en France, de mettre au point ces travaux, de les compléter et de les rectifier avec ses propres recherches.

Le livre de M. George Burton Adams est sorti des leçons de son séminaire historique de l'Université de Yale aux États-Unis. L'idée fondamentale de l'auteur c'est l'origine purement féodale de la constitution anglaise, et c'est également le point de vue de Maitland. Mais, tandis que celui-ci se fonde surtout sur l'analyse interne de la « Grande Charte », G. B. Adams était arrivé à sa conclusion (voir p. 167, note 18) par une étude comparée des institutions féodales du continent. Dans l'histoire du Parlement, l'origine de la Chambre des « communes », ou mieux des « communs », est le problème central. Pour G. B. Adams, le tournant décisif est le Parlement de juin 1264 où apparaissent les chevaliers nommés par les comtés. Sans doute, on trouve des « loyaux et discrets chevaliers » dans des Parlements antérieurs (ainsi en 1213, 1254, 1258); mais, dans ces assemblées, ces chevaliers ne sont pas des élus, ils ne jouent pas le rôle de « représentants », au sens moderne, du *shire*.

Le problème a été envisagé sous un aspect tout à fait nouveau par M. Pasquet. Pour lui, le plus sûr moyen de nous égarer, c'est de transporter dans le passé nos idées modernes de « représentation »; il est chimérique et dangereux de se représenter les députés des « communs » du XIIIe siècle, comme ceux du XXe, ou même du XVe siècle. Il n'importait guère aux Anglais de 1213, 1226, 1227, 1258 que les « discrets chevaliers » envoyés par chaque comté auprès du roi qui les mandait fussent ou non « élus ». « Dans les conditions où le roi convoquait ces délégués, il était indifférent, la plupart du temps, qu'ils fussent désignés par lui, nommés par le shérif ou élus par la cour du comté; l'important était qu'ils fussent suffisamment « discrets » pour donner devant le conseil les renseignements demandés. Parfois, lorsqu'il s'agit de prendre un engagement grave et précis au nom de tous, comme en 1254, on stipule qu'ils doivent être élus; mais à l'ordinaire, élus ou non, on les regarde comme les représentants du comté (p. 83). Si l'élection gagne du terrain, c'est parce que, mandataires de la petite noblesse et des hommes libres, les députés ne peuvent pas se dérober, sous prétexte de consulter leurs conci-

Carta (1913), signalons une judicieuse mise au point de Léon Leclère dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* de mars-avril 1913. Sur le conseil du roi, J. F. Baldwin, *The King's council in England during the Middle Ages* (1913); les ouvrages généraux de Maitland, *The constitutional history of England* (1908); Richard Schmidt, *Allgemeine Staatslehre* (t. II, 2e partie, 1903); Hatschek, *Englische Verfassungsgeschichte bis zum Regierungsantritt der Königin Victoria* (1913), enfin le récent (1914) volume de Tout, *The place of the reign of Edward II in English history*.

toyens, aux demandes d'argent du roi et du conseil. Ce système est plutôt un système de « procuration » que de « représentation ».

Chose curieuse, la convocation aux parlements des chevaliers et des bourgs commence à affecter sous Édouard Ier, le despote qui viole la Grande Charte, un caractère systématique. Stubbs a prétendu que le fait s'explique parce que le roi a compris que le peuple anglais devait jouer un rôle constitutionnel. M. Pasquet n'a pas de peine à montrer l'invraisemblance de cette interprétation. Celle de Riess[1] est plus intéressante. Le roi se propose d'avoir, grâce à ces députés, des renseignements sur l'administration des shérifs et il utilise ces représentants pour transmettre aux populations les réponses du roi à leurs pétitions et, d'une manière générale, pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement. Cela est vrai, mais d'une vérité partielle. Il faut pénétrer plus profondément dans le sujet. Et c'est ce que fait M. Pasquet. Il nous montre (p. 242 et suivantes) que la convocation des « Communs » permet au souverain d'entrer en rapports directs avec les arrière-vassaux, car il est faux de prétendre, comme Stubbs et Riess, que les chevaliers du comté représentent les vassaux directs du roi, les tenants en chef (p. 251 ; cf. 46, 207, 256). Pour des motifs analogues, le roi convoque toutes les villes (p. 253; cf. 179, 182). La réunion des Communs est le seul procédé efficace pour briser ou tourner la barrière que le baronnage interpose entre la royauté et l'ensemble des hommes libres. L'État anglais n'aurait pu se soutenir financièrement avec l'aide des vassaux directs, car le nombre de ceux-ci diminuait sans cesse et les vieilles taxes ne rapportaient plus rien (p. 245-247). Il y a là des pages pénétrantes qui témoignent d'un véritable sens de l'histoire.

Élus ou non, les « discrets chevaliers » sont les représentants du comté (*shire*), plus exactement de la « cour du comté » (*shire-moot*). L'importance de cette cour au point de vue fiscal avait déjà été mise en bonne lumière par Stubbs (t. II, p. 254-259). On ne saurait trop insister sur le rôle capital du *shire-moot* dans l'histoire des institutions anglaises. Sans « cour du comté », pas de convocation de la petite noblesse au Parlement, pas de vraie chambre des « Communs », pas de constitution anglaise. L'organisation du *shire* est antérieure à la période normande; elle remonte au xe siècle, pour le moins. Ce n'est donc point un hasard, et M. Pasquet aurait dû insister sur ce point, si l'Angleterre a eu seule une vraie chambre des « Communs ». Nous avons eu quelque chose d'analogue aux « cours de comté », mais à l'époque carolingienne. Après la dissolution du *pagus* et la constitution de dynasties locales vers la fin du IXe et au cours du xe siècle, toute organisation administrative disparut chez nous pour de longs siècles. Nos prévôtés et bailliages ont été consti-

1. Dans *Historische Zeitschrift*, 1888.

tués sur des débris de domaines demeurés au souverain. Ils ont, au XIIIe siècle, et conserveront longtemps un caractère purement domanial et économique; ce ne sont pas des circonscriptions nationales. La conséquence, c'est que les campagnes ne seront pas représentées aux assemblées royales par une petite noblesse rurale, dont les intérêts s'opposent à ceux de la haute noblesse, du baronnage, et se rapprochent de ceux des « bourgs ». Aucune vraie chambre des « Communs » n'était donc possible sur le continent, ni chez nous, ni sans doute nulle part ailleurs. L'étude de M. Pasquet, de tous points excellente, une des meilleures qui aient paru sur les institutions médiévales, est une thèse « complémentaire » de la Faculté des lettres de Paris. Il y a un quart de siècle, elle eût été considérée comme une thèse « principale » de haute valeur.

Ferdinand Lot.

L'église et la paroisse Saint-Étienne de Beauvais au XVe siècle, d'après les comptes des marguilliers et des chanoines, par M. le Dr Leblond, président de la Société académique de l'Oise. Paris, Impr. nationale, 1914. In-8°, 108 pages. (Extrait du *Bulletin philologique et historique*.)

La découverte inopinée de comptes de l'église Saint-Étienne de Beauvais (1436-1439, 1441-1445, 1487-1490), dans un réduit voisin de la sacristie, a permis à M. le Dr V. Leblond de présenter un essai sur l'histoire et l'administration de cette paroisse. Il y étudie le budget des recettes d'une fabrique, les droits et les charges du curé et du maître d'école de la paroisse, des marguilliers de la fabrique, du marguillier du chapitre et du fossoyeur. Il montre le parti que l'on peut tirer de ces comptes pour connaître les réparations exécutées à l'édifice, aux vitraux et au cimetière, les frais nécessités par l'achat des objets mobiliers, des ornements sacerdotaux et des livres (et leur reliure), l'état du personnel de l'église et les dépenses des cérémonies du culte, la conservation et la garde des reliques, la nature des recettes (cens et rentes, legs, quêtes) et des dépenses. Il fait ressortir le résultat fâcheux de l'antagonisme de deux organisations similaires dans une même église, la multiplicité des droits et des charges, souvent mal précisés, des uns et des autres, et leurs rapports complexes.

Aux comptes eux-mêmes, publiés intégralement avec grand soin, l'auteur de cette étude a joint quelques textes relatifs au maître d'école (1228), à la refonte, par Robert de Croisilles, de la cloche communale qui était placée dans le clocher de Saint-Étienne (1396), à la valeur de la cure en 1479. L'histoire locale ne sera pas seule à profiter de ces documents heureusement sauvés de l'oubli par un érudit qui a déjà fait ses preuves.

H. Stein.

Situation économique et hospitalière du Vivarais à la veille de la Révolution (1786-1788), par Jean Régné, archiviste de l'Ardèche. Aubenas, impr. Habauzit, 1914. In-8°, IV-53 pages. (Extrait de la *Revue du Vivarais*.)

Ceci n'est pas un travail personnel, mais la reproduction pure et simple d'un mémoire du subdélégué d'Aubenas (1786) et, à défaut du mémoire adressé à l'intendant du Languedoc par le subdélégué de Tournon, la publication du résumé qui en a été fait en 1788. Le premier provient des archives de l'Hérault, le second est extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Montpellier. Très explicites, ils parlent d'eux-mêmes et se passent de commentaires. Sur la situation géographique du pays, la condition agricole et forestière, le commerce et l'industrie des principaux centres, les questions d'assistance, ces documents contiennent un certain nombre de renseignements et d'observations précieuses auxquelles M. Régné a bien fait de donner de la publicité. On possède assez rarement, pour l'époque qui précède immédiatement la Révolution, un document aussi détaillé et aussi précis.

H. Stein.

The Battle of the Seven Arts, a french poem by Henri d'Andeli, trouvère of the thirteenth century, edited and translated, with introduction and notes, by Louis John Paetow. Berkeley, University of California Press, 1914. In-4°, 60 pages et 10 planches de fac-similé. (Memoirs of the University of California, vol. IV, n° 1.)

La *Bataille des Sept Arts* n'est certainement pas le chef-d'œuvre de Henri d'Andeli. Mais c'est un monument curieux de la vie intellectuelle du moyen âge et des questions qui agitaient les Universités de Paris et d'Orléans dans le second quart du XIIIe siècle. A ce point de vue, un savant anglais, M. Sandys, avait mentionné le poème, qui, jusque-là, n'avait guère intéressé les humanistes, dans son excellente *History of classical scholarship*. Maintenant, c'est un savant américain, M. Paetow, auteur de travaux sur l'histoire des Universités au moyen âge, qui étudie *la Bataille*, dans ses rapports avec l'histoire de la renaissance des études classiques qui, tentée au XIIe siècle, échoua au XIIIe; il donne une nouvelle édition du poème, accompagnée d'une traduction avec commentaire et d'une étude. Le texte de M. Paetow est à peu près celui de Héron, dans son édition des œuvres de Henri d'Andeli, en tenant compte des observations de G. Paris sur cette édition, dans le tome XI de la *Romania*. Du reste, il paraît difficile d'établir, avec nos ressources actuelles, — deux

manuscrits fort imparfaits, — un texte absolument satisfaisant d'un poème, rempli d'allusions personnelles et de détails techniques sur l'enseignement du temps. M. Paetow a, d'ailleurs, suivi un système original, mais qui n'est applicable que dans des cas très spéciaux : il a établi son texte, en s'aidant des conseils de l'excellent romaniste américain M. R. Weeks, mais il ne donne pas de variantes ; en revanche, il ajoute à son texte le fac-similé des deux manuscrits qui nous ont conservé le poème : le lecteur dispose ainsi d'un instrument de contrôle absolument sûr.

C'est par l'interprétation surtout que l'édition de M. Paetow constitue un progrès : elle a bénéficié des connaissances acquises depuis 1880 (date de l'édition de Héron) sur la vie universitaire au moyen âge et sur cette sorte de Renaissance qui, ébauchée au XIIe siècle, ne réussit pas, mais n'en demeure pas moins une tentative intéressante. Je signale notamment ce que dit M. Paetow sur les mystérieux *glomeriaus* du v. 8 : ce mot avait arrêté Héron et G. Paris lui-même; les *glomerelli* étaient, M. Paetow nous l'apprend, au XIIIe siècle, en Angleterre, les élèves des écoles de grammaire, et le sens convient parfaitement au passage; le mot doit avoir été usité également en France. G. Paris avait consulté Du Cange et n'avait rien trouvé de satisfaisant. Nouvelle preuve de la nécessité d'un dictionnaire renouvelé du latin médiéval. — Sur les Lombards et leur « Rectorique » (v. 224), le commentaire de M. Paetow répand également une lumière nouvelle.

A son édition, M. Paetow a joint une étude intéressante. Un premier chapitre énumère les différentes « querelles des Anciens et des Modernes », les *Battles of Books*, que le poème de Henri d'Andeli rappelle par son titre même, si voisin de celui de la célèbre satire de Swift; le second étudie les discussions auxquelles donna lieu plus spécialement la Renaissance du XIIe siècle et son prolongement au XIIIe, cette lutte entre les études littéraires et les études philosophiques et scientifiques, que le poème symbolise par un combat entre Orléans et Paris. Un troisième chapitre donne des notions sur Henri d'Andeli et son poème. — Aux considérations que M. Paetow développe sur la Renaissance médiévale et son échec, on pourrait en ajouter d'autres, mais le sujet nous entraînerait trop loin; nous nous contentons de renvoyer à sa publication ceux qui s'intéressent à l'histoire des études latines et universitaires, aussi bien que les amis de notre ancienne poésie française.

G. HUET.

Paul DELANNOY, professeur et bibliothécaire de l'Université de Louvain. *L'Université de Louvain.* Conférences données au Col-

lège de France en février 1915. Ouvrage illustré de 16 gravures. Paris, Auguste Picard, 1915. In-16, xx-229 pages.

Dans les conférences qu'il a données l'hiver dernier au Collège de France et qu'il a eu l'heureuse inspiration de réunir et de faire imprimer en un élégant volume, M. Paul Delannoy a su retracer à grands traits et renouveler en quelque sorte la glorieuse histoire de l'Université de Louvain. Fondée en 1432 par le pape et le duc de Brabant, enrichie de privilèges exceptionnels, l'Université de Louvain était devenue célèbre moins d'un siècle après sa création. Dès le début du XVIe siècle, elle brille d'un vif éclat avec Érasme, Despautère, Clénard et Vivès ; peu après elle est encore illustrée par André Vésale et Juste Lipse. Ébranlée par les troubles civils et religieux de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle, elle reçoit des archiducs Albert et Isabelle une nouvelle charte en 1617. M. Delannoy retrace ensuite dans d'attachants chapitres la vie des maîtres et des étudiants aux XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'à la suppression de l'Université en 1797. Bientôt rétablie, en 1816, elle reprend, avec la Belgique libre, en 1834, les traditions de l'ancienne Université jusqu'à la violation de la neutralité et à l'envahissement de la Belgique par les armées allemandes. Le 25 août 1914, les bâtiments de l'Université et les riches collections qu'ils abritaient disparaissaient, en même temps qu'une partie de la ville de Louvain, dans l'incendie allumé par des mains criminelles.

Le dernier chapitre du livre de M. Delannoy est consacré à l'histoire de ces collections et en particulier de la bibliothèque, riche de près de 300,000 volumes imprimés, d'un millier de manuscrits et de 350 incunables, dont il ne reste plus aujourd'hui que des cendres, désastre renouvelé de celui de la bibliothèque de Strasbourg, le 24 août 1870. On ne peut s'empêcher, en effet, de rapprocher les noms des deux villes martyres et des deux bibliothèques universitaires inutilement anéanties à quarante-quatre ans de date par le même ennemi et avec la même barbarie.

H. O.

List of catalogues of english book sales (1676-1900) now in the British Museum. [London,] Printed by order of the trustees. Sold at the British Museum, 1915. In-8°, XVI-523 pages. Prix : 12 sh. 6 d.

L'administration du Musée britannique, toujours soucieuse de mettre en valeur ses collections et d'en faciliter l'usage, vient de faire paraître une liste spéciale des catalogues des ventes de livres faites en Angleterre depuis 1676[1] jusqu'en 1900. On ne compte pas moins de 8,000

1. Le plus ancien catalogue de vente de livres jusqu'ici connu est celui de

de ces catalogues, dont la nomenclature chronologique est donnée dans le présent volume, avec l'indication des *auctioneers*, ou commissaires-priseurs-experts, et la mention, lorsqu'elle a été ajoutée sur les exemplaires, des prix d'adjudication et des noms des acquéreurs. Le répertoire qu'en ont dressé avec beaucoup de soin et de précision deux fonctionnaires du Musée britannique, MM. Harold Mattingly et I. A. K. Burnett, aujourd'hui volontaires dans l'armée anglaise, a été achevé par M. A. W. Pollard, conservateur-adjoint des livres imprimés. Il est accompagné d'un très complet index des noms de possesseurs des collections ainsi mises en vente, parmi lesquels on remarque beaucoup de noms français, principalement à la fin du XVIIIe et dans les premières années du XIXe siècle. Telle qu'elle est, cette liste constitue un excellent et très utile instrument de recherches, indispensable aux bibliophiles et aux bibliothécaires, aussi bien anglais que français. En remerciant nos collègues anglais de sa publication, il faut exprimer le souhait de voir prochainement un répertoire semblable mettre également en valeur et permettre d'utiliser commodément la belle et importante série, conservée à la Bibliothèque nationale, de catalogues de ventes de livres faites en France du XVIIe au XIXe siècle.

H. O.

Victor Mortet. *Mélanges d'archéologie* (antiquité romaine et moyen âge). 2e série : Histoire de l'architecture. Lexicographie. Paris, A. Picard, 1915. In-8°, IV-350 pages et 13 planches.

Nous annoncions à la fin de l'an dernier la publication du premier volume des *Mélanges d'archéologie* de notre regretté confrère Victor Mortet. Le même soin pieux, avec lequel avaient été réunis les articles de technique architecturale et de métrologie, qui composaient le premier volume, a présidé à l'ordonnance du second, presque tout entier consacré à l'architecture française du moyen âge. Ce second volume contient la réimpression de treize articles, publiés de 1897 à 1913 dans le *Bulletin monumental*, sur différentes églises françaises, principalement aux XIIIe et XIVe siècles : Cordeliers de Provins (n° I), Notre-Dame d'Alet (n° II), Cordeliers de Paris (n° IV), Dalbade de Toulouse (n° V), cathédrale de Chartres (n° VI), Notre-Dame de Paris (n°s VIII, IX et X), etc. Le dernier (n° XIII) est un important mémoire sur les parties de la *Mappæ clavicula* relatives à la technique de l'architecture.

Philippe van Marnix, dit de Sainte-Aldegonde, mort à Leyde en 1598; il porte la date du 6 juillet 1599. Le premier catalogue anglais est celui d'un théologien, le Dr L. Seaman; en voici le titre : « Catalogus variorum et insignium librorum instructissimæ bibliothecæ clarissimi doctissimique viri Lazari Seaman, S. T. D., quorum auctio habebitur Londini in ædibus defuncti in area et viculo Warwicensi, octobris ultimo. Cura Gulielmi Cooper bibliopolæ. »

Le lexique archéologique, qui forme à lui seul près d'un tiers du volume, renferme vingt-quatre articles, qui la plupart sont ici imprimés pour la première fois. On y retrouve à chaque page la méthode exacte et l'érudition sûre de l'auteur du *Recueil de textes relatifs à l'architecture en France au moyen âge.*

H. O.



LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

447. Achiardi (Pietro d'). La nuova pinacoteca Vaticana descritta ed illustrata nei quadri provenienti dalla vecchia pinacoteca Vaticana, dalla pinacoteca del Laterano, dagli appartamenti privati e dai magazzini dei palazzi apostolici. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1915. In-fol., xv-204 p., 126 pl. (Collezioni archeologiche, artistiche e numismatiche dei palazzi apostolici, vol. VIII.)

448. Alemany Bolufer (José). Estudio elemental de gramática histórica de la lengua castellana. I : Fonología y Morfología. II : Trozos de autores castellanos anteriores al siglo xv. Cuarta edición. Madrid, impr. de la « Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos », 1915. In-8°, xiv-368 p. 4 p.

449. Alighieri (Jacopo). Chiose alla cantica dell' Inferno di Dante Alighieri, pubblicate per la prima volta in corretta lezione, con riscontri e facsimili di codici, e precedute da una indagine critica per cura di Jarro G. Piccini. Firenze, R. Bemporad e figlio, 1915. In-4°, 164 p. et pl. 18 l.

450. Amato (Amadeo). La teologia di fra Jacopone da Todi. Perugia, Unione tipografice cooperativa, 1915. In-8°, 54 p. (Extrait du *Bollettino della R. deputazione di storia patria per l'Umbria.*)

451. ANDERLONI (E.), LAZZATI (A.). Statuti dei laghi di Como, di Lugano del sec. XIV. II. Roma, E. Loescher e Cie, W. Regenberg, 1915. In-8°, 368 p. (Corpus statutorum italicorum, 8.) 14 l.

452. AUTORDE (Fernand). Archives départementales de la Creuse antérieures à 1790. Répertoire numérique : séries A, actes du pouvoir souverain et domaine royal, et B, cours et juridictions. Guéret, impr. centrale, 1914. In-4° à 2 col., col. 1 à 87.

453. BABUT (E.-Ch.). Recherches sur la garde impériale et sur le corps d'officiers de l'armée romaine aux IVe et Ve siècles. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1914. In-8°, 107 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. CXIV et CXVI, années 1913 et 1914.)

454. BACILE (Gaetano). Dell' antico santuario sotto il titolo di S. Maria della Scala nel territorio di Noci, breve memoria storica. Noci, tip. ditta E. Cressati, dei fratelli Cressati, 1915. In-24, 54 p.

455. BACONNIÈRE (E. DE). Jouy-le-Potier, son territoire et ses châteaux. 2e édition, revue et augmentée de documents complémentaires. Orléans, impr. A. Gout et Cie, 1914. Grand in-8°, 139 p.

456. BAEHRENDTZ (Fabian). Anteckningar om Kalmar domkyrka. 2. Inredning och lösa inventarier. Kalmar, Appeltofft, 1914. In-8°, 138 p. (Meddelanden från Kalmar, läns fornminnesförening. Utg. genom museiforeståndaren, 8.) 2 kr. 50.

457. BAINBRIGG (Marion S.). A walk in other worlds with Dante. New-York, Dutton, 1915. In-8°, 253 p., 8 pl. 2 d.

458. BALDASSERONI (Francesco). Il primo ventennio dell' Archivio storico italiano. Firenze, tip. Galileiana, 1915. In-8°, 102 p.

459. BALDES (H.), BEHRENS (G.). Sammlung des Vereins für Altertumskunde im Fürstentum Birkenfeld. Frankfurt a. M., Baer und C°, 1915. In-8°, VIII-137 p., 16 pl., fig. et carte.

460. Ballate e rispetti del secolo XV. Firenze, tip. Galileiana, 1915. In-8°, XI-28 p. et fig.

461. BANCE (Giuseppe). Cronaca di Cereda. Vicenze, Società tip. 1915. In-16, 114 p. et 6 pl.

462. BANSE (Daniel). Vieux Fécamp. L'ancienne église Saint-Léger de Fécamp. Fécamp, impr. Banse frères, 1915. Petit in-8°, 53 p. et grav.

463. BARDAVIN PONZ (Vicente). Historia de la antiquísima villa de Albalate del Arzobispo. Zaragoza, tip. de P. Carra, suc. de M. Salas, 1914. In-4°, VIII-668-VII p. 10 p.

464. Barduzzi (Domenico). Ugolino da Montecatini. Firenze, Istituto micrografico italiano, 1915. In-16, 81 p., fig. et pl. (Vite dei medici e naturalisti celebri, nº 3.)

465. Bazin (J.-L.). Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône. T. I. Chalon-sur-Saône, Émile Bertrand, 1914. In-8º, vii-290 p. avec illustrations. (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2e série, t. VI. T. XIV de la collection.)

466. Beatrijs, a middle Dutch legend, edited from the only existing manuscript in the R. Library at the Hague, with a grammatical introduction, notes and a glossary by A. J. Barnouw. New-York, Oxford University, 1914. In-8º, vii-95 p. (Publications of the Philological Society.) 2 d.

467. Beneševič (V. N.). Obozrěnie trudov po slavianověděniiu. [Les travaux sur le slave.] III. Petrograd, 1914. In-8º, iv-473-536 p. 0 r. 50.

468. Benini (Rodolfo). Il grande Sion, il Sinai e il piccolo Sion. (Dove ha posto Dante l'entrata all' Inferno?) Roma, tip. r. Accademia dei Lincei, 1915. In-8º, 26 p. et fig. (Extrait des *Rendiconti della r. Accademia dei Lincei : scienze morali*.)

469. Beowulf, with the Finnsburg fragment; ed. by Alfr. J. Wyatt and R. W. Chambers. New rev. ed. New-York, Putnam. 2 d. 25.

470. Bergmann (Ernst). Geschichte der Ästhetik und der Kunstphilosophie. Leipzig, Veit, 1915. In-8º. 1 m. 20.

471. Bernardus (De h.) en zijne orde vooral in Nederland, door een religieus-priester van het Cisterciënser (Trappisten) Klooster te Zundert. Zundert, Willem Vorsselmans, 1914. In-8º, xii-120 p. 0 fr. 75.

472. Bertoni (Giulio). L'elemento germanico nella lingua italiana. Genova, A. F. Formiggini, 1914. In-8º, xii-304 p. 10 l.

473. Bertoni (Giulio). La prosa della Vita nuova di Dante. Genova, A. F. Formiggini, 1914. In-16, 51 p. (Biblioteca di varia cultura, nº 7.) 1 l. 25.

474. Bertram (Ad.). Kostbare Kunstschätze Hildesheims. München-Gladbach, B. Kühlen, 1914. In-4º, 19 p. et 35 pl.

475. Bessone-Aureli (Antonietta Maria). Dizionario dei pittori italiani, con una lettera di Corrado Ricci. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1915. In-8º, 571 p. 10 l.

476. Biasiotti (Giovanni). La basilica di S. Maria Maggiore a Roma, l'antica fabbrica. Roma, E. Calzone, 1915. In-4º, 28 p., fig. (Extrait du *Bollettino d'arte del ministero della pubblica istruzione*.)

477. Bihl (Michael). Statuta provincialia provinciae Coloniae O. F. M. Observ. annorum 1474 et 1524. Ad Claras aquas, typ. collegii S. Bonaventurae, 1914. In-8°, 31 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

478. Biscaldi (Luigi). Frascarolo : memorie storiche. Vigevano, tip. pio istituto Derelitti, 1915. In-8°, 80 p.

479. Blyth (Estelle). Jerusalem and the Crusades. New-York, Dodge, 1914. In-8°, 270 p. et illustr. 2 d.

480. Bobrinskoy (Comte Alexis). Le trésor de Poltava. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1914. In-8°, 26 p. avec fig. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXXIII.)

481. Boccaccio (Giovanni). Dell' antica versione catalana del Decameron, brani scelti da Ramón d'Alós. Roma, E. Loescher, 1915. In-8°, 26 p. (Testi romanzi per uso delle scuole, 34.) 0 l. 80.

482. Boccaccio (Giovanni). Lo zibaldone Boccaccesco Mediceo Laurenziano, plut. xxix-8, riprodotto in facsimile a cura della r. biblioteca Medicea Laurenziana, con prefazione del prof. Guido Biagi. Firenze, L. S. Olschki, 1915. In-4°, 9 p. et facs.

483. Bock (Orla). De danske kongers kronologiske Samling paa Rosenborg Slot. (Kamla's Musæumsbœger. Vejleder i kœbenhavnske Samlinger og Musæer. IV.) Kœbenhavn, Kamla, 1915. In-8°, 32 p. 0,25.

484. Boissonnade (P.). Histoire de Poitou. Paris, Boivin et Cie, 1915. In-8°, viii-312 p., grav. hors texte. (Les vieilles provinces de France.) 3 fr. 50.

485. Bologna (Giuseppe). Nuovi studi sul Petrarca. Milano-Roma-Napoli, soc. ed. Dante Alighieri, di Albrighi, Segati e C. Milano, tip. istituto Marchiondi, 1914. In-16, 135 p.

486. Bonazzi (Francesco). Le ultime intestazioni feudali registrate nel cedolario di Basilicata. Napoli, Detken e Rocholl, di B. Johannowsky, 1915. In-8°, 61 p.

487. Bonnard (Abbé Fourier). Saint Honorat de Lérins. Tours, A. Mame et fils, 1914. Gr. in-8°, 189 p. avec grav.

488. Bonnichsen (J. Chr.). Metriske studier over ældre tyske versfœrmer. [Études métriques sur des formes de vers allemands anciens.] Kœbenhavn, 1915. In-8°, 128 p. (Non mis dans le commerce.)

489. Bontempelli (Massimo). S. Bernardino da Siena. Genova, A. F. Formiggini, 1914. In-16, 72 p. et pl. 1 l.

490. Bori (Mario). Appunti dell' archivio Della Porta-De Carli. Novara, tip. C. Cantone, 1914. In-8°, 3 p. (Extrait du *Bollettino storico per la provincia di Novara.*)

491. Bracton (H. de). De legibus et consuetudinibus Angliae; ed. by G. E. Woodbine. New Haven, Ct., Yale University, 1915. 6 vol. in-8°. (Yale historical publications.) 25 d.

492. Bragagnolo (Giovanni), Bettazzi (Enrico). Torino nella storia del Piemonte e d'Italia. I. Torino, Unione tipogr.-editrice, 1914. In-8°, 984 p.

493. Braschi (Antonietta). Storia popolare della pittura italiana dal xiv al xix secolo. Milano, A. Vallardi, 1915. In-16, 108 p. (Biblioteca popolare di coltura Antonio Vallardi, n° 56.) 60 cent.

494. Brinkley (Fk.), Kikuchi (Baron Dairoku). A history of the Japanese people from the earliest times to the end of the Meiji era; with 150 illustrations engraved on wood by Japanese artists; half tone plates and maps. New-York, Encyclopædia Britannica Co, 1915. In-8°, ii-784 p. et pl. 4 d. 25.

495. British Museum. Schools of illumination. II. English, 12th and 13th century. London, Quaritch, 1915. In-fol., 15 pl. 17 sh. 6.

496. Bruggaier (Ludwig). Die Wahlkapitulationen der Bischöfe und Reichsfürsten von Eichstätt, 1259-1790. Freiburg i. B., Herder, 1915. In-8°. 3 m.

497. Burckhardt (Felix). Bibliographie der Schweizergeschichte. Jahrg. 1913. Bern, K. J. Wyss, 1915. In-8°, 80 p. (Beilage zu Bd. 12, N. F. des *Anzeigers für schweizer Geschichte.*)

498. Burger (F.). Die deutsche Malerei vom ausgehenden Mittelalter bis zum Ende der Renaissance. I. Berlin, Cassirer, 1914. In-8°, viii-228 p., fig.

499. Calmette (J.). La politique espagnole dans la crise de l'indépendance bretonne, 1488-1492. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1914. In-8°, 15 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. CXVII, année 1914.)

500. Campolongo (Roberto). Cenno storico sulla vita di S. Donato, vescovo e martire d'Arezzo, con novena e vespro. Castrovillari, tip. E. Patitucci, 1915. In-8°, 43 p.

501. Cantarelli (Luigi). Studî romani e bizantini. Roma, tip. dell' Accademia dei Lincei, 1915. In-8°, 319 p.

502. I Capitolari delle arti veneziane sottoposte alla Giustizia e poi alla Giustizia Vecchia dalle origini al MCCCXXX, a cura di G. Mon-

ticolo e E. Besta. Vol. III. Roma, tip. del Senato, 1914. In-8°, XLII-416 p. (Fonti per la storia d'Italia, pubblicate dall' Istituto storico italiano : statuti, secoli XIII-XIV, n° 28.)

503. CARDINALI (Giuseppe). Relazione sui lavori della commissione per lo studio delle condizioni e dei bisogni delle biblioteche. Bologna, stab. poligrafico Emiliano, 1915. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bollettino d. associazione nazionale fra i professori universitari.*)

504. CAROTTI (Giulio). Pitture italiane di tutti i tempi. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1914. In-8°, 168 p. 5 pl.

505. CASAGRANDI (Vincenzo). Il museo e la biblioteca dei Benedettini di Catania. Catania, tip. Galàtola, 1915. In-8°, 10 p. (Extrait de l'*Archivio storico per la Sicilia orientale.*)

506. CASANOVA (Eugenio). Gli archivi durante la guerra. Pisa, tip. Lazzeri, 1914. In-8°, 3 p. (Extrait de *Gli Archivi italiani.*)

507. CASELLA (Mario). La Epistola di lu nostru Signuri, testo volgare siciliano del secolo XIV. Torino, tip. V. Bona, 1915. In-8°, 23 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia delle scienze.*)

508. CASSI (Gellio). Il mare Adriatico : sua funzione attraverso i tempi. Milano, U. Hoepli, 1915. In-16, XXIV-532 p. et 6 pl. (Collezione storica Villari.) 5 l. 50.

509. Catalogue of manuscripts and other objects in the Museum of Record Office. London, Wyman, 1915. In-8°. 0 sh. 6.

510. CATERINO (Cirillo). Dante e il suo duca. Averso, tip. fratelli Noviello, 1915. In-16, 146 p.

511. CAVALCA (Domenico). Le vite dei SS. Padri, con una prefazione di Massimo Bontempelli. Milano, Istituto editoriale italiano, 1915. 2 vol. in-16, 383 et 296 p. (Classici italiani : novissima biblioteca diretta da Ferdinando Martini, serie III, vol. LIV-LV.)

512. CAVAZZOCCA (Mazzanti Vittorio). Intorno all' arco dei Gavi : notizie, documenti, bibliografia. Verona, tip. G. Franchini, 1915. In-8°, 57 p. et pl. (Extrait des *Atti dell' Accademia d'agricoltura, scienze e lettere.*)

513. CECCHETELLI IPPOLITI (Rodolfo). Le tombe papali nella storia e nell' arte. Roma, tip. Unione editrice, 1915. In-8°, 16 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia.*)

514. CESSI (Roberto). Venezia neutrale nella seconda lega antiviscontea (1392-1397). Venezia, tip. C. Ferrari, 1914. In-8°, 77 p. (Extrait du *Nuovo archivio veneto.*)

515. CESTARO (Benvenuto Clemente). Rimatori padovani del sec. XV. Venezia, V. Callegari, 1914. In-8°, 181 p.

516. CHAUMONT (L.). Histoire de Chalon depuis les origines jusqu'à la période contemporaine. Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. Chalon-sur-Saône, chez les principaux libraires, 1915. In-8°, 312 p. et plan.

517. CHIUPPANI (le P. Francesco). Notizie genealogiche di nobili famiglie Bassanesi in un' antica cronaca della biblioteca civica (a cura di) Baldino Campostella. Padova, Unione tip. padovana, 1914. In-8°, 23 p.

518. CHIUPPANI (Giovanni). Storia di una scuola di grammatica dal medio evo fino al seicento, Bassano. Venezia, tip. C. Ferrari, 1915. In-8°, 120 p. (Extrait du *Nuovo archivio veneto.*)

519. Chrestomathie du moyen âge. Extraits publiés avec des traductions, des notes, une introduction grammaticale et des notices littéraires, par G. Paris et E. Langlois, 9e édition, revue. Paris, Hachette et Cie, 1914. Petit in-16, XCIII-368 p. (Classiques français.) 3 fr.

520. CIAFARDINI (Emanuele). Dialefe et sinalefe nella Divina Commedia. Roma, tip. Unione ed., 1914. In-8°, 52 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia.*)

521. CICERO. Operum philosophicorum codex Leidensis Vossianus lat. fol. 84 phototypice editus. Praefatus est Otto Plasberg. Lugduni Batavorum, A. W. Sijthoff, 1915. In-fol., XIV-120 ff. (Codices graeci et latini photographice depicti. XIX.) 150 fl.

522. Codex (The) Alexandrinus (Royal ms. I D. 5-8) in reduced photographic' facsimile. Old Testament. I. Genesis-Ruth. London, Milford, 1915. In-4°. (British Museum.) 35 sh.

523. Codice diplomatico dell' università di Pavia. Vol. II, parte II : 1441-1450. (Società pavese di storia patria.) Pavia, tip. succ. fratelli Fusi, 1915. In-4°, p. 412-603.

524. Codicum Casinensium manuscriptorum catalogus cura et studio monachorum s. Benedicti archicoenobii Montis Casini. Vol. I, pars I : codd. 1-100. Romae, typ. Pontificia instituti Pii IX, 1915. In-4°, VIII-100 p. 6 l.

525. COISSAC (J.-B.). Les Universités d'Écosse, depuis la fondation de l'Université de Saint-Andrews jusqu'au triomphe de la Réforme, 1410-1560. Paris, Larousse, 1914. In-8°, 311 p.

526. COISSAC (J.-B.). Les institutions scolaires de l'Écosse, depuis les origines jusqu'en 1560. Paris, Larousse, 1914. In-8°, 79 p.

527. COLIN (lieutenant-colonel). Les grandes batailles de l'histoire.

I : De l'antiquité à 1913. 4e mille. Paris, Ernest Flammarion, 1915. In-8°, 322 p., 46 plans de batailles. (Bibliothèque de philosophie scientifique.) 3 fr. 50.

528. Commission on Ancient and Historical Monuments and Constructions of Scotland. 6th Report. County of Berwick. London, Wyman, 1915.

529. COOPER-MARSDIN (A. C.). History of the islands of the Lerins. New-York, Putnam, 1915. In-8°, 336 p., ill. 3 d. 50.

530. CORNA (Andrea). Dizionario della storia dell' arte in Italia. Piacenza, C. e C. Tarantola, 1915. In-8°, VI-560 p., planches et fig. 15 l.

531. Corpus chronicorum Bononensium, a cura di Albano Sorbelli. Testo delle cronache. Vol. II fine. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1914. In-8°, p. 369-614. (Rerum italicarum scriptores da L. A. Muratori. Nuova edizione, con la direzione di Gosuè Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 132-134, tomo XVIII, parte I, fasc. 9-11.) 30 l.

532. COTARELO Y MORI (Emilio). Diccionario biográfico y bibliográfico de caligrafos españoles. I. Madrid, tip. de la « Revista de archivos, bibliotecas y museos », 1914. In-4°, 453 p., pl. 12 p. 50.

533. COYLE (J. B.). Life of saint Fechin of Fore, the apostle of Connemara. With pref. by the Archbishop of Tuam. English text, with Irish translation. London, M. H. Gill, 1915. In-8°, 114 p. 6 d.

534. Cronaca di anonimo Veronese, 1446-1488, edita la prima volta ed illustrata da Giovanni Soranzo. Venezia, tip. Emiliana, 1915. In-4°, LXXXII-655 p., 2 facs. (Monumenti storici pubblicati dalla r. deputazione veneta di storia patria, serie II : cronache e diari, vol. IV.) 30 l.

535. CUERVO (le P. Justo), O. P. Historiadores del convento de San Esteban de Salamanca. T. II. Salamanca, impr. catolica salmanticense, 1914. In-4°, 959 p. 50 p.

536. DALLA SANTA (Giuseppe). Benedetto Soranzo, patrizio veneziano, arcivescovo di Cipro, e Girolamo Riario, 1482-1484. Venezia, tip. C. Ferrari, 1914. In-8°, 82 p. (Extrait du *Nuovo archivio veneto.*)

537. DALTON (O. M.). Catalogue of the engraved gems of the post-classical periods in the department of British and mediæval antiquities and ethnography. London, Milford, 1915. In-4°. (British Museum.) 25 sh.

538. DANTE. La Divina Commedia. Milano, Bietti e Reggiani, 1915. In-24, 508 p.

539. DANTE. La Divina Commedia : parafrasi della prima cantica,

di Domenico Pirro. 2ª edizione, riveduta dall' autore. Napoli, tip. A. Trani, 1915. In-16, xi-363 p. 1 l. 80.

540. DAUZAT (Albert). Glossaire étymologique du patois de Vinzelles. Montpellier, Société des langues romanes, 1915. In-8°, 293 p. (Études linguistiques sur la Basse-Auvergne.)

541. DAVIES (Randall). Six centuries of painting. New-York, Dodge Pub., 1914. In-4°, xv-338 p., 50 pl. 5 d.

542. DEL LUNGO (Isidoro). Lectura Dantis : il canto XXXIII del Paradiso, letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 13 di marzo 1913. Firenze, G. C. Sansoni, 1915. In-8°, 35 p. 1 l.

543. DEMOLE (Eugène). Les débuts probables du monnayage épiscopal bâlois au xe siècle. Genève, H. Jarrys, 1915. In-8°, ii-12 p. et fig. (Extrait de la *Revue suisse de numismatique*, t. XX.)

544. DE ROSSI (Joannes Baptista). Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores. Voluminis primi supplementum, fasc. I, edidit Josephus Gatti. Romae, ex off. libr. Aem. Cuggiani, 1915. In-fol., 144 p.

545. DE STEFANO (Antonio). Saggio sui moti ereticali dei secoli xii e xiii. Roma, tip. Unione ed., 1915. In-8°, 38 p.

546. DONATELLI (Italo). La Consortia di Avesa : contributo allo studio della storia della proprietà fondiaria, col testo dei capitoli dell'anno 1443 ed altri documenti. Imola, coop. tip. P. Galeati, 1914. In-8°, 62 p. (Seminario giuridico della r. università di Bologna, II.)

547. DOTTI (E.). Tariffa delle monete medioevali e moderne italiane secondo l'ordine seguito dal Corpus nummorum italicorum, vol. IV. Lombardia. Milano, U. Hoepli, 1915. In-4°, 61 p.

548. DRAKE (Maurice), DRAKE (Wilfred). Saints and their emblems. New-York, Mc Bride, Nast, 1914. In-8°, illustr. 12 d. 50.

549. DÜBI (Heinrich). Zur Geschichte des Gasterntals. Bern, G. Grunau, 1914. In-8°, p. 261-281. (Extrait des *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde*. Jahrg. 10, Heft 4.)

550. DURRIEU (Comte Paul). Les écrits en français d'un historien génois au temps de Louis XII, Alessandro Salvago. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1914. In-8°, 18 p. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1914.)

551. EDMUNDS (E. W.). Chaucer and his poetry. London, Harrap, 1915. In-12, 220 p. (Poetry and life ser.) 1 s.

552. EGIDI (Pietro). Un documento Cornetano del secolo decimo.

Roma, tip. del Senato, 1914. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bullettino dell'istituto storico italiano.*)

553. EIJAN (Samuel). La Emperatriz santa Elena y los santos lugares. Santiago, « el Eco Franciscano », 1915. In-4°, 69 p. 1 p.

554. EINHARD. Life of Charlemagne. Latin text ed., with introduction and notes, by H. W. Garrod and R. D. Mowat. London, Milford, 1915. In-8°, 142 p., illustr. 2 sh. 6.

555. EMERSON (Oliver Farrar). A middle English reader. New and rev. ed. New-York, Macmillan, 1915. In-12, CXXVII-478 p. 2 d.

556. ERCOLE (Francesco). Coluccio Salutati e il supplizio dantesco di Bruto e Cassio. Firenze, tip. E. Ariani, 1915. In-8°, 10 p. (Extrait du *Bullettino della Società dantesca italiana.*)

557. ERMINI (Filippo). La scuola in Italia nel medio evo. Roma, tip. Unione edit., 1915. In-8°, 21 p.

558. EUGIPPIUS. The Life of saint Severinus. Translated into English for the first time, with notes, by Georges W. Robinson. London, Milford, 1915. In-8°, 142 p. 6 s. 6 d.

559. EVANS (Howell T.). Wales and the wars of the Roses. New-York, Putnam, 1915. In-8°, VI-244 p., carte. 3 d.

560. FAINELLI (Vittorio). Per l'edizione di un codice diplomatico Veronese : studio preparatorio sui documenti anteriori al mille. Venezia, tip. C. Ferrari, 1915. In-8°, 72 p. (Extrait du *Nuovo archivio veneto.*)

561. FALCUCCI (Francesco Domenico). Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica. Opera postuma, riordinata e pubblicata di su le schede ed altri mss. dell' autore, a cura di Pier Enea Guarnerio. Cagliari, Società storica sarda, 1915. In-8°, XXIII-473 p. (Biblioteca della Società storica sarda, serie II, vol. I.) 12 l.

562. FALK (Hjalmar). Altnordische Waffenkunde. Kristiania, Jacob Dybwad, 1914. In-8°, 211 p. (Videnskapsselskapets skrifter. II. Hist-filos. klasse 1914, nr. 6.) 5 kr. 30.

563. FELLOWS (Jennie Dorcas). Cataloging rules; prepared for the course in elementary cataloging. New-York State Library School. Preliminary ed. Albany, New-York, Univ. of State of New-York, 1915. In-8°, 181 p. (Library School bull.) 25 c.

564. FERORELLI (Nicola). Gli Ebrei nell' Italia meridionale, dall' età romana al secolo XVIII. Torino, il Vessillo israelitico, 1915. In-8°, XXII-261 p. 5 l.

565. FERRETI (Ferreto DE'). Opere, a cura di Carlo Cipolla. Vol. II. Roma, tip. del Senato, 1914. In-8°, 299 p., 2 facs. (Fonti per la storia

d'Italia pubblicate dall' Istituto storico italiano : scrittori, sec. XIV, nº 43.) 14 l.

566. FLAMINI (Francesco). Storia della letteratura italiana. 16. edizione. Livorno, R. Giusti, 1915. In-16, VIII-108 p. (Biblioteca degli studenti, 73.) 0 l. 50.

567. FLEMING (le P. David). Ruggero Bacone e la scolastica. Milano, tip. S. Giuseppe, 1915. In-8º, 47 p. (Extrait des *Scritti vari pubblicati in occasione del VII centenario della nascita di Ruggero Bacone dalla Rivista di filosofia neo-scolastica.*)

568. FLETCHER (Charles Robert Leslie). The making of Western Europe : v. 2, The first Renaissance, 1000-1190 A. D. New-York, Dutton, 1915. In-8º, VIII-435 p. 2 d. 50.

569. FOORD (Edward), HOME (Gordon). The Invasions of England. New-York, Macmillan, 1915. In-8º, XV-370 p., carte. 1 d.

570. FOREL (Alexis). Voyage au pays des sculpteurs romans, croquis de route à travers la France. Genève, F. Boissonnas, 1913-1914. In-4º, 253 et 258 p., 73 pl. 120 p.

571. FRATI (Lodovico). Jacobino de' Bavosi, pittore bolognese del secolo XIV. Roma, tip. Unione ed., 1914. In-4º, 3 p. (Extrait de l'*Arte.*)

572. FREGNI (Giuseppe). Sulla terzina di Dante che dice : E voi ch'avete gl' intelletti sani, Mirate la dottrina che s'asconde Sotto il velame degli versi strani, c. IX dell' Inferno : studi critici, filologici e letterari. Modena, soc. tip. Modenese antica, tip. Soliani, 1915. In-8º, 21 p. 50 cent.

573. FRIESEN (Otto VON). Runorna i Sverige. [Les runes en Suède.] Uppsala, Akad. bokhandl., 1915. In-4º, 32 p. (Fordorntima, 1.) 1 k.

574. FRIMMEL (Th. VON). Lexikon der Wiener Gemäldesammlungen. I (A-F). München, G. Müller, 1914. In-4º, IX-447 p., 82 pl. (Geschichte der Wiener Gemäldesammlungen. I.)

575. Führer durch das provinz. Museum in Bonn. II. Die mittelalterliche und neuere Abteilung. Bonn, F. Cohen, 1914. In-8º, 100 p., 34 pl. et plan.

576. FUNGHINI (Luigi). Omaggio alla cara memoria di Fabiano dei conti Lambardi, e biografia di alcuni suoi antenati dal 1200 al 1700, compilata da Antonio Albergotti. Arezzo, tip. Bellotti, 1915. In-8º, 21 p.

577. GALASSI (Giuseppe). Scultura romana e bizantina a Ravenna. Roma, tip. Unione ed., 1915. In-4º, 29 p. et fig. (Extrait de l'*Arte.*)

578. Gallo (Vincenzo). Origine e vicende della città di Massafra. Napoli, tip. Aldina, 1914. In-8°, iv-185 p., fig. 3 l.

579. Gap (Lucien). Un atelier de fausse monnaie aux Baumettes-lez-Faucon (Vaucluse) en 1492. Paris, E. Champion, 1915. In-8°, 28 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1915.)

580. Gardner (Arthur). French sculpture of the 13th century. London, Warner, 1915. In-4°, 50 pl. (Medici portfolio 1.) 7 sh. 6.

582. Garnier (Ch.). La tapisserie de la reine Mathilde. Notice historique et descriptive. Textes français et anglais. Bayeux, impr. G. Colas, 1914. In-16, 16 p. 50 cent.

583. Gaselee (St.). Collotype reproduction of that portion of cod. Paris. 7989 commonly called the codex Traguriensis, containing the four poems ascribed to Petronius in cod. Leid. Voss. 3. New-York, Putnam, 1915. In-8°.

584. Gatto (Il.). Ancora su Dante. Ragusa, tip. Destefano, 1915. In-24, 12 p. (Nuova biblioteca, 1.) 0 l. 15.

585. Gentile (Egildo). Le pergamene di Leonessa depositate nel r. archivio di stato di Napoli : repertorio, con prefazione del Eugenio Casanova. Foligno, soc. poligrafica F. Salvati, 1915. In-8°, xliv-133 p.

586. Germain de Maidy (Léon). Un symbole graphique cruciforme d'origine carolingienne. Nancy-Paris, impr. Berger-Levrault, s. d. In-8°, 8 p., 1 fig.

587. Ghigi (Sante). Le ossa di Teodorico, re dei Goti. Bologna, stab. poligrafico Emiliano, 1915. In-8°, 8 p. et pl.

588. Gibbs (W. J. R.). Exercices and problems in English history, 1488-1820. Cambridge, University press, 1915. In-8°, 202 p. 2 sh. 6.

589. Giulio (Guido di). Il *Fiore di rettorica* di frate Guidotto, la *Retorica ad Erennio* e i libri *De inventione di Cicerone*. Assisi, tip. Metastasio, 1914. In-8°, 25 p. (Extrait de l'*Italia*.)

590. Gormont et Isembart. Fragment de chanson de geste du xii° siècle, édité par Alphonse Bayot. Paris, Honoré Champion, 1914. In-16, xiv-71 p. (Les classiques français du moyen âge, publiés sous la direction de Mario Roques.) 1 fr. 50.

591. Gosses (I. H.). De vorming van het graefschap Holland.'s Gravenh., Mart. Nijhoff. In-8°, iv-132 p. 2 f.

592. Graf (Arturo). Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo, con un' appendice sulla leggenda di Gog e Magog. Ristampa. Torino, casa ed E. Loescher, 1915. In-8°, xiii-808 p. 15 l.



593. GRAF (J. J.). Nederlandsche doopnomen naar oorsprong en gebruik. Bussum, Paul Brand, 1915. In-8°, VIII-XXVII-160 p. 0 fl. 75.

594. GRAND (Alfred). Der Anteil des Wallis an den Burgundenkriegen. Brig, Tscherrig und Tröndle, 1914. In-8°, 161-XIII p.

595. GREENWOOD (F.). Greenwood genealogies, 1154-1914; the ancestry and descendants of Thomas Greenwood, of Newton, Massachusetts; Nathaniel and Samuel Greenwood, of Boston, Massachusetts; John Greenwood, of Virginia, and many later arrivals in America; also the early history of the Greenwoods in England, and the arms they used. New-York, Lyons Genealogical Co, 1914. In-8°, XVI-546 p. et fig. 10 d.

596. GRIMALDI (Giulio). Le pergamene di Matelica, regesto. I, 1162-1275. Ascoli Piceno, G. Cesari, 1915. In-8°, 357 p. 15 l.

597. GROSS (Charles). The Sources and literature of English history, from the earliest times to about 1485. 2nd ed. rev. and enlarged. London, Longmans, 1915. In-8°. 24 s.

598. GUARINO VERONESE. Epistolario, raccolto, ordinato, illustrato, da Remigio Sabbadini. I. Testo. Venezia, tip. Emiliana, 1915. In-8°, XX-704 p. (Miscellanea di storia veneta, III. 8.) 30 l.

599. GUGLIA (E.). Die Geburts-, Sterbe- und Grabstätten der römisch-deutschen Kaiser und Könige. Wien, A. Schroll, 1914. In-8°, VI-199 p., fig.

600. HAAR (Helge), NŒRREGAARD (Jens). Kirkehistoriske Læsestykker. I. Oldtid og Middelalder. Købenbavn, V. Pio, 1915. In-8°, 128 p. 1 k. 50.

601. HÆGSTAD (Marius). Vestnorske maalfœre fyre 1350. Sudvestlandsk. Kristiania, Jacob Dybwad, 1915. In-8°, 127 p. et 5 facs. (Videnskapsselskapets skrifter. II. Hist.-filos. klasse 1914, nr. 5.) 4 kr. 50.

602. HARDION (Jean), BOSSEBŒUF (L.). L'abbaye de Beaulieu-les-Loches et quelques monuments de sa dépendance. Tours, Péricat, 1914. In-4°, 300 p. avec grav. (Mémoires de la Société archéologique de Touraine. Legs Meunier. 2e série, in-4°, t. II.)

603. HARMER (F. E.). Select English historical documents of the ninth and tenth centuries. New-York, Putnam, 1915. In-8°, X-142 p. et pl. 1 d. 75.

604. HAVELL (Ernest Binfield). The ancient and medieval architecture of India : a study of Indo-Aryan civilization; with 176 ill. and a map. New-York, Scribner, 1915. In-4°, XXXV-230 p., fig. et pl. 12 d.

605. HAZLITT (William Carew). The Venetian republic. New-York, Macmillan, 1915. In-8°, XXXVIII-988 et XV-1080 p., cartes. 12 d.

606. HÉBERT (Marcel). Note sur l'abjuration de Jeanne d'Arc. Lugano, Casa editrice del Cœnobium, 1914. In-8°, 7 p. (Extrait du *Cœnobium de Lugano*, n° d'avril.) 0 fr. 50.

607. HENRIOT (Gabriel), LA MONNERAYE (Jean DE). Répertoire des travaux publiés par les sociétés d'histoire de Paris depuis leur fondation jusqu'au 31 décembre 1911. Paris, Impr. nationale, 1914. In-8°, VIII-358 p. (Bulletin de la bibliothèque des travaux historiques de la ville de Paris, VIII-IX.)

608. HEURTEVENT (Raoul). Notes pour servir à l'histoire de Saint-Martin-des-Besaces. Le prieuré de l'Hermitage. Vire, impr. J. Beaufils, 1915. In-8°, 24 p. (Extrait de la *Revue historique du pays virois*.)

609. HEUSLER (Andreas). Die Heldenrollen im Burgundenuntergang. Berlin, G. Reimer, 1915. Petit in-4°, II p. et p. 1114-1143. (Extrait des *Sitzungsberichte der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften*, Jahrg. 1914.) 1 m.

610. HILL (G. F.). The Development of Arabic numerals in Europe. Exhibited in 64 tables. London, Milford, 1915. In-8°, 126 p. 7 s. 6 d.

611. Historical manuscripts commission. Calendar of the manuscripts of the Dean and Chapter of Wells. II. London, Wyman, 1915. In-8°. 3 s. 10.

612. HITCHLER (Theresa). Cataloging for small libraries. Rev. ed. Chicago, American Library Association. In-8°, VII-316 p. 1 d. 25.

613. HODLER (Werner). Beiträge zur Wortbildung und Wortbedeutung im Berndeutschen. Bern, A. Francke, 1915. In-8°, IV-167 p. 5 fr. 50.

614. HOPE (W. H. St John). A grammar of English heraldry. New-York, Putnam, 1913. In-16, XIV-127 p., ill. (Cambridge Manuals of science and literature.) 0 d. 40.

615. HUGHES (Dorothy). A study of social and constitutional tendencies in the early years of Edward III. London, Hodder and Stoughton, 1915. In-8°, 286 p. 2 sh.

616. INGOGLIA (Gaspare). Virgilio Marone e Dante Alighieri attraverso quattordici secoli. Edizione riveduta. Catania, tip. Monaco e Mollica, 1914. In-8°, 32 p.

617. Inventario generale del r. archivio di stato in Siena. Parte II. Consiglio generale. Siena, tip. Lazzeri, 1915. In-8°, 128 p.

618. Ive (Antonio). Una Litania geografica italiana del medio evo. Roma, tip. Unione ed., 1914. In-8°, 25 p. (Extrait du *Bullettino della reale società geografica.*)

619. Ivěrev (St.). Trudy voronejskoĭ učenoĭ arkhivoĭ komissii. [Travaux de la commission des archives de Voronej.] V. Voronej, 1914. In-8°, viii-704 p. 2 r.

620. Jacopone da Todi. Le laude, secondo la stampa fiorentina del 1490, a cura di Giovanni Ferri. Bari, G. Laterza e figli, 1915. In-8°, 316 p. (Scrittori d'Italia, n° 69.) 5 l. 50.

621. James (Katherine). The city of contrasts, a story of old Perugia. London, Chapman and Hall, 1915. In-8°, 354 p. 6 sh.

622. Jarrett (Bede). Mediæval socialism. New-York, Dodge, 1914. In-16, iii-94 p. 0 d. 25.

623. Jenkinson (Hilary). Palæography and the study of court hand. New-York, Putnam, 1915. In-4°, x-38 p. et illustr. 2 d. 50.

624. Johnson (Charles), Jenkinson (Hilary). English court hand a. d. 1066 to 1500, illustr. chiefly from the Public Records. London, Milford, 1915. I Pt. text., in-8°, 298 p. Pt. 2, in-4°, pl. 10 s. 6 d. et 21 s.

625. Jordanes. The Gothic history in English version, with an introduction and a commentary by Charles Christopher Mierow. New Jersey, Princeton University press, 1915. In-12, 194 p. 1 d. 75.

626. Kaetspel (Dat) ghemoralizeert. Uitgegeven door Jacobus A. Roetert Frederikse. Leiden, A. W. Sijthoff, 1915. In-8°, 114-119 p. (Bibliotheek van middelnederlandsche letterkunde, 31.) 3 fl. 50.

627. Kanterev (P. F.). Istoriia russkoĭ pedagogii. [Histoire de la pédagogie russe.] Izd. 2me. Petrograd, 1915. In-8°, xxi-743 p. 3 r. 25.

628. Karlinger (H. G.), Hager, Hill (G.). Bezirkamt Stadtamhof. München, 1914. Gr. in-8°, fig., carte et pl. (Die Kunstdenkmäler des Königreichs Bayern. II, 20.) 11 m.

629. Kärre (Karl). Nomina agentis in old English. Part. I. Inaug. diss. Uppsala, A.-B. Akad. bokh, 1915. In-8°, iv-245 p. (Uppsala universitets Årsskrift 1915. Filosofi, språkvetenskap och historiska vetenskaper. 3.)

630. Kaufmann (C. M.). Der Frankfurter Kaiserdom, seine Denkmäler und seine Geschichte. Kempten, Kösel, 1914. In-8°. 1 m. 50.

631. Kelsey (C. E.). Leicestershire. London, Milford, 1915. In-8°, 220 p., cartes et ill. (Oxford county histories.) 1 sh. 6.

632. Khvoshinsky (Basile), Salmi (Mario). I pittori toscani dal xiii

al XVI secolo. II. I Fiorentini del trecento. Roma, E. Loescher, 1914. In-8°, 77 p., 58 pl.

633. KITTREDGE (G. Lyman). Chaucer and his poetry; lectures in 1914 on the Percy Turnbull Memorial Foundation in the Johns Hopkins University. Cambridge, Mass., Harvard Univ., 1915. In-8°, 230 p. 1 d. 25.

634. KOCH (Guenther). Kunstwerke und Bücher am Markte. Auktion, Fälschungen, Preise. Esslingen, P. Neff, 1915. In-4°, fig. et pl. 28 m.

635. KOLSRUD (Sigurd). Heidmarksbrev, 1315-1560. Kjeldekritisk studie. Kristiania, H. Aschehoug, 1915. In-8°, 37 p. (Bidrag til nordisk filologi. I.) 0 k. 75.

636. KRIEGER (Albert). Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg, 1050-1515. IV. 1453-1475. Innsbruck, Wagner, 1912-1915. In-4°, VI-431 p. 33 m.

637. KUHN (Alb.). Roma; ancient, subterranean and modern Roma, in word and picture; with a preface by His Eminence Cardinal Gibbons. Part. 9. New-York, Benziger, 1915. In-4°. 0 d. 35.

638. LACROIX (André). Inventaire sommaire des archives communales et des archives hospitalières de la ville de Valence antérieures à la Révolution et inventaire sommaire des archives communales de Die et Montélimar et hospitalières de Die. T. IX. Valence, impr. Ch. Legrand et M. Granger, 1914. Gr. in-4° à 2 col., XV-419-XL p.

639. LAGOV (N. M.). Galičina, eia istoriia. [Histoire de la Galicie.] Petrograd, N. P. Karbasnikov, 1915. In-8°, VIII-123 p., illustr., carte et plan. 0 r. 80.

640. LA MANTIA (Giuseppe). Testamento dello infante d. Pietro d'Aragona, fratello di Alfonso il Magnanimo, re di Sicilia, del 4 giugno 1436. Palermo, scuola tip. Boccone del povero, 1914. In-4°, 42 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia di scienze, lettere e belle arti.*)

641. LAMPÉREZ (Vicente). Una evolución y una revolución de arquitectura española, 1480-1520. Madrid, Fototipia de Hauser y Menet, 1915. In-4°, 8 p. et pl. 1 p.

641 *bis*. LAZZARI (Alfonso). Ugo e Parisina nella realtà storica. Firenze, Rassegna nazionale, 1915. In-8°, 60 p. (Extrait de la *Rassegna nazionale.*)

642. LEACH (A. F.). The schools of mediæval England. New-York, Macmillan, 1915. In-8°, XV-349 p., ill. 2 d.

643. Le Claire (Abbé). L'ancienne paroisse de Guer. Hennebont, impr. Ch. Normand, 1915. In-8°, 408 p. et grav.

644. Lee (Arthur Knight). Siena, the city of winged thoughts. Florence, succ. B. Seeber, 1914. In-24, 107 p. 10 pl.

645. Lees (Beatrice A.). Alfred the Great, the truthteller, maker of England, 848-899. New-York, Putnam, 1915. In-8°, xv-493 p. 2 d. 50.

646. Legris (Abbé). Saint Filleul, évêque de Rouen. Évreux, impr. de l'Eure, 1915. In-8°, 11 p.

647. Leigh (Charles W. E.). Catalogue of Christie collection, bequeathed to the University of Manchester. London, Longmans, 1915. In-4°. 21 sh.

648. Leisching (J.). Figurale Holzplastik. II. Aus oesterreichischen Museen und Kirchen. V. Wien, Schroll, 1914. In-fol., viii p. et 20 pl.

649. Leitschuh (F.). Studien und Quellen zur deutschen Kunstgeschichte des 15.-16. Jahrh. Freiburg-S., Universitätsbuchhandlung, 1914. In-8°, xxiv-223 p., fig.

650. Lesage (A.). Le fondateur de Liège. Le martyr saint Léger, évêque d'Autun, sa première sépulture à Saint-Trond. Ruremonde, J. J. Romen et fils, 1915. In-8°, iv-339 p. 3 fl.

651. Leskien (A.). Grammatika drevne-bolgarskago (drevne-cerkovno-slavianskago) iazyka. [Grammaire de l'ancien bulgare. Traduction de N. Petrovskii.] Kazan, Markelov et Šaronov, 1915. In-8°, ix-318-ii p. 2 r.

652. Levi (Ezio). Poesia di popolo e poesia di corte nel trecento. Livorno, R. Giusti, 1915. In-16, xi-260 p., 2 pl. 3 l. 50.

653. Levickii (V. F.). Istoriia političeskoi ekonomii v sviazi s istoriei khoziaistvennago byta. [Histoire de l'économie politique, étudiée dans ses rapports avec l'histoire de la vie économique.] Kharkov, 1914. In-8°, 493 p. 2 r. 80.

654. Liber (Il) censuum del comune di Pistoia : regesti di documenti inediti sulla storia della Toscana nei secoli xi-xiv, per cura e con introduzione del dott. Guido Sàntoli. Fasc. V, fine degli Indici e Introduzione. Pistoia, tip. cooperativa, 1915. In-8°, p. 771-834, lxxi. (Pubblicazioni della Società pistoiese di storia patria : Fonti storiche pistoiesi, I.)

655. Libri dell' entrata e dell' uscita della repubblica di Siena, detti del camarlingo e dei quattro provveditori della Biccherna, a cura della direzione del r. archivio in Siena. Libri I-II. Siena, tip. Lazzeri, 1914. In-8°, vii-222 p.

656. LIPSON (E.). An Introduction to the economic history of England. I. The middle ages. London, Black, 1915. In-8°, 560 p. 5 sh. 6.

657. LOCKE (A. Andrew). War and misrule (1307-1399). New-York, Macmillan, 1915. In-12, VIII-120 p. (English history source books.) 0 d. 35.

658. LOOFS (Friedrich). Nestorius and his place in the history of christian doctrine. New-York, Putnam, 1914. In-12, VII-132 p. 1 d. 10.

659. LORENZEN (Wilh.). Et dansk kloster fra Middelalderens Slutning. Karmeliterklosteret i Helsingœr. Helsingœr, Jens Mœller, 1915. In-8°, 8 p. (Særtryk af *Turisttidende*, maj 1915.) 0,25.

660. LORIMER (G.). The Early days of St. Cuthbert's Church, Edinburgh. London, W. Blackwood, 1915. In-8°. 7 s. 6 d.

661. LÜTZHÖFT (Nicolaus). Middelalderlige Skulpturer i Tyskland. Kœbenhavn, Gyldendal, 1915. In-8°, 192 p. 6 k.

662. MACCARRONE (Nunzio). La vita del latino in Sicilia fino all' età normanna. Firenze, B. Seeber, 1915. In-8°, 151 p. 4 l.

663. MC CORMICK (Patrick J.). History of education; a survey of the development of educational theory and practice in ancient, medieval and modern times; with an introd. by E. A. Page. Wash., D. C., Catholic Educ. Press, 1915. In-8°, XXIII-403 p. 1 d. 90.

664. MACHIAVELLI (Niccolò). Lettere, con prefazione di Giovanni Papini. Lanciano, R. Carabba, 1915. 2 vol. in-16, 148 et 142 p. (Scrittori nostri, n[i] 52-53.) 2 l.

665. MACNICOL (Nichol). Indian theism from the Vedic to the Muhammadan period. London, Milford, 1915. In-8°, 308 p. (Religious quest of India ser.) 6 s.

666. MAIGNIEN (Edmond). Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la bibliothèque municipale de Grenoble. T. IV. Grenoble, impr. Allier frères, 1914. In-8°, IX-674 p.

667. MAIONE (Italo). Fra Giovanni Dominici e beato Angelico. Roma, tip. Unione ed., 1914. In-4°, 16 p. et fig. (Extrait de l'*Arte*.)

668. MÂLE (Émile). La cathédrale de Reims. Paris, Bloud et Gay, 1915. In-16, 39 p.

669. MANARESI (Cesare). I registri Viscontei. Orvieto, tip. M. Marsili, 1915. In-4°, II-170 p. (Inventari e regesti del r. archivio di stato in Milano. I.)

670. MANN (Rev. Horace K.). The lives of the popes in the early

middle ages. v. 11, 12, Innocent III, 1198-1216. Saint-Louis, Herder, 1915. In-8°, xxvi-625 p. et ill. 3 d.

671. Manuale del bibliotecario. Milano, tip. A. Bertarelli, 1915. In-8°, 223 p.

672. Marcoaldi (Guido). Sonetti di tre poetesse fabrianesi del secolo xiv [Ortensia di Guglielmo, Eleonora Della Genga e Livia Chiavelli]. Cortona, tip. riunite, 1914. In-8°, 23 p.

673. Mareuse (E.). Chronique de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France pour l'année 1913. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1913. In-8°, 13 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XL, 1913.)

674. Maroi (Fulvio). Contributo alla storia del comune rurale nel medio evo italiano. Scansano, tip. degli Olmis di C. Tersitori, 1914. In-8°, 18 p. (Extrait de la *Rivista italiana di sociologia*.)

675. Marteaux (Ch.), Le Roux (Marc). Bontae vicus gallo-romain des fins d'Annecy. Annecy, J. Abry, 1914. In-8°, 22 p. et fig.

676. Martin (Paul-Edmond). Bulletin d'histoire du moyen âge pour 1913. Suisse romande. Berne, K.-J. Wyss, 1914. In-8°, 15 p. (Tirage à part de l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1914. 24e année, n° 2.)

677. Martin (Paul-Edmond). La destruction d'Avenches dans les Sagas scandinaves. D'après des traductions et des notes de Ferdinand de Saussure. Berne, K.-J. Wyss, 1915. In-8°, ii-13 p. (Tirage à part de l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1915. 25e année.)

678. Masoni (Emo). Castelfiorentino, provincia di Firenze : sunto storico, industriale, statistico. Castelfiorentino, tip. C. Ulivelli, 1915. In-8°, 55 p.

679. Mavor (Ja.). An economic history of Russia. I : The rise and fall of bondage right. II : Industry and revolution. New-York, Dutton, 1914. 2 vol. in-8°, xxxii-614 p., xxxii-630 p. et pl. 10 d.

680. Mearns (James). Early Latin hymnaries, an index of hymns in hymnaries before 1100. Cambridge, University press, 1913. In-8°, xx-107 p. 5 sh.

681. Mély (F. de). Signatures de primitifs. Le peintre Johannes Gallicus à Brunswick, 1246, et la danse de Salomé. Paris, Ernest Leroux, 1914. In-8°, 30 p. avec fig. et pl. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

682. Mendel (Gustave). Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines. T. III. Mâcon, impr. Protat frères, 1914. In-8°, xii-671 p., 576 fig. (Musées impériaux ottomans.)

683. Mercatali (Ennio). Il Messico, storia dalle origini ai nostri giorni. Milano, Sonzogno, 1915. In-16, 62 p. 0 l. 20.

684. Mercier (Charles). Leper houses and mediæval hospitals. Fitz-Patrick Lectures. London, Lewis, 1915. In-8°. 1 s.

685. Merlo (Clemente). I nomi romanzi della Candelara. Perugia, Un. tipogr. cooper., 1915. In-8°, 28 p. (Per le nozze U. Sarteschi-A. Merlo.)

686. Mignosi (Pietro). La poesia di Girolamo Savonarola. Palermo, casa ed. I nuovi Romantici, 1914. In-8°, 17 p. 1 l.

687. Mirot (Léon). L'hôtel d'Étampes, rue Saint-Antoine. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1914. In-8°, 38 p., 2 fig. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXXIII.)

688. Modi (J. J.). Dante papers : Virâf, Adamnan and Dante and other papers. London, Luzac, 1915. In-4°, 80 p. 10 sh. 6.

689. Molinari (Silvio). La trasmissione agli archivi notarili delle convenzioni stipulate dai segretari comunali e da altri pubblici ufficiali, secondo la legge 16 febbraio 1913, n° 89, ed il regolamento 10 settembre 1914, n° 1326. Como, tip. Ostinelli di C. Mani e C., 1915. In-16, 26 p. (Biblioteca pratica : raccolta Ostinelli, n° 70.) 50 cent.

690. Monneret de Villard (Ugo). Il Castello sforzesco in Milano, le sue raccolte storiche ed artistiche. Catalogo delle iscrizioni cristiane anteriori al secolo xi. Milano, tip. U. Allegretti, 1915. In-8°, 96 p., fig.

691. Morandi (Giovan Battista). Inventari e notizie del castello di Novara nei secoli xv e xvi. Novara, tip. G. Cantone, 1914. In-8°, 72 p. et 2 pl. (Extrait du *Bolletino storico della provincia di Novara*.)

692. Morey (Charles Rufus). Lost mosaics and frescoes of Rome of the mediæval period. Princeton, University press, 1915. In-4°, 70 p., ill. (Princeton monographs in art and archæology.) 2 d.

693. Mori (Decimo). La storia d'Italia. II. Storia del medio evo. 1. Firenze, A. Salani, 1915. In-16, 72 p. (Biblioteca per tutti, 43.)

694. Moriniello (Ottavio). L'archivio della r. amministrazione provinciale della pubblica istruzione. Palermo, tip. G. Bondi e C., 1914. In-16, 39 p., 5 fig.

695. Mourret (Fernand). Histoire générale de l'Église. T. II : Les Pères de l'Église, ive et ve siècles. Paris, Bloud et Gay, 1914. In-8°, 532 p.

696. Mowat (Robert Balmain). Wars of the Roses, 1377-1471.

New-York, Appleton, 1914. In-8°, XII-288 p., cartes, tableaux généalogiques. 2 d.

697. MUSATTI (Eugenio). Storia di Venezia. Nuova edizione. II. Milano, fratelli Treves, 1915. In-16, 489 p. 4 l.

698. National library of Wales. Bibliotheca celtica. A register of publications relating to Wales and the Celtic peoples and languages for the year 1912. Aberystwyth, The Library, 1915. In-8°, 270 p. 2 sh. 6.

699. Necrologi e libri affini della provincia romana, per cura di Pietro Egidi. Vol. II : Necrologi della città di Roma. Roma, tip. del Senato, 1914. In-8°, XIX-548 p., 9 facs. (Fonti per la storia d'Italia, pubblicate dall' istituto storico italiano : antichità, sec. XI-XV.) 32 l.

700. NETZ (T.). Geschichte der Stadt Wetzlar. Wetzlar, K. Waldschmidt, 1914. In-8°, 159 p., ill.

701. NOLAN (Louis). The basilica of S. Clemente in Rome. Second edition. Grottaferrata, tip. Italo-orientale S. Nilo, 1914. In-16, XXIII-266 p.

702. NORMAN (A.). Glossary of archæology, excluding architecture and ecclesiology. London, Talbot, 1915. 2 vol. in-12, 246 et 186 p. 5 s.

703. Norsk-islandske (Den) Skjaldedigtning, udgiven af Kommissionen for det Arnamagnæanske Legat ved Finnur Jónsson. II. Binds 3. Hæfte. A. Tekst efter Håndskrifterne. B. Rettet Tekst med Tolkning. Kœbenhavn, Gyldendal, 1915. In-8°, 136 et 174 p. 4 kr.

704. NOTTEN (M. N. VAN). Die Holzskulptur in den Niederlanden, herausg. von W. Vogelsang. II. Das niederlandische Museum zu Amsterdam. Utrecht, A. Oosthoek, 1914. In-fol., VII-32 p. 37 pl.

705. OLSCHKI (Leo S.). Le livre en Italie à travers les siècles : rôle joué par l'Italie dans le développement de l'art de l'imprimerie et de l'illustration du livre, du XVe au XIXe siècle, démontré par une collection exposée à Leipzig dans la section de la bibliophilie de l'exposition internationale de l'industrie du livre et des arts graphiques. Florence, impr. Juntine, 1914. In-8°, XV-51 p. et facs.

706. Ordinamento del notariato e degli archivi notarili : r. d. 10 settembre 1914, n° 1326; regolamento. Milano, Società editrice libraria, 1915. In-16, 92 p. (Biblioteca legislativa Portafoglio, n°s 1819-1824.)

707. ORDUÑA (Emilio). Rejeros españoles, ensayo artistico-arqueológico. Madrid, Academia de bellas artes de San Fernando, 1915. In-4°, 95 p., 42 pl. 15 p.

708. OVERVOORDE (J. C.). Archieven van de Kirken. I. Inventarissen en regesten van de St Pieters en van de O. L. V. Kerk. II. Reges-

ten uit de archieven van de Sint Pancraskerk. Leiden, G. F. Théonville, 1915. In-8°, XLIV-343 et 502 p. 5 fl. 50.

709. OVIDIO (Francesco D'). Benvenuto da Imola e la leggenda Virgiliana. Napoli, tip. Cimmaruta, 1915. In-8°, 40 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia di archeologia, lettere e belle arti.*)

710. Oxford English dictionary (The). Vol. 9, Spring-Squoyle, by W. A. Craigie; St-Standard, by Henry Bradley. London, Milford, 1915. In-4°, 130 p. 5 s.

711. PALTSITS (Victor Hugo). The manuscript division in the New-York Public Library. New-York, New-York Pub. Lib., 1915. In-8°, 33 p.

712. PAOLI (Ugo Enrico). Papiro ercolanese 1457 : osservazioni critiche. Torino, casa ed. E. Loescher, 1915. In-8°, 5 p. (Extrait de la *Rivista di filologia e di istruzione classica.*)

713. Papiri greco-egizî, pubblicati dalla r. Accademia dei Lincei sotto la direzione di D. Comparetti e G. Vitelli. Vol. III. Papiri fiorentini : documenti e testi letterarî dell' età romana e bizantina, per cura di Girolamo Vitelli. Milano, U. Hoepli, 1915. In-4°, 202 p. et 5 facs. (Supplementi filologico-storici di Monumenti antichi.)

714. PARENT, the Elder. Essay on bibliography and on the attainments of a librarian ; tr. by Mrs. Schuyler Van Rensselaer. Woodstock, Vt., Elm Tree Press, 1914. In-8°, VII-48 p. (Librarian's ser.) 2 d.

715. PASCHELES (Wolf). Jewish legends of the middle ages. Compiled and transl. by C. H. A. Field. New-York, Bloch, 1915. In-12, VIII-152 p., ill. 1 d.

716. PASCHINI (Pio). I patriarchi d'Aquileia nel secolo XII. Cividale del Friuli, tip. fratelli Stagni, 1914. In-8°, 165 p. (Extrait des *Memorie storiche forogiulesi.*)

717. PASCOLI (Giovanni). Conferenze e studî danteschi. Bologna, N. Zanichelli, 1915. In-16, 270 p. 5 l.

718. PASSERINI (Giuseppe Lando). Dante narrato agli Italiani. Milano, R. Quintieri, 1915. In-16, 46 p. (Minimi di cultura, 1.) 0 l. 45.

719. PASTORELLO (Ester). Il Copia lettere marciano della cancelleria Carrarese (gennaio 1402-gennaio 1403). Venezia, tip. Emiliana, 1915. In-4°, XXIII-490 p. (Monumenti storici pubblicati dalla r. Deputazione veneta di storia patria, serie I, vol. XIX.) 20 l.

720. PAULUS DIACONUS. Historia romana, a cura di Amedeo Crivellucci. Roma, tip. del Senato, 1915. In-8°, LII-305 p., 5 fasc. (Fonti per

la storia d'Italia pubblicate dall' Istituto storico italiano : scrittori, secolo VIII, nº 51.)

721. Pavelige (Den) legat Stephanus i Norge 1163. Med en tekstfigur. (Videnskapsselskapets skrifter. II. Hist. filos. klasse 1915. Nr. 2.) Kristiania, Jacob Dybwad, 1915. In-8º, 18 p. 0 k. 50.

722. PAVLOVSKII (J. F.), MALCEV (A. F.), PADALKI (L. V.). Trudy poltavskoï učenoï arkhivnoï komissii. [Travaux de la Commission des archives de Poltava.] XII. Poltava, 1915. In-8º, 240-LI p.

723. PELLIZZARI (Achille). I trattati attorno le arti figurative in Italia e nella penisola iberica, dall' antichità classica al renascimento e al secolo XVIII. I. Napoli, F. Perretta, 1915. In-8º, 543 p. 15 l.

724. PENNACCHI (Francesco). Saggio del processo per la canonizzazione di s. Francesco : le stimmate. Assisi, tip. Metastasio, 1915. In-8º, 22 p., facs. (Extrait de la *Miscellanea francescana.*)

725. PÉREZ (Fr. Pedro N.). San Pedro Nolasco, fundador de la Orden de la Merced. Siglo XIII. Barcelona, impr. de E. Subirana, 1915. In-8º, 253 p. 3 d.

726. PERNICE (Angelo). Origine ed evoluzione storica delle nazioni Balcaniche. Milano, U. Hoepli, 1915. In-16, XII-628 p., 6 pl. (Collezione storica Villari.) 6 l. 50.

727. PETRARCAS (Ur Francesco) brev, med en inledning : Petrarca och Schopenhauer av Vilhelm Ekelund. Stockholm, Alb. Bonnier, 1915. In-8º, 143 p. (Bonniers klassiker-bibliotek.) 2 k. 50.

728. Philologie française, publiée et annotée par Kr. Nyrop. Deuxième édition, revue et augmentée. Recueil de textes français publiés pour les cours universitaires, premier fascicule. Kœbenhavn, Gyldendal, 1915. In-8º, 200 p. 3 ov.

729. PICCIRILLI (Pietro). L'oreficeria medievale a Venafro e Isernia. Milano, Alfieri e Lacroix, 1915. In-8º, 8 p. (Extrait de la *Rassegna d'arte.*)

730. PICOTTI (Giovan Battista). Di un manoscritto bolognese de' commentarii di Pio II. Bologna, N. Zanichelli, 1915. In-8º, 20 p. (Extrait de l'*Archiginnasio.*) 2 l.

731. PIETROBONO (le P. Luigi). Il poema sacro : saggio d'una interpretazione generale della Divina Commedia. Parte I-II. Bologna, N. Zanichelli, 1915, 2 vol. in-8º, XII-359 p. et 254 p. 6 l.

732. PIGALLET (Maurice). Le comté de Montbéliard et ses dépendances. Paris, Honoré Champion, 1915. In-8º, 213 p.

733. PINETTI (Angelo). Gli arredi sacri d'una chiesa bergamasca

(S. Agata di Martinengo) secondo un inventario del quattrocento. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1914. In-8°, 38 p.

734. PISANO (Baudo Sebastiano). La città Carleontina : memorie e documenti inediti. Carlentini, Matarazzo e Failla, 1914. In-8°, 327 p.

735. PODESTÀ (Ferdinando). L'arte in Sarzana. Firenze, tip. S. Giuseppe, 1915. In-16, 42 p., fig.

736. PORTIGLIOTTI (Giuseppe). Alessandro VI è morto di veleno? Roma, tip. Unione ed., 1915. In-8°, 15 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia.*)

737. POURCHANE (F.). Archives départementales du Morbihan. Répertoire numérique de la série T, Instruction publique, sous la direction de J. de La Martinière. Vannes, Galles, 1914. In-4° à 2 col., col. 1 à 60 et 4 p.

738. POWELL (Ellis T.). The Evolution of the money market, 1385-1915. London, Financial News, 1915. In-8°, 748 p. 10 sh. 6.

739. Public Records. 76th annual report of the Deputy Keeper, 1914. London, Wyman, 1915. In-8°.

740. PUTELLI (Romolo). Intorno al castello di Breno : storia di Valle Canonica, lago d'Iseo e vicinanze, da Federico Barbarossa a S. Carlo Borromeo. Breno, Associazione pro valle Canonica, 1915. In-8°, 624 p. et facs. 10 l.

741. PUTNAM (Ruth). Alsace and Lorraine from Cæsar to Kaiser. New-York, Putnam, 1915. In-8°, 218 p. 5 sh.

742. QUINTERO ATAURI (Pelayo). Uclés, documentos inéditos. III. Cádiz, impr. de Manuel Alvarez, 1915. In-8°, 220 p.

743. RAMORINO (Felice). Letteratura romana. 9. edizione. Milano, U. Hoepli, 1915. In-24, VIII-369 p. (Manuali Hoepli, 60.) 1 l. 50.

744. Regesto di Tommaso decano, o cartolario del convento Cassinese (1178-1280), pubblicato a cura de monaci di Montecassino. Roma, tip. Pontificia nell' istituto Pio IX, 1915. In-8°, LXII-359 p. (Tabularium Casinense : serie di regesti Cassinesi.)

745. RÉGNIER (Abbé Edmond). Notes historiques sur Villefranche-Saint-Phal. Auxerre, impr. A. Gallet, 1915. In-8°, 108 p.

746. Regolamento riguardante l'ordinamento del notariato e degli archivi notarili, approvato con r. d. 10 settembre 1914, n° 1326; conforme all' edizione ufficiale. Milano, ditta L. di G. Pirola, 1915. In-8°, 74 p. 1 l.

747. Reich (Emil). Select documents illustrating mediæval und modern history. London, P. S. King, 1915. In-8°, 810 p. 7 sh. 6.

748. Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks, relatifs à l'Extrême-Orient, du VIIIe au XVIIIe siècle. Traduits, revus et annotés par Gabriel Ferrand. T. II. Paris, Ernest Leroux, 1914. In-8°, p. 297 à 743. (Documents historiques et géographiques relatifs à l'Indo-Chine, publiés sous la direction de MM. Henri Cordier et Louis Finot.)

749. Ricci (Corrado). Guida di Ravenna. Quinta edizione. Bologna, N. Zanichelli, 1914. In-16, 230 p., fig. et pl.

750. Rivera (Julián). Historia de los jueces de Córdova, por Aljoxaní. Texto árabe y traduccion española. Madrid, impr. E. Maestre, 1914. In-4°, XLVI-272-208 p. 10 p.

751. Rolle (Richard) of Hampole. The Incendium amoris. Edited by Marg. Deanesly. New-York, Longmans, 1915. In-8°, XXI-284 p., facs. (University of Manchester publications.) 3 d. 25.

752. Rosadi (Giovanni). Lectura Dantis : il canto VII dell' Inferno, letto nella sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, G. C. Sansoni, 1915. In-8°, 31 p. 1 l.

753. Rostrup (Egill). Oxyrrhynchos Papyri, III, 413. Kœbenhavn, 1915. In-4°, 48 p., 2 pl. (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark*, 1915, n° 2.) 1 k. 50.

754. Roth (V.). Beiträge zur Kunstgeschichte Siebenbürgens. Strassburg, Heitz, 1914. In-8°, XI-335 p., 61 pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte.)

755. Rudel (Les chansons de Jaufré), éditées par Alfred Jeanroy. Paris, E. Champion, 1915. In-8°, XIII-37 p. (Les classiques français du moyen âge, 15.) 1 fr.

756. Rye (Walter). A calendar of Norwich deeds enrolled in the court rolls of that city, 1307-1341. London, Norfolk and Norwich Arch. Soc., 1915. In-8°, 265 p. 7 s. 6 d.

757. Šakhmatov (A. A.). Očerk drevněišago perioda istorii russkago iazyka. [La période la plus ancienne de l'histoire de la langue russe.] Saint-Pétersbourg, Académie des sciences, 1915. In-8°, L-369 p. (Enciklopediia slavianskoĭ filologii.)

758. Salatiello (Giosuè). L'umanesimo de Caterina da Siena. Roma, tip. Unione edit., 1914. In-8°, 10 p., portr. (Extrait de *Bilychnis*.)

759. Salmi (Mario). Arte romanica fiorentina. Roma, tip. Unione edit., 1914. In-4°, 26 p. et fig. (Extrait de l'*Arte*.)

760. Salter (H. E.). A cartulary of the hospital of St John the Baptist. London, Milford, 1915. In-8°, 502 p., plans et facs. 10 sh. 6.

761. SALVÁ (Anselmo). Historia de la ciudad de Burgos. I. Burgos, impr. de El Monte Carmelo, 1914. In-4°, 237 p. 4 p. 50.

762. SALVADORI (Giulio). La mirabile visione nel Paradiso terrestre di Dante. Torino, libr. ed. Internazionale, 1915. In-16, 166 p. (Per la cultura, n° 8.) 2 l.

763. SANCTIS (Francesco DE). Storia della letteratura italiana. Milano, Istituto editoriale italiano, 1914. 3 vol. in-16, 356, 273, 284 p. (Italiani contemporanei : biblioteca diretta da Ferdinando Martini, serie I, ni 42-44.)

764. SANDYS (Sir John Edwins). A short history of classical scholarship from the 6th century B. C. to the present day. Cambridge, University press, 1915. In-8°, 472 p. 7 sh. 6.

765. SANTOLI (Quinto). Introduzione al Liber censuum comunis Pistorii. Pistoia, tip. Cooperativa, 1915. In-8°, LXXI p. (Extrait des *Fonti storiche pistoiesi.*)

766. The Sarum missal, in english newly translated by Francis Warren. Milwaukee, Young Churchman, 1913. 2 vol. in-8°, 1,065 p. (Alcuin club editions.) 9 d.

767. SAVINI (Francesco). Simone de Lellis da Teramo, nunzio papale in Inghilterra nel secolo XV. Roma, E. Loescher e C., 1915. In-8°, 15 p. (Extrait de l'*Archivio storico italiano.*)

768. SCACCIA (Prospero). S. Tommaso d'Aquino, il sole che non tramonta : prolusione letta per la solenne ripristinazione della facoltà teologica, nell' aula maggiore dell' arcivescovado di Siena. Siena, tip. Sociale, 1915. In-8°, 16 p.

769. SCALIA (Giuseppe). L'ispirazione cristiana in Dante : conferenza. Catania, scuola tip. Salesiana, 1915. In-16, 42 p. 0 l. 50 cent.

770. SCHAFF (D. Schley). John Huss. New-York, Scribner, 1915. In-8°, XV-349 p., portr. 2 d. 50.

771. SCHMID (Carl). Die Mundart des Amtes Entlebuch im Kanton Luzern. Frauenfeld, Huber, 1915. In-8°, X-330 p. (Beiträge zur Schweizerdeutschen Grammatik, 7.) 11 fr.

772. SCHNEIDER (Hans). Beiträge zur Geschichte des niederländischen Einflusses auf die oberdeutsche Malerei und Graphik um 1460-1480. Basel, Birkhäuser und Duti, 1915. In-8°, 80 p.

773. SCHULZ (Ph. Walt.). Die persisch islamische Miniaturmalerei. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1915. 2 vol. in-fol., texte et pl. 240 m.

774. Schweizerisches Idiotikon... Heft 77 : Bd. 8. Bogen 15-22. Frauenfeld, Hubert und Co., 1914. In-4°, IV p., p. 217-344. 2. fr.

775. Scritti vari pubblicati in occasione del VII centenario della nas-

cita di Ruggero Bacone, per cura di Agostino Gemelli. [M. Brusadelli : R. Bacone nella storia. D. Fleming : R. Bacone e la scolastica. M. Brusadelli : Lo Speculum astronomiae di R. Bacone. P. Robinson : Alcune opere recenti su R. Bacone.] Firenze, Libr. ed. fiorentina, 1914. In-8°, 110 p., portrait. (Rivista di filosofia neoscolastica, anno VI, fasc. VI.)

776. Sedgefield (W. J.). The Place-names of Cumberland and Westmorland. London, Longmans, 1915. In-8°. 10 s. 6 d.

777. Serebrianskiĭ (N.). Drevnerusskiia kniajeskiia jitiia. [Biographies princières de l'ancienne Russie.] Moscou, Société d'histoire et d'archéologie, 1915. In-8°, iv-295-186-vi p.

778. Serrano y Sanz (Manuel). La Imprenta de Zaragoza es la más antigua de España. Prueba documental. Zaragoza, tip. de Miguel Mañeru, 1915. In-4°, 22 p.

779. Shadwell (Charles Lancelot). The Paradise of Dante Alighieri. London, Macmillan, 1915. In-8°. 12 sh. 6.

780. Sighinolfi (Lino). Mastro Antonio di Vincenzo e Arduino Arriguzzi, architetti di S. Petronio. Bologna, stab. poligrafico Emiliano, 1915. In-8°, 21 p. et pl.

781. Silvastri (Michele A.). Gli antenati e la famiglia di messer Antonio Cornazano, umanista piacentino. Torino, officeria poligrafica ed. Subalpina, 1914. In-8°, 47 p.

782. Sommerfeldt (W.). Norsk arkæologisk literatur. 1814-1913. Kristiania, 1915. In-8°, 33 p. (Extrait d'*Oldtiden*, 1914.)

783. Spadetta (Pietro). La ricostituzione dell' archivio della dogana delle pecore e del tavoliere a Foggia. Siena, tip. Lazzeri, 1915. In-8°, 20 p. (Extrait de *Gli Archivi italiani.*)

784. Spano (Giuseppe). L'amministrazione degli archivi di stato italiani nell' ultimo decennio. Siena, tip. Lazzeri, 1914. In-8°, 19 p. (Extrait de *Gli Archivi italiani.*)

785. Stabile (Franciscus). De codice cavensi *Vitae Alexandri Magni* quaestio altera. Torino, E. Loescher, 1915. In-8°, 6 p. (Extrait de la *Rivista di filologia.*)

786. Steilen (D.). Historische Grabmalskunst im Unterwesergebiet und in den Landen, Wursten und Hadeln. Bremen, H. M. Hausschild, 1914. In-8°, 63 p., fig.

787. Stevenson (Francis L.). A history of Montenegro. London, Jarrold, 1915. In-8°. 2 s. 6 d.

788. Straten (E. S. J. Van der). History of the violoncello, the viol da gamba, their precursors. London, Reeves, 1915. In-8°. 21 sh.

789. Studi di storia e di critica, dedicati a Pio Carlo Falletti, celebrandosi il XL anno del suo insegnamento. Bologna, N. Zanichelli, 1915. In-8°, VI-610 p. et pl. 20 l.

790. SYKES (Lient-Col. F. M.). A history of Persia. New-York, Macmillan, 1915. 2 vol. in-8°, XXVI-544 p. et XXII-565 p. et illustr. 15 d.

791. TARANGER (A.). Norges historie. 122. Tidsrummet 1319-1831. Kristiania, H. Aschehoug, 1915. In-8°. 0 k. 50.

792. Tavole sinottiche della *Divina Commedia*. Mantova, tip. Perigozzi, 1915. In-4°, 3 tableaux.

793. TERRACINI (B. A.). Il parlare d'Usseglio. Appendice I. Torino, E. Loescher, 1914. In-8°, 82 p. (Extrait de l'*Archivio glottologico italiano*.)

794. THOMPSON (A. Th. C.). Algemeene geschiedenis der philosophie van de vroegste tot de moderne tijden. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf, 1915. In-8°, IV-294 p. (De groote denkers der eeuwen, II.) 0 fl. 90.

795. THOMPSON (A. Th. C.). Mohammed's koran en de arabische philosophíe. Ibid., 1915. In-8°, IV-265 p. (Même collection, III.) 0 fl. 90.

796. THOMPSON (Henry Yates). Illustrations from 100 mss. in the library of H. Y. Thompson. V. London, Quaritch. In-4°, 90 pl. 63 sh.

797. THOMSON (W. G.). Tapestry, weaving in England, from the earliest times to the end of the XVIII century. New-York, Scribner, 1915. In-fol., X-172 p., ill. et pl. 16 d.

798. TIBALDI (Tancredo). In Val d'Aosta : la pittura attraverso i secoli ed i fratelli Artari. Aosta, tip. G. Marguerettaz, 1914. In-8°, 42 p.

799. TOBLER (Adolf). Altfranzösisches Wörterbuch. I. Berlin, Weidmann, 1915. In-8°, II-LXXII p. et 42 col. 4 m.

800. TORMO Y MONZÓ (Elías). La Inmaculada y el ave español. Madrid, Hauser y Menet, 1915. In-4°, 68 p., 29 pl. 10 p.

801. TORMO Y MONZÓ (Elías). Monasterio de Guadalupe. Barcelona, hijos de J. Thomas (s. d.). In-8°, 27-48 p., ill. (El arte en España, 9.) 1 p. 25.

802. TORP (Alf.) Nynorsk etymologisk ordbok. 4. hefte. Kristiania, H. Aschehoug og Co, 1915. In-8°. 1,50.

803. TORRACA (Francesco). Giovanni Boccaccio a Napoli (1326-1339). Napoli, tip. L. Pierro e figlio, 1915. In-8°, 235 p.

804. TRANCHANT (Charles). Le Château de Touffon et ses seigneurs. Poitiers, impr. G. Roy, 1915. In-8°, 37 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. III, 2e et 3e trimestres, 1914.)

805. TRAUZZI (Alberto). Attraverso l'onomastica del medio evo in Italia. II. Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1915. In-8°, 126 p.

806. TRAVERSA (Antonio). Gli archivi notarili secondo la nuova legge. Siena, tip. Lazzeri, 1914. In-8°, 63 p. (Extrait de *Gli Archivi italiani.*)

807. Tre calendari medioevali veronesi, con prefazione storica di Antonio Spagnolo. Verona, tip. G. Franchini, 1915. In-8°, 81 p. (Extrait des *Atti dell' Accademia d'agricoltura, scienze e lettere.*)

808. TROLLE (H.). Om ordalierna hos de germanska folken. Ett bidrag till processrättens historia. Stockholm, A.-B. Nordiska bokh. i distr., 1915. In-8°, 157 p. 4 vo.

809. Trovatori (I) d'Italia : biografie, testi, traduzioni, note a cura di Giulio Bertoni. Modena, U. Orlandini, 1915. In-8°, XVI-608 p. et 2 fasc. 20 l.

810. TURAZZA (Giacinto). Sant' Ambrogio ad Nemus in Milano : notizie storiche dall' anno 357 al 1912. Milano, scuola tip. Istituto s. Gaetano, 1914. In-8°, 148 p.

811. TURCHI (Nicola). La civiltà bizantina. Torino, fratelli Bocca, 1915. In-8°, VII-327 p. (Piccola biblioteca di scienze moderne, n° 233.) 5 l.

812. VALLI (Luigi). Lectura Dantis : il canto XXXI del Paradiso, letto nella sala di Dante in Orsanmichele, 1913. Roma, G. Garzoni Provenzani, 1914. In-8°, 34 p. 1 l.

813. VECCHIONI (Cesare). Dalla scrittura alla stampa : cenni storici. Aquila, tip. Vecchioni, 1915. In-8°, 145 p.

814. VERNIER (N.-J.). Répertoire numérique des archives départementales, Seine-Inférieure. Période révolutionnaire. Série L. Rouen, impr. Lecerf fils, 1914. Gr. in-4°, CLXXI-247 p.

815. VICKERS (Kenneth Hotham). England in the later middle ages. New-York, Putnam, 1913. In-8°, XV-542 p., cartes. 3 d.

816. VIDIER (A.). L'hôtel de Saint-Benoît-sur-Loire à Paris (1258-1421). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1914. In-8°, 14 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XL, 1913.)

817. VILLAT (Louis). Histoire de Corse. Paris, Boivin, 1914. In-8°, VIII-280 p. et ill. (Les vieilles provinces de France.) 3 fr.

818. VINACCIA (Antonino). I monumenti medioevali di terra di Bari. Bari, soc. tip. ed. Barese, 1915. 2 vol. in-4°, XII-144 p. et 163 p., 59 pl. 30 l.

819. VITANZA (Calogero). L'eresia di Dante. Roma, libr. ed. Bilychnis, 1915. In-8°, 13 p. (Extrait de *Bilychnis*.)

820. VITTURI (Vittorio). I Capolavori di fra Giovanni da Verona nel tempio di S. Maria in Organo. Verona, tip. G. Marchiori, 1915. In-8°, 16 p. 1 pl.

821. VOGEL (Walther). Geschichte der deutschen Seeschifffahrt. I. Von der Urzeit bis zum Ende des 15. Jahrhunderts. Berlin, G. Reimer, 1915. In-8°, fig., pl. et carte. 14 m.

822. VOGELSANG (Friedrich). Der Begriff der Freiheit bei Robert Grosseteste. Gütersloh, C. Bertelsmann, 1915. In-8°. 2 m. 50.

823. VONDRAK (V.). Drevnecerkovno-slavianskiĭ sintaksis. Perevod N. Petrovskago. [Syntaxe du slavon d'église.] Kazan, 1915. In-8°, 64 p. 0 r. 55.

824. WEAVER (Lawrence). Memorials and monuments, old and new : two hundred subjects from seven centuries. London, Newnes, 1915. In-8°, 486 p. et ill. 12 s. 6 d.

825. WEIBULL (Curt Saxo). Kritiska undersœkningar i Danmarks historia från Sven Estridsens död till Knut VI. Särtryck ur Historisk Tidsskrift för Skåneland VI. Kœbenhavn, Lybecker, 1915. In-8°, 290 p. 5 k.

826. WILLIAMS-FREEMAN (J. P.). An introduction to field archæology as illustrated by Hampshire. New-York, Macmillan, 1914. In-8°, XXII-445 p. et plans. 4 d. 50.

827. WYLD (H. Cecil). A short history of English. New-York, Dutton, 1915. In-8°, 240 p. 2 d. 25.

828. WYLIE (James Hamilton). The reign of Henry V. I, 1413-1415. New-York, Putnam, 1914. In-8°, 589 p.

829. YOUNG (Alexander). A short history of Belgium and Holland, 2d ed. London, T. F. Unwin, 1915. In-8°, 586 p. 5 sh.

830. ZANELLA (Maria). L'Idealità femminile nella Commedia di Dante. Firenze, tip. Galileiana, 1915. In-8°, 157 p.

831. ZINGARELLI (Nicola). Dante nella sua vita politica. Roma, tip. Unione ed., 1915. In-8°, 18 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia*.)

832. ZONTA (Gasparo). Francesco Zabarella (1360-1417). Padova, tip. Seminario, 1915. In-8°, 163 p.



rut-il en France? Par quoi le testament en pays de droit coutumier diffère-t-il du testament en pays de droit écrit? — II. Origine, privilèges et pouvoirs du métropolitain.

3° Archéologie : I. Indiquer l'emplacement et les dispositions des cloîtres romans et gothiques. — II. Quelle est la représentation des vertus et des vices au XIIe et au XIIIe siècle?

4° Sources de l'histoire de France : I. Auteur, caractère et valeur du *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles le Quint*. — II. Quels sont les ouvrages relatant des faits contemporains de Charles VII qui ont été composés, sous le règne de Louis XI, dans le dessein plus ou moins évident d'exalter le père au détriment du fils?

Épreuve orale.

1° Paléographie : Lecture de quelques lignes du manuscrit latin nouv. acq. 996 de la Bibliothèque nationale.

2° Histoire du droit : I. Le douaire. — II. A quelles modalités peut être soumise la renonciation à un bénéfice ecclésiastique? Quelles mesures ont été prises, au XVIe siècle, pour couper court à certaines pratiques abusives en matière bénéficiale?

3° Archéologie : Quelle est la décoration des tombeaux et des tombes plates du XIVe siècle? Comment les chevaliers sont-ils représentés sur les monuments funéraires de cette époque?

A la suite de ces examens ont été admis à passer en deuxième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Jassemin.
2. Prigent.
3. Desjardins.
4. Mallet.

Ont été admis à passer en troisième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Marchesné.
2. Pietresson de Saint-Aubin.
3. Langeard.
4. Durand.

Ont été admis à subir l'épreuve de la thèse (ordre alphabétique) :

MM. 1. Auniord.
2. Bovet (à titre étranger).
3. D'Espezel.
4. De Font-Réaulx.

— Par arrêté ministériel, en date du 2 novembre 1915, ont été nom-

més élèves de première année de l'École des chartes, dans l'ordre de mérite suivant :

MM.

1. Dugon (*Jules*-Marie-Henri), né à Besançon (Doubs), le 27 janvier 1893.
2. Collon (*Georges*-Jules-Henri), né à Tours (Indre-et-Loire), le 19 avril 1898.
3. Bickart (*Roger*), né à Saint-Mihiel (Meuse), le 11 décembre 1897.
4. Picot (*Pierre*-Léon), né à Paris, le 29 novembre 1895.
5. Martin (*Louis*-Marie-Jean), né à Vannes (Morbihan), le 24 août 1894.
6. Valous (*Guy*-Camille-Marie de), né à Tostat (Hautes-Pyrénées), le 1er novembre 1891.
7. Jaulme (*André*-Jules-Émile), né à Paris, le 8 janvier 1897.
8. Lavaud (*Jacques*-Marcel-Charles), né à Paris, le 29 novembre 1894.
9. Verhille (*Henri*-Constant-Alphonse-Joseph), né à Rochefort (Charente-Inférieure), le 8 mai 1898.

— Par arrêté ministériel, en date du 15 octobre 1915, les bibliothèques municipales d'Angers et du Mans sont rangées au nombre des bibliothèques classées.

— Par arrêté ministériel, en date du 21 août 1914, notre confrère M. Charles Sustrac a été nommé bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

— Par arrêté ministériel, en date du 12 juin 1915, notre confrère M. Marcel Poëte a été nommé directeur adjoint d'études, chargé de la conférence sur l'histoire de Paris, à l'École pratique des Hautes-Études (section des Sciences historiques et philologiques).

— Par arrêté ministériel, en date du 18 octobre 1915, notre confrère M. Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé a été nommé membre de l'École française de Rome pour l'année 1915-1916.

— Par arrêté ministériel, en date du 10 novembre 1915, notre confrère M. Charles de Lasteyrie a été nommé chef du cabinet de M. Denys Cochin, ministre d'État.

— L'Académie française, dans sa séance du 19 août 1915, a attribué un prix sur la fondation Charles Blanc à la mémoire de notre confrère Paul Cornu et deux prix sur la fondation Marcellin-Guérin à la mémoire de nos confrères Robert de Fréville de Lorme et Robert-André Michel, morts pour la défense de la patrie.

NÉCROLOGIE.

CAMILLE PELLETAN.

Notre confrère Camille Pelletan, ancien ministre de la Marine, ancien député, puis sénateur des Bouches-du-Rhône, est décédé subitement à Paris le 5 juin 1915. Fils d'Eugène Pelletan, qui a joué un grand rôle politique et littéraire en France sous le second Empire, notre confrère était né à Paris, le 23 juin 1846; après de bonnes études classiques au lycée Louis-le-Grand, il entra à l'École des chartes et obtint, le 1er février 1869, le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse intitulée : *De la forme et de la composition des chansons de geste*. Mais bientôt il abandonna l'érudition pour se consacrer à la politique et au journalisme. Il débuta à la *Tribune*, puis collabora à la *Réforme* et à la *Renaissance*. Dès la fondation du *Rappel*, il y mena contre l'Empire une campagne extrêmement vive, qui lui valut des poursuites et une condamnation à un mois de prison. Il ne cessa cette collaboration que pour entrer en 1880 à la *Justice*, fondée par M. Clémenceau, qui lui en confia la rédaction en chef; jusqu'à la veille de sa mort, il écrivit régulièrement aussi dans le *Radical*.

Élu en 1881 simultanément à Paris, dans la première circonscription du xe arrondissement, et à Aix-en-Provence, il opta pour cette dernière circonscription et, depuis lors, il ne cessa de siéger au Parlement. Ministre de la Marine dans le cabinet de M. Combes, de juin 1902 à janvier 1905, il avait depuis été élu sénateur des Bouches-du-Rhône, le 12 janvier 1912. L'activité littéraire de notre confrère s'est presque exclusivement dépensée dans la presse quotidienne pendant près d'un demi-siècle; en ces dernières années cependant, il avait publié une *Histoire contemporaine. De 1815 à nos jours* (1902) et *Victor Hugo, homme politique* (1907).

GABRIEL RICHOU.

Notre confrère Gabriel Richou est décédé à Paris le 1er juin 1915. Il était né à Angers le 4 novembre 1852. Entré à l'École des chartes au mois de novembre 1871, il en sortit avec le brevet d'archiviste-paléographe dans la promotion du 19 janvier 1875. Le sujet de sa thèse était le suivant : *Essai sur la vie claustrale et l'administration intérieure dans l'ordre et l'abbaye de Prémontré au XIIe et au XIIIe siècle*. Attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale le 1er février 1876, il fut nommé, le 1er août de la

même année, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation. C'est à cette fonction qu'il a consacré toute sa carrière. Notons toutefois qu'il fut élu, au mois de mai 1912, maire de Villers-sur-Mer, importante station d'été à laquelle l'attachaient des intérêts de famille, et qu'il montra dans ce poste, en des moments critiques, de remarquables facultés d'administrateur. Voici les principales publications qui lui sont dues : *Notice sur la vie et les travaux de M. le conseiller Reverchon* (1878). — *Inventaire de la collection des ouvrages et documents réunis par J.-F. Payen et J.-B. Bastide sur Michel de Montaigne, précédé d'une notice et suivi de lettres inédites de Françoise de Lachassagne* (1878). — *La chronique de Messire Bertrand Du Guesclin, connétable de France*, dans la collection des *Petits Mémoires sur l'histoire de France*, publiée par la Société bibliographique (1879). — *Traité théorique et pratique des archives publiques* (1883). — *Traité de l'administration des bibliothèques publiques* (*historique*, *organisation*, *législation*) (1885). Ces deux derniers travaux ont été composés pour le *Répertoire du droit administratif*, dirigé par MM. L. Béquet et P. Dupré, et ils en sont extraits.

Marius SEPET.

JULES SOURY.

Notre confrère Jules Soury est décédé à Paris le 13 août 1915 et ses obsèques ont eu lieu le 15, à l'église Notre-Dame-de-la-Miséricorde. Il était né à Paris, le 28 mai 1842, et il a lui-même donné sur ses origines, ses études, sa carrière, comme sur ses idées et ses sentiments d'intéressants détails dans l'écrit intitulé : *Ma vie*, qu'il a placé en tête de son volume sur la *Campagne nationaliste* (Paris, 1902). Nous nous bornerons ici à rappeler ce qui concerne ses rapports avec notre École. Il en suivit les cours à partir de 1863 et en sortit en 1867 avec le diplôme d'archiviste-paléographe. Sa thèse avait pour sujet : *Des Études hébraïques et exégétiques au moyen âge chez les chrétiens d'Occident*. Il avait été chargé, dès 1865, de travaux de récolement au département des manuscrits de la Bibliothèque alors impériale. Il fut attaché ensuite à la rédaction du catalogue des manuscrits français (ancien fonds). Le 1er juin 1868, il passa au département des imprimés, dont il est demeuré depuis, même après sa promotion à l'honorariat, l'hôte original et assidu, dont ses collègues appréciaient la valeur intellectuelle, le labeur constant et l'aménité de caractère. Ses travaux et ses publications, dans leur ensemble, n'eurent qu'un bien faible lien avec l'École, à laquelle il s'honorait d'ailleurs d'appartenir. Il faut

excepter pourtant la notice sur Duns Scot qu'on lui demanda de préparer pour l'*Histoire littéraire de la France*. Il s'est expliqué sur ce sujet dans l'écrit précité : *Ma vie* (p. 30 et suiv.). L'enseignement qui lui fut confié en 1881 à l'École pratique des Hautes-Études, et qu'il a continué jusqu'à sa mort, avait trait aux études physiologiques et biologiques, auxquelles il se consacra presque entièrement depuis lors. Son livre intitulé : *Le Système nerveux central. Structure et fonctions. Histoire critique des théories et des doctrines* fut couronné en 1900 par l'Académie des sciences et par l'Académie de médecine. Il ne semblera peut-être pas indiscret de rappeler en terminant que toutes les personnes qui ont connu Jules Soury d'un peu près se plaisaient à rendre hommage à ses vertus de famille. Il en a donné une preuve remarquable en aidant et soutenant de tous ses moyens la vocation ecclésiastique d'un de ses neveux, mobilisé en ce moment comme un si grand nombre de membres du clergé de France.

Marius SEPET.

L'ÉCOLE DES CHARTES ET LA GUERRE.

Le président de la Société de l'École des chartes, M. Alfred Coville, dans la réunion du 28 octobre 1915, a rendu à la mémoire de ceux de nos jeunes confrères qui cette année encore ont généreusement versé leur sang pour la France un hommage ému qu'on nous saura gré de reproduire :

« Voici un peu plus d'un an que vous répondiez pour la première fois à cet appel : *l'École des chartes et la guerre*[1]. Qui aurait pu penser alors que novembre reviendrait sans que la guerre eût pris fin, sans que fût close la liste de nos morts et de nos blessés? Nous nous imaginions que, si les pertes étaient grandes déjà, le sacrifice ne serait plus longtemps renouvelé. De mois en mois, nous parlions du printemps, puis de l'été, ou enfin de l'automne pour le retour de la paix. Voici l'automne, demain l'hiver, et la mort ne cesse de frapper parmi nous. Depuis le mois de juin, notre Livre d'or s'est allongé de sept noms, et sans doute cette liste est encore incomplète. Si je vous parle plus brièvement de quelques-uns de nos morts, ce n'est pas que notre piété et notre admiration soient moins grandes pour ceux-là, mais c'est qu'il ne nous a pas encore été possible de recueillir sur eux des détails plus abondants et plus précis. A tous vont également notre fervent hommage de camarades et de Français.

1. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes* (1914), t. LXXVI, p. 450-457.

« En tête de la liste que j'ai sous les yeux, viennent deux élèves de l'École : Daniel ROBERT, tué en Lorraine, et Robert GALICHET. Le premier, laborieux et discret, par son zèle, sa constance et sa conscience, laisse un souvenir touchant à tous ceux qui l'ont connu. Il était de ceux qu'aucune défaillance ne peut atteindre, et il l'a prouvé jusqu'à la mort. Le second, fils d'Henri Galli, député de Paris, nous arrivait plein de promesses, déjà licencié ès lettres. Il n'a pas eu le temps de s'asseoir sur les bancs de l'École : reçu au concours de 1914, il avait été aussitôt mobilisé. Il ne nous a appartenu que pour nous apporter l'honneur d'une fin héroïque.

« André CLERC était de la promotion de 1906, déjà si éprouvée. Attiré vers le XVIe siècle, il avait étudié dans sa thèse la biographie d'un personnage de second plan, mais cependant mêlé à toutes les grandes affaires de son temps, le cardinal Odet de Châtillon, et dès l'année suivante ses intéressantes recherches paraissaient dans les travaux d'une société savante de l'Oise. Le fait seul de sa mort nous est connu, et notre tristesse s'augmente de l'ignorance où nous sommes de la date et des circonstances.

« C'est aux Dardanelles, à une date également inconnue, qu'a été tué Jean LŒW, de la promotion de 1912. Il avait consacré sa thèse au plus remarquable des princes de la famille de Gonzague, Louis, prince de Mantoue, duc de Nevers, à la fin du XVIe siècle. Esprit souple et vivant, Lœw avait d'autre part obtenu la licence ès lettres et la licence en droit. La littérature, la presse périodique l'avaient attiré et l'auraient sans doute gardé tout entier. Il y apportait des idées généreuses et les plus respectables convictions.

« Voici maintenant ceux qui sont tombés lors de la dernière grande offensive : c'est le 25 septembre, au nord de Ville-sur-Tourbe, en franchissant les fils barbelés de l'ennemi, que fut atteint Édouard DECQ, de la promotion de 1911. Sa thèse sur l'administration des eaux et forêts du domaine royal jusqu'au XVIe siècle était déjà une œuvre solide. Attaché au Département des imprimés de la Bibliothèque nationale, il avait su tout de suite se faire hautement apprécier de ses chefs par son labeur et sa conscience. Il a mis la même ardeur et la même foi à défendre la patrie. Mobilisé dans l'intendance, il s'était fait verser dans l'infanterie pour aller dans les tranchées; il y rendit des services signalés par son activité et son esprit d'observation et reçut les félicitations de ses chefs pour les renseignements topographiques qu'il sut fournir. Il est tombé face à l'ennemi, fidèle à lui-même, bravement, simplement.

« Trois jours après, le 28 septembre, Maurice ROUXIN, élève de troisième année, succombait également dans la région de la Somme. Lui aussi était un laborieux, un convaincu. Ici même, il s'était fait aimer pour la franchise et la droiture de son caractère. Il était de ceux qui vont au-devant du devoir, sans penser à soi.

« Enfin, c'est une de nos plus brillantes espérances qui s'est éteinte avec Maurice DIÉTERLEN, de la promotion de 1914. Son passage à l'École l'avait révélé à la sympathie et à la confiance de ses maîtres comme de ses camarades. Intelligence vive, esprit très ouvert, il s'était attaché à nos études avec ardeur, avec passion même. La diplomatique l'avait conquis. Sachant très bien l'allemand, il était parfaitement au courant de ces travaux d'outre-Rhin, qui reflètent trop souvent les défauts de nos ennemis, mais qu'il n'est cependant pas possible d'ignorer. Sa thèse sur la diplomatique des actes lorrains, et en particulier des actes ducaux du XIVe siècle, était pleine de promesses. Quelques courts articles dans le *Moyen âge* avaient aussi fait bien augurer de son avenir scientifique. A l'École des Hautes-Études, il n'était pas moins estimé que chez nous. Soldat, Diéterlen ne pouvait être de ceux qui se ménagent et s'abritent. Blessé en Lorraine, puis malade, il était retourné deux fois au front, toujours aussi empressé et joyeux de risquer sa vie pour la France et pour sa Lorraine. Le grade de sous-lieutenant avait récompensé sa bravoure et sa constance; mais il l'exposait plus encore. Et c'est en effet en menant ses hommes à l'assaut d'une tranchée qu'il fut tué en Champagne. Il y a dans une telle vie et dans une telle mort une beauté rare qui s'impose à notre admiration, mais aussi quelque chose d'infiniment douloureux, de déchirant.

« La liste de nos blessés n'est pas moins longue : c'est Édouard GIARD, de la promotion de 1912, historien de l'abbaye de Sainte-Geneviève; — André BIVER, de la promotion de 1912, historien de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, bibliothécaire adjoint de la ville de Chambéry; — puis quatre élèves de l'École, Pierre PAUL, élève sortant de troisième année, blessé en Flandre; Yves LE GUEUT, élève de troisième année, aspirant officier, disparu en Argonne, sans doute victime des gaz asphyxiants; Prosper ALQUIER, élève de troisième année; Robert GÉRARD-DETRAUX, élève de première année. Que ceux d'entre vous qui les connaissent se fassent auprès d'eux les interprètes de nos vœux les plus chaleureux pour leur guérison et leur retour. Nous attendons avec impatience le jour où ils rentreront ici fidèles et glorieux. »

CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR.

Louis BARBEAU (1906), sergent-fourrier au 8e régiment de marche de tirailleurs. Cité à l'ordre du jour du régiment comme caporal-fourrier : « Agent de liaison du capitaine; s'est acquitté de toutes les missions avec un sang-froid remarquable. »

François BOUCHER (1913), parti lieutenant, promu sur le front capitaine au 368e régiment d'infanterie. Blessé en octobre 1914 au bois de Mortmare; revenu au front en janvier 1915. Cité à l'ordre du jour du régiment, avec sa compagnie : « La 17e compagnie, commandée par M. le lieutenant Boucher, a pris part les 21 octobre, 13 décembre 1914, 6 et 7 avril 1915 aux attaques dirigées sur le bois de Mortmare; est sortie dans un magnifique élan de la tranchée de départ, a pénétré dans la forêt pour ne l'abandonner qu'au dernier moment devant une forte contre-attaque ennemie. »

Jacques BOULENGER (1900), sous-lieutenant au 279e régiment territorial d'infanterie, cité à l'ordre du jour de l'armée : « S'est particulièrement distingué au cours de diverses actions par son mépris absolu du danger et sa courageuse énergie. A été blessé en cherchant à repérer l'emplacement des mitrailleuses ennemies. »

Robert BURNAND (1908), lieutenant au 325e régiment d'infanterie, d'abord lieutenant au 266e. Cité à l'ordre du jour de la division : « Le 5 novembre, au combat d'Ajoncourt, bien que blessé grièvement, a conservé pendant plusieurs heures le commandement de sa section, appuyé sur son ordonnance, et ne l'a quitté qu'épuisé par la perte de son sang. »

Augustin COCHIN (1902), lieutenant au 146e d'infanterie. Nommé chevalier de la Légion d'honneur. Cité à l'ordre du jour de l'armée (2 juillet 1915) : « Le 25 septembre, à l'attaque d'une position, malgré deux blessures graves, a conservé le commandement de sa section et, par son énergie, a maintenu celle-ci sur le champ de bataille sous un feu violent de l'ennemi. »

Claude COCHIN (1907), lieutenant d'état-major de la 55e division d'infanterie, cité à l'ordre du jour de la division (août 1915) : « Attaché à l'état-major de la division depuis le début de la campagne. N'a pas usé de la latitude que lui conférait son titre de membre du Parlement pour quitter le front. A rendu à l'état-major les plus grands services comme rapporteur auprès du Conseil de guerre. A rempli en même temps les missions les plus délicates et parfois les plus périlleuses. »

Jean CORDEY (1906), brancardier au 167e régiment d'infanterie. Cité à l'ordre du jour de l'armée : « Sous un bombardement d'artillerie violent a fait preuve, pendant trois jours et trois nuits, d'un courage et d'un dévouement inlassables en allant chercher sur la ligne de feu ses camarades blessés et en leur prodiguant ses soins. »

Pierre DELONCLE (1913), lieutenant au 156e régiment d'infanterie, commandant la 25e compagnie. Cité à l'ordre du jour de l'armée : « Cet officier a, le 22 septembre 1914, au soir, conduit sa section à l'assaut du plateau de Lironville, l'a maintenue en première ligne seule sur le terrain occupé, de 6 heures à 10 heures du soir, jusqu'à l'arrivée du bataillon, et le 23, ayant reçu l'ordre de prendre le commandement d'une compagnie voisine où tous les officiers avaient été tués, il a exécuté cet ordre sous un feu violent d'artillerie et de mitrailleuses. »

Pierre FLAMENT (1900), promu capitaine au 413e régiment d'infanterie. Nommé chevalier de la Légion d'honneur : « A montré les plus belles qualités de bravoure et d'énergie. A été blessé le 14 août 1914. »

Vincent FLIPO (élève de l'École), sous-lieutenant au 185e régiment d'infanterie. Blessé dans les combats aux environs d'Arras. Nommé chevalier de la Légion d'honneur : « Le 16 juin 1915, malgré un violent barrage d'artillerie et de mitrailleuses, a brillamment entraîné sa section hors de la tranchée. Grièvement blessé en marchant à l'assaut en tête de sa troupe. »

Georges GAZIER (1899), promu sur le front capitaine, puis commandant au 223e régiment d'infanterie. Nommé chevalier de la Légion d'honneur. Cité à l'ordre du jour de l'armée (10 juillet 1915) : « Au cours d'une attaque de nuit a conduit sa compagnie avec un sang-froid, une méthode et un courage remarquables. Blessé au début de l'action, a conservé son commandement pendant plus de deux heures et ne l'a abandonné qu'au moment de défaillir. »

François GÉBELIN (1909), sergent au 38e régiment d'infanterie. Cité à l'ordre du jour de l'armée (18 juin 1915) : « Excellent sous-officier, qui a toujours donné à ses hommes l'exemple des plus belles qualités militaires. Grièvement blessé le 3 mai par un obus à son poste de combat, a montré le plus grand courage, s'oubliant lui-même pour ne s'inquiéter que de ceux de ses hommes qui avaient pu être blessés avec lui. »

Édouard GIARD (1902), adjoint à l'intendance du cadre auxiliaire, cité à l'ordre du jour du corps d'armée : « Fait preuve, depuis l'ouverture des hostilités, d'une activité, d'un zèle et d'un entrain extrêmes qui ne se sont jamais ralentis. Sa collaboration a été particulièrement

utile lors des ravitaillements des 26 août (Marville) et 3 septembre (Givry-en-Argonne), qui ont été effectués dans des conditions extrêmement difficiles. »

Gabriel HENRIOT (1904), capitaine au 367e régiment d'infanterie. Cité à l'ordre du jour de l'armée : « La 17e compagnie (lieutenant Guillet) et la 19e compagnie (capitaine Henriot), du 367e régiment d'infanterie. Le 5 avril 1915, brillamment entraînées par leurs chefs sous le feu de l'infanterie et de l'artillerie allemandes, ont enlevé avec le plus bel élan la lisière d'un bois solidement organisé par l'ennemi. Sont parvenues à s'y maintenir toute une nuit malgré de violentes contre-attaques. Depuis le début de la guerre se sont toujours distinguées par leur courage et leur intrépidité. »

† Paul LECESTRE (élève de l'École), aspirant au 146e régiment d'infanterie. Cité à l'ordre du jour de la brigade : « Au cours d'un combat de rues a fait preuve des plus grandes qualités d'énergie et de sang-froid dans la conduite de sa section. »

Joseph MACQUART DE TERLINE (1913), sous-lieutenant au 130e régiment d'infanterie. Cité à l'ordre du jour du régiment : « Belle conduite au combat de Rethonvillers, au cours duquel il a été blessé le 23 septembre 1914. »

Jacques MERCIER (élève de l'École), sous-lieutenant au 125e d'infanterie. Cité à l'ordre du jour de l'armée : « Le 11 mai, s'est élancé, en tête de sa section, à l'assaut des tranchées allemandes. Quoique blessé une première fois, a continué à courir à l'ennemi; est tombé grièvement atteint par une seconde blessure après avoir dépassé la première tranchée allemande. »

† Jean PELLETIER (élève de l'École), aspirant au 89e régiment d'infanterie, cité à l'ordre du jour de l'armée : « Bien que blessé au genou a continué à pousser ses hommes en avant à l'assaut; est tombé mortellement frappé en criant : En avant! »

Jean PERRENET (élève de l'École), aspirant au 150e régiment d'infanterie, cité à l'ordre du jour du corps d'armée : « Chargé de la défense d'un barrage, a été blessé à deux reprises au cours d'une attaque et ne s'est retiré que sur l'ordre de son commandant de compagnie. »

Édouard PRIVAT (1898), promu capitaine au 14e régiment d'infanterie. Cité à l'ordre du jour de l'armée (14 janvier 1915) : « Par son sang-froid et sa belle attitude a puissamment contribué, le 14 décembre, à maintenir sa compagnie sur la position, malgré un feu violent d'artillerie; a aussi montré à tous où était le devoir, dans des circonstances particulièrement critiques. Enseveli avec plusieurs de ses hommes par l'explosion d'un fourneau de mine allemand, aussitôt

dégagé, n'a eu que le souci de sauver ses hommes et de poursuivre l'accomplissement de sa mission. » Nommé chevalier de la Légion d'honneur : « A conduit remarquablement sa compagnie depuis le 17 octobre 1914; a été blessé au moment où il lançait sa compagnie à l'assaut des tranchées ennemies, le 20 décembre 1914; commandant de compagnie des plus énergiques et des plus braves. »

† Henry Prost (1905), sergent au 260e régiment d'infanterie. Cité à l'ordre du jour de la division : « Blessé une première fois en conduisant sa section avec une belle énergie, a été de nouveau atteint grièvement, quand, ne pouvant plus marcher, il pansait un de ses camarades blessé. »

Jean Verrier (1912), sous-lieutenant au 319e régiment d'infanterie. Cité à l'ordre du jour du régiment en septembre 1914 : « Pour le courage, le sang-froid et la présence d'esprit qu'il a montrés en faisant éteindre sous le feu de l'ennemi un incendie que les obus avaient allumé à la couverture de sa tranchée. »

RAPPORT AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR LE SERVICE DES ARCHIVES

(1er mai 1914-1er mai 1915[1]).

Paris, le 1er mai 1915.

Monsieur le ministre,

Le premier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, qui a été inséré au *Journal officiel* du 9 juillet 1914, s'appliquait à l'exercice 1913, avec des renseignements jusqu'au 1er mai 1914, c'est-à-dire à toute la période écoulée depuis mon entrée en fonctions. Je me propose d'embrasser désormais, dans ces rapports annuels, l'année écoulée du 1er mai au 1er mai, et non pas celle du 1er janvier au 1er janvier. Ce parti présente des avantages et pas d'inconvénients.

Le présent rapport sera bref, parce que l'année écoulée du 1er mai 1914 au 1er mai 1915 n'a eu qu'un trimestre normal.

Archives nationales.

I. — Pendant cette année, la salle de travail des Archives nationales a été ouverte au public, comme d'habitude. Elle n'a pas chômé un seul jour du fait de la guerre. Même aux jours où les aéroplanes alle-

1. *Journal officiel*, du 1er août 1915, p. 5296-5297.

mands faisaient vers Notre-Dame des excursions quotidiennes, quelques habitués de l'établissement n'ont pas interrompu leurs travaux ; mais il va de soi que le nombre des lecteurs a beaucoup baissé : les *minima* ont été atteints en septembre, avec 427 présences pour le mois.

En tout, pendant l'année, 10,321 présences et 13,757 communications.

La nouvelle salle des inventaires, dont la destination et l'utilité ont été indiquées dans le rapport de l'année dernière, avait été inaugurée au commencement de juillet, et, pendant les quelques semaines qu'elle a été ouverte, tout s'y est passé à la satisfaction générale. Mais il a fallu la fermer provisoirement à partir du 1er août, parce que l'archiviste qui la présidait et ceux de ses confrères qui auraient pu le suppléer étaient mobilisés.

Le service des communications au dehors, à Paris, sur demandes adressées par les ministères ou administrations, a été très actif; par contre, l'expédition de documents aux érudits de province, dans les conditions ordinaires du temps de paix, a été, naturellement, suspendue à partir du 1er août.

Le musée des archives a été fermé, comme tous les musées de Paris, depuis la même date, les objets qu'il contenait ayant été mis ailleurs, en sûreté, avec d'autres collections célèbres du dépôt.

Enfin, les services accessoires de la maison ont pu être assurés avec le personnel réduit dont nous disposions :

Expéditions (226 rôles d'expéditions ont été délivrés);

Empreintes de sceaux (194 épreuves ont été exécutées pour le public);

Estampillage (50,012 pièces estampillées);

Atelier de reliure (448 volumes, 174 plaquettes, 854 mises de liasses en carton).

II. — Il va de soi que tous les travaux en cours ou en projet pour l'amélioration des services ont été, au contraire, interrompus par la force des choses. Voici, toutefois, quelques progrès qu'il a été possible de réaliser parce qu'ils étaient sur le point d'aboutir au moment où la crise commença.

Bâtiments. — Le 1er août, les couvreurs avaient achevé de découvrir, pour le refaire, le toit du pavillon où se trouvent les salons ovales, qui était pour nous un sujet de souci très grave depuis longtemps. La mobilisation survenant, le travail fut suspendu du jour au lendemain, et l'état des choses était tel qu'un grand orage aurait suffi pour endommager irrémédiablement le salon de la princesse. Dans l'émoi des premiers jours de la guerre, il fut assez difficile de parer à ce danger. Mais enfin il y fut paré. Le toit est aujourd'hui refait et ce qu'il recouvre à l'abri.

Inventaires. — L'« État des inventaires des Archives nationales au 1[er] janvier 1914 », dont il est question dans mon dernier rapport, a été publié. Je dirai à ce propos que, jusqu'ici, les publications des Archives nationales, imprimées à l'Imprimerie nationale, qui sont assez nombreuses, n'étaient point mises en vente; le public ne pouvait se les procurer nulle part. On les trouvera désormais chez M. Auguste Picard, libraire des Archives nationales.

L'état sommaire général de l'ensemble des versements des ministères (série F et série BB, justice), dont s'occupaient depuis plusieurs mois avant la guerre les archivistes de la section moderne, n'a pas été perdu de vue : plusieurs parties en sont aujourd'hui achevées. Il serait probablement terminé si rien d'exceptionnel ne s'était passé.

La notice de M. Coulon sur le service sigillographique des Archives nationales paraîtra bientôt à la librairie Champion.

M. Georges Daumet, archiviste honoraire aux Archives nationales, a bien voulu se charger de classer et d'inventorier, sous la direction de M. Morel-Fatio, membre de l'Institut, la collection de papiers intéressant l'Espagne, dite de Melchior Tiran.

Acquisitions. — En temps normal, les Archives nationales s'enrichissent par des versements et des dons.

Il n'y a eu que deux versements pendant l'année : 1° celui de la Cour des comptes, dont la préparation a été exposée dans mon rapport de 1914 (la Cour des comptes nous a invités dernièrement à faire de nouveaux triages dans ses papiers condamnés à la destruction; on y procède); 2° le ministère de l'Intérieur, complétant son versement antérieur des archives de l'ancienne administration des Cultes, nous a envoyé, le 30 mai 1914, 53 dossiers concernant des libéralités faites sous le régime concordataire à divers établissements ecclésiastiques du Pas-de-Calais, et, le 29 juin suivant, 24 registres, 1,200 liasses, 160 cartons retrouvés dans des greniers (c'est grâce au zèle et par les soins de M. Ch. Schmidt, archiviste aux Archives nationales, que cette réintégration importante a été opérée).

Il n'y a eu qu'un seul don : M[me] la comtesse de Reinach-Foussemagne a offert des documents de ses archives de famille, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire générale, depuis la fin du XVIII[e] siècle.

La Bibliothèque s'est enrichie de 2,909 volumes et brochures, dont 2,020 proviennent de l'ancienne bibliothèque de l'administration des Cultes, transférée aux Archives en même temps que les documents précités; c'est une fort belle collection de livres, pour la plupart anciens, sur l'histoire et le droit ecclésiastiques.

La mission annuelle de M. Coulon aux archives de Champagne pour y mouler les sceaux conservés dans ces dépôts a été interrompue par la guerre; mais il avait déjà rapporté, d'un séjour en mai-juin 1914 aux archives de Reims, 225 « creux » ou moules; nous possé-

dons maintenant les creux de tous les sceaux des archives départementales, communales et hospitalières de cette ville.

III. — *Personnel.* — Ont été successivement mobilisés : deux archivistes principaux (sur quatre); quatorze archivistes (sur seize); deux commis (sur trois); huit gardiens de bureau (sur quinze).

Ce n'est pas ici le lieu, et le moment n'est pas encore venu, de parler de nos deuils : un tué, deux disparus, trois blessés, un prisonnier. Je ne puis cependant passer devant la tombe de M. l'archiviste Robert-André Michel, sergent d'infanterie, tué le 13 octobre 1914 dans l'Aisne, sans la saluer. C'était un jeune savant de la plus grande espérance et l'un des meilleurs d'entre nous; il nous faisait honneur, et nous l'aimions; tout le monde l'aimait. Il est mort noblement comme il avait vécu.

Service des archives départementales.

Le service des archives départementales, qui avait fonctionné dans les conditions habituelles jusqu'au 1er août, a subi, à partir de cette date, comme tous les services publics, le contre-coup de la mobilisation générale et des événements de guerre.

Pendant leur seconde session, les conseils généraux se bornèrent à voter les crédits d'usage, en ajournant l'étude des questions pendantes. Il faut remarquer toutefois que, soit dans leur première, soit dans leur seconde session, les conseils généraux de la Creuse, des Landes et de la Savoie ont voté en 1914, sur la proposition des préfets et conformément au vœu de l'administration centrale, des règlements qui améliorent le traitement et les conditions d'avancement du personnel des archives de ces départements, ce qui porte à quarante-huit le nombre des départements où le personnel jouit maintenant d'une situation consolidée[1].

Enfin, un certain nombre d'archivistes furent mobilisés dès le premier jour et se trouvèrent ainsi hors d'état de remettre au préfet le rapport que tout archiviste départemental est tenu, chaque année, de lui présenter sur sa gestion. D'autre part, les chefs-lieux de trois départements (Aisne, Ardennes, Nord) furent envahis de bonne heure et occupés par l'ennemi; et les archivistes de ces départements se

1. Ces départements sont les suivants :
Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Corse, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Finistère, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Inférieure, Lot, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Sarthe, Savoie, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne, Alger.

trouvèrent ou forcés de se retirer devant l'invasion, sur un ordre écrit de leur préfet, qui les couvre, ou sans communication avec nous.

Le 20 novembre, une circulaire fut adressée aux préfets pour les prier de tenir le ministre au courant de la situation militaire de l'archiviste dans chaque département. Elle prescrivait, pour prévenir ou empêcher des abus possibles et déjà signalés :

« Au cas où, dans votre département, l'archiviste et tous les employés qui ont une compétence technique seraient mobilisés, je vous rappelle qu'aux termes de l'article 14 du règlement général du 6 mars 1843 sur le service des archives départementales, les communications de pièces aux particuliers doivent avoir lieu « en présence d'un archiviste ou d'un employé », évidemment d'un employé compétent. Il suit de là que si l'archiviste et les employés qui ne sont pas de simples manœuvres sont à l'armée, le service des communications aux particuliers ne pouvant plus être assuré dans les conditions réglementaires, le dépôt doit être fermé aux recherches du public. »

Plusieurs préfets avaient déjà pris spontanément cette mesure, commandée par le bon sens; d'autres la prirent en conformité de la circulaire, au fur et à mesure que l'appel de nouvelles classes territoriales enlevait des archivistes titulaires ou adjoints à leurs fonctions. Les départements où les archives départementales ont été successivement fermées au public sont au nombre de dix-sept : Ain, Allier, Alpes-Maritimes, Ariège, Aube, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Dordogne, Eure-et-Loir, Gers, Loir-et-Cher, Marne, Haute-Marne, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne.

Partout ailleurs que dans ces dix-sept départements, tout s'est passé et se passe comme d'habitude, soit parce que l'archiviste, hors d'âge ou réformé, est resté à son poste, soit parce que, l'archiviste étant mobilisé, il y a un employé capable d'assurer le service par intérim. L'archiviste lui-même est resté à son poste dans quarante-huit départements ; il est suppléé dans dix-neuf, qui sont : l'Aude, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, le Doubs, la Drôme, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre-et-Loire, la Loire, la Manche, la Nièvre, l'Orne, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées, la Haute-Savoie, la Seine-et-Oise, les Vosges et Oran.

Il y aurait lieu de considérer maintenant, à part, les départements qui ont subi l'invasion et où les dépôts ont été exposés, par conséquent, au danger de destruction. Mais il n'est pas encore temps de publier la nomenclature des pertes subies par cas de force majeure et le livre d'or des actes de courage civique qui ont été accomplis pour le sauvetage des archives. J'aurai l'honneur de vous présenter ultérieurement un rapport spécial à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Ch.-V. Langlois.

INVENTAIRE DES LIVRES, JOYAUX ET ORNEMENTS DE HUMBERT II, DAUPHIN DE VIENNOIS, A PARIS (18 mai 1355).

Après la réunion de ses États à la France, le dernier dauphin de Viennois, Humbert II, qui venait de prendre à Lyon l'habit de Saint-Dominique, avait été sacré par le pape, dans la nuit de Noël 1350, patriarche d'Alexandrie et administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims. Nommé bientôt par le roi à l'archevêché de Paris, il s'était mis en route pour aller à Rome solliciter l'agrément du pape, lorsque la mort le surprit à Clermont en Auvergne, le 22 mai 1355. Son corps, transporté à Paris, fut inhumé à côté de celui de sa mère, Béatrix de Hongrie, dans l'église des Dominicains, ou Jacobins, de la rue Saint-Jacques[1].

Peu de jours avant son départ pour Rome, mettant ordre à ses affaires, il avait chargé deux de ses procureurs, Aymon de Chissy et Guillaume Canetel, de procéder à l'inventaire des livres, joyaux et ornements qu'il avait déposés à Paris dans une chambre du couvent des Dominicains[2]. L'original de cet inventaire, dont le texte est publié ci-dessous, a été conservé dans le second volume d'un recueil de pièces (ms. nouv. acq. fr. 20026, pièce 43) provenant de la collection Ashburnham-Barrois et acquis en 1901 pour la Bibliothèque nationale[3].

H. O.

A tous ceus qui ces presentes lettres verront ou orront, Guillaume Scaize, garde de la prevosté de Paris, savoir faisons que pour ce personelment, en la presence de Robert Jehan et Pierres de Lyons, clers, notaires du Roy nostre sire, jurés et establis de par icelluy seigneur en son Chastellet de Paris... [Suit le texte d'une lettre datée du 30 avril 1355, par laquelle « Humbertus, miseratione divina patriarcha

1. Voir entre autres Quétif et Échard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum*, t. I, p. 641-645, et l'*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 265.

2. Un inventaire de la vaisselle emportée par le dauphin dans son expédition en Orient (27 mai 1347) se trouve dans Valbonnais, *Histoire de Dauphine* (1721), t. II, p. 555-557; et un fragment d'un autre inventaire de sa chapelle (1348) a été publié par M. le chanoine Ulysse Chevalier dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère* (1874), 3e série, t. VI, p. 126-127.

3. Après le décès du dauphin Humbert, le roi Jean reçut de Guillaume Canetel, dès le 14 juin 1355, un certain nombre des objets précieux laissés par ce prince. Il y en a un inventaire aux Archives nationales, dans le registre JJ 84 du Trésor des chartes, fol. 91 et v°, où l'on ne retrouve, comme livres, que la Bible, en quatorze volumes, et le Missel à l'usage de Rome.

Alexandrinus, administrator perpetuus ecclesie Remensis et dalphinus antiquior Viennensis », institue Aymon de Chissy, chevalier, et Guillaume Canetel, receveur, ses procureurs, qui se présentent avec un mémoire de Humbert chez les Dominicains de Paris.] Par vertu desquelles lettres de procuration et instruction ci dessus transcriptes et du povoir a euz donné, yceuls chevalier et receveur, procureurs dessus nommés, recognurent et confesserent en la presence des dis notaires jurés eus avoir eu et receu, pris, levé et emporté par devers euz et mis en leur garde des dis religieux freres Prescheurs, c'est assavoir du prieur et freres de Paris, tout ce qui ensuit et qui trouvé fu en une chambre, que l'en dit depost, en l'encloistre des dis religieux, de laquelle chambre ou depost les dis religieux firent ouverture, et oudit depost furent trouvés les biens et choses qui s'ensivent :

1. Premierement fu trouvé et inventorié oudit depost ou chambre dessus dite une Bible, en quatorse volumes.

2. Item, la secunde partie de Vincent.

3. Item, un Decret.

4. Item, un livre Pontifical.

5. Item, un livre des Sacremens, de maistre Hugues de Saint-Victor.

6. Item, un livre Pontifical.

7. Item, un roumant, en françois, de plusieurs histoires.

8. Item, un livre appellé la Table sur la Somme des Confesseurs.

9. Item, unes Decretales vielles.

10. Item, un livre appellé Somme sur le tiltre de Decretales.

11. Item, le premier livre de saint Bernart des considerations au pappe Eugenne.

12. Item, un livre de l'Ordenance à sacrer le roy de France.

13. Item, le livre glozé des douze petis Prophetes.

14. Item, un petit livre des commandemens du senne de Nimes.

15. Item, un petit livre des estatus et des loys de Venize.

16. Item, un petit livre de sarmons.

17. Item, un livre des Ordenances que l'en doit faire en saincte Eglize.

18. Item, un petit livre à une chenne, faisant mencion de divers originaulx des sains.

19. Item, un grandet coffre ferré, à deux paires de serreures, ouquel avoit plusieurs lettres et escriptures, si comme l'en disoit.

20. Item, frere Remi a rendu unes lettres scellées du grant scel du Roy nostre sire, en cire vert sur las de soye, et du Dalphin son fils et dudit Dalphin ancian, en cire vermeille, faisans mencion d'une composicion faite entre le Roy, et son fils et ledit viel Dalphin, de l'eschange de Magdun et de certains chastiauls qui sont ou Dalphiné.

21. Item, un coffret hautelet guaire acomplis, ouquel n'avoit nulle chose.

22. Item, furent trouvés en une grant huche neuve jaune deux chandeliers grans d'argent.

23. Item, deux autres chandeliers d'argent à pommauls dorés.

24. Item, deux autres chandeliers tous dorés.

25. Item, deux plus petis à pommaus dorés.

26. Item, une mitre à pierres et à pelles de moult grant valeur.

27. Item, un anel d'or pontifical à pierres et un rubis vermeil ou millieu.

28. Item, uns gans pontificauls à pierres et à pelles.

29. Item, une fleur de liz d'or en maniere de crois à pierres et appelles et à petites chiennestes d'or.

30. Item, une petite crois d'or en laquelle avoit un gros saffir ou millieu.

31. Item, un calice grant et la platenne, et une nef esmaillée à mettre encens, tout d'argent doré.

32. Item, une chace dorée, à quatre chaennes d'argent.

33. Item, un encencier d'argent doré en partie, à quatre chaennes d'argent.

34. Item, une crois toute d'or et à pierres à tout l'image du Crucefils, et les deux ymages tout d'or et le pié d'argent doré.

35. Item, un portitoire à porter le corps Nostre Seigneur le jour de feste du Saint Sacrement, ouquel a deux angres au costé, qui tiennent sus un pié tout d'argent doré, et le pié tout esmaillé avec une crois dessus.

36. Item, un coc et une geline tout d'argent doré.

37. Item, une ymage de Nostre Dame, estant à tout sen enfant, et le pié tout d'argent doré et le pié esmaillé.

38. Item, un reliquaire à pié de argent à trois angres, dont l'un tient à genous un reliquiaire et les deux autres tiennent une Assumption de Nostre Dame, environ laquelle Nostre Dame a plusieurs petis angelès et Nostre Seigneur au dessus.

39. Item, un angre doré, qui porte la couronne Nostre Seigneur.

40. Item, un ymage de saint Michel à tout un sarpent et la crois, le pié esmaillé; en la teste et escu dudit ymage a plusieurs pierres et pelles, et ledit pié esmaillé.

41. Item, une crois d'argent et un Crucefils à tout le pié tout doré et le pié esmaillé.

42. Item, un ymage de saint Lorens à tout le greil, et un reliquïaire sans reliques, avec le diademe et le pié tout d'argent doré.

43. Item, deux bureites d'argent blanc.

44. Item, un ymage de la Trinité et deux angres par dessus, qui tiennent un cristal à mettre le corps Nostre Seigneur, et un crucefiement et les deux ymages dessus ledit tabernacle ou chapelle, lequel

allois souvent. Un libraire de Grenoble l'a achetée 40 mille livres et l'a faite voiturer chez lui; je la regrette infiniment. Il ne me reste plus que celle du marquis de Mejanes, à Arles, qui est mieux choisie que celle d'Aubaïs et même plus nombreuse. J'y recours quand mes forces me le permettent[1]... »

H. O.

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE.

Cette publication, qui se poursuit régulièrement sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, s'est augmentée de deux volumes (Paris, Plon, 1914-1915). L'un, *Paris*, *tome II* (VII-565 p.), rédigé par notre confrère M. A. Boinet, avec, pour quelques articles, la collaboration de notre confrère M. Burnand, comprend les manuscrits du Muséum d'histoire naturelle (sauf les vélins) et des trois Écoles des mines, des ponts et chaussées et polytechnique. C'est surtout un intérêt technique et scientifique qu'offrent ces collections, où l'on trouve des manuscrits de la main de savants célèbres comme les Jussieu ou Lamarck. Notons au Muséum (nº 671) un fragment de comptes en 1411 des aides de la châtellenie de Montreuil et Bernay, et (nº 1930) un mémoire de Jussieu sur les Heures d'Anne de Bretagne; à l'École des mines (nº 1), des Mémoires sur la guerre de Lombardie de 1733 à 1736. La table alphabétique qui termine ce volume est l'œuvre de notre confrère M. Pierre Bouvier, qui a dressé aussi celle de l'autre volume : *Départements*, *t. XLV* (I-657 p.), qui contient les suppléments des catalogues des bibliothèques de l'Arsenal, par nos confrères MM. P. Deslandres et Fr. Funck-Brentano; Mazarine, par notre confrère M. P. Marais et M. A. d'Artois; Sainte-Geneviève, par notre confrère M. Ch. Kohler; de Besançon, par nos confrères MM. G. Gazier et Max Prinet et par M. P. Nicole; enfin d'Aix, par M. E. Aude et notre confrère M. L. Royer.

E.-G. L.

1. Bibliothèque de l'Institut, mss. n. s. 374, fol. 93 vº.

Bon à tirer, 4 décembre 1915.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXXVI.

SIXIÈME LIVRAISON

Novembre-Décembre 1915.

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 82
1915

La Bibliothèque de l'École des chartes *paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8º d'environ quarante feuilles.*

Abonnement annuel, pour Paris, **10** fr. — Départements, **12** fr. — Étranger, **15** fr.

SIXIÈME LIVRAISON.

TABLE DES MATIÈRES.

LA LOIRE, L'AQUITAINE ET LA SEINE
DE 862 A 866

ROBERT LE FORT[1]

I.

Après cinq ans à peine de tranquillité, le bassin de la Loire vit reparaître, en 862, la flotte qui l'avait quitté pour aller piller l'Espagne et écumer la Méditerranée. Pour comble de malheur, le duc des Bretons, ennemi du marquis Robert, auquel le roi avait confié la défense de la région, crut trouver dans la flotte païenne un moyen décisif d'accabler son adversaire : Salomon prit à sa solde les Normands revenus d'Espagne et les lança contre Robert le Fort[2].

Les riverains de la Loire prirent peur. Le 1er mai 862, les moines de Saint-Philibert, qui, en 858, avaient abandonné *Deas*[3] pour Cunault sur la Loire[4], fuient cette localité et vont chercher un refuge à Messay-en-Poitou[5], domaine dont Charles le Chauve les avait gratifiés huit ans auparavant[6];

1. Nouveau fragment d'un ouvrage sur les invasions scandinaves dont la *Bibliothèque de l'École des chartes* a déjà publié un morceau (voy. t. LXIX, 1908, p. 5-62).

2. On trouvera plus loin la justification de cette assertion.

3. Saint-Philibert de Grandlieu, Loire-Inférieure, arr. de Nantes, ch.-l. de cant.

4. Maine-et-Loire, comm. de Trèves-Cunault, arr. de Saumur, cant. de Gennes.

5. Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour.

6. Voy. *Miracula sancti Filiberti*, par Ermentier, l. II, prol. et cap. 12, éd. par R. Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, p. 62, 68, et Introd., p. xxxv. Partis de Cunault, les moines passent par Forges et Taizé, c'est-à-dire qu'ils regagnent, au palais royal de Doué, la voie romaine d'Angers à Poitiers.

ils ne se doutaient point qu'ils allaient se jeter dans la gueule du loup[1].

Au même moment, les religieux de l'abbaye voisine de Glanfeuil (Saint-Maur-sur-Loire)[2] prennent également la fuite, mais dans une direction opposée : ils gagnent Eschemiré en Anjou[3], puis le Mesle-en-Séois[4], villa qu'ils tenaient de la munificence royale (mai 862)[5].

1. Voy. plus bas p. 482 et suiv.

2. Maine-et-Loire, commune du Thoureil.

3. La villa *Scameratum* est Échemiré, Maine-et-Loire, arr. et cant. de Baugé.

4. La villa *Merula*, dans le diocèse de Séez, n'est pas le Merlerault (Orne, arr. d'Argentan), comme le suppose Holder-Egger (voy. note suiv.), mais le Mesle-sur-Sarthe (Orne, arr. d'Alençon, ch.-l. de cant.). — Les moines ont marché droit de la Loire au Mans, où ils ont regagné la voie romaine de Tours à Séez et Bayeux. Le Mesle est près de cette route.

5. La date que nous assignons à la fuite des moines de Saint-Maur-sur-Loire doit être justifiée. Voici ce que rapporte Eudes de Glanfeuil dans sa *Translatio sancti Mauri*, cap. 16 et suiv. : « Igitur nostro jam tempore, cum, insequentibus nos Normannis, hujus beati viri corpus de monasterio asportassemus, plura per eum fieri miracula vidimus et, licet in tristibus positi, gaudio gavisi sumus. Nam cum in villa Scamerato per aliquot dies demorati fuissemus... ex eo ergo loco, comitante nos populi multitudine qui undique ex vicis et agris nobis obviam precipites confluebant, in pagum Sagensem cum sacro devenimus thesauro. Et quia sanctus antistes Hildebrannus, generali expeditione universo populo contra Normannos indicta occupatus, ad suscipiendum componendumque pro tempore hoc sancti viri corpus presens adesse non potuit, archidiaconum sanctae suae sedis cum electiori parte sancti cleri ad villam quae Merula noncupatur, quam munifica largitate serenissimus rex Karolus, ad suggestionem sancti pontificis Hebroini, beato Mauro et ejus famulis per magnificentiae celsitudinis suae contulerat praeceptum, cum omni aecclesiasticorum honore et apparatu ministeriorum destinatum habuit, qui nobiscum sancti viri glebam religioso tatis in aecclesia beati Juliani reconderet obsequio; ubi per annum integrum et dimidium quanta valuimus hoc sancti viri corpus diligentia custodivimus... Cum vero et illic creberrimis et improvisis paganorum deterreremur eruptionibus..., hoc sancti viri corpus, citra fluvium Ararim a nobis deportatum, digno cum honore, prout temporis et loci permisit opportunitas, reconditum ac collocatum in fundo Audonis comitis est; ubi per tres semis annos custoditum... Exinde illud, juxta tenorem praefationis hujus libelli, in monasterium Fossatense deportavimus et venerabiliter in aecclesia beati Petri recondentes collocavimus. Ad quem locum gloriosissimus ac clementissimus rex Karolus a partibus Burgundiae regrediens, per semetipsum dignatus est accedere, Christi protectionem ante lecticam sancti viri summa deposcens devotione, die nonarum februarium, hoc anno, qui est ab incarnatione Domini octingentesimus sexagesimus nonus. Qui ob majorem devotionem christianissimi animi, quam erga Deum et sanctos ejus habet, post

Il paraît probable que c'est alors que les moines du Mont-Glonne (Saint-Florent-le-Vieil), encore plus exposés aux

non multos dies de monasterio beatorum martyrum Dionisii et sociorum ejus honorabilia beato Mauro transmisit munera per Teotulfum strenuae probitatis monachum, pallia scilicet duo pretiosissima, quibus corpus ejus in diebus processionis et festivitatibus cunctarum decoratur sollempnitatum » (éd. Holder-Egger, *Mon. Germ., Script.*, t. XV, I, p. 471-2).

Dans la lettre à Adelmodus (*Ibid.*, p. 463), Eudes donne pour date du transfert des reliques aux Fossés l'année 868. Cette date doit être préférée à 869, car il est exact que Charles le Chauve revint de Bourgogne au début de l'année 868 et qu'il résida dans la région parisienne : il était à Saint-Denis au début du carême (3 mars), au témoignage des *Annales Bertiniani* (p. 90-91), ce qui concorde bien avec le récit d'Eudes.

Par suite, tout en laissant de côté un diplôme qui montre le roi aux Fossés le 5 février 868 (Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 171; *Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 609) et qui est un faux inspiré précisément de ce passage d'Eudes de Glanfeuil, on peut affirmer que le séjour du roi au monastère des Fossés est un fait parfaitement digne de confiance et que ce séjour se place en 868, le 5 février. Puisque les moines de Saint-Maur à cette date venaient d'arriver aux Fossés, ayant quitté le domaine du comte « Audon », en Bourgogne, où ils étaient demeurés trois ans et demi, on doit, en tenant compte des quelques semaines nécessaires pour venir des bords de la Saône aux bords de la Marne, placer l'arrivée en Bourgogne vers le milieu de l'année 864. Les moines de Glanfeuil sont demeurés au Mesle-sur-Sarthe un an et demi avant de fuir en Bourgogne. Leur arrivée sur la Sarthe se placerait donc à la fin de 862. Retranchons quelques semaines nécessaires pour gagner le Mesle en partant de la Loire, avec un court repos à Échemiré, et nous arrivons à l'automne de 862. Mais, à ce moment, il n'y a aucune « expédition générale » contre les Normands. Nous devons remonter encore un peu plus haut, en tenant compte que le temps du voyage du Mesle aux bords de la Saône n'a pas été évalué dans les calculs précédents et que ce voyage a pu durer plusieurs semaines. Nous sommes donc ramenés à l'été, peut-être même au printemps de 862, plutôt qu'à l'automne de la même année. Or, à cette date, se trouve un fait que l'on peut très bien identifier avec l' « expédition générale du peuple entier contre les Normands », c'est la grande assemblée de Pitres des kalendes de juin, à laquelle Charles le Chauve avait convoqué les grands et les évêques du royaume avec ordre d'amener quantité de matériaux et d'ouvriers pour bâtir sur la Seine un pont fortifié contre les Normands. Le roi attachait à cette œuvre une grande importance (voy. notre article *le Pont de Pitres*, dans le *Moyen âge*, 1905, p. 1-27). L'évêque de Séez, Heudebrand, résidant dans une contrée menacée par les pirates qui avaient dévasté le bassin de la Seine, ne pouvait se dispenser de se rendre à cette assemblée, qui coïncidait, au surplus, avec le *placitum generale*, auquel tous les grands personnages du royaume étaient tenus de se rendre, et avec un synode. Cela n'est point d'ailleurs une hypothèse : la souscription d'Heudebrand se trouve au bas d'un diplôme synodal donné à Pitres le 25 juin, dont l'original existe encore aujourd'hui (voy. Tardif, *Cartons des rois*, n° 179, p. 113, col. 1, avec la date erronée de 861). Le début du plaid de

attaques des païens[1] et à peine remis du désastre de 853[2], gagnèrent la « celle » de Saint-Gondon en Berry.

Dès avril, la basilique de Saint-Martin-de-Tours s'était crue menacée par la coalition des barbares. Profitant de la présence du roi à Tours à la fin d'avril, le « troupeau » des religieux

Pitres étant fixé aux kalendes de juin (*Ann. Bert.*, p. 58; *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 302), c'est-à-dire au 1er juin, peut-être même au 16 mai, Heudebrand a dû se mettre en route vers la fin ou peut-être le milieu de mai 862. Comme les moines de Saint-Maur sont arrivés au moment où il venait de partir, après avoir donné des ordres pour les bien accueillir en son absence, leur arrivée en Seois, après leur fuite de Glanfeuil, se place vers le début ou le milieu de mai 862. Elle est donc contemporaine de l'exil des moines de Saint-Philibert. Au reste, ni 861 ni 863 ne sauraient convenir : la première année, parce que les Normands n'étaient pas encore revenus sur la Loire, la seconde, parce que l' « expédition générale » fut alors dirigée contre les Bretons.

On n'a pas fait état dans la discussion précédente d'un passage de la préface et du chap. XIII de l'*Historia* d'Eudes qui met au 13 novembre (sub die iduum novembris) la translation des reliques de Saint-Maur-aux-Fossés. Ce passage, qui favorise notre système de computation, ne se trouve en effet que dans les éditions du traité d'Eudes dues à Du Breul (Appendice à Aimoin, fol. 811) et aux Bollandistes (*Acta Sanct.*, janvier, t. I, col. 1051), et bien que le dernier éditeur, M. Holder-Egger (*loc. cit.*, t. XV, I, p. 461, note 4, p. 472) semble le croire digne de confiance, il a paru plus prudent de n'en point faire état. Il en est de même de la date de 863, indiction 10e, pour la fuite en Bourgogne, donnée par le même Eudes dans l'Épître au diacre Adalmodus mise en tête de sa prétendue « Vie de saint Maur » (Mabillon, *Acta Sanct.*, t. I, p. 276) : elle reporterait l'arrivée des Normands sur la Loire à 861, date que nous savons, d'autre part, être inadmissible.

Signalons enfin dans un manuscrit non relevé par Holder-Egger, le ms. lat. 5344 de la Bibl. nat., aux folios 53-54, une version toute particulière du chap. XXXIII et dernier de l'*Historia* d'Eudes. On y imagine un dialogue entre l' « empereur » Charles et les moines de Saint-Maur, au moment où ils reçoivent aux Fossés la visite du prince. Celui-ci permet aux religieux de quitter ce monastère et de retourner en Anjou, à Glanfeuil, avec le saint corps, quand le calme sera rétabli. Cette version naïve date de l'époque où les moines du prieuré de Saint-Maur-sur-Loire, soumis à Saint-Maur-des-Fossés depuis le règne de Carloman (879-884), semble-t-il, prétendirent s'affranchir de ce joug. Elle date donc de la fin du XIe siècle.

Les Annales dites de Renaud portent à la date de 862 : « Ossa beati Mauri a loco sepulture sue effossa propter metum Normannorum et prius per diversa loca aliquot annis deportata, tandem, jussu Karoli regis qui dictus est Calvus in Fossatensi monasterio deposita sunt » (Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, 1903, p. 82). Elles s'inspirent, semble-t-il, d'Eudes de Glanfeuil.

1. Saint-Florent-le-Vieil, Maine-et-Loire, ch.-l. de cant. de l'arr. de Cholet.

2. Loiret, arr. et cant. de Gien. Voy. l'art. *Nominoé et le monastère de Saint-Florent-le-Vieil*, dans mes *Mélanges d'histoire bretonne* (1907), p. 41-57.

obtint de Charles un diplôme restituant à la mense capitulaire un grand nombre de villas qui en avaient été distraites par la cupidité des abbés laïques (*rectores*). Une clause nous intéresse particulièrement : le roi affecte aux religieux le domaine de Leré[1], en Berry, pour leur servir de lieu d'asile, « à cause de la très cruelle persécution, tant des Normands que des Bretons[2] ». A cette date (24 avril), on redoutait donc à Tours les effets de l'alliance de Salomon avec les païens.

Ces craintes parurent un instant injustifiées. Sur un point inconnu de la Loire, Robert le Fort réussit à s'emparer de douze des navires normands à la solde du chef breton et mit à mort leur équipage. Ce succès n'eut point de portée et le marquis neustrien se trouva dangereusement pressé par son ennemi. Sur ces entrefaites, une partie des flottes qui avaient infesté la Seine de juillet 856 à mars 862 s'était dirigée sur la Bretagne où elle avait retrouvé les Normands d'Espagne. Craignant que Salomon ne prît également à sa solde les Normands de la Seine, Robert se hâta d'entamer des négociations avec ceux-ci. Il y eut échange d'otages et les païens se laissèrent tourner contre le Breton, moyennant une grosse somme, six mille livres d'argent, que durent payer les populations de la Neustrie avec l'assentiment évident de Charles le Chauve[3].

1. Leré, Cher, arr. de Sancerre, ch.-l. de cant.

2. « Liradum quoque ob Normannorum seu *Britonum* saevissimam persecutionem ad confugium seu monasterium jure praefixo cum omni integritate concessas fore decrevimus. » Diplôme de Charles dans *Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 573 D ; Mabille, *Pancarte noire*, n° XIV, p. 65. Ce dernier, tout en faisant observer que l'original (disparu) portait « VIII kal. maij », maintient dans son analyse la date du 23 avril. Comme dans ce diplôme ne figure point d'abbé de Saint-Martin, alors qu'Hubert est revêtu de ce titre dans deux actes de peu postérieurs, du 26 avril et 10 mai (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 574, 576), Mabille (*Pancarte*, n°s XLIII et LXXIII), Dümmler (t. II, p. 38, note 5), Poupardin (*Royaume de Bourgogne*, p. 51, note 4) ont cru que ce dernier avait été nommé abbé entre le 23 (24) et le 26 avril. Mais Hincmar rapporte cette nomination au début de 862 (*Ann. Bert.*, p. 57). Est-ce à tort? Non, car l'abbé laïque de Saint-Martin n'a pas à figurer nécessairement dans l'acte du 24 avril, qui délimite les biens propres aux moines *à l'exclusion de l'abbé*. A cette date, Hubert pouvait donc être abbé laïque (*rector*) et depuis environ trois mois.

3. *Ann. Bert.*, p. 57 : « Indeque ad naves regressus (Welandus) cum omni Danorum navigio usque ad Gemeticum (Jumièges), ubi illorum naves statuerunt reficere et vernale aequinoctium exspectare descendit. Refectis navibus, Dani mare petentes per plures classes se dividunt et, prout cuique visum est

Il n'apparaît pas que les Normands de la Seine aient prêté à Robert un secours bien efficace, mais, vu les circonstances, leur simple neutralité était déjà précieuse. Le marquis de Neustrie voyait se dresser contre lui un adversaire inattendu, l'aîné des fils du roi, Louis. Furieux de la réconciliation de Charles le Chauve et de Robert le Fort, qui lui enlevait l'espérance de recouvrer son petit royaume du Maine, Louis s'était enfui au début de 862 et s'était joint à deux comtes manceaux révoltés, Gonfroy et Geoffroy[1]. Vers le 1er mars, bravant la désapprobation paternelle, il épousait la sœur de son ami et favori Eudes, fils du feu comte Hardouin[2]. Pour couronner ses exploits, sur

in diversa velificant; major autem pars Brittanos, qui, Salomone duce, habitant in Niustria petit; quibus et illi junguntur qui in Hispania fuerant. De quibus Rotbertus duodecim naves quas Salomon in contrarietatem ejus locario jure conduxerat, in fluvio Ligeri capit omnesque qui in illo fuere navigio interfecit, praeter paucos qui fuga lapis delituerunt. Rotbertus autem, Salomonen sustinere non valens, cum praefatis Normannis qui de Sequana exierunt, antequam eos Salomon sibi adversus eum adsciscerent, [datis] utrimque obsidibus, in sex milibus argenti contra eundem Salomonem convenit. » M. de La Borderie (*Hist. de Bretagne*, t. II, p. 86) paraphrase ce passage de la sorte : « Pour soutenir la lutte, il (Salomon) n'hésite point à s'allier aux Normands de la Seine (*sic*); il leur emprunte (*sic*) douze vaisseaux, mais Robert le Fort les lui enlève et lui enlève même l'alliance des mécréants qu'il retourne contre lui. » M. de La Borderie n'y a évidemment rien compris. Les Normands que Salomon prend à sa solde sont les Normands revenus d'Espagne; Robert tourne contre Salomon les Normands de la Seine, qui sont les derniers venus, forcément, et qui, partis de Jumièges le 21 mars, n'avaient sans doute atteint la péninsule que vers le début d'avril au plus tôt. Ce ne peut être eux, à la solde de Robert, dont l'approche fait fuir, le 1er mai, les moines des abbayes de la basse Loire, Cunault, Glanfeuil, etc. (voy. p. précédente); ce sont les Normands d'Espagne, mêlés aux Bretons, que redoute Saint-Martin de Tours, le 24 avril (ibid.). Ces remarques justifient, croyons-nous, la chronologie de notre récit. Les renseignements sur Louis le Bègue sembleraient, il est vrai, le contrarier. On va voir dans un instant (p. 478, note 2) qu'il n'en est rien. Voy. encore Steenstrup, t. II, p. 254-255; Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 77. Ce dernier s'imagine que, pour acheter les Normands, Robert avait engagé ses fiefs et ses possessions. Plaisante hypothèse! De même, M. Ed. Favre (*Eudes*, p. 4-5) trouve que « cette somme donne une haute idée des richesses dont il pouvait disposer ».

1. *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 56-57.

2. Hincmar (*Ann. Bert.*, p. 58) raconte le mariage de Louis après celui de son jeune frère, Charles d'Aquitaine, et comme il le place « in ipso quadragesimae sanctae initio (8 mars) », on en pourrait conclure que les luttes de Robert contre les Bretons, alliés aux Normands et à Louis le Bègue, sont antérieures à cette date, parce qu'elles sont racontées auparavant (p. 57-58). Mais il faut se rappeler que l'annaliste ne couche pas par écrit les événements dans l'ordre même où ils se sont déroulés, mais dans l'ordre où il les a appris.

le conseil des mêmes Gonfroy et Geoffroy, Louis alla trouver l'ennemi des Francs, le duc Salomon, en obtint le commandement d'une forte troupe de Bretons et, se jetant sur l'Anjou et les régions avoisinantes, il mit tout à feu et à sang. Le marquis de Neustrie surprit les envahisseurs au moment où ils revenaient chargés de butin; il tua deux cents d'entre eux, et non des moindres, et leur reprit le fruit de leur pillage. Dans une rencontre suivante, Louis en personne fut battu, ses compagnons prirent la fuite et lui-même s'échappa à grand'peine[1].

Vers le milieu de l'été, le triste héritier du trône alla demander grâce à son père, lui jura fidélité et implora son pardon des évêques qui l'avaient condamné. Charles le rappela de Neustrie, ainsi que sa femme, et, pour le détourner de cette région, lui confia le comté de Meaux avec l'abbaye de Saint-Crépin[2].

Robert le Fort, débarrassé de ce turbulent personnage et secondé sans doute par un guerrier, l'abbé laïque Hubert, auquel Charles le Chauve avait donné l'abbaye de Saint-Martin de Tours, au début de l'année, ainsi que le comté de Touraine[3], put se consacrer à sa double tâche, la lutte contre les Bretons et les Normands.

En dépit des efforts de Robert, l'occupation de la basse

Les unions de Charles d'Aquitaine et de Louis le Bègue ont sans doute été tenues secrètes et n'ont dû transpirer qu'au bout de plusieurs semaines. Au reste, puisque Hincmar lui-même (p. 57) nous dit que les Normands de la Seine n'ont pas fait voile avant l'équinoxe de printemps et que leur voyage sur la Bretagne et les négociations avec Robert le Fort ont forcément pris quelques semaines, il est clair que son récit ne s'astreint pas ici à suivre un ordre chonologique rigoureux. — Sur la date du mariage de Louis et sur le comte Hardouin, voy. le *Moyen âge*, 1905, p. 32.

1. *Ann. Bert.*, p. 58.

2. *Ibid.*, p. 59. Louis fut relevé de l'anathème par les évêques du concile de Pitres transféré à Soissons. Ce concile est postérieur au 25 juin, époque à laquelle le roi et la cour étaient encore à Pitres (Tardif, n° 179), antérieur au 1er septembre, puisqu'un diplôme synodal de ce concile de Soissons porte l'indiction IX (Tardif, nos 187 et 188). Il se place vers août, étant contemporain d'un miracle arrivé en la cité de Terouane le 15 de ce mois (*Ann. Bert.*, p. 59). Cf. p. 480, note 1.

3. Voy. p. 477, note 2. L'hypothèse que Hubert était comte de Tours s'autorise du fait que les abbés de Saint-Martin furent à cette époque presque tous comtes de la région. Tels furent Alard, Vivien, le prince Louis, plus tard Robert le Fort, et Hugues l'Abbé. Robert avait alors plus spécialement à défendre l'Anjou. Louis le Bègue, voulant ruiner son ennemi, dévaste l'Anjou (*Ann. Bert.*, p. 58). En 864, Robert est dit « comes Andegavensis » (*Ibid.*, p. 74); en 865, « marchio in Andegavo » (*Ibid.*, p. 79).

Loire ne cessa point depuis lors[1]. Si Charles parvint à traiter avec Salomon au début du mois d'avril de l'année suivante[2], ni lui ni Robert le Fort ne furent capables de déloger les Normands de leur repaire, sans doute l'île sous Mont-Glonne qu'ils avaient déjà occupée plusieurs années auparavant[3]. Peut-être l'ambassade du khalife de Cordoue, Mohammed, qui arriva auprès de Charles en octobre 863, fut-elle provoquée par le désir d'une alliance contre les païens, ennemis communs des chrétiens et des musulmans[4]. Si tel fut en effet son but, elle n'eut, et ne pouvait avoir, aucun résultat.

1. Le diplôme synodal confirmant l'affectation de Leré aux chanoines de Saint-Martin, opérée par Charles le Chauve le 24 avril (voy. plus haut, p. 477, note 2), signale la flotte normande sur la Loire : « Contigit Herardum, venerabilem sanctae metropolis Turonorum episcopum, necessitudinis causas fratrum in monasterio beatissimi et pretiosissimi confessoris Christi Martini sancte viventium pandere; qualiter praedictus locus lamentabile devastationis insolitae malum a perfida gente Normannorum pertulerit et quomodo metu classici exercitus periculosa pessimi discursus damna perpessus fuerit. Manifestavit etiam sicut sacri dominici ovilis pastor et isdem pontifex solitam clementiae magnitudinem regiae dignitatis, qualiter concesserit piissimus rex Carolus eisdem fratribus quasdam villas nominatim in praecepto suae largitatis adnotatus; insuper et villam Liradum ad quam declinationis confugium facerent si eorum fraternitatem praedictus paganorum incursus pervaderet. Quin etiam nunc, sicut ipso narrante eorum archiepiscopo conperimus, simile persecutionis ex ejusdem gentis feritate detrimentum experiuntur, qui in praefato Ligeris flumine commorantur » (Labbe, *Concil.*, t. VIII, p. 1935; Hardouin, *Concil.*, t. V, p. 567). La date (« mense augusto, idus xx (*sic*) ipsius mensis », an 23 de Charles, indiction x) est altérée; néanmoins le mois, sinon le jour, est assuré : il s'agit d'août. Quant au lieu (Pitres), il peut s'expliquer en ce sens que le concile tenu à Soissons en août (cf. p. 479, note 2) n'est autre que le concile de Pitres prorogé.

Il ne résulte pas de cet acte que, dès août, les religieux de Saint-Martin fussent réfugiés à Leré, comme l'affirme Mabille (*Bibl. de l'École des chartes*, 1869, p. 177). Leur fuite doit plutôt se placer au début de 865 (voy. plus loin). A vrai dire, il s'est produit depuis 862, à plus d'une reprise, des fuites à Leré et aussi à Marsat (Puy-de-Dôme, cant. de Clermont-Ferrand), quand Leré même ne fut plus assez sûr. Cf. plus bas, p. 496, note 1.

2. *Ann. Bert.*, p. 61-62. Robert y perdit une partie de l'Anjou et l'abbaye de Saint-Aubin, cédées à Salomon. Il fut alors probablement dédommagé du côté de la Touraine par l'octroi de l'abbaye de Marmoutier. En effet, quand, en 865, le prince Louis reçut les « honneurs » de Robert, il reçut l'Anjou et Marmoutier (*Ann. Bert.*, p. 79). Quant à Hubert, dès la fin de 862 il avait regagné la Transjurane (voy. Poupardin, *op cit.*, p. 52).

3. Cf. l'article cité plus haut, p. 476, note 2.

4. *Ann. Bert.*, p. 66. Selon M. de Jaurgain (*la Vasconie*, t. I, p. 124, 128 et suiv.), l'ambassade du khalife avait pour but d'obtenir la coopération du roi

Robert semble être parvenu à protéger la Neustrie pendant deux ou trois ans, mais l'Aquitaine, plus que jamais, fut une proie pour les pirates. Il semblerait que les Normands de la Seine achetés par Robert se soient jetés sur ce pays.

Il faut dire que l'Aquitaine se débattait dans la plus complète anarchie. Depuis 859, Pepin battait l'estrade en aventurier plutôt qu'en prétendant. Charles, fils cadet de Charles le Chauve, auquel celui-ci avait confié ce royaume[1], se montrait, en dépit de son extrême jeunesse, de la plus complète indocilité à l'égard de son père. Au début de 862, à l'instigation d'Étienne, comte d'Auvergne, et d'Efroi, peut-être l'ancien comte de Toulouse[2], il avait, à peine âgé de quinze ans, donc tout juste majeur[3], épousé la veuve d'un certain comte Humbert[4]. Le roi, contre l'avis duquel s'était faite cette union, en fut outré. L'entrevue que Charles et la reine Ermentrude eurent avec leur plus jeune fils, à Meung-sur-Loire, en mai suivant, n'eut point de résultat. Le petit roi d'Aquitaine, soumis en apparence, retourna exaspéré[5] dans son royaume et ne tarda guère à entrer en hostilité déclarée contre son père. Les choses en vinrent au point qu'à l'automne de l'année suivante (863), Charles dut rassembler en Bourgogne une forte armée pour aller chercher son fils et le ramener de gré ou de force. D'Auxerre (2 décembre), le roi se porta sur Nevers, dans le dessein évident de franchir la Loire entre Cosne et Mesve[6] et d'aller chercher le jeune rebelle dans sa capitale, Bourges[7]. Charles le Chauve n'eut pas à dépasser Nevers. L'enfant vint en cette ville faire sa soumission et tous les

de France contre un turbulent personnage, Mouza, qui troublait le nord de l'Espagne.

1. En octobre 855. Voy. *Annales Bertiniani*, p. 45-46.

2. Voy. le *Moyen âge*, 1902, p. 436, note 1 [sur Étienne, cf. Depoin, *Origine des familles palatines*, 1908, p. 61].

3. Guilhiermoz, *Origine de la noblesse*, p. 418.

4. *Ann. Bert.*, p. 58.

5. *Ann. Bert.*, p. 58 : « Ipse cum uxore super Ligerim in loco qui Maidunus dicitur, datis per suos sacramentis, cum Karolo filio loquitur, et eo quasi subito sed voce submissa (*corr.* submisso) et animo contumaci erecto in Aquitaniam remeante, ipse ad Pistis suo placitum simul et synodum ante condixerat redit. »

6. C'est là en effet que la voie romaine franchissait la Loire pour gagner Bourges. C'est ce chemin que prennent aux IXe et Xe siècles les rois francs quand ils veulent pénétrer au cœur de l'Aquitaine.

7. Bourges était comme la capitale du royaume d'Aquitaine. Cf. le *Moyen âge*, 1902, p. 410-413.

grands d'Aquitaine qui l'avaient accompagné jurèrent de nouveau fidélité au père[1].

II.

Pendant ce temps, les Normands mettaient à profit les dissensions de famille des Carolingiens. Une nouvelle bande portée sur une flotte nombreuse[2] semble avoir envahi à l'automne de l'année 863 le bassin de la Garonne et de la Charente. Les barbares se répandirent dans la Gascogne et l'Aquitaine, dévastant tout sur leur passage. L'invasion se propagea dans une double direction[3]. Une partie des envahisseurs semble prendre pour base Saintes et la Charente, l'autre Bordeaux et la Garonne.

L'Angoumoisin fut, comme de juste, la première contrée sur laquelle les Normands de la Charente se jetèrent. Le comte Turpion, personnage vaillant et pieux, livra bataille aux barbares et succomba dans la lutte, le 4 octobre 863. Lui et le chef scandinave Maurus se seraient, dit-on, entre-tués. La

1. *Ann. Bert.*, p. 66. La paix se fit grâce à l'entremise de l'archevêque Hincmar, dont Charles l'Enfant avait sollicité les bons offices. Voy. lettre à Nicolas Ier dans Migne, *Patrol. lat.*, t. 126, col. 28. Cf. Dümmler, t. II, p. 102; Schrörs, *Hinkmar*, p. 530, n° 174.

C'est évidemment dans l'assemblée sous Nevers que le comte de Velay, Bernard Plantevelue, obtint du roi la permission de faire un échange de biens en Auvergne appartenant au monastère de Saint-Julien de Brioude, dont il était l'abbé laïque, avec l'abbaye auvergnate de Mozac : « Cum consensu et praeceptione gloriosissimi ac excellentissimi regis Karoli et Rodulfi episcopi (Bituricensis) », dit, en effet, la charte, qui est de janvier 864, étant datée « die sabbati in mense januario anno vigesimo quarto regnante gloriosissimo Carolo rege Francorum et *Aquitanorum* ». Voy. *Gallia christiana*, t. II, col. 471, et *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude*, éd. Doniol, n° 176, p. 187. Bernard, à cette date, était comte de Velay. Voy. Calmette et Patry dans les *Annales du Midi*, 1904, p. 305-310.

Il est probable qu'Étienne, comte d'Auvergne, parut également à cette assemblée. Cf. plus loin, p. 488.

2. Le témoignage de la *Translatio sanctae Faustae*, la direction même de l'invasion, qui part du bassin de la Charente, et non de celui de la Loire, puis gagne le Poitou, le Limousin et l'Auvergne, le nom du chef des païens, Maurus, inconnu jusqu'alors, montrent bien que nous avons affaire, non point aux Normands d'Espagne et de la Seine (qui avaient opéré leur jonction en Bretagne au printemps de 862), mais à une nouvelle bande, venue on ne sait d'où.

3. La justification de cette assertion est donnée plus bas, p. 484, note 2, et p. 491, note 4.

région fut dévastée et incendiée[1]. Le monastère de Saint-Cybar d'Angoulême fut sans doute alors détruit[2] et la cité même d'Angoulême ruinée de fond en comble[3].

Quelques semaines plus tard, Poitiers fut menacé. La cité, une des plus peuplées et peut-être la plus riche de l'Aqui-

1. *Annales Engolismenses :* « 863, IX. nonas oct. Turpio comes, miles fortissimus defensorque optimus, vir magnificus, amator clericorum, ecclesiarum aedificator, pauperumque recreator, cum Normannis congreditur et, occiso Mauro ab illo occiditur, et tota illa regio a Normannis capitur et succenditur. » — Le *Chron. Aquitanicum* dit plus brièvement : « 863. Turpio, Engolismensis comes, cum Nortmannis congreditur et occidens eorum regem, nomine Maurum, ab eo ipse occiditur » (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. II, p. 253, et t. XVI, p. 486); Adémar de Chabannes (éd. Chavanon, p. 136; éd. J. Lair, *loc. cit.*, t. II, p. 120). Celui-ci ajoute (*ibid.*, p. 122-123) qu'à la mort d'Émenon, successeur de Turpion, tué par Landri, comte de Saintonge (le 21 juin 866), Charles le Chauve envoya en Aquitaine son parent Bougrin, qu'il fit comte d'Angoumoisin et de Périgord. Bougrin combattit maintes fois les Normands et édifia contre eux les châteaux de Marsillac et de Matas (Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac). Sur ce personnage, à demi légendaire, voy. le *Moyen âge*, 1903, p. 251, n° 2, p. 280-282. — Il est intéressant d'ajouter que sa souscription (Egualismorum comiti Vulgrimo) se trouve dans un acte du 22 janvier 868, voy. *Cartulaire de l'église d'Angoulême*, publ. par l'abbé Nanglard, p. 38-39. Bougrin succéda donc à Émenon en 867; le témoignage d'Adémar se trouve ainsi confirmé, au moins partiellement.

2. Adémar de Chabannes (lib. III, cap. 19) raconte la destruction de ce monastère après le récit de l'élection de Charles le Chauve à l'empire (25 décembre 875), celui de la mort d'Élie l'Irlandais, évêque d'Angoulême (part. 869), avant celui de la mort de Turpion (4 octobre 863). Voy. éd. Chavanon, p. 136; Lair, *loc. cit.*, t. II, p. 120.

3. Les *Annales Engolismenses* rapportent que ce fut le 31 mai 868 qu'on se mit à réédifier la cité d'Angoulême : « 868... et in ipso anno pridie kal. junii Aequalisma civitas adgreditur reaedificari. » Cf. notes d'Adémar de Chabannes publiées dans *Mon. Germ.*, *Script.*, t. IV, p. 5, et Lair, t. II, p. 122. — La destruction d'Angoulême se place donc quelque temps auparavant, en 863 très probablement. On pourrait objecter que les Normands ont reparu sur la Charente à la fin de 865 sous le commandement de Siegfried (*Ann. Bert.*, p. 80), mais ils subirent alors un échec sérieux. Enfin, en faveur de 863, on peut faire observer qu'Adrevald, rapportant la destruction des villes d'Aquitaine, observe un ordre chronologique sensiblement exact. Il nous dit : « Testatur hoc Pictavis, fecundissima quondam urbs Aquitaniae, hoc Santonum, hoc Egolisma, hoc Petrocorium, hoc Lemovica, hoc certe Arvernus, terminus nunc usque barbarici gladii... » (*Histor. de Fr.*, t. VII, p. 360). Or, Poitiers fut menacé à la fin de 863, Clermont (Arvernus) fut pris au début de 864, Limoges un peu avant (cf. p. 485-486). La prise d'Angoulême est donc contemporaine. En ce qui touche la prise de Saintes, nous avons le témoignage de la *Translatio S. Faustae* (voy. plus loin p. 489, note 4). Pour celle de Périgueux en 863-864, cf. p. 485, note 2.

taine[1], se racheta, mais la grande abbaye de Saint-Hilaire, hors de l'enceinte, fut incendiée[2], ainsi probablement que celles de Saint-Cyprien et de Sainte-Croix (décembre 863)[3]. Charles était encore près de Nevers, dans les derniers jours de 863 et le début de 864, quand il apprit ces désolantes nouvelles. Il n'osa envoyer contre l'ennemi son fils Charles, beaucoup trop jeune, et dont la soumission lui inspirait si peu de confiance qu'il se décida à le ramener « en France »; mais, tandis que lui-même gagnait Compiègne, il fit partir des contingents formés d'Aquitains contre les incendiaires de Saint-Hilaire[4]. Commandés

1. Ermentier la qualifie de « populosa civitas » (éd. Poupardin, p. 43); Adrevald écrit (cf. note précéd.) : « Pictavis fecundissima quondam urbs Aquitaniae », et il fait ainsi allusion, semble-t-il, à la rançon de 863.

2. *Ann. Bert.*, p. 66 : « Inde Nivernum civitatem perrexit... interea tristi nuncio comperit quod Normanni Pictavis venerant et, sub redemptione civitate servata, ecclesiam sancti Hilarii magni confessoris incenderint. Natale autem Domini in eodem loco secus Nivernum civitatem, ubi filium suum receperat, celebravit. » Il résulte de ce texte que la nouvelle de l'incendie de Saint-Hilaire étant parvenue à Charles près de Nevers, un peu avant Noël, cet événement ne saurait être antérieur au mois de décembre, tout au plus à la fin de novembre. La destruction de l'abbaye semble le fait des Normands de la Charente, faisant une pointe vers le Nord, plutôt que des Normands de la Loire. Il est vrai que Liétaud, dans son traité de la Translation de Saint-Martin de Vertou, met la fuite des moines de ce monastère (situé un peu au sud de Nantes) à Saint-Philibert, sur le lac de Grandlieu, puis à Ension (Saint-Jouin de Marnes), en Poitou, en 864 (éd. Krusch, dans *Mon. Germ.*, *Script. rer. Merov.*, t. III, p. 567); ce qui fait croire à M. Levillain (dans le *Moyen âge*, 1904, p. 312-314) que cette translation avait été provoquée par l'incursion des pirates en Poitou à la fin de 863. Si cette opinion était justifiée, le point de départ de l'invasion serait la Loire. Mais L. Duchesne (*Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 1905, p. 105-114) vient de démontrer que Liétaud a commis une méprise grossière : les faits qu'il rapporte se placent en 843 et non en 864.
Le *Chronicon sancti Maxentii Pictav.*, reproduisant sans doute ici une annale ancienne, porte : « Anno nono post haec, id est 863, Pictavis a paganis vastata est et basilica sancti Hilarii igne cremata est » (Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 367).

3. Ce n'est qu'une probabilité, car, à dire vrai, la date exacte de destruction des abbayes poitevines et saintongeaises n'est pas connue. Un passage du *Chronicon sancti Maxentii Pictav.*, rédigé au milieu du XII[e] siècle, rapporte sous l'an 877, à propos de la mort de Charles le Chauve, que nombre de monastères périrent sous son règne, entre autres : Saint-Martin de Vertou, Saint-Martin de Tours, Notre-Dame de Luçon, Saint-Michel en l'Herm, Saint-Hilaire et Sainte-Croix de Poitiers, Saint-Benoît de Quinçay. Seul Saint-Savin (sur la Gartempe), avec le château qui le renferme, « construit sur l'ordre de Charlemagne », demeure intact (*Chroniques des églises d'Anjou*, p. 370-371). Quelle autorité accorder à ce texte?

4. *Ann. Bert.*, p. 66 : « 864. Karolus Aquitanios hostiliter contra Norman-

vraisemblablement par le fidèle comte de Poitou, Rannoux, abbé laïque de Saint-Hilaire[1], les Aquitains n'eurent évidemment aucun succès, car les envahisseurs poursuivirent audacieusement leur marche en avant.

Après Angoulême, Périgueux[2], peut-être Limoges et l'abbaye

nos qui ecclesiam sancti Hilarii incenderunt, disposito exercitu ire praecipiens, filium et aequivocum suum Karolum secum ducens, Compendium rediit, missos suos ad recipiendos civitates et castella in Gothiam misit. »

1. Sur ce personnage, vassal fidèle du Carolingien, voy. Alfred Richard, *Histoire du Poitou*, t. I, p. 24-25. Je ne sais pourquoi celui-ci écrit : « lors de la prise de Poitiers, Rannoux ne se trouvait pas dans cette ville ». Noter que le diplôme de Charles du 9 mai 862, rendu à la requête du comte Rannoux, agissant au nom de l'abbaye de Saint-Hilaire (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 576, n° CCXXIV), est un faux ancien, comme on peut s'en assurer en consultant le prétendu original. Cf. fac-similé de l'École des chartes, nouveau fonds, n° 214. Mais on sait, par d'autres témoignages, que Rannoux était abbé laïque de Saint-Hilaire. Sa campagne, hypothétique, en Aquitaine fut de courte durée, car il était présent à l'assemblée de Pitres de juin 864 (*Ann. Bert.*, p. 72-73); mais il rendit à son seigneur un signalé service en s'emparant, par trahison, de la personne de Pepin (cf. plus loin, p. 492-493) et en l'amenant à cette assemblée de Pitres.

2. Sur la destruction de Périgueux, nous n'avons d'autre témoignage qu'Adrevald. L'ordre chronologique qu'il adopte oblige, semble-t-il, à admettre qu'il s'agit ici de la prise de cette ville vers 863 et non de celle de 849 (*Annales Bertiniani*, p. 37) (cf. plus haut, p. 483, note 3). Une seconde prise de Périgueux en 863-864 est très admissible : cette ville étant reliée par une voie romaine d'un côté à Angoulême et à Saintes, de l'autre à Limoges, était si facilement accessible aux Normands installés à Saintes, qu'il est presque impossible qu'elle n'ait point été de nouveau visitée par eux. Une lettre dimissoire en faveur d'un prêtre contraint de quitter son diocèse nous a été conservée dans une formule : « ... Pro persecutione Nortmannorum que nobis intolerabilis inminet. » L'éditeur, Zeumer (*Formulae*, p. 566, n° 24), propose la date de 863 et pour origine le diocèse de Périgueux, mais sans donner aucune raison à l'appui de son opinion.

La date de destruction du monastère de Paunat, en Périgord, est incertaine. On la rapporte généralement à l'invasion de 849. Ch. de Lasteyrie (*l'Abbaye de Saint-Martial*, p. 388) propose 887. Cette dernière date est très certainement inadmissible : voy. R. Poupardin et A. Thomas, *Fragments de cartulaire du monastère de Paunat*, p. 8, note 3 (extr. des *Annales du Midi*, 1906). La seule chose assurée est que la destruction de Paunat est antérieure à la fondation de l'abbaye de Vabres en Rouergue, laquelle est de novembre 862 ou plutôt 861 (voy. F. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 100). En effet, c'est en faveur de l'abbé de Paunat, Adalgisus, et de ses moines errants, toujours sous le coup d'une incursion des païens, que le marquis de Toulousain, Raimond, fit cette fondation : « Adalgasius... videns quod nullo modo illorum (paganorum) saevientium propter praesentem necem foret (*sic*) posse, coepit lustrare seu bonus pastor regiones omnes si forte inveniret ubi ab ore saevientium suas pauperculas servare quivisset oviculas. » Ce passage impliquerait la présence des

voisine de Solignac furent la proie des envahisseurs[1]. Seul le haut Limousin, le Tornès (Turenne), offrit dans ses montagnes un refuge aux populations[2].

Normands non loin du Périgord vers 860, puisque, à Paunat, on était toujours sous le coup de leurs attaques. Nous savons cependant que les pirates ne revinrent sur la Loire qu'en 862, sur la Charente et la Gironde qu'en 863-864. Mais il ne faut pas prendre cette phrase au pied de la lettre : l'auteur a simplement cherché à excuser l'abandon de Paunat par ses religieux (Agius, *Hist. Vabrensis monasterii*, dans *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, Pr., p. 323, n° 159).

1. La prise de Limoges est mentionnée par Adrevald avec celle d'autres localités détruites vers 863-864 (cf. plus haut, p. 483, note 3). Le passage des Normands en cette ville est formellement attesté par le chap. VI du livre III des *Miracula sancti Martialis* (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. XV, p. 282), mais il semble bien que cette invasion soit de 852 ou 853. En tout cas, elle est postérieure au 29 décembre 851, car un diplôme de cette date en faveur du monastère de Solignac, qui, voisin de Limoges, partagea sa bonne et sa mauvaise fortune, ne fait aucune allusion aux ravages des païens (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 519, n° 157), alors qu'un acte du 14 janvier 865 nous apprend que cette abbaye a été jadis (? *quondam*) brûlée par eux : « Bernardus abbas ex monasterio Solempniacus quod vocatur... innotuit quod, praepedientibus facinorum nostrorum meritis, idem monasterium quondam fuerit paganorum igne crematum cum omnibus quas visi fuerunt habuisse praeceptorum regum sive harum cartarum auctoritatibus per quas res et aliquod donum ad eandem ecclesiam tradita fuerant » (*Ibid.*, t. VIII, p. 596, n° CXCIII; cf. un diplôme synodal du mois d'août 866 cité dans le *Moyen âge*, 1902, p. 417). La *Translatio reliquiarum sanctae Faustae* prouve qu'en 864 les moines de Solignac fuyant (de nouveau?) devant les Normands étaient réfugiés dans le pagus de Turenne, dans le haut Limousin, près du château d'Arnac (le Puy-d'Arnac, dans la Corrèze, entre Turenne et Beaulieu-en-Limousin) : « Erat autem in eodem loco (i. e. castrum Asnacense) haud valde procul cella sita ubi monachi (Solemniacenses) commanebant et ipsi in praefato monasterio monachi, propter praedictam paganorum saevitiam (anno 864) ad delitescendum ierant sub praepositorum suorum inibi regimine degentes, atque monasticam disciplinam diligenter observantes; cum quibus etiam cohabitare solitus erat ille frater de quo superius sermo habitus est » (*Histor. de Fr.*, t. VII, p. 345). C'est là qu'un religieux de Solignac, appelé en Gascogne par le duc Arnaud, fils du comte Emmon de Périgord, très dévot à Saint-Pierre de Solignac, déposa en 864 le corps de sainte Fauste qu'il ramenait de Vic-Fézensac (*Ibid.*). Les mots « cum quibus etiam cohabitare solitus erat, etc. », pourraient faire croire qu'en 864, les moines de Solignac étaient au Puy-d'Arnac depuis un certain temps (plusieurs années?). Mais, plus haut, au § 3, l'auteur met l'incendie de Solignac en 864 : « Erat autem tunc in pago Lemovicino a praefatis paganis (ceux de 864), incensum monasterium, quod Sollemniacum more antiquo vocant. »

2. Outre le texte de la *Translatio sanctae Faustae* cité à la note précédente, on possède sur la fuite à Turenne des habitants de Limoges un passage d'un sermon

Enfin, vers janvier ou février, les Normands arrivaient au

d'Adémar de Chabannes fondé sur quelque récit d'une ancienne translation des reliques de saint Martial : « Gentilitas ab Aquilone Aquitaniam paulatim irrupit, adeoque increvit et viribus numeroque invaluit ut illam prope modum desertam reddere videretur provintiam. Quocirca factum est ut pia plebs christiana Lemovicensis timore repleretur de amissione corporis patroni fortasse futura, si ipsa fugiens tantum thesaurum nefandae genti patere desereret; ideoque cum tanto thesauro saepius tutiora montana expetiit, castella firmissima eligens usque ad ipsum qui locus Torenna per omnia inexpugnabilis tunc videretur » (voy. L. Delisle, *Notice sur les mss. originaux d'Adémar de Chabannes*, dans *Notice et extraits des mss.*, t. XXXV, 1re partie, p. 287). — Le sermon est édité en entier dans le *Catalogus codicum hagiographicorum lat. Bibl. Paris*, t. III, p. 532-535, d'après un ms. du XIVe siècle (et non d'après l'original, ms. lat. 2469, fol. 69; les Bollandistes ne se sont, d'ailleurs, pas aperçus que ce texte était d'Adémar). Adémar ne fournit aucune date : il se borne à dire que l'irruption des païens eut lieu après une première translation opérée en 830 et longtemps après la mort de Louis le Pieux, « gloriosissimo Augusto Ludovico... post multum temporis defuncto ». Le mot *saepius* indique, au surplus, que ce fut à plus d'une reprise que les habitants du bas Limousin cherchèrent un refuge dans les montagnes du Tornès. Rien de plus admissible, et un passage du livre I, chap. XXXIX, de la *Vie de saint Géraud d'Aurillac* nous montre qu'à la fin du siècle il en était encore ainsi. L'auteur, saint Odon, qui écrivit vers 924 (voy. Poncelet dans *Analecta Bollandiana*, t. XIV, p. 89-107), racontant la mort presque subite à Turenne du frère d'Adémar de Poitiers, le comte Alleaume, ennemi de saint Géraud, invoque le témoignage du moine limousin Maubert, qui gardait pour lors le trésor de saint Martial déposé à Turenne par crainte des païens : « Testatur hoc praesens Madalbertus, ille videlicet monachus qui apud Lemovicas verbum Dei solet populo praedicare. Thesaurum quippe sancti Martialis Torennae custodiebat, qui pridem ob metum paganae gentis illic fuerat deportatus » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXIII, col. 666). La date de mort d'Alleaume est inconnue. Elle eut lieu naturellement avant celle de saint Géraud, qui est de 909. Et pour que le témoignage de Maubert puisse être invoqué vers 924, le fait dont il s'agit, non moins que l'invasion des païens, doit se placer dans les dernières années du IXe ou le début du Xe siècle.

C'est sans aucune raison sérieuse que M. Ch. de Lasteyrie (*l'Abbaye Saint-Martial*, p. 57) a voulu placer cette fuite à Turenne en 888, sous prétexte qu'alors le Limousin aurait été envahi par les Normands. Le passage d'Adémar de Chabannes, invoqué à l'appui (l. III, c. XX), nous montre, après l'élection d'Eudes, duc d'Aquitaine (*sic*), au trône de France, le roi de Bourgogne (*sic*) Raoul accourant avec son armée en Limousin et anéantissant les païens au lieu dit « Ad Destricios » : ce tissu d'extravagances ne saurait être pris au sérieux, du moins, à cette date. La bataille d'Estresses, à trois kilomètres de Beaulieu en Limousin, a dû avoir lieu en 930.

Il n'y a pas lieu non plus de mettre (*op. cit.*, p. 49) en 845 la première invasion du Limousin et la fuite de la population dans les montagnes. Il est bien vrai que, à propos d'un événement de cette année, Adémar (l. III, c. XVII) énu-

cœur même de l'Aquitaine, en Auvergne[1]. Le comte du pagus, Étienne, le même que nous avons vu exciter Charles l'Enfant à la désobéissance[2], tenta de défendre le chef-lieu, Clermont, mais il fut tué, ainsi qu'un petit nombre de ses compagnons.

mère, en la faisant précéder des mots « his temporibus », une série de cités, — dont Limoges, — dévastées par les Normands; mais c'est un procédé d'exposition et non une chronologie précise. Et si, d'autre part, dans le sermon cité plus haut, le même Adémar fait suivre le récit de la fuite à Turenne d'un miracle arrivé en 848 ou peu auparavant, il n'y a rien à tirer de là. Voici en effet ce qu'il rapporte (*lectio V*) : les « citoyens » de Limoges, sous le coup d'une incursion normande, ayant voulu, selon leur habitude, à une certaine époque (quodam tempore, solito more), gagner des lieux plus sûrs avec leur saint patron, celui-ci, irrité, ne consentit point à ce que son corps allât plus loin que l'abbaye de Solignac (à 11 kilomètres au sud de Limoges) et s'obstina deux ans à y demeurer en dépit de tous les efforts. Il ne consentit à réintégrer Limoges que lorsqu'une assemblée de tous les évêques d'Aquitaine eût été réunie et un jeûne de trois jours ordonné, enfin que ses serviteurs « et vitam et mores mutarent et habitum » (ms. lat. 2469, fol. 69 v°, et *Catal. cod. hagiogr. lat. Paris*, t. III, p. 534). Ces derniers mots font allusion à la transformation des chanoines de Saint-Martial en moines, événement qui est certainement de 848 (voy. J. Lair, *op. cit.*, t. II, p. 114-115). Il en résulterait donc que la fuite à Turenne précédemment racontée serait antérieure à 848. Mais qui ne voit que cette *lectio V* est de l'invention d'Adémar : craignant que ses auditeurs n'eussent des velléités de faire voyager les reliques de saint Martial, il a forgé un miracle pour les effrayer et leur démontrer que, même lorsqu'un péril menace, les saints n'aiment pas à être dérangés. Donc rien à tirer de là.

On prétend que, vers 864, le monastère de Saint-Augustin de Limoges fut détruit par les païens (Mabillon, *Annales Bened.*, t. III, p. 421). Mais la charte de l'évêque Turpin de 934 parle seulement de l'intention du prélat de transformer en monastère l'église de Saint-Augustin, sans faire allusion à une destruction opérée par les païens. Voy. le texte dans Deloche, *Mém. Acad. Inscriptions*, t. XXXVI, 2e partie, p. 68, note 4. Notre-Dame-du-Port, détruite par les Normands, aurait été reconstruite peu après par l'évêque Sigon (mort avant 875), selon la *Gallia christiana*, t. II, p. 251.

1. La voie romaine unissant Limoges à Clermont facilitait beaucoup la marche des envahisseurs.

2. Voy. plus haut, p. 481. On ne saisit nullement pourquoi M. Levillain (*la Translation de s. Austremoine*, dans le *Moyen âge*, année 1904, p. 311) veut que le comte Étienne ait passé subitement au parti de Pepin d'Aquitaine. Étienne s'est soumis à Charles près de Nevers, comme les autres grands du centre de l'Aquitaine, et a couru ensuite défendre Clermont contre les païens. Il est vrai que pour M. Levillain (p. 315, en note), c'est seulement après la prise de Clermont que Pepin s'est acquis le concours des Normands. On verra dans un instant ce qu'il faut penser de tout ce système que L. Duchesne (*Analecta Bollandiana*, t. XXIV, p. 108 et 111) traite de « petit roman ».

Clermont fut pris et les barbares regagnèrent leur station navale sur la Charente[1], sans plus rencontrer d'adversaires[2].

Au même moment, les Normands de la Gironde, qui bataillaient sans succès marqué[3] contre le vaillant duc de Gascogne Arnaud[4], trouvaient un auxiliaire inattendu en la per-

1. C'est en effet sur la Charente que nous les retrouverons, commandés par Siegfried, à l'automne de 865. Voy. plus loin, p. 498.

2. *Annales Bertiniani*, p. 67 : « 864. Nortmanni Arvernum civitatem petunt, ubi Stephanum, Hugonis filium, cum paucis suorum interfectum, impune ad suas naves redeunt. » — *Annales Masciacenses :* « 865. Stephanus a Marcomanis occiditur et Arvernis incenditur » (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. III, p. 169). Les mentions de ces Annales sont en avance d'une année, en sorte qu'il faut lire « 864 ». L'abbaye de Saint-Allyre, près Clermont, dut alors être livrée aux flammes. Des vers recueillis par Savaron « ex veteri ms. (?) » disent que l'évêque Sigon (mort avant 876) rendit sa splendeur à l'abbaye brûlée par les Normands (voy. *Acta Sanct. Bolland.*, février, t. II, p. 429); une notice, publiée par Christophe Justel (*Hist. généal. de la maison d'Auvergne*, Pr., p. 18), « ex veteri tabula monasterii », fait honneur de la réédification du monastère à l'évêque Arnaud (912?-936?; cf. *Gallia christiana*, t. II, p. 254). Adrevald, *Mirac. S. Benedicti*, c. 33 : « Arvernus terminus nunc usque barbarici gladii » (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. XV, p. 495).

3. Comme on le verra bientôt (p. 491), les Normands ont remonté la vallée de la Garonne jusqu'à Toulouse vers février-mars, mais ils n'ont pas pénétré au cœur de la Gascogne, puisqu'un moine de Solignac peut se rendre en Fézensac chercher des reliques (voy. p. 486, note 1). Le duc Arnaud voulait par piété se faire moine à Solignac, mais il fut surpris par une mort inopinée à une date que la *Translatio sanctae Faustae* ne donne malheureusement pas.

4. *Historia translationis reliquiarum sanctae Faustae... e Vasconia in cellam Asnensem :* « § 1 : Tempore quo post domini nostri Jesu Christi incarnationem DCCCLXIIII annus impletus est, obtinente regnum Francorum Carolo rege, filio Ludovici magni imperatoris, grassata est ingens persecutio in ecclesia Christi in regionibus Aquitaniae seu Gasconiae. Siquidem paganorum barbaries, quos usitato sermone Danos seu Normannos appellant, a suis sedibus cum innumerabili exeuntes navali gestamine, ad Santonicam sive Burdegalensem urbes sunt advecti. Indeque passim in praefatis discurrentes provinciis, urbes depopulando, monasteria, ecclesias necnon et cunctas hominum aedes igne cremantes, non parvas hominum strages occidendo dederunt. — § 2 : Eo vero tempore apud Gascones, quibus montes Pyrenaei vicini sunt, ducatus apicem Arnaldus, vir illuster, obtinebat. Hic etenim filius cujusdam comitis Petragoricensis, vocabulo Imonis, fuerat, et avunculo suo Sanctioni, qui ejusdem gentis dux fuerat, in principatum successerat. Denique idem Arnaldus saepius cum praefatis barbaris ad defensionem Sanctae Ecclesiae praeliando certaverat et multos ex terra illa atque spurcissima natione interficiens, maximum ad ultimum sui nobilissimi exercitus partem amiserat. — § 3 : Erat autem tunc in pago Lemovicino a praefatis paganis incensum monasterium,

sonne d'un Carolingien, Pepin II. Le jeune prince, on l'a dit, parcourait depuis plusieurs années l'Aquitaine en aventurier. Devons-nous croire qu'il apostasia comme le prétend Hincmar[1]? Ce témoignage d'un ennemi est suspect. Il est sûr, comme nous allons le voir, qu'il prit à sa solde des Normands *païens*, et il est très vraisemblable que cette mesure a été travestie[2]. Pepin s'imagina que l'absence de Charles le Jeune et de son père, que

quod Sollemniacum more antiquo vocant, ubi memoratus Arnaldus maxima caritatis devotione erat adstrictus, etc. » — Ce texte intéressant ne nous est plus connu que par une copie d'André Duchesne faite sur un manuscrit de l'église de Limoges (ex ms. codice ecclesie Lemovicensis), lequel paraît perdu aujourd'hui. Duchesne lui-même n'en a imprimé qu'un extrait, sous le titre de *Fragmentum Lemovic.*, dans ses *Scriptores* (t. II, p. 400), extrait reproduit par Marca (*Hist. Bearn.*, l. III, c. II); mais il communiqua sa copie à Henschen qui, en 1643, l'inséra entière au t. I de janvier (p. 1090-92) des *Acta Sanctorum*. Labbe, en 1657 (*Bibl. nova.*, t. II, p. 525-527), s'est borné, quoi qu'il semble dire (cf. le Syllabus en tête du t. II), à copier l'édition des *Acta Sanctorum* des Bollandistes; Mabillon, à son tour, a reproduit Labbe (voy. *Acta Sanctorum Ord. S. Bened.*, sacc. IV, II, p. 73), enfin dom Bouquet a transcrit Mabillon (voy. *Histor. de Fr.*, t. VII, p. 344). — Une autre copie de la main de Duchesne existe encore aujourd'hui à la Bibl. nat. dans la collection de ce nom (t. LXXXIV, fol. 298), sans indication de source. Elle ne fournit pas de variante digne d'être signalée. Un extrait de la main d'Oihénart se trouve enfin dans la même collection (t. CV, fol. 185), « ex codice ms. Andreae Duchesne ».

L'auteur de la *Translatio* a ramassé sous la seule année 864 des événements qui se sont déroulés depuis l'automne de 863 pour le moins.

1. *Ann. Bert.*, p. 67 : « Pippinus, Pippini filius, ex monacho laicus et apostata factus, se Normannis conjungit et ritum eorum servat. » Du traité du même Hincmar, *De poenitentia Pippini regis* (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXV, col. 1120), il ne ressort pas que Pepin ait « abjuré le christianisme et se soit mis au service d'Odin et de Thor » (Dümmler, t. II, p. 104). Hincmar invoque bien une décrétale du pape Léon qui défend d'admettre à la communion les chrétiens qui auront *adoré des idoles* ou commis des homicides et fornications, à moins qu'ils ne se soient lavés par la pénitence publique, et il conseille au synode de Poitiers de ne réconcilier Pepin que s'il se confesse publiquement. Mais, nulle part, l'archevêque de Reims ne précise les torts de Pepin : il se borne à répéter que, en se joignant aux païens, il a occasionné de grands maux aux chrétiens. Il faut entendre par là, naturellement, que les auxiliaires normands du roi d'Aquitaine ont commis des pillages et des meurtres : la décrétale du pape Léon pouvait en ce cas être invoquée, car elle vise les homicides non moins que les apostats. Le perfide archevêque de Reims laissait planer une équivoque, mais sans oser aller jusqu'à l'accusation brutale d'apostasie. Dans ses *Annales*, document demi-privé, il ne se gêne plus et ne garde aucun ménagement.

2. Tel est également le sentiment de M. Levillain, *loc. cit.*, p. 315 (en note).

la ruine même de l'Aquitaine lui permettraient de reconquérir la couronne. Il voulut mettre à profit les dissensions qui, depuis la révolte du marquis de Gothie, Humfroi, déchiraient la Gothie et le Toulousain[1], pour reconquérir la grande ville de l'Aquitaine méridionale, Toulouse, que Charles lui avait ravie en 849[2].

Pepin, avec son armée païenne, remonta la Garonne et vint mettre le siège devant la ville en dévastant tout sur son passage. Les habitants du Tolzan (le pagus de Toulouse) et les Albigeois eux-mêmes, redoutant les coups de main imprévus des Normands, s'enfuirent épouvantés. Le Rouergue fut mis à sac, Rodez assiégé[3]. Néanmoins, Pepin et ses auxiliaires subirent un échec complet. Les missi de Charles avaient recouvré Toulouse sur Humfroi, qui errait dans la Gothie et n'allait pas tarder à se réfugier en Italie. Ils défendirent la cité et, après quelques jours de siège, Pepin dut battre en retraite, se contentant pour tout profit du pillage du Tolzan[4] (vers mars 864)[5].

1. Cf. plus bas, note 5. M. Levillain (*loc. cit.*, p. 315, en note) émet l'hypothèse que Humfroi était partisan de Pepin II, vu la « concordance des dates »; nous n'en savons rien en réalité.

2. *Chronicon Fontanellense*, dans *Histor. de Fr.*, t. VII, p. 42.

3. *Vita sancti Amantii :* « Rursus cum adversus Ruthenenses Marcomanni truces ingruerent omnemque late provinciam belli nube texissent, atroci enim corona cinxerant civitatem, horrebant murorum interjecto discrimine strictis mucronibus. Addebat etiam fiduciam hostibus multitudo ingens, natura ferox, quorum fugam sternebat passim dira lues immixti ense, fama obscoena, etc. » (Labbe, t. II, p. 474, reproduit dans *Mon. Germ.*, *Auctores antiquissimi*, t. IV, 2, p. 63). Ce texte, qui ne renferme aucune donnée chronologique, ne peut être rapporté, semble-t-il, qu'à l'année 864.

4. Aimoin, *Translatio sancti Vincentii martyris ex Hispania in Castrense Galliae monasterium*, l. II, cap. XII : « Nortmanni quorum livido metu sancti levitae et martyris corpus recesserat, tunc temporis ex Garonnae fluvio a Pipino conducti mercimoniis, pariter cum eo ad obsidendam Tolosam adventaverant. Hoc itaque contendentes agonizabant qualiter urbem caperent; terram autem praedae ignisque plaga vastarent atque incolas exitiabilis ferri mucrone sanguinis sitibundi perimerent. Unde non solum Tolosani sed revera Albienses omnes, ne forte more solito illis supervenientibus insperate praeoccuparentur, gravi perculsi formidine, huc atque illuc exterriti, mortis periculum evadere concertantes diffugiunt... Denique Nortmanni post aliquos dies in vanum exactos, simul cum conductore, inani obsidione fatigati, recedunt; non ut conati fuerant, excepta in circuitu facta praeda, Dei miseratione sanctique levitae et martyris rogatione repulsi, se prevaluisse stomacho laesi dolentes. Monasterio vero fratres mox ad se fama securitatis perlata, obviantibus sibi fidelibus sanctum revehunt corpus, dignisque eo in loco ubi prius fuerat officiis

Quelques semaines après, comme il avait gagné le nord-ouest

venerandum reponunt » (André Duchesne, *Script.*, t. III, p. 418, et *Histor. de Fr.*, t. VII, p. 352-353); dans la version publiée par Mabillon (*Acta*, saec. IV, part. I, p. 645), ce chapitre est très fortement abrégé.

Le chapitre XVIII nous montre auprès de Castres (Tarn) le comte d'Alby, Hermengaud, entouré de troupes de chevaliers qui se répandent dans les prés de l'abbaye pour faire paître leurs chevaux. On doit supposer que c'était là le contingent du pagus d'Albigeois réuni sous la direction du comte pour faire tête aux Normands. Mais Castres est à l'extrémité sud-orientale de ce pagus et on s'attendrait à voir le comte et ses guerriers à l'autre bout. N'y a-t-il pas contradiction? Non, car nous venons de voir (chap. XII) que les gens du Tolzan et de l'Albigeois, terrifiés, se sont enfuis devant les Normands assiégeant Toulouse. Cette ville est à soixante-dix kilomètres à l'ouest de Castres. La direction (ouest-est) prise par les fuyards, le fait que les Normands loués par Pepin étaient des Normands de la Garonne, tout concorde à montrer que cette invasion vient du nord-ouest. On doit donc repousser l'identification des assiégeants de Toulouse avec les Normands qui ont pris Clermont, identification proposée par M. Levillain (*art. cit.*, *Moyen âge*, 1904, p. 342, note 3) et voir en eux les Danois que la *Translatio sanctae Faustae* nous montre à Bordeaux en 864 (cf. p. 491, note 4).

5. [*Page précédente.*] La date du siège de Toulouse n'est fournie par aucun texte. Il est à coup sûr postérieur au début de 863, époque à laquelle le rebelle Humfroi enleva Toulouse au comte Raimond (*Ann. Bert.*, p. 62; cf. F. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 100), antérieur à mai 864, date de la prise de Pepin (voy. note suivante). On peut préciser davantage. Hincmar, qui ne parle pas du siège de Toulouse, nous apprend (*Ann. Bert.*, p. 72) que les missi de Charles envoyés par lui en Gothie en janvier 864 « pour recouvrer cités et châteaux » (au pouvoir du rebelle Humfroi) étaient de retour, ayant assez mal rempli leur mission (parumque quibus missi fuerant utilitatis agentes), à une date qui, vu la place de la narration, est antérieure à l'assemblée de Pitres (1er juin), et postérieure : 1° au séjour à Rome de l'empereur Louis, qui y célébra la fête de Pâques (4 avril), séjour qui n'a pu être connu à Reims au plus tôt qu'à la fin d'avril; 2° au récit du voyage de Rothadus en Italie, en avril-mai (cf. Schrörs, *Hinkmar*, p. 257). Le retour des missi se place donc en mai. Si leur voyage n'avait pas eu tous les résultats qu'en espérait Charles, il n'était nullement infructueux, car Hincmar ajoute aussitôt qu'Humfroi, abandonnant le Toulousain (tel est ici le sens de *Tolosa* = Tolzan) et la Gothie, s'enfuit par la Provence en Italie et que Charles envoya d'autres missi en Toulousain et en Gothie pour recouvrer cités et châteaux : *Et Huntfrido, dimissa Tholosa ac Gotia per Provinciam in partes Italiae transeunte, iterum alios missos ad recipiendas civitates et castella Karolus ad Tholosam et in Gotiam mittit* (*Ann. Bert.*, p. 72). Les missi envoyés en janvier dans le Midi et de retour en mai ont très probablement réussi à recouvrer Toulouse et à la défendre contre Pepin et les Normands. Nous placerions donc entre ces deux dates le siège de cette cité : en défalquant un mois pour l'aller, un autre pour le retour des missi, nous pensons qu'on doit même resserrer la date entre février et avril 864. Une autre remarque vient à l'appui de cette conjecture. Hincmar, avons-nous dit, ne parle pas du siège de Toulouse. Mais il mentionne

de l'Aquitaine, il fut attiré dans un piège par le comte de Poitou, Rannoux, tout dévoué à Charles le Chauve, fait prisonnier et amené en présence de l'assemblée de Pitres[1]. Condamné à mort comme « traître et apostat », il fut envoyé à Senlis et là tenu en étroite prison[2]. Et depuis lors, on n'entend plus parler de lui.

l'« apostasie » de Pepin. Cette apostasie, nous l'avons dit (p. 490, note 1), consistait en réalité à prendre à sa solde des Normands païens pour aller assiéger Toulouse. La date de l'apostasie nous donne, avec quelques semaines d'avance, celle du siège. Hincmar en parle au début de 864, après avoir raconté le retour de Charles à Compiègne (janvier), l'envoi des missi en Gothie (*ibid.*), le sac de Clermont (vers février?), avant le récit de la chasse dans la forêt de Cuise (Compiègne), où Charles le Jeune fut blessé par Aubouin. Or, Charles le Chauve, qui gardait son fils auprès de lui pour le surveiller, ne quitta pas Compiègne pendant les trois premiers mois de l'année. On l'y voit le 29 janvier (Tardif, n° 191), le 2 février, le 15 mars (Giry, dans *Études... Monod*, p. 125, n° 6). Mais le 23 avril, il s'est déplacé et se trouve à Saint-Denis (Tardif, n° 193). L'accident de Charles le Jeune ne saurait donc être postérieur au milieu d'avril environ, peut-être même au début, si l'on remarque que Charles le Chauve aimait à célébrer à Saint-Denis une des grandes fêtes de l'année et que Pâques tomba cette année le 2 avril. L'« apostasie » de Pepin, postérieure à janvier, est donc antérieure à avril et, par suite, le siège de Toulouse peut se placer en février-mars.

Les données que fournit Aimoin et sur lesquelles s'est appuyé M. Levillain (*art. cit.*, *Moyen âge*, 1904, p. 314, note 3) sont moins précises. Aimoin raconte (l. I, c. I) que la vision du moine Hildebertus, au sujet des reliques de saint Vincent, eut lieu en 855. Son voyage, celui d'Audaldus en Espagne suivent aussitôt. Audaldus voit l'évêque de Saragosse lui enlever le corps du saint qu'il ramenait de Valence. De retour à Conques, il est traité de menteur et chassé. Il se réfugie au monastère de Castres huit ans et demi (*annis octo et semis evolutis*) après ces événements. Le comte de Cerdagne, Salomon, informé de l'aventure, se rend à Cordoue et obtient du khalife (*rex major*) un ordre signifiant à l'évêque de Saragosse de livrer le corps que Salomon feint être celui d'un sien parent (l. I, c. VIII). L'arrivée des reliques à Castres provoque un tel enthousiasme que les moines décident de bâtir une nouvelle église. C'est sur ces entrefaites que survient l'invasion des Normands et le siège de Toulouse. Si à 855 nous ajoutons huit ans et demi, qui doivent être augmentés des quelques mois des voyages d'Hildebertus, d'Audaldus, de Salomon, etc., nous atteignons 864, même 865. On le voit, on n'arrive ainsi qu'à un résultat approximatif.

1. En effet, 1° Rannoux était comte de Poitou; 2° le « complice » de Pepin, Efroi, fut capturé quelques jours après lui et présenté de même au plaid de Pitres par Robert le Fort. Pepin et Efroi étaient donc en mai dans le nord-ouest de l'Aquitaine, et non loin de l'Anjou que gouvernait Robert.

2. *Ann. Bert.*, p. 72 : « Pippinus apostata a Nortmannorum collegio ab Aquitanis ingenio capitur et in eodem placito praesentatur, et primum a regni primoribus ut patriae et christianitatis proditor, et demum generaliter ab

Sa disparition supprima en Aquitaine un élément de désordre, mais n'influa nullement sur les ravages des païens : ceux-ci, en effet, lui avaient plus servi qu'il ne leur avait été utile.

III.

L'Aquitaine épuisée[1] n'offrait plus qu'une proie médiocre aux pirates. L'invasion prend une autre direction et se reporte sur la Loire. A la fin de 864, Robert attaque deux bandes de Normands de la Loire; il détruit l'une, mais l'autre, — la plus forte, — le surprenant par derrière, le contraint à battre en retraite. Le comte d'Anjou fut blessé dans l'action, mais se rétablit bientôt. Il n'avait, dit-on, perdu que peu de monde[2]. Néanmoins, il est certain que cet échec abattit les Francs et redoubla l'ardeur des Normands, car, dans les premiers mois[3] de l'année suivante (865), une flotte de quarante voiles, comman-

omnibus ad mortem dijudicatur et in Silvanectis artissima custodia religatur; » — *Francorum regum historia :* « Qui (Pippinus) postea inde per fugam elapsus, Aquitaniam regressus, multo tempore fugiendo ibi latuit iterumque a Ramnulfo praefecto perfide deceptus, compraehensus est et ad Karolum adductus, Silvanectum perpetuo est exilio detrusus » (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. II, p. 324; copié par la Continuation d'Adon, *Ibid.*). — Réginon, éd. Kurze, p. 76 : « Sed iterum captus in Silvanectis castro munitissimo custodiae mancipatur. » — Le traité d'Hincmar, *De poenitentia Pippini regis*, écrit en juin 864, au moment du concile de Pitres (cf. Schrörs, p. 236), nous apprend que l'ancien roi d'Aquitaine se trouvait à ce moment frappé de paralysie (*op. cit.*, t. II, p. 830). Il dut succomber peu après son incarcération.

1. Selon André de Bergame : « Unde usque hodie sic dissipata est nobilitas Aquitanorum, quae etiam Nortemanni eorum possederunt terrae, nec est eorum fortia qui resistat [sed etiam tributa reddunt] », dans *Scriptores rerum Langob.*, éd. Waitz, p. 226. La dernière phrase est raturée dans un manuscrit.

2. *Ann. Bert.*, 864, *in fine*, p. 74 : « Rodbertus, comes Andegavensis, adgrediens duos cuneos de Nortmannis qui in Ligeri fluvio residebant, unum quidem, exceptis paucis evadentibus, interfecit, et altero majore retro superveniente, vulneratur. Unde, paucis suorum amissis, sibi secessu consuluit et post paucos dies convaluit. »

3. L'incursion est antérieure à Pâques (22 avril) et contemporaine (interea) de l'entrevue de Charles le Chauve et de Louis le Germanique à Tusey, le 19 février (voy. *Ann. Bert.*, p. 74; *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 165). Elle se place donc vers février. Peut-être Robert le Fort assista-t-il à cette entrevue où les deux frères s'entourèrent des conseils de leurs principaux fidèles, auquel cas les Normands auraient mis à profit son absence.

dée par Baret[1], remonta très haut la Loire, jusqu'au monastère de Saint-Benoît. Les pirates dissipèrent les provisions assemblées par les moines et mirent ensuite le feu aux bâtiments. Mais il n'y eut point d'effusion de sang. Les religieux, avertis à temps de l'arrivée des Normands, avaient eu soin, à l'instigation de l'abbé laïque (?) Bernard[2], de confectionner une châsse pour pouvoir, à la première alerte, placer les ossements de leur saint protecteur sur une litière et le mettre à l'abri des outrages des païens. Ils erraient de droite et de gauche, sans doute dans le Gâtinais ou le Berry, attendant la fin de la tourmente.

Baret ne poussa pas plus loin et redescendit la Loire. Au retour, la cité d'Orléans et les monastères qui se trouvaient dans son enceinte et sa banlieue devinrent la proie des flammes. La seule cathédrale, dédiée à la Sainte-Croix, échappa à l'incendie, malgré les efforts des Normands pour la détruire par le feu. Ceux-ci regagnèrent finalement leur repaire[3] après avoir dévasté les rives de la Loire et les régions avoisinantes[4].

1. La forme de ce nom n'est pas scandinave. Langebeck (t. I, p. 560) veut le corriger en « Hareci ». Munch (*Norske Folke Historie*, t. I, p. 450) et G. Storm (*Kritiske Bidrag*, p. 63) font remarquer qu'il représente celui d'un chef scandinave de Dublin, « Baridh »; mais de l'identité des noms ils ont conclu, peut-être témérairement, à l'identité des deux personnages. Cf. Steenstrup, t. II, p. 258, note 3.

2. Sur ce personnage, voy. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1543.

3. Sans doute l'île près du Mont-Glonne (Saint-Florent-le-Vieil), au confluent de la Loire et de l'Evre (cf. plus haut, p. 475). C'est de là que partira évidemment l'attaque contre Poitiers au mois d'août suivant (voy. p. 497).

4. Adrevald, *Miracula sancti Benedicti*, c. 34 : « Interea Nortmanni, ut supra paucis praelibavimus, secunda inruptione Aurelianis ingressi, urbem ambustione concremant; parsque illorum, duce Bareto, cum quadraginta navibus monasterium sancti patris Benedicti expetunt, quod ab urbe Aurelianensi decem et octo distat millibus. Illud denique vacuum habitatoribus reperientes, cunctis vero mortalium temporaneis refertum commodis, more sibi familiari praedantur, dissipant, ad postremum vero igni immisso adurunt. Aberat jam tunc corpus sacratissimum confessoris Christi Benedicti; siquidem prima vastatione praefatae urbis, curam hujus sacri loci agente Bernardo, nobilissimi generis viro, levatum a loco sepulcri sanctissimum corpus in scrinio cum honore congruo repositum est, sicque in loculo gestatorio collocatum, qualiter quocumque fugiendi impelleret necessitas, a fratribus fugae praesidio sese tuentibus deferri posset. Sed gratia Christi agente, gentili gladio sedes sibi aptatas repetente, sanctissima membra loco conduntur proprio. Secundo vero incursu hostium, jam praelibato abbate ultimos sui regiminis decurrente soles,

On doit penser que c'est à cette occasion que les religieux de Saint-Martin, de Tours, ne se jugèrent plus en sûreté dans le Berry, à Leré, et s'enfuirent à Marsat, en Auvergne. Leré est en effet tout près de la Loire, à moins de vingt lieues en amont de Saint-Benoît[1]. Les religieux de Cormery avaient, eux aussi, pris la fuite. Ils trouvèrent peu après[2] un refuge à Pont-sur-Seine[3].

Après le plaid général qui se tint en mai, à Ver[4], Charles se décida à donner satisfaction aux évêques et aux grands d'Aquitaine qui étaient venus à l'assemblée : il renvoya dans cette contrée avec les attributs de la royauté son fils Charles

iterum levatum sanctissimum corpus atque, in loculo vectatorio depositum, hac illacque, prout opportunitas fugae se obtulit, a fratribus defertur... post exhaustum namque gravi grassante incendio coenobium, nulla jam soli gratia remanente... nudique maceriarum parietes stuporem spectantibus oculis honoremque magis quam decus aut gloriam praeferrent, etc. » (*Histor. de Fr.*, t. VII, p. 360-361 ; éd. de Certain, p. 75).

Ann. Bert., p. 75 : « Interea Nortmanni residentes in Ligeri, cum maximo impetu, faciente divino juditio, secundo vento, per idem fluvium usque ad monasterium sancti Benedicti, quod Floriacus dicitur, navigant et eundem monasterium incendunt; et in redeundo Aurelianis civitatem et monasteria ibidem, et circumcirca consistentia igni cremant, praeter ecclesiam sanctae Crucis quam flamma, cum inde multum laboratum a Nortmannis fuerit, vorare non potuit. Sicque per amnis alveum descendentes et vicinia quaeque depopulantes, ad stationem suam reversi sunt. »

Annales Masciacenses : « 866 (*sic*). Abbo abbas moritur et Aurelianis crematur » (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. III, p. 169).

1. A la date du 30 janvier 869, Charles étend l'immunité royale aux villas de Leré en Berry et Marsat en Auvergne, qui servent *habituellement* de refuge aux religieux lors des incursions des Normands : « Quia praefati coenobii venerabiles canonici in jam dictis villis ob infestationem paganorum refugium saepius habere consuescunt » (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 613 ; — *Pancarte noire*, n° XLIX). La fuite à Marsat se place donc à une époque postérieure à la fuite de Tours à Leré (cf. plus haut, p. 480, note 1), antérieure à 869. L'année 865, qui vit les barbares non loin de Leré, est tout indiquée.

2. Diplôme de Charles le Chauve confirmant à l'abbé Ingelwinus la possession de l'hôpital de Saint-Martin « apud XII. pontes supra Sequanam », pour le réformer et surtout dans le but de l'utiliser comme refuge pour les religieux de Cormery, « ob paganorum insecutionem ». L'acte, en date du 21 juin, n'est pas donné à Verberie, comme le porte l'édition des *Histor. de Fr.* (t. VIII, p. 597), mais à *Vernolau* (voy. Bourassé, *Cartul. de Cormery*, p. 53-54), c'est-à-dire à Verneuil (cant. de Pont-Sainte-Maxence), non loin de Ver, où se tint, en cette année, le plaid général.

3. Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine.

4. *Ann. Bert.*, p. 75. — Un diplôme pour l'abbaye de Solignac, du 14 juin, est daté de Ver (*Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 596). Cf. note 2.

le Jeune, bien que celui-ci ne fût pas guéri[1]. Sans doute que les Aquitains s'imaginaient trouver en lui un défenseur contre les maux qui accablaient leur pays. Mais en quoi la présence d'un adolescent maladif, résidant en Berry[2], pouvait-elle leur être véritablement utile?

Elle n'empêcha nullement les Normands de la Loire de recommencer leurs expéditions dès le mois d'août. La vallée du fleuve ayant été mise à sac à la fin de l'hiver, il fallait chercher fortune dans une autre direction. Les païens, laissant leur flotte à l'ancre, sans doute sous l'île près Saint-Florent-le-Vieil, prirent tranquillement la voie romaine[3] et marchèrent sur Poitiers. Cette fois, la cité ne put se racheter[4] : elle fut incendiée et les barbares regagnèrent le fleuve sans plus rencontrer de résistance de la part des Aquitains au retour qu'à l'aller. Cependant, aussitôt revenus sur la Loire, ils essuyèrent un grave échec, mais il leur fut infligé par Robert le Fort. Le marquis d'Anjou leur tua plus de cinq cents hommes, sans éprouver lui-même de pertes sérieuses, et envoya au roi les étendards et les armes pris aux Normands[5].

Au même moment, Charles le Chauve se trouvait dans une situation difficile, ayant à lutter en personne contre une flotte normande qui remontait la Seine et s'arrêtait à Pitres[6]. Il est surprenant qu'il ait commis alors une lourde faute[7]. Le bon sens indiquait qu'il fallait laisser Robert contenir les Normands de la

1. *Ann. Bert.*, p. 75.
2. Cf. p. 481, note 7.
3. Cf. p. 488, note 1.
4. Comme en 863 (cf. plus haut, p. 483-4).
5. *Ann. Bert.*, p. 79 : « Nortmanni vero residentes in Ligeri libere Pictavum civitatem pedestri ordine pergunt, eandemque civitatem incendunt et impune ad naves suas reveniunt. Rodbertus autem de eisdem Nortmannis qui sedebant in Ligeri amplius quam quingentos sine dampno suorum occidens, vexilla et arma Nortmannica Karolo mittit. Karolus autem perveniens usque ad locum qui dicitur Pistis, etc. »
6. Voy. le *Moyen âge*, année 1905, p. 5.
7. Selon M. Bourgeois (*le Capitulaire de Kiersy*, p. 247), Charles appelle en Bourgogne Robert le Fort, parce qu'il est menacé par les grands du Morvan et de l'Autunois, par Bernard, fils du marquis de Septimanie, par Egfrid de Berry, et Robert les combat victorieusement. Cette assertion ne repose sur rien. Les brigandages de Bernard en Autunois n'offraient qu'un danger bien insignifiant comparé à celui qui résultait de l'occupation de la Loire par les Normands.

Loire. Nous voyons au contraire le roi rappeler le marquis et, vers l'automne, l'envoyer en Bourgogne, gratifié des comtés d'Auxerre et de Nevers comme dédommagement. En Neustrie, Robert était remplacé par le fils aîné du roi, Louis le Bègue, auquel son père donnait le comté d'Anjou, l'abbaye de Marmoutier et quelques villas royales. L'autorité du prince était, d'ailleurs, mal définie : Charles ne lui reconnaissait pas expressément le titre royal, comme en 856[1], mais n'allait pas cependant jusqu'à lui interdire de le prendre[2]. Il cédait avec répugnance à une intrigue de cour se produisant dans les circonstances les plus déplorables.

Les résultats de l'intrigue ne se firent pas sentir, du moins immédiatement, parce que Neustriens et Aquitains prirent le parti de se défendre eux-mêmes contre les envahisseurs, sans se soucier des fils du roi, leurs chefs nominaux.

En Aquitaine, la Charente était toujours occupée depuis 863[3] par une bande particulière dont le chef était Siegfried. Elle tenta à l'automne, vers octobre, une nouvelle incursion, mais, cette fois, sans aucun succès : elle laissa sur le terrain environ quatre cents hommes, le reste prit la fuite et regagna la flotte[4]. Depuis lors, on n'entend plus parler des Normands de la Charente[5].

1. Voy. *Annales Bertiniani*, p. 46.

2. *Ann. Bert.*, p. 79 : « Karolus Hludowicum, filium suum, in Neustriam dirigit, nec reddito nec interdicto sibi nomine regio, sed tantum comitatum Andegavensem et abbatiam Majoris monasterii et quasdam villas illi donavit. Rodberto autem, qui marchio in Andegavo fuerat, cum aliis honoribus quos habebat comitatum Autissiodorensem et comitatum Nivernensem donavit. »

3. Voy. plus haut, p. 482.

4. *Ann. Bert.*, p. 80 : « Interea Nortmanni residentes in Ligeri, commixti cum Brittonibus, Cinomannis civitatem petunt et, impune depraedantes eam, ad suas naves revertuntur. Aquitani confligentes cum Nortmannis qui in Carento, Sigefrido duce, resident, quadringentos circiter ex eis occiderunt; ceteri autem fugientes ad suas naves redierunt. » Ces lignes font suite à l'annonce de l'entrée, le 20 octobre, des Normands à Saint-Denis, où ils demeurèrent environ vingt jours.

5. Selon Adémar de Chabannes, Bougrin, établi comte d'Angoumois et aussi de Périgord, à la mort (866) du comte Emenon, tué dans une lutte contre le comte Landry de Saintes, eut à livrer de nombreux combats aux Normands. Pour leur résister, il construisit les châteaux de Marcillac et de Matas (Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac). Voy. éd. Chavanon, p. 137-8; éd. J. Lair, p. 122 et 125. Sur ce Bougrin, voy. une note que j'ai publiée dans le *Moyen âge*, année 1903, p. 281. — Signalons, d'après les *Annales angou-*

Mais ceux de la Gironde continuèrent, soit à occuper Bordeaux, soit à en rendre le séjour intenable par des incursions fréquentes; si bien que, peu de temps après, l'archevêque Frotier abandonnait sa métropole, comme avait fait Aitard, évêque de Nantes[1], et cherchait un refuge à Poitiers. Charles lui donna, au début de 868, la riche abbaye de Saint-Hilaire[2]. Plus tard, désespérant de rentrer jamais à Bordeaux, Frotier sollicita l'évêché de Poitiers et fut au moins évêque désigné. Finalement, il passa, non sans rencontrer une forte opposition, sur le siège de Bourges (876)[3]. Bordeaux demeura ruiné au moins jusqu'au début du siècle suivant[4].

moisines, que la reconstruction d'Angoulême fut entreprise le 31 mai 868 (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. IV, p. 4, et t. XVI, p. 486).

1. Voy. plus loin, p. 501, note 5.

2. *Ann. Bert.*, p. 91 : « Ablatis denique a Rotberti filio... sed et a filiis Ramnulfi tultis paternis honoribus, et data Sancti Hilarii abbatia, quam isdem habuit, Frotario, Burdegalensium archiepiscopo, caput jejuni ante sanctum quadragesima a monasterium Sancti Dyonisii rediit, et inde Silvanectis perrexit. » En 868, le commencement du carême est le 4 mars. Charles, qui, dans les premiers jours de l'année, était en Berry, a donc profité de son séjour en Aquitaine pour enlever aux enfants de Rannoux, comte de Poitou, l'abbaye de Saint-Hilaire et pour la donner à Frotier. Cette donation ne peut s'expliquer que par la situation désespérée que les Normands faisaient au métropolitain de Bordeaux, et elle se place en janvier ou février 868. A cette date, Bordeaux était donc intenable, au moins depuis un certain temps. — D'autre part, on lit dans les *Annales Vizeliacenses*, compilation du XII[e] siècle, mais offrant une transcription de quelques annales anciennes perdues : « 867. Burdegalam Normanni capiunt » (Labbe, *Bibl. mss. nova*, t. I, p. 394). Il semblerait donc que ce renseignement s'accorde parfaitement avec les *Ann. Bert.* : Bordeaux est pris en 867 et l'archevêque, en fuite, obtient Saint-Hilaire de Poitiers au début de l'année suivante. Mais si l'on observe que ces *Annales Vizeliacenses*, 1° après la mention de la prise de Bordeaux en 867 ajoutent : « Leo papa », alors que Léon IV est parvenu au trône pontifical en 847, 2° que, après l'annale 867, viennent d'autres indications relatives aux années 855, 857, etc., il apparaîtra que le chiffre D CCC LXVII est une erreur de transcription pour D CCC XLVII, et comme les *Annales Bertiniani* ouvrent l'année 848 par la mention de la première prise de Bordeaux, celle-ci est nécessairement un peu antérieure, donc de 847, et le renseignement des *Annales Vizeliacenses*, très exact après la correction que l'on vient d'indiquer, concerne 847 et non 867. [M. P. Gautier, élève de l'École des chartes, a bien voulu aller vérifier à Auxerre sur le manuscrit original des *Annales Vizeliacenses* : il y a bien 847 et le chiffre de l'éd. Labbe est erroné (24 mai 1906).]

3. Que Frotier ait été, au moins un instant, évêque de Poitiers, c'est ce qui ressort d'un passage des *Annales Bertiniani* (année 876, p. 129) et d'une lettre du pape Étienne V (Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, l. IV, c. I, dans

A la même époque, les Normands de la Loire, satisfaits du sac de Poitiers, cherchaient fortune en Neustrie. La présence de Louis le Bègue les intimida fort peu, car, renforcés de Bretons, ils traversèrent l'Anjou pour aller surprendre et piller le Mans, dont les remparts étaient croulants[1], puis ils rega-

Mon. Germ., *Script.*, t. XIII, p. 556). En février 876, il était toujours abbé de Saint-Hilaire et déjà évêque de Poitiers (voy. Rédet, *Documents sur Saint-Hilaire*, dans *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, année 1847, p. 10), mais depuis peu.

Au mois de juin suivant, Frotier était imposé pour le siège de Bourges par le pape et l'empereur. Voy. *Ann. Bert.*, p. 129. Le pape, dans une série de lettres aux évêques comprovinciaux, aux fidèles du Berry, à Charles, fait le plus noir tableau de la situation de Bordeaux et de la province qui en dépendait au point de vue ecclésiastique (les diocèses de Poitiers, Saintes, Angoulême, Périgueux, Agen). L'Aquitaine (II°) et sa métropole, Bordeaux, étaient absolument ruinées : le pays était une solitude et la population en partie réduite en captivité. Il faut faire la part de l'exagération de commande dans les documents de ce genre, où il s'agit de justifier un acte d'une légalité douteuse. Ainsi, dans la lettre aux comprovinciaux du 26 octobre 876 : « Quia Burdegalensem urbem, sed et totam pene provinciam quorundam vestrum litteris sed et Leonis, apostolicae sedis apocrisarii, expressa relatione didicimus diversis cladibus, sed praecipue incursibus Nortmannorum deletam et in solitudinem, partim gladii partimque captivitate deductam... companionem fratribus exhibemus quos gentilium gladios passos causa fidei christianae servandae videmus egentes..., sane latere vos nolumus sic nos ista interveniente non modica barbarica necessitate, nunc concedere, etc. » (epist. 35, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 689). Dans la lettre du 28 octobre, « ad Bituricenses », on relève ce passage : « Didicimus pene totam provinciam Burdigalensi metropoli pertinentem, sicut ab his qui causam illam noverunt, iidem nostri legati discere potuerunt, ita esse paganorum persecutionibus desolatem ut non solum ipse confrater noster illic lucri aliquid subjectis conferre non possit, verum etiam habitatio fidelium inde subtracta consistat » (epist. 36, *ibid.*, col. 600). Dans la lettre à Charles, empereur (même date) : « Quocirca, licet non multis canonicis testimoniis provocati, petitionem vestrae devotionis implere magnopere moliremur et solius majestatis vestrae testimonio super exterminio Burdigalensis provinciae credere minime cunctaremur, etc. » (epist. 37, *ibid.*, col. 691). — Voy. encore sur cette affaire les lettres 64, 134, 135, 148, 155, 156 de Jean VIII (*ibid.*, col. 718, 783, 791, 799, 800) et les *Annales Bertiniani*, p. 143.

4. [*Page précédente.*] F. Lot, *Hugues Capet*, p. 378.

1. Charles ordonnera en effet, deux ans plus tard, de fortifier cette cité. (*Annales Bertiniani*, p. 107). La cité carolingienne du Mans, qui ne différait point pour la superficie de la cité romaine, était peu étendue : elle formait un parallélogramme de 500 mètres de long sur 200 mètres de large. La cathédrale était adossée aux remparts, alors en ruines. Voy. Landel et Hucher, *les Enceintes successives de la ville du Mans* (1852, in-fol., avec plan); — abbé Voisin, *le Mans à travers les âges* (Le Mans, 1862-8), et dans *Bull. de la Soc. agric. de la Sarthe*, t. XIV, p. 89-122, avec plan; — abbé R. Charles,

gnèrent tranquillement leurs navires (octobre-novembre)[1]. Mais quand, dans les derniers jours de l'année 865, un parti voulut recommencer et aller piller la Neustrie, il se heurta aux comtes du Maine, Geoffroi, Hervé et Rorgon[2]. Le combat fut violent. Rorgon succomba, mais les Normands, ayant subi de grosses pertes, durent rejoindre la flotte (29 décembre)[3].

Il est certain cependant que l'incapacité, ou la mauvaise fortune, de Louis le Bègue fut patente, car son père prit le parti, au printemps de l'année suivante, de le rappeler de Neustrie et de rétablir en cette région Robert le Fort, bien que celui-ci eut subi sous Melun une défaite honteuse que lui infligèrent les Normands de la Seine[4]. Le marquis n'eut point le même succès que les années précédentes. Il ne réussit point à nettoyer la basse Loire des pirates. Ceux-ci, sans occuper Nantes, d'ailleurs sans défense depuis seize ans, d'une manière continue, en rendirent le séjour intenable à l'évêque Aitard qui, au mois d'août 866, déclarait avoir perdu tout espoir de se maintenir en cette ville[5]. Un certain nombre de Normands semble y avoir

l'Enceinte gallo-romaine du Mans, dans *Revue hist. et arch. du Maine*, t. IX, (1881), p. 107-145, 249-267; t. X, p. XXIX.

1. *Ann. Bert.*, p. 80 : « Interea Nortmanni residentes in Ligeri, commixti cum Brittonibus Cinomannis civitatem petunt et impune depraedantes eam ad suas naves revertuntur. » Le mot *interea* permet de croire cet événement contemporain de l'invasion de la Seine et de l'établissement des Normands à Saint-Denis, du 20 octobre au 8 novembre environ, qu'Hincmar vient de raconter. — Il est possible que ces Normands fussent des Normands établis à Nantes ou près de cette ville, lesquels vivaient en bons termes avec les Bretons (voy. ci-dessous, p. 504, fin de la note 5).

2. Que ce grand pagus du Maine fut gouverné simultanément par plusieurs comtes, c'est ce qui ressort de l'étude de Kalckstein, *Robert der Tapfere, margraf von Anjou*, p. 136-143 et 165. Sur Hervé, qui n'appartenait pas à la famille de Rorgon, voy. p. 506, note 2.

3. *Ann. Bert.*, p. 80 : « Anno incarnationis Dominicae 866 : 4 kalendas januarias de Nortmannis in Ligeri residentes quaedam pars, praedatum exiens in Neustriam, Gauzfridum et Heriveum atque Rorigum comites congredientes offendit. In qua congressione Rorigus, frater Gauzfridi, occubuit et, quamplurimis Nortmanni suorum amissis, fugiendo ad naves reveniunt. » Hincmar, commençant l'année à Noël, un événement du 29 décembre 865 est, naturellement, pour lui du début de 866.

4. Voy. le *Moyen âge*, année 1902, p. 397.

5. Retraçons brièvement les vicissitudes de l'histoire de Nantes depuis 850. A la fin de 850, Nominoë s'était emparé de cette ville, avait fait prisonnier le comte Amaury et rasé les murailles. L'évêque Aitard, chassé par le Breton, avait été porter ses plaintes à Rome même (*Chron. Fontanel.*, *Chronicon*

élu domicile pacifiquement[1], peut-être pour y faire du commerce.

Aquitan., *Chronique de Nantes*, p. 40, note 1, et p. 78, note 1). Nominoë meurt le 7 mars 851, mais son fils, Erispoë, vainqueur de Charles le Chauve le 22 août, obtenait la possession de Nantes par le traité d'Angers (*Annales Bertiniani*). Mais Aitard recouvrait son siège épiscopal (*Chronique de Nantes*, p. 41, note 1). En 853, en juin ou juillet, les pirates apparaissaient pour la seconde fois et s'installaient, non dans la cité même, démantelée depuis trois ans, mais dans l'île voisine de Biesse (comme nous l'établirons dans un mémoire sur *la Prétendue prise de Nantes de 853*). Peu après cependant, Nantes fut recouvrée par Erispoë, puisque celui-ci, pour dédommager l'évêque Aitard et son église des pertes que lui avaient fait subir les dévastations des païens, lui donna en 856 la moitié du tonlieu de Nantes (*Chronique de Nantes*, p. 44-48). Néanmoins, dans cette cité, au pouvoir des barbares bretons, menacée sans cesse par les pirates, l'existence était peu agréable. Elle parut insupportable à Aitard. Des lettres qu'il apporta au Saint-Siège, en qualité d'envoyé du concile de Soissons d'août 866, le dépeignent comme « quasi expulsé » de son siège épiscopal par la sauvagerie et la persécution continue, à la fois des Normands et des Bretons (lettre des évêques à Nicolas Ier dans *Chronique de Nantes*, p. 56). Il aurait souffert l' « exil (ou la prison), la captivité, la mer, de durs périls » (c'est-à-dire sans doute qu'il aurait été un instant prisonnier des Normands); la grâce de Dieu l'en a délivré, mais il est trop près des Normands et des Bretons. Quant à la cité qui lui est confiée, jadis très florissante, aujourd'hui ruinée et dévastée de fond en comble, elle offre depuis dix ans l'aspect d'un désert (lettre de Charles le Chauve au pape, dans *Histor. de Fr.*, t. VIII, p. 559). On supplie le pape de permettre à Aitard d'occuper le premier siège épiscopal qui viendra à vaquer. Les mêmes allégations furent répétées un an après par le concile de Troyes. Hadrien II les fit siennes dans les lettres du 24 février 868 par lesquelles il accorde à l'évêque de Nantes la permission demandée : « Si tamen ejus ecclesia, ut ipsius et metropolitani proprii ac litterarum vestrarum circunstantia innuit, funditus diruta et per nonnulla curricula jam in solitudinem redacta esse dignoscitur, paganis videlicet, non solum transitum, sed etiam stationem ibidem facientibus ac per hoc depopulatis undique locis habitatore carentibus, sublatis etiam a Britonibus sibi quae remanserant rebus... Quod non aliter illi nec cuilibet absque metropolitis concederemus, nisi multoties hunc exilia, mare, vincula passum, etiam ad capitalem sententiam frequenter tractum fuisse comperissemus » (Mansi, t. XV, p. 823-824, 825, et *Annales Bertiniani*, année 868, p. 91-92). Ces allégations n'en étaient pas moins intéressées. Aitard, « expulsé par le tyran Salomon » (Hincmar, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 218, c. XI), obtint l'évêché de Térouane le 15 septembre 869, à la mort de Humfroi, décédé le 8 mars (Folcuin, dans *Mon. Germ.*, *Script.*, t. XIII, p. 621; cf. Mabillon, *Acta sanct.*, saec. IV, part. II, 223). Mais, au milieu des « Ménapiens » à la « barbarie indomptable » (*Vita Folquini*, dans *Mon. Germ.*, *Script.*, t. XV, p. 427), il se déplut tout autant qu'à Nantes : l'archevêché de Tours étant venu à vaquer par suite de la mort d'Hérard, le 30 juin 871, Aitard obtint d'Hadrien II d'y être transféré, à la fin du mois de décembre de cette même année (*Chronique de Nantes*, p. 64, n. 2, et p. 65, n. 1). Après une courte tentative pour gouver-

Ce qui compliquait la tâche de Robert, c'est que les Bretons,

ner à la fois les deux églises de Tours et de Nantes (Migne, t. CXXVI, col. 218, c. XII), Aitard dut céder, en 872, cette dernière à Hermengier (*Chronique de Nantes*, p. 65, n. 3). Celui-ci sacra Alain le Grand près de Redon, le 12 juin 878 (La Borderie, *Hist. de Bret.*, t. II, p. 323, et dans *Annales de Bretagne*, t. V, p. 578-579); et son successeur, Landran, obtint du même souverain le domaine de *Canabiacus*, c'est-à-dire Chavoy, dans la Manche, arr. et cant. d'Avranches (voy. Le Prévost, *Anciennes divisions territoriales...*, dans *Mém. sur le dép. de l'Eure*, t. III, p. 326, note 1), en l'année 889 (*Chronique de Nantes*, p. 69-70 et 74-75).

Sans se solidariser avec La Borderie (t. II, p. 104-106), qui prodigue à Aitard des invectives invraisemblables, on peut admettre que la vie était possible à Nantes pour quiconque ne détestait pas les « barbares » bretons et reconnaissait l'autorité de leur prince. Quant aux Normands, leur voisinage était évidemment dangereux, mais il semble résulter d'une lettre d'Hincmar, écrite en 872 (voy. Schrörs, *Hinkmar*, p. 580, n. 121), que ceux qui habitaient la ville même reconnaissaient l'autorité du comte qui la gouvernait. L'archevêque de Reims blâme vivement la conduite de son collègue Aitard : il juge contraire aux canons de passer d'une église à l'autre, vu surtout qu'il n'y avait pas nécessité absolue à le faire; son devoir était de chercher à convertir les nombreux païens qui habitent la cité; sa situation matérielle, à mettre les choses au pire, n'eût point différé de celle du patriarche de Jérusalem ou des chrétiens de Cordoue et autres cités d'Espagne; d'autant que l'évêque de Nantes jouit hors de la ville de domaines et d'abbayes qu'il tient de la munificence du roi (des Francs). Comment admettre qu'un ecclésiastique n'ayant à soutenir ni femme ni enfants ne puisse vivre au milieu des païens, à l'exemple du comte de la cité qui a une famille à sa charge? : *Ad quendam episcopum de translationibus episcoporum contra Actardum Namnetensem*. — Cap. XI : « Actardus non debuerat sedem suam mutare, si valeret ibi consistere vel si alius aliquis esset qui simili vel forte majori utilitate regulariter in Turonensi ecclesia posset ordinari... » Cap. XIV : « Debuerat enim in mente habere quod spiritus Paulo dixit ut non exiret de civitate in qua ei multus populus erat, sed constanter praedicaret. Quid enim scit utrum multi de paganis illis qui in eadem civitate habitant sint a Deo praedestinati ad vitam, qui per praedicationem ejus oris et operis converti poterant, et ubi christiani sunt salvari valerent, si in ea maneret, etiamsi necessitas eum ibidem taliter manere cogeret, sicut Paulus se mansisse apud Corinthios dixit... Haec idcirco de rebus et facultatibus Ecclesiae viduatae sub oeconomo futuro reservandis episcopo hic interposuimus, ut attendat de quo agitur episcopus, quia si nemini christiano eas licet praesumere, multo minus item episcopus sine sui status periculo ac animae detrimento, ecclesiae invasae res et facultates praevalet usurpare. Sicut enim comes civitatis, homo saecularis, et alii etiam saeculares et majoris et minoris potestatis habent unde in sua metropoli possint consistere et comministri ejus ecclesiastici valent ibidem vivere, sic et ipse, nisi eum cupiditas et ambitio unde ejiceret, ibidem vel de operibus manuum, vel de decimis fidelium ac collatione presbyterorum, et si aliter non posset vel sub censu, sicut Hierosolymis patriarcha et viri religiosi ac fideles in Corduba et in aliis civitatibus per Hispaniam faciunt, ibidem valeret manere, etc. » Cap. XV : « Cur enim

officiellement alliés aux Francs depuis dix ans[1], avaient pris une attitude inquiétante.

Salomon hésitait peut-être à rompre ouvertement avec Charles le Chauve[2], mais ses sujets ne se faisaient plus scrupule d'aller par bandes, en compagnie des païens, dévaster les contrées limitrophes habitées par les Francs. A l'automne de 866[3],

non posset religiosus homo et episcopus ac continens, sine uxore et filiis, ita in civitate sua vivere, sicut saecularis homo, comes, uxorem habens et liberos, etiam inter paganos vivit; praesertim cum alias possessiones et abbatias largitione domni regis habeat, unde sumptus quibus ad Deo serviendum et ministerium suum exsequendum in plebe sibi commissa sufficere posset? »

On peut trouver que Hincmar, en sécurité à Reims, en parlait à son aise et faisait peu charitablement la leçon à son collègue. Il n'en ressort pas moins de cette affaire qu'Aitard cherchait des prétextes pour fuir un poste qui lui était devenu odieux.

Le « comte de la cité » dont parle Hincmar était Pascweten : La Borderie (t. II, p. 319) a montré, en effet, que ce personnage, déjà comte de Bro-Brec sous Salomon, y avait joint le comté de Nantes et peut-être la Cornouaille.

De ce rapide exposé de l'histoire de Nantes et de son évêché, il ressort que, depuis 850, la ville n'a cessé, sauf à de très cours intervalles, lors d'une invasion scandinave (853, 886), d'appartenir au roi ou duc des Bretons. La perte de cette cité a paralysé les Francs en empêchant les marquis de Neustrie de balayer la Loire-Inférieure, à plus forte raison quand les Bretons se sont alliés aux païens.

1. [*Page 502.*] Il semblerait résulter des lettres d'Hadrien II citées à la note précédente que les Normands sont installés à Nantes ou près de Nantes d'une manière continue. D'autre part, Hincmar, tout en nous parlant des païens qui habitent Nantes, reproche à l'évêque de fuir cette ville, alors que le « comte » et les grands laïques trouvent le moyen d'y vivre. Ce comte, on vient de le dire, ne peut être qu'un comte breton. Cela implique ou que l'occupation de Nantes par les païens n'est pas continue, ou (plutôt) que ces païens reconnaissent l'autorité du chef breton et vivent en bonne intelligence avec lui. Répétons, au surplus, que le plaidoyer d'Aitard est intéressé et que le pape, désireux de récompenser un serviteur zélé du roi des Francs, abonde en son sens. L' « occupation » des païens ne doit donc être acceptée que sous le bénéfice des réserves qui précèdent.

1. Voy. A. Giry, dans *Annales de Bretagne*, t. XIII (1897-1898), p. 485.

2. Les évêques du synode de Soissons d'août 866 se plaignent à Nicolas Ier du schisme de l'État breton et reprochent à Salomon de négliger de payer le tribut qu'il devait à Charles le Chauve (depuis 863), pressé de toutes parts par les Normands (Mansi, t. XV, p. 732; *Chronique de Nantes*, p. 55), mais ils n'accusent pas le prince breton de faire cause commune avec les païens, ce qu'il ne manquerait pas de faire si le raid de 865 sur le Mans avait été provoqué par lui.

3. La fin de ce chapitre reproduit, à peu de choses près, ce que nous avons

un groupe de Normands de la Loire[1], mêlé de Bretons, recommença le coup de main de l'année précédente contre le Mans. Au nombre de 400, ils partirent du fleuve et gagnèrent à cheval la cité qu'ils pillèrent sans difficulté.

Mais, quand ils voulurent regagner leurs navires sur la Loire et mettre le butin en sûreté, ils trouvèrent le chemin barré et se heurtèrent, à Brissarthe[2], à Robert le Fort qui, secondé par les comtes Rannoux de Poitou, Geoffroi et Hervé du Maine, s'était mis à la poursuite des pillards. Ceux-ci étaient très inférieurs en nombre aux Francs. Néanmoins, ils ne perdirent pas la tête et se préparèrent à vendre chèrement leur vie. La majeure partie se fortifia dans l'église de Brissarthe, bâtie en pierre et fort grande[3]. Ceux qui ne purent y trouver un refuge tombèrent sous les coups des Francs. Les comtes, voyant l'église fortifiée et garnie de défenseurs résolus, renoncèrent à donner l'assaut; d'ailleurs il était tard et le soleil tombait. Ils se contentèrent de la bloquer et dressèrent leur tente. Robert, accablé de chaleur, enleva son heaume et délaça son haubert pour pouvoir respirer plus librement. Mal lui en prit. Les païens ayant fait brusquement une sortie, Robert, oubliant qu'il était désarmé, courut rallier ses hommes. Il parvint à rejeter les Normands dans

dit dans *Une année du règne de Charles le Chauve*, dans le *Moyen âge*, 1902, p. 427-433.

1. Réginon leur donne pour chef Hasting : « Cum duce eorum nomine Hastingo » (éd. Kurze, p. 92), et cette assertion a été acceptée par tous les érudits, y compris Kalckstein (*Robert*, p. 104) et Dümmler (t. II, p. 150). M. Lair, dans son introduction à l'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin (p. 38, note 5), a déjà relevé que les chroniques signalant la présence d'Hasting dans le Nord et dans la Méditerranée de 831 à 860 sont sans autorité. Il faut aller plus loin et dire qu'aucun texte sûr ne signale Hasting avant 882. Il est plus que probable que nous sommes en présence d'un anachronisme qui s'explique aisément par le fait que le récit de Réginon est postérieur de quarante ans aux événements. Le chef du *raid* de 866 est quelque Normand obscur dont le nom a péri au profit d'un plus célèbre.

2. Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe. Brissarthe est sur le chemin du Mans à Angers. Les pillards montés suivaient une voie antique. Cependant les itinéraires romains ne signalent pas de route entre ces deux cités.

3. L'église de Brissarthe, dont Kalckstein (*Robert*, p. 105, note 1) relève les dimensions (33 mètres de long sur 9 de large), ne date, dans sa partie la plus ancienne, que du XIIe siècle. Voy. Cél. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 513. Il n'y a aucun fonds à faire sur la soi-disant tradition locale dont parle Kalckstein (*op. cit.*, p. 106).

l'église, mais lui-même, percé de coups, tomba devant la porte et les païens tirèrent à l'intérieur son cadavre. Le comte Rannoux regardait de loin ce spectacle, quand il fut atteint d'une flèche que lui lança un Normand par une fenêtre de l'église. Ses vassaux le retirèrent du combat, mais il mourut de sa blessure trois jours après[1]. Le comte Hervé fut également blessé[2].

Quand ils virent leurs chefs hors de combat, les Francs, sans plus se soucier des Normands, regagnèrent leurs *pagi* respectifs, laissant les païens revenir triomphalement sur la Loire[3] (15 septembre 866[4]).

1. Sur Rannoux, voy. Mabille (*le Royaume d'Aquitaine*), p. 17 et 42, lequel place à tort sa mort en 867; et surtout Alfred Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I.

2. Sur ce comte manceau, voy. notre mémoire déjà cité, dans le *Moyen âge*, 1902, p. 429, note 2.

3. *Ann. Bert.*, année 866, p. 84 : « Nortmanni commixti Brittonibus, circiter quadringenti, de Ligeri cum caballis egressi, Cinomannis civitatem adeunt. Qua depraedata, in regressu suo ad locum qui dicitur Brieserta veniunt; ubi Rotbertum et Ramnulfum, Gozfridum quoque et Heriveum comites cum valida manu armatorum, si Deus cum eis esset, offendunt. Et, conserto praelio, Rotbertus occiditur, Ramnulfus plagatus, cujus vulnere postea mortuus est, fugatur; et Heriveo vulnerato et aliis quibusdam occisis, caeteri ad sua quique discedunt. Et quoniam Ramnulfus et Rotbertus de praecedentium se vindicta, qui contra suum ordinem, alter abbatiam Sancti Hilarii, alter abbatiam Sancti Martini praesumpserat, castigari noluerunt, in se ultionem experiri meruerunt. » — *Annales Fuldenses*, année 867 (*sic*), p. 66 : « Ruotbertus, Karoli regis comes, apud Ligurim (*sic*) fluvium contra Nordmannos fortiter dimicans occiditur, alter quodammodo nostris temporibus Machabeus. Cujus proelia quae cum Brittonibus et Nordmannis gessit, si per omnia scripta fuissent, Machabei gestis aequiparari potuissent. » — *Annales Xantenses* : « 867. Eo anno ingens bellum inter Gallos et paganos geritur in Gallia et cecidit ex utraque parte innumerabilis multitudo. Ibique Ruotbertus, vir valde strenuus, ortus de Frantia, dux Karoli, interfectus est » (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. II, p. 231). En France occidentale, en dehors d'Hincmar, on ne trouve parmi les témoignages annalistiques contemporains que celui des *Annales Floriacenses :* « 866... Rhothbertus quoque atque Ramnulfus, viri mirae potentiae armisque strenui et inter primores, Northmannorum gladio necantur » (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. II, p. 254). Adon, ou plutôt l'un des continuateurs de sa chronique, se borne à copier ces Annales de Saint-Benoît-sur-Loire (voy. *Histor. de Fr.*, t. VII, p. 54, et *Mon. Germ.*, *Script.*, t. II, p. 324).

Réginon, *Chronicon*, p. 92 : « Anno dominicae incarnationis D CCC LXVII. Nortmanni ora Ligeris fluminis occupantes Namnetensem, Andegavensem, Pictavensem atque Turonicam provintiam iterato crudeliter depopulari coeperunt. Contra quos Ruotbertus, qui marcam tenebat, et Ramnulfus, dux Aquitaniae, collecta multitudine, aciem dirigunt. Illi sentientes se ab exercitu insequi cum summa accleratione ad classem repedare contendunt; sed, cum

Cette affaire eut un retentissement considérable dans la

appropinquare insequentium multitudinem cernerent, cognoscentes se effugere non posse, quandam villam ingrediuntur, ubi se, quantum hora permisit, communiunt. Erat autem in eadem villa basilica pergrandis ex lapide constructa, in qua maxima pars Nortmannorum introivit cum duce eorum, nomine Hastingo. Ruotbertus et Ramnulfus cum sociis super eos irruunt, quoscumque extra basilicam repererunt absque mora trucidant. Ad ecclesiam pervenientes, cum vidissent locum munitum et animadvertissent non modicam turbam paganorum intrinsecus latitantem, parumper deliberantes castra in circuitu statuunt, tentoria figunt, ut in crastinum exstructis aggeribus applicastique machinis hostes totis viribus expugnarent : declinabat quippe jam sol ad occasum. Ruotbertus nimio calore exestuans, galeam et loricam deposuit, ut aura collecta paulisper refrigeraretur; cumque unusquisque in positione castrorum intenderet, repente Nortmanni a munitione exiliunt et cum ingenti clamore super Ruotbertum ac socios impetum faciunt. Sed quamvis repentini et subitanei casus etiam fortissimos viros in bello conturbare soleant, tamen arma quam citius corripiunt, hostes viriliter excipiunt et cedentes in basilicam redire compellunt. Ruotbertus absque galea et lorica accurrens, cum incautius dimicaret et inimicos ultro insequeretur, interfectus est in introitu ipsius ecclesiae. Ejus corpus jam examine Nortmanni intrinsecus trahunt. Porro Ramnulfus cum eminus stans eventum rei specularetur, a quodam Nortmanno per fenestram basilicae sagittae ictu graviter vulneratus est et, a suis ex certamine eductus, vix triduo supervixit. Tali infelici infortunio pugna commissa est et finita; exercitus, amisso capite, errore pariter ac merore repletus, solvit eadem hora obsidionem et ad propria revertitur. Nortmanni ovantes ad classem dirigunt gressum. »

Dans notre récit du combat de Brissarthe, nous tenons le plus grand compte de cette dernière chronique. Bien que rédigée en Lorraine, et en 908 seulement, elle présente des caractères si précis et si vraisemblables qu'elle repose visiblement sur le récit d'un témoin oculaire. On a remarqué (Wattenbach, *op. cit.*, 6ᵉ éd., t. I, p. 261) que cet auteur s'intéresse peu à la Germanie, se préoccupe davantage de la France occidentale et est particulièrement bien renseigné sur la marche de Bretagne. Comme, d'autre part, il n'a certainement pas utilisé ici de sources écrites, il est l'écho d'un contemporain originaire de l'Ouest. On peut supposer, avec Dümmler, que l'abbaye de Prüm, ayant des possessions en Bretagne, Réginon, moine de ce monastère, avait des facilités pour être bien informé sur cette région. Selon Trithème, qui a utilisé, on le sait, bien des sources longtemps inconnues ou définitivement perdues, Réginon avait été partisan du roi Eudes. On a conjecturé que, ayant encouru de ce fait la haine de Charles le Simple, il ne put conserver Prüm dont il avait été nommé abbé. Le roi Eudes est fils de ce Robert le Fort dont la mort est racontée avec des détails circonstanciés par notre chroniqueur. Si Réginon a été vraiment son partisan, ne serait-ce pas de l'entourage du fils de Robert le Fort qu'il tiendrait son récit?

4. [*Page précédente.*] Nombre d'érudits et jusqu'à Mabille (*le Royaume d'Aquitaine*, p. 17 et 42) et An. de Barthélemy (*Origines de la maison de France*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XIII, 1843, p. 142) ont placé en 867 la mort de Rannoux et de Robert. Il est vrai qu'on la trouve rap-

France occidentale et aussi dans le royaume de Lorraine et dans la France orientale, en raison de la qualité de la princi-

portée sous cette année dans Réginon, les *Annales Fuldenses*, les *Annales Xantenses*. Mais, 1° personne n'ignore que jusqu'à la fin du IX° siècle les dates données par Réginon, surtout lorsqu'il n'a que des sources orales, sont purement approximatives; 2° Meginhard, écrivant à Mayence la portion des Annales, dite de Fulde, qui s'étend de 864 à 882, a pu ne parler du désastre de Brissarthe que sous 867, parce que cet événement est, comme nous allons le voir, de l'automne de 866; et d'ailleurs il parle occasionnellement sous 867 d'événements remontant à 866 et même à 865; 3°, enfin, des *Annales Xantenses*, nous ne connaissons qu'une transcription où tous les événements sont placés un an trop tard. Voy. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6° éd., t. I, p. 262-263. On ne saurait donc opposer ces témoignages à celui d'un contemporain comme Hincmar, écrivant presque sous la dictée des événements.

La date du jour de la mort de ces personnages soulève plus de difficultés. Aucun obituaire de Touraine, d'Anjou ou de Poitou ne mentionne, que je sache, la mort de Rannoux et de Robert. En ce qui concerne ce dernier, la date du 25 juillet qu'on trouve dans l'*Art de vérifier* (éd. in-8°, t. IX, p. 210), Capefigue (*Histoire des invasions des Normands*, p. 207), Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, p. 166), Mourin (*les Comtes de Paris*, p. 28), celle du 2 juillet donnée par Célestin Port (*Dict. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 584; mais au t. III, p. 266 : « vers juillet-août »), An. de Barthélemy (*op. cit.*, dans *Revue des Questions historiques*, t. XIII, p. 142), Alfred Richard (*Histoire des comtes de Poitou*, t. I, p. 26) doivent remonter à un historien fantaisiste, Bodin, qui donne la première dans ses *Recherches sur l'Anjou*, t. I, p. 553. La seconde est tirée de la même source avec une faute d'impression en plus.

Mais, dans l'obituaire de Saint-Germain-des-Prés, je remarque la mention du décès d'un comte Robert à la date du 15 septembre : « XVII. Kl. oct. [dep.] Rotberti comitis » (voy. dans *Notices et documents... Société de l'histoire de France*, p. 26; cf. A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, part. I : *Diocèse de Paris*, 1902, p. 272).

M. Longnon, qui a réédité ce texte, ignore quel est ce personnage et ne sait à quel titre il figure dans le nécrologe. Il est sûr qu'il n'est pas cité dans la partie primitive rédigée par Usuard, mais cela ne signifie rien, vu que si cette partie se place entre 858 et 869, elle peut être antérieure à la mort de Robert. La mention concernant celui-ci a été ajoutée au X° siècle (Longnon, *ibid.*, p. 28). Ne peut-on supposer que ce sont les descendants de Robert le Fort, les comtes de Paris, ducs des Francs, qui ont demandé des prières pour l'âme de leur ancêtre aux moines de l'abbaye dont ils avaient la direction? — Cette date du 15 septembre s'accorde assez bien avec la marche du récit d'Hincmar, car, si celui-ci ne rapporte la défaite de Brissarthe (15 septembre?) qu'après la mort de Charles le Jeune (29 septembre), ce peut être parce qu'il n'a eu connaissance du premier de ces événements, plus éloigné, qu'après le second, ou encore parce que la mention de la mort de Charles le Jeune se liait étroitement au récit de la nomination de Vulfadus qui précède.

Le même nécrologe de Saint-Germain enregistre, le 5 août, la mort d'un comte Ramnulfus, mari d'une comtesse Adda, morte un 30 juin (*loc. cit.*, p. 25, et éd. A. Molinier, *ibid.*). Il s'agit de Rannoux II, fils de Rannoux Ier,

pale victime, originaire de cette dernière contrée[1]. La mort de Robert « le Fort » était un deuil pour les familles habitant la vallée du Rhin et du Main, au moins autant que pour la France occidentale. C'est là sans doute ce qui explique la diffusion de la renommée de Robert, laquelle semble exagérée[2]. Hincmar, qui détestait en Robert et en Rannoux les abbés laïques de Saint-Martin de Tours et de Saint-Hilaire de Poitiers[3], voit dans leur fin le doigt de Dieu, et il en parle avec une satisfaction sauvage et inepte, tout comme avait fait le chorévêque visionnaire de Sens, Auré le Petit, à propos de la mort du comte Vivien, en 851[4].

L'affaire en elle-même n'était qu'une escarmouche. Mais la disparition d'hommes aussi vaillants que Robert, aussi dévoués que Rannoux en faisait un désastre pour Charles le Chauve et les chrétiens de son royaume.

Les hommes à la fois désireux d'occuper un poste dangereux et capables de s'y maintenir dignement ne sont faciles à rencontrer à aucune époque, au IXe siècle particulièrement. Charles ne put trouver l'homme qu'il lui fallait, ni dans les fils des défunts, beaucoup trop jeunes pour pouvoir être utilisés[5], ni

mort en 890, avant le 10 octobre, comme l'avait justement remarqué M. Favre (*Eudes*, p. 130, note 3). Il n'y a donc pas contradiction entre ce renseignement et celui qui concerne Robert. Et cette mention achève de montrer, contre l'opinion de M. Longnon, que le nécrologe de Saint-Germain-des-Prés n'enregistre pas uniquement le décès des comtes de la région parisienne.

Selon J.-F. Bodin (*Recherches historiques sur l'Anjou*, 1821, t. I, chap. XVIII, 2e éd., 1847, t. I, p. 121-123), suivi par G. Depping (*Hist. des expéditions des Normands*, éd. 1843, p. 181-182), le corps de Robert, abandonné par les pirates, fut enterré par les siens dans l'église de Seronne, aujourd'hui Châteauneuf, chef-lieu de son duché (*sic*). Cette assertion est appuyée d'un renvoi à Menage, p. 60. Mais celui-ci, dans son *Histoire de Sablé* (Paris, 1683, in-fol.), ne dit rien de pareil. Nous avons affaire, ici encore, à un produit de l'imagination de Bodin.

1. Cf. *Moyen âge*, 1902, p. 432, note 1.

2. *Ibid.*, p. 437, note 2.

3. Sur la possession de Saint-Hilaire par Rannoux, voy. *Ibid.*, p. 433, note 1. Cf. ma *Réponse à la défense de M. Alfred Richard*, p. 23 (extr. du *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, année 1905).

4. Cf. *Vivien et Larchamp*, dans la *Romania*, t. XXXV, 1906, p. 258.

5. Sur les reproches adressés à cette occasion à Charles le Chauve, voy. dans le *Moyen âge*, 1902, p. 435, note 1. M. Em. Bourgeois parle lui aussi (*Capit. Kiersy*, p. 259) de « l'ingratitude et de l'injustice du roi ». Ajouter que les fils de Rannoux furent attachés à la cour de Louis le Bègue, à qui son père donna l'Aquitaine en mars 867. En effet, le 25 août 868, les moines de Saint-Philibert,

dans aucun laïque de son royaume. Un clerc de sa parenté, depuis peu rentré à son service[1], son cousin Hugues l' « Abbé », fils de Conrad, comte d'Auxerre, le frère de sa mère, Judith, se trouva être l'homme nécessaire. En dépit de son caractère ecclésiastique, Hugues était un guerrier d'une énergie brutale[2]. Six semaines après la mort de Robert[3], Charles lui donna la succession de celui-ci, c'est-à-dire des comtés de Tours et d'Angers avec les abbayes de Saint-Martin et de Marmoutier et aussi le titre de marquis[4]. Au sud de la Loire, le Poitou semble avoir été confié à la même époque au comte Effroi, sans doute l'ancien comte de Toulouse, que l'on voit gratifié de l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers[5].

Ferdinand Lot.

installés à Messay en Poitou depuis le 1er mai 862 (voy. plus haut, p. 473), obtenaient la concession d'un grand domaine en Saintonge de Gaylon, fils du feu comte Gaylon, lequel abandonnait le siège. Or, ce jeune adolescent appartenait à la cour du roi Louis (adolescente aetate vernans simulque palatio Hludowici regis Aquitanorum, Karoli regis Francorum filio, deserviens) et il est à présumer qu'il en était de même des personnages qui souscrivent l'acte (voy. l'éd. de L. Maitre dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1898, p. 257-261), et au nombre des souscripteurs nous trouvons un « Ramnulfus comes », un « Josbertus comes », un « Ebulo », qui sont bien, tous trois, fils de Rannoux Ier. Voy. encore Alfred Richard, *op. cit.*, t. I, p. 28, 33, et Mabille, *le Royaume d'Aquitaine*, p. 42.

1. Voy. dans le *Moyen âge*, 1902, p. 435, note 3.

2. Il ne faut pas en effet, comme Kalckstein (*Abt Hugo*, p. 51), accepter sans réserves l'apologie que Réginon (éd. Kurze, p. 93) fait de ce personnage, non plus que les éloges intéressés d'Héric (*Mirac. S. Germani*, t. II, p. 5). Hincmar, un adversaire, il est vrai, dit de lui : « Tonsura clericus et ordinatione tamtummodo subdiaconus, moribus autem et vita a fideli clerico discrepans » (*Ann. Bert.*, 864, p. 71). Les *Annales Xantenses* l'accusent de s'être conduit comme un loup ravisseur pendant son administration du diocèse de Cologne et d'avoir commis des meurtres (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. II, p. 232). Sur ce personnage, cf. E. Bourgeois, *Hugues l'Abbé* (dans *Mém. de la Faculté des lettres de Caen*, t. I, 1885, p. 100).

3. Hincmar nous apprend, en effet (*Ann. Bert.*, p. 84), que Charles donna à Hugues l'Abbé le poste de Robert au moment de se diriger sur Metz pour y assister à une entrevue avec Louis le Germanique, fixée au 4 novembre.

4. Voy. dans le *Moyen âge*, 1902, p. 401, note 3; p. 435, note 4.

5. Voy. dans le *Moyen âge*, 1902, p. 436, note 1.

LES SOURCES

DE LA

PROCÉDURE AU PARLEMENT

AU XIVe SIÈCLE

I.

Eudes de Sens.

Pour son *Grand Coutumier de France*, Jacques d'Ableiges a mis à profit les œuvres de plusieurs jurisconsultes et praticiens qui moururent dans la première moitié du XIVe siècle, par exemple les Maucreux et Guillaume du Breuil. Il y fait allusion quand il écrit *lequel traictié j'ai prins et assemblé dès longtemps sur plusieurs aultres livres et opinions des saiges praticiens*, mais il ne cite pas leurs noms. Au contraire, dans quelques passages, il nomme Eudes de Sens, et M. A. Giffard, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon, a été bien inspiré d'étudier cet auteur[1]; ses recherches permettent de préciser l'influence d'Eudes de Sens non seulement sur d'Ableiges, mais encore sur la procédure du Parlement au XIVe siècle.

A vrai dire, on sait peu de choses certaines sur ce « sire de lois » et on l'a souvent confondu avec des personnages de même nom et prénom, ses parents[2], notamment avec un chanoine

1. A. Giffard, *Eudes de Sens et Jacques d'Ableiges*, t. XXXVII, 1913, de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*. *Études sur les sources du droit français*, II, et tirage à part, in-8°, 65 p.

2. D'après mes recherches, que M. Giffard a bien voulu utiliser dans son intéressant article, on peut distinguer, dans le cours du XIVe siècle, quatre Eudes de Sens.

de Paris, docteur *in utroque*, mort en 1304. Les documents qui le concernent sont rares; voici ce que je crois pouvoir en conclure.

Eudes de Sens, dit de Saint-Sauveur, du lieu de sa naissance[1], et *junior*, pour le distinguer du chanoine cité plus haut, *legum professor*, *licentiatusque in decretis*, donne quittance le 27 janvier 1314 (n. st.) des 20 livres parisis que lui avait fait remettre Robert, comte de Flandre, par son clerc Me Jacques, de Roulers, pour payement de sa pension annuelle comme avocat du comte au Parlement. Il est dit « sire de lois ». Le 2 mai suivant, il reconnaît avoir encore reçu 150 livres de gros tournois argent[2]. Il est donc avocat au Parlement, et avocat distingué, au commencement du XIVe siècle, comme les Maucreux et Guillaume du Breuil. Comme eux aussi il est avocat pensionnaire de Mahaut d'Artois et il le demeura longtemps, car il figure à ce titre dès 1307 et encore le 17 décembre 1331[3]. Il est homme d'église, trésorier de Meaux au moins dès 1319 et chanoine de la cathédrale de Paris (1320), où il avait fondé une chapellenie perpétuelle[4]. Son pays d'origine ne le laisse pas indifférent et, en 1331, dans l'église Saint-Pierre-le-Rond, à Sens, il dota une chapelle dédiée à Saint-Nicolas[5]. A Paris, il possédait une maison devant les murs de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et il la légua au conseiller au Parlement Adam de Sens, son parent[6]. Enfin il est professeur de droit civil sans doute à Paris. Le 5 janvier 1334 (n. st.), on le voit conclure un accord au Parlement[7] et l'année suivante, dans les premiers

1. Yonne, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre.

2. Voy. de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*. Gand, 1843-1846, gr. in-8°, nos 1274 et 1285.

3. A. Giffard, *op. cit.*, p. 23 du tirage à part.

4. J.-M. Vidal, *Benoît XII*, *Lettres communes*, p. 392, n° 4189, dans *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 3e série.

5. P. Quesvers et M. Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. I, p. 291.

6. Conseiller au Parlement cité le 6 juin 1336 (E. Lemaire, *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin*, t. II, p. 229, n° 665). De la commission chargée de punir les complices d'Étienne Marcel (R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. I, p. 462). Marié à Philippe de Sens; mort avant le 12 mars 1366 (Arch. nat., X1a 20, fol. 206 et 370). — Son sceau est dans G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 8560, 29 décembre 1354. Il eut un fils, Renaud de Sens (Arch. nat., X1a 20, fol. 206, 370; X1a 19, fol. 196).

7. Arch. nat., X1a 8845, fol. 368.

jours de décembre, il est mentionné comme décédé[1]. Dans l'acte qui nous l'apprend, on trouve les noms de ses exécuteurs testamentaires, au nombre desquels sont Thibaud, curé de Vitry, Pierre de Montmirail, Jean de Saint-Sauveur, son « cognatus[2] », son neveu Gilles de Sens (mort avant 1375[3]), père du président Guillaume de Sens, et Adam de Sens[4].

Eudes de Sens fut enterré aux Chartreux de Paris; plus tard, les corps de Gilles et Guillaume de Sens furent déposés près du sien.

Comme ses confrères Maucreux et du Breuil, Eudes de Sens a composé au début du XIVe siècle un ouvrage qui eut de la célébrité, une somme des jugements possessoires qui dénote un esprit clair, net et un disciple de Jacques de Revigny[5]. On en connaît actuellement huit manuscrits, dont trois, ceux de Tours, Reims et Bâle, ont été signalés par Haenel. A Reims, en réalité, il y en a deux du XVe siècle[6]. A Paris, il y en a trois du XIVe siècle, dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale : le 4488, fol. 74 r° à fol. 120 r°, sur deux colonnes, dont je reparlerai; le 14328, fol. 25 à 40 v°, aussi sur deux colonnes[7], soigné;

1. Arch. nat., JJ 64, fol. 320, n° 541.

2. La cognation désignait la parenté naturelle.

3. Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris.* Paris, 1885, in-8°, p. 380-381; Aubert, *op. cit., Organisation*, p. 85-86.

4. Cf. Arch. nat., X1a 8848, fol. 119, 19 juillet 1345.

5. A. Tardif, *Histoire des sources du droit français. Origines romaines.* Paris, 1890, in-8°, p. 419; cf. L. Delisle, *Notices et extraits des manuscrits*, 1884, t. XXXI, 1re partie, p. 235, n° LXI; J. Tardif, *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1898, p. 659.

6. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXIX (t. II des manuscrits de la bibliothèque de Reims, nos 825 et 826).

7. Sur parchemin, 145 folios; haut. 0m412; large 0m275; fol. 25 r°, col. 1 : *Incipit summa de materia judiciorum possessoriorum, a domino Odone de Senonis... anno M° CCC° primo.* En marge, quelques notes très courtes. Au fol. 34 r°, col. 1, il se dit encore *legum professor.* Au fol. 40 v° : *Explicit summa super judiciis possessoriis et libellis eorumdem, a domino Odone de Senonis, legum professore et eciam in decretis licenciato, composita. Deo gracias.* Au fol. 41 v°, reproduction d'un passage *si vero princeps illum licium*, et de la première partie du *De interdicto uti possidetis*, qui se trouvent déjà dans la somme, fol. 34 v°, col. 2 à 35 r°, col. 1. — Dans ce manuscrit, du fol. 13 au fol. 25 : *Decretum electionis, compositus a magistro G. de Mandagoto, archidiacono Nemausensi, super electionibus faciendis et eorum processibus ordinandis.* Du fol. 42 r° au 57 r° : *Distinctiones domini Lamberti....* puis jusqu'à la fin des gloses de droit canonique.

et le 14612, fol. 75 r° à 102 v°, également soigné et sur deux colonnes[1]. Ce dernier comprend aussi un traité de Pierre de Belleperche : *Lectura domini Petri de Bella Pertica super titulo actionum*, recueilli par Guillaume de Brandestone, Anglais[2]. A la suite, une *Summa Placentini super Codicem*[3]. L'*incipit* de la *Summa* d'Eudes de Sens ne diffère pas de celui du manuscrit 14328. L'*explicit* (fol. 102 v°, col. 2) est aussi le même. A Laon, on possède un autre manuscrit de la *Summa de materia judiciorum possessoriorum*[4]. Les manuscrits de Paris et de Laon donnent la date de 1301; un manuscrit de Reims donnerait la date de 1322[5]. Dans les libelles intercalés par l'auteur, celui-ci se met toujours en scène et a pour partie adverse un B. ou Bernard de Sens[6].

En 1536, la *Summa* fut imprimée à Mayence (in-fol.) par les soins de Gobler sous le titre de *Summa Othonis Senonensis de interdictis judiciisque possessoriis*, titre qui rappelle le prologue inséré dans le manuscrit 4488[7] du fonds latin de la Bibliothèque nationale : *Incipit summa Odonis Sennonensis de interdictis*. Ce traité de droit savant n'est pas un simple exposé théorique, il s'inspire de la pratique et l'auteur en prévient le lecteur : *Intendo jus ad factum applicare prout hodie servatur;* il vise le droit usuel et des questions de fait, *multas questiones de facto utiles et cotidianas in fine titulorum inseram*, dit-il encore[8]. Aussi d'Ableiges le mettra au rang des *consuetudinarii*. Après cinq chapitres d'ordre général[9] viennent

1. Parchemin; 264 folios; haut. 0m315; larg. 0m225.
2. Ce traité va du fol. 103 r° au fol. 162 r°.
3. La *Summa Placentini* commence au fol. 166 r°.
4. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, in-4°, t. I, 1849, p. 120-121, n° 161. Dans l'*incipit*, il y aurait *minore* au lieu de *juniore*, mais ce doit être une faute de lecture.
5. Il s'agit du manuscrit décrit au n° 826. Le manuscrit signalé par M. L. Delisle (*loc. cit.*) doit être une copie datant de 1333 ou 1335. Cf. Giffard, *op. cit.*, p. 24, n. 3.
6. Au fol. 74, col. 2, du ms. 14612, on lit : *verbi gratia dico ego Odo de Senonis, minor XXV annis*... Faut-il prendre ces mots à la lettre? Le ms. 14328, fol. 25 v°, a aussi cette phrase.
7. Le texte est compris entre le fol. 74 r°, col. 1, et le fol. 120 r°, col. 1. Au dernier fol. on lit la variante *super judicia possessoria et libellos*.
8. Cf. A. Giffard, *op. cit.*, p. 25.
9. *De officio judicis, de arbitris, de libellis, de petitionibus, de interdictis*. Cf. Giffard, *loc. cit.*

les différents interdits classés dans l'ordre du Digeste, mais la *Summa* est plus qu'un traité de libelles, c'est un *ordo judiciarius* accompagné d'une étude sur les interdits[1]. Pour moi, c'est aussi le livre d'enseignement, de cours d'un professeur. Jacques d'Ableiges s'en est peu servi, mais il cite cependant à plusieurs reprises les opinions d'Eudes de Sens[2]. Où les a-t-il prises? Dans un style non encore retrouvé de ce confrère, croit M. Giffard. Le petit texte *De statuto tempore nove desaisine et de exceptionibus contra eam*, reproduit dans deux manuscrits du *Stilus* de du Breuil[3], et un chapitre *De causa novitatis*[4], plus court, un peu différent de celui de du Breuil, avec quelques notes et gloses ajoutées au *Stilus* de cet auteur, en auraient fait partie. Dans le § 8, l'auteur dit avoir assisté à l'audience[5]. Ce style, attribué par M. Giffard à Eudes de Sens, ne serait peut-être qu'un remaniement de celui de Guillaume du Breuil, spécialement en ce qui concerne la nouvelleté, avec des gloses et des additions. Le manuscrit latin 9845 (L de mon édition) du *Stilus Curie* de du Breuil proviendrait de ce style. L'hypothèse est séduisante, mais ce n'est encore qu'une hypothèse[6]. Cet ouvrage d'Eudes de Sens aurait subi lui aussi des additions, car l'arrêt cité à la fin du *De statuto tempore nove desaisine* « *contra religiosos Hospitalis pro domina de Melles*..., anno XLVII° », a été rendu le 16 février 1348 (n. st.) en faveur de Béatrix de Saint-Pol, dame de Nesles et de Chauny, contre ces religieux[7].

Faut-il encore attribuer à Eudes de Sens les *Aliqua de stylo curie* du manuscrit latin 4643 de la Bibliothèque nationale[8] et

1. M. Giffard (*loc. cit.*, n. 1) croit que le *petit abrégé de droit sur la matière des interdits*, reproduit par M. Beautemps-Beaupré au t. II des *Coutumes et styles d'Anjou*, p. 368-403, est un résumé de l'ouvrage d'Eudes de Sens.

2. Ainsi aux chapitres du douaire et d'exceptions en cas de nouvelleté, cf. Giffard, *op. cit.*, p. 26-27.

3. Bibl. nat., mss. lat. 14669, fol. 234 v°, et 9845, fol. 52 v°-53 r°, et p. 227-228 de mon édition; cf. A. Giffard, *op. cit.*, p. 50-51.

4. Ce chapitre se trouve dans le ms. lat. 14669, fol. 233 v°; cf. p. 225-227 de mon édition.

5. *Vidi in curia altercari*.

6. Cf. Giffard, *op. cit.*, p. 35-36, note 1, et 43. — Il est certain qu'il y a eu des remaniements du *Stilus;* le manuscrit C de mon édition (Bibl. nat., lat. 4642) en est un exemple.

7. Arch. nat., X1a 12, fol. 174, n° 57.

8. Ms. F de mon édition du *Stilus*. M. H. Bordier les a publiés dans la

les *Notables* du manuscrit de Grenoble, qui contient le *Stilus* de du Breuil[1]? Je ne crois pas l'attribution certaine, définitive. Dans beaucoup de manuscrits, on trouve de ces *Aliqua* et de ces *notables*[2]. Ce sont des notes, des points de jurisprudence, de droit usuel à l'usage des praticiens; ils passaient de manuscrits en manuscrits et leurs auteurs demeuraient inconnus. On a pu en extraire de l'œuvre d'Eudes de Sens comme de tout autre jurisconsulte renommé. Ils sont de dates différentes et le n° 11 des *notables* du manuscrit de Grenoble se termine par un arrêt de 1392 et non de 1292, comme semble le croire M. Giffard; on le retrouve à la question 253 de Jean le Coq (éd. Dumoulin).

Professeur de droit romain, Eudes de Sens a annoté et glosé deux manuscrits du *Digestum novum* inscrits à la Bibliothèque nationale sous les n°s 16907 et 8939 du fonds latin. M. Giffard les a signalés, mais il ne les a pas encore étudiés[3]. Avec sa science et sa critique, il en tirera des éclaircissements sur l'œuvre et la doctrine du vieux maître. Le manuscrit 8939 du XIVe siècle (comme le 16907) lui sera surtout profitable, car les notes signées *Odo* y sont nombreuses; du fol. 82 r° (*De re judicata*) au fol. 114 r° (*De aqua cotidiana*...[4]), elles abondent au point qu'on peut croire que ce manuscrit lui appartint ou qu'il fut dans les mains d'un de ses élèves.

N'aurait-il composé que la *Summa de judiciis possessoriis*, Eudes de Sens mériterait d'être étudié et de sortir de l'obscurité qui enveloppe encore plusieurs de ces professeurs et sages praticiens mis à contribution par d'Ableiges et qui ont influé sur la procédure du Parlement.

II.

GUILLAUME ET PIERRE DE MAUCREUX.

Deux contemporains du professeur Eudes de Sens, comme lui avocats au Parlement, Guillaume et Pierre de Maucreux, de

Bibliothèque de l'École des chartes, 2e série, t. I, année 1844, p. 396 et suiv.; tirage à part; Durand, 1845, in-8°.

1. *Aliqua* et *Notables* ont été reproduits par M. Giffard, *op. cit.*, p. 52 à 62.
2. Ainsi Bibl. nat., mss. lat. 4641^a^, fol. 69 v° à 74, 76 v° à 88; — 12812, fol. 91 v° à 92 r°; — 14669, fol. 172 v° à 182 v°, 183 à 192 v°, 193; — 9845, fol. 55 v°. — Ms. fr. 18110, fol. 49 v° à 62.
3. Giffard, *op. cit.*, p. 25, n. 2.
4. A rapprocher de la *Summa* dans les manuscrits cités.

Montagu, — ou Montaigu, — ont composé un traité intitulé : *Les ordonnances de plaidoier de bouche et par escript abbrégiés par Pierre et Guillaume Maucrueulx de Montagu, selon droit, us et coustume, le ressort est en Parlement cujus est questio*[1].

Du premier auteur cité, Guillaume, on ne sait encore rien. Les manuscrits 14669 du fonds latin et 198 des nouvelles acquisitions latines de la Bibliothèque nationale, au chapitre II, § 11 du *Stilus curie Parlamenti* de Guillaume du Breuil, mentionnent un arrêt du jeudi 3 juin 1339, *contra magistrum de Maucre pro Guillelmo de Monte acuto* (ms. 14669); *magistro Guillelmo de Monte acuto existente et obtinente pro domino marescallo contra magistrum de Maucre* (ms. 198)[2]. J'avais cru que ce texte visait Guillaume de Maucreux plaidant, le 3 juin 1339, contre son frère (ou simplement parent) Pierre de Maucreux. Mais ce dernier était mort avant 1339 et il semble étonnant que Guillaume soit appelé de Montaigu, ou Montagu, et non de Maucreux, tandis que son adversaire est simplement dit maître de Maucre. L'auteur de l'addition au *Stilus* oppose clairement Guillaume *de Montaigu* à maître de *Maucre*(ux) et il faut ici penser à Guillaume de Montaigu, clerc, avocat au Parlement, cité dans un accord du 4 août 1357[3], et à un de ses confrères, maître de Maucreux, qui ne peut être que notre Guillaume. Voilà tout ce que je peux dire de lui.

Il est plus facile d'esquisser une biographie de Pierre de Maucreux, car les documents sont assez nombreux. Le 18 février 1322 (n. st.), avec Jacques d'Aire et le bailli de Hesdin, il enquête dans un procès en cours entre Mahaut d'Artois et Jean d'Auxi au sujet de la justice d'Auxi[4]. Le 21 mars 1324 (n. st.), il est qualifié avocat du roi au Parlement[5] et lorsqu'il est anobli avec

1. Titre à l'encre rouge au fol. C du ms. fr. 19832 de la Bibl. nat., à la suite de la table.

2. Cf. mon édition du *Stilus curie*, p. 15, note. Il est question du maréchal de Trie.

3. Arch. nat., X¹ᶜ 10, nᵒ 104. Je ne crois pas qu'il soit question de Gérard de Montaigu, appelé ici par erreur Guillaume, avocat célèbre mort à la fin de 1339. Sur lui, voy. Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, p. 367-388.

4. Boutaric, *Actes du Parlement*, nᵒ 6681.

5. J. Viard, *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel* (sous presse), nᵒ 4836, « pro salario suo litigando pro rege ».

sa postérité en mai 1326 par Charles IV il a encore ce titre[1]. Son sceau avait un écu portant trois lions sous un chef d'hermines, dans une rose[2]. Comme les autres avocats fameux de l'époque, il fut pris par Mahaut d'Artois pour avocat pensionnaire[3]; on le trouve cité au Parlement en 1327 (20 mai), faisant fonction d'arbitre avec Guillaume du Breuil[4].

L'année suivante, les échevins de Reims le choisissent comme avocat au Parlement[5] et, au cours de cette session (1328-1329), il plaide avec du Breuil pour Robert d'Artois[6]. Peu après, d'accord avec sa femme, Alix, il donne aux prieur et frères de Sainte-Croix à Paris deux maisons qu'il possédait dans cette ville, rue de la Vieille-Tissanderie, et dont l'une s'appelait maison du Chapeau-Rouge[7]. Il conserva son rang en tête du barreau parisien; aussi, le 18 mars 1332 (n. st.), le connétable Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, le délègue, ainsi que Jean

1. « Karolus, Dei gracia Francorum et Navarre rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod licet advocatus noster magister P. de Malo Croso a nobilibus originem non traxerit, ipsum tamen benevolencia volentes prosequi, speciali tenore presencium regia auctoritate concedimus ut ipse ejusque posteritas tamquam nobiles de cetero habeantur et in eorum agendis nobilium more tractentur; ipseque Petrus, cum sibi placuerit, militari cingulo valeat decorari, quodque in feodis et retrofeodis nostris et aliis quibuscumque possit acquirere, et acquisita tenere pacifice, et perpetuo possidere absque coactione vendendi vel extra manum suam ponendi aut prestandi nobis seu successoribus nostris, aut quibuscumque aliis, financiam propter hoc qualemcumque. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum, nostro in aliis et alieno in omnibus jure salvis. Actum apud Asnerias, anno Domini M° CCC° XXVI°, mense maii.

« Per dominum Regem ad relacionem vestram et Thome de Marfontaine.

« Tesson. »

En marge : « Nobilitatio concessa magistro Petro de Malo Croso. »
(Arch. nat., JJ 64, fol. 96 v°, n° 166.)

2. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 1562, 24 janvier 1326 (n. st.).

3. J.-M. Richard, *Une petite-nièce de saint Louis. Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, 1302-1329*. Paris, 1887, in-8°, p. 36-37.

4. Boutaric, *op. cit.*, n° 7988.

5. Delachenal, *op. cit.*, p. 365.

6. H. Moranvillé, *Guillaume du Breuil et Robert d'Artois*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1887, p. 643.

7. A la requête du prieur et des frères, Philippe VI accorda l'amortissement par acte donné à Saint-Germain-en-Laye en septembre 1331. Voy. J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, t. I, n° LXXIX. Paris, 1899, in-8°.

l'Orfèvre[1], pour discuter un accord avec les représentants du comté d'Auxerre, Eudes de Sens[2] et Hugues de Crusy[3].

Deux mois après, il s'occupait encore d'un accord avec son confrère Jacques la Vache[4]. Il était sans doute toujours avocat

1. Jean l'Orfèvre est cité comme avocat du roi à la session 1331-1332. Cf. Arch. nat., X[1a] 8845, fol. 207 v°. Il mourut avant le 20 avril 1333. Voy. Delachenal, *op. cit.*, p. 369.

2. Sur Eudes de Sens, voy. l'étude qui précède.

3. De Crusy-le-Chatel en Tonnerrois (Yonne, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre). Hugues de Crusy, fils et petit-fils d'officiers du comte de Tonnerre, est cité le 8 octobre 1317 comme tabellion et, dès 1319, comme bailli de Tonnerre. En 1325, on le trouve bailli d'Auxerre au nom de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre; l'année suivante, son frère Guillaume de Crusy le remplace, car il était devenu, — avant le 18 novembre 1325, — garde de la prévôté de Paris (cf. Arch. nat., JJ 65 B, n° 233). Charles le Bel lui confie des missions; il est chevalier et conseiller du roi (Arch. nat., JJ 66, n°° 952, 1344, 1345), président au Parlement le 19 octobre 1330; le roi lui donne une maison à Paris, rue Pavée, près de l'hôtel de Robert d'Artois et de l'hôtel de l'évêque d'Autun; le domaine de Boisson, près Auxerre, des maisons dans cette ville, des biens à Charmoy-Chèvres et Varzy en Nivernais, et encore une maison à Paris, rue de la Calandre, et un domaine à Vanlay en Tonnerrois. Hugues achète des terres et des maisons à Jassains, Maisières, Chassy, Auxerre et aux environs de cette ville (Arch. nat., JJ 70, fol. 67 v°). L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés lui avait donné à Issy une belle habitation qu'il meubla somptueusement pour y résider l'été. En mars 1335 (n. st.), il obtint du roi que son frère, Dreu de Crusy, et son neveu, Jean de Moustier, dit de Bar, fussent faits chevaliers. Voy. E. Petit, *les Bourguignons de l'Yonne à la cour de Philippe de Valois*. Auxerre, 1899, in-8°, p. 12 à 16, 50, n° 52. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIII[e] au XVII[e] siècle*, t. II, p. 277; t. III, p. 264-265. Paris, 1895 et suiv., in-8°. — L. Delisle, *Chronologie des baillis et sénéchaux royaux*, au t. XXIV du *Recueil des historiens de France*, p. 35, 48). — Les faveurs royales et les richesses ne l'empêchèrent pas de se livrer à de honteuses concussions qui le firent condamner à être pendu. Après l'exécution (21 juillet 1336), ses biens furent confisqués et ceux d'Issy rendus à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; sa maison de la rue Pavée fut remise au duc de Lorraine; quant à ses biens, situés près d'Auxerre, ils furent donnés à Miles de Bierry, maître d'hôtel de la reine (novembre 1336), à Gilles de Maligny (décembre 1336) et à Hugues de Bierry (janvier 1337), échanson du roi (voy. Viard, *Documents cités*, t. I, n° CLXXII et la note). Un accord du 7 mai 1338 (Arch. nat., X[1c] 4 A, à la date) apprend qu'il avait laissé quatre enfants : Jean, alors chanoine de Bourges, Jean, chanoine de Meaux, Nicolas, chanoine de Châlons, et Jeanne. Les meubles qu'Hugues avait fait amener d'Issy à l'hôtel de Nesles, où il fut détenu prisonnier pendant son procès, furent attribués à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Arch. nat., X[1a] 11, fol. 31 v°, 20 mars 1344, n. st.).

4. Arch. nat., X[1c] 1 B, n°° 179, 180, 181, 218. Est-ce l'accord conclu avec Gilles le Sanier dont il va être question? Cf. *ibid.*, X[1a] 8845, fol. 207. Jacques

du roi, non plus avec Jean l'Orfèvre, mort avant le 20 avril 1333, mais avec Gérard de Montaigu[1]. On sait qu'au commencement du XIVe siècle les avocats du roi pouvaient, sous certaines conditions, continuer à prêter leur concours à d'autres personnes qu'au roi. C'est, sans doute, vers cette époque que les capitouls de Toulouse désignèrent Pierre de Maucreux pour remplacer leur avocat, le célèbre Guillaume du Breuil, tombé malade[2]. Peu après Maucreux mourait; à la date du 20 mai 1335, il est cité comme décédé[3]. Il avait laissé par donation entre vifs, et irrévocable, tous ses biens meubles à sa femme Alix; elle mourut avant lui, et Jean de Claris, chevalier, marié à leur fille Jeanne de Maucreux, intenta un procès en revendication. L'acte dont il s'agit mentionne un fils, Thomas de Maucreux[4].

la Vache, originaire de Compiègne, avocat au Parlement dès novembre 1328, chevalier, apparaît comme second président au Parlement sur la liste du 11 mars 1344. Il figure aussi comme maître des requêtes de l'Hôtel avant le 21 juillet 1348. Proscrit par les États Généraux de 1357, il eut l'année suivante son manoir de Choisy-le-Roi incendié par les Jacques, mais il fut indemnisé en 1361 (21 août). Son hôtel du Pré-aux-Clercs, près de la propriété de son collègue Simon de Bucy, fut aussi brûlé par la faute du chanoine Ythier Maignen. Rétabli dans tous ses honneurs et fonctions après la ruine du parti d'Étienne Marcel, il remplit, comme avant, des missions diplomatiques pour le roi. Après sa mort (11 février 1366), il fut remplacé comme président par Jacques d'Andrie (le 16 février). Sa femme, Jeanne du Chastel, dame du Coudray, veuve d'Adam le Bouteiller, lui survécut et se remaria en troisièmes noces avec Jean de Tournebu, seigneur de Marbeuf (voy. la notice que j'ai consacrée à Jacques la Vache dans mon article sur Simon de Bucy, *Revue des études historiques*, septembre-octobre 1913, p. 564, n. 1).

1. Delachenal, *op. cit.*, p. 388.

2. Delachenal, *op. cit.*, p. 270, note 3, d'après un texte du 13 décembre 1338.

3. *Dum vivebat.* Voy. Arch. nat., X1a 7, fol. 63 v° : vente à l'avocat au Parlement Gérard de Marle d'une maison sise à Paris, rue Saint-André-des-Arts. Le prix devait être remis à Me Pierre de Maucreux, représenté par ses héritiers, et à Jacques la Vache, avocats au Parlement, qui avaient des créances sur Gilles le Sanier (ou Senier), sergent à cheval du Châtelet, propriétaire de cette maison. — *Ibid.*, fol. 207, d'après un texte du 12 avril 1340, les époux Senier avaient vendu la maison 30 livres parisis et remis l'argent à Pierre de Cuignières. Cf. aussi *ibid.*, X1a 8, fol. 107-108. Le texte du 20 mai 1335 dit que la créance existait avant le 5 janvier 1334. Maucreux vivait encore.

4. Arch. nat., X1a 9, fol. 89, 92, 1er et 12 avril 1341. On trouve aussi les noms de François de Maucreux, chevalier, 30 mars 1350, de Jean de Maucreux, sire de Béthisy, chevalier, 23 mars 1345 et 20 février 1346, cf. Arch. nat., X1c 5 A, n° 49; X1a 10, fol. 341 v°; X1a 11, fol. 70. — Obit à Saint-Germain-l'Auxerrois d'Alix, femme d'Oudard de Maucreux, sans date, dans les *Obituaires de la province de Sens*, éd. A. Molinier, t. I, 2e partie, p. 809. Un Girard de Maucreux

Le manuscrit qui contient l'œuvre de Pierre et Guillaume de Maucreux est le manuscrit français 19832 de la Bibliothèque nationale[1]. Actuellement, on n'en connaît pas d'autre. Il fut copié à Commercy, le 10 mai 1473, pour l'Italien Giovani Fagotelle, majordome du comte Cola di Campo-Basso[2]. Henri du Camboust, duc de Coislin, pair de France et évêque de Metz, l'avait légué en 1732 à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Le texte est défectueux et il s'y rencontre des fautes grossières.

Les ordonnances de plaidoier de bouche et par escript datent du premier tiers du XIVe siècle; comme le *Stilus* de Guillaume du Breuil, elles ont dû être rédigées vers 1330-1332, mais elles s'occupent beaucoup plus du Châtelet[3] de Paris, ainsi que l'a remarqué M. de Rozière, que du Parlement. Les auteurs citent le droit romain et le droit canonique avec complaisance, mais sans en abuser, car une très large part est faite au droit coutumier, qui cependant est qualifié de « hayneux[4] » à l'égard du droit écrit, *quant coustume est proprement contraire à droit*. La table, dont les divisions sont peu rationnelles, se trouve tout au début de l'ouvrage[5]; les titres ne correspondent pas toujours exactement avec ceux qui sont reproduits dans le texte, et la table elle-même n'a pas les mêmes divisions que le texte[6]. Peu

est procureur des étudiants de l'Université d'Orléans en 1333, 7 juin. Voy. M. Fournier, *Statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, t. I, p. 83, n° 97. Paris, 1890, in-4°.

1. Papier; hauteur 0m220; largeur 0m145; III et 119 feuillets, XVe siècle; demi-reliure. Du fol. 1 au fol. 39, l'ouvrage des Maucreux; fol. 39 à 56, « Livres des drois et des coustumes de Champaigne ». — « Ex bibliotheca mss. Coisliniana, olim Segueriana. » Ancien Saint-Germain français, 1805.

2. L. Delisle, *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*. T. II : *Jurisprudence, science et arts*, p. 36-37. Paris, 1878, in-8°. En 1875, M. de Rozière l'avait signalé dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. II, p. 38.

3. Au fol. 3 v°, ch. XVII, *De toutes actions d'office de sergent*, il est question de Chelles, mais on n'en peut rien conclure.

4. Au fol. 30 r°, ch. LXXXVI, « deffence en cas de retrait », on lit en tête : « En tous les cas qui sont hayneulx de droit, si come est cas de retrait. »

5. Fol. A, B, C. Je l'ai reproduite dans mon article sur les *Sources de la procédure au Parlement de Philippe le Bel à Charles VII*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LI, 1890, p. 477 à 515, n° III.

6. Ainsi au fol. 1 v°, après : « Qu'est justice... »

de noms sont mentionnés[1] et ils ne sont d'aucune utilité pour fixer la date ou la provenance de ce style. M. A. Giffard[2] divise en quatre parties *Les ordonnances de plaidoier :* la première est consacrée à des définitions générales et au commencement du procès (ch. I-XXV); — la seconde constitue un traité des demandes (ch. XXVI à LVI); — la troisième est un traité des exceptions (ch. LVII à LXII) et des défenses (ch. LXIII-LXXXIX pour les défenses, sauf le ch. LXVIII qui vise la demande de chose emblée); — la quatrième (ch. XC à C) a pour objet la fin du procès. Des appendices terminent l'œuvre (ch. C à CVI)[3]. Cette division, la meilleure, fait comprendre le but et l'importance de ce traité encore peu connu. Le premier folio renferme une rubrique qu'on pourrait, d'après la table, intituler : *Aucuns preambules qui contiennent que les fais aggregent et obligent les paines en plusieurs maniers*. Elle n'est pas à sa place et provient du traité des *Peines de la duchié d'Orléans*, qu'a publié La Thaumassière dans son édition des coutumes de Beauvoisis[4].

Les Maucreux ont aussi fait des emprunts aux Établissements de saint Louis[5], aux Constitutions du Châtelet de Paris, dont le texte a été publié par M. Ch. Mortet[6], peut-être au livre de Jus-

1. Fol. 7-9 : Jean Bertault ; fol. 9 v° : Jean des Champs, Jean de Remi ; fol. 13 : Ogier d'Anglures, chevalier.

2. *Études sur les sources du droit français*. I : *Les établissements de saint Louis et le style des Maucreux. Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1913, p. 207. Tirage à part, 1913, in-8°, p. 10.

3. Ma division des chapitres diffère, mais très peu, de celle qu'a adoptée M. Giffard. D'ailleurs, en attendant une édition critique de ce texte important, à cause de la confusion qui résulte de ce fait que les divisions de la table ne correspondent pas à celles du texte, j'indiquerai le sujet traité dans le chapitre.

4. Cf. Giffard, *op. cit.*, tirage à part, p. 12. J'ajoute que le *Grand Coutumier* de J. d'Ableiges (éd. Laboulaye-Dareste, l. IV, ch. XII, p. 649) s'en inspire et reproduit parfois les termes de ce passage.

5. Giffard, *op. cit.*, p. 13 ; cependant, plusieurs ne me semblent pas évidents.

6. *Constitucions démenées el Chastelet de Paris*. Paris, 1883, in-8°. — Ainsi ch. X, fol. 2 r° : *Qu'est coustume de paiis*, et *Constitucions*, § 41. — — Ch. XXIV, fol. 6 v° : *De plait de proprieté...*, et *Constitucions*, §§ 40, 83. — Ch. XXV : *De denonciez à garant*, fol. 7 r°, et *Constitucions*, § 85. — Ch. LXV : *Deffence de murdre...*, in fine, fol. 22 r°, et *Constitucions*, § 61. — Ch. LXXXIII : *Deffence de plege...*, fol. 29 r°, et *Constitucions*, §§ 73, 76. — Ch. XCII : *De leuver tesmoings...*, fol. 32 r°, et *Constitucions*, § 60. — Ch. XCV : *De barroier au jour de sentence*, fol. 35 r°. — Ch. XCVII : *De donner sentence...*, fol. 35 r°, et *Constitucions*, §§ 50, 58. — Ch. C : *Des cas particuliers...*, fol. 35 v°, 36 r°, 36 v°, et *Constitucions*, §§ 8, 25, 70.

tice et de Plet[1]. On peut faire d'intéressants rapprochements avec les ouvrages contemporains : le style de Guillaume du Breuil[2] et les styles des commissaires et des enquêtes publiés par M. Guilhiermoz[3]. Avec Jacques d'Ableiges, il ne s'agit plus de rapprochements, mais de réels emprunts ; dans son *Grand Coutumier*, il a mis souvent à contribution les Maucreux et les comptait sans doute au nombre des sages praticiens qu'il avoue avoir consultés. Les passages que je cite le prouvent et on pourrait en ajouter d'autres :

Maucreux, I, fol. 1 r°, et *Grand Coutumier* (éd. Laboulaye-Dareste), l. IV, ch. XII, p. 649 ; d'Ableiges s'inspire des Maucreux et en reproduit plusieurs fois les termes. — X. *Qu'est coustume de paiis*, fol. 2 r°, et *Gr. Cout.*, II, 3, p. 192. — XII. *Qu'est stile*, fol. 2 r°, et *Gr. Cout.*, II, 3, p. 193. — XIII. *La division des choses ;* XIV. *Des choses corporelles ;* XV. *Des obligacions ;* XVI. *Des actions ;* XVII. *De toutes actions d'office de sergent*, fol. 2 v°, 3 r° et v°, et *Gr. Cout.*, II, 4, p. 194, emprunts parfois presque textuels ; 5, p. 195 ; 10, p. 201, 202, emprunts textuels ; III, 4, p. 423. — XX. *Deffault de contumace*, fol. 4 r°, et *Gr. Cout.*, III, 10, p. 452-456. — XXIII. *De commencement de procès*, fol. 6 r°, et *Gr. Cout.*, III, 3, p. 407-409, 406. — XXIV. *De plait de proprieté*, fol. 6 v°, et *Gr. Cout.*, III, 3, p. 410. — XXV. *De denoncier à garant*, fol. 7 r°, et *Gr. Cout.*, III, 3, p. 412, 413, et aussi 16, p. 470 ; fol. 8 r°, et *Gr. Cout.*, *Ibid.*, p. 417-

1. Peut-être au ch. LXXIX, *Deffence de servage*, fol. 28 r°, l'allusion à Sainte-Croix d'Orléans et à Saint-Aignan de Berry. Cf. *Jostice et Plet*, éd. Rapetti, p. 56 ; cf. P. Viollet, *Établissements de saint Louis*, t. I, *Introduction*, p. 41, note 1.

2. Ainsi, ch. XIX, *de veue*, fol. 4 r°, et *Stilus* (éd. Aubert), XI, § 3. — Ch. XX, fol. 4 v°, in fine, et 5 r°, *De procureur...*, et *Stilus*, XIII, § 7 à 12. — Ch. XXIII, fol. 6 r°, *De commencement de procès...*, et *Stilus*, XIII, §§ 20, 21, 22. — Ch. XXVI, fol. 8 r° et v°, *De office de advocat*, et *Stilus*, § 1.

3. *Enquêtes et procès, étude sur la procédure du Parlement au XIVe siècle* Paris, 1892, gr. in-8°. Cf. ch. XCI, fol. 31 v°, *De preuve de tesmoings*, et Guilhiermoz, *op. cit.*, *Introduction*, p. 68 ; *Style des enquêtes*, n° 96, p. 202. — Ch. XCIII, fol. 33 v°, *Coment on doit examiner tesmoings*, et *Style des commissaires*, n°s 84-87, p. 256-257.

M. Guilhiermoz attribue le style de la Chambre des enquêtes et celui des commissaires à Mre Pierre Dreue, rapporteur d'enquêtes dès 1313, doyen de la Chambre des enquêtes, et toujours rapporteur en 1336 et 1337, mort avant le 20 février 1343. Ces styles ont été terminés en 1336 ou 1337.

419[1]. — XXVI. *De office de advocat*, fol. 8 r° et v°, et *Gr. Cout.*, III, 2, p. 400-402. — XXVII. *Cy commence le traitié des demandes; I° des demandes de chattel*, fol. 9 r° in fine et v°, et *Gr. Cout.*, III, 24, p. 485. — XXXI. *De injures par manier d'excepcion*, fol. 10 v°, et *Gr. Cout.*, III, 22, p. 483. — XL. *Demande sur nouvel tourble de servage de personne*, fol. 12 r° et v°, et *Gr. Cout.*, III, 41, p. 511. — XLI. *Demande de servage sur proprieté*, fol. 12 v°, et *Gr. Cout.*, III, 45, p. 516. — XLIII. *Demande de condicion indebiti*, fol. 13 r°, et *Gr. Cout.*, III, 29, p. 492; emprunts textuels. — XLV. *D'actions reelles*, fol. 13 v°, et *Gr. Cout.*, III, 31, p. 494. — XLVII. *Demande de nouvel tourble de mainmorte*, fol. 14 v°, et *Gr. Cout.*, III, 40, p. 509. — L. *Demande d'action mixte*, fol. 15 r°, in fine, et 15 v°, et *Gr. Cout.*, III, 30, p. 493; emprunts textuels. — LII. *Demande d'action ypotheque*, fol. 16 r°, et *Gr. Cout.*, III, 69, p. 570. — LIX. *Des dilatoires*, fol. 17 v°, in fine, et 18 r°, et *Gr. Cout.*, III, 9, p. 443-446. — XCIII. *Comẹnt on doit examiner tesmoings*, fol. 33 r°, et *Gr. Cout.*, IV, 1, 2, p. 600-602; fol. 33 v°, et *Gr. Cout.*, IV, 2, p. 603. — XCIV. *D'office de juge*, fol. 33 v°, in fine, et 34 r°, et *Gr. Cout.*, IV, 1, p. 599[2].

En même temps que d'Ableiges qu'il a connu, Jean Boutillier composait un grand ouvrage destiné à une égale renommée, la *Somme rural*. On y sent l'influence du style des Maucreux en quelques passages, mais les emprunts sont bien dissimulés. En voici des exemples[3] :

Maucreux, I, fol. 1, et Boutillier, I, 29, p. 180. — XIII, fol. 2 r°, et Boutillier, I, 36, p. 249. — XV, fol. 2 v°, et Boutillier, I, 25, p. 134. — XVI, fol. 3 r°, et Boutillier, I, 27, p. 152. — XVII, fol. 3 v°, et Boutillier, II, 2, p. 667 et suiv.

1. Ici on juge mieux des emprunts de d'Ableiges en se reportant au ms. fr. 10816 de la Bibliothèque nationale, fol. 257 v°, 260 v°, 261, 262 et 263.

2. Sur ces emprunts de d'Ableiges, voir les remarquables études de MM. A. Giffard, *Études sur les sources du droit coutumier aux XIV° et XV° siècles*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1906, p. 428, 429, 433-435, 438-444, 446, 450; 1909, p. 656, 717, 718; Ol. Martin, *le Ms. Vatican 4790*, et le *Grand Coutumier de Jacques d'Ableiges*, même revue, 1906, p. 654; 1910, p. 121-122.

3. Je cite d'après l'édition de Charondas le Caron, Paris, Cramoisy, 1621, in-4°. Sur ces emprunts de Boutillier, voy. A. Giffard, Études citées, *loc. cit.*, 1906, p. 428-429.

— XVIII. *De arest de division des choses*, fol. 3 v°, et Boutillier, I, 74, p. 429. — XIX. *De veue*, fol. 4 r°, et Boutillier, I, 32, p. 207, l'alinéa *à faire une maison*. — XX, fol. 4 r° et v°, et Boutillier, I, 5, p. 25 et suiv., *passim*. — XIX. *Des essoignes*, fol. 5 r°, et Boutillier, I, 4, p. 21. — XXV, fol. 7 r°, et Boutillier, I, 33, *passim*. — XXVI, fol. 8 et 9 r°, et Boutillier, II, 2, p. 671 à 675. — LIX, fol. 17 v°, in fine, à 19 r°, et Boutillier, I, 18, p. 78-80. — XCI, fol. 31 v°, 32 r°, et XCIII. *Coment on doit examiner tesmoings*, fol. 32 v°, 33 r°, et Boutillier, I, 106, p. 626-627.

Plusieurs des chapitres des Maucreux visés ici ont été aussi mis à profit par d'Ableiges[1], ce qui ne doit pas étonner, mais Boutillier a dû les connaître sans l'intermédiaire de celui-ci.

Il semble aussi que de l'auteur inconnu du *Pour montrer et apprendre à chacun la maniere de proceder en la prevoté et vicomté de Paris* s'est inspiré des Maucreux[2].

L'importance des *Ordonnances de plaidoier de bouche et par escript* des Maucreux est manifeste et une édition sérieuse de ce traité serait fort utile. Pour l'établir, on pourrait, comme l'indique M. A. Giffard[3], rectifier l'unique manuscrit complet, le fr. 19832 de la Bibliothèque nationale : avec le ms. de M. Hoche, qu'il a décrit, un passage du ms. lat. 14669 (fol. 172 v° et 173)[4], le ms. fr. 10816, par endroits, enfin le ms. Vaticanus 4790, étudié par MM. Ol. Martin et A. Giffard.

Félix AUBERT.

1. Aussi je n'ai pas à nouveau donné leurs titres.
2. A. Giffard, *Id.*, *Ibid.*, 1906, p. 438, 444-451.
3. *Études citées. Un style du Châtelet utilisé par J. d'Ableiges*, revue citée, 1906, p. 428, 443, 450.
4. Passage qui correspond au fol. 31 v° : « Item puet on reprouver les aidans conseillans de la cause... »

INVENTAIRE

DES

MANUSCRITS DE CLAUDE DUPUY

(1595)

L'inventaire de la succession de Claude Dupuy, que notre confrère M. E. Coyecque a eu la bonne fortune de découvrir récemment dans le minutier d'un notaire parisien, et dont il a bien voulu réserver la primeur à notre recueil, vient jeter un jour nouveau sur les origines de la célèbre collection formée par cet érudit, puis augmentée par ses fils Pierre et Jacques Dupuy, et que le dernier survivant d'entre eux légua au roi en 1652[1].

Claude Dupuy était mort à Paris le 1er décembre 1594, âgé de quarante-neuf ans, laissant de son mariage avec Claude Sanguin six fils et deux filles[2]. Dès le 20 janvier 1595, il était procédé à l'inventaire de sa succession par-devant notaire et l'estimation détaillée de sa bibliothèque était confiée à un libraire parisien, Denys Duval[3], qui l'achevait le 31 janvier suivant.

1. Voir L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 261-264, et t. III, p. 392.

2. Voir les notes autographes de Claude Dupuy relatant la naissance de chacun de ses enfants, de 1578 à 1594, et inscrites sur une Bible française (Lyon, J. de Tournes, 1561, in-4°), aujourd'hui conservée au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, sous la cote Rés. A. 2408. Ces notes ont été publiées par notre confrère M. P. Flament dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1901), t. LXII, p. 720-722. — Sur Claude Dupuy, on peut aussi consulter le volume 638, fol. 119 et suiv., de la collection Dupuy, où se trouvent, parmi d'autres notes biographiques, les originaux de plusieurs des pièces imprimées dans *V. amplissimi Claudii Puteani tumulus* (Parisiis, 1607, in-4°), recueil dont Moréri attribue la composition au médecin Paul Reneaume.

3. Libraire et imprimeur, de 1553 jusqu'après 1614, il avait succédé à Chrestien Wechel et habitait rue Saint-Jean-de-Beauvais, au Cheval-Volant. Voir Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens* (1898), p. 118-119.

Voici le début de cet inventaire[1] : « L'an mil cinq cent quatre vingt quinze, le vendredy avant midy, vingtieme jour de janvier et autres jours ensuivant, à la requeste de noble damoiselle Claude Sanguyn, vefve de feu noble homme maistre Me Claude Du Puy, vivant conseiller du Roy en sa cour de Parlement de Paris, elle y demeurant, rue des Deux Portes, parroisse Saint Benoist, tant en son nom que comme mère, tutrice et curatrice de Cristofle, Augustin, Pierre, Clément, Jacques et Nicolas, Anne et Marie Du Puy, enffans mineurs d'ans dudit deffunct et d'elle... »

L'inventaire de la bibliothèque commence au fol. 7 et forme un cahier séparé de dix-sept feuillets, insérés dans l'acte. Le libraire Duval y a transcrit les titres de la plupart des volumes imprimés et manuscrits, au nombre d'un millier environ, qui composaient la bibliothèque de Claude Dupuy et dont l'estimation totale montait à 334 écus et 4 sous. On y trouve l'énumération des livres de droit en latin (fol. 1), puis les livres « en humanité et histoire (fol. 2), theologi (fol. 8), livres en médecine (fol. 9) », également en latin. Puis « ensuivent les livres françoys (fol. 9), les livres en italien (fol. 10), les livres de portraiture (fol. 10 v°) ; les livres manuscripts (fol. 11) et les paquets des livres manuscripts (fol. 12) ; les livres in-16° omis à escrire en leur lieu (fol. 12 v°), les paquets des livres reliez (fol. 13), les livres en blanc non reliez (fol. 14) et les paquets des livres en blanc » (fol. 15). La note suivante termine l'inventaire et donne sa date : « Je, Denys Duval, libraire et imprimeur à Paris, soubsigné, certifie avoir bien et duëment fait cette prisée et estimation des livres, contenant seise fueilles et demy de papier, montant à la somme de trois cents trente quatre escus, quatre sols, sauf l'erreur du calcul, sy aucun y en a. Fait ce dernier jour de janvier 1595.

« Denys DUVAL. »

Nous reproduirons seulement in extenso la partie de l'inventaire contenant la nomenclature des livres manuscrits, au nombre de soixante, et des six paquets de livres manuscrits renfermant soixante-seize volumes, estimés de moindre valeur et

1. Étude Fardeau (aujourd'hui M. Faroux, notaire), liasse 443, art. 1.

dont le détail n'a pas été donné par le libraire. La liste de ces manuscrits montrera que les plus anciens et les plus précieux volumes des Dupuy, entrés à la Bibliothèque du roi en 1657, avaient été recueillis par leur père Claude Dupuy[1].

H. O.

Ensuivent les livres manuscripts :

1. Chroniques de Froissard, en velin, sans relier.	1 ₶, 10 s.
2. Pauli Epistolæ, grec-latin, petit fol., rel. en marroquin de velin doré	40
3. Glossæ latino-græcæ, velin, fol., rel. en parchemin.	25
4. Un volume de Pline, parchemin, relié en parchemin, fol.	12, 6
5. Martianus Capella, parchemin, relié en parchemin, fol.	10
6. Prudentius, fol., velin, relié en velin . . .	7, 6
7. Sacra Evangelia, velin, relié parchemin, fol. .	12, 6
8. Boetius de arithmetica, fol., velin, rel. p[archemin]	15
9. Terentius, Horatius, Lucanus et alii, velin, rel. p[archemin]	12, 6
10. Lactantius Firmianus, velin, fol., rel. p[archemin]	20
11. Codex Justiniani, fol., velin, rel. p[archemin].	7, 6
12. Valerius Maximus, velin, fol., rel. p[archemin].	10
13. Roman de la Roze, fol., velin, rel. p[archemin].	20
14. Terentius, Statii, fol., velin, rel. p[archemin].	7, 6

1. Les manuscrits des frères Dupuy légués au roi en 1652 étaient au nombre de 261 volumes; le catalogue, dressé alors, a été imprimé dans les *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale*, publiés par H. Omont (1913), t. IV, p. 187-211. Notre confrère M. Dorez doit faire prochainement paraitre une étude d'ensemble sur les collections de Pierre et Jacques Dupuy.

1. Français 2649.
2. Grec 107.
3. Latin 7651.
4. Article non identifié.
5. Latin 8670.
6. Latin 8084.
7. Latin 264.
8. Latin 7181.
9. Latin 7900 A.
10. Latin 1662.
11. Latin 4528.
12. Latin 8067 ou 5845.
13. Français 1569.
14. Latin 7904.

15. Historia ecclesiastica Eusebii Rufini, velin, fol., rel. p[archemin].	8
16. Isidori etimologicon, velin, fol., rel. boix . .	25
17. Estat de la maison et officiers du Roy, fol., velin, rel. p[archemin]	12, 6
18. Freculfus, velin, fol., rel. p[archemin] . . .	7, 6
19. Quintiliani institutiones oratoriæ, velin, fol., [rel.] p[archemin]	12, 6
20. Pompeius in artem Donati, petit fol., velin, prest à couvrir	8
21. Livii historiarum decas tertia, velin, fol., rel. p[archemin]	25
22. Chronica Georgii Ambianensis episcopi, velin, fol., prest à couvrir.	7, 6
23. Codex Theodosianus, fol., velin, prest à couvrir.	10
24. Epistolæ Sidonii et Cassiodori, velin, fol., rel. p[archemin]	7, 6
25. Pauli[ni] epistolæ, fol., velin, prest à couvrir.	7, 6
26. Tertulliani apologeticon, petit fol., velin, rel. p[archemin]	3, 6
27. Martialis, fol., velin, prest à couvrir . . .	5
28. Diomedes et Probus, velin, petit fol., prest à couvrir	10
29. Julius Firmicus, velin, fol., par caietz . . .	5
30-33. Quatre volumes de Priscianus, fol. et in-4°, velin, rel. p[archemin]	35
34. Un livre en papier, commençant : « Sequentes octo propositiones », couvert de veau blanc, en boix	7, 6
35. Epistolæ familiares Ciceronis, en papier, rel. en maroquin, en boix	10

15. Français 1111.
16. Latin 7585.
17. Espagnol 99.
18. Latin 4887.
19. Latin 7719.
20. Latin 7491.
21. Latin 5730.
22. Latin 4884.
23. Latin 4403 A.
24. Latin 2170.
25. Latin 2122.
26. Latin 1623.
27. Latin 8067.
28. Latin 7494.
29. Latin 7312.
30-33. Latins 7498, 7499, 7512 et 7543.
34. Latin 9789.
35. Latin 8536.

36. Traité de Bretigni, fol., papier, rel. p[archemin]	5
37. Procès de Je[a]nne la Pucelle, fol., papier, rel. basane.	12, 6
38. Extractus ex libro Crucis †, fol., papier, rel. basane.	5
39. Arati phenomena, fol., velin, rel. p[archemin].	3, 6
40. Hegesippus, fol., velin, rel. p[archemin]. . .	7, 6
41-45. Cinq volumes de Cicero, velin et papier, diverses reliures, fol. et 4°	20
46. Sidonius Apollinaris, 4°, velin, rel. p[archemin]	5
47-48. Deux Plauti octo priores comediæ, velin, 4°, p[archemin]	6
49. Prudentii quedam, 4°, velin, rel. p[archemin].	3, 6
50. Ovidii epistolæ ad amores, 4°, velin, rel. p[archemin]	3, 6
51. Catalogus virorum illustrium, 4°, velin, rel. p[archemin]	7, 6
52. Nomina cardinalatus, 4°, velin, rel. p[archemin]	7, 6
53. Faustus, velin, 4°, rel. p[archemin]	4, 6
54. Lexicon græcum, 4°, velin, rel. p[archemin] .	7, 6
55. Chansons de Thibaut, roy de Navarre, velin, 4°, rel. p[archemin].	7, 6
56. Quintus Curtius, 4°, velin, rel. p[archemin] .	7, 6
57. Fortunatus, velin, prest à couvrir	7, 6
58. Claudianus, velin, 4°, rel. p[archemin] . . .	5
59. Liber notarum, 4°, velin, prest à couvrir . .	7, 6
60. Panegyricon Plinii, 4°, papier, rel. boix . .	4

36. Français 2699.
37. Latin 5966.
38. Cf. français 5317.
39. Latin 7886.
40. Latin 5061.
41-45. Latins 7701, 7714, 7737, 7738 et 7775.
46. Latin 2781.
47-48. Latins 7892 et 8184.
49. Latin 8310.
50. Latin 8460.
51. Latin 1792.
52. Latin 4331.
53. Latin 2166.
54. Grec 2664.
55. Français 1591.
56. Latin 5717.
57. Latin 8090.
58. Latin 8296.
59. Latin 8777.
60. Latin 7841.

Ensuivent les paquets des livres manuscripts :

Un paquet de livres manuscripts, tant reliez que non reliez, fol., parchemin, contenant neuf volumes, cottés A, prisé	35
Un paquet de livres manuscripts, tant reliez que non reliez, parchemin, contenant douze vollumes, cotté B, petit fol., prisé.	25
Un paquet de livres manuscripts, tant reliez que non reliez, petit fol. et 4°, contenant douse volumes, cotté C, prisé	15
Un paquet de livres manuscripts, parchemin, tant reliez que non reliez, 4°, 15 vollumes, cotté D, prisé.	10
Un paquet de livres manuscripts, parchemin, tant reliez que non reliez, 8°, contenant 14 vollumes, cotté E, prisé	7, 6
Un paquet de livres, en papier manuscriptz, tant reliez que non reliez, fol. et 4°, contenant 14 vollumes, cotté F, prisé	5

Fin des paquetz manuscripts.



DOCUMENTS

DES

ARCHIVES DE LA CATHÉDRALE DE LYON

RÉCEMMENT DÉCOUVERTS

I.

Une trouvaille de documents sur les voûtes de la cathédrale de Lyon.

Le 17 septembre dernier, à la cathédrale de Lyon, sous la toiture des bas côtés, dans la partie la plus profonde de la retombée des voûtes de la chapelle de Bourbon, joignant le mur latéral sud de l'édifice, une équipe d'ouvriers[1], après avoir enlevé une couche de près de deux mètres de « marrain[2] », mettait au jour le dessus d'un coffre de forme allongée.

Sous la direction de M. Paul Desjardins, architecte des monuments historiques, immédiatement prévenu, il fut procédé au délicat travail d'une véritable exhumation. L'enlèvement de ce premier coffre amenait la découverte de deux autres, dont l'extraction prenait la fin de la journée. Le lendemain matin, en achevant de déblayer la voûte dans sa partie la plus basse, on trouvait encore un coffret, une layette de fin noyer portant des traces de scellés.

Les trois coffres et la layette, transportés en local sûr, furent ouverts devant témoins[3]. Il fut constaté qu'ils ne contenaient

1. Entreprise Vertadier, MM. Jean Durual, chef d'équipe, Marien Paynaud, Crémieux, Jules Monnier et Prost.

2. Débris de construction qui normalement doivent être enlevés et jetés dans les dépôts de remblai.

3. S. G. Mgr Bourchany, auxiliaire du cardinal archevêque de Lyon ; Mgr Bonnardet, vicaire général; Mgr Vindry, vicaire général, doyen du chapitre;

que des papiers et parchemins provenant des archives de l'ancien chapitre métropolitain et un fer à marquer aux armes dudit chapitre.

Le sous-secrétariat d'État des Beaux-Arts, averti le jour même, envoya d'urgence un inspecteur des Beaux-Arts se rendre compte de l'importance de la découverte. Le 26 novembre, à la suite des démarches éclairées de MM. Victor Rault, préfet du Rhône, et Ch.-V. Langlois, directeur des Archives, la totalité de la trouvaille, moins le fer aux armes, était attribuée aux archives du Rhône, qui, le 2 décembre, en prenaient possession.

Dans le coffre, ou plus exactement dans la malle de voyage découverte en premier lieu, se trouvaient, en plus ou moins bon état de conservation, treize paquets (numérotés « 3e paquet », 8e, 10e, 11e, 12e, 15e, 21e, 22e, 27e, 28e, 30e, 41e, 48e) contenant des registres de minutes ou notes brèves d'actes capitulaires de 1467-1469, 1479-1490, 1527-1542, 1556-1563, 1560-1569 (moins l'année 1562), 1570-1573, 1581-1584, 1611-1612, 1613-1614, 1628-1631, 1632-1635, 1640-1642, 1680-1684, 1730-1734, documents intéressants parce qu'ils renferment nombre de délibérations signées, des actes non insérés dans les expéditions et quantité de pièces annexes originales. Cet ensemble de soixante-treize registres ou cahiers comble de nombreuses lacunes dans la série de ces minutes que les archives du Rhône n'avaient pu recouvrer qu'en 1895.

Dans les deux autres malles, avec le *Cartulaire* dit *de 1350*, qui passait pour définitivement perdu, avec la *Table générale* des vingt-sept volumes de l'Inventaire de l'archiviste Lemoine et une autre *Table* due à l'archiviste Gouvilliers et se référant à la fois à l'Inventaire de Lemoine et à l'Inventaire méthodique des actes capitulaires, il y avait encore trois fortes liasses de baux et devis du XVIIIe siècle ; un « paquet de titres, collationnés et non collationnés, relatifs à la justice, aux immunités et prérogatives de l'église de Lyon, revenus de Paris de chez M. Truchon, en décembre 1788 », et trente paquets soigneusement attachés dont toutes les pièces portent les cotes de l'Inventaire Lemoine. Le tout faisant un ensemble de cinquante-huit registres ou cahiers et de près de sept cents pièces, papier, par-

MM. les chanoines Vernay, Pallière, Buy, Cheminal. Le lendemain, M. l'abbé Sachet, l'historien du *Jubilé* et du *Pardon* de Saint-Jean de Lyon, examinait, pour avis, le contenu de la layette.

chemin et imprimés, de 861 à 1788; documents connus soit par les analyses détaillées de l'inventaire ou des copies, mais parmi lesquels se trouvent de précieux originaux comme le diplôme de Charles de Provence en faveur de l'Ile-Barbe, encore muni de son sceau datant de 861; comme cette vente de droits à Saint-Paul-en-Jarez, portant encore le sceau de Gaudemar de Jarez, antérieur à 1210; comme cet accord de 1194 entre l'obéancier de Condrieu et son viguier, qui nous montre les « orpailleurs » lavant les sables du Rhône dans les îles de Condrieu, etc.

La réelle découverte est celle de la layette. On pouvait savoir par des mentions éparses dans l'inventaire des titres du chapitre, et d'ailleurs soigneusement effacées, qu'il existait une armoire sous le titre de *Jehova*, où on avait groupé les documents originaux les plus précieux, mais il n'y avait à son sujet trace d'aucune indication précise.

La layette contenait vingt-trois chemises, portant les analyses suivantes de la main de Lemoine :

Armoire secrète Geova, Gehova, Jehova.

N° 1. — Année 913. — Bulle du pape Sergius III, qui confirme les anciennes possessions du chapitre et lui accorde le droit d'élire un évêque.

N° 2. — Le 14 des kalandes de décembre 1157. — Diplôme ou bulle d'or de l'empereur Frédéric [Ier] pour les droits régaliens de l'église Saint-Jean sur la ville de Lyon, droits seigneuriaux, jurisdiction, justice, etc.

N° 3. — Le 3 des kalandes de novembre 1184. — Diplôme ou bulle d'or de l'empereur Frédéric [Ier] pour les droits régaliens de l'église Saint-Jean sur la ville de Lyon, jurisdiction, haute justice, etc.

N° 4. — Année 1173. — Échange fait entre le comte de Forest et les seigneurs archevêque et chapitre de Lyon par lequel le seigneur comte leur cède tous les droits qu'il avoit dans la ville de Lyon en contre-échange de belles terres dans le Foretz et environs.

N° 5. — Le 11 des kalandes de mai 1275. — Bulle de Grégoire X, appellée constitution Grégorienne, confirmative des statuts de l'église de Lyon sur la contribution au pay et les réfusions des mois de mai et décembre.

N° 6. — Le 15 juin 1304. — Copie authentique des patentes de Philippe le Bel qui accorde plusieurs privilèges à l'église de Lyon, comme de fraper monnoye, exemption de la justice séculière, etc.

N° 7. — Au mois de septembre 1307. — Lettres patentes de Philippe le Bel, appellées la Grande Philippine, qui accorde à M. l'archevêque et à MM. du chapitre de Lyon la justice dans la ville de Lyon et autres droits.

N° 8. — Septembre 1307. — Lettres patentes du roi Philippe le Bel, appellées la Petite Philippine, confirmatives de l'échange fait entre l'archevêque et le chapitre de Lyon avec le comte de Foretz.

N° 9. — Décembre 1315. — Patentes de Louis X dit le Hutin, portant confirmation des anciens privilèges et cassation de l'échange fait entre Philippe le Bel et les seigneurs archevêque et chapitre, etc.

N° 10. — Avril 1320. — Patentes de Philippe V, dit le Long, portant confirmation de l'échange fait entre le roi, l'archevêque et le chapitre, de toute la justice sur la ville de Lyon, contre la régale sur le diocèze d'Autun, etc.

N° 11. — Le 8 des ides de mars 1352. — Bulle du pape Innocent VI, qui confirme le nouveau statut de 1352 sur le cérémonial et les fonctions des bénéficiers de cette église.

N° 12. — Le 2 des ides de mars 1426. — Bulle du pape Martin V, qui confirme les trois affectations qui s'observent dans l'église de Lyon pour les prébendes.

N° 13. — Le 4 des ides de janvier 1515. — Bulle de Léon X, qui confirme les trois affectations des prébendes de l'église de Lyon.

N° 14. — Le 4 des nones d'août 1532. — Bulle de Clément VII, qui confirme les trois affectations des prébendes de l'église de Lyon.

N° 15. — Le 29 août 1535. — Lettres patentes de François Ier, qui confirment les bulles de 1426, de 1515 et de 1532 pour l'affectation des prébendes de cette église.

N° 16. — Le 2 octobre 1536. — Arrêt notable du Parlement de Paris, qui confirme MM. du chapitre, comtes de Lyon, dans la possession de tous leurs domaines et droits.

N° 17. — Le 22 septembre 1656. — Arrêt de la Chambre souveraine du Domaine, qui confirme toutes les possessions de l'église de Lyon.

N° 18. — Le 19 juillet 1679. — Lettres patentes de Louis XIV pour les quatre degrés paternels et maternels de noblesse de Mgrs les chanoines, comtes de Lyon.

N° 19. — Le 22 septembre 1725. — Arrêt du Conseil, qui permet à MM. les chanoines de Saint-Jean de prendre la qualité de comtes de Lyon, et les maintient dans la justice comtale, voirie, police, etc.

N° 20. — Au mois de mars 1745. — Lettres patentes de Louis XV, qui permettent à MM. les chanoines, comtes de Lyon, de porter une croix d'or émaillée, etc.

N° 21. — Le 3 des kalandes d'avril 1564. — Bulle du pape Pie IV, qui confirme les statuts de l'église de Lyon faits au chapitre général du 6 février 1556, concernans le service divin, le nombre des chanoines, leur résidence, les livraisons, mansions, divisions des terres et de tout ce qui regarde le spirituel et le temporel de cette église.

N° 22. — Le 8 février 1653. — Arrêt de règlement, entre MM. les comtes et les officiers de la sénéchaussée, pour l'exercice de la justice du cloître, du comté et terres en dépendans.

N° 23. — Le 2 août 1728. — Arrêt du Conseil, qui maintient MM. les comtes de Lyon dans le droit et possession des fleuve du Rhône et rivière de Saône, de la pesche et de la justice pour fait de chasse et de pesche dans toute l'étendue du comté de Lyon.

On peut constater que les analyses de Lemoine sont généralement exactes, à ces exceptions et remarques près : que la bulle de Serge III, de 913 (lire 910), en déficit, a été remplacée par un vidimus du xv[e] siècle, dont la place est marquée dans une autre armoire ; que les deux diplômes originaux de Frédéric Barberousse sont protégés du côté écrit par un fin voile de soie ; que celui de 1184, qui avait encore la bulle d'or en 1769, nous est parvenu privé de cet intéressant monument ; que le n° 4 contient une copie du xii[e] siècle du traité de 1173, avec les lettres de ratification de Philippe-Auguste de 1183, document qui, bien que du xii[e] siècle, ne peut être un original ; au lieu des trous d'attache du sceau royal, on constate en effet des fentes pour fixer les queues de parchemin de cinq sceaux pendants. Au n° 5, l'original de la bulle de Grégoire X est remplacé par un imprimé du xvii[e] siècle. Les n[os] 7 et 8 sont voilés de soie.

Il s'agit là certainement d'une cachette préparée à l'époque de la Révolution, vraisemblablement vers les premiers jours de

juillet 1790, date à laquelle les officiers municipaux paraphaient les vingt-sept volumes d'inventaire des archives du chapitre métropolitain.

Le choix des pièces à distraire des cartons des archives n'a pu être opéré qu'avec l'aide de l'archiviste du chapitre, qui était alors l'abbé Jean-Nicolas Sudan, prêtre habitué de la cathédrale, logé « au premier étage sur la cour de l'hôtel de la manécanterie ». Après la Révolution, l'abbé Sudan devint archiviste de la ville de Lyon; fonctionnaire chargé de la garde de documents appartenant au domaine public, il pouvait difficilement avouer qu'il avait contribué à distraire des titres entrés légalement dans ce domaine. Il mourut en 1827, emportant son secret, secret d'autant mieux gardé par les voûtes de la cathédrale que chaque réparation à la toiture augmentait la couche de « marrain » qui recouvrait les trois malles et la layette.

II.

Diplôme original de Charles de Provence (861).

Le diplôme de l'arrière-petit-fils de Charlemagne, Charles de Provence, en faveur du monastère de l'Ile-Barbe est connu. Publié en 1665 par Claude Le Laboureur, p. 49 du tome I des *Masures de l'Isle-Barbe*, il a été reproduit en 1696 par C. Ménestrier, sans indication de source, p. XLIII des preuves de son *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, puis en 1752, par M. Bouquet, tome VIII, p. 400, du *Recueil des historiens des Gaules*, par Mille, en 1773, à la suite de son *Abrégé chronologique de l'histoire... de Bourgogne*, tome III, p. 317, et ailleurs encore, sans que l'original ait été vu par d'autres que le premier éditeur[1].

Le diplôme original était certainement intact en 1490, quand il fut confirmé dans la bulle d'Innocent VIII, et en 1494, date de son insertion dans les lettres patentes de Charles VIII sur les privilèges de la célèbre abbaye.

Sept plis dans le sens de la largeur et les traces, à gauche et à droite, de plis perpendiculaires permettent de dire qu'à cette

1. Voir Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii* (2e éd., 1908), n° 1333 (1296).

époque, plié en huit et replié en trois, il se présentait, avant d'être développé, sous la forme d'un rectangle long d'environ 0m22, large de 0m09 à 0m10, maintenu par une attache, s'il n'était enfermé dans une enveloppe d'étoffe. Ce procédé de conservation, excellent pour assurer la préservation du sceau royal, était défectueux pour l'écriture, effacée à la longue aux points de repli.

Dès 1490, le onzième mot de la sixième ligne était en partie effacé, si même le parchemin n'était déjà coupé, d'où les lectures différentes, en 1490 *quaestoribus*, en 1494 *pastoribus*[1], dans la phrase *ut annis singulis ab eodem coenobio* (*quaestoribus* ou *pastoribus*) *proprii antystitis argenti libra persolvatur*, lectures dont le moindre inconvénient serait de faire disserter en vain les historiens des institutions.

Mis vraisemblablement en lieu sûr pendant la période des guerres de Religion, ce document fut profondément altéré par l'humidité, et quand, entre 1591 et 1616, l'aumônier Florys Blanchery[2], qui s'était donné pour tâche de reconstituer les archives de l'Ile-Barbe, voulut ouvrir le pli précieux, il tomba dans sa main en deux morceaux. Sans y attacher grande importance, Blanchery raccorda plus ou moins adroitement les deux parties en les doublant de papier et sur ce papier il écrivait : « Le sceau est entier et y a autour X+E protege Carolum regem. La date ny le reste gaire non plus ne se peult lire. Il suffit que ce présent tiltre et privilège est inséré dans celuy de Charles 8, comme aussy sont tous les autres. Et led. privilège de Charles VIII doybt estre bien gardé, car il rapelle tous les autres et y a de bien belles choses à voyr. Je l'ay cotté et mis en son rang. BLANCHERY, aumosnier. »

Quelques années plus tard, Claude Le Laboureur examinait à son tour cet original, sans en collationner le texte avec la copie dont il se servait pour son édition. Seuls le monogramme et le sceau attiraient son attention. Il faisait reproduire le monogramme, inexactement d'ailleurs, et décrivait ainsi le sceau : « Le sceau de cette charte est de cire blanche, représentant

1. L'original des lettres de Charles VIII porte *pastoribus*; des six copies de ces lettres, copies du XVIIe et du XVIIIe siècle, conservées aux archives du Rhône, trois portent *pastoribus*, trois *quaestoribus*.

2. Le Laboureur, *Masures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 64; M.-C. Guigue, *Obituarium Lugdunensis ecclesiae*, avant-propos, p. II et III.

l'image de ce prince, sans barbe, avec cette inscription autour : *Christe protege Carolum regem*[1]. »

Ménestrier paraît s'en être rapporté à Le Laboureur et pour le texte et pour la description du sceau. Il imprime, p. 239 de son *Histoire consulaire :* « Le sceau est de cire blanche et représente, sans barbe, l'image de ce jeune prince » ; et p. XLIII des preuves : « Le sceau de cette charte est de cire blanche, représentant l'image du prince, sans barbe, avec cette inscription autour : *Christe protege Carolum regem.* »

Les archives de l'abbaye de l'Ile-Barbe réunies, au XVIIIe siècle, à celles du chapitre métropolitain de Lyon, le diplôme fut classé, en 1746-1747, d'après l'inventaire Javard, fol. 15 v°, sous la cote n° 9 du chapitre 2, dans une liasse de trois pièces[2], et en janvier 1769, sous le n° 1 du volume premier de l'armoire *Loth*, par l'archiviste Lemoine, qui l'attribua à Charles le Chauve et le data du 22 août 846. Page 5 de son Inventaire, il note au bas d'une longue analyse : « Na. Le scel plaqué, en cire blanche, noircie par le tems, est encore entier. On y lit cette légende : *Christe protege Karolum regem ;* et le type représente une tête. — Na. Ce parchemin est en si mauvais état par la pourriture qu'on n'eut pu le lire sans les patentes de Charles VIII de 1494, cy après, où il est au long inséré. »

Une habitude déplorable des scribes, clercs ou notaires, tant qu'a subsisté l'usage d'apposer des sceaux pendants sur queues de parchemin, était de se procurer ces lanières en rognant les marges des documents des archives restés à leur portée[3], quand même ils n'empiétaient pas sur le texte. Le diplôme de Charles de Provence, avant d'avoir subi l'épreuve de l'humidité, a été soumis à cette mutilation ; la preuve se déduit de la hauteur du parchemin, en deçà du dernier pli, et d'un angle aigu restant au bas, à droite, comme témoin. De là, l'explication de l'absence, à gauche de la dernière ligne, du mot *Data*, lu au XVe siècle, avant le chiffre des calendes.

1. *Masures de l'Isle-Barbe*, t. I, p. 50.

2. « La 3e desd. pièces est l'original en partie lacéré et non lisible des lettres patentes du roy Charles, dont copie est toutte au long dans la susditte première pièce décritte » (lettres de Charles VIII).

3. A citer comme exemple la bulle de Lucius III de 1182 (arch. du Rhône, fonds du chapitre métropolitain, armoire *Abram*, vol. 1, n° 7), rognée sur les côtés et en tête, au point que toutes les lettres longues sont entamées. Il serait facile de multiplier les exemples.

Il se présente, de dos, haut de $0^{m}522$, large, en haut, de $0^{m}547$, en bas, de $0^{m}539$, consolidé sur une largeur de $0^{m}237$ et une hauteur de $0^{m}500$, par le papier sur lequel Florys Blanchery a inscrit sa note, au-dessous de laquelle on lit, d'une écriture plus récente, « le présent est le 2e de ceux insérés dans les privilèges de Charles VIII de 1494 » ; en haut la cote de Lemoine : « Le 11 des kalendes de septembre ou 22 août 846, diplôme de Charles le Chauve qui confirme les privilèges de l'abbaye de l'Isle-Barbe. Armoire *Loth*, vol. 1, nº 1. » Sur le parchemin, à gauche, d'une main peut-être du xve siècle, on lit le mot *Privilegium*, au-dessous un *A* de forme grêle, de date indéterminée, peut-être la cote primitive. A angle droit de ces indications, vers le milieu de la pièce, d'une écriture du début du xviie siècle : « Ce présent tiltre est escript de mot à mot dedans la chartre de Charles huictiesme, du moys de juillet mil iiii^{c} xxc et quatre et regarde l'exemption de la jurisdiction des seigneurs. » Au-dessus le chiffre II et des traces d'une cote ou note effacée. Vers le bas, à gauche, un fragment de papier écrit, soigneusement collé, masque une large échancrure et vers le milieu se voit le carré de l'incision cruciale, aux bords repliés en triangle, laissant apparaître la saillie dorsale du sceau qui y était engagée ; le pourtour de cette incision est légèrement marqué d'un cerne, tache de cire. A côté, à gauche, quatre points de couture, d'une ficelle grossière.

De face, le document présente un aspect lamentable, séparé en deux parties, rongé par l'humidité sur toute la hauteur, à partir du second quart à gauche jusque vers le milieu, troué de quatre vides superposés, respectivement d'environ $0^{m}08 \times 0^{m}12$, $0^{m}12 \times 0^{m}15$, $0^{m}07 \times 0^{m}15$, $0^{m}04 \times 0^{m}05$, recollé de telle sorte que tantôt la partie droite chevauche la partie gauche, la partie gauche la partie droite ; troué aux points de replis et à droite, en haut du quart inférieur, présentant encore un vide, qui heureusement n'intéresse pas le texte.

Marqué en tête, à la marge gauche, du *chrisme*, il est écrit sur onze lignes tracées à la pointe, espacées de $0^{m}035$. Sur le prolongement de la dernière ligne, près du bord droit, la note INO ?, essai de plume, invocation finale (*in nomine Domini*), signe secret ?

Au-dessous de cette onzième ligne, à gauche, le monogramme ;









CHRISME — SCEAU — SIGLE — MONOGRAMME
DU DIPLOME DE CHARLES DE PROVENCE

peut-être primitivement, sur la même ligne, la souscription de chancellerie, la ruche, le sceau[1]; au bas, la date.

Des trous occasionnés par les plis, celui de gauche de la sixième ligne a quelque importance, c'est à lui qu'on doit la lecture *quaestoribus* ou *pastoribus*. Au-dessous du vide, à intervalle normal d'un mot à l'autre, se dessine un jambage légèrement recourbé à gauche. Le *r* allongé étant formé d'un double trait, le *q* ayant un jambage droit, la lettre cherchée ne peut être qu'un *p*, et l'espace vide entre ce jambage et les lettres existantes étant restreint, on ne peut y trouver plus que la fin de la lettre *p* et une autre lettre. La fin du mot visible étant le *rt* lié par en haut, dont un exemple se trouve sur la même ligne, quelques mots plus loin, *rt* suivis des lettres *ibus*, la lecture *partibus* s'impose, lecture qui d'ailleurs supprime non pas la redevance dont il est question, mais les agents de perception.

Le sceau plaqué, qui n'est plus adhérent au parchemin, a été conservé par la main pieuse, qui, à une époque indéterminée, l'a entouré d'un véritable cadre de jonc, taillé d'une épaisseur variant de $0^{m}002$ à $0^{m}004$, dont la hauteur de $0^{m}013$, dépassant légèrement la cire, l'a protégée à la fois contre le frottement et l'écrasement, la maintenant aussi à peu près à sa place primitive par les points de couture qui fixent le cadre au parchemin.

C'est un gâteau de cire d'une épaisseur irrégulière oscillant entre $0^{m}007$ et $0^{m}009$, haut de $0^{m}052$, large de $0^{m}050$, cantonné par les empreintes en creux des charnières du moule, deux à gauche, deux vers le sommet, une à droite, deux à la base. Sur ce gâteau a été apposé le sceau proprement dit, ovale irrégulier dont les dimensions médianes sont : hauteur, $0^{m}042$; largeur, $0^{m}036$. Sceau constitué par une intaille antique sertie dans un ovale de métal d'une largeur moyenne de $0^{m}007$, sur lequel se lit l'inscription en lettres capitales romaines : + XPE PROTEGE KAROLVM REGEM.

L'intaille, d'une hauteur médiane de $0^{m}026$, d'une largeur oscillant entre $0^{m}019$ et $0^{m}021$, présente, dans un cadre irrégulier, large de $0^{m}002$ à $0^{m}003$, de profil à droite[2], une tête, au

1. A droite du sceau, traces d'un grattage qui a fait disparaître une note ou cote relativement récente.

2. Les dimensions de la partie gravée à l'intérieur du cadre sont : hauteur médiane, $0^{m}021$; largeur : en haut, $0^{m}013$; au milieu, $0^{m}016$; à la base, $0^{m}012$.

premier abord, d'aspect féminin : nez légèrement aquilin ; bouche aux lèvres quelque peu serrées ; longs cheveux bouclés en couronne sur le front, retombant, derrière l'oreille, jusque sur l'épaule en boucles ondulées, massés à la nuque en un rouleau fixé par une bandelette ; à la naissance du cou, plis d'un vêtement drapé qui vient se fixer à l'épaule[1]. Le Laboureur et Lemoine ont vu ce sceau de cire blanche. Peut-être l'action de l'humidité avait-elle eu pour effet de faire déposer sur la cire la poudre blanche du parchemin ; quoi qu'il en soit, il ne reste actuellement aucune trace de couleur blanche ; il se présente sous l'aspect d'une masse jadis blonde, brunie par le temps.

Diplôme de Charles de Provence en faveur de l'abbaye de l'Ile-Barbe[2].

Mantaille, 22 août 861.

[1] In nomine d*omi*ni no*st*ri Jhesu Chri*sti*[3] Dei aeterni, [*Karolus*[4] *divina ordinante providentia rex*, *piissimi quon*]dam Hlotharii Augusti et inclyti filius. Officio pietatis ac superni respec-

1. L'identification certaine de ce personnage présente quelque difficulté. Après examen de l'original, M. H. Lechat serait enclin à penser que ce fin profil pourrait être celui d'Apollon.

2. *Manuscrits*. — *A*. Original, archives du Rhône, fonds de l'Ile-Barbe, armoire *Loth*, volume 1, n° 1. — *B*. Copie vidimée dans les lettres patentes originales de Charles VIII, Lyon, juillet 1494, ibid., *Loth*, vol. 1, n° 8 ; copie reproduite dans six copies des lettres de Charles VIII, exécutées au XVII° et au XVIII° siècle, même cote. — *C*. Copie du XVI° siècle, dans copie de la bulle d'Innocent VIII, du 27 juillet 1490, ibid., armoire *Moab*, vol. 35, n° 1, fol. 11. — *D*. Extrait dans Lemoine, Inventaire, *Loth*, p. 3, probablement d'après les copies de *B*.

Imprimés. — *a*. Le Laboureur, *les Masures de l'Isle-Barbe*, t. I, p. 49, d'après *A*, *B* et les copies de *B*. — *b*. *Recueil des historiens des Gaules*, t. VIII, p. 400, d'après *a*. — *c*. Ménestrier, *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, preuves, p. XLIII, d'après *a*. — *d*. Mille, *Abrégé... de l'histoire... de Bourgogne*, t. III, p. 317, d'après *b*. Monfalcon, *Histoire monumentale de Lyon*, t. VIII, p. 87, et *Lugdunensis historiæ monumenta*, p. 272, d'après *b*. — *e*. De Charpin-Feugerolles et G. Guigue, *Cartulaire de l'Ile-Barbe* (sous presse), supplément n° 4, d'après *B*. — *f*. R. Poupardin, *Recueil des actes des rois de Provence* (sous presse), p. 16, n° VIII, d'après *B a*.

3. Le sigle XPI.

4. *B*, *C*, *a*. Carolus.

tus amore impellimur tanto Christo[1] famulantium necessitatibus
[2] clementius occurrere quanto eos perspexerimus in divinis cultibus [*efficaces*[2] *nostrisque*] obsequiis promptiores. Igitur totius regni nostri noverit universitas, ad petitionem Remigii, venerabilis Lugdunensis eccles*i*ae pontificis, Godramnum, Insula (*sic*) Barbarę coenobii abbatem, ad n*ost*ram suppliciter
[3] accessisse clementiam, auctoritates ac pręcepta quas [*dive recordationis genitor*] noster, avusq*ue* vel proavus eidem stabiliere monasterio prae manibus habentem atq*ue* humiliter flagitantem ut quod illorum largissima concessit pietas nostrae serenitatis stabili renovarentur privi-
[4] legio. Nos aut*em*, divino instinctu ejus pre[*cibus annuentes atque ad effectum perducere dignum ac ration*]abile judicantes, hoc n*ost*rae praeceptionis scriptum fieri decrevimus, per quod decernimus atq*ue* sancimus ut jam dictum monasterium ea liberalitate eaque conditione futuris temporibus,
[5] absq*ue* cujuslibet diminoratione aut [*inquietudine*, *posciatur*[3], *sicut constat Leydradum venerabilem archiepiscopum ecclesie*[4] *Lugdu*]nensis a proavo avoq*ue* meo, gloriosis imperatoribus, petisse et impe[*travisse*[5]]. Et nos igitur, eoru*m* sequentes vestigia, eadem consentiendo statuimus ac per n*ost*ram
[6] auctoritatem decernendo confirmamus, videlicet ut an[*nis singulis ab eodem*] coenobio [*pa*]rtibus[6] proprii antystitis argenti libra persolvatur et nullus quilibet amplius ab eis exquirere aut de rebus ad eum pertinentibus exigere presumat, nec non mansionaticos aut paratas
[7] vel alias quaslibet redhibitiones exactare audeat; sed li[*ceat monachos illic*] D*omi*no militantes eandem cellam cum omnibus rebus sibi juste competentibus ac navibus ad eorum stipendia integrum absque divisione aut diminutione perennibus temporibus possidere, suoque presuli, ut
[8] decet, devotione oboedientes, suum propositum, D*omi*no suf-

1. Le sigle XPO.
2. *a*. efficaciores.
3. *a*. potiatur.
4. *a*. ecclesiae.
5. *a*. impetrasse.
6. *Entre le mot* cœnobio *et les lettres* rtibus, *un trou dans le parchemin; B a lu* pastoribus; *C*, *D*, quaestoribus; *a*. quaestoribus; *des six copies de B*, *trois portent* pastoribus, *trois* quaestoribus.

fragante, [*absque ullius*[1]] inquietudine libere ac sinceriter conservent. Volumus etiam atq*ue* per hanc nostram auctoritatem precipimus ut nullus judex publicus vel quislibet ex judiciaria potestate ad causas audiendas

[9] vel fraeda exigenda nec paratas aut mans[*ionaticos faciendos seu fidejussores tollendos aut homines prefati*] monasterii super eorum immunitate commanentes injuste distringendos aut ullum censum vel ullam redhibitionem exigendam, loca et res memoratae

[10] eccl*es*iae ingredi aut ea quae sup[*ra notata sunt exhigere*[2] *ullo unquam tempore presumat*[3], *quathinus*[4] *pro nobis vel st*]abilitate regni no*s*tri a Deo nobis commissi monachos illic D*omi*no famulantes atentius immo liberius D*omi*ni mis*ericor*d*i*am exorare delectet. Et ut hae no*st*ra

[11] auctoritas inviolabilis permaneat manu propria [*eam*] sub[*tersignavi*]mus[5] et anuli no*s*tri impressione insigniri jussimus.

[12] Signum Karoli (*monogramme*) gloriosi regis.

[13] [6]Aurelianus?, notarius, ad vicem Bertraii recognovi et s[*ubscripsi*]. (*Ruche et sceau plaqué.*)

[14] [7]xi kl. sept*em*br*is*, anno Chr*isto*[8] p*r*opitio regni domni no*st*ri Karo[*li gloriosissimi*[9] *re*]gis v, indictione viiii. Actu*m* Mantalo publice. In Dei nomine feliciter. Amen.

Georges Guigue.

1. *a.* absq; illius.
2. *C.* exigere; *a.* exigere.
3. *a.* praesumat.
4. *a.* quatenus.
5. *a.* subsignavimus.
6. *Cette souscription manque dans les copies.*
7. *B, C font précéder le chiffre XI du mot* data; *a. de* datum.
8. Le sigle XPO.
9. *Ce mot manque dans a.*

BIBLIOGRAPHIE

Édouard Audouin. *Essai sur l'armée royale au temps de Philippe-Auguste*. Paris, Champion, 1913. In-8°, 234 pages; prix : 7 fr.

M. Édouard Audouin a donné dans ce volume une nouvelle édition, revue et augmentée, du mémoire qu'il avait publié dans la revue *Le Moyen Age*. Le titre d'*Essai* signifie qu'il ne faut pas s'attendre à trouver ici une étude complète, utilisant les chartes, les chroniques et toutes les sources où peut puiser l'historien. M. Audouin ne nous présente guère qu'un examen critique de la *Prisia servientum* transcrite dans le registre A de Philippe-Auguste et de documents financiers, tels que le compte de 1202 conservé par Brussel. Il en tire des conclusions judicieuses, intéressantes et souvent neuves; il corrige Boutaric, lequel, chacun le sait, était souvent distrait, et complète Borrelli de Serres, qui le premier avait tiré bon parti de la *Prisia servientum*, dans son mémoire sur les *Prisées du service roturier au XIIIe siècle*.

M. Audouin suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que la *Prisée des sergents* a été rédigée tout d'abord vers 1194 (comme l'avait établi Borrelli de Serres), mais que la transcription donnée dans le registre A de Philippe-Auguste date de mai 1204 et contient des additions : elle tient compte de contingents dont le premier rédacteur n'avait pas eu à faire mention. Si l'on admet cette hypothèse, on s'explique certaines obscurités du document. On comprend notamment pourquoi les totaux sont tous faux : le scribe de 1204 les a sans doute recopiés sur le texte de 1194, sans se donner la peine de refaire les calculs.

Cette liste et les comptes et états réédités avec elle dans des Appendices, qui forment un *corpus* très utile, ont permis à l'auteur de nous donner une idée exacte et précise de ce qu'il appelle, peut-être assez improprement, « l'armée permanente » de Philippe-Auguste. Il suffit de comparer son exposé avec les courts paragraphes consacrés par Luchaire aux troupes soldées de Philippe-Auguste et avec le mémoire de Borrelli de Serres pour apprécier l'utilité de son excellent travail. Il vaut la peine d'en indiquer les résultats essentiels.

Louis VII avait eu déjà des troupes soldées. Philippe-Auguste, au début de son règne, avait employé des mercenaires étrangers, des Brabançons. Mais de bonne heure, puisque la *Prisia servientum*

remonte à 1194, ce roi use d'un système que les documents antérieurs ne signalent point (ce qui n'est d'ailleurs pas du tout une raison pour conclure que nous ayons affaire à une véritable innovation; il est toujours dangereux, quand on étudie les institutions de l'ancienne monarchie, de parler de création, si l'on n'est pas bien sûr de son fait). La *Prisia servientum* de 1194-1204 et les comptes de 1202-1203 sont d'accord pour nous montrer les abbayes dépendant du roi, les prévôtés et les communes du domaine, soumises à l'obligation de fournir certains contingents de sergents ou bien une taxe de remplacement, calculée pour un service de trois mois. M. Audouin nous dit avec beaucoup de sens : « La différence entre les deux modes de service est peut-être moins grande qu'il ne semble au premier abord. Car les contingents fournis par les villes[1] étaient composés le plus souvent, sans doute, non pas de tous les habitants en état de porter les armes, ni même d'un nombre restreint d'habitants contraints de servir, mais d'engagés volontaires, recevant de la ville qui les recrutait une solde pour la durée de la campagne. Car les hommes mis par les villes à la disposition du roi sont désignés sous le même nom que les fantassins à la solde du roi... La principale différence entre l'envoi d'un contingent et le versement d'une contribution est que, dans le premier cas, la dépense pouvait être moins élevée, si la campagne ne durait pas trois mois, et qu'elle était contrôlée par les agents de chaque communauté. Les villes avaient donc intérêt, au point de vue financier, à préférer le premier mode de service. Le roi, au contraire, devait préférer le second, qui lui permettait de recruter à sa guise des troupes mercenaires. » A condition qu'au mot *ville*, trop restrictif, soit substituée l'expression : communautés ecclésiastiques et roturières, j'adopterai entièrement les vues de M. Audouin. Philippe-Auguste usa largement du droit qu'il paraît avoir eu d'imposer la taxe de remplacement; le compte de 1202 le prouve. Il put ainsi entretenir, évidemment en permanence, les trois cents routiers que Cadoc eut sous son commandement pendant plusieurs années et avoir, à la veille de la conquête de la Normandie, des garnisons dans les places de sa frontière. Ces garnisons se composaient, non pas de sergents levés pour trois mois, mais de chevaliers, d'arbalétriers et de sergents qui, sauf quelques variations dans l'effectif, gardaient les places toute l'année. Nous

1. Cette expression, qui revient à chaque instant sous la plume de M. Audouin, est fâcheuse. Il vaudrait mieux dire : contingents roturiers. La liste de la *Prisia servientum* est divisée en deux chapitres; le second, intitulé *Communie*, comprend les contingents des communes du domaine; le premier, sans titre, comprend ceux des abbayes et des prévôtés. Comme le remarque Borrelli de Serres, les noms de lieux de ce premier chapitre qui ne représentent pas des abbayes correspondent aux prévôtés royales alors existantes.

voyons par exemple, dans le compte de 1202, qu'à Évreux il y a en moyenne 300 sergents à pied, 24 arbalétriers à pied, 3 arbalétriers à cheval, 33 sergents à cheval, 40 chevaliers. C'est la plus forte des garnisons indiquées. Dans d'autres, le nombre des sergents à pied descend à 100 et au-dessous. Les chiffres de 1202 (y compris les 300 routiers de Cadoc) forment un total de 2,000 sergents à pied (à quoi il faut ajouter sans doute 800 cavaliers et arbalétriers) pour l'année entière. D'après la *Prisia servientum*, le roi pouvait compter en 1204 sur 7,695 sergents (pour 3 mois seulement, soit un peu moins de 2,000 pour 12 mois) et sur 11,963 livres de taxes de remplacement.

Pendant la grande crise de 1214, au moment des campagnes de Bouvines et de La Roche-au-Moine, le roi disposa de 2,000 chevaliers, 5,000 sergents à cheval et 17,000 sergents à pied, effectifs dont il laissa les deux cinquièmes à son fils et emmena les trois cinquièmes dans le Nord. C'est du moins ce que M. Audouin déduit, correctement selon nous, des renseignements fournis par Guillaume le Breton[1]. Nous voilà loin des 2,500 chevaliers, 4,000 sergents à cheval et 50,000 fantassins français de Bouvines supposés par l'historien allemand Köhler; le patriotisme des érudits de là-bas s'exerce rétrospectivement et ils ne peuvent admettre que les Allemands aient été battus à Bouvines autrement que par des « forces très supérieures »; nous connaissons l'antienne.

Si faibles que nous paraissent ces chiffres de 1214, c'était là des contingents extraordinaires levés pour le service féodal de quarante jours. M. Audouin n'insiste pas sur cette partie du sujet, qu'il aurait pu même laisser complètement de côté; son livre y aurait gagné en homogénéité. Du moment qu'il l'abordait, il lui était facile de réunir d'autres informations et de trouver par exemple dans l'Anonyme de Béthune que Louis de France emmena en 1216, pour aller détrôner Jean sans Terre, une troupe de 1,200 chevaliers. La préoccupation presque exclusive de M. Audouin est de déterminer la composition et la solde[2] de ce qu'il appelle l' « armée permanente » de Philippe-Auguste et il a réussi, je le répète, à nous en donner une notion précise. Même dans ces limites, cependant, la lecture de son mémoire suggère quelques réserves et quelques regrets.

Le plan du livre ne comportait pas des recherches sur l'origine du service roturier à l'époque capétienne. L'auteur n'en a parlé qu'en

1. Ce sont à peu près les chiffres adoptés par Delpech dans sa *Tactique au XIIIe siècle* et par Luchaire (*Hist. de France*, publ. sous la direction de M. Lavisse, t. III, 1re partie, p. 184).

2. La solde est en général de 6 sous par jour pour les chevaliers (10 pour les bannerets), de 3 pour les sergents à cheval, de 3 à 5 pour les arbalétriers à cheval, de 1 ou 1 et demi pour les arbalétriers à pied, de 8 deniers pour les sergents à pied.

passant. Mais il a fait une remarque intéressante qui corrobore l'hypothèse de M. Prou, rattachant ce système au régime militaire carolingien : la taxe de remplacement, à l'époque de Philippe-Auguste, est de trois livres ou soixante sous par sergent; or, le taux de soixante sous est le taux du ban carolingien qui frappe tous les contrevenants aux ordres du prince et en particulier ceux qui veulent se dispenser de l'obligation d'ost. M. Audouin a raison de faire ce rapprochement[1]. Mais faut-il accepter entièrement, comme il s'y décide, la théorie de M. Prou et admettre que le service militaire, à l'époque capétienne, continuait à n'être dû que par les hommes libres, comme aux temps carolingiens? Cette opinion ne nous paraît plus soutenable devant les arguments, en sens contraire, qui ont été produits par Luchaire et par Borrelli de Serres. Luchaire, dans des pages que M. Audouin ne paraît pas avoir relues, prouve en effet que les serfs devaient le service militaire : nous avons des chartes d'affranchissement de Philippe-Auguste, *maintenant les anciennes obligations militaires* des hommes qu'il délivre *de la mainmorte et du formariage*[2]. Borrelli de Serres fait remarquer de son côté que, dans la prisée de 1194, la taxe de remplacement est payée par les prévôtés alors existantes, par conséquent par la population rurale tout entière. Contre ces constatations, que vaut une référence à l'*Assise des Armes* de Henri II? M. Audouin nous dit qu'en Angleterre la dernière catégorie des sujets astreints à l'ost comprend « omnes burgenses et tota communa liberorum hominum ». L'emploi qu'il fait ici de l'histoire comparée n'est pas légitime. On ne peut s'appuyer sur les documents anglais pour résoudre une question comme celle-ci. Entre la société politique anglaise et la société française aux XIIe et XIIIe siècles, les différences sont énormes. Henri II astreignait au service militaire tous les hommes libres de son royaume (et non plus seulement de son domaine), en s'appuyant sur la tradition anglo-saxonne du *fyrd* et sur le principe à la fois anglo-saxon et carolingien, adopté par la royauté anglo-normande, que tous les hommes libres devaient le serment de fidélité au souverain. M. Audouin ne s'est d'ailleurs pas

1. M. Prou avait déjà rapporté à une origine franque l'amende de 60 sols contre les hommes coutumiers qui, au XIIIe siècle, négligent de se rendre à l'armée (*De la nature du service militaire dû par les roturiers aux XIe et XIIe siècles : Rev. hist.*, t. XLIV, 1890, p. 322-323). Il cite, entre autres textes, l'art. 7 des Coutumes de Martel : « Si quis habitator ville Martelli non sequitur vicecomitem quando mandat sequitiones suas pro propria guerra, si sanus est, LX solidos pro justicia dabit... » Il rapproche ce texte de 1219 de l'article de la loi des Ripuaires : « ... Si ægritudo eum non detenuerit, LX solidis multetur. »

2. *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*, p. 348, note. — *Les Communes françaises*, p. 177 et suiv.

aperçu que dans la même page où il soutenait que « le service militaire n'était dû que par les hommes libres, qui pouvaient se racheter en acquittant une taxe de remplacement », il fournissait une preuve péremptoire du contraire. Les contingents des villes, nous dit-il (il serait préférable, je le répète, d'employer le mot plus général de : contingents roturiers), étaient composés le plus souvent d'engagés volontaires, recevant une solde pour la durée de la campagne. Le sacrifice imposé à la population était ainsi « un sacrifice pécuniaire plutôt qu'un impôt du sang ». Nous le croyons aussi. Mais quelle apparence, dès lors, que les hommes libres aient été seuls astreints à cette charge pécuniaire?

Luchaire a été conduit assez naturellement à penser que le service roturier dû au roi dans son domaine était une sorte de corvée. Cependant la remarque de M. Audouin sur le taux de 60 sols est suggestive, et, jointe à l'observation déjà faite par M. Prou qu'une amende de même valeur frappait les roturiers réfractaires au service d'ost, elle m'incline pour ma part à croire que la tradition carolingienne s'était conservée. Seulement elle s'était déformée et l'obligation d'ost s'était étendue aux non-libres. Quoi d'étonnant à cela? La société elle-même s'était profondément modifiée : un grand nombre d'hommes libres étaient devenus serfs à partir du xe siècle. La royauté, dont le pouvoir réel était confiné maintenant aux limites de son domaine, était contrainte, et par l'étroitesse de son champ d'action et par la diminution du nombre des hommes libres, de modifier les anciens principes de l'obligation militaire.

Quelques questions se posent, que M. Audouin ne paraît pas avoir songé à discuter. Comment étaient déterminés les contingents de sergents qu'on exigeait de telle ville, de telle prévôté, de telle abbaye? On ne peut, je le reconnais, répondre de façon satisfaisante. Nous voyons, et M. Audouin l'a bien montré, que les chiffres n'étaient pas rigoureusement fixés par la coutume; pour certaines communautés, ils sont en 1204 sensiblement supérieurs ou inférieurs aux chiffres de 1202, et nous n'apercevons pas les raisons des changements. Sur un point cependant, nous pouvons préciser le système employé, et voici à quoi M. Audouin n'a pas songé. Si nous considérons les chiffres d'effectifs indiqués dans la *Prisia servientum* et dans le compte de 1202, nous constatons que ce sont toujours des multiples de 5 et presque toujours des multiples de 10. Borrelli de Serres n'avait pas été sans le remarquer, mais il en donnait une explication que je ne crois pas juste. « On s'arrêtait, dit-il[1], à une certaine proportion entre le nombre des sergents et celui des feux, en arrondissant les chiffres par dizaines. » On ne voit pas du tout pourquoi il était nécessaire d'arrondir ainsi

1. *Recherches sur divers services publics*, t. I, p. 516.

les chiffres. Si les nombres se terminent toujours par un 0 et, en un ou deux cas, par un 5, c'est que l'*unité de contingent était de dix hommes*. Luchaire nous dit que « le chiffre de dix chevaliers paraît avoir été le minimum du secours que les grands feudataires étaient tenus de fournir au roi de France pour ne point manquer à la fidélité et encourir la forfaiture[1] ». La dizaine de chevaliers était donc l'unité pour le service noble. Et c'était là un principe général : l'unité de service féodal était de dix chevaliers en Normandie avant la conquête de l'Angleterre par Guillaume, et elle passa dans les usages anglais; les fameuses chartes de 1166 relatives au service d'ost dû par chaque baron à Henri II mentionnent des contingents de chevaliers qui sont presque invariablement des multiples de 10 ou de 5. On constate l'application du même principe en Espagne[2]. Nous pouvons croire que pour le service roturier en France il en était de même. On imposait aux abbayes, aux prévôtés et aux communes, non pas un effectif « qu'on arrondissait par dizaines », mais *un effectif d'une ou plusieurs dizaines d'hommes*. Parfois, mais très rarement, on ajoutait à plusieurs unités de contingent une demi-unité pour former par exemple une troupe de 25 hommes. — J'ignore si la dizaine était conduite à l'ost par un dizainier. Cela est assez probable.

M. Audouin, utilisant des textes qui se rapportent à deux ou trois années du règne, nous parle d' « armées permanentes » entretenues au moyen des levées et des taxes de remplacement. La formule est-elle légitime? Est-il sûr que chaque année Philippe-Auguste exigeât des communautés de son domaine des hommes ou de l'argent? Nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour une réponse, voilà la vérité. Il est évident que Philippe-Auguste devait avoir, ne fût-ce que pour sa sécurité personnelle et pour ses places fortes les plus importantes, une force armée permanente, mais il n'est pas indispensable de supposer qu'il s'adressât chaque année aux communautés du domaine. Il usait de mercenaires, qu'il pouvait payer avec des ressources financières diverses. Et de plus il avait les mêmes moyens que ses prédécesseurs pour entretenir des chevaliers et des sergents. Feuilletons le Catalogue de ses actes, dont M. Audouin aurait pu tirer plus grand parti. Il suffit de parcourir quelques pages, un peu au hasard, pour trouver des chartes du roi donnant à Pierre de Montpellier, son arbalétrier, une maison à Sens et à deux autres arbalétriers, Jourdain et Paviot, des terres; un acte accordant une rente de 45 livres tournois à l'archer Pierre le Paumier; des dons de terres ou de vignes à Baudouin de Lihus, à Renaud de Borron, à Henri Wauflart, à Boidin *Saliens-in-aquam*, sergents du roi; un autre sergent, Hesce-

1. *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*, p. 607.
2. Round, *Feudal England*, p. 249 et suiv., 259 et suiv., 288.

lin, obtient la voirie de Paris, à titre viager; d'autres ont des emplacements au Châtelet, des droits d'usages, etc... Nonancourt est donné à Pierre Mauvoisin, chevalier du roi. Il est mentionné que telle terre conférée à un sergent était occupée auparavant par un archer ou un arbalétrier. Ainsi, en bien des cas, Philippe-Auguste constituait des fiefs militaires, viagers. Peut-être était-ce ainsi qu'à vrai dire il entretenait ses troupes « permanentes ». Que le mot puisse s'appliquer, pour tout le règne, soit aux bandes de routiers, soit aux contingents des communautés, c'est ce dont je doute.

Je m'arrête, n'ayant pas la prétention de refaire l'ouvrage de M. Audouin. Bien loin de vouloir déprécier un mémoire d'érudition attentive et minutieuse, dont les résultats sont intéressants, je souhaite que l'auteur étende ses recherches et nous donne un livre complet sur la question.

Ch. Petit-Dutaillis.

Dr Alexander Cartellieri. *Philipp II August und der Zusammenbruch des angevinischen Reiches.* Leipzig, 1913. In-8°, 16 pages. — *Die Schlacht bei Bouvines, im Rahmen der europäischen Politik.* Leipzig, 1914. In-8°, 26 pages.

A l'occasion du Congrès international d'histoire de Londres en 1913, M. A. Cartellieri a résumé d'avance ce qu'il nous dira, dans le quatrième volume de son Histoire de Philippe-Auguste, sur « Philippe-Auguste et l'écroulement de l'empire angevin ». Ce mémoire est naturellement dépourvu de tout appareil d'érudition, et nous ne saurons pas, jusqu'à nouvel ordre, pour quelles raisons M. Cartellieri a admis comme authentique la seconde condamnation de Jean sans Terre. La conclusion emprunte aux circonstances actuelles un attrait particulier : « Philippe-Auguste, écrit le savant professeur de l'Université d'Iéna, a été, dans l'histoire de la France et de l'Angleterre, une personnalité décisive : il a séparé des éléments qui ne pouvaient s'accorder. L'empire angevin a été à beaucoup d'égards une conception grandiose, et ce sera une tâche méritoire que de décrire ses effets sur la civilisation, mais c'était, pour les deux peuples, un obstacle au clair développement de leur génie national, dont la France moderne et l'Angleterre moderne sont également fières. » Gageons que, après cette lecture, des congressistes allemands ont dû demander à M. A. Cartellieri s'il valait bien la peine que le génie national de la France et de l'Angleterre se développât clairement?

Dans une autre lecture, faite à Vienne devant des historiens, M. A. Cartellieri a réfuté les opinions couramment acceptées en Allemagne au sujet de la bataille de Bouvines. Selon Scheffer-Boichorst, Philippe-Auguste est un des auteurs responsables des discordes allemandes; il

a porté à l'Empire un coup terrible; il a donné le modèle de la politique française, dont l'Allemagne a si longuement souffert. « Il mérite notre admiration, mais encore plus notre haine. » Admirons de notre côté que des savants allemands puissent accumuler des réserves de haine assez « colossales » pour détester un roi de France mort en l'an de grâce 1223. M. A. Cartellieri s'est attaché à exposer le véritable caractère de la politique de Philippe-Auguste. Bouvines a été essentiellement un fait d'histoire anglo-française. Philippe-Auguste n'aurait pas songé à intervenir en Allemagne, si Otton ne l'y avait pas forcé en vendant son appui à Jean sans Terre; c'est Otton qui est responsable des malheurs de l'Allemagne.

Les brochures de M. A. Cartellieri sont écrites dans un esprit de rigoureuse objectivité scientifique, auquel il convient de rendre justice. Il est intéressant de rappeler que ce savant a prononcé à Iéna, un mois avant la guerre, un discours de distribution de prix sur *l'Allemagne et la France au cours des siècles*. Il assurait, avec une naïveté que la nôtre seule égalait, que les princes et les hommes d'État allemands voulaient la paix avec la France, et il s'en réjouissait. Il signalait le profit que ses compatriotes tireraient d'un contact intellectuel plus étroit avec le « fin et clair » peuple voisin[1].

De ce côté-ci de l'abîme que la démence des gouvernants prussiens, des junker et des professeurs pangermanistes a creusé pour longtemps entre les deux pays, nous assisterons avec curiosité au choc qui se produira, après la paix, entre les deux courants contraires, dans les Universités allemandes. De la prédominance ou de la défaite des hommes raisonnables et dignes du nom de savant, tels que M. A. Cartellieri, dépendront de grandes choses, notamment l'avenir de la science historique en Allemagne.

Ch. Petit-Dutaillis.

*Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII*e *siècle (Recogniciones feodorum in Aquitania)*, transcrits et publiés par Ch. Bémont. Paris, Imprimerie nationale, 1914. In-4°, LI-475 pages. (Documents inédits sur l'histoire de France.)

Le registre des *Recogniciones feodorum in Aquitania* conservé à la bibliothèque de Wolfenbüttel, — le seul aujourd'hui connu des huit registres de reconnaissances féodales du XIIIe et du XIVe siècle qui étaient gardés, sous l'ancien régime, aux Archives royales de Bordeaux, — avait été examiné et partiellement publié par Martial et Jules Delpit. Il méritait une édition attentive et intégrale, qui nous

1. Voir la note bibliographique de M. Pfister, dans la *Revue historique* de mai-juin 1915, p. 183.

est offerte par le savant le plus compétent à l'heure actuelle en histoire anglo-française, M. Bémont.

Le manuscrit a été exécuté vraisemblablement entre les années 1281 et 1294. Destiné à recevoir les déclarations d'hommage et les reconnaissances de service des nobles, des villes et des hommes francs du roi d'Angleterre en Guyenne, il a été employé aussi comme cartulaire administratif et contient, massés surtout dans le milieu du volume, des actes de toutes sortes : documents sur les guerres privées féodales et bourgeoises et sur les efforts du gouvernement pour y mettre un terme, assignations en justice, sentences arbitrales, ordonnances de police ; — documents d'histoire municipale, documents d'histoire économique, etc.

Les *recogniciones* elles-mêmes nous fournissent des renseignements très intéressants sur la nature et les limites du pouvoir ducal, sur la société et le régime des alleux et des tenures; telles par exemple les reconnaissances faites par les alleutiers du diocèse de Bazas, par les bourgeois de Bazas et par ceux de Saint-Émilion, par les habitants de Langon, d'Issigeac, de Bourg-sur-Mer, de Puyguilhem, etc., par des procureurs parlant pour des groupes de francs hommes. Enfin leur ensemble constitue une marque caractéristique de l'administration d'Édouard. Ce prince législateur s'appliqua, en Guyenne comme en Angleterre, à déterminer exactement les rapports mutuels du pouvoir et des sujets, les droits et les devoirs de chacun. Avant son avènement au trône, alors qu'il n'était encore que *princeps et dominus in Vasconia*, il avait, dès 1259, invité ses sujets aquitains à lui déclarer leurs « droits, libertés et obligations ». Mais nos *recogniciones* datent presque toutes des années 1273-1274; Édouard Ier, alors devenu roi d'Angleterre, devait exiger les hommages dus par ses vassaux directs, et de plus il avait à cœur de fixer avec précision, dès le début de son règne, les droits de la couronne. M. Bémont, dans son Introduction, rapproche très légitimement les *Recogniciones in Aquitania* de 1273-1274 de la grande enquête parallèle ordonnée par l'Angleterre en 1274, et dont les résultats ont été consignés dans les *Rotuli hundredorum*.

Les transcriptions du manuscrit de Wolfenbüttel, bien que presque contemporaines des documents originaux, sont souvent fautives, et l'édition du recueil présentait de sérieuses difficultés. Les historiens sauront gré à M. Bémont d'avoir mis à leur disposition, au prix d'un grand labeur, un instrument de travail très précieux. L'éditeur ne s'est pas contenté de l'appareil critique ordinaire. Il nous donne un glossaire, où non seulement il explique quelques mots rares et obscurs, mais où il résume, — par exemple sous les rubriques *allodium*, *feodum*, *francalis homo*, *tenementum*, — ce que les *recogniciones* nous apprennent sur les institutions de la Guyenne anglaise.

Je prends la liberté de lui proposer deux rubriques de plus : *venatio* et *pax*. Sous la première, on résumerait les notions que nous apportent les documents nos 1, 30 et 31 sur le droit de chasse en Guyenne anglaise ; le premier de ces documents est particulièrement intéressant et établit de la façon la plus nette que la chasse n'était pas libre dans le Bordelais ; les termes employés sont curieux et il est rare qu'on trouve au XIIIe siècle des expressions aussi précises (... si invenerit aliquem venantem qui non debeat venari pro natura sua, videlicet quod non sit nobilis aut jure suo debeat venari). Sous la seconde se placerait un sommaire des nombreux documents, épars dans le recueil, qui concernent les restes du droit de guerre privée entre familles et les traités de paix qui y mettaient fin. Je signale notamment les nos 504 et suivants, relatifs aux actes de guerre, trêve, otagement et paix entre deux partis de bourgeois de Dax[1].

Ch. Petit-Dutaillis.

1. Un de ces partis avait pour chef R. Arn. de Maisonneuve, maire de Dax, et l'autre un nommé Auger Robert. La liste des fauteurs de R. Arn. de Maisonneuve (n° 505) comprend trente-six noms. Antérieurement au 23 avril 1272, des violences avaient déjà eu lieu, car un de nos documents fait allusion à une *trêve* conclue auparavant (n° 506). Le 23 avril, le maire et ses partisans furent assaillis. Le maire fut blessé par trois personnes et blessa lui-même deux de ses adversaires. Plusieurs rencontres à main armée, des meurtres et des pillages s'ensuivirent. Quelques personnes furent immédiatement bannies par l'autorité judiciaire, qui à aucun moment ne fut dessaisie de l'affaire. Mais, concurremment avec l'action de la justice, nous voyons mis en branle le mécanisme inventé pour atténuer les effets du vieux droit de vengeance. Je signale comme particulièrement intéressant l'acte du 19 mai 1272 (n° 504) : neuf personnes, parmi lesquelles nous reconnaissons cinq noms d'ennemis du maire, se constituent prisonnières; elles tiendront prison dans la maison de l'archidiacre de Dax, pendant quinze jours; si la paix entre parties n'est pas conclue dans l'intervalle, elles donneront caution suffisante de se présenter en justice ou bien seront incarcérées. C'est l'institution de l'*otagement*, appelée *ghisele* dans les coutumes flamandes, qui consiste à prendre, dans les deux groupes en guerre, des otages, à la fois pour mettre en lieu sûr les querelleurs les plus acharnés et pour décider les parties à se réconcilier rapidement. — Le 8 juin, les chefs des deux partis constituèrent (n° 505) des arbitres qui, le 6 juillet, prononcèrent leur sentence (*Pax facta inter homines de Aquis :* n° 506). Ils ordonnèrent aux ennemis de se réconcilier, édictèrent des amendes, ordonnèrent des pèlerinages en Terre-Sainte pour le salut de l'âme des victimes, etc. — Martial et Jules Delpit, dans leur *Notice sur le manuscrit de Wolfenbüttel* (*Notices et extr. des mss.*, t. XIV, 2e partie, p. 398 et suiv.), ont analysé ces documents, mais n'ont pas vu l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire du droit.

Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes, publié par Georges Doublet. Monaco, impr. de Monaco ; Paris, A. Picard, 1915. In-8°, cxxviii-487 pages. (*Collection de textes pour servir à l'histoire de Provence*, publiée sous les auspices de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco.)

Nous connaissons les noms de vingt-trois des prélats qui se succédèrent sur le siège d'Antibes depuis le ve siècle jusqu'en 1244, date à laquelle l'évêché fut transféré à Grasse[1]. Un nombre à peu près égal d'autres noms ont été introduits à tort dans le catalogue épiscopal, soit par dédoublement maladroit d'évêques authentiques d'Antibes, soit par attribution erronée à l'église de cette ville d'évêques dont le siège n'était pas indiqué dans les textes qui les mentionnaient. M. Doublet, après avoir passé en revue l'œuvre de ceux qui, avant lui, depuis Belleforest et Jean de Nostre-Dame jusqu'au chanoine Albanès, se sont à quelque titre occupés de l'histoire du diocèse, et après avoir montré pourquoi il fallait éliminer de la liste épiscopale certains noms qui n'avaient aucun droit à y figurer, a entrepris de réunir et de publier les actes concernant avec certitude les évêques d'Antibes, seule base d'une chronologie sérieuse et d'une histoire exacte de ces personnages. Il en a recueilli 191, dont plusieurs, il est vrai, ne sont représentés que par des souscriptions conciliaires ou des mentions de pièces aujourd'hui perdues, mais dont 49 étaient demeurés jusqu'ici inédits. Les documents sont empruntés surtout aux fonds des évêchés de Grasse et de Nice, de l'abbaye de Lérins (archives départementales des Alpes-Maritimes), aux fonds de l'évêché de Marseille et de Saint-Victor, conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, et aux archives des comtes de Provence, qui constituent aujourd'hui la série B de ces mêmes archives départementales. Peut-être M. Doublet eût-il pu alléger son volume en lui donnant davantage l'allure d'un regeste et en ne publiant pas à nouveau des pièces dont le texte se trouve déjà dans les recueils de Guérard, de Flamare, de Moris. Mais il semble que son principe ait été de donner *in extenso* tous les documents concernant directement les évêques d'Antibes, actes émanant d'eux, donations faites à leur église, etc., en se bornant à des extraits pour les chartes dans lesquels ces mêmes évêques sont simplement mentionnés. Les textes sont établis conformément aux règles généralement adoptées aujourd'hui, avec en tête une analyse souvent étendue, suivie de l'indication des diverses copies qui nous ont conservé le document, désignées par des lettres, la lettre *A* étant tou-

1. Nous ne connaissons aucun évêque d'Antibes pour la période qui s'étend de 660 à 987.

jours réservée pour l'original, que celui-ci subsiste ou non. A ce propos, il semble que M. Doublet n'ait pas suivi un système absolument uniforme, car la mention : « *A*. Original perdu » figure dans certains cas et point dans d'autres. Je regrette également que pour quelques recueils, comme le cartulaire de Lérins ou celui de Saint-Victor de Marseille, supposés connus, M. Doublet n'ait pas cru devoir répéter les indications relatives à leur date chaque fois qu'il avait à les faire figurer dans une liste de sources manuscrites. Il faut, lorsqu'on ouvre au hasard le volume, un effort, bien léger il est vrai, pour deviner, en raison des indications d'éditions qui suivent, que « *B*. Arch. départ. des Alpes-Maritimes, H 10, fol. 11 » désigne une transcription contenue dans le cartulaire de Lérins[1] et se reporter à l'introduction pour savoir que ce cartulaire est du XIIIe siècle. De même on est en droit d'ignorer (p. 61, n° LVI) la date du manuscrit nouv. acq. lat. 1155 de la Bibliothèque nationale ou celle (p. 177, n° CXXXVII) du manuscrit lat. 13915 de la même bibliothèque. Je me hâte d'ailleurs d'ajouter que les cas de ce genre sont tout à fait exceptionnels dans le livre de M. Doublet, et qu'en général, au contraire, les renseignements fournis sur la date et la nature de chaque copie sont abondants et précis. L'annotation, qui est étendue et bien comprise, a surtout pour objet la détermination des dates des documents et l'identification des personnages mentionnés. Les noms de lieux ont été identifiés à la table avec beaucoup de soin. Le travail de M. Doublet représente bien ce que pourrait être, pour un diocèse déterminé, la refonte du *Gallia christiana*, au moins en ce qui concerne les périodes anciennes.

R. POUPARDIN.

Édouard MAUGIS. *Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*. Tome II. Paris, Aug. Picard, 1914. In-8°, 420 pages.

Cet ouvrage, consacré à la période des guerres de religion, de la Ligue et de Henri IV, termine l'histoire du Parlement de Paris que l'auteur a essayé de retracer. Nous avons rendu compte ici même, antérieurement, du premier volume de cette histoire.

Après avoir examiné le rôle du Parlement pendant la période des édits de pacification, l'auteur nous expose la raison pour laquelle ce corps s'est jeté pendant quelque temps dans la rébellion. Il fait un tableau très pittoresque des troubles de la Ligue. Il nous montre comment, après la mort du président Brisson et de deux conseillers, victimes de l'émeute, en 1591, la menace du danger toujours présent

1. Cette indication n'est donnée que pour la première des pièces empruntées à ce cartulaire, p. 9, n° XV.

ramena le Parlement au sentiment du devoir. Quelques parlementaires seuls essaieront de s'opposer d'une façon systématique aux desseins du roi. Henri IV les écartera de leurs sièges pour un temps plus ou moins long.

Ce roi, alors que le nombre de ses fidèles est encore faible, consulte avec empressement le Parlement et les prélats et leur demande « advis bien particulier de ce qu'il doit faire ». Peu à peu, l'heure des conflits approche. La guerre et la politique de plus en plus personnelle du roi accélèrent en effet le retour des édits de finance et chaque enregistrement d'édit est matière à discussion. Dans cette lutte, Henri IV dévoile son caractère : « mélange de bonhomie et de sensibilité avec un soupçon de rouerie méridionale ». Alors que le roi se plaint d'être retenu à Paris par les lenteurs du Parlement pendant que sa présence est indispensable à Lyon, ville en danger d'être perdue, le premier président répond que, sans doute, le secours demandé par le roi est fort nécessaire, mais ce n'est pas, ajoute-t-il, une raison pour accabler d'impôts le peuple. De guerre lasse, le roi cherche à se procurer de l'argent par divers moyens en procédant par simples déclarations de Conseil; il se heurte alors aux arrêts de défense, à la procédure d'appel, à toutes les mesures d'obstruction.

Dans la seconde moitié de son règne, Henri IV est libéré des grosses difficultés financières; le pays n'est plus en guerre; l'édit de Nantes a apaisé les rancunes religieuses. Il semble donc que le roi n'ait plus besoin de compter, comme lors de son avènement, avec les assemblées et les corps d'État. Et cependant, Henri IV va entourer le Parlement de plus de considération que jamais; il n'entreprendra rien contre les prérogatives du Parlement, se rappelant que ce dernier a arrêté l'émeute et contenu les factions.

A l'égard des Jésuites, le Parlement sait fort bien faire la distinction entre la folie de quelques zélateurs ou de spéculatifs téméraires et l'ordre entier. En examinant de près les textes, M. Maugis prouve que les témoignages prévenus de quelques contemporains, Lestoile, de Thou et Pasquier, sont faux.

A la suite de son ouvrage, M. Maugis étudie l'histoire de la censure des livres et de l'imprimerie par le Parlement au XVI[e] siècle, le contrôle et la réformation des universités par le Parlement à la même époque et enfin la question des gages du Parlement après 1594. A propos des universités, l'auteur note l'opposition faite par le Parlement à la création de ces dernières. Ce corps vise à restaurer ou confirmer les statuts anciens violés par les maîtres et les écoliers. Entre toutes les universités du ressort, deux surtout, Paris et Orléans, reviennent sans cesse devant le Parlement (notamment, en chacune d'elles, les Facultés de droit et de décret). Si nous en croyions le Parlement, les abus seraient nombreux : incurie et indifférence des

maîtres, désordres des écoliers, fraude dans les examens, trafic des charges et des dignités.

A la fin de ce volume se trouve un *index nominum* qui sera d'un très utile secours aux lecteurs de l'histoire du Parlement. Par le grand nombre de noms cités, l'on verra le soin avec lequel l'auteur a traité son sujet.

Le mérite principal de l'ouvrage est sa documentation. Comme dans ses livres précédents, M. Maugis montre qu'il a compulsé les registres du Parlement et qu'il a su tirer un très grand profit de ses recherches. Cela lui permet en effet, ainsi que nous l'avons vu plus haut, de réfuter beaucoup d'erreurs accréditées, souvent dans un but intéressé, par les contemporains. Trop souvent, l'histoire du Parlement a été défigurée; l'auteur nous le prouve en examinant de très près les registres. Il peut aussi critiquer des auteurs qui n'ont pas pris la peine de se reporter avec attention aux registres des délibérations du Parlement[1].

Peut-être serait-on tenté de penser que M. Maugis a parfois reproduit avec trop de détails diverses séances du Parlement, peut-être pourrait-on lui reprocher de s'être trop appesanti sur certains arrêts. Mais l'auteur a pris soin, ne l'oublions pas, de nous prévenir, au début du premier volume de son ouvrage, qu'il voulait nous présenter une histoire vivante, d'après les délibérations, et non pas étudier séparément, *in abstracto*, le recrutement, l'organisation, la procédure. L'on peut même dire que M. Maugis a laissé systématiquement de côté la procédure. Il ne prétend pas nous initier aux mystères de cette science. Il a voulu faire œuvre d'historien beaucoup plus que de juriste. Nous estimons que c'est son droit. Il n'en est pas moins vrai que l'historien du droit pourra tirer le plus grand profit du livre de M. Maugis.

En somme, nous croyons que ce livre, d'une documentation irréprochable, rendra de grands services aux érudits en général. C'est d'ailleurs ce que l'Académie des inscriptions a pensé lorsqu'elle a décerné à l'auteur la plus haute récompense dont elle pouvait disposer en faveur d'un historien : le grand prix Gobert.

Georges Lardé.

Jean Cordey. *Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine*, publiée pour la Société de l'histoire de France. Tome I : *1674-1676.* Paris, Renouard, 1914. In-8°, 424 pages, plan de Messine.

Les documents publiés par M. Jean Cordey mettent en pleine lumière la physionomie de Louis-Victor de Mortemart de Roche-

1. Voir notamment la page 289.

chouart, duc de Vivonne ; et l'on ne peut dire qu'ils justifient l'extraordinaire faveur du frère des Thianges et des Montespan. Une croisière sous la direction du chevalier Paul et le commandement d'une colonne de débarquement à la prise de Djidjelli lui ont servi de titres pour obtenir le généralat des galères. Mais que sa charge lui pèse ou lui coûte, il cherche à la troquer contre une dignité nouvelle aux opulents bénéfices tenue par des « gens de néant ». Et une précédente Correspondance, publiée par le même éditeur[1], contient les intrigues de Vivonne pour enlever aux Nérestang la grande maîtrise de l'Ordre du Mont-Carmel, qui fût devenu l'Ordre de Mortemart.

Vivonne continue à laisser errer ses rêves jusqu'aux plus hauts sommets de la hiérarchie militaire ; le voici, le 9 janvier 1675, vice-roi de Sicile, avec l'idée « d'ajouter à la conquête du Rhin celle d'un royaume qui rendrait pour ainsi dire tributaire toute l'Italie[2] ». A ces projets grandioses, de brillantes victoires navales donnent corps. Et l'on trouvera dans l'édition de M. Jean Cordey plus d'un détail nouveau sur les batailles navales de Stromboli (11 février 1675), d'Alicuri (8 janvier 1676), d'Augusta (22 avril 1676) et de Palerme (2 juin 1676), où Du Quesne couvrit de gloire nos armes. Mais déjà l'on pressent la faillite de l'entreprise. Vivonne se plaint d'être desservi par « de petites haines ou de petits intérêts particuliers[3] », alors qu'il a surtout contre lui des « irrésolutions continuelles et des desseins éventés quinze jours avant qu'ils soient arrêtés[4] ». Il va falloir évacuer la Sicile. Vivonne d'avance s'en excuse : « Nous aurions besoin ici de dix mille hommes », écrit-il..., « et d'un général », ajoute l'intendant Colbert en cachetant la lettre : du moins, c'est ainsi que le spirituel abbé de Choisy présente les faits. On ne peut dire que les documents publiés par M. Cordey infirment ce jugement caustique.

Ils l'atténuent pourtant. « Vouloir entreprendre une enfilade de sièges l'un après l'autre avec deux ou trois mille hommes, c'était le moyen de les consommer en peu de jours en garnisons ou en attaques, sans espérance de pouvoir pénétrer bien avant[5]. » Et quand Vivonne réclame du renfort, il essuie un refus : « Dans l'état où se trouvent présentement les affaires, lui écrit Louvois[6], il n'est pas possible que le roi vous envoie... des troupes d'augmentation. Et, comme la ville

1. Jean Cordey, *Correspondance de Louis-Victor de Rochechouart, comte de Vivonne, général des galères de France, pour l'année 1671*, publiée pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1911, in-8°.

2. Vivonne à Seignelay, Toulon, 16 janvier 1675 (*Correspondance du maréchal de Vivonne*, t. I, p. 61).

3. Vivonne à Mme de Montespan, 24 août (*ibidem*, p. 385).

4. D'Argone à son frère, Messine, 12 novembre (A. Jal, *Abraham Du Quesne*, t. II, p. 264).

5. Vivonne à Seignelay, Messine, 6 juillet 1675 (J. Cordey, t. I, p. 145).

6. Louvois à Vivonne, Versailles, 14 septembre (J. Cordey, t. I, p. 179).

de Messine est l'affaire capitale, l'intention du roi est que vous vous serviez des troupes pour la conserver au roi. »

Non moins que la faiblesse de notre corps expéditionnaire, des maladresses et des dissensions entre les chefs compromirent notre situation. Dans le pays où avaient éclaté, quatre siècles auparavant, les Vêpres Siciliennes, pour la trop grande galanterie des Français, nos matelots se livraient à des plaisanteries de même acabit : « Quand ils rencontroient quelques Messinois, ils se mettoient des cornes au front et disoient : « Voilà ce que vos femmes vous font porter[1] ! » Vivonne prétendait néanmoins qu'il aurait réussi « dans le gouvernement de ces peuples », s'il n'avait eu « la sensible douleur de se voir tympaniser ridiculement » par des jaloux, tous Provençaux, Vallavoire venu en Sicile avec l'espoir d'être vice-roi, l'intendant d'Oppède, le chef d'escadre de Valbelle. C'est sur eux qu'il voudrait faire porter, bien à tort, la responsabilité de la ruine de notre entreprise[2], que nous verrons se développer dans le tome II.

La documentation de M. Cordey est copieuse : à la Bibliothèque nationale, les recueils de lettres contenus dans le fonds français, la collection des papiers de l'intendant Arnoul, les Mélanges Colbert et la collection Clairambault ; aux Archives nationales, les séries diverses des fonds du ministère de la Marine, campagnes et correspondance ; aux Affaires étrangères, les fonds de *Sicile* et de *Rome;* au ministère de la Guerre, les Archives historiques ; et enfin, les Archives particulières de la maison de Polignac, si précieuses pour la correspondance de Vivonne avec ses sœurs, Thianges et Montespan, ont été mis à profit par l'éditeur. Dans les notes, je ne vois point figurer les correspondances des ambassadeurs vénitiens, dont une copie existe dans le fonds italien de la Bibliothèque nationale et où l'on peut constater qu'ils se préoccupaient beaucoup de notre expédition de Sicile. Même silence sur les sources espagnoles et hollandaises ; et pourtant, nous avions contre nous les marins de l'Ibérie et des Pays-Bas. C'est dire que les lettres publiées par M. Cordey, malgré une annotation consciencieuse, devront être soumises au contrôle d'autres témoignages, soit de nos adversaires, soit de témoins impartiaux. Mais dès maintenant, elles constituent l'assise fondamentale de l'histoire de notre expédition en Sicile.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

1. Louvois au duc d'Estrées, Messine, 11 juillet 1676 (J. Cordey, t. I, p. 343).
2. Vivonne à Mme de Montespan, Messine, 4 juillet 1676 (J. Cordey, t. I, p. 327).

Trésor des chartes du comté de Rethel, publié par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier. Sceaux, décrits et publiés par L.-H. Labande... Paris, A. Picard, 1914. In-4°, XXIV-304 pages, LXIII planches. (*Collection de documents historiques*, publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier, prince souverain de Monaco.)

Malgré les périlleux voyages qu'elle sont faits avant d'arriver à Monaco, les chartes du comté de Rethel conservent encore un grand nombre de sceaux. Pour la plupart, ceux que l'abbé de Marolles avait vus, au XVIIe siècle, subsistent aujourd'hui. Mais il en est peu qui ne soient plus ou moins endommagés. La consultation, devenue fréquente, des documents auxquels ils adhèrent les met en péril. M. Labande a jugé très sagement qu'il convenait de les inventorier et de les faire reproduire par un procédé photographique, afin que quelque chose en subsistât lorsque le temps aurait achevé de les détruire.

Il a rédigé cinq cent soixante-dix-huit notices, dont chacune indique la forme, les dimensions, la matière, la couleur et le mode d'apposition du sceau qu'elle décrit. Les légendes sont reproduites exactement, telles qu'elles subsistent, en caractères rappelant ceux des inscriptions originales; elles sont, en outre, transcrites et restituées en partie, lorsqu'il y a lieu, aussi complètement que possible, en caractères italiques. Les types ont été clairement décrits. Des documents auxquels sont apposés les sceaux, l'auteur a donné une brève analyse, avec date et cote. A ces indications nécessaires, M. Labande a joint des notes biographiques et aussi des références bibliographiques très abondantes, se rapportant les unes aux sceaux, les autres aux personnages qui les ont employés.

Le classement général des sceaux les répartit en deux grandes séries : sceaux ecclésiastiques et sceaux laïques. Chaque série est présentée dans un ordre méthodique analogue à celui que Douët d'Arcq avait adopté pour classer les sceaux des Archives de l'Empire. Deux bonnes tables, l'une héraldique et l'autre onomastique, permettent de consulter aisément l'ouvrage.

Les descriptions et les identifications ont été faites avec beaucoup de soin. Je ne formulerai de critiques que sur quelques points de détail.

En décrivant les armoiries, M. Labande emploie parfois des expressions impropres : il appelle « chef cantonné » un chef chargé d'une figure à l'un des cantons (nos 113, 114, 115), « chef vivré » un chef émanché (nos 172, 215). Le nom de « lions léopardés » ne convient pas aux animaux qui servent de supports à l'écu de Jean de Chevrières (n° 230), car ils n'ont pas la tête de profil. En étudiant le sceau de Guillaume de Trie, archevêque de Reims (n° 8), l'auteur a pris pour

une fasce la croix des armes du siège archiépiscopal de Reims. L'inscription qu'il a lue « MATER ET SOROR », sur le contre-sceau de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims (n° 53), est, en réalité, FRATER ET SOROR; elle fait allusion au type qui représente le martyre de saint Nicaise et de sa sœur, sainte Eutropie. Les « trois cotices en barre » que M. Labande a vues sur l'écu de Thomas de Savoie, comte de Flandre et de Hainaut (n° 142), sont la moitié dextre des chevrons de Hainaut (seule visible, puisque l'écu est de profil). Les armoiries d'Étienne d'Aunay (n° 184) portent, aux 1er et 4e quartiers, deux fasces accompagnées de huit merlettes en orle (3, 2, 3) et non « trois merlettes en champagne ». L'écu de Robert Blondequin (n° 200) est chargé d'une bande et non d'un sautoir. Le blason d'Archambaud de Saulx, figuré, dans un écu parti, sur le sceau de sa veuve, Marie de Nesle (n° 369), ressemble, plus que ne le croit M. Labande, à celui de Robert de Saulx (n° 393); tous deux sont frettés, et les armes d'Archambaud ne diffèrent de celles de Robert que par le nombre des pièces du fretté et par la présence d'une brisure. Les 1er et 4e quartiers des armoiries de Bourgogne (n° 518) ne sont pas de France purement, mais de France à la bordure componée.

Il serait surprenant que les armes de Marguerite de France, comtesse de Flandre (n° 105), portassent le lambel châtelé d'Artois. Je ne distingue pas de brisure dans l'image du sceau de cette princesse. Mais peut-être en voit-on une sur l'original. Le procédé de photographie directe qu'a choisi M. Labande, pour faire reproduire les sceaux, ne donne pas toujours des résultats très satisfaisants; quelques-unes des figures sont peu nettes.

Le catalogue des sceaux du chartrier de Rethel a été exécuté sur un plan plus large que la plupart des ouvrages de même sorte. On y trouve plus de figures, plus de renseignements biographiques et bibliographiques. Les historiens, comme les archéologues, en sauront gré à l'auteur.

Max PRINET.

Collections sigillographiques de MM. Gustave Schlumberger et A. Blanchet. Six cent quatre-vingt-dix sceaux et bagues. Paris, A. Picard, 1914. In-4°, IX-228 pages, 12 figures, 28 planches.

Le catalogue dans lequel MM. Schlumberger et Blanchet ont décrit leurs très belles collections de sceaux-matrices nous fait connaître des objets nombreux dont les plus anciens remontent aux temps barbares ; les plus récents ont été gravés au XVIIe siècle. Les sceaux sont répartis, dans cet ouvrage, en différentes sections, suivant les pays d'où ils semblent provenir : France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Allemagne, Orient grec et Orient latin. A la fin ont été classés sept

sceaux juifs, et dans un supplément figurent quelques autres sceaux de provenances diverses.

De chaque objet les auteurs ont donné une reproduction très nette et une description détaillée. Ils ont transcrit les légendes en caractères analogues à ceux qui figurent sur les originaux. Ils ont indiqué avec précision la décoration des sceaux, leurs formes et leurs dimensions. Quant à la matière, elle n'est qu'assez rarement spécifiée. Dans les cas où elle ne l'est pas, il faut admettre qu'il s'agit de matrices de bronze.

MM. Schlumberger et Blanchet ont apprécié l'âge approximatif de chaque objet et ils ont fait preuve, en cela, d'une grande expérience. Ils ont donné, à propos d'un bon nombre de sceaux, d'utiles indications bibliographiques.

On pourra regretter que ces savants, à l'exemple d'autres sigillographes, aient employé constamment le mot « ogival » dans un faux sens. Ils ne se sont pas astreints rigoureusement à conserver aux termes héraldiques leur signification propre. Ainsi, il leur arrive souvent de confondre les bandes, les fasces et les pals en nombre avec le bandé, le fascé et le palé ; ils donnent les noms de « rosaces » et de « fleurons » à des quintefeuilles et à des roses ; ils appellent « vol » le demi-vol, « bande chevronnée » la fasce vivrée; ils prennent la merlette pour l'alérion. C'est à tort qu'ils considèrent les hachures, gravées sur certains sceaux armoriés du moyen âge, comme représentant les divers émaux héraldiques.

Les particularités qu'ils ont relevées dans les formes des appendices de préhension sont intéressantes. Sur quelques matrices, ils ont remarqué des retouches qui méritent une attention particulière, comme le fait que de nouvelles figures et de nouvelles légendes ont été parfois gravées au dos de matrices anciennes.

Les auteurs ont cherché à identifier les individus et les communautés pour lesquels les sceaux avaient été faits. C'était assumer une tâche ardue. Ils ont prévu que les attributions qu'ils proposaient ne seraient pas toutes admises sans conteste. En effet, je suis, sur quelques points, d'un avis différent du leur.

Ayant lu : S' CVRIE · SCI · ROMITICAST, où je crois voir : S' CVRIE · SCI · BONITICAST (n° 117), ils ont hésité à interpréter cette légende ; il me semble qu'elle désigne le sceau qui la porte comme celui de la cour de Saint-Bonnet-le-Château. Le sceau aux causes donné pour celui du bailliage d'Avallon (n° 102) est, je pense, celui du bailliage franc-comtois d'Aval : il n'y a pas lieu de supposer une abréviation dans le dernier mot de la légende, qui est AVAL. Sur le sceau du chapitre d'Arles (n° 3), le mot $\overline{\text{P}}$CETOR doit être lu *precentor* et non *preceptor;* il désigne un grand chantre et non un « précepteur des jeunes clercs ». Le sceau de Luxeuil (n° 52), dont la

légende commence par S· PAR·, est le petit sceau (*sigillum parvum*) de l'abbaye; ce n'est pas le sceau d'une paroisse. « Perpetuus de Henriotis » (nº 325) n'était pas « prieur du temple du prince des apôtres »; il était certainement prieur de Larrey (à Dijon) et bien probablement protonotaire apostolique (PRIOR · LAREII · PROTH · APOST).

Le sceau attribué au « couvent des monastères des saints Étienne de Bojano et Barthélemy de Mus... » (nº 316) est celui des monastères unis de Saint-Étienne de Bologne (BO[NON]IA) et de Saint-Barthélemy de Musiano (MVSIIA[N]O). Je verrais plutôt le sceau de la commune de Galeata que celui d'un « comte Galeata » dans la matrice qui porte l'inscription : SIGILLVM COĪS GALEATE (nº 425). « Jacopo de Clivadello » (nº 358) était un frère mineur (ORD' MŌR') et non un « frère morave ». J'ai peine à croire que la légende SDMPE DESR̄IA · MILIT D̄OD C̄ILOCI (nº 376) désigne le sceau du « maître de l'infanterie des troupes du douzième quartier » (d'une ville italienne indéterminée). N'aurait-il pas été gravé à l'usage d'un chevalier qui possédait la terre dont il portait le nom (DO[MINI] D[I]C[T]I LOCI)? L'abréviation F', dans l'inscription S' GILIS · F' · STEPHANI (nº 260), signifie plus probablement *filii* que *fratris*.

En certains cas, tout en lisant les légendes de la même façon que MM. Schlumberger et Blanchet, je ne les interprète pas comme ils l'ont fait. *Egidius* ne doit pas être traduit par « Éloi », mais par Gilles (nº 55). Le nom écrit GIESSVSSAINE me paraît désigner Gyé-sur-Seine et non Jessains (nº 42). Bartolo, que le catalogue qualifie « abbé du monastère bénédictin de Pierrefitte (?) » (nº 309), était abbé du monastère de Saint-Benoît de Pietrafitta, près de Pérouse. L'expression CONVENTVS SERVORVM DE PISIS ne désigne pas les « frères oblats », mais les Servites de Pise (nº 317). La légende S. S. IACHOBI · DE · GRIGIANO (nº 315) est celle d'un sceau du couvent de Saint-Jacques, construit sur le mont Grigiano, près de Vérone, et non à Grignano di Polesine, dans la province de Rovigo.

Par les mots FRATER ET SOROR, gravés au-dessus d'une scène de martyre (nº 9), on a voulu désigner saint Nicaise et sa sœur, sainte Eutropie. La matrice qui porte ce type et cette inscription est celle du contre-sceau de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Ce n'est pas une abbesse, mais un évêque, saint Blaise, que représente le personnage crossé, mitré, bénissant, vêtu d'une chasuble, qui figure sur le sceau dont la légende est S' PERSIE ABBĪSSE MŌASTERII SCI BLASII (nº 10). Le sceau de la cour de Saint-Gaudens (nº 65) est aux armes du cardinal Pierre d'Albret, qui fut évêque de Comminges de 1561 à 1569.

D'autres continueront mieux que moi le travail d'identification entrepris par MM. Schlumberger et Blanchet. Nous pouvons, à cet égard,

beaucoup espérer de l'érudition des archéologues et des historiens qui se sont spécialisés dans les études régionales. Dès maintenant, le beau catalogue qui vient de paraître met à la disposition des chercheurs une précieuse collection de monuments dont le classement général doit être considéré comme à peu près définitif.

Max PRINET.

François CHEVALIER. *Histoire de la guerre de la Vendée*, publiée par les soins de l'abbé Uzureau. Arras, sans date. In-8°, 50 pages. (Extrait de la *Revue de Lille*, 1913.)

En présentant au public cette nouvelle histoire des guerres de la Vendée, extraite par lui d'un ouvrage plus général, inédit et destiné sans doute à le rester, M. l'abbé Uzureau a cru devoir le munir d'un passeport : « La curiosité de nos contemporains, dit-il, éveillée par le roman sur la période révolutionnaire et sur les guerres de la Chouannerie, sera heureuse de trouver ici un véritable document historique. » M. l'abbé Uzureau est trop modeste. L'histoire documentaire des guerres vendéennes lui doit trop à lui-même pour qu'il puisse se persuader que, si cette histoire se lit aujourd'hui avec l'intérêt passionné d'un roman, ce n'est pas qu'on la croie un roman. C'est parce que la trame en est si romanesque, quoique réelle, qu'on serait tenté de la prendre pour un roman. D'ailleurs, pour apprécier la valeur et la véracité de ces pages, reproduisons, après l'abbé Uzureau, ce passage de l'avant-propos de l'auteur : « C'est l'usage constant des historiens de ne travailler que sur des mémoires qu'ils se font servir. Des circonstances imprévues m'ont privé de ce secours. Cet inconvénient n'aura pas manqué d'occasionner nombre d'omissions, peut-être même essentielles. A défaut de cette ressource, deux moyens qui me sont personnels m'ont servi de guides. Dans toute ma narration, j'ai travaillé tantôt comme témoin oculaire, tantôt d'après le témoignage de gens non suspects et dignes de foi. Mais j'ai tâché de ne rien avancer de douteux. Comme il s'agit de choses récentes et absolument publiques, il n'a pas été facile de m'en imposer. *Quod vidi testor, quod audivi loquor.* » L'auteur est un curé de campagne, ancien représentant du clergé de Nantes aux États généraux. Démissionnaire dès le mois d'août 1789, proscrit et obligé de se cacher dès juillet 1791, il avait pu reprendre ses fonctions sacerdotales en juin 1793. Mais trois mois plus tard, l'arrivée des Mayençais le forçait à quitter de nouveau ses paroissiens et à se réfugier en Anjou. Au lieu de passer la Loire, il alla se mettre sous la protection de l'armée de Charette. Il ne reparut en public dans sa paroisse qu'en avril 1795, lors de la pacification de la Jaunaye. L'abbé Chevalier est donc un témoin très informé. S'il se trompe de temps en temps, c'est de quelques jours dans les dates.

Mais son éditeur a pris soin de redresser discrètement ces erreurs dans quelques notes très sommaires, avec la sûreté qui appartient à un des écrivains qui connaissent le mieux aujourd'hui l'histoire des guerres de la Vendée. C'est donc un nouveau service que l'infatigable annaliste angevin nous a rendu en détachant ces pages du manuscrit où elles dormaient ensevelies depuis plus de cent ans.

Eugène WELVERT.

F. UZUREAU. *Les agents des septembriseurs à Angers.* Angers, Grassin, 1914. In-8°, 21 pages.

Ils étaient trois émissaires parisiens venus à Angers en septembre 1792, dont un seul commissionné par le pouvoir exécutif, soi-disant pour des réquisitions, en réalité pour étendre aux prisons angevines les massacres des prisons de la capitale. Des faits et gestes des premiers, la tradition locale n'a rien gardé. Il n'en est pas de même du troisième qui n'était autre que le fameux Rotondo. Grâce à l'énergique attitude de Pilastre, maire d'Angers, Rotondo ne réussit pas à forcer les prisons de cette ville où étaient entassés alors plusieurs centaines de prisonniers. Cette étude est à la fois une page émouvante de l'histoire de la Révolution en province et une autre page ajoutée à la biographie de Rotondo, ce sinistre gredin.

E. W.

F. UZUREAU. *Enquête administrative sur le Clergé insermenté de Maine-et-Loire après le 18 fructidor.* Angers, Grassin, 1916. In-8°, 44 pages.

De cette enquête purement locale, l'histoire générale n'a guère à tirer qu'un enseignement : ce sont les procédés policiers du Directoire, après le coup d'État de fructidor, pour assurer l'exécution de la loi contre le Clergé insermenté. M. l'abbé Uzureau se borne à publier un document des archives départementales de Maine-et-Loire, simple fiche de police, énumérant, canton par canton, tous les prêtres réfractaires, présents ou fugitifs, du département. A l'aide de cette pièce, on aurait pu établir un état récapitulatif des prêtres fidèles subsistants encore en Maine-et-Loire en 1797; et si l'on en avait une autre, parallèle, des prêtres jureurs pour la même époque (comme il doit y en avoir une, puisque c'était un clergé salarié), il eût été singulièrement plus instructif, ce semble, de mettre ces deux listes en regard l'une de l'autre et de dresser ainsi la statistique des deux Églises. Les documents d'archives sont souvent muets, mais ils deviennent éloquents parfois, lorsqu'on sait les faire parler. M. l'abbé Uzureau n'a sans doute pas vu tout le parti à tirer du sien ou, s'il l'a vu, il ne s'est pas donné la

peine de lui faire dire ce qu'il pouvait nous apprendre. On peut le regretter. Oserai-je encore mettre en garde M. l'abbé Uzureau contre l'épithète de « confesseurs de la foi », qui revient à deux reprises sous sa plume au cours de cette étude, pour désigner les prêtres qui se refusèrent à prêter le nouveau serment de « haine à la royauté et à l'anarchie », qu'on voulait leur imposer? Ce serment blessait, dans leurs convictions politiques, ceux des prêtres réfractaires qui étaient restés royalistes; mais il n'avait rien en soi de contraire au *Credo*. Par conséquent, on ne peut pas, sans fausser le sens des mots, donner à ceux qui souffrirent pour leurs opinions politiques une qualification réservée à ceux que l'on persécute pour cause de religion.

Eugène WELVERT.

LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

GÉNÉRALITÉS, 849, 918, 933, 979, 982, 1015, 1021, 1029, 1054.

SCIENCES AUXILIAIRES. — Paléographe, 1081. — Diplomatique, 1045, 1100. — Archives, 1112. — Bibliothèques, 1009. — Manuscrits, 846, 900, 992, 1011, 1017, 1092-3. — Typographie, 1043.

SOURCES, 915. — Légendes, 1052, 1087. — Chroniques, 1031, 1033. — Archives, inventaires, 833, 865, 1036, 1103-4. — Cartulaires, 880, 926, 985, 1053. — Regestes, 923, 1063.

BIOGRAPHIE, GÉNÉALOGIE. — Saints, 1012. — Évreux, 1012, Terra di Lavoro, 986. — Ste Agathe, 1052; ste Agnès, 1087; Alexandre VI, 1039; Alfred le Grand, 988; Ardouin, 1109; Arétin, 889; Belciampolo, 942; Bentivoglio, 867; Berardelli, 882; s. Bernard, 916; C. Borgia, 1071; Camino, 861; ste Catherine de Sienne, 1075; Cecco d'Ascoli, 951; Chabannes, 887; Chaucer, 1070; Dante, 951, 1003, 1019; ste Élisabeth d'Aragon, 924; Éric le Rouge, 874; s. François d'Assise, 907, 936; di Gabriellibus, 942; Grégoire le Grand, 848; Guillaume le Conquérant, 937; Guillaume de Colchester, 1037; Huss, 1080; Isabelle de Castille, 1044; Jacopone da Todi, 837; Jacques de Vuadenes, 1059; Jean diacre, 1079; Jeanne d'Arc, 927, 972; Langton, 987; Loschi, 1034; Louis IV, 985; Malatesta, 947; Mathilde, 859, 1025; Médicis, 1039; Montijo, 857; Orsini, 1039; Papazzoni, 929; Pétrarque, 995; Politien, 1042; Ransano, 1098; Raymond de Pennafort, 905; Richard Cœur de Lion, 848; Roger II de Sicile, 916; Sanudo, 934; Teba, 857; G. de Troismonts, 903; P. Vidal, 1101.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

833. Albe (Chanoine Ed.). Cahors. Inventaire raisonné et analytique des archives municipales. I. xiii[e] siècle (1200-1300). Cahors, impr. G. Rougier, 1915. In-8°, 217 p.

834. Alberti (Leon Battista). Ecatonphila, ne la quale insegna a le fancinulle la bella arte di amore, a cura di Giuseppe Talamo Atenolfi. Roma, G. Garzoni Provenzani, 1915. In-8°, 53 p. (Il quattrocento : collezione di storia e d'arte I.) 1 l.

835. Alengry (Charles). Les foires de Champagne. Paris, Rousseau, 1915. In-8°, 234 p. (Université de Paris, Faculté de droit.)

836. Ambrosoli (Solone). Manuale elementare di numismatica. Quinta edizione del Manuale di numismatica, completamente rifusa da Francesco Gnecchi. Milano, U. Hoepli, 1915. In-24, xv-232 p., 40 pl. 5 l. 50.

837. Ancona (Alessandro d'). Jacopone da Todi, il giullare di Dio del secolo xiii. Todi, casa ed. Atanòr, 1914. In-16, xi-116 p. et fig. 2 l.

838. Andersen (Herm.). Kjœbenhavns Toldbod fra de ældste Tider indtil vore Dage. Kœbenhavn, Aschehoug, 1915. In-8°, 250 p. 4 kr. 75.

839. Andler (Charles). Les études germaniques. Paris, Larousse, 1915. In-8°, 40 p. avec planches. (La science française.) 0 fr. 75.

840. Aruch (Aldo). Notizia intorno ad alcuni testi volgari del secolo xiii. Firenze, L. S. Olschki, 1915. In-8°, 26 p. (Extrait de la *Rivista delle biblioteche*.)

841. Ashton (Florence). Stories from German history : from ancient times to the year 1648. London, Harrap, 1915. In-8°, 276 p. 3 s. 6 d.

842. Babakhan (Jacques). Essai de vulgarisation des homélies métriques de Jacques, évêque de Saroug, † 521. Paris, A. Picard et fils, 1915. In-8°, ii-103 p. (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*, 2e série, t. VII, VIII et IX, 1912 à 1914.)

843. Bacci (Orazio). Lectura Dantis : il canto xi dell' Inferno, letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 25 febbraio 1915. Firenze, G. C. Sansoni, 1915. In-8°, 40 p. 1 l.

844. Bambaglioli (Graziolo). Il commento dantesco di Graziolo de' Bambaglioli, dal Colombano di Siviglia con altri codici raffrontato : contributi di Antonio Fiammazzo all' edizione critica. Savona, tip. D. Bertolotto e C., 1915. In-8°, xlviii-149 p. 12 l.

845. Barbi (Michele). Studi sul Canzionere di Dante. Firenze, G. C. Sansoni, 1915. In-8°, xvi-540 p., facs. 20 l.

846. Barker (E. F.). Where to sell your manuscripts. New-York, Frye Pub., 1915. In-8°, 56 p. 1 d.

847. Barth (Hans). Bibliographie der Schweizer Geschichte, enthaltend die selbständig erschienenen Druckwerke zur Geschichte der Schweiz bis Ende 1913. Bd. 3 : Quellen und Bearbeitungen nach sachlichen und formalen Gesichtspunkten geordnet. Basel, Basler Buch- und Antiquariatsh., 1915. In-8°, xviii-961 p. 24 fr. 50.

848. Basile (G.). L'anello di S. Gregorio Magno e la corona di Riccardo Cuor di Leone nel tesoro di S. Agata alla cattedrale di Catania. Catania, tip. V. Giannotta, 1915. In-8°, 23 p. (Extrait de l'*Archivio storico per la Sicilia orientale*.)

849. Batho (Edith C.). The art of history. London, Hodder and Stoughton, 1915. In-8°. 1 sh.

850. Benini (Rodolfo). Il grande Sion, il Sinai e il piccolo Sion (dove ha posto Dante l'entrata dell' Inferno?). Roma, tip. r. Accademia dei Lincei, 1915. In-8°, 25 p. et fig. (Extrait des *Rendiconti della r. Accademia dei Lincei : scienze morali*.)

851. Bernardy (Amy A.). L'Istria e la Dalmazia. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1915. In-8°, 171 p. et fig. (Collezione di monografie illustrate, serie I. Italia artistica, diretta da Corrado Ricci, n° 79.) 5 l.

852. Bernheimer (Carlo). Una trascrizione ebraica dalla Divina Commedia sugli inizî del sec. xiv. Torino, casa ed. E. Loescher, 1915. In-8°, 6 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana*.)

854. Berthier (Le P. J.). Il Catechismo del b. Angelico. Firenze, tip. Domenicana, 1915. In-8°, viii-91 p., fig. (Extrait de *Il Rosario*.)

855. Bertoldi (Alfonso). Per un commento al Decameron : appunti bibliografici. Pisa, F. Mariotti, 1914. In-8°, 20 p. (Extrait de la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana.*)

856. Bertoli (Lide). La fortuna del Petrarca in Francia nella prima metà del sec. xix. Livorno, R. Giusti, 1916. In-16, viii-215 p. 3 l.

857. Berwick y de Alba (Duque de). Noticias históricas y genealógicas de los Estados de Montijo y Teba según los documentos de sus archivos. Madrid, impr. Alemana, 1915. In-fol., vii-370 p.

858. Beuret-Frantz (Joseph). Le Vallon de Goumois et la seigneurie de Franquemont. Saignelégier, Al. Grimaitre, 1914. In-8°, iv-60 p. et illustr. (Extrait des *Actes de l'émulation*, année 1913.)

859. Bianchi-Cagliesi (Vincenzo). Matilde di Canossa, nell' viii centenario dalla sua morte. Roma, Rivista internazionale di scienze sociali e discipline ausiliarie, 1915. In-8°, 27 p.

860. Bidrag till Södermanlands äldre Kulturhistoria utg. av Södermanlands fornminnesförening. 16. Strängnäs, Oskar Eriksons bokh. 1915. In-8°, 68 p. 2 kr.

861. Biscaro (Gerolamo). Il delitto di Gherardo e di Rizzardo da Camino (1298). Venezia, tip. C. Ferrari, 1915. In-8°, 30 p. (Extrait du *Nuovo archivio veneto.*)

862. Biscaro (Gerolamo). La commissione nella pratica mercantile e nella dottrina giuridica del medio evo. Milano, F. Vallardi, 1915. In-8°, 19 p. (Extrait de la *Rivista del diritto commerciale.*)

863. Boccaccio (Giovanni). Il Decamerone, illustrato da Tito Livi. Giornata 10. Firenze, fratelli Alinari, 1915. In-4°, p. 593-670, fig., portr. et planches.

864. Boer (M. G. de), H. Hettema (Jr.). Historische atlas voor de geschiedenis van het Nederlandsche volk. Buim 500 afbeeldingen in chronologische volgorde naar oude teekeningen, prenten, en schilderijen. Met toelichtenden tekst. Leiden, A. W. Sijthoff's Uitgeversmaatschappij. In-fol., xiv-197 p. 1 fl. 90.

865. Bonelli (Giuseppe). L'archivio dell' ospedale di Brescia : notizia e inventario. Brescia, tip. istituto Pavoni, 1916. In-4°, 80 p. et pl.

866. Book of old English songs and ballads. Illus. by E. F. Brickdale. London, Hodder and Stoughton, 1915. In-8°, 198 p. 6 s.

867. Bosdari (Filippo). Giovanni I Bentivoglio, signore di Bologna. Bologna, stab. poligrafico emiliano, 1915. In-8°, 111 p. (Extrait des *Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per le Romagne.*)

868. Bourdeaut (Abbé A.). Châteauceaux au xiv[e] siècle. Angers, G. Grassin, 1915. In-8°, 68 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*.)

869. Brachet (Auguste). Grammaire historique de la langue française. Préface de E. Littré. Paris, Hachette et C[ie], 1915. In-16, xxi-295 p.

870. Breul (Karl). The Cambridge songs : a Goliard's song bk. of the 11th century. Cambridge, Univ. Pr., 1915. In-fol. 21 s.

871. Brilioth (Yngve). Den påliga beskattningen av Sverige intill den stora schismen. Akad. avh. Uppsala, Akad. bokh., 1915. In-8°, xxx-385 p. 6 kr. 50.

872. Brœgger (A. W.). Stavanger historie i middelalderen. Stavanger, Dreyers forlag, 1915. In-8°, 265 p. et cartes. 2 kr.

873. Brown (G. Baldwin). The Arts in early England. Vols 3 and 4, Saxon art and industry in the pagan period. London, Murray, 1915. In-8°, 861 p. et illustr. 21 s.

874. Bruun (Daniel). Erik den Rœde og Nordbokolonierne i Grœnland. Udgivnet med Understœttelse af det Raben-Levetzanske Fond. Kœbenhavn, Gyldendal, 1915. In-8°, 246 p. et fig. 4 k. 50.

875. Buscarini (U.). Origini e fondazione dell' ospedale civile di Piacenza 1471. Piacenza, tip. A. Bosi, 1915. In-8°, 56 p.

876. Buzzi (Giulio). Ricerche per la storia di Ravenna e di Roma dall' 850 al 1118. Roma, r. Società romana di storia patria, 1915. In-8°, 111 p. (Extrait de l'*Archivio della r. Società romana di storia patria*.)

877. Cantalamessa (Giulio). Un dipinto sconosciuto di Gentile da Fabriano. Roma, E. Calzone, 1915. In-4°, 7 p., fig. et pl. (Extrait du *Bollettino d'arte del ministero della P. I.*)

878. Cantilene e ballate, strambotti e madrigali nei secoli xiii e xiv, a cura di Giosuè Carducci. Sesto S. Giovanni, casa ed. Madella, 1914. In-16, 349 p. 2 l.

879. Les Cantons suisses et Genève, 1477-1815. Recueil de mémoires publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève à l'occasion de la réunion de la Société générale suisse d'histoire. Genève, 5 et 6 septembre 1915. Genève, A. Jullien et Georg et C[ie], 1915. In-4°, xxxii-220 p., 16 pl., 52 gr. (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. IV.) 15 fr.

880. Le Carte dell' archivio capitolare di S. Maria di Novara, pubblicate da F. Gabotto, G. Basso, A. Leone, G. B. Morandi e O. Scarzello.

Vol. II. 1034-1172. Novara, tip. Parzini, 1915. In-8°, VIII-395 p. (Biblioteca della società storica subalpina diretta da F. Gabotto, LXXIX : corpus chartarum Italiae, LVI.) 10 l.

881. CATALANO (Michele). Il primo lettore d'istituzioni nello studio di Catania 1472. Catania, tip. V. Giannotta, 1915. In-8°, 7 p. (Extrait de l'*Archivio storico per la Sicilia orientale.*)

882. CATANZARO (Carlo). Casa Berardelli : spigolature storiche 1330-1914. Sancasciano val di Pesa, tip. fratelli Stianti, 1915. In-16, 20 p., fig. et pl.

883. CAVAZZOCCA MAZZANTI (Vittorio). Imperatori e duchi a Peschiera. Venezia, tip. C. Ferrari, 1915. In-8°, 25 p. (Extrait du *Nuovo Archivio veneto.*)

884. CERAMI (Pietrina). Rileggendo il trattato *De Monarchia* di Dante. Catania, tip. fratelli Viaggio-Campo, 1915. In-16, 27 p.

885. CERONI (Geliudo). Collescipoli : il castello e le chiese. Bagnacavallo, tip. del Ricreatorio, 1915. In-16, 223 p. et 5 pl. 2 l.

886. CERRATI (Alfonso). Storia della città di Mirabella Eclano, in provincia di Avellino. Avellino, tip. E. Pergola, 1915. In-16, 111 p. 2 l.

887. CHABANNES (Comte H. DE). Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes. Supplément I. Dijon, impr. Jobard, 1915. In-4°, 1,174 p.

888. CHAMBERS (R. W.), SETON (Walter W.). A Fifteenth-century courtesy book. Ed. from the Ms. by R. W. C.; and Two fifteenth-century Franciscan rules. Ed. from the Ms. by W. W. S. London, Milford, 1915. In-8°, 136 p. 7 s. 6 d.

889. CHASLES (F.). La vita di Pietro Aretino, a cura di Egisto Roggero. Firenze, istituto ed. Il Pensiero, 1915. In-8°, VII-146 p. (Collezione rara del Pensiero.) 2 l.

890. Château (le) et le bourg de Rives-sur-Châtillon. Aoste, impr. Catholique, 1915. In-16, 14 p.

891. CHAUCER (Geoffrey). The Nun's priest's tale. With introd., text, notes and glossary. Ed. by A. J. Wyatt. London, Clive, 1915. In-8°, 178 p. 1 s. 6 d.

892. CHIAPPELLI (Luigi). Note bibliografiche per la storia di Pistoia. I-II. Pistoia, tip. Cooperativa, 1915. In-8°, 10 p. (Extrait du *Bullettino storico pistoiese.*)

893. CHRISTENSEN (Arthur). Le dialecte de Sämnän, essai d'une grammaire Sämnänie avec un vocabulaire et quelques textes, suivi d'une notice sur les patois de Sängsar et de Läsgird. København,

Hœst, 1915. In-8°, 76 p. (Densk. Selsk. Skrifter, 7. Række, histor. og filosof. Afd. 11, 4.) 2 kr. 40.

894. CICCONI (Giovanni). S. Marco alle Paludi di Fermo, il suo antico monastero ed ospedale, con appendice di documenti. Fermo, tip. fratelli Boni e C., 1915. In-8°, 103 p. et fig.

895. CIPOLLA (Carlo). Le origini di Venezia. Firenze, r. Deputazione di storia patria, 1915. In-8°, 36 p. (Extrait de l'*Archivio storico italiano.*)

896. CLAPHAM (A. W.). Lesnes Abbey, in the Parish of Erith, Kent. London, Cassio, 1915. In-8°, 94 p. 10 s. 6 d.

897. CLÉRAMBAULT (E.-G. DE). Les milices de Tours, de l'origine à 1871. Tours, A. Mame et fils, 1915. In-8°, 127 p. et plan. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. IX, p. 331 à 381 et 406 à 478.)

898. CLINCH (George). English coast defences, from Roman times to the early years of the 19th century. London, Bell, 1915. In-8°, 238 p. 5 s.

899. COLVIN (Ian D.). The Germans in England, 1066-1598. London, National Rev., 1915. In-8°. 6 s.

900. CORDIER (P.). Catalogue du fonds tibétain de la Bibliothèque nationale. Troisième partie. Index du Bstan-Hgyur. Thibétain 180-332. Paris, Ernest Leroux, 1915. In-8°, XI-562 p. (Publié sous les auspices de l'Institut de France. Fondation Debrousse.)

901. COSTA (Stefano). S. Maria della Castagna a Quarto dei Mille : cenni storici. Genova, tip. della Gioventù, 1915. In-8°, 166 p. et fig.

902. COTTERILL (H. Bernard). Medieval Italy, during a thousand years 305-1313. New-York, Stokes, 1915. In-8°, XXVIII-565 p., illustr. et pl. 2 d. 50.

903. COUPPEY (Abbé Louis). Guillaume de Troismonts et le Cotentin à la fin du XIVe siècle. Évreux, impr. de l'Eure, 6, rue du Meilet, 1915. In-8°, 28 p.

904. COX (J. C.). Pulpits, lecterns, and organs in English churches. New-York, Oxford Univ., 1915. In-8°, XI-228 p., 155 illustr. 2 d. 50.

905. COY COTONAT (Agustin). Estudio histórico-crítico sobre el lugar del nacimiento de S. Raimundo de Peñaforte. Barcelona, impr. editorial Barcelonesa, 1915. In-4°, 90 p. 2 p.

906. CRESCINI (Vincenzo). Giunte allo scritto sopra un frammento del Guiron le Courtois. Venezia, C. Ferrari, 1915. In-8°, 48 p. (Extrait des *Atti del r. Istituto veneto.*)

907. CUTHBERT (Father). The romanticism of St. Francis; and other

studies in the genius of the Franciscans. London and New-York, Longmans, 1915. In-8°, IX-274 p. 6 sh. 6.

908. DAHLGREN (F. A.). Glossarium öfver föråldrade och ovanliga ord och talesätt i svenska språket. H. 2. Lund, C. W. K. Gleerup, 1915. In-8°, p. 401-752. 5 kr.

909. DAMI (Luigi). La basilica di S. Miniato al Monte. Roma, E. Calzone, 1915. In-4°, 28 p., fig. et pl. (Extrait du *Bollettino d'arte del ministero della P. I.*)

910. DAMI (Luigi). Siena e le sue opere d'arte. Firenze, F. Lumachi, 1915. In-16, 279 p., fig. et 16 pl. (Toscana illustrata, VI.) 3 l.

911. DAMIANI (Leone). Città e terra d'Italia in Dante : conferenza tenuta nella sera del 6 giugno 1915 in Portoferraio al circolo impiegati della società Elba. Portoferraio, tip. Elbana, 1915. In-8°, 22 p.

912. DANTE. La Divina Commedia, illustrata da Gustavo Doré, e dichiarata con note tratte dai migliori commenti, per cura di Eugenio Camerini, Edizione economica. Milano, casa ed. Sonzogno (Matarelli), 1915. In-4°, 679 p. et fig. 10 l.

913. DANTE. Vita nuova, con proemio, note e appendice di G. A. Cesareo. Messina, G. Principato, 1914. In-8°, LXXVI-186 p. (Nuova biblioteca italiana diretta da G. A. Cesareo, n° 1.) 2 l.

914. Definitiones capitulorum generalium Ordinis fratrum Minorum, 1260-1282, cura A. G. Little. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1914. In-8°, 7 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

915. DE GRANCIS (Raynerius). De proeliis Tusciae : poema fratris Raynerii de Grancis, a cura di Celestino Meliconi. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1915. In-4°, p. I-96 (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, con la direzione di Giosuè Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 138, t. XI, p. II, fasc. 1.) 10 l.

916. DE GRAZIA (Antonietta). Un episodio del contrasto tra S. Bernardo e Ruggero II, re di Sicilia 1137-1138. Palermo, tip. Virzì, 1915. In-8°, 26 p.

917. DE KOK (Le P. David). La fondation du couvent des Observants à Liège (1487). Ad Claras Aquas, typ. coll. S. Bonaventurae, 1914. In-8°, 4 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

918. DEL GIUDICE (Vincenzo). Libertà religiosa e medioevalismo. Roma, coop. tip. Manuzio, 1915. In-8°, 43 p. 2 l. 50.

919. DE REGIBUS (Adalgiso). Le fazioni Novaresi (sec. XIII-XIV). I. Novara-Varallo, Grafica novarese, 1915. In-8°, 25 p. 0 l. 35.

920. Dotti (E.). Tariffa delle monete medioevali e moderne italiane secondo l'ordine seguito dal Corpus nummorum italicorum, vol. V. Lombardia : Milano. Milano, U. Hoepli, 1915. In-4°, 42 p.

921. Droop (J. P.). Archæological excavation. Cambridge, University Press, 1915. In-8°, 90 p. (Camb. archæological and ethnological ser.) 4 s.

922. Du Bocage (Carlos Roma). Étude préliminaire de la prise de Ceuta par les Portugais, le 21 août 1415. Roma, tip. Unione ed., 1915. In-8°, 20 p. (Extrait des *Atti del X congresso internazionale di geografia*, 1913.)

923. Duvernoy (Émile). Catalogue des actes des ducs de Lorraine, de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220. Nancy, A. Crépin-Leblond, 1915. In-8°, 266 p.

924. Elia (Nicola d'). La Santa croce ed i principali fatti della vita di S. Elisabetta d'Aragona, regina del Portogallo, con un' appendice sulla cattedrale di Reims. Roma, tip. coop. Diocleziana, 1916. In-8°, vii-140 p. et pl.

925. Eschbach (Père A.). Lorette et l'ultimatum de M. U. Chevalier : la Santa Casa d'après la critique et une nouvelle pétrographie de ses murs, avec deux appendices. Rome, Desclée et C., 1915. In-8°, 168 p. et fig.

926. Escher (Jacob), Schweizer (Paul), Brun (Carl). Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich. IX. 1312-1318. Zürich, Beer, 1912-1915. In-4°, ii-478 p. 18 fr.

927. Fabre (Joseph). Les bourreaux de Jeanne d'Arc et sa fête nationale. Notices sur les personnages du procès de condamnation. Documents sur la fête du patriotisme. Paris, Hachette et Cie, 1915. In-16, 221 p. 3 fr. 50.

928. Fäh (Laurenz). Die Sprache der altfranzösischen Boëtius-Uebersetzung, enthalten in dem ms. 365 der Stadtbibliothek Bern. Freiburg, Schweiz, Gebr. Fragnière, 1915. In-8°, x-53 p.

929. Filippini (Francesco). Jacobino de' Papazzoni, pittore bolognese del' 300. Roma, E. Calzone, 1915. In-4°, 4 p. (Extrait du *Bollettino d'arte del ministero della P. I.*)

930. Fincham (H. W.). The Order of the Hospital of St John of Jerusalem and its Grand Priory of England. With chapter on the present day work of the Order, by W. R. Edwards. London, Collingridge, 1915. In-4°, 102 p. 6 s.

931. Fischer (Josef Ludwig). Handbuch der Glasmalerei für For-

scher, Sammler und Kunstfreunde. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1914. In-8°, xvi-320 p., 48 fig. et 135 pl. (Hiersemanns Handbücher, 8.)

932. FLAMINI (Francesco). Il significato e il fine della Divina Commedia. Parte I. Preliminari; il velo : la finzione. Livorno, R. Giusti, 1916. In-16, xvii-328 p. 5 l.

933. FOORD (Edward). The Byzantine empire. London, Black, 1915. In-8°, 445 p. 2 sh. 6.

934. FOTHERINGHAM (J. K.), WILLIAMS (L. F. R.). Marco Sanudo, conqueror of the Archipelago. London, Milford, 1915. In-8°, 158 p. 10 s. 6 d.

935. FOULCHÉ-DELBOSC (R.). Cancionero castellano del siglo xv. II. Madrid, Bailly-Baillière, 1915. In-4°, 789 p. (Nueva biblioteca de autores españoles. 22.) 12 p.

936. FRANCESCO D'ASSISI (Santo). I fioretti e il cantico del sole, con prefazione di Giovanni Bertacchi. Milano, casa ed. Sonzogno, 1915. In-16, 277 p. (Biblioteca classica economica.) 1 l.

937. FRANCIS (René). William the Conqueror. London, Harrap, 1915. In-8°, 191 p. (Heroes of all time.) 1 s. 6 d.

938. FRIEDLAENDER (Israel). The Jews of Russia and Poland, a bird's eye view of their history and culture. New-York, Putman, 1915. In-8°, xiv-214 p. 1 d. 25.

940. FRIGERO (Francesco). Lignes de littérature française d'avant la Renaissance. Paris, D. Pagnerre, 1915. In-16, 60 p.

941. FROTHINGHAM (Arthur Lincoln). A history of architecture. III. Gothic in Italy, France and Northern Europe. IV. Gothic in Great Britain. Renaissance, modern architecture. Garden city, N. Y., Doubleday. Page and Co, 1915. In-4°, xxxii-402 et xxiii-357 p. 10 d.

942. Gabriellibus (Bartolomeus de) de regno Francie e Ugo de Belciampolo de Ingilterra, conestabili al servizio del comune di Perugia nel 1321 : note e documenti pubblicati a cura di Vincenzo Ansidei e Francesco Briganti. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1915. In-8°, 28 p. (Per le nozze di Luigi Santini con Maddalena Scalvanti.)

943. GEISEL (Ida). Sprache und Wortschatz der altenglischen Guthlacübersetzung. Basel, Werner-Riehm, 1915. In-8°, 138 p.

944. GHIRARDACCI (Cherubino). Della historia di Bologna, parte terza, a cura di Albano Sorbelli. 1-2. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1915. In-8°, clxiii-32 p., fig. et pl. (Rerum italicarum scriptores da L. A. Muratori. Nuova edizione, con la direzione di Giosué Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 136, tomo XXXIII, p. i, fasc. 1-2.) 10 l.

945. GIACOMO DA LENTINI (The poetry of), Sicilian poet of the thirteenth century, ed. by Ernest F. Langley. Cambridge, Mass., Harvard Univ., 1915. In-8°, 191 p., 10 p. (Harvard studies in Romance languages.) 1 d. 50.

946. GIGLIOTI (Odoardo). Tre importanti sculture inedite, due di Mino da Fiesole ed una di Antonio Rossellino. Roma, E. Calzone, 1915. In-4°, 6 p., fig. et pl. (Extrait du *Bollettino d'arte del ministero delle Pubblica Istruzione.*)

947. GIOVANARDI (Le P. Gregorio). Un frate Minore martire del sigillo sacramentale a Rimini nel secolo XV, per opera di Sigismondo Pandolfo Malatesta. Arezzo, tip. V. Beucci, 1915. In-16, 32 p. (Extrait des *Studî francescani.*) 0 fr. 30.

948. GJERSET (Knut). History of the Norwegian people. New-York, Macmillan, 1915. In-8°, XV-507 et XIII-626 p., illustr., cartes. 8 d.

949. GOLOSKEVIČ (G. K.). Sistematičeskie voprosy po etimologii russkago iazyka. [Questions systématiques sur l'étymologie russe.] Petrograd, 1915. In-8°, 31 p. 0 r. 15.

950. GRAVES (Frank P.). A student's history of education. London, Macmillan, 1915. In-8°, 482 p. 5 sh. 6.

951. GUERRI (Domenico). La disputa di Dante Alighieri con Cecco d'Ascoli sulla nobiltà. Torino, casa ed. E. Loescher, 1915. In-8°, 13 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana.*)

952. GUREVIČ (Georgiĭ). Pravda voli monaršeĭ Teofana Prokopoviča i eia zapadno evropeĭskie istočniki. Iurev, 1915. In-8°, XI-111 p. 0 r. 70.

953. HADORN (Walther). Der Sieg der Freiheit. Morgarten 1315. Zurich, Gebr. Leemann und Co., 1915. In-8°, IV-54 p., 3 illustr. et 1 pl. (Bilder aus der Schweizergeschichte, Nr. 3.) 0 fr. 20.

954. HALPHEN (Louis). L'histoire en France depuis cent ans. Paris, Armand Colin, 1914. In-16, 220 p. 3 fr.

955. HARDY (Sir Reginald, Col.). Ipra opulenta : the earlier history of Ypres. London, Harrison, 1915. In-8°, 67 p. 1 s.

956. HARTMANN (Ludo Moritz). Geschichte Italiens im Mittelalter. Bd. 4, 1. Hälfte : Die Ottonische Herrschaft. Gotha, F. A. Perthes, 1915. In-8°, VIII-194 p. (Allgemeine Staatengeschichte, I, 32.) 6 m.

957. HASKINS (Ch. Homer). The Normans in European history. Boston, Houghton, Mifflin, 1915. In-8°, VIII-258 p. 2 d.

958. HAURA. L'éclairage à travers les âges, en particulier à Châlons. Châlons-sur-Marne, impr. J. Martin et fils, 1915. In-8°, 171 p.

959. Hill (G. F.). The ancient coinage of Southern Arabia. London, Milford, 1915. In-8°, 28 p. 2 sh.

960. Hime (H. W. Lovett). The origin of artillery. New-York, Longmans, 1915. In-8°, vii-231 p., frontisp., pl. 6 sh.

961. Histoire littéraire de la France. T. XXXIV : suite du xive siècle. Paris, Impr. nationale, 1915. In-4°, xiv-646 p. (Publications de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

962. Histoire militaire de la Suisse. Berne, Commissariat central des guerres; Bienne et Berne, en dépôt chez E. Kuhn, 1915. In-8°, iv-107 p. 1 fr. 20.

963. Hoby (Otto). Die Lieder des Trobadors Guiraut d'Espanha. Freiburg, Schweiz, St Paulus-Druckerei, 1915. In-8°, viii-128 p.

964. Holme (Charles), Taylor (E. A.). Paris past and present. Studio Antumn No. London, Office, 1915. In-8°, 200 p. 5 s.

965. Ilinskiĭ (G. A.). Okhridskic Glagolićeskic listke. Otryvok drevne-cerkovno-slavianskago evangeliia xi v. [Fragment de l'Évangile glagolithique d'Ochrida. xie siècle.] Petrograd, Académie des sciences, 1915. In-8°, 32 p. 0 r. 60.

966. Isberg (A. U.). Malmö stads kyrkor. 1. Malmö stads kyrko-och grafdonationer. Malmö, l'auteur, 1915. In-8°, 255 p. 15 k.

967. Isnard (Émile). Essai historique sur le chapitre de Digne et sur Pierre Gassendi (1477-1790). Digne, impr. Chaspoul, 1915. In-8°, 210 p. (Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, 1913-1914.)

968. Jackson (Sir Thomas G.). Gothic architecture in France, England and Italy. Cambridge, University Press, 1915. 2 vol. in-4°, 312, 344 p. 52 s. 6 d.

969. Jacobsohn (Minna). Die Farben in der mittelhochdeutschen Dichtung der Blütezeit. Greifswald, J. Abel, 1915. In-8°, vi-177 p. (Teutonia, 22.)

970. Jeanjaquet (Jules). Histoire et grammaire des patois de la Suisse romande. Bibliographie analytique. Neuchâtel, Attinger frères, 1915. In-8°, ii-72 p. (Extrait de la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, t. II.)

971. Jeanroy (Alfred). Les Joies du gai savoir, recueil de poésies couronnées par le consistoire de la Gaie science (1324-1484), publié avec la traduction de J.-B. Noulet. Paris, A. Picard, 1914. In-8°, xxix-321 p. (Bibliothèque méridionale, I, xvi.) 7 fr.

972. JEPSEN (Mads). Jeanne d'Arc, jomfruen fra Orleans. København, Lohse, 1915. In-8°, 160 p. 1 k. 25.

973. JÓNSSON (Finnur). Elrspennill-Am 47. fol.-Nôregs konunga togur. Magnus gódi-Hákon gamli. 3. Kristiania, Jacob Dybwad, 1915. In-8°, p. 289-480. 3 kr.

974. KALKAR (Otto). Ordbog til det ældre danske Sprog (1300-1700). 5-7. Købenbavn, Reitzel, 1915. In-8°, 80 p. 2 k. 50.

975. KOCK (Ernst A.). Altgermanische Paradigmen. Lund, Gleerupska univ.-bokh, 1915. In-8°, 80 p. 3 kr.

976. KONDAKOV (N. P.). Ikonografiia Bogomateri. [Iconographie de la Mère de Dieu.] II. Petrograd, Académie des sciences, 1915. In-8°, 451 p., 6 pl. et 251 fig. dans le texte. 6 r.

977. KULAKOVSKIĬ (Iulian). Istoriia Vizantii. [Histoire de Byzance.] III. 602-717. Kiev, 1915. In-8°, 431 p., carte, fig. et pl. 3 r. 50.

978. LANDINUS (Christophorus). De nobilitate animae dialogi de qua Carolus Marsuppinus, Landinus et Paullus quidam mathematicus invicem confabulantur; a cura di Alessandro Paoli. Liber I. Pisa, stab. tip. Toscano, 1915. In-4°, xx-1-50 p. (Extrait des *Annali delle università toscane.*)

979. LANGLOIS (Ch.-V.). Les études historiques. Paris, Larousse, 1915. In-8°, 28 p. et portraits. (La science française.) 0 fr. 50.

980. LANZONI (Francesco). Le fonti della leggenda di S. Apollinare di Ravenna. Bologna, stab. poligrafico Emiliano, 1915. In-8°, 68 p.

981. LARSEN (Sofus). Kvindeligt Haandarbejde i Middelalderen med særligt Hensyn til Folkeviserne. I. København, Hagerup, 1916. In-8°, 92 p. (Extrait des *Aarbøeger for nordisk oldkyndighed*, 1915.) 2 k. 50.

982. LASTEYRIE (Comte Robert DE), VIDIER (Alex.). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. VII, 1re et 2e livraisons (nos 106782 à 120127). Paris, Ernest Leroux, 1914. Gr. in-4° à 2 col., 400 p. Chaque livraison 4 fr.

983. LATHAM (A. G.). The Oxford treasury of French literature. Vol. I, Mediæval, Renaissance, and Seventeenth Century. London, Milford, 1915. In-8°, 332 p. 3 s. 6 d.

984. LATYŠEV (V. v.). Vizantiĭskaia carskaia mineia. [Le Ménologe impérial byzantin.] Petrograd, Académie des sciences, 1915. In-8°, 327 p. (Zapiski imper. Akad. nauk po istorikofilologič. otdêleniiu. XII., 7.) 2 r. 50.

985. LAUER (Philippe). Recueil des actes de Louis IV, roi de France,

936-954. Publié sous la direction de Maurice Prou. Paris, C. Klincksieck, 1914. In-4°, LXXV-154 p., avec pl. (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

986. LAURI (Achille). Dizionario dei cittadini notevoli di Terra di Lavoro, antichi e moderni, con proemio del prof. Giuseppe Sergi. Sora, V. D' Amico, 1915. In-8°, 251 p., 20 pl. 4 l.

987. LEEMING (J. R.). Stephen Langton, hero of Magna Charta, 1215 A. D. 700th anniversary. London, Skeffington, 1915. In-8°, 228 p. 3 s. 6 d.

988. LEES (Beatrice Adelaide). Alfred the Great, the truth-teller, maker of England, 848-899. New-York, Putnam, 1915. In-8°, 510 p. 10 sh. 6.

989. LEFORT (Abbé Aimé). Les chapelles et les chapellenies du Bourg-d'Iré sous l'ancien régime. Angers, G. Grassin, 1915. In-8°, 81 p. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*)

990. LE MESURIER (E. A.). Genoa, her history as written in her buildings, five lectures. 2nd. ed. London, Unwin, 1915. In-8°. 5 s.

991. LENCHANTIN DE GUBERNATIS (Massimo). La pronuncia del latino ad Ossirinco nel secolo V. Torino, casa ed. E. Loescher, 1915. In-8°, 7 p. (Extrait de *Rivista di filologia e di istruzione classica.*)

992. LIPPENS (Le P. Hugol.). Descriptio codicum franciscanorum bibliothecae majoris seminarii Leodiensis. Ad Claras Aquas, typ. collegii S. Bonaventurae, 1914. In-8°, 34 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

993. LIPSON (E.). The economic history of England. I. The middle ages. New-York, Macmillan, 1915. In-8°, VIII-552 p. 2 d. 50.

994. LISOVSKIĬ (St. St.). Polskaia literatura, istoriia i drevnosti v 1912-1913. [Bibliographie de la littérature, de l'histoire et de l'archéologie de la Pologne.] Petrograd, 1915. In-8°, 302 p.

995. LO PARCO (Francesco). Francesco Petrarca allo studio di Montpellier. Roma, tip. r. Accademia dei Lincei, 1915. In-8°, 37 p. (Extrait des *Rendiconti della r. Accademia dei Lincei : scienze morali.*)

996. LORENZINI (Emilio). Storie di Salice. Rivanazzano, tip. A. Noè, 1915. In-8°, 183 p., pl. 2 l.

997. LUGLI (Vittorio). La poesia di Francesco Villon. Roma, tip. Unione ed., 1915. In-8°, 20 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia.*)

998. MACDONALD (J. R. Moreton). A History of France. London, Methuen, 1915. 3 vol. in-8°. 22 s. 6 d.

999. MACNICOL (Nichol). Indian theism; from the Vedic to the Muhammadan period. New-York, Oxford Univ., 1915. In-8°, xv-292 p. (Religious quest of India.) 2 d.

1000. MC WILLIAM (R.). The Story of London. Vol. I. With a foreword by Stewart D. Headlam. London, Pitman, 1915. In-8°, 186 p. 1 s. 3 d.

1001. MALE (Émile). L'histoire de l'art. Paris, Larousse, 1915. In-8°, 28 p., avec pl. (La science française.) 0 fr. 50.

1002. MALINGRE (Amédée). Poésies d'un noble savoyard piémontais, maître d'hôtel de Mgr le prince de Morée, écrites au pays de Savoie de 1408 à 1414. Torino, Officina subalpina, 1914. In-8°, 22 p. (Extrait du *Bollettino dell' associaz. fra oriundi savoiardi c nizzardi italiani.*)

1003. MANETTI (Alessandro). Poesia e patriottismo di Dante attraverso alcune figure dell' Inferno. Volterra, tip. A. Carnieri, 1915. In-16. 7 sh.

1004. MANNUCCI (Giovan Battista). Pienza, i suoi monumenti e la sua diocesi. Montepulciano, tip. della Madonna della Querce, 1915. In-16, 271 p. 7 pl.

1005. Maria im Rosenhag. Madonnen-Bilder alter deutscher und niederländisch-flämischer Meister. Königstein in Taunus, K. R. Langewiesche, 1915. Gr. in-8°. 1 m. 80.

1006. MARIGO (Aristide). Un passo letterario di S. Gerolamo nel Convivio di Dante. Padova, tip. G. B. Randi, 1915. In-8°, 8 p. (Extrait des *Atti e memorie della r. Accademia di scienze, lettere ed arti.*)

1007. Mascherate e strambotti della congrega dei Rozzi di Siena, a cura e con prefazione di Federigo Tozzi. Siena, Giuntini e Bentivoglio, 1915. In-8°, 70 p. 1 l.

1008. MASCIOTTA (Giambattista). Il Melise dalle origini ai nostri giorni. II. Napoli, tip. L. Pierro e figlio, 1915. In-8°, XVI-447 p. 4 l.

1009. MAU (August.). Katalog der Bibliothek des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts in Rom. Band I, Hälfte 2. Neu bearbeitet von Eugen von Mercklin. Rom, Loescher e C., W. Regenberg, 1914. In-8°, p. 759-1451, x.

1010. MAUSER (Gallus). Die Geisteskrise des XIV. Jahrhunderts. Rede, gehalten am 16. November 1914 zur feierlichen Eröffnung des Studienjahres. Freiburg-S., St Paulus-Druckerei, 1915. In-8°, 34 p.

1011. MERORES (M.). Un codice veneziano del secolo XIV nell' Haus-, Hof- und Staatsarchiv di Vienna. Venezia, tip. C. Ferrari, 1915. In-8°, 30 p. (Extrait du *Nuovo Archivio veneto.*)

1012. Mesnel (Abbé J.-B.). Les saints du diocèse d'Évreux. 3e fascicule. Saint Laud, évêque d'Évreux, à la fin du VIe siècle. Saint Éterne, évêque d'Évreux, vers 670. Évreux, impr. Paul Hérissey, 1915. In-8°, 88 p.

1013. Meyer (Johan). Fortids kunst i Norges bygder. Telemarken i Hjartdœlas dalfœre. Kristiania, H. Aschehoug og Co, 1915. In-8°, 20 p., XII pl. 8 kr.

1014. Migliorini (Livio). Vagli Sotto e la sua storia. Castelnuovo Garfagnana, tip. A. Rosa, 1915. In-8°, 50 p. et fig.

1015. Miles (Alfred H.). Wars of the olden times : Abraham to Cromwell. London, S. Paul, 1915. In-8°, 389 p. 5 s.

1016. Mingard (W. Vere). The Story of Islington and Finsbury. London, Laurie, 1915. In-8°, 89 p. (Local hist. ser.) 1 s.

1017. Miscelánea de estudios y textos árabes. R. Besthorn : El Anónimo de Copenhague y el de Madrid. Prieto Vives : La Reforma numismática de los Almohades. Gonzáles Palencia : Noticias y extractos de algunos manuscritos árabes y aljamiados de Toledo y Madrid. M. Alarcón y C. A. González Palencia : Apéndice de la edición Codera de la Tecmila de Aben Al-Abbar. M. Alarcón : Carta de Abenaboo en árabe granadino, estudio dialectal. Madrid, impr. Ibérica de E. Maestre, 1915. In-4°, XVI-752 p. (Junta para la ampliación de estudios.)

1018. Mischj (Giovanni). Castiglione fiorentino in un documento del sec. XIII il Criminale Tornaquinci. Città di Castello, casa tip. ed. S. Lapi, 1915. In-8°, 115 p., fig. et 3 pl. 2 l. 50.

1019. Mordell (Alb.). Dante and other waning classics. Philadelphi, Acropolis Pub., 1915. In-8°, 127 p. 1 d.

1020. Morey (C. R.). Lost mosaics and frescoes of Rome of the mediæval period. London, Milford, 1915. In-4°, 80 p., illustr. 8 sh. 6.

1021. Muir (Sir William). The Caliphate, its rise, decline and fall, from original sources. New and rev. ed., by T. H. Weir. Edinburgh, Grand, 1915. In-8°, 652 p. 10 s. 6 d.

1022. Muteau (Alfred). Un gouverneur allemand dans les Flandres au XVe siècle. Paris, Alphonse Picard et fils, 1915. In-8°, 11 p. (Extrait de la *Revue des études historiques*, n° juillet-septembre 1915.)

1023. Nardi (Bruno). Due note al Purgatorio. Firenze, tip. Giuntina, 1915. In-4°, 7 p. (Extrait du *Giornale dantesco*.)

1024. Naval (P. Francisco). Curso breve de arqueología y bellas artes. Madrid, Editorial del Corazón de Maria, 1915. In-8°, XVI-420 p. 4 p.

1025. Nell' VIII Centenario di Matilde di Canossa, 24 luglio 1915 : scritti vari. Reggio-Emilia, tip. Bassi, 1915. In-8°, 47 p. et fig.

1026. Noël (L.). Louvain, 891-1914. London, Milford, 1915. In-8°, 244 p. 3 sh. 6.

1027. Norges Historie. 127-129 Hefte. Tidsrummet 1030-1319. Kristiania, H. Aschehoug og Co., 1915. In-8°. 0,50.

1028. Notarnicola (Vito). Per il sesto centenario dalla fondazione della chiesa maggiore di Noci, 1316-1916. Noci, tip. fratelli Cressati, 1915. In-8°, 38 p.

1029. Notas de historia militar. En colaboración con Pedro A. Berenguer. Tomo I. La Antigüedad. La Edad Media y el Renacimiento. Tomo II. Tiempos modernos. Guerras contemporáneas. Madrid, impr. del Patronato de huérfanos de intendencia e intervención militares, 1914. In-4°, 511 et 635 p. et pl. 25 p.

1030. Orsi (Paolo). Ceramiche arabe di Sicilia. Roma, E. Calzone, 1915. In-4°, 8 p., fig. et pl. (Extrait du *Bollettino d'arte del ministero della Pubblica Istuzione.*)

1031. Palmerius (Mattheus). Liber de temporibus (aa. 1-1448), e Annales (aa. 1429-1474), a cura di Gino Scaramella. Fasc. 4 (ultimo). Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1915. In-8°, p. 309-394 (14), I-XLIV. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, con la direzione di Giosuè Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 137, tomo XXV, p. I, fasc. 4.) 10 l.

1032. Palmieri (Ruggero). Studi di lirica toscana anteriore a Dante. Firenze, L. G. Olschki, 1915. In-16, 106 p. (Extrait du *Giornale dantesco.*) 2 l.

1033. Paolo Diacono. Dei fatti de' Langobardi libri sei. Nuova traduzione pel sac. Uberti Giansevero. Milano, casa ed. Sonzogno (Matarelli), 1915. 2 vol. in-16, 102 et 120 p. 60 cent.

1034. Pàstine (Luigi). Antonio Loschi, umanista vicentino. Roma, tip. Unione editrice, 1915. In-8°, 49 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia.*)

1035. Patetta (Federico). I libri legati e il corredo d'un giudice bolognese nell' anno 1211, e un caso di rappresaglia fra Bologna e Ferrara. Torino, tip. V. Bona, 1915. In-8°, 18 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia delle scienze.*)

1036. Pavlovskiĭ (I. F.). Opisanie arkhivov Poltavskoĭ gubernii. [Description des archives du gouvernement de Poltava.] Poltava, 1915. In-8°, 62 p.

1037. Pearce (E. H.). William de Colchester, abbot of Westminster. London, Society for promoting christian knowledge, 1915. In-8°, 92 p. 1 s. 6 d.

1038. Picotti (Giovan Battista). L'Effimerium curiale di Andrea

da Santa Croce. Firenze, L. S. Olschki, 1914. In-8°, 11 p. (Extrait de la *Rivista delle biblioteche.*)

1039. Picotti (Giovan Battista). Per le relazioni fra Alessandro VI e Piero de' Medici : un duplice trattato di matrimonio per Laura Orsini. Firenze, r. Deputazione di storia patria, 1915. In-8°, 68 p. (Extrait de l'*Archivio storico italiano.*)

1040. Picotti (Giovan Battista). La pubblicazione e i primi effetti della *Execrabilis* di Pio II. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1914. In-8°, 56 p. (Extrait de l'*Archivio della r. Società romana di storia patria.*)

1041. Picotti (Giovan Battista). Sulla data dell' Orfeo e delle Stanze di Agnolo Poliziano. Roma, tip. della R. Accademia dei Lincei, 1915. In-8°, 41 p. (Extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei.*)

1042. Picotti (Giovan Battista). Tra il poeta ed il lauro : pagina della vita di Agnolo Poliziano. Torino, casa ed. E. Loescher, 1915. In-8°, 94 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana.*)

1043. Plomer (R.). A Short history of English printing, 1476-1900. New edit. London, Routledge, 1915. In-8°. 2 s. 6 d.

1044. Plunket (Ierne L.). Isabel of Castille and the making of the Spanish nation, 1451-1504. New-York, Putnam, 1915. In-8°, 432 p., illustr. 2 d. 50.

1045. Poole (Reginald L.). Lectures on the history of the Papal Chancery down to the time of Innocent III. Cambridge, Univ. Press, 1915. In-8°, 227 p. 9 s.

1046. Porée (Charles). Histoire des rues et des maisons de Sens. Fascicule 1 : Partie occidentale de la Grande-Rue. Auxerre, impr. Albert Gallot, 1915. In-8°, 84 p. et planche.

1047. Preston (T. Jex). The bronze doors of the abbey of Monte Cassino and of Saint Paul's, Rome. Princeton, N. J., Princeton Univ. press, 1915. In-8°, 68 p., 2 pl. 75 c.

1048. Price (A. C.). The County of the White Rose, an introduction to the history and antiquities of Yorkshire. London, A. Brown, 1915. In-8°, 415 p. 3 s. 6 d.

1049. Quinterno (Il) delle entrate della duchessa di Milano, 1497, pubblicato a cura di Luca Beltrami. Milano, tip. U. Allegretti, 1915. In-8°, 22 p. et fig. (Per le nozze di Guido Saldini con Vittoria Biandia.)

1050. Raemy (Charles de). Histoire abrégée des évêques de Lausanne et Genève, avec une introduction. Fribourg (Suisse), G. Hodel, 1915. In-8°, iv-57 p. 0 fr. 60.

1051. Raemy (Tobie de), Martin (Paul-Edmond). Aperçu historique sur les seigneurs et seigneuries d'Attalens et Bossonnens. Fribourg, Fragnière frères, 1915. In-8°, iv p. et p. 429-467, 1 vue. (Extrait des *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, 1915, t. X, 2e livr.)

1052. Raimondi (Aristide). Note sulla fortuna della leggenda di S. Agata dal trecento al seicento in Italia. Catania, tip. V. Giannotta, 1915. In-8°, 30 p. (Extrait de l'*Archivio storico per la Sicilia orientale.*)

1053. Ramsay (Sir James H.). Bamff charters a. d. 1232-1703. London, Milford, 1915. In-4°, 402 p., illustr. 15 sh.

1054. Ranke (Leopold von). History of the Latin and Teutonic nations, 1494-1514. Rev. trans. by G. R. Dennis. With introd. by Edward Armstrong. London, Bell, 1915. In-8°, 494 p. 3 s. 6 d.

1055. Rappoport (Angelo S.). A short history of Poland. London, Simpkin, 1915. In-8°, 212 p. 5 sh.

1056. Ravaglia (Giuseppe). Una monografia sulle terme di Porretta del sec. xiv. Bologna, stab. poligr. Emiliano, 1915. In-8°, 27 p. (Extrait des *Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per le Romagne.*)

1057. Reuss (Rodolphe). La France et l'Alsace à travers l'histoire. Préface de Paul Deschanel. Paris, Fischbacher, 1915. Gr. in-4°, 45 p., grav. et fac-similés. 3 fr. 50.

1058. Reymond (Maxime). La guerre de Bourgogne et Lausanne. Lausanne, Société suisse de publicité, 1915. In-8°, 28 p. (Extrait de la *Revue historique vaudoise.*)

1059. Reymond (Maxime). Jacques de Vuadens, dit de Lausanne, dominicain, provincial de France au xive siècle. Fribourg, Fragnière frères, 1914. In-8°, ii-6 p. (Extrait des *Annales fribourgeoises.*)

1060. Rimatori bolognesi del trecento, a cura di Lodovico Frati. Bologna, Romagnoli-Dall' Acqua, coop. tip. Mareggiani, 1915. In-8°, xii-262 p. (Collezione di opere inedite o rare del primi tre secoli della lingua.) 11 l.

1061. Rimatori siculo-toscani del dugento. Serie I : Pistoiesi, Lucchesi, Pisani, a cura di Guido Zaccagnini e Amos Parducci. Bari, G. Laterza e figli, 1915. In-8°, 297 p. 5 l. 50.

1062. Rizzoli (Luigi). Un tesoretto di monete medioevali scoperto a Lonce di Rivolto (Udine). Padova, tip. G. B. Randi, 1915. In-8°, 15 p., fig. (Extrait des *Atti e memorie della R. Accademia di scienze.*)

1063. Robbi (Jules). Die Urkunden-Regesten des Staatsarchives des Kantons Graubünden von 1301 bis 1797. Chur, V. Sprecher, 1914. In-8°, II-II-97 p. (Extrait du *Jahresbericht der hist. antiq. Gesellschaft von Graubünden.*)

1064. Rogge (Bernh.). Fünf Jahrhunderte Hohenzollern-Herrschaft in Brandenburg-Preussen. Berlin, Gebr. Paetel, 1915. In-8°. 2 m. 50.

1065. Romagnoli (Ettore). Lectura Dantis : il canto VIII dell' Inferno. Firenze, G. C. Sansoni, 1915. In-8°, 38 p. 1 l.

1066. Ross (Estelle). The birth of England (449-1066). Milwaukee, Young Churchman, 1915. In-12, 254 p., cartes. 1 d.

1067. Ross (Estelle). From conquest to Charter (1066-1215). Milwaukee, Young Churchman, 1915. In-12, 288 p., carte. 1 d.

1068. Rossi (Pietro). I caratteri dell' arte senese dal medioevo al rinascimento. Siena, Giuntini-Bentivoglio, 1915. In-16, 111 p. et fig. (Monografie artistiche illustrate di Siena, dirette da Piero Misciatelli.) 2 l. 50.

1069. Roviglio (Ambrogio). Intorno alla storia dei Longobardi. Udine, tip. D. Del Bianco, 1916. In-8°, 56 p.

1070. Rye (Walter). Chaucer, a Norfolk man. Norwich, W. Hunt, 1915. In-8°, 112 p. 7 s. 6 d.

1071. Sabatini (Rafael). The Banner of the Bull : three episodes in the career of Cesare Borgia. London, Secker, 1915. In-8°, 318 p. 6 s.

1072. Sabbadini (Remigio). La Philologia del Petrarca e Terenzio. Pinerolo, tip. Chiantore-Mascarelli, 1915. In-8°, 3 p. (Extrait du *Bollettino di filologia classica.*)

1073. Sachet (Abbé A.). Arras et Lyon. La prise d'Arras en 1640. Réjouissance à Lyon. Le repeuplement d'Arras en 1479. La colonie lyonnaise. Lyon, A. Rey, 1915. In-8°, 75 p.

1074. Saint-Venant (R. de). Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme. Publié sous les auspices de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. T. III. O.-U. Vendôme, Rouilly, Chartier, 1915. In-8°, à 2 col., 483 p.

1075. Salatiello (Giosuè). Caterina da Siena : studio storico, psicologico, letterario. Palermo, A. Trimarchi, 1915. In-8°, 162 p. 2 l.

1076. Salter (Emma Gurney). Nature in Italian art, a study of landscape backgrounds from Giotto to Tintoretto. London, Black, 1915. In-8°, 328 p. 2 s. 6.

1077. Salvioli (Giuseppe). L'italianità di Trento nel suo diritto

medievale. Roma, Rivista italiana di sociologia, 1915. In-8°, 19 p. (Extrait de la *Rivista italiana di sociologia*.)

1078. Sanchís y Livera (José). Pintores medioevales en Valencia. Prólogo de S. Sempere y Miguel. Barcelona, tip. L'Avenc, Massó Casas y Compañia, 1914. In-4°, xxvi-175 p. 15 p.

1079. Savio (Fedele). Giovanni diacono, biografo dei vescovi napoletani. Torino, tip. V. Bona, 1915. In-8°, 16 p. (Extrait des *Atti della r. Accademia della scienze*.)

1080. Schaff (David S.). John Huss : his life, teachings, and death, after five hundred years. London, Allen and U., 1915. In-8°. 10 s.

1081. Schiaparelli (Luigi). Note paleografiche : segni tachigrafici nelle Notae iuris; Le Notae iuris e il sistema delle abbreviature medievali. Firenze, r. Deputazione di storia patria, 1915. In-8°, 78 p. et 3 pl. (Extrait de l'*Archivio storico italiano*.)

1082. Schmid (Rudolf). Stadt und Amt Zug bis 1798. Beitrag zur Kenntnis des ältern Staatsrechts des Kantons Zug. Zürich. Stans, Ad. und P. von Matt, 1915. In-8°, iv-158 p.

1083. Schubring (Paul). Cassoni, Truhen und Truhenbilder der italien. Frührenaissance. Ein Beitrag zur Profanmalerei im Quattrocento. Leipzig, Karl W. Hiersemann, 1915. 2 vol. gr. in-8°. 250 m.

1084. Schück (Henrik). Forntiden och medeltiden. Senare avd. : Folkungatiden och unionstiden. Lund, C. W. K. Gleerup, 1915. In-8°, ix-470 p. (Svenska folkets Historia, B. 1.) 7 kr.

1085. Schuster (I.). Storia della liturgia in relazione con lo sviluppo del canto gregoriano. Parte II. Prece salmodica. Roma, Desclée e C., 1915. In-8°, 64 col. (Extrait de la *Rassegna gregoriana*, 1914-1915.)

1086. Schweizerisches Idiotikon. Heft 79 : Bd. 8, Bogen 31-38. Frauenfeld, Huber und Co., 1915. In-4°, iv p. o p. 473-600. 2 fr.

1087. Seton (Walter W.). Some new sources for the life of blessed Agnes of Bohemia, incl. a 14th century Latin version and a 15th century German version. London, Longmans, 1915. In-8°. 6 sh.

1088. Sever (John). The English Franciscans under Henry III. London, Blackwell, 1915. In-8°, 122 p. 3 s. 6 d.

1089. Skeat (W. W.). The Lay of Havelok the Dane. Revised ed. fr. Ms. Laud Misc. 108 in the Bodleian Library, Oxford. 2nd ed., rev. by K. Sisam F cap. London, Milford, 1915. In-8°, 212 p. 4 s. 6 d.

1090. Smith (Rob. Metcalf). Froissart and the English chronicle

play. New-York, Lemcke and B., 1915. In-12, XIII-165 p. et fig. (Columbia Univ. studies in English and comparative literature.) 1 d. 50.

1091. SOLMI (Arrigo). Il diritto di superficie nei documenti italiani del medio evo. Milano, Società editrice libraria, 1915. In-8°, 32 p. (Extrait de la *Rivista di diritto civile.*)

1092. SORBELLI (Albano). Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia. Opera fondata dal prof. Giuseppe Mazzatinti. Vol. XXII-XXIII. Firenze, L. S. Olschki, 1915. 2 vol. in-8°, 257 et 238 p. (Roma : r. biblioteca Angelica, per cura del dott. Enrico Celani, Bologna; r. biblioteca universitaria, per cura del dott. Lodovico Frati.)

1093. SREZNEVSKIĬ (V. J.), POKROVSKIĬ (F. J.). Opisanie rukopisnago otdêleniia biblioteki imperatorskoĭ Akademii nauk. I. Rukopisi. 2. [Description de la section des manuscrits de la bibl. de l'Académie des sciences.] Petrograd, Académie des sciences, 1915. In-8°, VIII-629 p. 3 r. 50.

1094. STONES (Gilbert). Wales, her origins, struggles and later history. New-York, Stokes, 1915. In-8°, XXXVI-545 p. (Great nations.) 2 d. 50.

1095. STREIFF (Catharina). Die Laute der Glarner Mundarten. Mit Notenbeispielen. Frauenfeld, Huber and Co, 1915. In-8°, VIII-147 p., 1 carte. (Beiträge zur schweizerdeutschen Grammatik, 8.) 5 fr.

1096. SYKES (Sir Mark). The Caliphs' last heritage : a short hist. of the Turkish Empire. London, Macmillan, 1915. In-8°, 650 p. 20 s.

1097. TARCHIANI (Nello). Firenze. Bergamo, Istituto italiano d'arte grafiche, 1915. In-8°, 170 p., fig. et pl. (Collezione di monografie illustrate, I, 77.) 5 l.

1098. TERMINI (Ferdinando Attilio). Pietro Ransano, umanista palermitano del sec. XV. Palermo, A. Trimarchi, 1915. In-8°, 195 p., portr. 3 l. 50.

1099. THOMAS D'AQUIN (Saint). The Summa theologica, literally tr. by Fathers of the English Dominican Province. Pt. 2, First part; 3d no. QQ XC.-C XIV. New-York, Benziger, 1915. In-8°, v-542 p. 2 d.

1100. TORELLI (Pietro). Studi e ricerche di diplomatica comunale. II. Mantova, tip. G. Mondovi, 1915. In-8°, 288 p.

1101. TORRACA (Francesco). Pietro Vidal in Italia. Napoli, tip. Cimmaruta, 1915. In-8°, 40 p. (Extrait des *Atti della R. Accademia di archeologia.*)

1102. TRIFONE (Romualdo). Il fedecommesso; storia dell' istituto in Italia. I. Roma, Athenaeum, 1915. In-8°, XVII-161 p. (Collezione di opere storiche e filosofiche.) 4 l.

1103. Trudy poltavskoĭ učenoĭ arkhivnoĭ komissii. Izdano pod redakcieĭ N. F. Pavlovskago, A. F. Malceva i L. V. Padalki. [Travaux de la commission des archives de Poltava.] XIII. Poltava, 1915. In-8°, 253-47 p.

1104. Tua (P. M.). Regesto degli archivi Bassanesi dal 1211 alla dominazione veneta. Bassano, tip. S. Pozzato, 1915. In-8°, 128 p. (Extrait du *Bollettino del civico museo.*)

1105. Ugglas (Carl. R.). Gottlands medeltida träskulptur till och med höggotikens intrott. Bidrag till kännedomen om stilströmningarna i Norden under dem äldre medeltiden. Sthockholm, Alb. Bonnier, 1915. In-8°, viii-685 p., 176 fig. 25 kr.

1106. Untersteiner (Alfredo). Storia della musica. Quarta edizione, interamente riveduta ed ampliata. Milano, U. Hoepli, 1916. In-24, viii-492 p. (Manuali Hoepli.) 4 l. 50.

1107. Valli (Luigi). Lectura Dantis : il canto iv dell' Inferno letto nella sala di Dante in Orsanmichele il di 2 aprile 1914. Firenze, G. C. Sansoni, 1915. In-8°, 39 p. 1 l.

1108. Vasilenko (N. P.). Očerki po istorii zapadnoĭ Rusi i Ukrainy. [Recherches sur l'histoire de la Russie occidentale et de l'Ukraine.] (Russkaia istoriia v očerkakh. III.) Kiev, 1916. In-8°, xi-589 p. 2 r. 50.

1109. Verdun di Cantogno (Paolo). Re Arduino. Ivrea, tip. F. Viassone, 1915. In-8°, 23 p. 1 l. 50.

1110. Visconti (Alessandro). Le condizioni del diritto ai tempi dei re d'Italia dopo la caduta dell' impero carolingio. Milano, U. Hoepli, 1915. In-4°, 48 p. (Memorie del r. Istituto lombardo di scienze e lettere : classe di lettere, scienze morali e storiche, vol. XXIII, XIV della serie III, fasc. 4.) 2 l. 40.

1111. Vitaletti (Guido). Una canzone inedita del secolo xiv di Nello di Messer Nicola, ascolano. Assisi, tip. Metastasio, 1915. In-8°. 8 h.

1112. Vittani (Giovanni). Gli archivî nelle sommosse e nelle guerre, prolusione letta il 29 novembre 1914 nella scuola di paleografia, diplomatica e archivistica annessa all' archivio di stato di Milano. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1915. In-8°, 72 p. (Extrait de l'*Annuario dell' archivio di stato di Milano.*)

1113. Walsh (William S.). Heroes and heroines of fiction : classical, mediæval, legendary. London, Lippincott, 1915. In-8°, 384 p. 10 s. 6 d.

1114. Ward (Clarence). Mediæval church vaulting. Princeton ; New-York, Princeton Univ. Press, 1915. In-4°, ix-192 p. (Princeton monographs in art and archæology.) 4 d.

1115. WARTBURG (Walther VON). Romanische Ortsnamen in der Schweiz bis 1913. Erlangen, Junge und Sohn, 1915. In-8°, v-12-55 p. (Extrait du *Romanischer Jahresbericht*, hrg. von Karl Vollmöller. Bd. 13.)

1116. WERNZ (Franz Xav.). Jus decretalium. II, II. Prati, ex off. Giachetti, 1915. In-8°, XII-777 p.

1117. WESTERMANN (Percy F.). The Fight for Constantinople : a story of the Gallipoli Peninsula. London, Blackie, 1915. In-8°, 256 p. 2 s. 6 d.

1118. WIENER (Leo). Commentary to the Germanic laws and mediæval documents. Cambridge, Mass., Harvard Univ., 1915. In-8°. 3 d. 25.

1119. WILD (Ella). Die eidgenössischen Handelsprivilegien in Frankreich 1444-1635. Mit 2 Beilagen. St. Gallen, Fehr'sche Buchh., 1915. In-8°, VI-X-423 p. (Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte. Hrg. vom Historischen Verein in St. Gallen. Bd. 32, IV Folge, Bd. 2.) 18 fr.

1120. WILSON (H. A.). The Gregorian sacrament under Charles the Great. From 3 mss. of 9th cent. London, Harrison, 1915. In-8°, 405 p.

1121. WOODRUFF (C. Eveleigh), DANKS (William). Memorials of the cathedral and priory of Christ in Canterbury. London, Goulden, 1915. In-8°, 512 p. et illustr. 5 s.

1122. WRAGG (H.). Letters written in war time, 15th-19th centuries. London, Milford, 1915. Petit in-8°, 278 p. (World's classics.) 1 s.

1123. WRANGEL (E.). Det medeltida bildskåpet från Lunds domkyrkas högaltare. Lund, C. W. K. Gleerup, 1915. In-4°, 225 p. (Lunds universitets årsskrift, N. F. Afd. 1. Bd. 11. Nr. 3.) 4 k.

1124. ZOEGGER (Jacques). Du lien du mariage à l'époque mérovingienne. Paris, Rousseau, 1915. In-8°, 219 p. (Université de Paris, Faculté de droit.)



CHRONIQUE ET MÉLANGES

— Par décret présidentiel, en date du 21 janvier 1916, notre confrère M. Paul Meyer, directeur de l'École des chartes, a été admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, et nommé directeur honoraire.

— Par arrêté ministériel, en date du 31 janvier 1916, notre confrère M. Maurice Prou a été nommé directeur de l'École des chartes pour une période de cinq ans à dater du 1er février 1916.

— Par arrêté ministériel, en date du 8 février 1916, notre confrère M. Maurice Prou, directeur de l'École des chartes, a été nommé membre de la Commission supérieure des Archives.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 29 décembre 1915, a désigné notre confrère M. Paul Fournier pour remplacer notre regretté confrère M. N. Valois au Conseil de perfectionnement de l'École des chartes.

— La Cour de Cassation a élu bibliothécaire, le 13 décembre 1915, notre confrère M. François Gébelin à la place de notre confrère M. Gabriel Richou, décédé.

— Par arrêté ministériel, en date du 8 octobre 1915, notre confrère, M. R. Giard, a été délégué pour l'enseignement des lettres et de l'allemand au collège de Pont-l'Évêque. Par une lettre au recteur de l'Académie de Caen, M. le Ministre a assimilé le diplôme de l'École des chartes à celui de licencié ès lettres.

NÉCROLOGIE.

NOËL VALOIS.

Après la mort de Paul Viollet, après la perte de tant de jeunes confrères, tombés glorieusement pour la France au champ d'honneur, l'École des chartes vient d'être encore douloureusement frappée par

un deuil aussi cruel qu'inattendu. Noël Valois, dont elle était justement fière et qui a donné à nos études la meilleure part de sa vie, nous a été enlevé le 11 novembre 1915, après quelques jours seulement de maladie, en pleine activité scientifique, laissant à tous ceux qui l'ont connu et qui ont admiré son labeur le souvenir impérissable d'un confrère et d'un savant dont les qualités de cœur égalaient l'érudition.

En attendant la publication de la notice qui sera consacrée dans notre recueil à la vie et aux travaux de notre très regretté confrère, nous reproduirons ici le texte des discours que sa modestie n'a pas permis qu'on prononçât à ses obsèques.

DISCOURS DE M. ÉDOUARD CHAVANNES,
PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.

Messieurs,

Il y a trois semaines, Noël Valois ne vint pas à notre séance de l'Académie ; à un de ses amis qui l'alla voir le soir même pour demander de ses nouvelles, il ne se plaignit d'aucune maladie particulière, tout en reconnaissant qu'il éprouvait, depuis quelque temps déjà, une grande lassitude ; au moment où l'entretien prit fin, comme il avait été question, dans la conversation, des bas-reliefs en terre cuite émaillée de Giovanni della Robbia qui sont à Pistoie, notre confrère ajouta en souriant : « Au nombre des sept œuvres de miséricorde que voulut représenter l'artiste italien, n'oubliez pas celle qui consiste à visiter les malades. » La visiteuse qui vint, c'est celle qui ne vient qu'une fois, c'est la mort qui le frappa le jeudi suivant, plongeant, par la soudaineté de son apparition, toute sa famille dans un deuil désolé. Nous aussi, nous avons éprouvé une douloureuse stupeur quand la nouvelle imprévue nous fut apportée ; c'est avec un chagrin profond que nous voyons disparaître, dans la plénitude de son talent, celui dont nous étions honorés d'être les confrères.

Noël Valois eut une vie d'une parfaite unité intellectuelle et morale. Après avoir fait ses classes au lycée Louis-le-Grand, il obtint les titres de licencié ès lettres et de licencié en droit : reçu en 1875 à l'École des chartes, il y fut le condisciple de MM. Paul Fournier et Antoine Thomas, qui devaient plus tard le retrouver à l'Académie. C'est à l'École des chartes qu'il entreprit son livre sur la vie de Guillaume d'Auvergne ; il sut faire revivre la physionomie jusqu'alors mal connue de ce personnage, qui fut un des conseillers de saint Louis et un agent dévoué des papes, un homme d'études dont le savoir émerveilla ses contemporains, un prélat sage et ferme qui rétablit la discipline dans son diocèse. Devenu docteur ès lettres à vingt-cinq ans sur la foi de ce remarquable volume, Noël Valois était nommé, en 1881, archi-

viste aux Archives nationales. En la même année paraissait son étude sur le *Rythme des bulles pontificales*, où il établissait, d'une manière sûre, un principe de critique dont on a depuis toujours tenu compte. Aux Archives nationales, il procéda à l'inventaire analytique des arrêts du Conseil d'État sous le règne de Henri IV; le tome premier de ce travail immense parut en 1886; le second, en 1893; l'auteur avait fait précéder sa publication d'une savante introduction où il montrait quel fut le rôle du Conseil du roi sous l'ancien régime. Dans un volume qui parut en 1888, il exposait à nouveau, depuis les origines jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, les vicissitudes et le fonctionnement de ces Conseils de la couronne qui ont été pendant longtemps le centre de l'organisation administrative et judiciaire; pour cet ouvrage, le prix Gobert était décerné à Noël Valois en 1889. La même haute distinction lui était attribuée en 1896 pour les deux premiers volumes de sa magistrale histoire du Grand Schisme d'Occident qui fut achevée en 1902 et ouvrit à son auteur les portes de l'Académie. Le volume intitulé *Histoire de la pragmatique sanction de Bourges* (1906) et les deux volumes sur *le Pape et le concile* (1909) peuvent être considérés comme des continuations dans le même ordre de recherches. Dans cette longue série de travaux aussi remarquables par l'abondance de l'information que par la profondeur de la pensée et la lucidité de l'exposition, Noël Valois suit à travers toutes ses phases le grand drame religieux qui secoua la chrétienté depuis le XIV[e] siècle finissant jusqu'au milieu du XV[e] siècle; il a écrit un des chapitres essentiels de l'histoire de l'Église et de l'histoire de la France. Quoique ayant terminé l'œuvre principale de sa vie, Noël Valois avait aussitôt entrepris de nouveaux travaux; tout dernièrement nous recevions à l'Académie le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France* qui est pour plus de moitié de la main de notre confrère; il y ressuscite, avec une érudition qui n'exclut pas la grâce du style, les vieux moines du XIV[e] siècle, Jacques de Thérines, Jean de Pouilli, Jean Rigaud et Jacques Duèse qui fut pape sous le nom de Jean XXII.

D'autres vous indiqueront, avec plus de compétence que je ne puis en avoir, la trace profonde que tous ces travaux ont laissée dans la science. Permettez-moi du moins de dire ici en quelques mots la haute estime que nous avions pour le caractère de notre confrère. Noël Valois était de vieille bourgeoisie parisienne; par son père, il se rattachait à deux grandes familles de peintres du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, les Hallé et les Drouais dont les œuvres ont leur place marquée dans l'évolution de l'art français; son grand-père, Achille Valois, fut lui-même un sculpteur de mérite. Par sa mère, il descendait de la lignée des Guéneau de Mussy qui, pendant plusieurs générations, furent des médecins réputés. Il était ainsi l'héritier de toute une longue tradition qui associait le goût de l'art à la pratique du bien et à la recherche

du vrai ; de même que les Thureau-Dangin dont il était le proche parent, il représentait une ancienne culture dont les racines plongent au plus profond du sol français. Il y avait en lui comme un reflet de l'esprit classique ; à une époque où le tapage de la foire claironne des renommées parfois douteuses, il était l'ennemi de tout ce qui est outré, de tout ce qui, dans le style comme dans la conduite, n'est pas rigoureusement adéquat à la pensée ; il était d'une conscience scrupuleuse et, quoique ayant des convictions très arrêtées, il sut se faire une loi de rester impartial dans ses travaux historiques ; il donnait, par ses écrits comme par sa personne, une impression de dignité, de loyauté, de force volontairement contenue ; sous une réserve qui pouvait être prise pour de la froideur par ceux qui ne le connaissaient guère, il cachait une vive sensibilité.

Les qualités maîtresses de notre confrère échapperaient aisément à un observateur superficiel ; elles sont peut-être celles qui constituent le tréfonds moral sur lequel reposent les assises de la nation ; ce sont elles qui se relèvent brusquement dans les moments de crise, quand on voit ce dont est capable un homme, ce que vaut vraiment un peuple. Une des dernières joies qu'ait eues Noël Valois fut d'apprendre que son fils Jean, lieutenant de vaisseau à bord du *Jauréguiberry*, avait reçu la croix de guerre et avait été proposé pour la Légion d'honneur à cause de sa belle conduite lors du débarquement des troupes françaises aux Dardanelles. Il est digne d'envie, l'homme qui, après une vie de labeur fécond, a pu voir que les vertus familiales dont il avait reçu le dépôt s'étaient transmises, ardentes et généreuses, à ses descendants.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Messieurs,

Les tragiques circonstances que nous traversons depuis seize mois, les deuils cruels qui ont frappé un si grand nombre d'entre nous ont eu beau nous familiariser avec l'idée de la mort, ce n'est pas sans un âpre serrement de cœur que nous voyons disparaître un confrère que nous aimions et estimions tous et dont rien ne nous permettait de prévoir la fin prématurée.

Noël Valois était né à Paris le 4 mai 1855. Il avait donc à peine atteint la soixantaine et, garanti par son âge contre les risques de la guerre, il semblait également garanti pour longtemps, par la régularité de sa vie et le parfait équilibre de ses facultés, contre les maladies et les dangers auxquels peut exposer une vieillesse prématurée.

Il était sorti de l'École des chartes en janvier 1879, avec une thèse

consacrée à l'un des plus grands évêques parisiens du XIIIe siècle, Guillaume d'Auvergne. Je faisais alors mes débuts dans la chaire de Quicherat, et je me rappelle encore combien le jury fut frappé de la maturité d'esprit que ce travail dénotait chez un jeune homme qui n'avait pas encore vingt-quatre ans.

Noël Valois entrait peu après aux Archives nationales, où M. Maury lui confiait la préparation d'un inventaire des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV, gros travail entrepris depuis longtemps et qui n'avançait guère. Valois le mena rapidement à bonne fin. Mais il n'était pas homme à se contenter d'un simple travail d'inventaire.

L'organisation des Conseils du roi était mal connue; aucun chapitre de notre histoire administrative ne paraissait aussi obscur, et sa complexité avait toujours effrayé les érudits. Valois entreprit de le débrouiller. Il rechercha les plus lointaines origines des divers conseils et leur consacra successivement, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, une série d'articles, que vint couronner la magistrale introduction qui figure en tête de son inventaire imprimé des arrêts du Conseil sous Henri IV.

Entre temps, notre confrère donnait une autre preuve de son activité scientifique et de la variété de ses aptitudes, en publiant un mémoire sur le rythme des bulles pontificales, qui fut justement remarqué et servit de point de départ à diverses études similaires, tant à l'étranger qu'en France.

Mais Valois n'était point un érudit d'assez courte vue pour s'attarder longtemps à des travaux d'un ordre aussi spécial. Il avait l'étoffe d'un véritable historien. La sûreté de sa critique et l'art qu'il possédait à un haut degré d'exposer avec clarté les problèmes les plus obscurs le rendaient particulièrement propre à aborder les grandes questions historiques; il s'attaqua résolument à une des périodes les plus troublées et les plus troublantes de l'histoire ecclésiastique du moyen âge et consacra plusieurs années à la publication d'une Histoire du Grand Schisme d'Occident. Je ne saurais insister ici sur les difficultés d'un pareil sujet, rappeler les conflits d'intérêts que cette longue crise a soulevés dans les principaux pays de l'Europe, faire ressortir l'embarras qu'on éprouve à démêler la vérité au milieu de tant de témoignages influencés par les passions religieuses ou les préoccupations politiques. Qu'il me suffise de dire que l'ouvrage de notre confrère a conquis les suffrages des juges les plus difficiles. La sagesse des appréciations y va de pair avec la sûreté des informations; son impartialité a été reconnue par les adversaires mêmes de ses croyances, et ce beau livre peut être cité comme un de ceux qui font le plus d'honneur à la pléiade d'érudits que l'École des chartes a formés depuis quarante ans.

Les travaux que je viens de citer n'avaient pas tardé à appeler sur Noël Valois l'attention de nos principaux corps savants. La Société des Antiquaires de France l'avait élu en 1896 à la place d'un autre de nos confrères, M. de Rozière. L'Académie des inscriptions l'avait honoré de ses plus hautes récompenses, du prix Gobert notamment; elle lui ouvrit ses portes en 1902. Il ne m'appartient pas de dire ici de quelle façon il s'efforça de justifier ce haut suffrage, mais il sera permis à ma vieille amitié de rappeler l'estime dont il jouissait dans cette docte compagnie. Cette estime, il ne la devait pas seulement au mérite de ses travaux, mais à des qualités de cœur qui frappaient tous ceux qui l'approchaient et l'ont rendu cher à tous ceux qui l'ont fréquenté assidûment.

D'une égalité d'humeur que rien n'altérait, c'était le plus courtois des confrères; animé de convictions profondes, c'était le plus tolérant des croyants. C'était en même temps le plus modeste et le plus réservé des hommes. Son rare bon sens donnait à ses avis un poids particulier, mais loin de chercher à les imposer, il attendait le plus souvent qu'on les sollicitât, comme si une certaine timidité le faisait douter de la valeur que tout le monde leur attribuait. L'Académie des inscriptions l'avait élu membre de notre Conseil de perfectionnement à la mort de Henri d'Arbois de Jubainville. Il y siégeait encore le 28 octobre dernier et aucun de nous ne se doutait, en voyant la part qu'il prenait à nos travaux, qu'il couvait déjà les germes de la maladie qui devait l'enlever quinze jours après.

Les paroles me manquent, Messieurs, pour exprimer la douloureuse stupeur que nous avons éprouvée tous en apprenant cette mort inopinée; elles me manquent surtout pour traduire les sentiments de profonde condoléance que nous avons tous au fond du cœur et que j'ai le pénible devoir d'exprimer aux enfants que notre confrère laisse derrière lui et dont il avait si justement lieu d'être fier. L'un d'eux est un de ces héroïques marins qui sont allés aux Dardanelles défendre la plus noble des causes. Un autre a, comme son père, passé avec distinction sur les bancs de notre École et saura continuer ses traditions. Tous deux, en honorant le nom qu'il nous a appris à respecter, entretiendront parmi nous une mémoire qui nous restera chère.

DISCOURS DE M. ALFRED COVILLE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Mes chers Confrères,

La mort de Noël Valois est pour nous une perte infiniment cruelle. Ce n'est pas assez que les vides, — vides que rien ne pourra combler, — se multiplient parmi nos jeunes confrères : voici qu'un de ceux qui faisaient le plus d'honneur à l'École des chartes et à notre

Société nous a été brusquement enlevé à un âge qui nous donnait encore de longs espoirs. Depuis le commencement de la guerre, la Société de l'École des chartes a perdu deux de ses anciens présidents. Paul Viollet, Noël Valois, ces deux noms représentent pour nous plus que deux belles carrières de savants, je veux dire deux nobles caractères dont nous étions justement fiers. Notre Société doit à Noël Valois comme à Paul Viollet un hommage particulier de gratitude à la fois pour l'éclat qui a rejailli sur elle de ses travaux et pour la force morale qu'il lui apportait.

Noël Valois nous appartenait autant qu'il est possible de nous appartenir : brillant élève de la promotion de 1879, membre actif de notre Société et en particulier de nos commissions de publication, président en 1906, ce qui lui valut l'occasion de défendre hautement notre bonne renommée, membre du conseil de perfectionnement de l'École, collaborateur assidu de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, il a donné les preuves les plus fortes de son dévouement à notre œuvre. Et il ne nous appartenait pas seulement par son activité, par sa méthode, par les charges qu'il assuma, mais aussi et plus encore par le cœur. Il n'y eut de partage en lui qu'entre l'Institut, la Société de l'histoire de France et nous, et ce n'était point, à vrai dire, se partager, mais se donner trois fois à la même tâche. Par cette fidélité du cœur, par les services rendus, par la fermeté de son jugement et l'élévation de sa pensée, il avait acquis parmi nous plus que de la reconnaissance, mais encore cette sorte de respect indiscuté et confiant qui ne va qu'aux meilleurs et aux plus sûrs. Il tenait ainsi sans bruit une place d'autant plus grande qu'il ne la devait ni à ses fonctions, ni à ses titres qu'il portait avec tant de simplicité, mais uniquement à lui-même, à son travail et à sa conscience.

Notre confrère avait puisé sa haute distinction intellectuelle et morale à des sources lointaines. Parisien de Paris, né dans le quartier de Saint-Sulpice où vécurent presque tous les siens, des liens de parenté le rattachaient aux peintres Hallé et Drouais, au sculpteur Achille Valois, à la famille Guéneau de Mussy, à tout un passé d'art délicat, de culture raffinée et aussi de profondes et austères convictions. A Louis-le-Grand, puis à la Faculté de droit, il fit avec son esprit sérieux et tenace de solides études qui lui valurent la double licence ès lettres et en droit. C'était ainsi dans des conditions singulièrement favorables qu'il abordait les travaux de l'École des chartes. Il possédait cette large éducation classique sans laquelle il est très difficile de faire œuvre durable, œuvre vraiment française.

Ses premiers travaux témoignent à la fois d'un penchant naturel vers les études d'histoire ecclésiastique et de préoccupations littéraires. Sa thèse de doctorat ès lettres sur l'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne, monographie élégante et sobre, a ce double caractère. On le

retrouve encore d'une part dans son esquisse sur l'Art épistolaire au moyen âge et dans son *Étude sur le rythme des bulles pontificales*, dont la nouveauté fut justement remarquée. Pendant son séjour aux Archives nationales, ses recherches sur le Conseil du roi, son inventaire des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV, travail professionnel poursuivi avec une parfaite conscience, avec l'érudition la plus méthodique, semblèrent quelques années l'écarter de ses préférences. Il y revint pour toujours lorsqu'il entreprit de retracer le rôle de la France dans le Grand Schisme. Cette redoutable histoire du Schisme avait depuis bien longtemps découragé les historiens. Les publications de textes s'étaient multipliées, sans épuiser la masse de l'inédit. Des études fragmentaires avaient paru récemment. Mais il fallait la constance et la netteté d'esprit de Noël Valois pour se reconnaître et projeter une lumière continue dans ces questions, les plus complexes et les plus touffues de notre histoire religieuse. Quiconque a tenté d'explorer si peu que ce soit l'étude du Grand Schisme et des libertés gallicanes et de s'orienter dans l'inextricable littérature qui, comme de vastes broussailles, recouvre les réalités de cette histoire reste émerveillé, moins encore de la richesse d'information et de l'ampleur des dépouillements poursuivis en France, à Rome, en Angleterre, dans les Pays-Bas, etc., que de l'aisance, de la clarté, de l'art simple et sévère à la fois avec lequel Noël Valois a su poursuivre en quatre volumes un récit à la trame toujours précise et sûre, qu'il prolongea par la suite en trois autres volumes sur le concile de Bâle et la Pragmatique Sanction au milieu des mêmes difficultés et avec le même succès. Ce fut un véritable tour de force. C'est surtout une œuvre de premier ordre, dont s'enorgueillit à juste titre l'érudition française.

L'histoire du Schisme et des libertés gallicanes n'avait pas épuisé l'activité scientifique de notre confrère. Ses recherches patientes, ingénieuses, adroitement et rapidement dirigées, firent passer sous ses yeux un grand nombre de documents inédits de haute importance ou de rare curiosité et lui permirent d'éclaircir et de renouveler en quelque sorte des textes mal interprétés jusqu'alors, ainsi que le prouvent ses nombreux articles dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dans la *Revue des Questions historiques*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, et ailleurs encore. Les travaux de l'Institut lui donnèrent une nouvelle occasion d'étendre ses études préférées. Il fut en ces dernières années un des collaborateurs les plus féconds de l'*Histoire littéraire*. Les recherches qu'il fit à ce sujet reliaient en quelque sorte ses premiers travaux à son œuvre principale. Dans la première moitié du XIVe siècle, il rencontra des figures d'hommes d'Église, de juristes et de publicistes, ardentes, batailleuses, mystérieuses parfois, souvent mal connues et légendaires,

qu'il sut éclairer et mettre à leur vraie place, Jean XXII, Pierre Auriol. Jean de Jandun, les Spirituels et les adeptes de l'Évangile éternel dans le midi de la France. Sans rien perdre de la rigueur de sa critique, il avait éprouvé l'attrait de cette époque tourmentée, où le nouveau conflit de la Papauté et de l'Empire et la lutte entre la spiritualité exaltée des disciples de François d'Assise et l'âpre politique d'un Jean XXII provoquèrent tant d'épisodes passionnants, de spéculations mystiques, de hardies théories de droit public. Et cependant ce vaste champ de recherches n'absorba pas encore tout entière l'activité infatigable de son érudition. Par delà ce XV[e] siècle qui l'avait retenu tant d'années, il revenait au soir de sa vie à ce XVI[e] siècle dont ses travaux sur le Conseil du roi lui avaient laissé sans doute je ne sais quel regret. Toujours préoccupé des grandes crises religieuses qu'a traversées notre pays, il avait commencé l'étude détaillée du règne de Charles IX. C'est le moment où la France se déchire et se débat entre deux croyances et où se décide son avenir religieux. Noël Valois, qui détestait parler de lui-même, n'aimait guère faire confidence de ses projets, même à ses plus intimes. Il ne paraît pas avoir précisé ses intentions. Mais son enquête était commencée avec cette netteté dans les idées et cette continuité dans l'effort, dont il avait déjà donné tant de preuves.

Telle fut dans ses traits essentiels cette belle carrière d'érudit et d'historien. On ne pourrait l'imaginer mieux remplie, plus droite, plus conforme à l'idéal qu'il s'était tracé. Elle laisse une œuvre étendue, variée, loyale, qui s'impose au respect de tous et qui nous reste profondément chère parce qu'elle est toute française dans sa méthode, dans son esprit comme dans la diversité des objets dont elle traite.

La place que Noël Valois tenait parmi nous, vous disais-je, il la devait, en même temps qu'à son travail, à sa conscience. Ce n'est pas seulement un de nos confrères les plus éminents par ses ouvrages que nous perdons, c'est une âme d'élite. Sous des dehors réservés et une politesse un peu froide, il cachait les dons du cœur les plus rares. Il ne faisait point étalage de ses sentiments ; mais il gardait à ses amis une fidélité touchante dans l'ombre discrète de sa vie intérieure. D'un mot, il savait faire sentir tout ce qu'il cachait en lui-même d'affection. Son obligeance avait la simplicité de toutes ses vertus. Rendre service était pour lui chose si naturelle que c'est à peine si on s'apercevait du service rendu. De profondes convictions donnaient à son esprit et à sa personne une gravité qui inspirait la confiance ; il est impossible de croire avec plus de sincérité et de force. Il ne recherchait ni le bruit, ni le succès. Ses travaux répondaient soit à des obligations professionnelles, tandis qu'il était attaché aux Archives nationales, soit aux préoccupations profondes de son intelligence. Il les pour-

suivait en toute confiance, avec la conception la plus haute des devoirs de l'érudit et de l'historien, fidèle à la méthode la plus rigoureuse, impartial et sincère par respect de soi-même et de ses propres idées. Des goûts artistiques très sûrs, surtout en peinture, venaient d'ailleurs adoucir l'austérité de sa vie intellectuelle. Par-dessus tout, il fut un travailleur exemplaire, infatigable. Il a donné le modèle d'une vie consacrée sans répit à la recherche de la vérité. Aucune journée ne passait pour lui sans sa large part de labeur. A nos commissions, aux examens de l'École des chartes, à la Société de l'histoire de France, à l'Institut, il apportait une collaboration toujours active et scrupuleuse. Contre le deuil le plus cruel, tout récemment contre ses angoisses de Français et de père, il se raidit par le travail, y puisant chaque matin et chaque soir le courage et la confiance.

C'est au milieu de son travail que la mort est venue le saisir. Un mal sourd, et que sans doute il se cachait d'abord à lui-même, l'a miné lentement. Des fatigues inconnues l'assaillaient depuis quelques mois. Puis le mal grandit; il dut se reposer, interrompre sa tâche. Tout à coup la crise éclata et les soins les plus éclairés furent impuissants. Il est mort dans la foi et dans les prières qui avaient soutenu toute sa vie. Le deuil de sa famille fut notre deuil. Notre pensée va en particulier vers son fils Jean, officier de marine, à qui sa belle conduite au débarquement des Dardanelles valut une proposition pour la croix de la Légion d'honneur, et que les siens, par le sentiment le plus fort et le plus pur du devoir national, n'ont pas voulu faire revenir pour les obsèques paternelles. Le nom de Valois d'ailleurs reste vivant parmi nous. Notre confrère Charles Valois le représente dignement, et le lien qui nous unit à lui est encore resserré par la perte immense que lui et nous nous venons de faire.

ÉMILE DESPLANQUE.

Nous avons le très vif regret d'annoncer encore la mort de notre confrère Émile Desplanque, conservateur de la bibliothèque municipale de Lille. Né dans cette ville, le 9 mars 1865, fils de notre confrère Alexandre Desplanque, archiviste du Nord, Émile Desplanque avait obtenu le diplôme d'archiviste paléographe le 23 janvier 1889, avec une thèse sur *le Transport de Flandre*, étude sur la première réunion de la Flandre française à la France (1297-1369). Malade et évacué de Lille en décembre dernier, il a succombé quelques jours après, en arrivant à Paris, le 24 décembre 1915. Il avait été pendant plusieurs années archiviste des Pyrénées-Orientales et avait donné une série

d'articles historiques au recueil de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

BOURSE ROBERT ANDRÉ-MICHEL.

La « bourse Robert André-Michel », due à une récente et généreuse fondation, est destinée à rendre plus faciles aux élèves de l'École des chartes, immédiatement après leur sortie de l'École, les voyages nécessaires au complément de leurs études. Aux termes de la donation, cette bourse, d'une valeur de neuf cents francs, « sera décernée chaque année à un élève sortant, pourvu du diplôme d'archiviste-paléographe, qui, pour ses travaux tant archéologiques qu'historiques, dont l'objet principal devra être national et antérieur au XVIII[e] siècle, aura besoin d'étudier les monuments d'une ou plusieurs de nos provinces, ou de faire des recherches dans les archives, bibliothèques et musées des départements et même de l'étranger ».

Les donateurs, M. André Michel, conservateur aux Musées nationaux, et M[me] André Michel, M[me] Robert André-Michel et M[me] Louis Ormond, grand'mère de M[me] Robert André-Michel, ont voulu honorer la mémoire de leur regretté fils, mari et gendre, notre confrère Robert André-Michel, ancien élève de l'École des chartes, ancien membre de l'École française de Rome, tombé glorieusement au champ d'honneur le 13 octobre 1914. Dans une pieuse pensée, ils ont voulu maintenir par delà la mort les liens qui unissaient Robert André-Michel à une École à laquelle il avait voué le plus reconnaissant souvenir. En donnant à leur fondation la forme d'une bourse de voyage, ils ont, par une délicate attention, désiré procurer à de jeunes érudits les mêmes joies et le même profit scientifique que leur regretté fils et mari avait trouvés dans ses voyages à travers la France et l'Italie, pour la préparation de son beau livre sur *l'Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire* et de son étude sur *les Villes fortes et les châteaux des papes en France au XIV[e] siècle*.

CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Nous détachons du *Rapport sur le concours des Antiquités de la France*, lu par M. Camille Jullian, dans la séance de l'Académie des inscriptions du 2 juillet 1915, les paragraphes suivants, où sont appréciées les publications de trois de nos confrères.

« Le *Recueil*, dû à M. Charles Bémont, *d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII[e] siècle* nous

met en présence d'une époque presque aussi intéressante pour notre vie nationale que celle des empereurs romains. Comme ceux-ci en Provence, les rois d'Angleterre étaient en Guyenne des souverains étrangers ; comme les Douze Césars ou les Antonins, les Plantagenets ont été des administrateurs de mérite, ont encouragé toutes les formes du travail, ont aimé les grands va-et-vient de la vie commerciale, la besogne de la bâtisse et les réunions des foires populaires ; et ce livre nous apporte un nombre considérable d'actes ayant trait à toutes ces manières d'agir. Les monuments impériaux du premier et du second siècle, les églises, les portes et les châteaux du XIIIe siècle forment peut-être, en Guyenne comme ailleurs, les deux patrimoines les plus complets et les plus homogènes de notre ancienne archéologie.

« Mais il y eut cette différence entre l'ère impériale et l'ère anglaise, il y eut cette différence que Rome apporta de toutes pièces les habitudes propres à sa civilisation, langue, administration et art, tandis que les Plantagenets se bornèrent à utiliser, surveiller, encourager les expressions locales de l'activité humaine. La langue anglaise ne fut point imposée, et si les documents royaux sont en latin, les documents du pays sont en gascon. Tous les types d'art que révèlent nos cathédrales et nos châteaux (par exemple la Porte de la Grosse Cloche, les porches de Saint-André et de Saint-Seurin, à Bordeaux, et Saint-Émilion et Saint-Macaire), tous se rattachent aux œuvres classiques de l'art français. Et les lignes principales de l'administration communale remontent à des temps où l'Angleterre n'était point encore maîtresse au sud de la Loire. Ce que nous constatons entre toutes les lignes des documents publiés par M. Bémont, c'est que cette vie de la Gascogne, sous la domination des Plantagenets, tire du sol et du passé même du pays les caractères de son allure et l'intensité de son mouvement.

« M. Bémont était tout désigné pour nous apporter, avec ses actes d'Édouard Ier, un notable contingent de connaissances. Sa vie scientifique, déjà si longue, mais si parfaite d'harmonie et de tenue, s'est consacrée tout entière à l'Angleterre chez elle et chez nous, à l'Angleterre et à la Guyenne anglaise. Son premier grand livre, qui fut sa thèse, était consacré à Simon de Montfort et aux premières libertés anglaises. A son recueil des *Rôles gascons*, vous avez jadis décerné votre plus belle récompense, le premier prix Gobert. Toute son œuvre a été faite pour nous montrer ce que l'Angleterre a su donner au monde de principes libéraux et d'administration tolérante. De l'alliance qui unit aujourd'hui nos deux peuples si longtemps rivaux, il a été un des ouvriers de la première heure, et des ouvriers les plus francs et les plus utiles : car il a posé les assises lointaines, faites de monuments authentiques, sur lesquelles peut reposer notre estime réciproque.

« Le nouveau recueil qu'il nous donne lui a coûté, comme tous ses travaux, bien du temps et bien de la peine. Ces « reconnaissances de

« fiefs » sont conservées dans un manuscrit unique, appartenant à la bibliothèque de Wolfenbüttel, où il parvint par voie d'achat avant 1627. Nous ne le connaissions que par des analyses et des extraits, dont les principaux sont ceux qu'en donnèrent en 1841 Jules et Martial Delpit : Jules Delpit, que je crois avoir été le principal auteur de cette publication, fut le fondateur à Bordeaux de la Société des Archives historiques, le promoteur des études locales dans cette ville; mais je ne veux pas oublier, à ce propos, qu'il agissait et travaillait sous l'impulsion très active d'un homme dont la valeur littéraire nous a trop souvent fait oublier les initiatives érudites, Augustin Thierry. Après les Delpit, le manuscrit de Wolfenbüttel fut gardé pour ainsi dire à vue, « avec un soin jaloux », dit M. Bémont, je dirai plutôt avec une jalousie soignée, par l'avant-dernier bibliothécaire. Comme les chercheurs de Gascogne étaient tous intéressés à sa publication intégrale, on mit en œuvre tous les moyens pour en avoir copie : on fit intervenir Léopold Delisle, Mommsen, le prince Henri, bien d'autres encore, et pas mal de journalistes. Le bibliothécaire fut inflexible dans son attitude intransigeante. Mais il finit par passer la main à un successeur. Alors, M. Bémont triompha. Et voilà pourquoi nous sommes doublement heureux aujourd'hui de récompenser et son livre et ses efforts.

« Le livre de M. Bémont est accompagné, comme il convient, de longues tables : glossaire des termes administratifs et juridiques, index des noms de lieux et des noms de personnes. L'examen de ces tables a suggéré à votre Commission la remarque suivante, à laquelle les concurrents de nos concours ultérieurs voudront bien faire attention. — Il est d'usage, dans les publications de ce genre, de ne faire d'index que pour les noms géographiques ou les noms de personnages. Pourquoi tenir à l'écart les mots du langage administratif ou de la vie courante, comme le mot de *portus*, « port », *trajectum*, « passage de rivière », *moneta*, « monnaie », *denarius*, « denier », etc.? Les érudits n'ont-ils pas plus souvent besoin de ces noms que de ceux de tel individu inconnu ou de tel lieu infime? M. Bémont, en nous donnant ici un glossaire de 150 mots de ce genre, nous a montré le profit qu'un tel relevé des termes d'institutions peut apporter à la science du moyen âge. Si son exemple est désormais suivi, si le glossaire est élargi jusqu'aux proportions d'une table générale de tous les mots similaires, M. Bémont aura rendu un nouveau service à des générations de travailleurs[1].

1. Voir, à cet égard, les services que rendent les tables des publications de l'admirable et regretté Barckhausen, notamment du *Livre des Coutumes*, où, à côté des noms de personnes et de lieux, tous les mots intéressants se trouvent mentionnés (*dot*, *domicile*, *drap*, etc.). C'était d'ailleurs la loi que Barckhausen avait imposée à toutes les tables des collections de documents qui furent publiées à Bordeaux.

« C'est à M. Marx, déjà lauréat de notre Académie, que votre Commission a décerné sa troisième médaille pour son édition critique de Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum ducum*, publiée pour le compte de la Société d'histoire de Normandie.

« L'œuvre de Guillaume de Jumièges nous révèle chez les historiens de la fin du XIe siècle (elle fut présentée au Conquérant vers 1070-1071) une singulière manière de travailler et qui nous paraît toute différente de nos habitudes à la fois indépendantes et honnêtes. Les quatre premiers livres sont empruntés sans changement à un autre historien des plus anciens temps normands, Dudon de Saint-Quentin. Et quand Guillaume négligea le dernier, c'est pour intercaler dans son travail des pages d'Adrevald, d'Aimoin de Saint-Germain-des-Prés, de ces récits de *miracula* qui étaient alors si populaires et qu'on se copiait, sans avertir, les uns aux autres. Si, à partir du Ve livre, Guillaume de Jumièges raconte ce qu'il a vu ou entendu, pour tout le reste il ne nous offre qu'un bizarre centon.

« Après tout, il n'est point coupable. C'était la méthode de son temps, et, je dois dire, de tous les temps qui ont précédé. Voyez, chez Adémar de Chabannes, tout ce long début qui n'est pas de lui ; chez Aimoin de Fleury, toutes les pages prises à César ; et, au delà, dans l'Antiquité, combien de chapitres de Tite-Live sont traduits de Polybe ! Il a fallu beaucoup plus de temps qu'on ne croit pour créer la méthode de critique historique.

« Ce qui frappe encore chez Guillaume de Jumièges, c'est que, pour raconter l'histoire des ducs de Normandie, il remonte aussi haut que faire se peut, jusqu'aux Vikings, jusqu'aux Goths, jusqu'à l'histoire primitive de la Scandinavie, cette « matrice des peuples », comme il le dit en copiant Jordanès, plus loin encore, jusqu'à Gog et Magog. Et en faisant cela, il se conformait également aux habitudes de son temps, puisqu'on avait vu Aimoin et l'auteur des *Gesta* et bien d'autres faire précéder l'histoire des rois francs du récit de la chute de Troie et du départ de Francus vers les vallées de la Pannonie et les rives du Rhin.

« L'œuvre de Guillaume de Jumièges, malgré ses défauts ou plutôt avec ses défauts, et, en outre, avec ses renseignements nouveaux sur l'époque postérieure à Richard III, cette œuvre méritait donc d'être l'objet de bonnes éditions critiques. Elle fut publiée d'abord en 1603 par le grand érudit anglais Camden, puis en 1619 par son contemporain le grand érudit français André Du Chesne : je tiens à rappeler et à rapprocher ces deux noms, parce qu'on les oublie trop souvent aujourd'hui et qu'on croit très volontiers que l'École de Saint-Maur n'a pas eu de précurseurs. Les Bénédictins ont été évidemment de merveilleux érudits, mais ils furent les premiers à rendre justice à ceux qui les avaient précédés.

« Malgré Camden et André Du Chesne, il restait beaucoup à faire

pour bien établir le texte de Guillaume, faire le départ de ce qui lui appartenait et de ce qui venait d'autrui. Nos deux maîtres regrettés, Delisle et Lair, avaient été attirés par lui. Delisle collationna vingt-quatre manuscrits de Guillaume ; Lair examina de près la question des sources, il restait à donner l'édition. Nous la devons à l'activité de M. Marx.

. . . .

« La seconde mention nous transporte du Poitou en Roussillon. Elle appartient à M. Pasquier pour un livre intitulé : *Un favori de Louis XI ; Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon*. Et ce livre nous donne un aperçu de la manière dont le pouvoir royal et la France ont débuté dans le gouvernement du Roussillon, que Louis XI sut enlever pour un temps au roi d'Aragon. Louis XI, qui n'était pas plus scrupuleux sur le choix de ses hommes que sur les moyens de sa politique, confia la vice-royauté du Roussillon à une sorte d'aventurier italien, Boffille de Juge, dont Michel Perret, dans un article des *Annales du Midi* en 1891, nous avait déjà présenté la singulière figure. Tour à tour agent de Jean d'Anjou et favori de Louis XI, mêlé à tous les grands procès de ce temps, habile, intelligent, actif, et, tout compte fait, bon serviteur du roi, Boffille devait avoir les honneurs de l'érudition, qu'il a reçus depuis vingt-cinq ans.

« Le livre de M. Pasquier se compose de deux parties distinctes : une publication de 216 documents, relatifs à l'histoire et à l'administration des pays de Castres, Cerdagne et Roussillon entre 1466 et 1493, documents conservés aujourd'hui dans les archives de Léran ou de Lévis-Mirepoix, et une introduction qui est la biographie, très serrée, de Boffille, depuis ses origines jusqu'à sa ruine ; car Louis XI disparu, ce fut la ruine pour l'aventurier. M. Pasquier d'ailleurs, fidèle à la méthode sobre et discrète que nous lui connaissons, n'a pas voulu refaire ce que Perret avait déjà exposé ; et sur les points où il n'avait rien trouvé de nouveau, il a renvoyé aux études de son regretté devancier. »

UNE VISITE A L'ÉCOLE DES CHARTES (1834).

Un hasard a fait tomber sous mes yeux un article de la *Gazette des écoles*, nº 377, du 23 juillet 1834, qui, sous le titre ci-dessus, contient sur l'École des chartes, sur son enseignement et sur la fréquentation des cours quelques renseignements et quelques critiques qu'il peut n'être pas sans intérêt de rappeler ici.

J'ignore qui peut être l'auteur de l'article, mais avant de lui laisser la parole, je crois bon de donner quelques indications sur le journal où il a consigné ses réflexions.

Le fondateur de la *Gazette* était un professeur agrégé de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, où il fit toute sa carrière professorale, Antoine-Philippe Guillard, qui eut plus d'une fois maille à partir avec l'administration et subit deux destitutions sous la Restauration en 1826 et en mai 1830. Il fonda son journal à la fin de 1829 (le 1er numéro est du 17 décembre de cette année). L'objet qu'il s'était proposé, il le définit lui-même ainsi dans le prospectus de sa quatrième année : « Défendre l'Université, mais attaquer les abus de son administration ; réclamer la liberté de l'enseignement, mais avec des garanties contre les entreprises du charlatanisme et les envahissements du clergé ; prendre la défense des faibles contre les forts, des chefs d'institution contre les exigences du fisc universitaire, des professeurs et des régents contre le despotisme d'un état-major,... du ministre contre le ministre même. » Le sous-titre qu'il donne à partir de la fin de 1832 (nº 290, 2-6 décembre 1832) à sa *Gazette* : « Tribune de l'instruction publique », marque bien le caractère qu'il entend lui assurer d'être ouverte aux opinions et aux réclamations de tous. La critique, parfois amère et virulente, de la *Gazette des écoles*, s'attaque aux institutions (Conseil supérieur, Commissions d'examens, École normale, etc.) aussi bien qu'aux individus : Cuvier, Cousin, Villemain, Guizot ne sont pas ménagés. Guizot appelait la *Gazette* un brandon ; « il aimerait mieux, disait Guillard, que ce fût une cassolette ».

L'auteur d'*Une visite à l'École des chartes* laisse entendre qu'il poursuivra sa campagne. Il ne l'a pas fait, du moins dans la *Gazette*, dont le dernier numéro est du 9 août 1834. Guillard ne figure plus en 1835 dans l'*Almanach de l'Université royale*. Mon excellent ami J. Viard, qui a bien voulu jeter un coup d'œil à mon intention sur le volumineux dossier de Guillard aux Archives nationales (carton G. 107), m'apprend qu'il a été suspendu de nouveau en 1834 ; il n'a pas été réintégré depuis et il a été mis à la retraite le 1er avril 1848. C'est sa dernière suspension sans doute qui l'a découragé de poursuivre la publication de sa *Gazette*.

E.-G. L.

« Il y a déjà un certain nombre d'années, après que les curieux travaux de M. Méon et de quelques autres érudits, à propos du moyen âge, eurent porté l'attention publique sur les richesses littéraires contenues dans nos manuscrits ; après que la nouvelle méthode d'étudier l'histoire, en remontant aux sources, au lieu de se contenter du verbiage de l'abbé Vertot, eut indiqué qu'il y avait dans nos archives des mines de matériaux précieux à découvrir, on songea à former un établissement où quelques jeunes gens s'instruiraient à la lecture des anciennes écritures. On joignit à cela quelques branches nécessaires, on formula une espèce d'ordonnance non insérée au *Bulletin des lois*, où vous la chercheriez vainement, et on intitula le tout : *École des*

chartes. Le projet sans doute était bon, mais comme c'est l'usage chez nous, l'exécution ne répondit pas au projet. C'est ainsi que l'ordonnance de 1821 contenait de fort sages dispositions que vous pouvez lire au *Moniteur*[1], mais elles n'existent que là; on ne s'y conforma point.

« Plus tard, le plus fougueux des royalistes, l'homme aux catégories, M. de Labourdonnaye[2] en un mot, dans sa traversée au ministère, renouvela en partie cette ordonnance[3]. Nous ne savons si ce fut dans l'intention qu'énonçait dernièrement un ministre[4] à la tribune d'éteindre chez quelques jeunes gens *les mauvaises passions*, mais toujours est-il que sa bonne volonté vint échouer contre la routine. On ne suivit pas la plus grande partie de ses desseins.

« Depuis M. de Labourdonnaye jusqu'à nos jours, il y a un siècle d'écoulé. Durant cet intervalle, qui a songé à l'*École des chartes?* Personne; mais l'École des chartes a songé à nous. En effet, plusieurs de ses élèves, parmi lesquels nous citerons M. Roux de Lincy[5], M. Francisque Michel[6], M. Teulet, et en dernier lieu M. Achille Jubinal, des travaux duquel nous avons rendu compte récemment[7], se sont inscrits au catalogue, ou plutôt au martyrologe de notre littérature. Il y a mieux. M. le ministre de l'Instruction publique annonçait dernièrement aux Chambres qu'il avait envoyé en Angleterre un élève des chartes pour y recueillir des documens historiques et que, si l'on voulait bien lui accorder la bagatelle de cent cinquante mille francs, il y en enverrait plusieurs autres[8]. Nous verrons bien.

1. Ordonnance du 22 février 1821, insérée, avec le rapport de Siméon, au *Moniteur universel* du 2 mars 1821, p. 279. — Cf. *Livret de l'École des chartes*, édition de 1891, p. 38-41.

2. François-Régis, comte de La Bretèche-Bourdonnaye. On l'appelait l'homme aux catégories, depuis sa fameuse proposition d'amnistie du 11 novembre 1815, qui excluait de l'amnistie trois *catégories*, largement fournies, de personnes. Sa « traversée au ministère » dura du 8 août au 18 novembre 1829.

3. Ordonnance du 11 novembre 1829, insérée avec le rapport au *Moniteur universel*, du 12 novembre 1829, p. 1763. — Cf. *Livret*, éd. de 1891, p. 41-48.

4. Guizot, dans son discours du 10 mai 1834, cité ci-dessous, n. 8.

5. Le Roux de Lincy.

6. Francisque Michel n'a jamais appartenu à l'École des chartes à titre officiel. Il est vraisemblable qu'il en a suivi les cours, et c'est pour cela que le ministre lui-même, dans le discours cité ci-dessous, le désigne comme élève de l'École des chartes. Le travail dont Fr. Michel était chargé à la Tour de Londres était la collation de la *Chronique des ducs de Normandie*. Cf. *Collection de documents inédits... Rapports au roi* (Paris, 1835, in-4°), p. 28.

7. N° 364, 13 avril 1834, annonce du *Fablel dou dieu d'amours;* n° 376, 4 juillet 1834, annonce des *23 manières de vilain*.

8. Le crédit demandé était de 120,000 et non de 150,000 fr. — Discours de Guizot à la Chambre des députés, le 10 mai 1834 (*Moniteur universel*, 11 mai

« En attendant, puisque toutes ces circonstances ont appelé sur l'École des chartes l'œil du maître, c'est-à-dire l'œil du public, nous croyons, dans l'intérêt de cet établissement lui-même, devoir donner à son sujet quelques renseignemens glanés exprès.

« Et d'abord pourriez-vous me faire l'amitié de me dire où est située l'École des chartes? — Moi qu'on avait chargé du soin de découvrir son gisement, je me suis trouvé fort embarrassé! A tout hasard, je m'adressai à la Bibliothèque royale, cette immense tour de Babel,

1834, p. 1208) : « ... Hier, M. Bellaigue se plaignait avec raison de la vie que mènent dans nos grandes villes, et particulièrement à Paris, un grand nombre de jeunes gens qui ont de l'esprit, de grandes facultés et qui viennent les perdre ici ou en faire un détestable emploi, soit dans une mauvaise littérature, soit dans une mauvaise politique. Cela est très vrai; c'est un grand mal, un des maux qui nous travaillent le plus dangereusement et que nous n'aurions pas à redouter si ces jeunes gens avaient un emploi utile, légitime et sérieux de leurs facultés... Eh! bien, la proposition que j'ai l'honneur de faire à la Chambre est un moyen d'ouvrir à un certain nombre de jeunes gens distingués un travail de ce genre...

« ... A présent même à l'École des chartes, il y a six ou huit jeunes gens qui ne font pas autre chose qu'étudier précisément la lecture des manuscrits et des écritures de tous les tems, ... c'est là leur travail, ... ils s'y exercent, ... ils sont fort versés dans la paléographie. C'est à tel point que dans certain nombre de départemens on s'adresse à moi pour me demander des archivistes pris parmi ces jeunes gens, qui puissent être en état d'aller déchiffrer les vieux titres entassés dans les archives départementales.

« Plusieurs de ces jeunes gens sont déjà partis et il y a quelques jours j'en ai envoyé un à Poitiers.

« *M. Odilon Barrot.* — Je vous prie de nous dire si ce sont ces jeunes gens qui vous fatiguent par leurs publications républicaines et dont vous voulez vous débarrasser. *(Murmures.)*

« *M. le ministre de l'Instruction publique.* — Si ces jeunes gens qui ne me fatiguent point, mais qui nuisent à la France par leurs publications et le mauvais état de leur esprit, si ces jeunes gens trouvaient un solide et sérieux emploi de leurs facultés, s'ils trouvaient de véritables études à faire, au lieu de perdre leur tems dans de mauvais travaux, je ne doute pas qu'un grand nombre d'entre eux, et surtout les plus distingués, ne préférassent un bon et solide travail qui leur serait offert...

. . . .

« Je dirai à la Chambre que depuis plusieurs mois, sur les fonds d'encouragement alloués à mon budget, j'ai prélevé une très petite somme pour envoyer à Londres un élève de l'École des chartes, qui s'est déjà enfermé dans la Tour de Londres... »

Guizot, pour obtenir ce crédit de 120,000 francs, avait accepté la suppression d'un autre crédit de 4,000 francs porté au budget pour indemnités à des élèves de l'École des chartes. — Redet, l'élève envoyé à Poitiers, n'est certainement pas l'un des jeunes gens que Guizot voulait détourner de la politique, et il ne semble pas que Francisque Michel s'en soit à l'époque mêlé davantage.

qui l'emporte sur son aînée par la confusion. Là on me dit de m'adresser au portier, rue Croix-des-Petits-Champs, nº 10; le portier me dit de prendre la première cour à droite, de traverser la seconde en prenant à gauche, puis de monter au cinquième à travers les appartemens de l'ancien Trésor!... Ouf! quand j'arrivai je n'en pouvais plus. — La leçon n'était point encore commencée. Je trouvai là rassemblés, dans une salle ornée de cartons, une vingtaine de jeunes gens, la plupart étudians en droit ou en médecine. Je causai avec eux de façon à recueillir dans leur conversation les renseignemens que je désirai. Voici à peu près ce que j'appris.

« L'École des chartes est une chose qui existe seulement de nom, car sa base manque. Elle n'a point de règlemens, point de statuts, point de but[1]. Les élèves eux-mêmes savent à peine où ils vont, ni s'ils vont quelque part. En effet, une fois inscrits sur la liste, ils suivent le cours pendant un an. Au bout de cette année, s'ils sont reçus, ils suivent le cours de *diplomatique* (c'est le mot qu'on m'a dit là; il parait que c'est une science), après quoi on leur distribue quelques centaines de francs d'indemnité, et on les abandonne à leur bonne étoile. Que résulte-t-il de cela? C'est que la plupart de ces jeunes gens, se voyant jetés dans une impasse qui ne peut les mener à rien, abandonnent cette mauvaise voie, après avoir reçu l'argent du ministre, et embrassent d'autres carrières; mais ici se présente une réflexion bien simple. Si au lieu de les laisser dans l'incertitude (car, je le répète, la plupart ne savent pas même en quoi consisteront leurs fonctions, leurs charges et leurs avantages une fois reçus comme élèves), si, dis-je, on leur avait au préalable détaillé ce qu'ils avaient à recueillir de leurs études, ces jeunes gens n'auraient-ils pas mieux fait de préférer l'étude du droit et de la médecine à une science qui ne *leur donnera pas de quoi vivre?* — Nous livrons cette considération à nos gouvernans, hommes tout *positifs* comme on sait.

« Arrivant à l'établissement lui-même, voici ce qui nous en est revenu dans notre causerie. En premier lieu, les professeurs manquent, non pas de zèle (chose rare), mais d'objets élémentaires d'enseignement. Que diriez-vous d'un maître d'école qui n'aurait pas de modèles d'écritures? Eh bien! c'est absolument le cas où se trouvent ces messieurs. Pour un cours où il s'agit d'apprendre à lire les écritures des vieux siècles, ils manquent absolument de *fac-simile*[2]. A la vérité, les manuscrits de la Bibliothèque royale leur en servent; mais n'est-ce pas un grand malheur? Quand un manuscrit a passé pendant plusieurs

1. Ceci est au moins exagéré. On peut voir sur ce point la Notice qui figure en tête du *Livret de l'École des chartes*, édition de 1891, et parmi les pièces justificatives de cette Notice, le projet de règlement de Pardessus (nº IX) et les règlements du 29 décembre 1829 (nº X), du 17 novembre 1830 (nº XIII).

2. C'est seulement l'ordonnance du 31 décembre 1846 qui régla que l'École devait être pourvue des collections nécessaires aux études.

jours par les mains de trente ou quarante jeunes gens, quelques (*sic*) soigneux qu'on les suppose, on doit concevoir qu'ils n'ont pas dû améliorer son état.

« L'École des chartes a deux professeurs. Celui de première année est M. Guérard, membre de l'Académie des inscriptions ; le second, M. Champollion, frère de l'égyptiaque. Le nom seul de ces messieurs est un garant de la conscience qu'ils apportent à leurs leçons ; mais ils ne peuvent parer aux causes de destruction qui menacent l'établissement. Les examinateurs pour l'admission sont : MM. Naudet, Pardessus, Hase, Raoul-Rochette, Daunou, etc.[1]. Voilà des noms fort honorables sans doute, mais beaucoup plus qu'il n'en faut, selon nous, surtout si ces messieurs reçoivent un salaire comme à la Faculté des lettres, pour les quelques dix minutes qu'ils accordent aux élèves ; mais ce dont nous les prions, ce serait de prendre auprès du ministre l'intérêt des jeunes gens qu'ils examinent. Par exemple, pourquoi au lieu d'abandonner ces élèves à eux-mêmes, après un an ou deux, ne leur assurerait-on pas une modique pension, jusqu'à ce qu'ils eussent une place ? On fait bien ainsi pour ceux qui sortent de nos autres établissemens ; en outre, pourquoi la moitié ou un quart des places vacantes d'archivistes et bibliothécaires ne leur appartiendraient-elles pas[2] ? Il nous semble que ce serait de toute justice, puisqu'ils ont été élevés pour devenir bibliothécaires ; et puis, dans un temps où l'on parle de travaux historiques à faire, où l'on demande des crédits *exprès* pour cela, que signifie le nombre de *six* élèves à recevoir ? Voilà donc, de compte fait, 34 jeunes gens sur 40 qui auront perdu une année ? — Cette restriction est déplorable. Si nous avions l'honneur d'être ministre, nous ferions la porte aussi large que possible, nous appellerions le plus d'intelligences possible à se livrer au travail, car qui vous dit que ce n'est pas dans le nombre des *refusés* que se trouveront les capacités ? — Et parce qu'un jeune homme n'aura point pu répondre immédiatement à l'une de ces questions naïves (nous sommes honnêtes), pareilles à celles que nous entendons formuler trop souvent dans nos examens de baccalauréat, faudra-t-il le déclarer inepte ? — Hélas ! trop souvent, c'est à l'interrogateur lui-même qu'il faudrait appliquer ce mot ; car, en général, on ne devrait interroger que sur ce qui a fait l'objet des études.

« Telles sont les observations que nous a suggérées une visite de

1. Ces cinq noms sont les seuls qui figurent dans l'*Almanach de l'Université royale pour 1834* (Paris, Brunot-Labbe, in-18), p. 446, ainsi que dans l'*Almanach royal*. Il faut y ajouter Silvestre de Sacy, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, et Champollion-Figeac (voir *Livret de l'École des chartes*, p. 9).

2. L'ordonnance de 1829 attribuait précisément aux archivistes paléographes la moitié des emplois vacants dans les bibliothèques publiques (sauf la Bibliothèque royale), les Archives du royaume et les divers dépôts littéraires (art. 10).

quelques minutes dans un de nos établissemens publics, qui devrait être appelé maintenant à jouer un rôle assez élevé. Puissent-elles lui être utiles ! En tout cas, si elles ne suffisent pas comme avertissement, nous y reviendrons.

« E. L. »

MISSEL AUX ARMES DE JEAN CŒUR, ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

Un antiquaire parisien a eu récemment entre les mains un beau *Missel* enluminé, aux armes et avec la devise de Jean Cœur, le dernier fils de Jacques Cœur, qui fut archevêque de Bourges, de 1447 à 1483. Ce Missel compte 198 feuillets de parchemin, mesurant 280 millimètres sur 190 et numérotés de première main à l'encre rouge en chiffres romains ; il a été recouvert à une époque moderne d'une reliure pleine en velours bleu, sur les plats de laquelle ont été fixés les écu et emblèmes de Jean Cœur, en métal. Le texte du Missel est transcrit à deux colonnes, en grosse écriture gothique de la seconde moitié du xv[e] siècle ; il n'y a pas de calendrier en tête et on n'y remarque pas non plus les deux grandes miniatures ordinaires du canon de la messe, qui ne paraissent y avoir jamais été peintes. Mais il est orné de vingt-trois lettres initiales, mesurant environ 40 millimètres sur 50 et dans lesquelles se voient de petites scènes à personnages, ayant trait à l'office en tête duquel elles ont été peintes. Autant de bordures au bas des mêmes pages portent aussi, posé sur une croix, l'écu de Jean Cœur : « d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois coquilles de sable, accompagnée de trois cœurs au naturel » ; sa devise, tracée en lettres capitales sur une banderole dorée, se déroule à gauche et à droite de l'écu : *Morir covient, sovent advient, et n'en sovient.* De très nombreuses lettrines, dans tout le cours du volume, portent aussi en leur centre l'écu de Jean Cœur. Enfin, au bas du folio 105, où se trouve la préface de la messe, on lit, tracées à l'encre rouge par une main contemporaine et disposées à gauche et à droite de l'écu, les deux lignes suivantes :

« Orate pro defunctis, et || in primis pro reverendissimo || domino Johanne Corde, || Bituricensi archiepiscopo. »

Il semble bien, d'après cette dernière note, que si ce Missel n'a pas été à l'usage personnel de Jean Cœur, il a sans doute été offert par ce prélat à quelque église ou chapelle de son diocèse[1].

H. O.

1. La *Gallia christiana* (II, 89) dit de ce prélat : « Nullas ecclesias pene reliquit, nullum etiam sacellum, quod non auxerit ædificiis, vasis argenteis, ornamentisque ecclesiasticis, et sacra ditaverit supellectili. »

LES MANUSCRITS DE SAMUEL PETIT.

L'orientaliste et théologien nîmois Samuel Petit (1594-1643) avait réuni une belle bibliothèque contenant, avec de nombreux livres imprimés, une trentaine de manuscrits orientaux, grecs et latins. Deux ans après sa mort, sa veuve la mettait en vente à Paris, où son neveu Samuel Sorbière étudiait alors la médecine. Par les soins de celui-ci et du libraire Simon Piget, un catalogue pour la vente à l'amiable de la bibliothèque fut rédigé et distribué en 1645. Ce catalogue, qui forme une plaquette in-4°, de 77 pages, avec un feuillet préliminaire, porte le titre suivant : « Catalogus || librorum insignium || quamplurimorum || ex bibliotheca || viri clarissimi || doctissimique || Samuelis Petiti. || (Fleuron.) || Lutetiæ Parisiorum, || Adi Samuelem Sorberium rue de Har-||lay, proche la place Dauphine, aux trois Perches. || M.DC.XLV[1]. » Au verso du titre est un avis au lecteur, qu'on nous permettra de reproduire, en le faisant suivre de la liste sommaire des manuscrits, au nombre de trente, qui termine le catalogue (p. 76-77) :

Lectori.

Habes hîc, Lector erudite, catalogum selectissimorum librorum quos ex optimis editionibus nulli parcens sumptui sibi comparaverat vir in tenuissimo censu positus, sed de litteris bene merendi summè cupidus, Samuel Petitus; cujus nosti præclara specimina in bonos auctores et *Syllogen legum Atticarum*. Utinam quem nobis edendum reliquit, Flavium Josephum ipse edidisset, neque improbo illi immortuus labori, bibliothecæ suæ refertissimæ usum aliis tradidisset. Tu quisquis es, Lector, qui Musas colis, qui præclari aliquid cogitas, qui re frueris satis amplâ, amplissimam istam supellectilem fac tuam : quod spondeo pretio te facturum commodo si quamprimum hæredes τοῦ μακαρίτου per Samuelem Sorberium adeas[2]. Vale.

Livres manuscrits.

1. Constantini Porphyrogenetæ excerpta e variis auctoribus, de virtutibus et vitiis, græce; parchemin, fol., 1 vol.
2. Pentateuchus Mosis, cum notis Rabinorum, hebraïce; parchemin, fol., 1 vol.
3. Liber Josuë et alii Veteris Testamenti libri agiographi et prophetici, hebraïce; parchemin, fol., 1 vol.
4. Codex Justinianus, cum notis marginalibus; parchemin, fol., 1 vol.

1. Bibl. nat., Départ. des imprimés, Q. 2475. — Il existe une autre édition de ce même catalogue, dont le feuillet préliminaire seul, contenant le titre et l'avis au lecteur, a été réimprimé; au lieu de « Lutetiæ Parisiorum », etc., on y lit au bas du titre : « Emptores || Adeant Simonem Pigetum, via Jacobæa, || ad insigne Fontis. || M.DC.XLV. »

2. L'autre édition porte : « per Simonem Pigetum bibliopolam, ad insigne Fontis adeas ».

5. Ejusdem liber V. ad VIII.; parchemin, fol., 1 vol.

6-7. Digestum vetus et Inforciatum, cum notis; parchemin, fol., 2 vol.

8. Decretales, cum notis; parchemin, fol., 1 vol.

9. Institutiones Justiniani, cum notis; parchemin, fol., 1 vol.

10. Codex canonum Ecclesiæ orientalis, græce; parchemin, 4°, 1 vol.

11. Bedæ quæstiones theologicæ; parchemin, 4°, 1 vol.

12. Papiæ dictionarium latinum, ordine alphabetico; parchemin, fol., 1 vol

13. Juvenalis satyræ, et pars Horatii de arte poetica, cum notis; parchemin, fol., 1 vol.

14. Divers traitez arabes, tant imprimez que manuscrits; fol., 1 vol.

15. Heronis Alexandræi fragmenta, et pneumatica. Theodosii Tripolitæ sphærica. Geometricæ definitiones. Pauli Alexandrini isagoge in apotechesmaticem. Euclidis phænomena, cum figuris mathematicis, græce; fol., 1 vol.

16. Heronis Alexandræi pneumatica, belopoieticam, de dioptra et fragmenta quædam de automalis. Manuel B[r]yennii harmonica, cum figuris mathematicis, græce; fol., 1 vol.

17. Orosii presbyteri historiæ contra Paganos. Augustini tractatus de disciplina christiana; parchemin, fol., 1 vol.

18. Augustinus de Civitate Dei ad lib. XIV.; parchemin, fol., 1 vol.

19. Valerius Maximus; parchemin, fol., 1 vol.

20. Ovidii opuscula varia; parchemin, fol., 1 vol.

21. Senecæ tragœdiæ; parchemin, fol., 1 vol.

22. Liber cabale, hebraïce; parchemin, fol., 1 vol.

23. Lexicon arabico-latinum; 4°, 1 vol.

24. Salustii de conscribenda historia, græce; parchemin, 8°, 1 vol.

25. Orationes et preces Judæorum, hebraïce; parchemin, 8°, 1 vol.

26. Cantica hebraïca; parchemin, 4°, 1 vol.

27. Ilias Homeri, cum paraphrasi Pselli, græce; 4°, 1 vol.

28. Officium beatæ Mariæ; parchemin, 8°, 1 vol.

29. Vita Caroli Magni, per incertum auctorem, latine; parchemin, 8°, 1 vol.

30. Poëta quidam incerti nominis; parchemin, 8°, 1 vol.

La reproduction de cette liste permettra peut-être de reconnaitre et d'identifier plusieurs des manuscrits qui furent ainsi dispersés, au lendemain de la mort de Samuel Petit, et qui durent alors trouver asile dans différentes collections privées.

Les matériaux de son édition de Josèphe, cités dans l'avis au lecteur, furent acquis vers 1660, par lord Clarendon, chancelier de l'Université d'Oxford, et sont aujourd'hui à la Bodléienne[1]. Le n° 1 de la liste précédente paraît bien pouvoir être identifié avec un manuscrit

1. Moréri, dans son *Dictionnaire* (édit. de 1759, t. VIII, p. 230), dit qu'ils furent payés 150 louis d'or. Cf. W. D. Macray, *Annals of the Bodleian Library Oxford* (2e édit., 1890), p. 133. Dans une lettre de Sorbière à Guy Patin, citée par P. Colomiès (*Gallia Orientalis*, 1665, p. 171), on lit : « Les Animadversions de feu mon oncle sur Josephe sont entre les mains de sa veuve, qui les garde comme un thrésor, duquel elle espère retirer une bonne somme d'argent. »

célèbre, aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de la ville de Tours, après avoir fait partie des collections du connétable de Lesdiguières et de l'abbaye de Marmoutier ; c'est le recueil d'extraits d'auteurs grecs, περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, formé par les soins de Constantin Porphyrogénète et publié en 1634 par Henri de Valois[1]. Le nº 16 peut être identifié certainement avec le ms. grec 2430 de la Bibliothèque nationale ; au verso du premier feuillet de garde on lit en effet la mention du don de ce volume : « Eruditiss. clarissimoque juveni Samueli Petito dd. SAQ. G. », et au fol. 171 cette autre note : « Haec mathematica manuscripta, que nullibi impressa extant, mihi Matthiæ Perneggero[2] reliquit Abraham Vnuerjagt Schemnicensis Pannonius, Argentinam abiens, anno 1600, 5 die maii ☾. » Le numéro 18 est également aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale ; il porte le nº 9543 du fonds latin et au bas du premier feuillet on lit la mention : « Ex bibliotheca Samuelis Petiti. » Enfin il faut peut-être identifier le nº 27 avec le ms. 44 de la bibliothèque de Genève, à laquelle ce volume fut donné par Daniel Leclerc en 1702[3].

H. O.

AUTOBIOGRAPHIE DE LA PORTE DU THEIL.

Dans les derniers mois de l'année 1800, deux arrêtés successifs des ministres de l'Intérieur, Lucien Bonaparte et Chaptal, en date des 28 vendémiaire et 1er frimaire an IX (20 octobre et 22 novembre), étaient venus, l'un apporter des modifications profondes au régime de la Bibliothèque nationale, l'autre remettre bientôt les choses à peu près en leur premier état. La Porte du Theil[4], alors conservateur des manuscrits grecs et latins, crut sa position menacée par l'état de choses nouveau qu'avait créé l'arrêté du 28 vendémiaire, et dès le 6 brumaire (30 octobre) il adressait à l'un des consuls, Lebrun, la lettre suivante[5], dans laquelle il expose aussi bien ses titres scienti-

1. Voir *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. XXXVII. Tours, 2e partie, p. 704-706.

2. Matthias Bernegger, professeur d'histoire à Strasbourg (1582-1640).

3. Voir *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la bibliothèque... de Genève*, par Jean Senebier (1779), p. 48-49, et *Centralblatt für Bibliothekswesen* (1886), t. III, p. 439.

4. Né à Paris le 13 juillet 1742 et mort le 28 mai 1815. Voir *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de La Porte du Theil*, par Silvestre de Sacy (Paris, 1816, in-8°), et l'*Éloge de La Porte du Theil*, par Dacier, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, nouv. série, t. V (1821), p. 198-216.

5. Archives du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

fiques que les services qu'il avait rendus à la Bibliothèque nationale. et aussi ceux que son père avait rendus à la France.

« *Au citoyen Lebrun,*
troisième consul de la République française.

« Citoyen Consul,

« F.-J.-C. La Porte du Theil, désirant vivement que vous preniez intérêt à son sort, met sous vos yeux le précis des travaux qui ont rempli sa vie.

« Après 22 années de service militaire dans le premier corps de l'armée française et 4 campagnes de guerre (en 1759, 60, 61, 62), content de remporter la décoration militaire qui alors honoroit la vie, je me suis voué uniquement aux lettres.

« En 1770, n'ayant pas encore 28 ans, j'ai été élu à l'Académie des Belles-lettres.

« Mes éditions grecques et versions françaises de Plutarque, de Callimaque, de Musée et d'Æschyle ont été reçues avec estime de la part de tous les gens de lettres.

« Nombre de mes mémoires sont insérés en entier dans le recueil de l'Académie.

« En 1776, le Gouvernement me chargea d'aller à Rome rechercher dans les Archives de Saint-Pierre et dans la Bibliothèque du Vatican toutes les pièces manuscrites qui pouvoient intéresser notre histoire nationale. J'y ai demeuré 10 ans. Plus de 17,000 pièces manuscrites, déposées aujourd'hui à la Bibliothèque nationale[1], ont été le fruit de ma recherche et attestent la constance et l'activité de mes travaux en ce pays étranger.

« En 1786, le Gouvernement me chargea, conjointement avec feu M. de Bréquigny, de donner une édition de tous les *Actes, diplômes, chartes, etc., concernant l'histoire de France*. Dès l'année 1791, il a paru 3 vol. in-fol. de cette importante collection. Si le premier, pour la très grande partie, est dû à M. de Bréquigny, les deux autres, constamment, m'appartiennent.

« A la même époque, je fus également chargé de travailler aux *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. Les cinq premiers volumes de cette autre collection contiennent une multitude d'articles qui me sont dûs; le sixième, qui paroîtra sous deux mois, est presque uniquement mon ouvrage. Ces faits sont positifs.

« Dans la Révolution, j'ai tout perdu, hors l'estime et la bienveillance de tous mes concitoyens et des différens gouvernemens qui se sont succédés.

« Lors de l'expulsion de Paris de tous les ci-devant nobles, le Comité

1. Collection Moreau, n°s 1163-1281.

de Salut public me rappela nommément comme homme de lettres utile à sa patrie.

« En l'année IV, la Convention nationale m'a confié nominativement la garde des manuscrits grecs et latins de la Bibliothèque nationale.

« Héritier et possesseur de tous les papiers de feu M. de Bréquigny, qui me les avoit donnés en propre, j'ai enrichi la Bibliothèque nationale de plus de 20,000 pièces, fruit des recherches de cet homme si recommandable dans les Archives de la Tour de Londres[1].

« Dans les années IV et V, j'ai été deux fois présenté et agréé par les administrations départementales pour une chaire de professeur d'histoire aux Écoles centrales de Paris : un sentiment de modestie et de modération m'a fait la refuser. Je pouvois cumuler tous les traitemens : une loy expresse me le permettoit; je n'ai voulu que ma place à la Bibliothèque, afin de mieux la remplir.

« A la création de l'Institut national, deux classes différentes m'ont réclamé. Placé dans celle de Littérature et Beaux-Arts, j'ai en ce moment l'honneur d'en être secrétaire. Malgré les devoirs de ma place toujours exactement remplis, j'ai pu faire et préparer des ouvrages considérables. Ma nouvelle édition latine et version française de Pétrone est aux deux tiers imprimée : elle paroîtra sous 4 mois[2]. Le texte historique du superbe *Voyage pittoresque de la Syrie*[3] est prêt et livré à l'impression; sans les embarras nouveaux survenus inopinément à l'Imprimerie de la République, une portion de ce texte eût peut-être paru dès ce mois-ci.

« Chargé par le Gouvernement de continuer l'édition des *Chartes et diplômes* sous la direction de l'Institut national, j'ai préparé les matériaux d'un nouveau volume.

« A ces titres, il peut m'être permis d'ajouter ceux du malheur et des services aussi longs qu'utiles de feu mon père. Il est notoire, et je puis démontrer, que de 20,000# de revenu de patrimoine et de toutes les pensions dont je jouissois pour prix de mes travaux, rien, absolument rien n'a été épargné dans la révolution. Il est certain, il est positif que je n'ai absolument rien pour vivre que le traitement attaché à ma place de conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale. En cet état, ne puis-je pas ajouter que je suis fils d'un homme, qui, durant plus de 50 années, habituellement chargé de l'employ important de premier commis aux Affaires étrangères, a été huit fois

1. Collection Moreau, n°° 625-733.

2. Voir sur cette édition, détruite sauf quelques exemplaires, Brunet, *Manuel du libraire*, 5e éd., t. IV, col. 576. Il y en a deux exemplaires au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, sous les cotes Réserve Z 2487 et 2488.

3. *Voyage pittoresque de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de la Basse-Égypte, d'après les dessins de M. Cassas* (Paris, 1798, 25 livr. in-fol.).

ministre de France en différentes cours, ambassadeur extraordinaire au Congrès d'Aix-la-Chapelle en 1748, et qui, surtout, par l'heureuse issue de ses négociations à Vienne, en 1736 et 1737, a consommé la réunion irrévocable et effective de la Lorraine à la France.

« Citoyen Consul,

« Tels sont les titres sur lesquels je me fonde pour espérer que vous voudrez bien me recommander fortement au Ministre de l'Intérieur, de qui, malheureusement pour moi, je n'ai point l'avantage d'être connu. Daignez m'aider à obtenir de lui que je sois pleinement maintenu dans le poste modeste, mais honorable où la Convention nationale m'avoit spontanément [appelé], et où j'ai pû paroître pertinemment placé. Faites en sorte, s'il est possible, que le Ministre de l'Intérieur veuille bien m'y laisser, sans dégradation, sans amertune, sans précariété.

« Je vous offre l'hommage de mon profond respect.

« LA PORTE DU THEIL,
« Membre de l'Institut national,
« quay et place de la Monnoye, n° 1872.

« A Paris, le 6 brumaire an IX. »

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ PALÉOGRAPHIQUE DE LONDRES.

La troisième partie de la seconde série de *The New Palaeographical Society* vient de paraître, sous la direction de Sirs E. M. Thompson, président, G. F. Warner et F. G. Kenyon, éditeurs, et M. J. P. Gilson, trésorier. Voici le détail des vingt-cinq planches (nos 51-75) de cette nouvelle livraison, dans laquelle on trouvera des spécimens variés d'écriture grecque, latine, anglaise et française, depuis le Ier siècle av. J.-C. jusqu'au XVe siècle de notre ère.

51-52. Ventes de vignobles en Perse; parchemins grecs datés de 88 et de 22-21 av. J.-C. — Londres, British Museum, Add. mss. 38895 A et B.

53. HOMÈRE, *Iliade*, livre II; papyrus grec en onciale du Ier siècle. — Londres, British Museum, papyrus 1873.

54. HOMÈRE, *Odyssée;* ms. grec en onciale, sur parchemin du IIIe ou IVe siècle. — Manchester, John Rylands Library, papyrus 53.

55. CICÉRON, *Second discours contre Catilina*, texte latin et traduction grecque en regard; papyrus du Ve siècle. — Manchester, John Rylands Library, papyrus 61.

56. *Actes des Apôtres;* ms. latin en onciale, du VIIIe siècle. — Oxford, Bodleian Library, Selden supra 30 (ms. 3418).

57. *Leges Visigothorum;* ms. latin en semi-onciale, du VIIIe siècle. — Rome, Bibliothèque Vaticane, cod. Regin. lat. 1024.

58-60. *Évangiles;* ms. latin, en semi-onciale insulaire, du VIIIe siècle. — Rome, Bibliothèque Vaticane, cod. Barberin. lat. 570 (olim XII, 13).

61. *Deutéronome-Ruth;* ms. latin, copié à Würzburg, par ordre de l'évêque Humbert (832-842). — Oxford, Bodleian Library, Laud. lat. 92 (ms. 1001).

62. *Psautier;* ms. latin de la première moitié du Xe siècle. — Oxford, Bodleian Library, Junius 27 (ms. 5139).

63. *Règle de saint Benoît;* ms. latin du Xe siècle. — Londres, British Museum, Harley ms. 5431.

64-65. *Serments d'obéissance* prêtés à l'archevêque de Cantorbéry par les évêques suffragants (1086-1133). — Canterbury, Cathedral Library, Chartæ antiquæ, C. 115.

66. *Psautier;* ms. latin, en écriture bénéventaine, du XIIe siècle. — Londres, British Museum, Addit. ms. 18859.

67. BÈDE, *Vie de saint Cuthbert;* ms. latin de la seconde moitié du XIIe siècle. — Oxford, University College Library, ms. 165.

68. SAINT BERNARD, *Lettres;* ms. latin, copié par « Theodericus Radulphi de Hirsberc de Polonia », pour le cardinal Raymond de Farges, en 1330. — Laon, Bibliothèque municipale, ms. 168.

69. *Psautier*, avec peintures; ms. latin et français de la première moitié du XIVe siècle, copié dans le diocèse de Coventry et Lichfield, pour un membre de la famille de Vernon. — Londres, Bibliothèque du comte d'Ellesmere.

70-71. *Heures* à l'usage de Paris, avec peintures; ms. latin et français, du XVe siècle. — Londres, British Museum, Addit. ms. 29433.

72. *Calendrier astronomique*, en anglais; ms. copié pour une dame en 1430. — Londres, British Museum, Harley ms. 937.

73. *Relevé des biens des Templiers en Angleterre*, en 1185. — Londres, Public Record Office, Museum, case C. n° 40.

74. *Petit livre noir de l'Échiquier*, vers 1206. — Londres, Public Record Office, K. R. Misc. Book 12.

75. Procès de Juifs devant l'Échiquier, en 1244. — Londres, Public Record Office, Exchequer of the Jews, Plea Roll 2.

H. O.

LA SCIENCE FRANÇAISE.

Il importe de signaler à nos lecteurs les deux volumes que, sous le titre ci-dessus, le ministère de l'Instruction publique a fait imprimer pour servir de guide et de complément à l'exposition par laquelle il a participé à l'Exposition universelle et internationale de San Francisco (Paris, Larousse, 1915, 2 vol. petit in-8°, 397 et 403 p.). Des trente-trois notices qui, sans compter l'introduction écrite par M. Lucien Poincaré, composent ces deux volumes, treize intéressent plus ou moins directement nos études. En voici l'indication : *la Science géographique*, par M. Emmanuel de Martonne ; *les Études historiques*, par M. Ch.-V. Langlois ; *l'Histoire de l'art*, par M. Émile Mâle, qui traite en même temps de l'archéologie ; *la Linguistique*, par M. Léo Meillet ; *la Philologie : latine*, par M. René Durand ; *celtique*, par M. Georges Dottin ; *les Études : sur la langue française*, par M. Alfred Jeanroy ; *sur la littérature française du moyen âge*, par le même ; *sur la littérature française moderne*, par M. Gustave Lanson ; *italiennes*, par M. Henri Hauvette ; *espagnoles*, par M. Ernest Martinenche ; *anglaises*, par M. Émile Legouis ; *germaniques*, par M. Charles Andler. Mais les notices même qui traitent d'autres sujets et qui concernent les matières les plus étroitement scientifiques ne sauraient laisser indifférent aucun homme instruit ; il est bon que chacun apprenne à connaître l'œuvre accomplie par la France dans tous les domaines de la pensée scientifique. Sans prétendre à une domination, à un despotisme scientifique, la France a tenu et tient encore une assez large place dans l'éducation intellectuelle de l'humanité pour que ses fils en puissent concevoir une légitime fierté ; ces diverses notices, bien que rédigées pour chaque partie par un des maîtres incontestés de la science, sont assez claires et assez simples pour être accessibles à tous ; et comme aucun des auteurs ne s'est laissé aveugler par son patriotisme au point de ne voir que l'œuvre de ses compatriotes, elles sont assez sûres pour nous donner un tableau exact de ce que nous avons fait. Chaque notice, — que l'on peut se procurer isolément, — est terminée par une utile bibliographie. On peut regretter quelques omissions de-ci de-là : par exemple, dans la notice de M. de Martonne, le nom de M. Longnon n'est pas même prononcé ; on peut estimer que telle ou telle discipline aurait pu être mieux représentée, que les sciences auxiliaires de l'histoire, par exemple, auraient pu fournir matière à des notices spéciales ; mais il est déjà beau que, dans les circonstances que nous traversons et dans les conditions où se sont trouvés les rédacteurs des notices, ils aient pu fournir un travail aussi intéressant et, somme toute, aussi complet.

E.-G. L.

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ HARVARD, A CAMBRIDGE, MASS.

La bibliothèque de l'Université Harvard, à Cambridge (Massachusetts), est l'une des plus anciennes et des plus riches bibliothèques des États-Unis d'Amérique. Son premier fonds ne se composait primitivement que de 370 volumes, légués en 1638 par le fondateur du collège, le Rév. John Harvard, ministre à Charlestown. Un incendie détruisit la plus grande partie de la bibliothèque en 1764, mais bientôt reconstituée elle comptait 13,000 volumes en 1790, 30,000 en 1830, 100,000 en 1863, 225,000 en 1885; elle possède aujourd'hui 675,000 volumes et 433,000 brochures. A cette bibliothèque centrale, il faut encore ajouter celles de onze établissements spéciaux, dépendant de l'Université et sous la direction du bibliothécaire en chef. On arrive ainsi à un total de près de deux millions de volumes ou brochures, composant l'ensemble des livres dont disposent aujourd'hui les professeurs et étudiants de l'Université Harvard.

Les locaux de la bibliothèque centrale étaient devenus insuffisants et l'Université avait décidé la construction d'une nouvelle bibliothèque, lorsqu'une généreuse donatrice est venue à son aide. Mme E. E. Widener, en mémoire de son fils H. E. Widener, jeune bibliophile, gradué de l'Université Harvard, l'une des victimes du naufrage du *Titanic*, en avril 1912, prit à sa charge la construction d'une nouvelle bibliothèque, à laquelle restera attaché le nom de son fils. Indépendamment de salles spéciales de lecture, de catalogue, de réserve, etc., on y a prévu la place nécessaire pour 2,200,000 volumes; la première pierre de l'édifice était posée le 16 juin 1913 et deux ans après l'Université Harvard en prenait possession, le 24 juin 1915.

Une notice très instructive et très complète sur l'histoire et les développements de la bibliothèque de l'Université Harvard, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, vient de paraître par les soins de l'un des bibliothécaires, M. A. C. Potter[1]. On y trouvera un aperçu par ordre alphabétique de matières de la composition de la bibliothèque centrale et des onze bibliothèques spéciales des établissements annexes de l'Université, avec les longues listes chronologiques des dons, en argent et en livres, qu'elle a reçus depuis sa fondation et qui ont été particulièrement nombreux et importants en ces dernières années.

Il ne sera pas inutile de rappeler que plusieurs collections françaises ont trouvé asile dans la bibliothèque de l'Université Harvard. En 1899, 7,649 volumes et 1,162 brochures de la bibliothèque du comte Paul

1. *The Library of Harvard University*, descriptive and historical notes by Alfred Claghorn Potter, assistant librarian. Third edition. Cambridge, Harvard University Press, 1915, in-16, 170 p.

Riant[1] ont été incorporés à ses collections, en même temps que 445 volumes provenant de la vente de la bibliothèque de Charles Schefer; en 1903, elle a reçu aussi de M. J. H. Hyde une importante collection d'éditions originales de Molière et de Montaigne, avec des ouvrages relatifs à ces deux auteurs, provenant du professeur Ferdinand Bôcher, au nombre de près de 1,200 volumes et d'un millier de brochures.

La bibliothèque de l'Université Harvard ne possède qu'un petit nombre d'incunables et de manuscrits, dont M. Potter a signalé les principaux dans sa notice[2] : huit manuscrits grecs, du xe au xiiie siècle, évangéliaires et psautiers, traités de saint Grégoire de Nazianze et de Michel Glycas; cent cinquante manuscrits latins, dont une soixantaine seulement antérieurs au xvie siècle, proviennent des collections de Ch. Sumner, du professeur Norton, du comte Paul Riant, ou de diverses acquisitions, notamment aux ventes de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps. Parmi ces manuscrits, M. Potter signale : la vie de saint Anselme par Eadmer, un Priscien et des opuscules de saint Jérôme, du xiie siècle; divers traités d'Aristote, ayant appartenu à Paolo Vettori, du xiiie siècle; une *Historia de preliis Alexandri*, différents ouvrages de Boèce, Valère Maxime et Gui Colonna, du xive siècle; enfin des manuscrits du xve siècle de saint Bernard, Walter Burley, Jacques de Voragine, Jacques de Vitry, saint Thomas d'Aquin, et de plusieurs auteurs classiques : Cicéron, Cornificius, Horace (exemplaire de Léonard d'Arezzo), Juvénal, Lucain, Nepos, Ovide, Palladius, Plaute, Sénèque, Tacite, Térence; deux manuscrits de Dante, des traductions d'humanistes, Léonard d'Arezzo, Rinucci, Guarin de Vérone, etc., et une demi-douzaine de livres d'Heures avec peintures.

H. O.

MANUSCRITS DES ARCHIVES DE LA GUERRE.

M. Louis Tuetey nous donne, dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, le tome II du

1. C'est la deuxième partie de la bibliothèque du comte Paul Riant; voir *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le comte Riant*, rédigé par L. de Germon et L. Polain, 2e partie (Paris, A. Picard et fils, 1899, 2 vol. in-8°). Cette deuxième partie, riche surtout en ouvrages sur l'Orient, la Terre sainte et les Croisades, a été achetée au prix de 10,735 dollars. La première partie de la bibliothèque du comte Riant, dont le catalogue, imprimé en 1896, comprenait 2,641 numéros, relatifs à la Scandinavie, est aussi passée en Amérique et a été acquise pour la Yale University de New Haven.

2. P. 70-71 : *Incunabula* (au nombre d'un millier), et p. 75-79 : Manuscripts.

répertoire qu'il consacre aux *Archives de la guerre* (Paris, Plon-Nourrit, 1915, in-8°, 531 p.). On y trouvera la notice de 642 manuscrits (nos 1247-1878), tous de l'époque moderne. C'est d'abord la fin des reconnaissances militaires (France) depuis 1790 ; puis les reconnaissances, plans, projets (pays étrangers), parmi lesquels se trouvent notamment les lettres et rapports de nos attachés militaires à l'étranger ; c'est là aussi que se trouvent des projets de campagnes, par exemple toute une série de projets de descente en Angleterre ; viennent ensuite les mémoires techniques (organisation de l'armée, stratégie, technique); les papiers Guibert, achetés à la veuve du célèbre écrivain militaire en 1819 ; la donation Perret qui se rattache aux séries de reconnaissances ; les camps d'instruction et les notes Brahaut, qui comprennent surtout des historiques de régiments.

E.-G. L.

SOCIÉTÉ DE SECOURS DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Nous avons, à diverses reprises, attiré l'attention des lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* sur la Société de secours fondée en 1882 pour venir en aide aux anciens élèves de cette École qu'atteignent des revers momentanés ou à leurs veuves et enfants dans le besoin. Là, comme dans d'autres domaines, la guerre ne peut manquer d'exercer une influence fâcheuse et de multiplier les situations pénibles auxquelles la Société devra s'efforcer de pourvoir. La modicité de ses ressources annuelles l'a conduite à adresser un appel au public et à ouvrir une souscription que nous nous faisons un devoir de recommander à nos lecteurs. Ce nous est une occasion de rappeler que la Société comprend, à côté des anciens élèves de l'École des chartes appelés à bénéficier de ses secours, des membres bienfaiteurs qui, comme les membres ordinaires, paient une cotisation annuelle de cinq francs ou versent une souscription perpétuelle de cent francs au moins. Les dons et souscriptions peuvent être adressés soit à M. le comte P. Durrieu, président de la Société, 74, avenue Malakoff, soit à M. G. Daumet, secrétaire-trésorier, 87, boulevard Raspail.

TABLE DES MATIÈRES

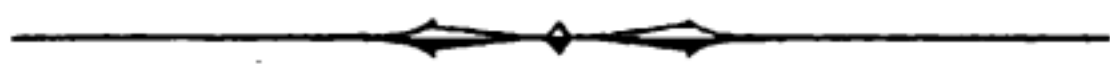


TABLE ALPHABÉTIQUE[1]

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des archivistes paléographes ou anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes.

Bon à tirer, 18 avril 1916.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LES LIVRAISONS PRÉCÉDENTES CONTENAIENT
LES ARTICLES SUIVANTS :

Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1913-1914 (*1re partie*), par H. OMONT. — De la signification du mot « Forêt » à l'époque franque, par Ch. PETIT-DUTAILLIS. — Du texte des actes reproduits dans le premier registre de Philippe Auguste, par H.-François DELABORDE. — Bonizo de Sutri, Urbain II et la comtesse Mathilde, d'après le *Liber de vita christiana* de Bonizo, par Paul FOURNIER. — Un récit de la « Scala Celi », par G. HUET. — Les défenseurs des châteaux et des villes fortes dans le Comtat-Venaissin au XIVe siècle, par Robert ANDRÉ-MICHEL. — Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1913-1914 (*suite et fin*), par H. OMONT.

La *Bibliothèque de l'École des chartes*, paraissant tous les deux mois, par livraison de six à huit feuilles, forme, chaque année, un volume grand in-8o d'environ quarante feuilles.

Le prix de l'abonnement est de 10 fr. par an pour Paris, 12 fr. pour les départements, et 15 fr. pour l'étranger.

Les réclamations relatives à la *distribution* de la revue doivent être adressées, pour ce qui concerne les *sociétaires*, à M. Léon MIROT, secrétaire de la Société, 75, rue Royale, Versailles, et, pour ce qui concerne les *abonnés non sociétaires*, à M. PICARD, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Le gérant : A. PICARD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03944 5328